

CARMIGNAC PORTFOLIO



Société d'investissement à capital variable (SICAV)

Rapport annuel audité au 31/12/24

R.C.S. Luxembourg B 70 409

CARMIGNAC PORTFOLIO

Table des matières

Organisation et administration	3
Informations générales	5
Rapport du conseil d'administration	6
Carmignac Portfolio Grande Europe	6
Carmignac Portfolio Climate Transition	8
Carmignac Portfolio Asia Discovery (anciennement Carmignac Portfolio Emerging Discovery)	9
Carmignac Portfolio Global Bond	10
Carmignac Portfolio Flexible Bond	12
Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine	14
Carmignac Portfolio Emergents	16
Carmignac Portfolio Long-Short European Equities	18
Carmignac Portfolio Investissement	19
Carmignac Portfolio Patrimoine	20
Carmignac Portfolio Sécurité	22
Carmignac Portfolio Credit	24
Carmignac Portfolio EM Debt	26
Carmignac Portfolio Patrimoine Europe	28
Carmignac Portfolio Flexible Allocation 2024 (fusionné le 19 novembre 2024)	30
Carmignac Portfolio Family Governed (fusionné le 22 octobre 2024)	31
Carmignac Portfolio Grandchildren	32
Carmignac Portfolio Human Xperience	34
Carmignac Portfolio China New Economy	36
Carmignac Portfolio Evolution	38
Carmignac Portfolio Merger Arbitrage	39
Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus	41
Carmignac Portfolio Inflation Solution	43
Carmignac Portfolio Tech Solutions (lancé le 21 juin 2024)	44
Carmignac Portfolio Absolute Return Europe (lancé le 29 novembre 2024)	45
Rapport d'audit	46
États financiers combinés	46
Carmignac Portfolio Grande Europe	49
Carmignac Portfolio Climate Transition	56
Carmignac Portfolio Asia Discovery (anciennement Carmignac Portfolio Emerging Discovery)	63
Carmignac Portfolio Global Bond	71
Carmignac Portfolio Flexible Bond	82
Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine	94
Carmignac Portfolio Emergents	103
Carmignac Portfolio Long-Short European Equities	110
Carmignac Portfolio Investissement	117
Carmignac Portfolio Patrimoine	124
Carmignac Portfolio Sécurité	139
Carmignac Portfolio Credit	152
Carmignac Portfolio EM Debt	165
Carmignac Portfolio Patrimoine Europe	174
Carmignac Portfolio Flexible Allocation 2024 (fusionné le 19 novembre 2024).	182
Carmignac Portfolio Family Governed (fusionné le 22 octobre 2024).	185
Carmignac Portfolio Grandchildren	188
Carmignac Portfolio Human Xperience	195
Carmignac Portfolio China New Economy	202
Carmignac Portfolio Evolution	209
Carmignac Portfolio Merger Arbitrage	215
Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus	222
Carmignac Portfolio Inflation Solution	229
Carmignac Portfolio Tech Solutions (lancé le 21 juin 2024).	236
Carmignac Portfolio Absolute Return Europe (lancé le 29 novembre 2024)	243
Notes annexes - Tableau des instruments dérivés	250
Autres notes aux états financiers	303
Informations complémentaires non vérifiées	332
Annexes	341

CARMIGNAC PORTFOLIO

Organisation et administration

Siège social	CARMIGNAC PORTFOLIO 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
Conseil d'administration	
Président	M. Mark DENHAM Responsable des actions, Carmignac UK Ltd
Directeurs	M. Edouard CARMIGNAC Directeur général de Carmignac Gestion S.A., Directeur de Carmignac Gestion Luxembourg S.A. M. Eric HELDERLE (jusqu'au 15 avril 2024) M. Philippe DUPUIS Administrateur indépendant Mme Rose OUAHBA (depuis le 14 juin 2024) Directeur général de Carmignac Gestion S.A., Président du Conseil d'administration de Carmignac Gestion Luxembourg S.A. M. Marnix VAN DEN BERGE (depuis le 14 juin 2024) Head of Country Benelux & Nordics, Conducting officer de Carmignac Gestion Luxembourg S.A.
Société de gestion	Carmignac Gestion Luxembourg S.A. 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg
Conseil d'administration de la société de gestion	
Président	M. Eric HELDERLE (jusqu'au 31 mars 2024) Mme Rose OUAHBA (depuis le 17 juin 2024)
Directeurs	M. Edouard CARMIGNAC M. Cyril de GIRARDIER Mme Pascale GUILLIER (jusqu'au 31 mars 2024) M. Christophe PERONIN Mme Maxime CARMIGNAC (depuis le 17 juin 2024)
Délégués à la gestion journalière	M. Eric HELDERLE (jusqu'au 31 mars 2024) M. Mischa CORNET(jusqu'au 17 juin 2024) M. Cyril de GIRARDIER Mme Jacqueline MONDONI M. Jean Philippe GOURVENEK (depuis le 17 juin 2024) M. Abdellah BOUZIANE (depuis le 17 juin 2024) M. Marnix VAN DEN BERGE (depuis le 17 juin 2024) M. Benoit NANSOT (depuis le 17 juin 2024)
Banque dépositaire	BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch 60, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
Agent administratif de l'OPC	CACEIS Bank, Luxembourg Branch 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
Gestionnaires d'investissement	Carmignac Gestion S.A. 24, Place Vendôme, F-75001 Paris, France Carmignac Gestion Luxembourg S.A. 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg White Creek Capital LLP 15 King Street, Londres, Angleterre, SW1Y 6QU Carmignac UK Ltd 2 Carlton House Terrace, Londres, Angleterre, SW1Y 5AF
Agent de distribution	Carmignac Gestion Luxembourg S.A. 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg
Réviseur d'entreprises	PricewaterhouseCoopers, Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg

CARMIGNAC PORTFOLIO

Organisation et administration

Finance

Au Luxembourg :

CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

En France :

CACEIS Bank, 1-3 place Valhubert, F-75013 Paris

Représentant pour la Suisse

CACEIS (Suisse), S.A.

Route de Signy 35, CH-1260 Nyon, Suisse

Agent payeur pour la Suisse

CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse

Route de Signy 35, CH-1260 Nyon, Suisse

Informations générales

Les statuts et l'avis légal de CARMIGNAC PORTFOLIO (la " SICAV ") sont déposés au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, où toute personne intéressée peut les consulter ou en obtenir une copie. La SICAV est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70 409.

Les prospectus d'émission et les rapports semestriels et annuels peuvent être obtenus gratuitement auprès institutions chargées du service financier de la SICAV, ainsi qu'au siège social de la SICAV.

La valeur nette d'inventaire est calculée chaque jour ouvrable bancaire à Paris, ou comme spécifié pour chaque Compartiment dans le Prospectus.

La valeur nette d'inventaire ainsi que les prix d'émission et de rachat peuvent également être obtenus au siège social de la SICAV et auprès des établissements chargés de son service financier ainsi que sur le site internet de Carmignac Gestion à l'adresse suivante : www.carmignac.com.

L'exercice financier commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Rapport du conseil d'administration

Carmignac Portfolio Grande Europe

Durée minimum
de placement
recommandée :



En 2024, Carmignac Portfolio Grande Europe (classe d'actions A EUR Acc - ISIN LU0099161993) enregistre une performance de +11,27%, contre +8,78% pour son indicateur de référence (Stoxx 600 (EUR) - Dividendes nets réinvestis).

Commentaire de gestion

L'année a commencé dans la même veine que les marchés ont terminé en 2023, portée par l'optimisme des banques centrales de part et d'autre de l'Atlantique quant aux baisses de taux d'intérêt. Ce qui est très encourageant, c'est que cette dynamique s'est maintenue même lorsqu'il est devenu évident que les attentes en matière de réduction des taux étaient trop élevées, en raison de la vigueur de l'économie américaine et d'un ralentissement de la baisse de l'inflation.

En mars, nous avons assisté à un élargissement des performances, les secteurs cycliques tels que les banques et l'automobile reprenant du poil de la bête. Nous avons observé un changement distinct au deuxième trimestre, dû à des données économiques plus fortes que prévu et à une baisse de l'inflation plus lente qu'espérée, bien qu'au fur et à mesure que la période avançait, la situation s'est détendue, permettant à certaines banques centrales, notamment la Banque centrale européenne (BCE), de commencer à réduire leurs taux.

Des rotations sectorielles ont commencé à être observées et la volatilité s'est accrue au cours du troisième trimestre, avec un retournement en faveur des secteurs cycliques.

L'année s'est achevée sur un dernier trimestre médiocre pour les actions européennes. La toile de fond est restée celle d'une croissance modeste des bénéfices, avec seulement 3 % de croissance attendue pour l'ensemble de l'année. La perspective d'une présidence Trump et les réactions qu'elle a suscitées, ainsi que le risque de hausse des tarifs douaniers qui en découle, ont fait que les actions européennes ont été nettement à la traîne du rallye qui s'est déroulé aux États-Unis. De même, les valeurs de consommation exposées à la Chine ont vu s'estomper l'enthousiasme suscité par l'ampleur des mesures de relance intérieure dans ce pays. La situation macroéconomique n'était guère meilleure, avec des indicateurs manufacturiers fermement en territoire de contraction, un conflit prolongé au Moyen-Orient, des perturbations politiques et une incertitude budgétaire en France avec l'annonce de surtaxes sur l'impôt sur les sociétés, et des rendements obligataires qui augmentent progressivement. L'engagement continu de la BCE à réduire les taux d'intérêt a été au moins un point positif pour la région.

La performance du compartiment a enregistré une performance absolue et relative positive par rapport à son indicateur de référence. Au cours du premier semestre, notre fonds a été soutenu par les secteurs de la technologie et de la santé. Une fois de plus, Novo Nordisk a été le plus fort contributeur. Les secteurs de la consommation ont été faibles au cours du premier semestre, en raison du ralentissement de la croissance économique et en particulier des dépenses de consommation. Le secteur des produits de luxe en particulier a souffert au cours de ces mois. Avec le repli observé sur Hermes en janvier, nous avons vu une opportunité pour les investisseurs à long terme de commencer une position dans une société dont les produits sont au sommet de la désirabilité, de l'exclusivité et donc aussi du pouvoir de fixation des prix. Avec ses résultats annuels, la société a confirmé ce profil avec une croissance à deux chiffres.

La seconde moitié de l'année, marquée par des rapports d'entreprises mitigés et par la chute des marchés mondiaux sous l'impulsion des valeurs technologiques qui avaient été fortes au premier semestre 2024, a été un peu plus difficile à gérer. La reprise a été menée par des noms cycliques sensibles à l'économie et anticipant une reprise future, suite à la baisse confirmée des taux de la Réserve fédérale (FED) en septembre.

Les secteurs cycliques ont pris la tête du marché, tandis que les secteurs précédemment forts du marché, notamment les soins de santé et la technologie, sont restés à la traîne. Cela a été préjudiciable à notre fonds, car nous avons généralement une forte exposition à long terme à ces secteurs. Inversement, à long terme, nous évitons les secteurs tels que les Finances, qui ont été solides.

Plusieurs de nos valeurs de consommation ont contribué négativement à la performance de notre fonds au cours de la période, L'Oréal étant la pire d'entre elles. Dans les secteurs de la santé et de la technologie, bien que notre surpondération n'ait pas été favorable, notre sélection de titres a contribué positivement à la performance.

Au troisième trimestre, nous avons considérablement réduit notre pondération dans ASML, de c.8% à c.3%. Nous étions préoccupés par le fait que les actions du secteur semi-conducteurs s'étaient bien comportées et semblaient techniquement étendues, et qu'elles étaient de plus en plus corrélées à des noms américains comme Nvidia, dont les attentes étaient presque impossibles à dépasser à court terme. Il s'avère que nous avions raison puisque les actions ont été vendues après les résultats du deuxième trimestre.

Au quatrième trimestre, nous nous sommes montrés de plus en plus prudents à l'approche d'un essai clinique de stade avancé sur le produit de nouvelle génération de Novo Nordisk, le cagri- sema, dont les chances de succès étaient déjà extrêmement élevées. En conséquence, nous avons réduit la taille de notre participation de 9% au début l'année à environ 5% au début de l'événement. Il s'est avéré que si le médicament a permis une perte de poids d'environ 23 % au bout d'un an, cela n'a pas été à la hauteur des espérances et l'action a chuté de façon spectaculaire, de l'ordre de 20 %. Après cette chute, que nous considérons comme une réaction excessive, nous avons commencé à ré-augmenter notre exposition. Nous pensons que la société peut accroître ses bénéfices de l'ordre de 20 à 25 % par an à moyen terme, maintenant que les goulots d'étranglement en matière d'approvisionnement en médicaments ont été éliminés, ce qui permet de répondre à la forte demande.

Nous continuons à nous concentrer sur les actions et les secteurs qui offrent une forte visibilité sur les ventes et les bénéfices. Nous avons un horizon d'investissement de 5 ans et nous nous en tenons à notre processus qui consiste à nous concentrer sur les sociétés ayant un rendement du capital élevé et à réinvestir pour la croissance. Nous pensons que ces sociétés continueront à offrir des rendements à long terme aux investisseurs.

*Pour la classe d'actions A EUR acc. Échelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur peut évoluer dans le temps.

Source : Bloomberg, Carmignac, 31/12/2024 Bloomberg, Carmignac, 31/12/2024

CARMIGNAC PORTFOLIO

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action de Carmignac Portfolio Grande Europe sur l'ensemble de l'année.

Classe d'actions	ISIN	Monnaie	Performance	Indicateur de référence ¹
A EUR ACC	LU0099161993	EUR	11.27%	8.78%
E EUR ACC	LU0294249692	EUR	10.43%	8.78%
A CHF ACC HDG	LU0807688931	CHF	8.40%	8.78%
A USD ACC HDG	LU0807689079	USD	12.97%	8.78%
A EUR YDIS	LU0807689152	EUR	11.27%	8.78%
F EUR ACC	LU0992628858	EUR	12.00%	8.78%
F CHF ACC HDG	LU0992628932	CHF	9.11%	8.78%
FW EUR ACC	LU1623761951	EUR	11.78%	8.78%
F EUR YDIS	LU2139905785	EUR	12.00%	8.78%
FW GBP ACC	LU2206982626	GBP	6.65%	3.79% ²
FW USD ACC HDG	LU2212178615	USD	13.49%	8.78%
I EUR ACC	LU2420652633	EUR	12.22%	8.78%
IW EUR ACC	LU2420652807	EUR	12.05%	8.78%
X2 CAD YDIS HDG	LU2772084070	CAD	N/A ³	N/A ³

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances sont nettes de frais (hors droits d'entrée éventuels prélevés par le distributeur), le cas échéant.

¹Indice Stoxx 600
²Indice Stoxx 600 en GBP
³Date de lancement 19/12/2024

CARMIGNAC PORTFOLIO

Carmignac Portfolio Climate Transition



En 2024, Carmignac Portfolio Climate Transition (classe d'actions A EUR Acc - ISIN LU0164455502) a enregistré une performance de +3,35%, contre +4,5% en 2024. +25,33% pour son indicateur de référence (MSCI AC World (NR, EUR)) - Dividendes nets réinvestis).

Commentaire de gestion

Les marchés boursiers mondiaux ont connu une année robuste, en particulier aux États-Unis, où les marchés boursiers ont connu une croissance significative, les principaux indices atteignant des sommets historiques. Cette performance remarquable a été alimentée par trois facteurs principaux : de solides bénéfices des entreprises, une politique monétaire plus accommodante et un engouement accru pour les technologies d'intelligence artificielle (IA) au cours du premier semestre de l'année. Au cours du second semestre 2024, les gains du marché ont été encore renforcés par les implications potentielles d'une seconde présidence Trump. L'essor de l'IA a entraîné une concentration gains de marché parmi un groupe restreint de sociétés technologiques à forte capitalisation, en particulier au premier semestre. Par la suite, une diversification des moteurs de performance est apparue, les entreprises cycliques et les entreprises de croissance non rentables tirant profit des attentes d'une administration Trump 2.0. Toutefois, la dynamique des marchés boursiers n'a pas été homogène à l'échelle mondiale. Les actions européennes, en particulier, sont restées à la traîne de leurs homologues américaines, entravées par l'incertitude politique, les défis économiques, l'engagement limité avec le secteur de l'IA et la menace imminente d'une augmentation des droits de douane.

Le compartiment a affiché une performance positive au cours de l'année, bien qu'inférieure à celle de son indice de référence. La première partie de l'année s'est accompagnée d'une très bonne performance, en particulier des valeurs technologiques, comme en témoigne la performance de certains de nos titres, tels que TSMC et Microsoft, qui ont été parmi nos meilleurs contributeurs. Au cours de cette période, nos trois sous-thèmes (Green Solution Enablers, Green Energie Providers et Trans) ont tous contribué positivement. La contribution la plus importante est venue des noms des technologies vertes et de l'économie circulaire, avec des entreprises comme Waste Management Inc parmi nos principaux contributeurs. Au cours du premier semestre de l'année, notre baisse de performance relative a été principalement due à nos noms d'énergie renouvelable tels que RWE, Vestas et SolarEdge.

Le troisième trimestre a été plus difficile à manœuvrer en raison de la correction des valeurs technologiques suite à la rotation sectorielle observée vers la fin du deuxième trimestre. Bien que nos noms d'énergie renouvelable se soient redressés avec la performance des services publics au cours du trimestre, le fait de ne pas détenir de valeurs financières, qui ne correspondent pas à notre thème de la transition climatique, mais qui sont présentes dans notre indicateur de référence, a pesé sur performance. Dans le même ordre d', nous n'avons pas été en mesure d'améliorer notre performance au cours du dernier trimestre de l'année malgré un retournement de tendance dans certaines de nos valeurs technologiques vertes telles que TSMC, Microsoft et Ansys, pour n'en citer que quelques-unes.

Le compartiment investit dans des entreprises innovantes qui s'attaquent activement à l'atténuation du changement climatique ou y contribuent sur l'ensemble de la chaîne de valeur des énergies renouvelables et de l'industrie. Il cherche à générer des rendements attrayants en investissant dans des secteurs de croissance durable à long terme et dans des entreprises cœur de la révolution "verte", tout en contribuant de manière positive à l'environnement et aux efforts de décarbonisation en aidant à la transition vers une économie à plus faible émission de carbone. Nous pensons la diversification nos sous-thèmes nous permet de mieux aborder le thème de la transition climatique à travers le cycle du marché.

*Pour la classe d'actions A EUR acc. Échelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur peut évoluer dans le temps.

Source : Bloomberg, Carmignac, 31/12/2024 Bloomberg, Carmignac, 31/12/2024

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action de Carmignac Portfolio Climate Transition sur l'ensemble de l'année.

Classe d'actions	ISIN	Monnaie	Performance	Indicateur de référence ¹
A EUR ACC	LU0164455502	EUR	3.35%	25.33%
E EUR ACC	LU0705572823	EUR	2.57%	25.33%
A USD ACC	LU0807690754	USD	-3.12%	17.49% ²
F EUR ACC	LU0992629237	EUR	4.03%	25.33%
FW GBP ACC	LU0992629401	GBP	-0.94%	19.59% ³
FW EUR ACC	LU1623762090	EUR	3.82%	25.33%

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances sont nettes de frais (hors droits d'entrée éventuels prélevés par le distributeur), le cas échéant.

¹Indice MSCI AC World NR

²Indice MSCI AC World NR en USD

³Indice MSCI AC World NR en GBP

CARMIGNAC PORTFOLIO

Carmignac Portfolio Asia Discovery (anciennement Carmignac Portfolio Emerging Discovery)



En 2024, Carmignac Portfolio Asia Discovery a enregistré une performance de +29,57% (Catégorie A EUR Acc - Code ISIN LU0336083810) par rapport à +9,86% pour son indicateur de référence (MSCI EM Asia Ex-China IMI 10/40).

Commentaire de gestion

Au cours de l'année, le fonds s'est concentré sur les marchés émergents d'Asie, à l'exclusion de la Chine. L'objectif du fonds est d'identifier des sociétés composées à forte croissance à long terme dans les pays émergents d'Asie, à l'exception de la Chine.

En 2024, les marchés émergents ont évolué dans des directions différentes. En Chine, les marchés ont été volatils jusqu'à la mi-septembre, lorsque les autorités chinoises ont annoncé les premières mesures de relance importantes. À la suite de ces annonces, les marchés locaux se sont redressés, principalement au profit des entreprises d'État et des principales pondérations des indices chinois. Les marchés coréens ont également souffert du ralentissement économique mondial et de l'incertitude politique. En revanche, les marchés taiwanais et indiens ont enregistré de bonnes performances. Taïwan a bénéficié de l'impulsion donnée par les thèmes liés à l'intelligence artificielle, tandis que l'Inde s'est bien comportée, bénéficiant de la continuité politique avec la réélection de Modi et d'une croissance économique solide.

Dans ce contexte, le fonds a nettement surperformé son indicateur de référence. Cette surperformance s'explique par les solides rendements de sélection de titres en Inde et au Vietnam, qui ont représenté la majeure partie de la performance annuelle du fonds. En effet, le plus grand contributeur à la performance du fonds a été Jyoti CNC Automation, l'un des plus grands fabricants de commandes numériques par ordinateur pour l'usinage des métaux, qui a vu le prix de son action monter en flèche grâce à une croissance impressionnante de son chiffre d'affaires. Nous avons également pu compter sur notre portefeuille de valeurs financières, avec Policybazaar et Kfin technologies, qui ont également soutenu la performance de la stratégie. Enfin, notre participation à plusieurs introductions en bourse a également bénéficié à la stratégie, notamment Waaree Energie, Premier Energies et Bansal Wire Industries. Nous avons également tiré profit de nos investissements au Vietnam avec FPT Corp, l'une des plus grandes sociétés de services informatiques, et de nos investissements aux Émirats arabes unis, avec Salik et Parkin. Cependant, nous avons été quelque peu déçus par la faiblesse de nos participations en Corée du Sud (Souldbrain et F&f Co), ont souffert de la vente des marchés coréens dans un contexte de ralentissement de la croissance mondiale et de volatilité de l'environnement politique.

*Pour la classe d'actions A EUR acc. Échelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur peut évoluer dans le temps.

Source : Carmignac, Bloomberg, données de l'entreprise, recherche, 31/12/2024 Carmignac, Bloomberg, Données de l'entreprise, Recherche, 31/12/2024.

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action de Carmignac Portfolio Asia Discovery sur l'ensemble de l'année.

Classe d'actions	ISIN	Monnaie	Performance	Indicateur de référence ¹
A EUR ACC	LU0336083810	EUR	29.57%	9.86%
A USD ACC HDG	LU0807689582	USD	30.14%	9.86%
F EUR ACC	LU0992629740	EUR	30.10%	9.86%
F USD ACC HDG	LU0992630169	USD	30.62%	9.86%
FW EUR ACC	LU1623762256	EUR	31.13%	9.86%
FW GBP ACC	LU0992630086	GBP	25.11%	4.82%
I EUR ACC	LU2420651155	EUR	30.21%	9.86%
IW GBP ACC	LU2427320499	GBP	25.42%	4.82%

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances sont nettes de frais (hors droits d'entrée éventuels prélevés par le distributeur), le cas échéant.

¹MSCI EM Asia Ex-China IMI 10/40

Carmignac Portfolio Global Bond

Durée minimum
de placement
recommandée : **3 ANS**



Carmignac Portfolio Global Bond a réalisé une performance annuelle de +1,81% (part A EUR Acc - ISIN LU0336083497), contre +2,78% pour son indicateur de référence (JP Morgan Global Government Bond Index (EUR), Coupons réinvestis).

Commentaire de gestion

Comme anticipé en début d'année, l'année 2024 a vu se poursuivre la tendance qui avait prévalu en 2023, caractérisée par une baisse graduelle de l'inflation et une croissance résiliente, bien que ralentie. Cet environnement a permis aux banques centrales de poursuivre ou d'entamer un cycle de baisse des taux.

Cependant, malgré la posture accommodante, avec une dernière baisse de 100bps pour la BCE et la FED en 2024, l'année sur le front des taux a été particulièrement volatile. Par exemple, l'enveloppe des baisses de taux en 2024 pour la FED a beaucoup fluctué au cours de l'année, passant de 7 à 1, influencée par la résilience de l'activité américaine en début d'année, une peur de la croissance pendant l'été, un retournement de la narration autour de l'élection américaine et de ses suites, et une Fed plus hawkish lors de la réunion de décembre. Ainsi, au cours de l'année, bien que la partie courte de la courbe des rendements ait été bien ancrée (les rendements américains à 2 ans sont restés globalement inchangés et les rendements allemands ont baissé de 32 points de base), les rendements ont augmenté à l'extrémité longue de la courbe (+69 points de base pour le rendement américain à 10 ans et +34 points de base pour son équivalent allemand), ce qui pose un défi pour la gestion de la durée.

En revanche, la trajectoire des actifs de crédit a été beaucoup plus stable, à l'exception de quelques jours au début du mois d'août, avec un net resserrement des spreads. L'atterrissage en douceur de l'économie, la baisse de l'inflation, la complaisance des banques centrales et la demande de rendements "tout compris" ont soutenu la classe d'actifs.

En revanche, le marché des changes a été plus erratique, les devises émergentes en particulier n'ayant pas résisté à la résilience de l'économie américaine et à l'élection de Trump, qui a considérablement renforcé le dollar. Dans ce contexte, les monnaies latino-américaines ont été les moins performantes, frappées elles aussi par une combinaison de risques idiosyncratiques et fiscaux.

Dans ce contexte volatil, nous avons géré activement notre Duration avec un biais long afin de soutenir la normalisation monétaire qui prenait de l'ampleur dans les principales banques centrales. Si notre position de durée longue, bien que réduite en début d'année, a pesé sur le portefeuille au cours des six premiers mois, elle a apporté une contribution positive au second semestre dans un contexte de signes de ralentissement aux États-Unis. Ceci s'est traduit par une forte baisse des rendements, notamment sur la partie courte, qui a profité à notre biais long (la durée du fonds a fluctué entre 4 et 6 sur cette période) positionné sur une pentification des courbes aux États-Unis et en Europe. Par ailleurs, les positions longues sur l'Italie et l'Espagne et les taux locaux au Mexique ont apporté une contribution positive, tandis que le portefeuille a été impacté par ses positions sur les taux brésiliens et ses positions courtes sur les taux japonais.

Cela dit, les principaux moteurs de la performance de cette année ont été les produits de spread, notamment le crédit d'entreprise (Energie, finances) et la dette émergente externe libellée en USD (Argentine, Egypte, Mexique). Le portage de ces positions et le resserrement des spreads tout au long de l'année 2024 ont largement contribué à la performance globale du fonds.

Au contraire, l'effet de change a eu un impact négatif sur le portefeuille cette année, en particulier sur nos positions longues en yen japonais, en real brésilien et en peso mexicain. Nous avons anticipé une intervention plus précoce et plus forte de la Banque du Japon, tandis que le réal brésilien a été affecté par les inquiétudes du marché liées à la fiscalité, qui ont pesé sur le taux de change et les attentes en matière d'inflation.

* Pour la classe d'actions A EUR Acc. Échelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur peut évoluer dans le temps.

Source : Carmignac 31/12/2024.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action de Carmignac Portfolio Global Bond sur l'ensemble de l'année.

Catégorie d'actions	ISIN	Monnaie	Performance	Indicateur de référence ¹
A CHF ACC HDG	LU0807689822	CHF	-1.02%	2.78%
A EUR ACC	LU0336083497	EUR	1.81%	2.78%
A EUR YDIS	LU0807690168	EUR	1.82%	2.78%
A USD ACC HDG	LU0807690085	USD	3.16%	2.78%
E EUR ACC	LU1299302254	EUR	1.39%	2.78%
F CHF ACC HDG	LU0992630755	CHF	-0.64%	2.78%
F EUR ACC	LU0992630599	EUR	2.18%	2.78%
F EUR YDIS	LU1792392216	EUR	2.23%	2.78%
F USD ACC HDG	LU0992630912	USD	3.52%	2.78%
F USD YDIS HDG	LU2278973172	USD	3.57%	2.78%
FW EUR ACC	LU1623762769	EUR	2.06%	2.78%
FW GBP ACC HDG	LU0553413385	GBP	3.37%	2.78%
FW GBP ACC	LU0992630839	GBP	-2.62%	-1.93% ²
I EUR ACC	LU2420651825	EUR	2.35%	2.78%
REVENU A CHF HDG	LU1299301876	CHF	-1.04%	2.78%
REVENUS A EUR	LU1299302098	EUR	1.83%	2.78%
REVENU E USD HDG	LU0992630326	USD	2.89%	2.78%
IW EUR ACC	LU2420652047	EUR	2.30%	2.78%
Z EUR Acc	LU2931970912	EUR	N/A ³	N/A ³

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances sont nettes de frais (hors droits d'entrée éventuels prélevés par le distributeur), le cas échéant.

¹Indice JP Morgan Global Government Bond

²Indice JP Morgan Global Government Bond en GBP

³Date de lancement 09/12/2024

CARMIGNAC PORTFOLIO

Carmignac Portfolio Flexible Bond

Durée minimum
de placement
recommandée :



En 2024, Carmignac Portfolio Flexible Bond affiche une performance de +5,42% (catégorie d'actions A EUR Acc - LU0336084032), contre +2,58% pour son indicateur de référence (indice ICE BofA ML Euro Broad Market (coupons réinvestis)).

Commentaire de gestion

2024 a donc été une année très prolifique pour le Fonds, tout en affichant une volatilité historiquement basse, atteignant 2,0 % sur un an. Les opérations de portage, portées par des taux d'intérêt historiquement élevés, ont bien sûr été l'un des principaux contributeurs à la performance. Néanmoins, toutes les stratégies principales du Fonds ont contribué à la performance. Les stratégies de pentification des courbes de rendement, le resserrement des marges de crédit dans les secteurs privilégiés (finances,) et les stratégies liées à l'inflation ainsi que la pentification des courbes de rendement ont tous contribué positivement à la performance du Fonds.

Aux États-Unis, la Réserve fédérale (FED) a adopté une approche proactive en 2024 face à la détérioration du marché du travail, en commençant son cycle de baisse des taux par une réduction de 50 points de base en septembre. Cette décision visait à assurer un atterrissage en douceur de l'économie, en réponse aux signes de ralentissement économique. L'assouplissement monétaire avait été bien anticipé par les marchés, et les craintes que l'assouplissement ne soit finalement trop précoce ont de nouveau fait grimper les taux longs. Le 10 ans américain a terminé l'année à 4,57 %, contre 3,77 % fin septembre et 3,86 % fin 2023. La courbe des taux (2-10 ans) a continué à se pentifier après un premier semestre morose. La hausse des rendements sur l'année reflète le fait que, si la Réserve fédérale (FED) a bien démarré son mouvement de baisse des taux, les performances de l'économie réelle en ont surpris plus d'un par leur vigueur. L'élection de D. Trump renforce cet optimisme, car son programme semble axé sur le soutien de l'économie américaine (via des réductions d'impôts, la déréglementation et des droits de douane sur les importations). En Europe, la Banque centrale européenne (BCE) a maintenu une politique monétaire accommodante, réduisant ses taux de 100 points de base au cours de l'année. Le resserrement quantitatif (QT) a continué à réduire l'excès de liquidités, exerçant une pression sur les rendements obligataires. Dans le même temps, les gouvernements se sont efforcés de réduire leurs déficits budgétaires et les émissions nettes ont atteint des niveaux record. Le taux allemand à 10 ans a terminé l'année à 2,36 %, contre 2,12 % à la fin du mois de septembre et 2,07 % à la fin de l'année 2023. Les spreads souverains au sein de la zone euro ont connu des fortunes diverses, le spread italien se réduisant de près de 50bps sur l'année, tandis que la dissolution française et la difficulté à construire un exécutif stable ont conduit le rendement du 10 ans français à accélérer de +30bps de plus que son équivalent allemand à la fin de l'année 2024.

Les baisses de taux des banques centrales, la vigueur des marchés boursiers (en particulier aux États-Unis) et les mesures de relance en Chine ont créé un contexte favorable aux actifs à risque. Les afflux dans les fonds de crédit ont permis au marché des obligations d'entreprise de bien se comporter tout au long de l'année, le spread moyen sur le marché européen des entreprises de bonne qualité se resserrant de 140 points de base par rapport à l'Allemagne au début de l'année à environ 100 points de base à la fin de l'année 2024. Ces niveaux historiquement bas ont été atteints à un moment où la croissance économique en Europe flirtait avec 0 moins. Les flux ont largement dominé les fondamentaux cette année. Sur l'année, le Compartiment a enregistré une performance absolue et relative positive, bénéficiant de son exposition aux actifs de crédit, en particulier aux subordonnées financières, au crédit High Yield et au crédit structuré, ainsi qu'à la dette souveraine des pays émergents et développés. Notre exposition prudente en termes de durée modifiée et notre flexibilité nous ont permis de réaliser cette surperformance, notamment au cours du quatrième trimestre, grâce à nos positions courtes sur la partie longue des courbes de rendement de l'euro et des États-Unis.

À la fin de la période, notre portefeuille avait un rendement à l'échéance de 5,3 % (contre 5,6 % au début de la période), tandis que la notation moyenne du portefeuille est restée en quelque sorte stable à BBB- et que notre durée a été gérée entre 3,1 et -0,8 atterrissant à 1,9 à la fin de l'année 2024.

* Pour la classe d'actions A EUR Acc. Échelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur peut évoluer dans le temps.

Sources : Carmignac, Bloomberg 31/12/2024 Carmignac, Bloomberg 31/12/2024.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action de Carmignac Portfolio Flexible Bond sur l'ensemble de l'année.

Classe d'actions	ISIN	Monnaie	Performance	Indicateur de référence ¹
A EUR ACC	LU0336084032	EUR	+5.42%	+2.58%
A EUR YDis	LU0992631050	EUR	+5.39%	+2.58%
A USD ACC HDG	LU0807689749	USD	+6.37%	+2.58%
A CHF ACC HDG	LU0807689665	CHF	+2.93%	+2.58%
E EUR ACC	LU2490324337	EUR	+4.53%	+2.58%
F EUR ACC	LU0992631217	EUR	+5.68%	+2.58%
FW EUR Acc	LU2490324501	EUR	+5.93%	+2.58%
F USD ACC HDG	LU2427321547	USD	+6.28%	+2.58%
F CHF ACC HDG	LU0992631308	CHF	+3.40%	+2.58%
Revenu A EUR	LU1299302684	EUR	+5.51%	+2.58%
IW EUR ACC	LU2490324410	EUR	+6.03%	+2.58%

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances sont nettes de frais (hors droits d'entrée éventuels prélevés par le distributeur), le cas échéant.

¹Indice ICE BofA Euro Broad Market.

Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine



En 2024, Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine affiche une performance de +1,88% (part A EUR Acc - LU0592698954), contre +8,25% pour son indicateur de référence (40% MSCI Emerging Markets NR USD (Dividendes nets réinvestis)+ 40% JP Morgan GBI-EM Unhedged (EUR, Coupons réinvestis) + 20% ESTER capitalisé. Rééquilibré trimestriellement),

Commentaire de gestion

Comme anticipé en début d'année, l'année 2024 a vu se poursuivre la tendance qui avait prévalu en 2023, caractérisée par une baisse graduelle de l'inflation et une croissance résiliente, bien que ralentie. Cet environnement a permis aux banques centrales de poursuivre ou d'entamer un cycle de baisse des taux.

Cependant, malgré la position accommodante, avec une dernière baisse de 100bps pour la Banque centrale européenne (BCE) et la Federal Reserve (Fed) en 2024, l'année sur front des taux a été particulièrement volatile. Tout au long de l'année, les marchés obligataires ont été volatils, impactés par l'évolution nombre de baisses de taux anticipées par les marchés. Ils sont passés de 7 à 1 aux États-Unis au cours de l'année, sous l'influence d'une activité américaine résiliente en début d'année, d'un retour de la croissance pendant l'été, d'un retournement de l'histoire autour de l'élection américaine et de ses conséquences, et d'une FED plus encline à la prudence lors de la réunion de décembre. Bien que la partie courte de la courbe des rendements ait été bien ancrée (les rendements américains à 2 ans sont restés globalement inchangés et les rendements allemands ont baissé de 32 points de base), les rendements ont augmenté à la partie longue de la courbe (+69 points de base pour le rendement américain à 10 ans et +34 points de base pour son équivalent allemand), ce qui constitue un défi pour la gestion de la Duration.

En revanche, la trajectoire des actifs de crédit a été beaucoup plus stable, à l'exception de quelques jours au début du mois d'août, avec un net resserrement des spreads. L'atterrissage en douceur de l'économie, la baisse de l'inflation, la complaisance des banques centrales et la demande de rendements "tout compris" ont soutenu la classe d'actifs.

En revanche, le marché des changes a été plus erratique, les devises émergentes n'ayant pas résisté à la résilience de l'économie américaine et à l'élection de Trump, qui a considérablement renforcé dollar. Dans ce contexte, les monnaies latino-américaines ont été moins performantes, frappées elles aussi par une combinaison de risques idiosyncratiques et fiscaux.

Dans ce contexte de volatilité, le fonds a bénéficié de la bonne tenue de son portfolio crédit, les produits de spreads étant les principaux moteurs de la performance 2024. Nous avons notamment bénéficié de nos positions sur la dette émergente externe en devises fortes (Argentine, Égypte, Mexique¹) et de notre sélection d'obligations d'entreprises du secteur financier (banque mexicaine Banco Mercantil Banorte et banque roumaine OTP). Le portage de ces positions et le resserrement des spreads tout au long de l'année 2024 ont fortement contribué à la performance globale du fonds.

Toutefois, la sous-performance du Fonds par rapport à son indicateur de référence est principalement due à :

1. La baisse de nos positions sur les obligations émergentes en monnaie locale²
2. La performance décevante de nos actions chinoises et latino-américaines

En effet, les taux locaux ont contribué négativement à notre performance, la plupart des banques centrales émergentes ayant ralenti ou arrêté leur cycle d'assouplissement au cours du deuxième trimestre et de la majeure partie du troisième trimestre. La ayant finalement entamé son cycle d'assouplissement à la mi-septembre, plusieurs banques centrales émergentes l'ont suivie en reprenant leur cycle de réduction des taux. Cependant, certaines d'entre elles ont au contraire procédé à des hausses de taux. C'est le cas du Brésil, qui a connu plusieurs hausses de taux au cours du second, le marché prévoyant d'autres hausses de taux dans les mois à . En conséquence, nous avons souffert de notre positionnement sur les taux locaux brésiliens et hongrois.

En ce qui concerne les actions, nos investissements en actions ont affiché une performance absolue légèrement positive, alors qu'en termes relatifs, ils ont sous-performé leur indicateur de référence. Cette sous-performance relative est principalement due à la performance décevante de nos actions chinoises et latino-américaines (Mexique et Brésil).

Bien que les marchés chinois se soient relativement bien comportés en 2024, notre sélection de titres a contribué négativement à la performance. En effet, en 2024, le marché a été tiré vers le haut par les poids lourds de l'indice que sont Tencent, Meituan et les banques publiques. Nous évitons les leaders ayant des parts de marché dominantes comme Tencent ou Meituan, en raison de la volonté affichée du gouvernement chinois de favoriser la concurrence en évitant les positions dominantes. Et nous excluons toutes les entreprises publiques dont la gouvernance d'entreprise entraîne des conflits d'intérêts qui, à long terme, sont généralement défavorables aux investisseurs minoritaires. Dans ce , nos titres ont enregistré des performances décevantes malgré des fondamentaux solides (forte génération de liquidités, sain) et de bonnes annonces de bénéfices.

Nos investissements en actions au Mexique et au Brésil ont également pesé sur la performance, ces marchés ayant sous-performé les autres marchés pour des raisons politiques (élections au Mexique, crainte d'un dérapage budgétaire au Brésil). Nos titres Grupo Banorte (Mexique) et Eletrobras (Brésil) ont été parmi les principaux détracteurs au cours du trimestre, bien que leurs fondamentaux restent solides. Nous pensons que la baisse est excessive et avons décidé de conserver nos positions, compte tenu de leurs bons fondamentaux.

*Pour la classe d'actions A EUR acc. Échelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur peut évoluer dans le temps. ISIN : LU0592698954.

Source : Carmignac, Bloomberg Carmignac, Bloomberg 31/12/2024.

Obligations extérieures argentines, égyptiennes et mexicaines libellées en USD.

1 Obligations souveraines émises par les pays émergents dans leur propre monnaie locale.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action de Carmignac Portfolio Emergents Patrimoine en 2024.

Classe d'actions	ISIN	Monnaie	Performance 2024	Indicateur de référence ¹
A CHF ACC HDG	LU0807690838	CHF	-0.76%	8.25%
A EUR ACC	LU0592698954	EUR	1.88%	8.25%
A EUR YDIS	LU0807690911	EUR	1.89%	8.25%
A USD ACC HDG	LU0592699259	USD	3.50%	8.25%
E EUR ACC	LU0592699093	EUR	1.12%	8.25%
F CHF ACC HDG	LU0992631720	CHF	-0.11%	8.25%
F EUR ACC	LU0992631647	EUR	2.55%	8.25%
F GBP ACC	LU0992631993	GBP	-2.15%	3.28% ²
F USD ACC HDG	LU0992632025	USD	4.17%	8.25%

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances sont nettes frais (hors droits d'entrée éventuels prélevés par le distributeur), le cas échéant.

¹40% MSCI Emerging Markets NR+ 40% JP Morgan GBI-EM Unhedged+ 20% ESTER capitalisé

²40% MSCI Emerging Markets NR+ 40% JP Morgan GBI-EM Unhedged+ 20% ESTER capitalisé en GBP

Carmignac Portfolio Emergents

Durée minimum
de placement
recommandée :



En 2024, le Compartiment a enregistré une performance de +5,49% (F share EUR Acc - ISIN LU0992626480), contre +14,68% pour son indicateur de référence (MSCI Emerging Markets Index USD, dividendes nets réinvestis).

Commentaire de gestion

2024 a été une mauvaise année pour la classe d'actifs Actions émergentes, qui a sous-performé les marchés développés pour la quatrième année consécutive. Dans ce contexte, la sous-performance du Fonds par rapport à son indicateur est principalement due à

3 facteurs :

- Exposition à l'Amérique latine
- Positionnement en Chine
- Les performances décevantes de Samsung Electronics en Corée

Le fonds a souffert de son exposition à l'Amérique latine (20% de l'actif net du fonds au 31/12/2024), notamment au Brésil et au Mexique. Après l'invasion de l'Ukraine début 2022, les actifs brésiliens et mexicains se sont très bien comportés pendant deux ans. En 2024, ils ont cependant été pénalisés par les questions politiques, qui sont souvent le talon d'Achille des pays de cette région. Après le sell-off, nos actifs brésiliens sont très bien valorisés, à l'image de nos investissements dans les concessions d'électricité, qui offrent des rendements allant jusqu'à 21 % en réel brésilien, alors que l'inflation est de l'ordre de 5 %³.

En ce qui concerne le Mexique, nous avons été pénalisés par la faiblesse de la banque Grupo Banorte, ainsi que de la société immobilière industrielle Vesta, qui ont toutes deux souffert de la liquidation des marchés mexicains suite à la réforme judiciaire adoptée par la nouvelle présidente Claudia Sheinbam, ainsi que des incertitudes entourant les élections américaines et leur impact sur l'économie mexicaine. Cependant, Claudia Sheinbaum a montré sa volonté de travailler avec l'administration américaine pour préserver les intérêts économiques des deux pays, ce qui, selon nous, favorisera le rebond des mexicains, étant donné que l'économie dispose de bons fondamentaux.

En ce qui concerne la Chine, bien que les marchés chinois se soient relativement bien comportés en 2024, notre sélection de titres a contribué négativement à la performance. En effet, en 2024, le marché a été tiré vers le haut par les poids lourds de l'indice que sont Tencent, Meituan et les banques publiques. Nous évitons les leaders ayant des parts de marché dominantes comme Tencent ou Meituan, en raison de la volonté affichée du gouvernement chinois de favoriser la concurrence en évitant les positions dominantes. Et nous excluons toutes les entreprises publiques dont la gouvernance d'entreprise entraîne des conflits d'intérêts qui, à long, sont généralement défavorables aux investisseurs minoritaires. Il convient de noter que notre sélection de titres en Chine a été un moteur majeur de la performance au cours 5 dernières années (contribution de 57% contre -9% pour les titres chinois de l'indice)⁴ et que 2024 est donc une exception. Après le fort rebond des marchés chinois suite aux annonces de relance économique en octobre 2024, nous avons réduit notre exposition chinoise à 23,4% du fonds, en nous concentrant sur nos convictions les plus fortes.

Enfin, le Fonds a souffert de la performance décevante de Samsung Electronics. Le titre a reculé principalement en raison de la faiblesse du cycle DRAM/NAND⁵ et aussi du fait que son concurrent SK Hynix a gagné des parts de marché grâce à son avance dans la fabrication de puces mémoire sophistiquées (produits HBM), ce qui a encore diminué la valeur de l'action de Samsung en dépit de ses solides performances financières en début d'année. Nous avons également été déçus par nos participations dans Hyundai Motor et LG Chem au cours de la période.

Toutefois, il convient de souligner le solide rebond de nos valeurs technologiques taïwanaises (TSMC, Matériaux d'élite) et de nos positions indiennes (ICICI Lombard, Kotak) qui ont enregistré d'excellentes performances, soutenant la performance du Fonds en 2024.

*Pour la classe d'actions F EUR acc. Échelle de risque 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur peut évoluer dans le temps.

Source : Carmignac, Bloomberg Carmignac, Bloomberg 31/12/2024

² Sources : données de l'entreprise, Bloomberg, 31/12/2024 Données de l'entreprise, Bloomberg, 31/12/2024

³ Sources : Carmignac, MSCI, Bloomberg : Carmignac, MSCI, Bloomberg. Rendements des actions chinoises de Carmignac Emergents par rapport aux rendements des actions chinoises du MSCI EM du 31/12/2019 au 31/12/2024.

⁴ DRAM : Dynamic Random Access Memory, NAND : mémoire flash (NOT AND)

CARMIGNAC PORTFOLIO

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action du Carmignac Portfolio Emergents sur l'ensemble de l'année.

Catégorie d'actions	ISIN	Monnaie	Performance 2024	Indicateur de référence ¹
A CHF ACC HDG	LU1299303062	CHF	2.25%	14.68%
A EUR ACC	LU1299303229	EUR	4.81%	14.68%
A EUR YDIS	LU1792391242	EUR	4.85%	14.68%
A USD ACC HDG	LU1299303575	USD	6.30%	14.68%
F CHF ACC HDG	LU0992626563	CHF	2.93%	14.68%
F EUR ACC	LU0992626480	EUR	5.49%	14.68%
F USD ACC HDG	LU0992626993	USD	6.82%	14.68%
FW EUR ACC	LU1623762413	EUR	5.31%	14.68%
FW GBP ACC	LU0992626720	GBP	0.48%	9.42% ²
I EUR ACC	LU2420650777	EUR	5.71%	14.68%
IW EUR ACC	LU2420651072	EUR	5.56%	14.68%
X EUR Acc	LU2870281644	EUR	N/A ³	N/A ³

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances sont nettes de frais (hors éventuels droits d'entrée prélevés par le distributeur), le cas échéant.

¹Indice MSCI Emerging Markets
²Indice MSCI Emerging Markets en GBP
³Date de lancement 23/08/2024

Carmignac Portfolio Long-Short European Equities



En 2024, Carmignac Portfolio Long-Short European Equities (A EUR Acc share class - ISIN LU1317704051) a enregistré une performance de +17,41%.

Commentaire de gestion

L'année a été dominée par le retour de la dispersion sur le marché des actions et l'élection américaine avec le retour de Donald Trump , avec des implications importantes pour le paysage mondial.

Au cours de l'année, nos fortes convictions au sein de notre Core Longs ont stimulé notre génération d'alpha, SAP, Prada et Lonza ayant particulièrement bien performé. Du côté des positions courtes, notre principale contribution est venue du secteur de la consommation, où nous avons eu une forte sélection de titres dans la catégorie des vêtements de sport et dans le secteur du luxe. Nous avons conservé une exposition nette relativement constructive de l'ordre de 20 à 30 % tout au long de l'année.

Alors que l'optimisme entourant l'exceptionnalisme américain a propulsé les marchés américains vers de nouveaux sommets, avec un rendement de plus de 20 %, les actions européennes sont restées à la traîne, ne progressant que de 6 %.

Nous maintenons depuis longtemps une vision structurellement baissière de l'Europe en tant que région. L'absence d'une véritable union économique et fiscale, combinée à l'hétérogénéité des États membres de l'UE et à un manque persistant de leadership politique compétent, fait qu'il est plus en plus difficile pour l'Europe de rivaliser avec d'autres régions, en particulier les États-Unis.

Cela dit, ces défis structurels existent depuis un certain temps. C'est pourquoi nous nous concentrons sur les secteurs où les entreprises européennes excellent au niveau mondial ou bénéficient de monopoles locaux. Il s'agit d'industries telles que les produits de luxe, l'ingénierie spécialisée, les logiciels ERP, les produits chimiques spécialisés, la technologie médicale, l'aérospatiale et la défense, et les petites annonces. Ces secteurs sont par nature moins affectés par les désavantages structurels auxquels l'Europe est confrontée, mais peuvent néanmoins être touchés par des flux d'actions négatifs vers la région, comme nous l'avons observé au cours des deux ou trois dernières années. Les allocations mondiales à l'Europe sont à leur plus bas niveau depuis plusieurs années, et le sentiment à l'égard de la région est au plus bas. Ce sentiment négatif a été exacerbé par les inquiétudes concernant les droits de douane et les problèmes structurels de la Chine, deuxième partenaire commercial de l'Europe, qui n'est que légèrement distancée par les États-Unis.

Bien que notre approche soit fondamentalement basée sur la sélection de titres plutôt que sur des vues macroéconomiques ou des flux d'actifs, nous sommes toujours à l'affût d'opportunités asymétriques en termes de risque/récompense. Nous pensons que l'Europe présente une telle opportunité à ce stade.

* Pour la classe d'actions A EUR Acc. Échelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur peut évoluer dans le temps.

Sources : Bloomberg, Carmignac, 31/12/2024 Bloomberg, Carmignac, 31/12/2024

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action du Carmignac Portfolio Long-Short European Equities sur l'ensemble de l'année.

Classe d'actions	ISIN	Monnaie	Performance
F EUR ACC	LU0992627298	EUR	+17.96%
F CHF ACC HDG	LU0992627371	CHF	+15.95%
F GBP ACC HDG	LU0992627454	GBP	+18.20%
F USD ACC HDG	LU0992627538	USD	+18.60%
A EUR ACC	LU1317704051	EUR	+17.41%
E EUR ACC	LU1317704135	EUR	+17.08%
X EUR ACC	LU2914157503	EUR	N/A ¹

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances sont nettes de frais (hors droits d'entrée éventuels prélevés par le distributeur), le cas échéant.

¹Lancement en 2024

CARMIGNAC PORTFOLIO

Carmignac Portfolio Investissement



En 2024, Carmignac Portfolio Investissement (A EUR Acc - LU1299311164) a enregistré une performance de +25,50% contre +25,33% pour son indicateur de référence (MSCI AC World NR Index (EUR) Dividendes nets réinvestis).

Commentaire de gestion

2024 a été une nouvelle année impressionnante pour les actifs à risque, sous l'impulsion de l'exceptionnalisme américain. En effet, au cours des dernières années, l' américaine a constamment déjoué les prévisions de ralentissement, et l'année 2024 n'a pas dérogé à la règle.

L'année peut être distinctement divisée en deux phases : les quatre premiers mois ont vu les méga-capitalisations tirer les rendements du marché, l'euro se joignant au rallye initial. Au second semestre, les États-Unis ont connu un élargissement des moteurs de performance, encore accentué par l'élection de Trump, ce qui a entraîné surperformance américaine. Malgré ce rebond des marchés, les "Magnificent Seven"⁶ ont encore enregistré une année record. Toutefois, la rotation des marchés d'actions a été observée aux États-Unis, mais pas en dehors des marchés d'actions américains, pour l'instant. La surperformance annuelle des actions américaines par rapport au reste du monde n'a jamais été aussi importante. Les actions européennes ont sous-performé, pénalisées par la faiblesse de l'économie, l' politique et une exposition limitée à l'intelligence artificielle (IA). Dans le même temps, les actions des marchés émergents, malgré un rallye induit par les mesures de relance et une correction partielle des actions chinoises, ainsi que les performances de l'Inde et de Taïwan, ont également été à la traîne par rapport à leurs homologues américaines.

Dans ce contexte, le fonds a réalisé une performance de +25,50%, en ligne avec son indicateur de référence qui affiche un rendement de 25,33% en 2024.

2024 a été une année au cours de laquelle le commerce de l'IA a gagné encore plus de terrain et des géants comme Nvidia et Meta ont porté le S&P 500 pour la deuxième année consécutive. Les dépenses importantes consacrées à l'IA par les géants de la technologie ont contribué à étendre le rallye au-delà des fabricants de puces et de serveurs. Dans ce contexte, exposition significative à l'ensemble de la chaîne de valeur de l'industrie des technologies/semiconducteurs a été le principal contributeur à la performance du fonds, parmi lesquels Nvidia, qui a une croissance remarquable de 94 % de ses ventes en glissement annuel à la fin du mois d'octobre 2024, TSMC, Amazon, Meta et Broadcom.

Toutefois, le fonds a enregistré une légère sous-performance relative en raison de sa surpondération dans le secteur de la santé, qui a été particulièrement faible, le marché s'étant réorienté vers des secteurs à croissance plus rapide et plus sensibles au marché. En outre, le secteur a été affecté par l'élection de Trump et le balayage républicain, ainsi que par la nomination potentielle de Robert F. Kennedy au poste de ministre de la santé, et par les inquiétudes concernant redéfinition des priorités des dépenses du gouvernement américain.

Parmi les autres contributeurs les plus importants, General Electric, une entreprise américaine spécialisée dans la fabrication et la maintenance de moteurs d'avion, a connu une hausse soutenue du prix de son action. Cette croissance est due à une augmentation de la demande dans le secteur de l'aviation commerciale et à une amélioration significative de la rentabilité. En outre, le fonds a bénéficié de ses investissements dans le secteur financier, les actions de Finance, Intercontinental Exchange et Mastercard ayant amélioré la performance globale du fonds au cours de la période.

*Pour la classe d'actions A EUR acc. Échelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur peut évoluer dans le temps.

Source : Carmignac 31/12/2024.

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action de Carmignac Portfolio Investissement sur l'ensemble de l'année.

Classe d'actions	ISIN	Monnaie	Performance	Indicateur de référence ¹
F EUR ACC	LU0992625839	EUR	26.22%	25.33%
A EUR ACC	LU1299311164	EUR	25.50%	25.33%
A USD ACC HDG	LU1299311677	USD	26.76%	25.33%
E EUR ACC	LU1299311834	EUR	24.56%	25.33%

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances sont nettes de frais (hors droits d'entrée éventuels prélevés par le distributeur), le cas échéant.

¹Indice MSCI AC World NR

⁵ Les "Magnificent 7" sont sept des entreprises technologiques les plus importantes et les plus influentes au monde : Apple, Microsoft, Amazon, Alphabet (la société mère de Google), Meta (anciennement Facebook), Nvidia et Tesla.

Carmignac Portfolio Patrimoine

Durée minimum
de placement
recommandée :



En 2024, Carmignac Portfolio Patrimoine (A EUR Acc - LU1299305190) affiche une performance de +6,87% contre +11,44% pour son indicateur de référence (40% MSCI AC World NR (USD) (dividendes nets réinvestis), 40% ICE BofA Global Government Index (USD) (coupons réinvestis), 20% ESTER capitalisé). Rééquilibré trimestriellement).

Commentaire de gestion

En 2024, la trajectoire économique des États-Unis a nettement divergé de celle des autres grandes régions du monde. Malgré les appréhensions du milieu de l'année, l'exceptionnalisme économique américain s'est maintenu, défiant les attentes. En revanche, la dynamique économique européenne s'est considérablement détériorée tout au long de l'année. Cette fracture transatlantique a été exacerbée par les bouleversements politiques en France et en Allemagne. Au premier semestre 2024, une désinflation généralisée a été observée, ce qui a conduit les banques centrales à se sentir suffisamment confiantes à l'été pour commencer à normaliser leur politique monétaire. Cependant, la dernière ligne droite s'est avérée plus difficile que les marchés ne l'avaient prévu et, en dehors de l'Europe, les investisseurs ont réduit leurs espoirs de réduction des taux. Pendant ce temps, en Asie, l'activité économique de la Chine est restée faible, caractérisée par une baisse des valeurs immobilières et un sentiment de consommation morose.

2024 s'est révélée être une année exceptionnelle pour les marchés financiers, marquée par de solides performances dans les différentes classes d'actifs. Le marché boursier américain a enregistré des rendements robustes, les principaux indices atteignant de nouveaux records. Trois facteurs clés ont alimenté les rendements du marché : les bénéfices élevés des entreprises, l'assouplissement de la politique monétaire, l'enthousiasme pour l'intelligence artificielle (IA) au premier semestre et l'anticipation de Trump 2.0 au second semestre. L'engouement pour l'intelligence artificielle et d'autres innovations technologiques a une concentration importante des gains du marché dans quelques entreprises technologiques à forte capitalisation, ce qui a fait grimper leurs multiples d'évaluation. Les actions européennes sont restées à la traîne en raison de l'instabilité politique, de la faiblesse de l'économie et de l'exposition limitée à l'IA, et ont sous-performé au cours d'une année où les rendements globaux des actions ont été élevés. Les actions des marchés émergents, soutenues par une reprise tardive des chinoises et par les bons résultats de l'Inde et de Taïwan, ont également sous-performé leurs homologues américaines.

Le marché des titres à revenu fixe a connu une forte volatilité et a enregistré des résultats mitigés, contrairement aux attentes initiales d'une année faste stimulée par les réductions anticipées des taux d'intérêt. Les obligations d'État européennes ont surpassé les bons du Trésor américain, car l'affaiblissement des perspectives économiques s'est traduit par une plus grande confiance dans la trajectoire descendante des taux d'intérêt. L'exceptionnalisme américain s'est également manifesté sur les marchés des devises, où le dollar a surperformé. La bonne performance des actifs à risque s'est répercutée sur les marchés des taux, les obligations à haut rendement apparaissant comme le secteur le plus performant. Les matières premières ont également suscité l'intérêt des investisseurs, les métaux précieux tels que l'or et l'argent ayant enregistré des gains significatifs de plus de 30 %.

La performance du fonds tout au long de l'année peut être divisée en deux phases distinctes. Au cours du premier semestre, nos perspectives macroéconomiques étaient particulièrement optimistes, notamment en ce qui concerne l'économie américaine. Nous anticipions une croissance robuste couplée à une période de et prévoyions un cycle synchronisé d'assouplissement monétaire, bien que dans une moindre mesure que le marché ne l'avait anticipé. Ces perspectives positives nous ont incités à maintenir une exposition significative aux actifs risqués, tels que les actions et le crédit, ce qui s'est finalement avéré être une stratégie fructueuse. Notre approche prudente des taux d'intérêt a également donné des résultats positifs. Au cours de cette période, le fonds a surpassé son indice de référence, grâce aux bonnes performances du secteur technologique, en particulier dans la chaîne de valeur des semi-conducteurs, ainsi qu'aux stratégies de portage sur le crédit et à l'exposition aux mines d'or.

Cependant, à l'approche de l'été, nous avons adopté une position plus prudente quant à la trajectoire de la désinflation et à son impact potentiel sur les marchés, en particulier sur les actifs risqués. En conséquence, nous avons procédé à deux ajustements clés de notre stratégie : la réduction de notre exposition aux actions à environ 35% et l'abaissement des valorisations de nos convictions au sein du portefeuille d'actions, le ratio cours/bénéfice (P/E) moyen passant de x25 en avril à x18 en novembre. Malheureusement, ces ajustements n'ont pas donné les résultats escomptés. La seconde moitié de l'année a été caractérisée par un commerce de l'exceptionnalisme américain, notamment influencé par l'élection de Trump, qui a vu une hausse significative des valeurs cycliques et des valeurs de croissance non rentables. Cette évolution a eu un impact négatif sur la performance relative du portfolio. Malgré cela, notre gestion active de la duration modifiée, qui est restée extrêmement faible, voire négative, ainsi qu'une stratégie de pentification et une exposition à l'inflation, se sont avérées bénéfiques. Cependant, l'instabilité politique en Europe et les chiffres économiques défavorables ont pesé sur l'euro par rapport au dollar, ce qui a eu un impact supplémentaire sur la performance relative du fonds au cours de l'année.

* Pour la classe d'actions A EUR Acc. Échelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur peut évoluer dans le temps.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action de Carmignac Portfolio Patrimoine sur l'ensemble de l'année.

Classe d'actions	ISIN	Monnaie	Performance	Indicateur de référence ¹
A CHF ACC HDG	LU1299305513	CHF	4.02%	11.44%
A EUR ACC	LU1299305190	EUR	6.87%	11.44%
A EUR YDIS	LU1299305356	EUR	6.88%	11.44%
A USD ACC HDG	LU1299305786	USD	8.39%	11.44%
E EUR ACC	LU1299305943	EUR	6.33%	11.44%
E USD ACC HDG	LU0992628429	USD	7.86%	11.44%
F CHF ACC HDG	LU0992627702	CHF	4.69%	11.44%
F EUR ACC	LU0992627611	EUR	7.58%	11.44%
F EUR YDIS	LU1792391671	EUR	7.57%	11.44%
F GBP ACC HDG	LU0992627967	GBP	8.86%	11.44%
F GBP ACC	LU0992627884	GBP	2.64%	6.33% ²
F USD ACC HDG	LU0992628346	USD	9.11%	11.44%
REVENU A CHF HDG	LU1163533695	CHF	4.02%	11.44%
REVENUS A EUR	LU1163533422	EUR	6.86%	11.44%
REVENU E EUR	LU1163533349	EUR	6.35%	11.44%
REVENU E USD HDG	LU0992628692	USD	7.86%	11.44%
REVENU F EUR	LU1163533778	EUR	7.56%	11.44%

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances sont nettes de frais (hors droits d'entrée éventuels prélevés par le distributeur), le cas échéant.

¹40% MSCI AC World NR (USD) (dividendes nets réinvestis), 40% ICE BofA Global Government Index (USD) (coupons réinvestis), 20% ESTER capitalisé. Rééquilibrage trimestriel

²Indicateur de référence en GBP

Carmignac Portfolio Sécurité

Durée minimum
de placement
recommandée :



Carmignac Portfolio Sécurité affiche une performance de 5,24% en 2024 (AW EUR ACC - LU1299306321), surperformant son indicateur de référence (ICE BofA ML 1-3 Y Euro All Government Index (EUR)), avec une performance de 3,16%.

Commentaire de gestion

2024 a donc été une année positive pour le Fonds tout en bénéficiant d'une volatilité historiquement basse, qui s'établit à 1,1 % sur un an fin décembre (pas hebdomadaires). Le portage, porté par des taux d'intérêt historiquement élevés, a bien sûr largement contribué à la performance. Cependant, toutes les stratégies principales du Fonds ont contribué à la performance. La gestion active de la duration, le resserrement des spreads de crédit dans nos secteurs de prédilection (finances, énergie, les stratégies bénéficiant d'une inflation persistante et la pentification des courbes de rendement ont toutes contribué positivement à la performance du Fonds.

Aux États-Unis, la Réserve fédérale (FED) a adopté une approche proactive en réponse à la détérioration du marché du travail, en entamant son cycle de réduction des taux d'intérêt par une baisse de 50 points de base en septembre. Cette décision visait à assurer un atterrissage en douceur de l'économie en réponse aux signes de ralentissement. L'assouplissement de la politique monétaire avait été bien anticipé par les marchés (les rendements à 10 ans se sont particulièrement bien comportés au troisième trimestre), et les craintes d'un assouplissement prématuré ont poussé les rendements à long terme à la hausse. Le taux américain à 10 ans a terminé l'année à 4,57 %, contre 3,77 % fin septembre et 3,86 % fin 2023. La courbe des taux (2-10 ans) continué à se pentifier après un premier semestre en demi-teinte. Cette hausse des taux sur l'année reflète le fait que, si le Federal Open Market Committee (FOMC) a bien entamé la baisse des taux, l'économie réelle a été étonnamment forte. L'élection de Donald Trump ajoute à cet optimisme, car son programme semble axé sur le soutien de l'économie américaine (par des réductions d'impôts, la déréglementation et l'imposition de droits de douane à l'importation).

En Europe, la BCE a maintenu une politique monétaire accommodante, réduisant les taux d'intérêt de 100 points de base au cours de l'année. Le resserrement quantitatif (QT) a continué à réduire l'excès de liquidités, exerçant une pression sur les rendements obligataires. Dans le même temps, les gouvernements se sont efforcés de réduire leurs déficits budgétaires et les émissions nettes ont atteint des niveaux record.

Le rendement allemand à 10 ans a terminé l'année à 2,36 %, contre 2,12 % fin septembre et 2,07 % fin 2023. Au sein de la zone euro, les spreads souverains ont connu des fortunes diverses, le spread italien se réduisant de près de 50 points de base sur l'année, tandis que la dissolution du gouvernement français et la difficulté à mettre en place un exécutif stable ont coûté au 10 ans français un écart de 30 points de base par rapport à son homologue allemand, qui a terminé l'année à 80 points de base.

Les baisses de taux des banques centrales, la vigueur des marchés boursiers (en particulier aux États-Unis) et les mesures de relance en Chine ont créé un environnement favorable aux actifs à risque. Les souscriptions aux fonds de crédit ont permis au marché des obligations d'entreprise de bien se comporter tout au long de l'année, le spread moyen sur le marché européen du crédit de bonne qualité étant passé de 140 points de base par rapport à l'Allemagne au début de l'année à environ 100 points de base à la fin de l'année 2024. Il convient de noter que ces niveaux historiquement très bas sont atteints à un moment où la croissance économique en Europe est proche de zéro. Les flux ont donc largement dominé les fondamentaux cette année.

Au cours dernier trimestre, la durée modifiée, qui est une mesure de la sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt, a été ramenée à environ 1,40 à la fin du mois de novembre (contre près de 2 à la fin du mois de septembre), avant d'être légèrement relevée à 1,53 à la fin du mois de décembre grâce à l'achat de taux à court terme américains. Au cours de l'année, la contribution de la duration modifiée des obligations d'entreprises est restée stable, autour de 1,35/1,40, tandis que celle des obligations d'État a fluctué en fonction des valorisations du marché (avec un pic à la fin du mois de juin). En fin d'année, le Fonds s'est réexposé aux obligations américaines à 2 ans à un moment où les marchés n'attendaient plus que deux baisses de taux de la FED en 2025, ce que nous considérons comme le minimum.

* Pour la classe d'actions AW EUR Acc. Échelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur peut évoluer dans le temps.

Source : Carmignac, 31/12/2024

CARMIGNAC PORTFOLIO

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action de Carmignac Portfolio Sécurité sur l'ensemble de l'année.

Classe d'actions	ISIN	Monnaie	Performance	Indicateur de référence ¹
A EUR ACC	LU2426951195	EUR	4.61%	3.16%
AW CHF ACC HDG	LU1299307055	CHF	2.45%	3.16%
AW EUR ACC	LU1299306321	EUR	5.24%	3.16%
AW EUR YDIS	LU1299306677	EUR	5.24%	3.16%
AW USD ACC HDG	LU1299306834	USD	6.74%	3.16%
FW CHF ACC HDG	LU0992625086	CHF	3.03%	3.16%
FW EUR ACC	LU0992624949	EUR	5.82%	3.16%
FW EUR YDIS	LU1792391911	EUR	5.82%	3.16%
FW USD ACC HDG	LU0992625243	USD	7.34%	3.16%
I EUR ACC	LU2420653367	EUR	5.45%	3.16%
X EUR ACC	LU2490324253	EUR	5.47%	3.16%

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances sont nettes de frais (hors droits d'entrée éventuels prélevés par le distributeur), le cas échéant.

¹Indice ICE BofA ML 1-3 Y Euro All Government (EUR)

CARMIGNAC PORTFOLIO

Carmignac Portfolio Credit



En 2024, Carmignac Portfolio Credit affiche une performance de +8,21% (part A EUR Acc - LU1623762843), supérieure à celle de son indicateur de référence (75% ICE BofA ML Euro Corporate index + 25% ICE BofA ML Euro High Yield index), en hausse de +5,65%.

Commentaire de gestion

2024 a été une année forte pour les actifs risqués notamment le crédit, cependant la volatilité était toujours présente dans le paysage des taux notamment sur la composante taux. Aux États-Unis, la Réserve fédérale (FED) a adopté une approche proactive en 2024 face à la détérioration du marché du travail, en commençant son cycle de baisse des taux par une réduction de 50 points de base en septembre. Cette décision visait à assurer un atterrissage en douceur de l'économie, en réponse aux signes de ralentissement économique. L'assouplissement monétaire avait été bien anticipé par les marchés (les rendements à 10 ans se sont particulièrement bien comportés au troisième trimestre), et les craintes que l'assouplissement ne soit finalement trop précoce ont une fois de plus poussé les taux longs à la hausse. Le 10 ans américain a terminé l'année à 4,57%, contre 3,77% fin septembre et 3,86% fin 2023. La courbe des taux (2-10 ans) a continué à se pentifier après un premier semestre morose. La hausse des rendements au cours de l'année reflète le fait que, alors que la Réserve fédérale a pris un bon départ dans sa campagne de réduction des taux, la performance de l'économie réelle a surpris beaucoup de monde par sa force. L'élection de D. Trump renforce cet optimisme, tant son programme semble axé sur le soutien de l'économie américaine (via des réductions d'impôts, la déréglementation et des droits de douane sur les importations). En Europe, la Banque centrale européenne (BCE) a maintenu une politique monétaire accommodante, réduisant ses taux de 100 points de base au cours de l'année. Le resserrement quantitatif (QT) a continué à réduire l'excès de liquidités, exerçant une pression sur les rendements obligataires. Dans le même temps, les gouvernements se sont efforcés de réduire leurs déficits budgétaires et les émissions nettes ont atteint des niveaux record. Le 10 ans allemand a terminé l'année à 2,36 %, contre 2,12 % fin septembre et 2,07 % fin 2023. Les flux entrants dans les fonds de crédit ont permis au marché des obligations d'entreprises de bien se comporter tout au long de l'année, le spread moyen sur le marché européen des entreprises de bonne qualité se resserrant de 140 points de base par rapport à l'Allemagne au début de l'année à environ 100 points de base à la fin de 2024. Ces niveaux historiquement bas ont été atteints à un moment où la croissance économique en Europe flirtait avec 0 moins. Les flux ont largement dominé les fondamentaux cette année. Notre portfolio a réalisé une performance positive à la fois en termes absolus et relatifs en 2024. Nous avons ajusté notre exposition au risque en conséquence et avons géré notre exposition de couverture au cours de l'année, afin de nous concentrer sur l'alpha de marché, tout en protégeant le portefeuille du bêta de marché et des dislocations potentielles du marché.

Dans ce contexte, tous nos moteurs de performance sur la partie longue ont contribué au rendement du Compartiment, les obligations développées à haut rendement et les émetteurs de dette financière étant plus gros contributeurs. Nos tranches CLO ("Collateralized Loan Obligation") en particulier se sont bien comportées grâce à leurs taux variables, à leur portage élevé et à une action de prix robuste à la fin de l'année. Le rendement a été obtenu grâce à un niveau élevé de diversification (plus de 300 positions et 200 émetteurs différents à la fin de l'année 2024). Notre portefeuille se concentre toujours sur nos principaux thèmes d'investissement qui bénéficient de l'environnement actuel d'inflation et de taux élevés, tels que le secteur financier, l'Energie, et notre sélection de collateralized loan obligati avec une structure à taux variable, atténuant les effets négatifs des pressions inflationnistes, de la volatilité des taux d'intérêt et de l'augmentation des taux de défaut.

* Pour la classe d'actions A EUR Acc. Échelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur peut évoluer dans le temps. ISIN : LU1623762843.

Source : Carmignac, Bloomberg, 31/12/2024 Carmignac, Bloomberg, 31/12/2024

CARMIGNAC PORTFOLIO

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action de Carmignac Portfolio Credit sur l'ensemble de l'année.

Classe d'actions	ISIN	Monnaie	Performance	Indicateur de référence ¹
A EUR ACC	LU1623762843	EUR	+8.21%	+5.65%
REVENUS A EUR	LU1623762926	EUR	+8.20%	+5.65%
A USD ACC HDG	LU1623763064	USD	+9.52%	+5.65%
FW EUR ACC	LU1623763148	EUR	+9.12%	+5.65%
F EUR ACC	LU1932489690	EUR	+8.59%	+5.65%
A CHF ACC HDG	LU2020612490	CHF	+5.87%	+5.65%
F CHF ACC HDG	LU2020612730	CHF	+6.21%	+5.65%
FW CHF ACC HDG	LU2020612813	CHF	+6.25%	+5.65%
F USD ACC HDG	LU2020612904	USD	+9.91%	+5.65%
FW USD ACC HDG	LU2427321208	USD	+10.72%	+5.65%
X EUR ACC	LU2475941915	EUR	+9.55%	+5.65%
Z EUR ACC	LU2931971134	EUR	N/A ²	N/A ²
X2 CAD Acc Hdg	LU2772084310	CAD	N/A ³	N/A ³
X2 CAD Ydis Hdg	LU2772084237	CAD	N/A ⁴	N/A ⁴

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances sont nettes de frais (hors droits d'entrée éventuels prélevés par le distributeur), le cas échéant.

¹75% ICE BofA ML Euro Corporate index+ 25% ICE BofA ML Euro High Yield index

²Date de lancement : 09/12/2024

³Date de lancement : 23/10/2024

⁴Date de lancement : 19/12/2024

CARMIGNAC PORTFOLIO

Carmignac Portfolio EM Debt



En 2024, Carmignac Portfolio EM Debt affiche une performance de +3,74% (part A EUR Acc - LU1623763221)*, contre +4,42% pour son indicateur de référence (JP Morgan GBI - Emerging Markets Global Diversified Composite Unhedged EUR + 50% JP Morgan EMBIG Diversified hedged in Euro)⁽⁷⁾.

Commentaire de gestion

Comme anticipé en début d'année, l'année 2024 a vu se poursuivre la tendance qui avait prévalu en 2023, caractérisée par une baisse graduelle de l'inflation et une croissance résiliente, bien que ralentie. Cet environnement a permis aux banques centrales de poursuivre ou d'entamer un cycle de baisse des taux.

Cependant, malgré la position accommodante, avec une dernière baisse de 100bps pour la Banque centrale européenne (BCE) et la Federal Reserve (Fed) en 2024, l'année sur front des taux a été particulièrement volatile. Tout au long de l'année, les marchés obligataires ont été volatils, impactés par l'évolution nombre de baisses de taux anticipées par les marchés. Ils sont passés de 7 à 1 États-Unis au cours de l'année, sous l'influence d'une activité américaine résiliente en début d'année, d'une peur de la croissance pendant l'été, d'un retournement de l'histoire autour de l'élection américaine et de ses conséquences, et d'une FED plus encline à la prudence lors de la réunion de décembre. Bien que la partie courte de la courbe des rendements ait été bien ancrée (les rendements américains à 2 ans sont restés globalement inchangés et les rendements allemands ont baissé de 32 points de base), les rendements ont augmenté à la partie longue de la courbe (+69 points de base pour le rendement américain à 10 ans et +34 points de base pour son équivalent allemand), ce qui constitue un défi pour la gestion de la Duration.

En revanche, la trajectoire des actifs de crédit a été beaucoup plus stable, à l'exception de quelques jours au début du mois d'août, avec un net resserrement des spreads. L'atterrissage en douceur de l'économie, la baisse de l'inflation, la complaisance des banques centrales et la demande de rendements "tout compris" ont soutenu la classe d'actifs.

En revanche, le marché des changes a été plus erratique, les devises émergentes n'ayant pas résisté à la résilience de l'économie américaine et à l'élection de Trump, qui a considérablement renforcé dollar. Dans ce contexte, les monnaies latino-américaines ont été moins performantes, frappées elles aussi par une combinaison de risques idiosyncratiques et fiscaux.

Dans ce contexte de volatilité, le fonds a bénéficié de la bonne tenue de son portfolio crédit, les produits de spreads étant les principaux moteurs de la performance 2024. Nous avons notamment bénéficié de nos positions sur la dette émergente externe en devises fortes (Argentine, Égypte, Mexique⁸⁾) et de notre sélection d'obligations d'entreprises du secteur financier (la banque mexicaine Banco Mercantil Banorte et la banque roumaine OTP Bank). Le portage de ces positions et le resserrement des spreads tout au long de l'année 2024 ont fortement contribué à la performance globale du fonds.

Tout au long de l'année 2024, nous avons géré activement notre Duration avec un biais long afin de soutenir la normalisation monétaire qui prenait de l'ampleur au sein des principales banques centrales. Si notre position de duration longue, bien que réduite en début d'année, a pesé sur le portefeuille au cours du premier semestre, elle a contribué positivement au second semestre dans un contexte de signes de ralentissement aux États-Unis. Ceci a entraîné une forte baisse des rendements, en particulier sur la partie courte, ce qui a profité à notre biais long (la duration du fonds a fluctué entre 4 et 6 sur cette période).

L'effet de change a également eu un impact légèrement positif sur portefeuille cette année. Nous avons notamment bénéficié de nos longues sur le rand sud-africain et de notre exposition tactique à l'USD avant les élections de D. Trump en novembre, ce qui a contribué positivement à la performance.

Les taux locaux ont au contraire contribué négativement à notre performance, la plupart des banques centrales émergentes ayant ralenti ou arrêté leur cycle d'assouplissement au cours du deuxième trimestre et de la majeure partie du troisième trimestre. La FED ayant finalement entamé son cycle d'assouplissement à la mi-septembre, plusieurs banques centrales émergentes l'ont suivie en reprenant leur cycle de réduction des taux. Cependant, certaines d'entre elles ont au contraire procédé à des hausses de taux. C'est le cas du Brésil, qui a connu plusieurs hausses de taux au cours du second semestre, le marché prévoyant d'autres hausses de taux dans les mois à venir. En conséquence, nous avons souffert de notre positionnement sur les taux locaux brésiliens.

*Pour la classe d'actions A EUR acc. Échelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur peut évoluer dans le temps. ISIN : LU1623763221.

Source : Carmignac, Bloomberg 31/12/2024 Carmignac, Bloomberg 31/12/2024.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action de Carmignac Portfolio EM Debt sur l'ensemble de l'année.

Classe d'actions	ISIN	Monnaie	Performance	Indicateur de référence ¹
A EUR ACC	LU1623763221	EUR	3.74%	4.42%
FW EUR ACC	LU1623763734	EUR	4.12%	4.42%
F EUR ACC	LU2277146382	EUR	4.30%	4.42%
F USD Y DIS HDG	LU2346238343	USD	5.58%	4.42%
A USD ACC HDG	LU2427320812	USD	4.92%	4.42%
F USD ACC HDG	LU2427320903	USD	5.51%	4.42%
I EUR Acc	LU2638444914	EUR	N/A ²	N/A ²
IW GBP Acc Hdg	LU2638445218	GBP	N/A ³	N/A ³

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances sont nettes de frais (hors droits d'entrée éventuels prélevés par le distributeur), le cas échéant.

¹50% JP Morgan GBI - Emerging Markets Global Diversified Composite Unhedged EUR Index + 50% JP Morgan EMBIG diversified hedged in Euro

²Date de lancement : 24/04/2024

³Date de lancement : 20/12/2024

⁶ Depuis le 02/01/2024

⁷ Obligations extérieures argentines, égyptiennes et mexicaines libellées en USD.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

Durée minimum
de placement
recommandée :



En 2024, Carmignac Portfolio Patrimoine Europe affiche une performance de +7,30% (part A EUR Acc - LU1744628287), supérieure à celle de son indicateur de référence (40% STOXX Europe 600 (Dividendes nets réinvestis) + 40% ICE BofA All Maturity All Euro Government (Coupons réinvestis) + 20% ESTER capitalisé), qui progresse de +5,10%.

Commentaire de gestion

En 2024, l'exceptionnalisme américain se distingue tandis que l'Europe est confrontée à des défis croissants. Les développements politiques en France et en Allemagne ont contribué à la divergence croissante entre les deux régions. Cette différence s'est également manifestée sur les marchés des actions, où le marché boursier américain a enregistré des rendements robustes grâce à l'intelligence artificielle, les principaux indices atteignant de nouveaux records. En revanche, les indices européens ont affiché des résultats mitigés. Le Stoxx 600 a enregistré des gains modestes, mais des disparités importantes ont été observées, le DAX affichant une performance d'environ 20 %, tandis que le CAC 40 français était négatif. Les actions européennes sont restées à la traîne en raison de l'instabilité politique, de la faiblesse de l'économie et de l'exposition limitée à l'intelligence artificielle, ce qui a entraîné une contre-performance au cours d'une année où les rendements globaux des actions ont été élevés.

Outre les perturbations politiques, l'année a également été marquée par l'évolution des attentes en matière de politique monétaire. Au début de l'année, la désinflation a donné l'occasion aux banques centrales des pays développés de commencer à normaliser leur politique monétaire. Toutefois, les dernières étapes de ce processus se sont avérées plus complexes que prévu, ce qui a amené les investisseurs hors d'Europe à ajuster leurs attentes concernant d'éventuelles baisses de taux. En conséquence, le marché européen a connu une volatilité importante mais a enregistré des performances positives, l'affaiblissement des perspectives économiques s'étant traduit par une plus grande confiance dans la trajectoire descendante des taux d'intérêt.

Le fonds a terminé l'année avec une performance annuelle de +7,10%, dépassant son indicateur de référence. Plus remarquable encore, cette performance suit de près celle du Stoxx 600 Europe, malgré une exposition nette moyenne aux actions de seulement 36% sur l'année et une volatilité deux fois moindre.

Les performances variées sur l'ensemble des marchés européens ont présenté de nombreuses opportunités pour nous en tant que gestionnaires de portefeuilles multi-actifs. Par conséquent, toutes nos classes d'actifs ont contribué positivement à notre performance en 2024. En ce qui concerne les actions, notre stratégie de sélection d'actions de haute qualité s'est avérée fructueuse. Nos principaux secteurs, la santé et la technologie, ont été les principaux moteurs de notre performance, avec des titres remarquables comme Argenx, Lonza, SAP et ASML. Cependant, la seconde moitié de l'année a posé davantage de défis pour notre sélection de titres, car l'environnement économique a favorisé les valeurs cycliques qui anticipaient de multiples baisses de taux et une reprise économique mondiale ultérieure. À ce moment-là, nos stratégies de gestion du risque impliquant des produits dérivés sur les indices boursiers et la volatilité ont été efficaces, en particulier pendant les turbulences du marché de l'été causées par le dénouement du carry trade sur le yen. Par conséquent, l'overlay macro a contribué positivement à notre performance annuelle.

Au sein de l'allocation à revenu fixe, notre exposition au crédit a été rentable, et notre décision de maintenir une faible durée modifiée tout au long de l'année nous a permis d'éviter la volatilité des taux d'intérêt. Notre sélection d'actifs de crédit a une fois de plus produit des rendements attrayants grâce à la composante de portage. En outre, nos instruments indexés sur l'inflation se sont bien comportés au second semestre. Enfin, notre exposition aux matières premières, en particulier à l'or, à l'argent et au cuivre, s'est également avérée efficace. L'or et le cuivre ont connu une année 2024 exceptionnelle, portée par les tensions géopolitiques, les politiques monétaires accommodantes et la forte demande liée à la transition énergétique, qui ont propulsé leurs prix à des niveaux record.

* Pour la classe d'actions A EUR Acc. Échelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur peut évoluer dans le temps.

Source : Carmignac, Bloomberg, 31/12/2024 Carmignac, Bloomberg, 31/12/2024

CARMIGNAC PORTFOLIO

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action de Carmignac Portfolio Patrimoine Europe sur l'ensemble de l'année.

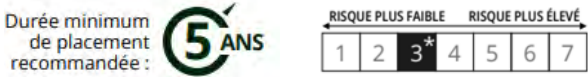
Classe d'actions	ISIN	Monnaie	Performance	Indicateur de référence ¹
A EUR ACC	LU1744628287	EUR	7.30%	5.10%
AW EUR ACC	LU1932476879	EUR	7.09%	5.10%
E EUR ACC	LU2490324683	EUR	6.77%	5.10%
F EUR ACC	LU1744630424	EUR	8.01%	5.10%
F EUR YDIS	LU2369619742	EUR	8.01%	5.10%
FW EUR ACC	LU2490324766	EUR	7.79%	5.10%
REVENUS A EUR	LU2490324840	EUR	7.31%	5.10%

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances sont nettes de frais (hors droits d'entrée éventuels prélevés par le distributeur), le cas échéant.

¹40% STOXX Europe 600 (dividendes nets réinvestis)+ 40% ICE BofA All Maturity All Euro Government (coupons réinvestis+20% ESTER capitalisé

CARMIGNAC PORTFOLIO

Carmignac Portfolio Flexible Allocation 2024 (fusionné le 19 novembre 2024)



En 2024, jusqu'à la fusion du fonds le 19 novembre 2024, Carmignac Portfolio Flexible Allocation 2024 (classe d'actions M EUR Acc - ISIN LU1873147984) a enregistré une performance de +4,83%.

Commentaire de gestion

Tout au long de l'année, la trajectoire économique des États-Unis a nettement divergé de celle des autres grandes régions du monde. Malgré les incertitudes du milieu de l'année, l'exceptionnalisme économique américain s'est maintenu. En revanche, la dynamique économique européenne s'est considérablement détériorée tout au long de l'année. Cette fracture transatlantique a été exacerbée par les bouleversements politiques en France et en Allemagne. Au premier semestre 2024, la désinflation généralisée a conduit les banques centrales à se sentir suffisamment confiantes pour commencer à normaliser leur politique monétaire dès l'été. Toutefois, la dernière ligne droite s'est avérée plus ardue que les marchés ne l'avaient prévu et, en dehors de l'Europe, les investisseurs ont revu à la baisse leurs attentes en matière de réduction des taux. Pendant ce temps, en Asie, l'activité économique de la Chine est restée faible, affectée par le ralentissement du marché immobilier et l'hésitation des consommateurs.

L'année 2024 s'est révélée exceptionnelle pour les marchés financiers, avec des performances positives sur l'ensemble des classes d'actifs. Le marché boursier américain a connu une croissance spectaculaire, propulsant les principaux indices à de nouveaux sommets historiques. Cette performance exceptionnelle peut être attribuée à trois facteurs clés : des bénéfices d'entreprise robustes, un assouplissement de la politique monétaire et un enthousiasme marqué pour l'intelligence artificielle (IA) au premier semestre, suivi de l'anticipation d'un éventuel retour de Donald Trump au second semestre. L'enthousiasme pour l'intelligence artificielle a entraîné une concentration importante des gains dans un petit nombre de sociétés technologiques à forte capitalisation, ce qui a gonflé leurs multiples de valorisation. Sur le front européen, après un premier trimestre prometteur, les actions ont perdu de leur élan, freinées par l'instabilité politique, la faiblesse de l'économie et une exposition limitée à l'IA. Quant aux marchés émergents, malgré une reprise tardive des actions chinoises et de bonnes performances en Inde et à Taïwan, ils n'ont pas été en mesure d'égaler les performances enregistrées aux États-Unis.

Le marché obligataire a connu une année 2024 marquée par une forte volatilité et des performances contrastées, déjouant les prévisions initiales d'une année prospère portée par les anticipations de baisse des taux d'intérêt. Les obligations souveraines européennes ont surperformé leurs homologues américaines, le économique renforçant la conviction d'une trajectoire de baisse des taux en Europe. Sur le marché des changes, le dollar s'est distingué par sa robustesse, reflétant la résilience de l'économie américaine. Dans ce contexte, les actifs à risque ont brillé, notamment les obligations à haut rendement, qui sont apparues comme le segment le plus performant du marché obligataire. Les matières premières n'ont pas été en reste, avec une attention particulière pour les métaux précieux : l'or et l'argent ont enregistré des gains impressionnants, dépassant les 30 % sur l'année.

En 2024, l'année a été positive, avec des gains à la fois sur les marchés d'actions et d'obligations. Dans ce contexte, notre gestion actions a contribué positivement à la performance du Compartiment, plus particulièrement Carmignac Portfolio Grandchildren. Notre allocation obligataire a également contribué positivement au Compartiment, avec nos positions dans Carmignac Portfolio Flexible Bond, Carmignac Portfolio Sécurité et Carmignac Portfolio Crédit.

*Pour la classe d'actions M EUR acc. Échelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur peut évoluer dans le temps. ISIN : LU1873147984

Source : Carmignac, Bloomberg, 31/12/2024 Carmignac, Bloomberg, 31/12/2024

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action du portefeuille Carmignac Portfolio Flexible Allocation 2024 jusqu'à la fusion du fonds le 19 novembre 2024 (dividende réinvesti).

Classe d'actions	ISIN	Monnaie	Performance	Indicateur de référence
M EUR ACC	LU1873147984	EUR	+4.83%	Sans objet
M EUR Ydis	LU1873148016	EUR	+4.82%	Sans objet

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances sont nettes de frais (hors droits d'entrée éventuels prélevés par le distributeur), le cas échéant.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Carmignac Portfolio Family Governed (fusionné le 22 octobre 2024)

Le compartiment a fusionné avec Carmignac Portfolio Human Xperience 22/10/2024.

Commentaire de gestion

L'année 2024 a été marquée par une performance remarquable des marchés d'actions, en particulier aux États-Unis (U.S.) où les marchés boursiers ont connu une croissance robuste, les principaux indices atteignant des sommets sans précédent. Cette performance exceptionnelle s'explique par trois facteurs clés : les bénéfices élevés des entreprises, l'assouplissement de la politique monétaire et l'enthousiasme important suscité par les technologies d'intelligence artificielle (IA) au premier semestre de l'année. La seconde moitié de 2024 a vu les gains du marché encore renforcés par les perspectives, et la réaction, à une seconde présidence Trump. Le boom de l'IA a entraîné une concentration des gains du marché dans une poignée de sociétés technologiques à méga-capitalisation, en particulier au cours du premier semestre. Par la suite, un élargissement des moteurs de performance a été observé, les entreprises cycliques et les entreprises de croissance non rentables bénéficiant de l'anticipation d'une administration Trump 2.0. Toutefois, le paysage des marchés boursiers n'a pas été uniforme à l'échelle mondiale. Les actions européennes ont notamment sous-performé par rapport à leurs homologues américaines, entravées par l'instabilité politique, la faiblesse économique, l'exposition limitée au secteur de l'IA et le risque de hausse des tarifs douaniers qui en découle.

Du début de l'année jusqu'à fusion, les moteurs de performance des compartiments étaient basés sur l'absence d'exposition aux valeurs de matières premières ainsi que sur la sélection de titres dans les Finances. En effet, l'année a été excellente pour les valeurs financières, notre exposition à Brown & Brown et Mastercard, toutes deux aux États-Unis, a été bénéfique pour la stratégie. En , notre performance relative a souffert des rotations sectorielles qui ont commencé à s'opérer au deuxième trimestre. Bien que notre sélection de titres ait été utile dans le secteur de la santé, notre surpondération dans ce secteur ne nous a pas aidés. Nous avons également été pénalisés par les valeurs de luxe comme LVMH et les valeurs de consommation comme Estee Lauder et L'Oréal, qui ont souffert de l'environnement macroéconomique.

Source : Bloomberg, Carmignac, 31/12/2024 Bloomberg, Carmignac, 31/12/2024

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action du Carmignac Portfolio Family Governed jusqu'à la fusion du fonds le 22 octobre 2024 (dividende réinvesti).

Classe d'actions	ISIN	Monnaie	Performance	Indicateur de référence
A EUR Acc	LU1966630706	EUR	+11.94%	Sans objet
FW EUR Acc	LU1966630961	EUR	+12.35%	Sans objet
F EUR Acc	LU2004385154	EUR	+12.54%	Sans objet

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances sont nettes de frais (hors droits d'entrée éventuels prélevés par le distributeur), le cas échéant.

Carmignac Portfolio Grandchildren



En 2024, Carmignac Portfolio Grandchildren affiche une performance de +21,88% (part A EUR Acc - LU1966631001), inférieure à celle de son indicateur de référence (MSCI WORLD (USD, Dividendes nets réinvestis)) qui progresse de +26,60%.

Commentaire de gestion

L'année 2024 a été marquée par une performance remarquable des marchés d'actions, en particulier aux États-Unis (U.S.A.) - où les marchés boursiers ont connu une croissance robuste, les principaux indices atteignant des sommets sans précédent. Cette performance exceptionnelle s'explique par trois facteurs clés : les bénéfices élevés des entreprises, l'assouplissement de la politique monétaire et l'enthousiasme important suscité par les technologies d'intelligence artificielle (IA) au premier semestre de l'année. La seconde moitié de 2024 a vu les gains du marché encore renforcés par les perspectives, et la réaction, à une seconde présidence Trump. Le boom de l'IA a entraîné une concentration des gains du marché dans une poignée de sociétés technologiques à méga-capitalisation, en particulier au cours du premier semestre. Par la suite, un élargissement des moteurs de performance a été observé, les entreprises cycliques et les entreprises de croissance non rentables bénéficiant de l'anticipation d'une administration Trump 2.0. Toutefois, le paysage des marchés boursiers n'a pas été uniforme à l'échelle mondiale. Les actions européennes ont notamment sous-performé par rapport à leurs homologues américaines, entravées par l'instabilité politique, la faiblesse économique, l'exposition limitée au secteur de l'IA et le risque de hausse des tarifs douaniers qui en découle.

La performance du Fonds au cours de l'année peut être divisée en deux phases distinctes. Au cours du premier semestre, la désinflation mondiale et la résilience de l'économie américaine ont renforcé la confiance des investisseurs, propulsant la trajectoire ascendante du Fonds. Au cours de cette période, le Fonds a surperformé le MSCI World, principalement grâce à une sélection de titres réussie dans les secteurs de la technologie, de la santé et de la consommation de base. Cependant, à l'approche des élections américaines et malgré les premières baisses de taux de la Réserve fédérale et de la Banque centrale européenne, nos entreprises de qualité ont sous-performé les marchés. Notre décision de maintenir un biais défensif s'est avérée préjudiciable dans le contexte d'un rebond cyclique. Des secteurs tels que les médias, l'industrie et la consommation Discrétionnaire, auxquels nous étions peu ou pas exposés, ont été parmi les plus performants au cours de cette période.

Dans notre revue de fin d'année, les noms technologiques sont apparus comme un domaine d'exposition important et comme les principaux contributeurs à la performance. Notre gestion active de sociétés comme Nvidia, un titre que nous détenons depuis la création du portefeuille en 2019, s'est avérée fructueuse. Nvidia a une fois de plus été en tête de liste des contributeurs de l'année. Étonnamment, le deuxième meilleur contributeur était une société européenne : SAP. Le géant allemand du logiciel continué à prospérer avec sa transition vers des solutions basées sur le cloud, déclarant une croissance de plus de 25% des logiciels cloud et une augmentation de 28% du bénéfice d'exploitation en 2024 par rapport à 2023, bénéficiant d'investissements antérieurs dans les produits cloud. D'autres entreprises technologiques considérées comme plus défensives, telles qu'Oracle, Microsoft et ServiceNow, ont également connu des années exceptionnelles, avec des performances annuelles allant de 20 % à 60 %.

Le secteur de la santé est resté le deuxième secteur d'exposition du fonds. Malgré la mauvaise performance de l'ensemble du secteur, les actions que nous avons sélectionnées se sont bien comportées, faisant de ce secteur un contributeur positif dans l'ensemble. Des sociétés comme Lonza, Eli Lilly et Stryker ont connu de très bonnes années, surperformant leurs pairs. Notre gestion active de Novo Nordisk a également donné des positifs, contribuant à la performance globale du fonds malgré une tendance négative en 2024. Novo Nordisk est une pierre angulaire de notre fonds depuis des années. Cependant, au cours du second semestre de l'année, nous sommes devenus prudents à l'approche d'un essai clinique de stade avancé pour leur produit de nouvelle génération, Cagrisema, pour lequel les attentes étaient déjà élevées. Nous avons réduit notre participation de 9 % au début de l'année à environ 2,5 % avant les résultats de l'essai (20/12/2024). La performance du médicament, bien qu'impressionnante avec une perte de poids de 23% après un an, n'a pas été à la hauteur des attentes, ce qui a provoqué une forte baisse de l'action. Nous considérons cette chute comme une réaction excessive et avons recommencé à augmenter l'exposition, pensant que la société peut atteindre une croissance annuelle des bénéfices à moyen terme, à mesure que les goulets d'étranglement de l'approvisionnement se résorbent. Malheureusement, d'autres sociétés favorites comme Align Technology, Vertex et Demant ont connu des difficultés et ont affiché des performances négatives pour l'année.

Dans le secteur de la consommation, nos convictions en matière de Biens de Consommation de Base aux États-Unis se sont bien comportées, en particulier au premier semestre. Cependant, plusieurs noms de produits de consommation ont eu un impact négatif sur la performance de notre fonds, L'Oréal étant le plus mauvais élève. L'entreprise a fait état d'une croissance organique décevante, montrant un ralentissement séquentiel principalement dû à une demande chinoise plus faible que prévu. L'Oréal a également prévu que l'industrie verrait sa croissance se normaliser à des niveaux pré-COVID de 4-5% à partir de 2025. Nous maintenons notre exposition à la société, considérant qu'il s'agit de fluctuations de croissance modestes par rapport à d'autres secteurs, et nous estimons que les valorisations actuelles sont attrayantes pour des investisseurs à long terme comme nous.

* Pour la classe d'actions A EUR Acc. Échelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur peut évoluer dans le temps.

Source : Carmignac, Bloomberg, 31/12/2024 Carmignac, Bloomberg, 31/12/2024

CARMIGNAC PORTFOLIO

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action de Carmignac Portfolio Grandchildren sur l'ensemble de l'année.

Classe d'actions	ISIN	Monnaie	Performance	Indicateur de référence ¹
A EUR ACC	LU1966631001	EUR	21.88%	26.60%
F EUR ACC	LU2004385667	EUR	22.61%	26.60%
FW GBP ACC	LU2427320655	GBP	16.75%	20.79% ²
FW GBP YDIS	LU2427320739	GBP	16.75%	20.79% ²
I EUR ACC	LU2420652393	EUR	22.85%	26.60%
IW EUR ACC	LU2420652476	EUR	22.66%	26.60%
W EUR ACC	LU1966631266	EUR	22.36%	26.60%
Z EUR ACC	LU2931971050	EUR	N/A ³	N/A ³
AW USD Acc	LU2782951763	USD	N/A ⁴	N/A ⁴

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances sont nettes de frais (hors droits d'entrée éventuels prélevés par le distributeur), le cas échéant.

¹MSCI WORLD NR
²MSCI WORLD NR en GBP
³Date de lancement : 09/12/2024
⁴Date de lancement : 20/03/2024

CARMIGNAC PORTFOLIO

Carmignac Portfolio Human Xperience



En 2024, Carmignac Portfolio Human Xperience affiche une performance de +17,63% (part A EUR Acc – LU2295992163) tandis que son indicateur de référence (MSCI AC World (NR, EUR)) gagne +25,33%.

Commentaire de gestion

L'année 2024 a été marquée par une performance remarquable des marchés d'actions, en particulier aux États-Unis (U.S.) où les marchés boursiers ont connu une croissance robuste, les principaux indices atteignant des sommets sans précédent. Cette performance exceptionnelle s'explique par trois facteurs clés : les bénéfices élevés des entreprises, l'assouplissement de la politique monétaire et l'enthousiasme important suscité par les technologies d'intelligence artificielle (IA) au premier semestre de l'année. La seconde moitié de 2024 a vu les gains du marché encore renforcés par les perspectives, et la réaction, à une seconde présidence Trump. Le boom de l'IA a entraîné une concentration des gains du marché dans une poignée de sociétés technologiques à méga-capitalisation, en particulier au cours du premier semestre. Par la suite, un élargissement des moteurs de performance a été observé, les entreprises cycliques et les entreprises de croissance non rentables bénéficiant de l'anticipation d'une administration Trump 2.0. Toutefois, le paysage des marchés boursiers n'a pas été uniforme à l'échelle mondiale. Les actions européennes ont notamment sous-performé par rapport à leurs homologues américaines, entravées par l'instabilité politique, la faiblesse économique, l'exposition limitée au secteur de l'IA et le risque de hausse des tarifs douaniers qui en découle.

Au premier semestre, notre fonds a été soutenu par notre exposition et notre sélection de titres dans les secteurs de la santé et des services de communication. Novo Nordisk et Alphabet ont été parmi nos plus grands contributeurs au cours des deux premiers trimestres. Nous avons également bénéficié des contributions de noms tels que Nvidia dans le secteur technologique et Costco dans le secteur de la consommation, qui se sont bien comportés au cours du premier semestre de l'année. Nos principaux détracteurs au cours de cette période se trouvaient principalement dans les secteurs de la consommation, avec des noms comme Estee Lauder, LVMH, Diageo ainsi que VIP Shop en Chine qui ont limité notre performance globale. Les secteurs de la consommation ont été faibles au cours du premier semestre de l'année en raison du ralentissement de la croissance économique et en particulier des dépenses de consommation. Le secteur des produits de luxe en particulier a souffert au cours de ces mois.

À l'approche des élections américaines, et malgré les premières baisses de taux de la Réserve fédérale et de la Banque centrale européenne, nos entreprises de ont sous-performé les marchés, et nous avons observé un retournement en faveur des valeurs cycliques. C'est la principale raison de notre sous-performance au second . Comme nous n'étions pas très exposés à ces secteurs cycliques, notre sous-pondération des Finances et notre surpondération des secteurs du commerce et de la consommation nous ont été préjudiciables, surtout au troisième trimestre. Nous avons terminé l'année avec un quatrième trimestre récupérant une partie de ce que nous avions perdu troisième trimestre grâce à nos contributeurs dans les noms liés à la technologie comme Amazon, Alphabet, Cisco, ServiceNow et dernier ajout au portefeuille Apple. Mastercard et Visa, dans le domaine du crédit à la consommation, ont également contribué positivement vers la fin de l'année. Ayant quitté Novo Nordisk plus tôt dans l'année, cela a également limité notre sous-performance au cours du second semestre, car les résultats de leur nouveau médicament GLP-1 contre le diabète et l'obésité, Cagriema, n'ont pas été à la hauteur des attentes du marché.

Le vise à obtenir une croissance du capital à long terme en investissant dans des entreprises qui privilégient le capital humain et l'engagement des parties prenantes. Le fonds se concentre sur les entreprises qui démontrent des pratiques solides dans des domaines tels que le bien-être des employés, la satisfaction des clients et l'engagement communautaire. En investissant dans des entreprises qui excellent dans ces domaines, le fonds cherche à générer des rendements financiers durables en favorisant un impact social positif. La stratégie repose sur la conviction que les entreprises qui ont des pratiques centrées sur l'humain sont mieux placées pour réussir et résister à long terme.

* Pour la classe d'actions A EUR Acc. Échelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur peut évoluer dans le temps.

Source : Bloomberg, Carmignac, 31/12/2024 Bloomberg, Carmignac, 31/12/2024

CARMIGNAC PORTFOLIO

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action de Carmignac Portfolio Human Xperience sur l'ensemble de l'année.

Classe d'actions	ISIN	Monnaie	Performance	Indicateur de référence ¹
A EUR ACC	LU2295992163	EUR	17.63%	25.33%
F EUR ACC	LU2295992247	EUR	18.40%	25.33%
FW GBP ACC	LU2601234839	GBP	12.73%	19.59%
X EUR ACC	LU2947293564	EUR	N/A ²	N/A ²

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances sont nettes de frais (hors droits d'entrée éventuels prélevés par le distributeur), le cas échéant.

⁽¹⁾ MSCI ACWI WORLD NR

²Date de lancement : 09/12/2024

Carmignac Portfolio China New Economy



Sur l'année 2024, le fonds a enregistré une performance annuelle de +1,02% (classe d'actions A EUR Acc - ISIN LU2295992320) contre +27,39% pour son indicateur de référence (MSCI China Index (USD) dividendes nets réinvestis, converti en EUR, code Bloomberg NDEUCHF).

Commentaire de gestion

En 2024, les marchés chinois ont connu une performance mitigée mais ont terminé l'année avec une forte hausse. Les marchés ont commencé l'année sur de données économiques décevantes et de pressions déflationnistes persistantes, malgré l'annonce par le gouvernement chinois de mesures de soutien aux marchés boursiers et d'assouplissement monétaire (réduction du taux de réserves obligatoires).

Par la suite, l'amélioration des données manufacturières et l'amélioration à court terme des relations sino-américaines, marquée par la visite du secrétaire d'État américain Antony Blinken, ont conduit à un rallye de soulagement au cours du deuxième trimestre 2024. Au cours de la deuxième partie de l'année, les élections présidentielles américaines ont entraîné une certaine volatilité sur les marchés chinois. La réélection de Donald Trump et les risques liés aux droits de douane ont pesé sur les marchés chinois au cours du second semestre de l'année. Pour contrer les annonces négatives, les autorités chinoises ont annoncé le 24 septembre une série de mesures (assouplissement monétaire, soutien aux marchés des actions et de l'immobilier) afin de mettre un plancher sur le ralentissement de l'économie chinoise et de stimuler le sentiment des marchés. Ces premières annonces ont été suivies de mesures fiscales supplémentaires, notamment de nouvelles émissions d'obligations spéciales du gouvernement central et une accélération des dépenses budgétaires.

En conséquence, les marchés chinois ont connu un fort rebond : le MSCI China a augmenté de 22 %, le CSI 300 de 32 % et l'indice Hang Seng Entreprises de 17 % en USD entre le 23/09 et le 08/10, terminant l'année en territoire positif.

Dans ce contexte, le fonds a enregistré une performance légèrement positive, mais toujours nettement inférieure à son indicateur de référence. Les principaux bénéficiaires des mesures de relance du gouvernement chinois ont été les entreprises d'État, notamment celles cotées sur le marché intérieur chinois, et les valeurs cycliques (telles que l'immobilier et les banques) dont la gouvernance d'entreprise est opaque et les valorisations très élevées, que nous ne détenons pas dans le portefeuille.

En outre, compte tenu de notre position prudente sur la trajectoire économique de la Chine et de notre vision constructive sur la tendance structurelle de l'IA, nous avons décidé de diversifier l'exposition du fonds avec une allocation décente à Taiwan (23% d'exposition moyenne sur 2024). Malgré une performance sur l'ensemble de l'année, notre exposition taïwanaise a été préjudiciable à la performance relative du fonds lors du brutal du marché chinois suite aux annonces de relance en septembre et octobre.

Sur l'année, le principal détracteur de la performance est New Horizon Health, une société opérant dans le secteur des technologies de la santé, spécialisée dans le screening des cancers. Le titre est présent dans le portefeuille depuis octobre 2021. Le titre a été suspendu de cotation le 28 mars en raison du retard pris dans la publication de ses comptes semestriels suite à un désaccord sur les méthodes de comptabilisation des ventes entre la société et son auditeur, Deloitte, dans un contexte très particulier de lutte contre la corruption en Chine. Carmignac a réévalué la position en appliquant une décote significative par rapport à la dernière valorisation du titre, impactant ainsi la performance du Fonds.

Enfin, le plus gros contributeur à la performance en 2024 est Taiwan Semiconductor, un leader de la fonderie et la première valeur notre portfolio. Sa position clé dans la chaîne de valeur de l'intelligence artificielle et ses avancées technologiques lui ont permis de réaliser une croissance substantielle, saine et durable.

*Pour classe d'actions A EUR acc. Échelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur peut évoluer dans le temps. ISIN : LU2295992676.

Source : Carmignac, Bloomberg Carmignac, Bloomberg 31/12/2024.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action de Carmignac Portfolio China New Economy sur l'ensemble de l'année.

Catégorie d'actions	ISIN	Monnaie	Performance	Indicateur de référence ¹
A EUR ACC	LU2295992320	EUR	+1.02%	+27.39%
F EUR ACC	LU2295992676	EUR	+1.68%	+27.39%

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances sont nettes de frais (hors droits d'entrée éventuels prélevés par le distributeur), le cas échéant.

¹Indice MSCI Chine

CARMIGNAC PORTFOLIO

Carmignac Portfolio Evolution



En 2024, Carmignac Portfolio Evolution (classe d'actions M EUR Acc - ISIN LU2462965026) a enregistré une performance de +7,72%.

Commentaire de gestion

Tout au long de l'année, la trajectoire économique des États-Unis a nettement divergé de celle des autres grandes régions du monde. Malgré les incertitudes du milieu de l'année, l'exceptionnalisme économique américain s'est maintenu. En revanche, la dynamique économique européenne s'est considérablement détériorée tout au long de l'année. Cette fracture transatlantique a été exacerbée par les bouleversements politiques en France et en Allemagne. Au premier semestre 2024, la désinflation généralisée a conduit les banques centrales à se sentir suffisamment confiantes pour commencer à normaliser leur politique monétaire dès l'été. Toutefois, la dernière ligne droite s'est avérée plus ardue que les marchés ne l'avaient prévu et, en dehors de l'Europe, les investisseurs ont revu à la baisse leurs attentes en matière de réduction des taux. Pendant ce temps, en Asie, l'activité économique de la Chine est restée faible, affectée par le ralentissement du marché immobilier et l'hésitation des consommateurs.

L'année 2024 s'est révélée exceptionnelle pour les marchés financiers, avec des performances positives sur l'ensemble des classes d'actifs. Le marché boursier américain a connu une croissance spectaculaire, propulsant les principaux indices à de nouveaux sommets historiques. Cette performance exceptionnelle peut être attribuée à trois facteurs clés : la robustesse des bénéfices des entreprises, l'assouplissement de la politique monétaire et un enthousiasme marqué pour l'intelligence artificielle (IA) au premier semestre, suivi de l'anticipation d'un éventuel retour de Donald Trump au second semestre. L'enthousiasme pour l'intelligence artificielle a entraîné une concentration importante des gains dans un petit nombre de sociétés technologiques à forte capitalisation, ce qui a gonflé leurs multiples de valorisation. Sur le front européen, après un premier trimestre prometteur, les actions ont perdu de leur élan, entravées par l'instabilité politique, la faiblesse de l'économie et une exposition limitée à l'IA. Quant aux marchés émergents, malgré une reprise des actions chinoises et de bonnes performances en Inde et à Taïwan, ils n'ont pas été en mesure d'égaliser les performances enregistrées aux États-Unis.

Le marché obligataire a connu une année 2024 marquée par une forte volatilité et des performances contrastées, déjouant les prévisions initiales d'une année prospère portée par les anticipations de baisse des taux d'intérêt. Les obligations souveraines européennes ont surperformé leurs homologues américaines, le économique renforçant la conviction d'une trajectoire de baisse des taux en Europe. Sur le marché des changes, le dollar s'est distingué par sa robustesse, reflétant la résilience de l'économie américaine. Dans ce contexte, les actifs à risque ont brillé, notamment les obligations à haut rendement, qui sont apparues comme le segment le plus performant du marché obligataire. Les matières premières n'ont pas été en reste, avec une attention particulière pour les métaux précieux : l'or et l'argent ont enregistré des gains impressionnants, dépassant les 30 % sur l'année.

En 2024, l'année a été positive, avec des gains à la fois sur les marchés d'actions et d'obligations. Dans ce contexte, notre gestion actions a contribué positivement à la performance du Compartiment, plus particulièrement Carmignac Portfolio Grandchildren et Carmignac Portfolio Family Governed. Notre allocation obligataire a également contribué positivement au Compartiment, avec nos positions dans Carmignac Portfolio Sécurité, Carmignac Portfolio Flexible Bond et Carmignac Portfolio Crédit.

*Pour la classe d'actions M EUR acc. Échelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur peut évoluer dans le temps. ISIN : LU2462965026

Source : Carmignac, Bloomberg, 31/12/2024 Carmignac, Bloomberg, 31/12/2024

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action de Carmignac Portfolio Evolution sur l'ensemble de l'année (dividende réinvesti).

Classe d'actions	ISIN	Monnaie	Performance	Indicateur de référence
M EUR ACC	LU2462965026	EUR	+7.72%	Sans objet

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances sont nettes de frais (hors droits d'entrée éventuels prélevés par le distributeur), le cas échéant.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage

Durée minimum
de placement
recommandée :



En 2024, Carmignac Portfolio Merger Arbitrage affiche un rendement de +3,45% (part A EUR Acc - LU2585801090).

Commentaire de gestion

Les trois dernières années ont été difficiles pour les stratégies d'arbitrage de fusion (M&A), et 2024 n'a pas fait exception, marquée par une surveillance réglementaire accrue, des tensions géopolitiques et des conditions de marché volatiles, malgré un tournant dans l'activité de transaction. 2024 a été une année robuste pour les fusions et acquisitions, avec un volume d'opérations en hausse de 22 %⁹ et une valeur des opérations en augmentation de 8 %⁹ par rapport à l'année précédente. Cependant, l'activité a varié de manière significative selon les régions. Au cours de l'année, l'intense surveillance antitrust exercée par la Federal Trade Commission (FTC), sous la direction de Lina Khan, a entraîné le blocage d'opérations (Capri/Tapestri, Albertsons/Kroger) et l'examen approfondi d'autres opérations (Hess, Pioneer Natural Resources, Catalent, Juniper). Des transactions volatiles (DS Smith, United States Steel, China Traditional Chinese Medicine) ont conduit au dénouement et à la fermeture de plusieurs portefeuilles de fusions et acquisitions sur de grandes plateformes d'investissement.

Au cours du premier semestre 2024, tous les signes étaient positifs : une forte reprise de l'activité de fusions-acquisitions avec, particulier, un retour aux transactions de plus de 10 milliards de dollars, des rendements attractifs, des taux d'échec des transactions inférieurs à la moyenne historique et quelques hausses d'offres. Cependant, la performance de la stratégie a été décevante en raison d'une série d'événements idiosyncratiques qui ont perturbé la trajectoire de certains spreads largement détenus par d'autres arbitragistes. Un autre facteur expliquant le paradoxe d'une performance décevante dans un environnement porteur est que, sous la pression des autorités de la concurrence, en particulier aux États-Unis, les transactions prennent plus de temps à être finalisées. L'impact d'une transaction plus longue que prévu peut être significatif pour l'arbitragiste. En effet, il suffit parfois d'un trimestre de retard pour que le rendement annualisé d'une opération soit inférieur au coût du capital. Alors qu'une étude approfondie, connue sous le nom de "2e demande", était autrefois l'exception dans le processus d'analyse de la FTC, elle semble aujourd'hui être devenue la règle. En conséquence, même les opérations ne présentant qu'un faible risque antitrust doivent désormais faire l'objet d'une deuxième demande, ce qui peut conduire à une action en justice. Au final, le marché n'ayant pas pleinement anticipé ce changement de régime en début d'année, les rendements d'un certain nombre d'opérations ont fini par être inférieurs aux prévisions en raison de la durée plus longue de ces opérations.

Au cours du second semestre 2024, la performance du fonds a été positive malgré la volatilité des marchés. Nous avons constaté un ralentissement de l'activité de fusions et acquisitions, en grande partie dû à l'incertitude entourant les élections. Les investisseurs ont généralement recherché la clarté et la stabilité, qui sont cruciales pour prendre des décisions éclairées en matière de fusions et acquisitions. Bien que l'activité ait diminué au cours des trois derniers mois de l'année par rapport au troisième trimestre, l'élection américaine de novembre a déclenché une vague de transactions. Après la victoire de Trump, plusieurs annonces importantes ont été faites et le spread de certaines transactions s'est réduit, signe du soulagement des investisseurs. Ce changement de sentiment a été renforcé par le remplacement de Lina Khan par Andrew Ferguson à la Commission fédérale du commerce (FTC), qui a signalé un changement potentiel de l'approche réglementaire aux États-Unis. Les fusions et acquisitions sont une question de confiance, et la résolution de deux goulets d'étranglement critiques - la politique monétaire et la réglementation antitrust - constitue un puissant catalyseur pour la conclusion d'opérations.

Au cours d'une année finalement turbulente pour l'ensemble des marchés, notre stratégie Merger Arbitrage a tenu ses promesses de volatilité contrôlée et de faible corrélation. Le portefeuille Carmignac Portfolio Merger Arbitrage affiche une volatilité de 0,7% et un drawdown contenu de -0,3% sur l'année.

** Pour la classe d'actions A EUR Acc. Échelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur peut évoluer dans le temps.

Source : Carmignac, Bloomberg, 31/12/2024 Carmignac, Bloomberg, 31/12/2024

CARMIGNAC PORTFOLIO

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action du fonds Carmignac Portfolio Merger Arbitrage sur l'ensemble de l'année.

Catégorie d'actions	ISIN	Monnaie	2024 Performance	Indicateur de référence ¹
A EUR ACC	LU2585800795	EUR	+3.45%	+3.79%
I EUR ACC	LU2585801090	EUR	+3.79%	+3.79%
F EUR ACC	LU2585800878	EUR	+3.66%	+3.79%

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances sont nettes de frais (hors droits d'entrée éventuels prélevés par le distributeur), le cas échéant.
¹ESTER en majuscules.

⁹Source : Bloomberg, 31/12/2024

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus



En 2024, Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus affiche une performance de +3,10% (part A EUR Acc - LU2585801256).

Commentaire de gestion

Les trois dernières années ont été difficiles pour les stratégies d'arbitrage de fusion (M&A), et 2024 n'a pas fait exception, marquée par une surveillance réglementaire accrue, des tensions géopolitiques et des conditions de marché volatiles, malgré un tournant dans l'activité de transaction. 2024 a été une année faste pour les fusions et acquisitions, avec un volume d'opérations en hausse de 22 %¹⁰ et une valeur des opérations en augmentation de 8 %¹⁰ par rapport à l'année précédente. Toutefois, l'activité a varié considérablement d'une région à l'autre. Au cours de l'année, l'intense surveillance antitrust de la Federal Trade Commission, dirigée par Lina Khan, a entraîné le blocage d'opérations (Capri/Tapestri, Albertsons/Kroger) et l'examen approfondi d'autres opérations (Hess, Pioneer Natural Resources, Catalent, Juniper). Des transactions volatiles (DS Smith, United States Steel, China Traditional Chinese Medicine) ont conduit au dénouement et à la fermeture de plusieurs portefeuilles de fusions et acquisitions sur de grandes plateformes d'investissement.

Au cours du premier semestre 2024, tous les signes étaient positifs : une forte reprise de l'activité de fusions et acquisitions avec, particulier, un retour aux transactions de plus de 10 milliards de dollars, des rendements attractifs, des taux d'échec des transactions inférieurs à la moyenne historique et quelques hausses d'offres. Cependant, la performance de la stratégie a été décevante en raison d'une série d'événements idiosyncratiques qui ont perturbé la trajectoire de certains spreads largement détenus par d'autres arbitragistes. Un autre facteur expliquant le paradoxe d'une performance décevante dans un environnement porteur est que, sous la pression des autorités de la concurrence, en particulier aux États-Unis, les transactions prennent plus de temps à être finalisées. L'impact d'une transaction plus longue que prévu peut être significatif pour l'arbitragiste. En , il suffit parfois d'un trimestre de retard pour que le rendement annualisé d'une opération soit inférieur au coût du capital. Alors qu'une étude approfondie, connue sous le nom de "2e demande", était l'exception dans le processus d'analyse de la FTC, elle semble être devenue la règle. Ainsi, même les opérations ne présentant qu'un faible risque antitrust doivent désormais faire l'objet d'une 2e demande, ce qui peut conduire à une action en justice. Au final, le marché n'ayant pas pleinement anticipé ce changement de régime en début d'année, les rendements d'un certain nombre d'opérations ont fini par être inférieurs aux prévisions en raison de la durée plus longue de ces opérations.

Au cours du second semestre 2024, la performance du fonds a été positive malgré la volatilité des marchés. Nous avons constaté un ralentissement de l'activité de fusions et acquisitions, en grande partie dû à l'incertitude entourant les élections. Les investisseurs ont généralement recherché la clarté et la stabilité, qui sont cruciales pour prendre des décisions en matière de fusions et d'acquisitions. Bien que l'activité ait diminué au cours des trois derniers mois de l'année par rapport au troisième trimestre, l'élection américaine de novembre a déclenché une vague de transactions. Après la victoire de Trump, plusieurs annonces importantes ont été faites, et le spread de certaines transactions s'est réduit, témoignant du soulagement des investisseurs. Ce changement de sentiment a été renforcé par le remplacement de Lina Khan par Andrew Ferguson à la Commission fédérale du commerce (FTC), qui a signalé un changement potentiel de l'approche réglementaire aux États-Unis. Les fusions et acquisitions sont une question de confiance, et la résolution de deux goulets d'étranglement critiques - la politique monétaire et la réglementation antitrust - constitue un puissant catalyseur pour la conclusion d'opérations.

Au cours d'une année finalement agitée pour l'ensemble des marchés, notre stratégie Merger Arbitrage a tenu ses promesses de volatilité contrôlée et de faible corrélation. Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus affiche une volatilité de 2,0% et une baisse contenue de -1,2% sur l'année.

* Pour la classe d'actions A EUR Acc. Échelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur peut évoluer dans le temps.

Source : Carmignac, Bloomberg, 31/12/2024 Carmignac, Bloomberg, 31/12/2024

CARMIGNAC PORTFOLIO

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action du fonds Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus sur l'ensemble de l'année 2024.

Catégorie d'actions	ISIN	Monnaie	2024 Performance
A EUR ACC	LU2585801256	EUR	+3.10%
I EUR ACC	LU2585801330	EUR	+3.68%
F EUR ACC	LU2585801173	EUR	+3.57%
F GBP ACC HDG	LU2601234169	GBP	+4.52%
F USD ACC HDG	LU2601233948	USD	+4.72%
I GBP ACC HDG	LU2601234326	GBP	+4.63%
I USD ACC HDG	LU2601234086	USD	+4.83%
Z EUR ACC	LU2931971217	EUR	N/A ¹

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances sont nettes de frais (hors droits d'entrée éventuels prélevés par le distributeur), le cas échéant.
¹Date de lancement : 09/12/2024

¹⁰Source : Bloomberg, 31/12/2024

CARMIGNAC PORTFOLIO

Carmignac Portfolio Inflation Solution



En 2024, Carmignac Portfolio Inflation Solution (A EUR Acc - LU2715954504) affiche un rendement de +2,42% contre +1,85% pour son indicateur de référence (indice Eurostat Euro HICP ex tobacco).

Commentaire de gestion

En 2024, les États-Unis et l'Europe ont connu une baisse progressive des taux d'inflation, se rapprochant des objectifs de leurs banques centrales respectives. Aux États-Unis, l'inflation est passée de 3,1 % en janvier à 2,4 % en septembre, bien qu'elle ait légèrement augmenté au cours du dernier trimestre. L'inflation de base est restée stable à environ 3,2 % en décembre. La zone euro a connu une baisse plus importante de l'inflation, qui est passée de 2,6 % en mai à 1,7 % en septembre, en deçà de l'objectif de 2 % de la Banque centrale européenne, mais elle est remontée à 2,4 % à la fin de l'année. Cette désinflation généralisée a conduit les banques centrales à se sentir suffisamment confiantes dès l'été pour commencer à normaliser leur politique monétaire.

L'année 2024 a été exceptionnelle pour les marchés financiers, marquée par de fortes performances dans les différentes classes d'actifs. Le marché boursier américain a enregistré des rendements robustes, les principaux indices atteignant de nouveaux records. Trois facteurs clés ont stimulé les rendements du marché : les bénéfices élevés entreprises, l'assouplissement de la politique monétaire et l'enthousiasme pour l'intelligence artificielle (IA) au premier semestre, suivi de l'anticipation de Trump 2.0 au second semestre. L'engouement pour l'intelligence artificielle et d'autres innovations technologiques a entraîné des gains importants sur le marché, concentrés sur quelques sociétés technologiques à forte capitalisation, ce qui a entraîné une hausse de leurs multiples de valorisation. Les actions européennes sont restées à la traîne en raison de l'instabilité politique, de la faiblesse de l'économie et de l'exposition limitée à l'IA, et ont sous-performé au cours d'une année où les rendements globaux des actions ont été élevés. Les actions des marchés émergents, soutenues par une reprise tardive des actions chinoises et par les bons résultats de l'Inde et de Taïwan, ont également sous-performé leurs homologues américaines.

La performance du fonds en 2024 s'est bien alignée sur nos objectifs, notamment en période de désinflation. Nous visons à ce que le fonds délivre une performance satisfaisante même lorsque l'inflation n'augmente pas. La plupart des classes d'actifs ont contribué positivement à la performance du fonds depuis le début de l'année. Conformément à l'environnement 2024 d'inflation stabilisée, le panier Inflation a enregistré une performance médiocre, alors que nous nous attendons à ce qu'il soit fortement positif au cours des années inflationnistes. Les actions ont été le principal contributeur depuis le début de l'année, ce qui renforce les arguments en faveur de leur inclusion dans le portefeuille au cours des années où les actifs d'inflation sont moins performants. Notre exposition aux marchés émergents, en particulier à la Chine, s'est également avérée bénéfique, même si les États-Unis ont nettement surpassé les autres marchés. De même, les résultats de notre exposition aux matières premières ont été mitigés, le pétrole étant négatif mais d'autres matières premières, en particulier l'or et l'argent, ayant contribué positivement au fonds.

* Pour classe d'actions A EUR Acc. Échelle de risque 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur peut évoluer dans le temps.

Source : Carmignac, 31/12/2024

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action du Carmignac Portfolio Inflation Solution sur l'ensemble de l'année.

Classe d'actions	ISIN	Monnaie	Performance	Indicateur de référence ¹
A EUR ACC	LU2715954504	EUR	2.42%	1.85%
I EUR ACC	LU2715954413	EUR	3.24%	1.85%
F EUR ACC	LU2715954330	EUR	3.15%	1.85%

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances sont nettes de frais (hors droits d'entrée éventuels prélevés par le distributeur), le cas échéant.

¹Eurostat Euro HICP ex tobacco index (interpolé dans une cotation quotidienne)

CARMIGNAC PORTFOLIO

Carmignac Portfolio Tech Solutions (lancé le 21 juin 2024)



Le sous-fonds a été lancé le 21 juin 2024.

Commentaire de gestion

Les marchés boursiers mondiaux ont connu une année robuste, en particulier aux États-Unis, où les marchés boursiers ont connu une croissance significative, les principaux indices atteignant des sommets historiques. Cette performance remarquable a été alimentée par trois facteurs principaux : de solides bénéfices des entreprises, une politique monétaire plus accommodante et un engouement accru pour les technologies d'intelligence artificielle (IA) au cours du premier semestre de l'année. L'essor de l'IA a entraîné une concentration des gains du marché au sein d'un groupe restreint d'entreprises technologiques à forte capitalisation. Au cours du second semestre 2024, les gains du marché ont été renforcés par les implications potentielles d'une seconde présidence Trump. Par la suite, une diversification des moteurs de performance est apparue, les entreprises cycliques et les entreprises de croissance non rentables récoltant les bénéfices des attentes d'une administration Trump 2.0.

Alors que nous avons lancé le fonds en juin, en plein regain de volatilité sur les valeurs technologiques, notre thème " industrial tech & digital infrastructure " a été le plus gros contributeur sur la période, avec des noms comme Broadcom et Nvidia qui ont été nos plus gros contributeurs de performance wi thin du portefeuille. Notre exposition au thème de l'informatique dématérialisée et des logiciels a été un peu plus difficile. Bien qu'elle ait largement contribué à notre performance, sous l'impulsion d'Amazon et de ServiceNow, nous avons été pénalisés par les grands noms de la technologie tels que Microsoft et Alphabet, qui ont souffert de la correction du mois d'août. En outre, les semi-conducteurs sud-coréens de notre thématique des matériaux technologiques ont souffert au cours de la période.

Dans l'ensemble, notre diversification dans les valeurs technologiques à travers les secteurs a été bénéfique pour le fonds, avec des noms comme Amazon dans le secteur de la consommation Discrétionnaire et Veeva, la société de technologie de la santé, parmi nos principaux contributeurs depuis le lancement.

Le compartiment cible les entreprises qui offrent des perspectives de croissance durable à long terme. Nous restons concentrés sur l'identification des entreprises technologiques à la pointe de l'innovation et qui offrent des produits et services indispensables.

* Pour classe d'actions A EUR Acc. Échelle de risque 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur peut évoluer dans le temps.

Source : Carmignac, 31/12/2024

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action du Carmignac Portfolio Tech Solutions sur l'ensemble de l'année.

Classe d'actions	ISIN	Monnaie	Performance	Indicateur de référence ¹
A EUR ACC	LU2809794220	EUR	N/A ²	N/A ²
A USD ACC	LU2809794493	USD	N/A ²	N/A ²
E EUR ACC	LU2809794816	EUR	N/A ²	N/A ²
F EUR ACC	LU2809794576	EUR	N/A ²	N/A ²
F USD ACC	LU2812616816	USD	N/A ²	N/A ²
I EUR ACC	LU2809794733	EUR	N/A ²	N/A ²
I USD ACC	LU2809794659	USD	N/A ²	N/A ²

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances sont nettes de frais (hors droits d'entrée éventuels prélevés par le distributeur), le cas échéant.

¹MSCI AC WORLD Technologies de l'Information 10/40 Capped NR

²Lancement du fonds en juin 2024

CARMIGNAC PORTFOLIO

Carmignac Portfolio Absolute Return Europe (lancé le 29 novembre 2024)



Le 29^e novembre 2024, nous avons lancé Carmignac Portfolio Absolute Return Europe.

Commentaire de gestion

Après un début de mois vigoureux pour les marchés aux États-Unis et en Europe, les actions se sont vendues, le sentiment ayant été miné par une forte hausse des rendements obligataires à la suite d'un plus hawkish de la réunion de fin décembre de la FED, où Powell indiquant un rythme plus lent d'assouplissement monétaire du e à des éléments tenaces de l'inflation de base. En outre, les craintes concernant l'impact des tarifs douaniers potentiels entre les États-Unis et Trump et la politique d'immigration ont fait craindre une résurgence des pressions inflationnistes, ce qui a propulsé les rendements américains à 10 ans de 4,1 % à 4,62 %. Enfin, la faiblesse saisonnière des volumes de transactions, combinée au dégrossissage de fin d'année, a exacerbé le mouvement de vente, les valeurs à forte dynamique étant les plus durement touchées. Parmi les secteurs européens, les produits et services de consommation, les banques, l'automobile, la technologie et les voyages et loisirs ont été les plus performants, tandis que l'immobilier, la santé, les ressources de base, les télécommunications et les services publics ont été les moins performants, en grande partie en raison de leur lien avec les rendements obligataires. Les principales contributions positives ont été apportées par les positions longues sur les secteurs de la technologie, des finances et de la consommation discrétionnaire, ainsi que par notre portefeuille unique de positions courtes, en particulier les positions courtes sur les produits de consommation discrétionnaire, et par les rendements supplémentaires de notre programme de couverture du portefeuille par le biais d'options de vente et de contrats à terme. Nous avons profité de la vigueur du marché au début du mois pour prendre des bénéfices sur des valeurs qui avaient enregistré de très bonnes performances, telles que Pandora, Galderma, Amazon, Lululemon, Deutsche Telekom et UniCredit. Nous avons ajouté aux positions courtes existantes des noms dont les modèles d'entreprise restent contestés ou dont les fondamentaux à court terme sont sous pression en raison de facteurs cycliques. En outre, vers la fin du mois, nous avons réintégré les secteurs de la technologie et de la finance afin de tirer parti de noms dont les prix sont attractifs après la vente.

* Pour la classe d'actions A EUR Acc. Échelle de risque de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur peut évoluer dans le temps.

Sources : Bloomberg, Carmignac, 31/12/2024 Bloomberg, Carmignac, 31/12/2024

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action du Carmignac Portfolio Absolute Return Europe sur l'ensemble de l'année.

Classe d'actions	ISIN	Monnaie	Performance
A EUR ACC	LU2923680206	EUR	N/A ¹
F EUR ACC	LU2923680388	EUR	N/A ¹
F GBP ACC HDG	LU2923680461	GBP	N/A ¹
I EUR ACC	LU2923680545	EUR	N/A ¹

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances sont nettes de frais (hors droits d'entrée éventuels prélevés par le distributeur), le cas échéant.

¹Lancement du fonds en novembre 2024



Rapport d'audit

Aux actionnaires de **CARMIGNAC PORTFOLIO**

Notre avis

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de CARMIGNAC PORTFOLIO (le " Fonds ") et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de leurs opérations et des variations de leurs actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux exigences légales et réglementaires luxembourgeoises relatives à la préparation et à la présentation des états financiers.

Ce que nous avons contrôlé

Les états financiers du Fonds comprennent :

- l'état combiné de l'actif net du Fonds et l'état de l'actif net de chacun des compartiments au 31 décembre 2024 ;
- le portefeuille de titres au 31 décembre 2024 ;
- l'état combiné des opérations et de l'évolution de l'actif net du Fonds et l'état des opérations et de l'évolution de l'actif net de chacun des compartiments pour l'exercice clos à cette date ; et
- les notes aux états financiers - tableau des instruments dérivés et les autres notes aux états financiers, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

Base de l'avis

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (loi du 23 juillet 2016) et aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la " Commission de Surveillance du Secteur Financier " (CSSF). Nos responsabilités en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont décrites plus en détail dans la section " Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers " de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Conseil international des normes d'éthique pour les comptables (Code IESBA), tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux exigences éthiques qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent en vertu de ces règles d'éthique.

Autres informations

Le conseil d'administration du Fonds est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent les informations mentionnées dans le rapport annuel mais n'incluent pas les états financiers et notre rapport d'audit y afférent.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, www.pwc.lu

Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518



Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons forme d'assurance à leur sujet.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité est de lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, d'examiner si ces autres informations présentent des incohérences significatives avec les états financiers ou avec les connaissances que nous avons acquises au cours de l'audit, ou si elles semblent autrement comporter des anomalies significatives. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons à l'existence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration du Fonds pour les états financiers

Le Conseil d'administration du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux exigences légales et réglementaires luxembourgeoises relatives à la préparation et à la présentation des états financiers, ainsi que du contrôle interne que le Conseil d'administration du Fonds juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, le conseil d'administration du Fonds est responsable de l'évaluation de la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre leur activité, de la communication, le cas échéant, des questions relatives à la continuité de l'exploitation et de l'application du principe de continuité de l'exploitation, à moins que le conseil d'administration du Fonds n'ait l'intention de liquider le Fonds ou de fermer l'un de ses compartiments ou de cesser ses activités, ou qu'il n'ait pas d'autre solution réaliste que d'agir ainsi.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé en matière de contrôle des états financiers

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit comprenant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne constitue pas une garantie qu'un audit effectué conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF détectera toujours une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les Matériaux peuvent provenir de fraudes ou d'erreurs et sont considérés comme significatifs si, individuellement ou dans leur ensemble, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils influencent les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et maintenons notre scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Nous avons également :

- identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques, et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions intentionnelles, des déclarations inexactes ou le contournement du contrôle interne ;
- obtenir une compréhension du contrôle interne pertinente pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;



- évaluer l'adéquation des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par le conseil d'administration du Fonds ;
- conclure au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du Fonds de la méthode comptable de la continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus, à l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds ou de l'un de ses compartiments à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations connexes fournies dans les états financiers ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont basées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou des conditions futurs peuvent amener le Fonds ou l'un de ses compartiments à ne plus être en situation de continuité d'exploitation ;
- évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminer si les états financiers représentent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière permettant d'obtenir une image fidèle.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus pour l'audit et les constatations d'audit importantes, y compris les déficiences significatives du contrôle interne que nous avons identifiées au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représenté par

Luxembourg, 14 avril 2025

Electronically signed by:
Antoine Geoffroy

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Antoine', followed by a horizontal line.

Antoine Geoffroy

CARMIGNAC PORTFOLIO

États financiers combinés

CARMIGNAC PORTFOLIO

État combiné des actifs nets au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		12,052,015,159.32
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	10,636,634,964.65
<i>Prix de revient</i>		10,306,396,821.50
Options (positions longues) à la valeur de marché	2.7	19,515,877.80
<i>Options achetées au coût</i>		23,887,524.36
Avoirs en banque et liquidités		1,074,063,445.83
Créances pour investissements vendus		76,461,655.11
Créances sur abonnements		20,005,816.45
Créances sur les CFD		24,556.70
Plus-value nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2.8	1,500,507.35
Plus-value nette non réalisée sur les contrats financiers à terme	2.9	20,492,924.26
Plus-value nette non réalisée sur les CFD	2.10	7,024,236.35
Plus-value nette non réalisée sur les swaps	2.11	6,856,658.05
Dividendes à recevoir sur le portefeuille de titres		2,130,806.66
Intérêts à recevoir sur le portefeuille de titres		87,745,166.13
Intérêts à recevoir sur les swaps		94,730,394.52
Autres intérêts à recevoir		4,794,406.15
Autres actifs	10	33,743.31
Passif		506,206,100.75
Options (positions courtes) à la valeur de marché	2.7	4,597,687.90
<i>Options vendues au prix coûtant</i>		4,314,166.79
Découverts bancaires		108,659,145.28
Dettes sur investissements achetés		92,259,184.42
Payable sur les rachats		8,164,262.90
A payer sur les CFD		2,081,489.01
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2.8	26,777,041.45
Moins-value nette non réalisée sur les contrats financiers à terme	2.9	1,162,935.68
Moins-value nette non réalisée sur les CFD	2.10	876,356.07
Moins-value nette non réalisée sur les swaps	2.11	51,413,419.48
Dividendes à payer sur les CFD		265,008.53
Intérêts à payer sur les swaps		165,359,573.25
Autres intérêts à payer		877,348.97
Dépenses à payer	12	39,511,944.25
Autres passifs	11	4,200,703.56
Valeur nette d'inventaire		11,545,809,058.57

CARMIGNAC PORTFOLIO

État combiné des opérations et des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenu		567,325,111.89
Dividendes sur le portefeuille de titres, nets		50,995,080.42
Dividendes reçus sur les CFD		1,661,661.88
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		318,886,131.09
Intérêts perçus sur les CFD		7,073,074.25
Intérêts reçus sur les swaps		160,693,966.30
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		26,142,286.67
Autres revenus		1,872,911.28
Dépenses		461,365,861.44
Frais de gestion	4	100,745,804.23
Frais de fonctionnement et de service	3	19,821,217.68
Commissions de performance	5	27,506,606.91
Frais de dépôt		1,688,178.00
Frais de transaction	2.15	14,551,295.41
Taxe d'abonnement	6	4,858,699.00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		4,689,148.09
Dividendes payés sur les CFD		5,633,654.29
Intérêts payés sur les CFD		6,229,956.92
Intérêts payés sur les swaps		270,064,772.87
Frais bancaires		23,515.08
Autres dépenses		5,553,012.96
Revenu net / (perte) des investissements		105,959,250.45
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de titres d'investissement	2.2, 2.3	557,139,080.83
- options	2.7	-83,344,649.68
- contrats de change à terme	2.8	189,140,245.10
- Finance	2.9	-15,616,309.54
- CFDs	2.10	-11,543,997.22
- échanges	2.11	22,254,815.05
- devises étrangères	2.5	-261,087,904.76
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e)		502,900,530.23
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- investissements	2.2, 2.4	374,955,497.13
- options	2.7	641,260.40
- contrats de change à terme	2.8	-63,674,768.01
- Finance	2.9	13,878,266.33
- CFDs	2.10	14,883,627.21
- échanges	2.11	8,195,622.77
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net résultant des opérations		851,780,036.06
Dividendes distribués	7	-8,282,419.04
Souscription d'actions de capitalisation		4,980,017,950.29
Souscription d'actions de distribution		128,725,020.04
Rachats de parts de capitalisation		-4,389,357,310.08
Rachats d'actions de distribution		-140,446,313.98
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets		1,422,436,963.29
Actif net au début de l'année		10,123,372,095.28
Actif net à la fin de l'année		11,545,809,058.57

Carmignac Portfolio Grande Europe

Carmignac Portfolio Grande Europe

État de l'actif net au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		796,066,506.45
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	764,544,472.27
<i>Prix de revient</i>		710,117,198.15
Avoirs en banque et liquidités		29,395,700.32
Créances pour investissements vendus		789,051.86
Créances sur abonnements		917,647.51
Plus-value nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2.8	83,083.19
Autres intérêts à recevoir		336,102.08
Autres actifs	10	449.22
Passif		8,974,382.07
Découverts bancaires		3,152,879.68
Dettes sur investissements achetés		3,137,991.11
Payable sur les rachats		1,677,358.64
Autres intérêts à payer		2,287.31
Dépenses à payer	12	1,003,865.33
Valeur nette d'inventaire		787,092,124.38

Carmignac Portfolio Grande Europe

État des opérations et de l'évolution de l'actif net du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenu		9,662,694.00
Dividendes sur le portefeuille de titres, nets		7,950,297.16
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		1,710,693.67
Autres revenus		1,703.17
Dépenses		13,978,899.52
Frais de gestion	4	9,782,482.71
Frais de fonctionnement et de service	3	2,057,356.14
Commissions de performance	5	93.71
Frais de dépôt		100,278.00
Frais de transaction	2.15	1,646,887.80
Taxe d'abonnement	6	381,353.00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		10,101.51
Frais bancaires		0.01
Autres dépenses		346.64
Revenu net / (perte) des investissements		-4,316,205.52
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de titres d'investissement	2.2,2.3	103,106,236.69
- contrats de change à terme	2.8	18,166,144.05
- Finance	2.9	720,461.85
- devises étrangères	2.5	-16,223,344.51
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e)		101,453,292.56
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- investissements	2.2, 2.4	-20,944,126.79
- contrats de change à terme	2.8	68,555.31
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net résultant des opérations		80,577,721.08
Dividendes distribués	7	-198,709.39
Souscription d'actions de capitalisation		494,262,010.70
Souscription d'actions de distribution		3,189,986.50
Rachats de parts de capitalisation		-448,947,383.12
Rachats d'actions de distribution		-3,209,005.68
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets		125,674,620.09
Actif net au début de l'année		661,417,504.29
Actif net à la fin de l'année		787,092,124.38

Carmignac Portfolio Grande Europe

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	EUR	787,092,124.38	661,417,504.29	668,484,186.82
Classe A EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		896,366	939,143	999,876
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	339.36	304.98	265.77
Classe A EUR - Distribution (annuelle)				
Nombre d'actions		39,784	35,684	35,734
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	229.17	209.05	184.29
Classe A couverte en CHF - Capitalisation				
Nombre d'actions		11,918	6,116	6,977
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	224.15	206.78	184.25
Classe A USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		17,146	9,496	8,674
Valeur nette d'inventaire par action	USD	281.78	249.43	213.09
Classe A2 EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	2,000	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	11.13	-
Classe E EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		79,151	94,560	104,557
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	179.32	162.38	142.56
Classe E USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	571	494
Valeur nette d'inventaire par action	USD	-	205.27	176.68
Classe F EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,062,450	820,621	978,132
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	230.67	205.95	178.31
Classe F EUR - Distribution (annuelle)				
Nombre d'actions		28,981	34,260	41,970
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	182.80	165.66	145.10
Classe F CHF Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,622	1,991	2,317
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	215.89	197.86	175.17
Classe F USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	-	2,263
Valeur nette d'inventaire par action	USD	-	-	204.26
Classe FW EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		49,078	497,591	1,213,681
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	190.73	170.63	148.03
Classe FW GBP - Capitalisation				
Nombre d'actions		30,569	27,946	34,446
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	127.09	119.17	105.85
Classe FW USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		8,206	7,492	4,149
Valeur nette d'inventaire par action	USD	152.30	134.20	114.14
Classe I EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		920	760	495
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	103.33	92.08	79.57
Classe IW EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,807,670	911,655	70,486
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	102.86	91.80	79.45
Classe IW GBP - Distribution (annuelle)				
Nombre d'actions		-	200	73,001
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	-	93.66	83.96

Carmignac Portfolio Grande Europe

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Classe X EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	-	2
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	-	13,374.83
Catégorie X2 CAD Hedged - Distribution (annuelle)				
Nombre d'actions		500	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	CAD	99.41	-	-

Carmignac Portfolio Grande Europe

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé			764,544,472.27	97.14
Actions			764,544,472.27	97.14
Danemark			98,911,984.16	12.57
DEMANT A/S	DKK	744,360	26,371,639.95	3.35
GENMAB A/S	DKK	73,894	14,789,204.47	1.88
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	492,564	41,229,467.81	5.24
ZEALAND PHARMA A/S	DKK	172,196	16,521,671.93	2.10
France			191,395,002.35	24.32
CAPGEMINI SE	EUR	83,540	13,211,851.00	1.68
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	776,851	26,024,508.50	3.31
ELIS SA	EUR	558,605	10,557,634.50	1.34
ESSILORLUXOTTICA	EUR	118,136	27,832,841.60	3.54
HERMES INTERNATIONAL	EUR	16,805	39,021,210.00	4.96
L'OREAL	EUR	90,189	30,831,109.65	3.92
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	26,111	4,927,145.70	0.63
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	161,846	38,988,701.40	4.95
Allemagne			173,371,812.90	22.03
ADIDAS AG	EUR	58,571	13,869,612.80	1.76
BEIERSDORF AG	EUR	253,222	31,399,528.00	3.99
BIONTECH SE-ADR	USD	158,710	17,464,997.10	2.22
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	136,949	30,457,457.60	3.87
NEMETSCHEK SE	EUR	116,242	10,880,251.20	1.38
SAP SE	EUR	241,886	57,157,661.80	7.26
SARTORIUS AG	EUR	70,431	12,142,304.40	1.54
Irlande			26,065,708.33	3.31
EXPERIAN PLC	GBP	625,577	26,065,708.33	3.31
Italie			12,771,615.60	1.62
FERRARI NV	EUR	30,969	12,771,615.60	1.62
Pays-Bas			101,918,906.50	12.95
ADYEN NV	EUR	5,666	8,142,042.00	1.03
ARGENX SE	EUR	52,343	31,405,800.00	3.99
ASML HOLDING NV	EUR	61,945	42,042,071.50	5.34
EURONEXT NV	EUR	187,710	20,328,993.00	2.58
Espagne			14,507,662.57	1.84
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	158,369	10,800,765.80	1.37
SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBI	EUR	474,331	3,706,896.77	0.47
Suède			41,110,378.49	5.22
ASSA ABLOY AB-B	SEK	757,662	21,640,863.66	2.75
ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	729,054	10,759,145.91	1.37
NORDNET AB PUBL	SEK	424,445	8,710,368.92	1.11
Suisse			104,491,401.37	13.28
ALCON INC	CHF	305,488	25,032,795.78	3.18
GROUPE GALDERMA AG	CHF	214,683	23,022,747.21	2.93
LONZA GROUP AG-REG	CHF	27,091	15,467,374.71	1.97
SIKA AG-REG	CHF	60,010	13,799,518.35	1.75
STRAUMANN HOLDING AG-REG	CHF	223,166	27,168,965.32	3.45
Total du portefeuille de titres			764,544,472.27	97.14

Carmignac Portfolio Grande Europe

Répartition géographique des investissements au 31/12/24

Pays	% de l'actif net
France	24.32
Allemagne	22.03
Suisse	13.28
Pays-Bas	12.95
Danemark	12.57
Suède	5.22
Irlande	3.31
Espagne	1.84
Italie	1.62
Total	97.14

Ventilation économique des investissements au 31/12/24

Secteur	% de l'actif net
Sociétés holding et financières	20.43
Produits pharmaceutiques et cosmétiques	19.95
Banques et autres institutions financières	11.26
Internet et services Internet	10.32
Biotechnologie	8.56
Textiles et vêtements	6.72
Produits chimiques	6.65
Construction de machines et d'appareils	4.29
Sociétés immobilières	3.87
Services divers	2.10
Véhicules routiers	1.62
Industrie aéronautique et astronautique	1.37
Total	97.14

Carmignac Portfolio Climate Transition

Carmignac Portfolio Portfolio Climate Transition

État de l'actif net au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		178,439,045.30
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	162,285,247.23
<i>Prix de revient</i>		166,917,570.13
Avoirs en banque et liquidités		15,315,851.09
Créances pour investissements vendus		97,928.00
Créances sur abonnements		17,470.18
Plus-value nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2.8	487,639.06
Plus-value nette non réalisée sur les CFD	2.10	15,867.58
Dividendes à recevoir sur le portefeuille de titres		42,386.83
Autres intérêts à recevoir		176,655.33
Passif		581,416.95
Découverts bancaires		46,219.47
Payable sur les rachats		85,055.20
Moins-value nette non réalisée sur les contrats financiers à terme	2.9	116,554.66
Autres intérêts à payer		6,312.70
Dépenses à payer	12	226,620.56
Autres passifs	11	100,654.36
Valeur nette d'inventaire		177,857,628.35

Carmignac Portfolio Portfolio Climate Transition

État des opérations et de l'évolution de l'actif net du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenu		2,862,702.60
Dividendes sur le portefeuille de titres, nets		2,167,218.36
Intérêts perçus sur les CFD		16,602.81
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		678,881.43
Dépenses		3,879,696.87
Frais de gestion	4	2,925,626.49
Frais de fonctionnement et de service	3	475,173.06
Frais de dépôt		33,996.00
Frais de transaction	2.15	309,248.69
Taxe d'abonnement	6	98,017.00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		9,594.31
Dividendes payés sur les CFD		15,242.77
Autres dépenses		12,798.55
Revenu net / (perte) des investissements		-1,016,994.27
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de titres d'investissement	2.2,2.3	-2,090,426.15
- contrats de change à terme	2.8	1,784,657.02
- Finance	2.9	-328,800.35
- CFDs	2.10	479,501.73
- devises étrangères	2.5	-1,616,596.66
Bénéfice net réalisé / (perte)		-2,788,658.68
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- investissements	2.2, 2.4	9,329,220.82
- contrats de change à terme	2.8	1,169,384.01
- Finance	2.9	-40,661.44
- CFDs	2.10	450,001.12
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net résultant des opérations		8,119,285.83
Souscription d'actions de capitalisation		9,907,522.57
Rachats de parts de capitalisation		-65,030,128.91
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets		-47,003,320.51
Actif net au début de l'année		224,860,948.86
Actif net à la fin de l'année		177,857,628.35

Carmignac Portfolio Portfolio Climate Transition

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	EUR	177,857,628.35	224,860,948.86	277,051,280.25
Classe A EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		488,113	589,282	696,906
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	300.63	290.89	285.65
Classe A USD - Capitalisation				
Nombre d'actions		18,399	26,369	32,159
Valeur nette d'inventaire par action	USD	104.30	107.66	102.14
Classe E EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		93,295	120,515	132,523
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	84.06	81.95	81.08
Classe F EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		171,995	346,918	501,553
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	118.85	114.25	111.46
Classe FW EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		370	499	59,193
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	116.04	111.77	109.27
Classe FW GBP - Capitalisation				
Nombre d'actions		6,326	9,203	12,821
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	122.20	123.36	123.48

Carmignac Portfolio Portfolio Climate Transition

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur une autre bourse de valeurs. marché réglementé			162,285,247.23	91.24
Actions			162,285,247.23	91.24
Canada			5,508,861.36	3.10
CAMECO CORP	USD	96,337	4,781,031.80	2.69
ERO COPPER CORP	CAD	41,669	542,249.60	0.30
FIRST QUANTUM MINERALS LTD	CAD	14,915	185,579.96	0.10
Chine			3,121,932.41	1.76
BAIDU INC - SPON ADR	USD	791	64,402.91	0.04
BYD CO LTD-H	HKD	92,250	3,057,529.50	1.72
France			8,218,870.42	4.62
CARBIOS	EUR	95,597	641,455.87	0.36
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	19,962	4,808,845.80	2.70
TOTALENERGIES SE	EUR	51,875	2,768,568.75	1.56
Allemagne			5,406,208.03	3.04
RWE AG	EUR	154,335	4,449,478.05	2.50
SIEMENS ENERGY AG	EUR	18,646	939,385.48	0.53
SILTRONIC AG	EUR	373	17,344.50	0.01
Inde			2,393,482.39	1.35
STERLING ET WILSON RENEWABL	INR	462,387	2,393,482.39	1.35
Irlande			4,506,069.31	2.53
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	16,146	1,137,485.70	0.64
LINDE PLC	USD	3,139	1,269,150.29	0.71
NVENT ELECTRIC PLC	USD	31,895	2,099,433.32	1.18
Pays-Bas			5,725,513.20	3.22
ASML HOLDING NV	EUR	8,436	5,725,513.20	3.22
Norvège			6,774.87	0.00
CAVENDISH HYDROGEN ASA	NOK	9,321	6,774.87	0.00
Russie			-	0.00
MMC NORILSK NICKEL PJSC-ADR	USD	103,091	-	0.00
Corée du Sud			20,358,983.56	11.45
HYUNDAI MOTOR CO LTD PREF 2 NVTG	KRW	23,567	2,411,719.12	1.36
HYUNDAI MOTOR CO LTD PREF NVTG	KRW	21,905	2,192,782.81	1.23
LG CHEM LTD	KRW	11,219	1,839,890.53	1.03
LG CHEM LTD-PRÉFÉRENCE	KRW	7,930	826,078.87	0.46
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	101,672	3,548,222.34	1.99
SAMSUNG ELECTRONICS-PREF	KRW	162,602	4,714,612.23	2.65
SK HYNIX INC	KRW	42,302	4,825,677.66	2.71
Taïwan			11,004,309.19	6.19
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	TWD	179,000	5,668,169.44	3.19
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	USD	27,979	5,336,139.75	3.00
Royaume-Uni			9,242,888.55	5.20
ASHTREAD GROUP PLC	GBP	50,921	3,057,846.70	1.72
SSE PLC	GBP	318,815	6,185,041.85	3.48
États-Unis d'Amérique			86,791,353.94	48.80
MICRODISPOSITIFS AVANCÉS	USD	22,345	2,606,521.05	1.47
ALBEMARLE CORP	USD	7,499	623,383.80	0.35
ALPHABET INC-CL A	USD	29,944	5,474,069.72	3.08
ANSYS INC	USD	22,150	7,215,702.08	4.06
APPLIED MATERIALS INC	USD	21,745	3,415,151.47	1.92
AUTODESK INC	USD	9,220	2,631,729.02	1.48

Carmignac Portfolio Portfolio Climate Transition

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
BROADCOM INC	USD	7,787	1,743,445.76	0.98
CONSTELLATION ENERGIE	USD	18,895	4,082,086.38	2.30
DANAHER CORP	USD	8,784	1,947,240.17	1.09
DARLING INGREDIENTS INC	USD	30,917	1,005,884.82	0.57
EATON CORP PLC	USD	8,536	2,735,724.11	1.54
ECOLAB INC	USD	14,007	3,169,599.46	1.78
HEXCEL CORP	USD	14,804	896,388.99	0.50
MASTEC INC	USD	8,960	1,177,995.56	0.66
MICROSOFT CORP	USD	39,297	15,995,833.41	8.99
NEXTERA ENERGY INC	USD	77,299	5,351,584.08	3.01
NOV INC	USD	25,000	352,486.72	0.20
NVIDIA CORP	USD	44,331	5,749,116.36	3.23
SUR SEMI-CONDUCTEUR	USD	24,350	1,482,633.99	0.83
PLUG POWER INC	USD	67,284	138,401.66	0.08
SOLAREEDGE TECHNOLOGIES INC	USD	5,975	78,474.17	0.04
SUNNOVA ENERGY INTERNATIONAL	USD	41,999	139,117.89	0.08
SUNRUN INC	USD	11,626	103,853.69	0.06
SYNOPSYS INC	USD	7,661	3,590,867.18	2.02
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	USD	3,866	1,942,258.99	1.09
TPI COMPOSITES INC	USD	137,311	250,620.75	0.14
VERALTO CORP	USD	15,644	1,538,716.95	0.87
WASTE MANAGEMENT INC	USD	58,256	11,352,465.71	6.38
Total du portefeuille de titres			162,285,247.23	91.24

Carmignac Portfolio Portfolio Climate Transition

Répartition géographique des investissements au 31/12/24

Pays	% de l'actif net
États-Unis d'Amérique	48.80
Corée du Sud	11.45
Taïwan	6.19
Royaume-Uni	5.20
France	4.62
Pays-Bas	3.22
Canada	3.10
Allemagne	3.04
Irlande	2.53
Chine	1.75
Inde	1.34
Russie	-
Norvège	-
Total	91.24

Ventilation économique des investissements au 31/12/24

Secteur	% de l'actif net
Sociétés holding et financières	20.98
Électronique et semi-conducteurs	19.49
Banques et autres institutions financières	11.99
Internet et services Internet	10.79
Services environnementaux et recyclage	6.38
Construction de machines et d'appareils	5.14
Utilitaires	5.06
Exploitation du charbon et industrie sidérurgique	2.79
Véhicules routiers	2.59
Génie électrique et électronique	1.89
Produits chimiques	1.85
Fournitures de bureau et informatique	0.98
Matériaux de construction et commerce	0.64
Biotechnologie	0.36
Métaux non ferreux	0.31
Total	91.24

**Carmignac Portfolio Asia Discovery
(anciennement Carmignac Portfolio Emerging
Discovery)**

Carmignac Portfolio Asia Discovery (anciennement Carmignac Portfolio Emerging Discovery)

État de l'actif net au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		130,756,573.46
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	120,983,780.71
<i>Prix de revient</i>		99,189,520.05
Avoirs en banque et liquidités		6,034,897.48
Créances pour investissements vendus		2,767,311.59
Créances sur abonnements		796,833.62
Plus-value nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2.8	37,351.51
Dividendes à recevoir sur le portefeuille de titres		46,256.68
Autres intérêts à recevoir		90,141.87
Passif		6,912,759.42
Découverts bancaires		2,427,016.74
Payable sur les rachats		846,727.40
Autres intérêts à payer		52,200.56
Dépenses à payer	12	889,034.72
Autres passifs	11	2,697,780.00
Valeur nette d'inventaire		123,843,814.04

Carmignac Portfolio Asia Discovery (anciennement Carmignac Portfolio Emerging Discovery)

État des opérations et de l'évolution de l'actif net du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenu		2,739,293.97
Dividendes sur le portefeuille de titres, nets		2,496,127.41
Intérêts perçus sur les CFD		0.03
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		233,672.79
Autres revenus		9,493.74
Dépenses		8,740,265.21
Frais de gestion	4	1,845,369.13
Frais de fonctionnement et de service	3	213,892.50
Commissions de performance	5	681,808.22
Frais de dépôt		78,024.00
Frais de transaction	2.15	391,930.41
Taxe d'abonnement	6	52,241.00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		153,578.94
Autres dépenses		5,323,421.01
Revenu net / (perte) des investissements		-6,000,971.24
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de titres d'investissement	2.2,2.3	19,196,001.45
- contrats de change à terme	2.8	4,810,187.37
- Finance	2.9	145,815.54
- CFDs	2.10	-334,202.27
- devises étrangères	2.5	-6,095,556.79
Bénéfice net réalisé / (perte)		11,721,274.06
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- investissements	2.2, 2.4	18,891,335.84
- contrats de change à terme	2.8	-118,882.50
- Finance	2.9	-4,720.89
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net résultant des opérations		30,489,006.51
Souscription d'actions de capitalisation		66,194,245.41
Rachats de parts de capitalisation		-77,796,682.45
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets		18,886,569.47
Actif net au début de l'année		104,957,244.57
Actif net à la fin de l'année		123,843,814.04

Carmignac Portfolio Asia Discovery (anciennement Carmignac Portfolio Emerging Discovery)

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	EUR	123,843,814.04	104,957,244.57	113,369,792.92
Classe A EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		35,831	30,254	34,314
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	2,180.85	1,683.15	1,494.02
Classe A couverte en CHF - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	-	3,292
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	-	-	133.65
Classe A USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		11,380	10,369	11,402
Valeur nette d'inventaire par action	USD	228.74	175.77	153.42
Classe F EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		62,649	93,273	134,046
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	221.62	170.34	149.70
Classe F CHF Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	-	2,322
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	-	-	143.99
Classe F USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,345	2,650	4,549
Valeur nette d'inventaire par action	USD	248.94	190.58	164.71
Classe FW EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		5,197	100,934	97,006
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	162.61	124.01	109.20
Classe FW GBP - Capitalisation				
Nombre d'actions		34,887	44,198	42,759
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	226.61	181.13	163.30
Classe FW USD - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	-	5,099
Valeur nette d'inventaire par action	USD	-	-	99.93
Classe I EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		158,328	200	200
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	116.59	89.54	78.54
Classe IW EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	157,439	157,389
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	89.27	78.42
Classe IW GBP - Capitalisation				
Nombre d'actions		823	1,810	73,989
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	115.55	92.13	82.87
Classe IW USD - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	241	10,178
Valeur nette d'inventaire par action	USD	-	86.72	73.60

Carmignac Portfolio Asia Discovery (anciennement Carmignac Portfolio Emerging Discovery)

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur une autre bourse de valeurs. marché réglementé			120,983,780.71	97.69
Actions			120,983,780.71	97.69
Argentine			1,203,669.72	0.97
FINANCIERO GALICIA -B-ADR REPR.10 SHS -B	USD	20,000	1,203,669.72	0.97
Brésil			2,587,335.09	2.09
ALUPAR INVESTIMENTO SA-UNIT	BRL	350,000	1,445,476.15	1.17
EMBRAER SA	BRL	130,000	1,141,858.94	0.92
Îles Vierges britanniques			743,602.12	0.60
DESPEGAR.COM CORP	USD	40,000	743,602.12	0.60
Canada			2,052,833.98	1.66
LUNDIN MINING CORP	SEK	250,000	2,052,833.98	1.66
Îles Caïmans			483,086.81	0.39
ALCHIP TECHNOLOGIES LTD	TWD	5,000	483,086.81	0.39
Inde			56,424,225.94	45.56
BAJAJ FINSERV LTD	INR	13,996	247,562.15	0.20
BANSAL WIRE INDUSTRIES LTD	INR	450,000	2,289,770.23	1.85
BRAINBEES SOLUTIONS LTD	INR	250,000	1,838,770.26	1.48
CMS INFO SYSTEMS LTD	INR	13,800	76,344.96	0.06
DAM CAPITAL ADVISORS LTD	INR	176,805	760,844.05	0.61
EMBASSY OFFICE PARKS REIT	INR	380,000	1,583,858.41	1.28
ENTERO HEALTHCARE SOLUTIONS	INR	41,910	672,570.10	0.54
EUREKA FORBES LTD	INR	380,000	2,478,596.32	2.00
FIVE-STAR BUSINESS FINANCE L	INR	80,513	702,750.72	0.57
GREAT EASTERN SHIPPING CO	INR	50,000	542,564.83	0.44
HOME FIRST FINANCE CO INDIA	INR	60,000	714,392.07	0.58
HONASA CONSUMER LTD	INR	300,000	863,591.76	0.70
ICICI BANK LTD	INR	100,000	1,445,692.76	1.17
IDEAFORGE TECHNOLOGY LTD	INR	90,000	599,116.78	0.48
INOX INDIA LTD	INR	59,019	736,863.73	0.59
INSTITUT INTERNATIONAL DE GEMMOLOGIE	INR	603,733	3,772,096.93	3.05
INVENTURUS KNOWLEDGE SOLUTIO	INR	184,349	3,991,493.86	3.22
JUNIPER HOTELS LTD	INR	313,275	1,239,982.83	1.00
JYOTI CNC AUTOMATION LTD	INR	35,000	533,213.77	0.43
KFIN TECHNOLOGIES LTD	INR	110,000	1,907,408.66	1.54
KOTAK MAHINDRA BANK LTD	INR	60,000	1,208,791.58	0.98
KPIT TECHNOLOGIES LTD	INR	80,000	1,321,737.56	1.07
MACROTECH DEVELOPERS LTD	INR	110,000	1,723,957.45	1.39
MAX ESTATES LTD	INR	170,000	1,087,848.13	0.88
MAX FINANCIAL SERVICES LTD	INR	75,000	942,353.90	0.76
MAX HEALTHCARE INSTITUTE LTD	INR	250,000	3,181,364.42	2.57
NEXUS SELECT TRUST	INR	700,000	1,075,507.88	0.87
PB FINTECH LTD	INR	85,000	2,021,953.57	1.63
PN GADGIL JEWELLERS LTD	INR	165,000	1,238,342.19	1.00
RAYMOND LIFESTYLE LTD	INR	15,000	356,028.56	0.29
RAYMOND LTD	INR	30,000	567,324.29	0.46
RENEW ENERGY GLOBAL PLC-A	USD	50,000	329,792.37	0.27
SAI LIFE SCIENCES LTD	INR	92,896	787,153.00	0.64
SAPPHIRE FOODS INDIA LTD	INR	420,000	1,566,715.17	1.27
SBFC FINANCE LTD	INR	1,250,000	1,279,003.53	1.03
SIGNATUREGLOBAL INDIA LTD	INR	20,000	307,885.80	0.25
SWIGGY LTD	INR	47,791	291,426.29	0.24
TBO TEK LTD	INR	11,724	229,334.31	0.19
VISHAL MEGA MART LTD	INR	1,922,990	2,308,594.47	1.86

Carmignac Portfolio Asia Discovery (anciennement Carmignac Portfolio Emerging Discovery)

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
WAAREE ENERGIES LTD	INR	95,000	3,058,971.50	2.47
ZINKA LOGISTICS SOLUTIONS LT	INR	835,692	4,542,654.79	3.67
Indonésie			4,638,072.32	3.75
CIPUTRA DEVELOPMENT TBK PT	IDR	10,000,000	588,010.36	0.47
CISARUA MOUNTAIN DAIRY PT TB	IDR	9,999,971	3,240,047.69	2.62
PRODIA WIDYAHUSADA TBK PT	IDR	5,000,000	810,014.27	0.65
Japon			975,379.62	0.79
DEXERIALS CORP	JPY	25,000	379,671.89	0.31
KEYENCE CORP	JPY	1,500	595,707.73	0.48
Jersey			549,183.97	0.44
WNS HOLDINGS LTD	USD	12,000	549,183.97	0.44
Kazakhstan			1,509,140.51	1.22
JSC KASPI.KZ ADR	USD	16,500	1,509,140.51	1.22
Luxembourg			621,207.15	0.50
GLOBANT SA	USD	3,000	621,207.15	0.50
Mexique			3,112,398.21	2.51
BANCO DEL BAJIO SA	MXN	350,000	678,675.76	0.55
BBB FOODS INC-CLASS A	USD	25,000	682,761.95	0.55
GCC SAB DE CV	MXN	50,000	432,982.36	0.35
PROLOGIS PROPERTY MEXICO SA	MXN	490,000	1,317,915.18	1.06
UNIFIN FINANCIERA SAB DE CV	MXN	135,559	62.96	0.00
Afrique du Sud			1,449,086.23	1.17
BOXER RETAIL LTD	ZAR	150,000	494,373.05	0.40
CLICKS GROUP LTD	ZAR	50,000	954,713.18	0.77
Corée du Sud			10,711,019.70	8.65
DB INSURANCE CO LTD	KRW	20,000	1,348,717.33	1.09
F&F CO LTD / NOUVEAU	KRW	34,000	1,211,090.43	0.98
HYUNDAI MOTOR CO LTD PREF NVTG	KRW	7,000	700,729.50	0.57
LEENO INDUSTRIAL INC	KRW	7,000	879,815.02	0.71
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	60,000	2,093,923.01	1.69
SAMSUNG ELECTRONICS-PREF	KRW	25,000	724,869.96	0.59
SK HYNIX INC	KRW	21,000	2,395,613.23	1.93
SOULBRAIN CO LTD/NOUVEAU	KRW	12,500	1,356,261.22	1.10
Taïwan			15,644,030.79	12.63
ACCTON TECHNOLOGY CORP	TWD	78,000	1,776,050.97	1.43
CHICONY ELECTRONICS CO LTD	TWD	350,000	1,567,086.47	1.27
GOLD CIRCUIT ELECTRONICS LTD	TWD	150,000	1,067,062.17	0.86
JENTECH PRECISION INDUSTRIAL	TWD	15,000	673,817.73	0.54
LOTES CO LTD	TWD	15,000	863,812.23	0.70
MEDIATEK INC	TWD	35,000	1,458,833.79	1.18
MOMO.COM INC	TWD	120,195	1,180,765.27	0.95
POYA INTERNATIONAL CO LTD	TWD	40,000	585,006.34	0.47
SINBON ELECTRONICS CO LTD	TWD	100,000	771,760.63	0.62
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	TWD	180,000	5,699,835.19	4.60
Thaïlande			785,999.86	0.63
TRUE CORP PCL/NEW-FOREIGN	THB	2,500,000	785,999.86	0.63
Turquie			3,248,057.02	2.62
ASTOR TRANSFORMATOR ENERJI T	ESSAYER	150,000	466,601.85	0.38
BIM BIRLESİK MAGAZALAR AS	ESSAYER	175,000	2,525,890.46	2.04
TAB GIDA SANAYİ VE TİCARET A	ESSAYER	62,468	255,564.71	0.21

Carmignac Portfolio Asia Discovery (anciennement Carmignac Portfolio Emerging Discovery)

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Émirats arabes unis			4,221,167.63	3.41
PARKIN CO PJSC	AED	1,700,000	2,176,707.99	1.76
SALIK CO PJSC	AED	1,440,000	2,044,459.64	1.65
Royaume-Uni			587,730.11	0.47
PARATUS ENERGY SERVICES LTD	NOK	150,000	587,730.11	0.47
États-Unis d'Amérique			2,342,443.26	1.89
LAUREATE EDUCATION INC	USD	40,000	706,518.59	0.57
TASKUS INC-A	USD	100,000	1,635,924.67	1.32
Vietnam			7,094,110.67	5.73
BANQUE COMMERCIALE DE L'ASIE	VND	4,300,003	4,203,912.96	3.39
FPT CORP	VND	500,141	2,890,197.71	2.33
Total du portefeuille de titres			120,983,780.71	97.69

Carmignac Portfolio Asia Discovery (anciennement Carmignac Portfolio Emerging Discovery)

Répartition géographique des investissements au 31/12/24

Pays	% de l'actif net
Inde	45.56
Taïwan	12.63
Corée du Sud	8.65
Vietnam	5.73
Indonésie	3.75
Émirats arabes unis	3.41
Turquie	2.62
Mexique	2.51
Brésil	2.09
États-Unis d'Amérique	1.89
Canada	1.66
Kazakhstan	1.22
Afrique du Sud	1.17
Argentine	0.97
Japon	0.79
Thaïlande	0.64
Îles Vierges britanniques	0.60
Luxembourg	0.50
Royaume-Uni	0.47
Jersey	0.44
Îles Caïmans	0.39
Total	97.69

Ventilation économique des investissements au 31/12/24

Secteur	% de l'actif net
Sociétés holding et financières	10.90
Électronique et semi-conducteurs	10.39
Internet et services Internet	7.66
Soins de santé et services sociaux	7.62
Banques et autres institutions financières	7.21
Aliments et boissons non alcoolisées	6.13
Génie électrique et électronique	5.92
Services divers	5.12
Transport	4.45
Commerce de détail et grands magasins	3.76
Sociétés immobilières	2.88
Métaux et pierres précieuses	2.66
Utilitaires	2.47
Métaux non ferreux	2.00
Exploitation du charbon et industrie sidérurgique	1.85
Matériaux de construction et commerce	1.74
Textiles et vêtements	1.72
Institutions non classables/non classées	1.70
Produits chimiques	1.64
Produits pharmaceutiques et cosmétiques	1.46
Fournitures de bureau et informatique	1.43
Industrie aéronautique et astronautique	1.41
Assurance	1.29
Construction de machines et d'appareils	1.07
Hôtels et restaurants	1.00
Communications	0.63
Véhicules routiers	0.57
Arts graphiques et édition	0.54
Pétrole	0.47
Total	97.69

Carmignac Portfolio Global Bond

Carmignac Portfolio Global Bond

État de l'actif net au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		741,094,551.69
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	672,547,931.51
<i>Prix de revient</i>		645,483,943.15
Options (positions longues) à la valeur de marché	2.7	3,687,300.77
<i>Options achetées au coût</i>		3,194,355.71
Avoirs en banque et liquidités		49,416,978.44
Créances sur abonnements		523,739.58
Plus-value nette non réalisée sur les contrats financiers à terme	2.9	898,302.30
Intérêts à recevoir sur le portefeuille de titres		9,769,106.14
Intérêts à recevoir sur les swaps		3,750,006.24
Autres intérêts à recevoir		487,111.76
Autres actifs	10	14,074.95
Passif		44,324,739.95
Options (positions courtes) à la valeur de marché	2.7	2,005,221.98
<i>Options vendues au prix coûtant</i>		1,078,605.00
Découverts bancaires		20,829,863.75
Payable sur les rachats		335,639.75
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2.8	6,334,109.43
Moins-value nette non réalisée sur les swaps	2.11	8,572,050.49
Intérêts à payer sur les swaps		4,846,058.68
Autres intérêts à payer		398,189.64
Dépenses à payer	12	1,003,606.23
Valeur nette d'inventaire		696,769,811.74

Carmignac Portfolio Global Bond

État des opérations et de l'évolution de l'actif net du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenu		50,816,739.51
Dividendes sur le portefeuille de titres, nets		1,708,157.56
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		34,443,483.09
Intérêts reçus sur les swaps		12,447,697.40
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		2,169,646.39
Autres revenus		47,755.07
Dépenses		28,480,345.60
Frais de gestion	4	6,189,808.07
Frais de fonctionnement et de service	3	952,202.65
Commissions de performance	5	392,697.36
Frais de dépôt		153,138.00
Frais de transaction	2.15	970,676.22
Taxe d'abonnement	6	317,137.00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		927,377.19
Intérêts payés sur les swaps		18,574,886.13
Frais bancaires		9.27
Autres dépenses		2,413.71
Revenu net / (perte) des investissements		22,336,393.91
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de titres d'investissement	2.2, 2.3	10,045,540.82
- options	2.7	-14,541,378.37
- contrats de change à terme	2.8	-15,053,021.33
- Finance	2.9	8,986,919.02
- échanges	2.11	-3,982,959.60
- devises étrangères	2.5	-4,761,259.23
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e)		3,030,235.22
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- investissements	2.2, 2.4	20,770,400.96
- options	2.7	407,883.53
- contrats de change à terme	2.8	-8,381,246.11
- Finance	2.9	1,219,135.63
- échanges	2.11	-1,736,458.78
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net résultant des opérations		15,309,950.45
Dividendes distribués	7	-1,398,250.67
Souscription d'actions de capitalisation		311,519,418.19
Souscription d'actions de distribution		21,685,260.28
Rachats de parts de capitalisation		-372,233,574.74
Rachats d'actions de distribution		-14,794,194.32
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets		-39,911,390.81
Actif net au début de l'année		736,681,202.55
Actif net à la fin de l'année		696,769,811.74

Carmignac Portfolio Global Bond

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	EUR	696,769,811.74	736,681,202.55	763,362,728.93
Classe A EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		197,118	205,067	211,534
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1,519.70	1,492.61	1,448.88
Catégorie Revenu A EUR - Distribution (mensuelle)				
Nombre d'actions		58,282	61,669	62,863
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	88.04	88.65	88.32
Classe A EUR - Distribution (annuelle)				
Nombre d'actions		731,817	650,691	690,503
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	99.54	99.38	98.20
Classe A couverte en CHF - Capitalisation				
Nombre d'actions		72,953	79,017	87,482
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	115.02	116.21	114.81
Catégorie Revenu A couvert en CHF - Distribution (mensuelle)				
Nombre d'actions		4,130	6,449	42,542
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	81.22	84.22	85.31
Classe A USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		122,917	125,094	127,854
Valeur nette d'inventaire par action	USD	142.22	137.87	131.82
Classe E EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		178,845	150,649	118,921
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	112.82	111.27	108.37
Classe E USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	2,400	2,072
Valeur nette d'inventaire par action	USD	-	149.15	143.14
Classe Income E USD Hedged - Distribution (mensuelle)				
Nombre d'actions		21,892	21,050	27,993
Valeur nette d'inventaire par action	USD	108.28	107.86	106.19
Classe F EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		724,241	978,299	1,383,744
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	145.12	142.02	137.39
Classe F EUR - Distribution (annuelle)				
Nombre d'actions		27,395	31,302	53,576
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	98.90	98.55	97.10
Classe F CHF Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		102,728	243,904	239,112
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	132.76	133.62	131.59
Classe F USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		46,562	55,303	22,498
Valeur nette d'inventaire par action	USD	164.71	159.11	151.76
Classe F USD Hedged - Distribution (annuelle)				
Nombre d'actions		1,950	4,185	37,639
Valeur nette d'inventaire par action	USD	100.79	99.30	96.03
Classe FW EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		67,117	212,088	122,108
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	114.03	111.73	107.56
Classe FW GBP - Capitalisation				
Nombre d'actions		11,331	35,465	34,393
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	145.64	149.56	147.43
Classe FW couverte en GBP - Capitalisation				
Nombre d'actions		33,949	25,226	67,708
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	170.22	164.67	156.54

Carmignac Portfolio Global Bond

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Classe FW USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	500	500
Valeur nette d'inventaire par action	USD	-	105.65	99.85
Catégorie Revenu FW GBP - Distribution (mensuelle)				
Nombre d'actions		-	1,115	1,525
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	-	90.19	91.11
Classe I EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		565,615	465,680	27,264
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	100.34	98.04	94.71
Classe IW EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		215,500	492,288	732,444
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	102.65	100.34	96.37
Classe Z EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		453,206	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	99.59	-	-

Carmignac Portfolio Global Bond

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur une autre bourse de valeurs. marché réglementé			656,570,621.42	94.23
Actions			3,320,560.07	0.48
France			417,584.72	0.06
EMEIS SA	EUR	68,897	417,584.72	0.06
Royaume-Uni			2,902,975.35	0.42
PARATUS ENERGY SERVICES LTD	NOK	740,895	2,902,975.35	0.42
Obligations			629,013,813.68	90.28
Argentine			17,193,406.44	2.47
ARGENTINE REP GVT INTL BOND 0,75% 09-07-30	USD	5,001,135	3,733,971.79	0.54
ARGENTINE REP GVT INTL BOND 4.125% 09-07-35	USD	16,964,780	10,914,636.48	1.57
ARGENTINE REP GVT INTL BOND 4.125% 09-07-46	USD	3,952,688	2,544,798.17	0.37
Australie			1,543,521.00	0.22
APA INFRASTRUCTURE 7,125% 09-11-83	EUR	1,400,000	1,543,521.00	0.22
Autriche			6,251,305.00	0.90
RAIFFEISEN BANK INTL AG 7,375% PERP	EUR	6,200,000	6,251,305.00	0.90
Bahreïn			8,260,294.58	1.19
BAHRAIN GOVERNMENT INTL BOND 6.875% 05-10-25	USD	4,755,000	4,633,840.49	0.67
BAHRAIN GOVERNMENT INTL BOND 7.0% 26-01-26	USD	3,726,000	3,626,454.09	0.52
Belgique			2,811,270.00	0.40
BELFIUS SANV 6,125% PERP	EUR	2,800,000	2,811,270.00	0.40
Bermudes			6,536,496.30	0.94
TENGIZCHEVROIL FINANCE CO INTL 2,625% 15-08-25	USD	4,142,000	3,911,040.00	0.56
TENGIZCHEVROIL FINANCE CO INTL 4,0% 15-08-26	USD	2,800,000	2,625,456.30	0.38
Brésil			10,355,725.58	1.49
BRÉSIL 6,00 16-26 07/04S	USD	7,437,000	7,231,450.08	1.04
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT BRÉSILIEN 4,25% 07-01-25	USD	3,237,000	3,124,275.50	0.45
Canada			1,486,609.13	0.21
ENERFLEX 9,0 % 15-10-27	USD	1,475,000	1,486,609.13	0.21
Îles Caïmans			12,003,583.16	1.72
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 7,5% PERP	USD	2,800,000	2,613,355.86	0.38
ITAU UNIBAN 3,25% 24-01-25	USD	2,800,000	2,697,355.87	0.39
LIBERTY COSTA RICA SENIOR SECURED FINANC 10,875% 15-01-31	USD	323,000	334,335.41	0.05
SHELF DRILLING 9,625% 15-04-29	USD	7,735,000	6,358,536.02	0.91
Chili			4,157,580.87	0.60
BANCO DEL ESTADO DE CHILE 7,95% PERP	USD	1,200,000	1,198,846.93	0.17
CAP 3,9% 27-04-31	USD	3,800,000	2,958,733.94	0.42
Colombie			5,787,324.01	0.83
COLOMBIA GOVERNMENT INTL BOND 3.875% 25-04-27	USD	4,212,000	3,892,225.61	0.56
COLOMBIA GOVERNMENT INTL BOND 7.5% 02-02-34	USD	1,984,000	1,895,098.40	0.27
Costa Rica			1,001,011.30	0.14
COSTA RICA GOVERNMENT INTL BOND 4.375% 30-04-25	USD	1,040,000	1,001,011.30	0.14
République tchèque			1,969,939.00	0.28
RAIFFEISENBANK A S E 4,959% 05-06-30	EUR	1,900,000	1,969,939.00	0.28
République dominicaine			29,409,206.13	4.22
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE INTL BOND 6,875% 29-01-26	USD	30,155,000	29,409,206.13	4.22
Égypte			11,926,753.02	1.71
EGYPT GOVERNEMENT INTL BOND 4,75% 11-04-25	EUR	2,150,000	2,146,065.50	0.31

Carmignac Portfolio Global Bond

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
EGYPT GOUVERNEMENT INTL BOND 5.875% 16-02-31	USD	4,982,000	4,022,934.93	0.58
EGYPT GOUVERNEMENT INTL BOND 7.5% 31-01-27	USD	2,532,000	2,417,503.72	0.35
EGYPT GOUVERNEMENT INTL BOND 8.875% 29-05-50	USD	4,329,000	3,340,248.87	0.48
Finlande			1,941,752.50	0.28
FINNAIR 4,75% 24-05-29	EUR	1,900,000	1,941,752.50	0.28
France			23,754,271.74	3.41
BNP PAR 8,0% PERP	USD	2,050,000	2,042,259.30	0.29
BQ POSTALE 3,0% PERP	EUR	4,400,000	3,701,104.00	0.53
LA BANQUE POSTALE FL.R 19-XX 20/05S	EUR	4,800,000	4,639,368.00	0.67
RCI BANQUE 4,625% 13-07-26	EUR	2,489,000	2,535,370.07	0.36
TOTALENERGIES SE FR 3,25% PERP	EUR	6,466,000	5,798,094.53	0.83
TOTALENERGIES SE FR 4,12% PERP	EUR	4,979,000	5,038,075.84	0.72
Grèce			10,678,352.00	1.53
ALPHA SERVICES ET 6,0% 13-09-34	EUR	3,140,000	3,395,910.00	0.49
NATL BANK OF GREECE 8,0% 03-01-34	EUR	3,900,000	4,489,992.00	0.64
BANQUE DU PIRÉE 6,75% 05-12-29	EUR	2,500,000	2,792,450.00	0.40
Hongrie			1,356,953.00	0.19
RAIFFEISEN BANK ZRT 5,15% 23-05-30	EUR	1,300,000	1,356,953.00	0.19
Irlande			7,842,712.46	1.13
ISHARES PHYSICAL GOLD, ETC.	USD	160,109	7,842,712.46	1.13
Italie			10,810,419.44	1.55
ENI 2,625% PERP	EUR	4,800,000	4,758,840.00	0.68
INTE 9,125% PERP	EUR	2,500,000	2,890,737.50	0.41
INTL DESIGN GROUP 10,0% 15-11-28	EUR	2,916,000	3,160,841.94	0.45
Côte d'Ivoire			16,986,578.93	2.44
IVORY COAST GOVERNMENT INT BOND 4.875% 30-01-32	EUR	12,959,000	11,435,539.96	1.64
IVORY COAST GOVERNMENT INT BOND 5.875% 17-10-31	EUR	3,897,000	3,655,522.39	0.52
IVORY COAST GOVERNMENT INT BOND 6.375% 03-03-28	USD	1,974,000	1,895,516.58	0.27
Japon			14,719,438.49	2.11
JAPON ÉMISSION 40 ANS 0,7% 20-03-61	JPY	2,019,300,000	7,339,882.62	1.05
JAPON ÉMISSION 40 ANS 1,3% 20-03-63	JPY	1,697,350,000	7,379,555.87	1.06
Jersey			745,048.77	0.11
AFRICELL 10,5% 23-10-29	USD	780,000	745,048.77	0.11
Jordanie			8,801,545.95	1.26
JORDAN GOVERNMENT INTL BOND 4,95% 07-07-25	USD	6,600,000	6,278,445.19	0.90
JORDAN GOVERNMENT INTL BOND 6.125% 29-01-26	USD	2,652,000	2,523,100.76	0.36
Kazakhstan			1,292,819.89	0.19
KAZTRANS GAS JSC 4,375% 26-09-27	USD	1,400,000	1,292,819.89	0.19
Luxembourg			5,921,626.27	0.85
AEGEA FINANCE SA RL 9,0% 20-01-31	USD	2,800,000	2,757,641.72	0.40
NEWCO HOLDING USD 20 SARL 9,375% 07-11-29	USD	3,300,000	3,163,984.55	0.45
Macédoine			2,377,245.06	0.34
MACÉDOINE 2,75 18-25 18/01A	EUR	2,383,000	2,377,245.06	0.34
Mexique			51,216,731.25	7.35
BBVA BANCOMER SA INSTITUCION DE BANCA MU 8,125% 08-01-39	USD	4,968,000	4,878,595.19	0.70
BUFFALO ENERGY MEXI 7,875% 15-02-39	USD	1,125,000	1,124,098.26	0.16
CEMEX SAB DE CV FL.R 21-XX 08/03S	USD	1,666,000	1,582,748.26	0.23
CIBANCO SA INSTITUCION DE BANCA CIB3332 4,375% 22-07-31	USD	4,950,000	3,992,840.66	0.57
FRESNILLO 4,25% 02-10-50	USD	1,000,000	687,291.16	0.10
INDUSTRIAS PENOLES SA DE CV 5,65% 12-09-49	USD	2,800,000	2,359,787.54	0.34
BONOS MEXICAINS 8,0% 24-05-35	MXN	3,106,400	12,433,323.54	1.78

Carmignac Portfolio Global Bond

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
PEMEX 6.95 20-60 28/01S	USD	5,044,000	3,335,348.04	0.48
PETROLEOS MEXICANOS 2,75% 21-04-27	EUR	2,506,000	2,309,830.32	0.33
PETROLEOS MEXICANOS 6,5% 13-03-27	USD	16,054,000	14,996,885.57	2.15
PETROLEOS MEXICANOS 6,7% 16-02-32	USD	4,172,000	3,515,982.71	0.50
Namibie			10,135,928.87	1.45
NAMIBIA INTL BONDS 5.25% 29-10-25	USD	10,586,000	10,135,928.87	1.45
Pays-Bas			18,699,583.38	2.68
ABN AMRO BK 4,375% PERP	EUR	4,000,000	3,993,280.00	0.57
DE VOLKSBANK NV 4,625% 23-11-27	EUR	4,800,000	4,968,624.00	0.71
PETROBRAS GLOBAL FINANCE BV 7,375% 17-01-27	USD	9,800,000	9,737,679.38	1.40
Norvège			11,567,896.80	1.66
TGS A FIX 15-01-30	USD	4,320,000	4,295,928.15	0.62
VAR ENERGI A 7,862% 15-11-83	EUR	3,406,000	3,762,778.50	0.54
VAR ENERGI A 8,0% 15-11-32	USD	3,226,000	3,509,190.15	0.50
Oman			14,351,438.78	2.06
OMAN GOVERNMENT INTL BOND 4,75% 15-06-26	USD	3,170,000	3,034,123.18	0.44
OMAN GOVERNMENT INTL BOND 6,75% 28-10-27	USD	11,359,000	11,317,315.60	1.62
Pérou			5,212,986.31	0.75
PETROLEOS DEL PERU 4,75% 19-06-32	USD	5,109,000	3,730,038.71	0.54
PETROLEOS DEL PERU 5,625% 19-06-47	USD	2,392,000	1,482,947.60	0.21
Pologne			29,660,004.71	4.26
RÉPUBLIQUE DE POLOGNE OBLIGATION D'ÉTAT 2,0% 25-08-36	PLN	137,648,000	29,660,004.71	4.26
République de Serbie			6,639,638.69	0.95
SERBIA INTL BOND 3,125% 15-05-27	EUR	2,946,000	2,901,589.05	0.42
SERBIA INTL BOND 6,25% 26-05-28	USD	3,805,000	3,738,049.64	0.54
Roumanie			11,519,289.79	1.65
BANCA TRANSILVANIA 5,125% 30-09-30	EUR	1,256,000	1,280,297.32	0.18
ROUMANIE 4.625 19-49 03/04A	EUR	3,074,000	2,498,962.19	0.36
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT ROUMAIN 2,625% 02-12-40	EUR	5,386,000	3,451,671.96	0.50
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT ROUMAIN 4,125% 11-03-39	EUR	4,772,000	3,864,055.42	0.55
SOC NATLA DE GAZE NATURALE ROMGAZ 4,75% 07-10-29	EUR	420,000	424,302.90	0.06
Sénégal			3,440,672.52	0.49
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT DU SENEGAL 4,75% 13-03-28	EUR	3,741,000	3,440,672.52	0.49
Singapour			4,536,602.05	0.65
MEDCO MAPLE TREE PTE 8,96% 27-04-29	USD	4,466,000	4,536,602.05	0.65
Afrique du Sud			2,018,058.42	0.29
SOUTH AFRICA GOVERNMENT INTL BD 7,3% 20-04-52	USD	2,300,000	2,018,058.42	0.29
Espagne			24,851,247.01	3.57
ESPAGNE IL BOND 1,15% 30-11-36	EUR	24,893,000	24,851,247.01	3.57
Suède			7,693,735.93	1.10
SAMHALLSBYGGNAD FL.R 20-XX 30/04A	EUR	3,805,000	1,594,237.93	0.23
SVEAFSTIGHETER AB 4,75% 29-01-27	EUR	6,200,000	6,099,498.00	0.88
Suisse			7,567,439.70	1.09
UBS GROUP AG 9,25% PERP	USD	7,235,000	7,567,439.70	1.09
Turquie			7,594,190.21	1.09
FORD OTOMOTIV SANAYI AS 7,125% 25-04-29	USD	1,450,000	1,403,125.30	0.20
TURKCELL ILETISIM HIZMETLERI AS 5,75% 15-10-25	USD	2,667,000	2,578,477.75	0.37
TURKEY GOVERNMENT INTL BOND 4.25% 14-04-26	USD	3,800,000	3,612,587.16	0.52

Carmignac Portfolio Global Bond

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Ukraine			2,500,475.71	0.36
UKRAINE GOVERNMENT INTL BOND 1.75% 01-02-34	USD	874,339	477,061.49	0.07
UKRAINE GOVERNMENT INTL BOND 1.75% 01-02-34	USD	3,733,343	2,023,414.22	0.29
Royaume-Uni			16,418,578.60	2.36
ANGLOGOLD 3,375% 01-11-28	USD	4,296,000	3,819,809.87	0.55
ENDEAVOUR MINING 5,0% 14-10-26	USD	1,800,000	1,693,408.02	0.24
NMG FIN 7,5% 01-08-26	USD	2,368,000	2,278,402.47	0.33
PARATUS ENERGY SERVICES 9,0% 15-07-26	USD	2,633,487	2,536,959.72	0.36
PARATUS ENERGY SERVICES 9,5% 27-06-29	USD	4,200,000	3,964,548.52	0.57
PINNACLE BID 8,25% 11-10-28	EUR	2,000,000	2,125,450.00	0.31
États-Unis d'Amérique			161,574,970.70	23.19
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10,0% 15-11-28	USD	5,864,976	5,655,099.54	0.81
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10.375% 15-11-30	USD	475,728	459,432.57	0.07
CARNIVAL CORPORATION 4,0% 01-08-28	USD	3,840,000	3,522,117.20	0.51
IWG US FINANCE LLC 6,5% 28-06-30	EUR	2,734,000	2,925,393.67	0.42
KOSMOS ENERGY 7,5% 01-03-28	USD	3,707,000	3,395,833.95	0.49
MURPHY OIL CORPORATION 6,125% 01-12-42	USD	970,000	816,642.63	0.12
SIERRACOL ENERGY ANDINA LLC 6,0% 15-06-28	USD	3,001,000	2,626,447.38	0.38
SOTHEBYS BIDFAIR 5,875% 01-06-29	USD	5,000,000	4,324,123.76	0.62
STILLWATER MINING COMPANY 4,0% 16-11-26	USD	2,678,000	2,454,708.34	0.35
ÉTATS-UNIS 1.50 20-27 31/01S	USD	400	365.42	0.00
OBLIGATIONS INFLATIONNISTES DU TRÉSOR DES ÉTATS-UNIS 0,125% 15-04-26	USD	35,567,000	40,355,157.46	5.79
OBLIGATIONS INFLATIONNISTES DU TRÉSOR DES ÉTATS-UNIS 0,625% 15-07-32	USD	100	93.86	0.00
OBLIGATIONS INFLATIONNISTES DU TRÉSOR DES ÉTATS-UNIS 1,125% 15-01-33	USD	57,319,900	53,995,496.14	7.75
OBLIGATIONS INFLATIONNISTES DU TRÉSOR DES ÉTATS-UNIS 1,375% 15-07-33	USD	43,682,700	41,044,058.78	5.89
Zambie			3,891,554.23	0.56
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT ZAMBIEN 5,75% 30-06-33	USD	4,590,660	3,891,554.23	0.56
Titres hypothécaires et titres adossés à des actifs			24,236,247.67	3.48
Irlande			20,930,845.62	3.00
BARINGS EURO CLO E3R+8.48% 20-01-38	EUR	2,000,000	2,020,446.60	0.29
CARLYLE EURO CLO 20213 DAC E3R+3,5% 15-02-36	EUR	5,000,000	5,028,107.50	0.72
CARLYLE EURO CLO 20213 DAC E3R+6.46% 15-02-36	EUR	2,000,000	2,000,938.00	0.29
OCP EURO 20171 DAC E3R+4,15% 15-07-32	EUR	5,000,000	5,053,197.50	0.73
PALMER SQUARE EUROPEAN CLO 20212 DAC E3R+6.36% 21-01-35	EUR	1,700,000	1,746,460.32	0.25
PENTA CLO 3 DESIGNATED ACTIVIT E3R+6.72% 17-04-35	EUR	2,000,000	2,043,717.80	0.29
TIKEHAU CLO II BV E3R+6,32% 07-09-35	EUR	3,000,000	3,037,977.90	0.44
Luxembourg			1,287,516.25	0.18
AURIUM CLO IX DAC E3R+6.7% 28-10-34	EUR	1,250,000	1,287,516.25	0.18
Pays-Bas			2,017,885.80	0.29
TIKEHAU CLO III BV FL.R 17-30 01/12Q	EUR	2,000,000	2,017,885.80	0.29
Organismes de placement collectif			15,977,310.09	2.29
Actions/parts de fonds d'investissement			15,977,310.09	2.29
Irlande			15,977,310.09	2.29
ISHARES\$ HIGH YIELD CORP BOND UCITS ETF USD (DIST)	USD	176,852	15,977,310.09	2.29
Total du portefeuille de titres			672,547,931.51	96.52

Carmignac Portfolio Global Bond

Répartition géographique des investissements au 31/12/24

Pays	% de l'actif net
États-Unis d'Amérique	23.19
Mexique	7.35
Irlande	6.42
Pologne	4.26
République dominicaine	4.22
Espagne	3.57
France	3.47
Pays-Bas	2.97
Royaume-Uni	2.77
Argentine	2.47
Côte d'Ivoire	2.44
Japon	2.11
Oman	2.06
Îles Caïmans	1.72
Égypte	1.71
Norvège	1.66
Roumanie	1.65
Italie	1.55
Grèce	1.53
Brésil	1.49
Namibie	1.46
Jordanie	1.26
Bahreïn	1.19
Suède	1.10
Turquie	1.09
Suisse	1.09
Luxembourg	1.03
République de Serbie	0.95
Bermudes	0.94
Autriche	0.90
Colombie	0.83
Pérou	0.75
Singapour	0.65
Chili	0.60
Zambie	0.56
Sénégal	0.49
Belgique	0.40
Ukraine	0.36
Macédoine	0.34
Afrique du Sud	0.29
Finlande	0.28
République tchèque	0.28
Australie	0.22
Canada	0.21
Hongrie	0.20
Kazakhstan	0.19
Costa Rica	0.14
Jersey	0.11
Total	96.52

Carmignac Portfolio Global Bond

Ventilation économique des investissements au 31/12/24

Secteur	% de l'actif net
Obligations des États, provinces et municipalités	55.34
Banques et autres institutions financières	13.80
Sociétés holding et financières	11.01
Pétrole	7.32
Fonds d'investissement	2.29
Organisations supranationales	0.88
Sociétés immobilières	0.88
Produits chimiques	0.72
Métaux et pierres précieuses	0.58
Hôtels et restaurants	0.51
Institutions non classables/non classées	0.45
Exploitation du charbon et industrie sidérurgique	0.42
Communications	0.37
Fournitures de bureau et informatique	0.37
Utilitaires	0.29
Transport	0.28
Matériaux de construction et commerce	0.23
Véhicules routiers	0.20
Inconnu	0.19
Internet et services Internet	0.18
Services divers	0.11
Métaux non ferreux	0.10
Total	96.52

Carmignac Portfolio Flexible Bond

Carmignac Portfolio Flexible Bond

État de l'actif net au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		1,707,028,905.83
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	1,388,835,747.40
<i>Prix de revient</i>		1,366,596,757.71
Options (positions longues) à la valeur de marché	2.7	775,622.26
<i>Options achetées au coût</i>		3,208,724.78
Avoirs en banque et liquidités		246,048,009.50
Créances sur abonnements		1,708,030.63
Plus-value nette non réalisée sur les contrats financiers à terme	2.9	8,252,422.00
Intérêts à recevoir sur le portefeuille de titres		16,731,082.20
Intérêts à recevoir sur les swaps		43,922,538.08
Autres intérêts à recevoir		755,453.76
Passif		114,992,500.16
Options (positions courtes) à la valeur de marché	2.7	213.00
Découverts bancaires		19,602,244.28
Payable sur les rachats		678,461.48
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2.8	3,559,572.26
Moins-value nette non réalisée sur les swaps	2.11	7,377,219.92
Intérêts à payer sur les swaps		78,068,485.04
Autres intérêts à payer		9,503.80
Dépenses à payer	12	5,696,800.38
Valeur nette d'inventaire		1,592,036,405.67

Carmignac Portfolio Flexible Bond

État des opérations et de l'évolution de l'actif net du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenu		132,062,718.51
Dividendes sur le portefeuille de titres, nets		653,938.84
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		58,775,445.34
Intérêts reçus sur les swaps		67,887,894.63
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		4,744,324.33
Autres revenus		1,115.37
Dépenses		128,263,498.50
Frais de gestion	4	11,075,999.39
Frais de fonctionnement et de service	3	1,983,459.52
Commissions de performance	5	4,375,737.85
Frais de dépôt		112,257.00
Frais de transaction	2.15	395,182.40
Taxe d'abonnement	6	621,307.00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		342,840.31
Intérêts payés sur les swaps		109,355,604.20
Frais bancaires		0.01
Autres dépenses		1,110.82
Revenu net / (perte) des investissements		3,799,220.01
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de titres d'investissement	2.2, 2.3	-21,814,283.36
- options	2.7	-15,957,981.66
- contrats de change à terme	2.8	31,685,437.25
- Finance	2.9	2,106,312.40
- échanges	2.11	16,206,182.29
- devises étrangères	2.5	-41,052,694.71
Bénéfice net réalisé / (perte)		-25,027,807.78
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- investissements	2.2, 2.4	102,201,479.97
- options	2.7	-429,608.35
- contrats de change à terme	2.8	-12,083,454.29
- Finance	2.9	7,187,544.42
- échanges	2.11	2,988,843.44
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net résultant des opérations		74,836,997.41
Dividendes distribués	7	-861,559.57
Souscription d'actions de capitalisation		680,294,078.53
Souscription d'actions de distribution		55,676,342.18
Rachats de parts de capitalisation		-552,198,681.42
Rachats d'actions de distribution		-7,763,390.37
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets		249,983,786.76
Actif net au début de l'année		1,342,052,618.91
Actif net à la fin de l'année		1,592,036,405.67

Carmignac Portfolio Flexible Bond

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	EUR	1,592,036,405.67	1,342,052,618.91	1,336,312,524.81
Classe A EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		530,009	399,760	455,742
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1,321.88	1,253.91	1,197.99
Catégorie Revenu A EUR - Distribution (mensuelle)				
Nombre d'actions		9,412	6,512	2,868
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	962.78	935.07	917.07
Classe A EUR - Distribution (annuelle)				
Nombre d'actions		62,718	20,019	11,859
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1,067.03	1,035.68	1,007.49
Classe A couverte en CHF - Capitalisation				
Nombre d'actions		5,172	4,734	5,943
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	1,119.08	1,087.20	1,062.08
Classe A USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		10,060	10,909	11,492
Valeur nette d'inventaire par action	USD	1,413.27	1,328.59	1,244.95
Classe A2 EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	2,000	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	10.58	-
Classe E EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		3,501	3,420	200
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	114.26	109.31	104.58
Classe F EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		457,521	510,798	687,318
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1,211.18	1,146.09	1,090.17
Classe F CHF Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		4,557	5,041	6,188
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	1,113.61	1,077.00	1,047.47
Classe F USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		7,780	780	500
Valeur nette d'inventaire par action	USD	106.50	100.21	93.85
Classe FW EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,211	200	200
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	119.41	112.73	107.47
Classe IW EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		196,069	180,337	200
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1,196.80	1,128.78	107.52

Carmignac Portfolio Flexible Bond

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur une autre bourse de valeurs. marché réglementé			1,127,421,143.20	70.82
Actions			6,747,035.90	0.42
France			1,617,589.99	0.10
EMEIS SA	EUR	266,885	1,617,589.99	0.10
Royaume-Uni			5,129,445.91	0.32
PARATUS ENERGY SERVICES LTD	NOK	1,309,133	5,129,445.91	0.32
Obligations			1,049,238,153.08	65.91
Andorre			9,160,923.00	0.58
ANDORRA INTL BOND 1,25% 06-05-31	EUR	10,300,000	9,160,923.00	0.58
Argentine			12,998,551.01	0.82
ARGENTINE REP GVT INTL BOND 4.125% 09-07-35	USD	20,203,839	12,998,551.01	0.82
Australie			3,307,545.00	0.21
APA INFRASTRUCTURE 7,125% 09-11-83	EUR	3,000,000	3,307,545.00	0.21
Autriche			30,074,682.50	1.89
AT AND S AUSTRIA TECHNOLOGIE SYSTEMTECHN 5,0% PERP	EUR	1,300,000	1,020,025.50	0.06
ERSTE GR BK 4,25% PERP	EUR	5,000,000	4,846,450.00	0.30
RAIFFEISEN BANK INTL AG 4,5% PERP	EUR	12,600,000	11,907,252.00	0.75
RAIFFEISEN BANK INTL AG 7,375% PERP	EUR	12,200,000	12,300,955.00	0.77
Belgique			14,737,814.85	0.93
AZELIS FINANCE NV 4,75% 25-09-29	EUR	4,554,000	4,697,564.85	0.30
BELFIUS SANV 6,125% PERP	EUR	10,000,000	10,040,250.00	0.63
Bénin			1,787,143.40	0.11
BENIN GOVERNMENT INTL BOND 4.875% 19-01-32	EUR	1,973,000	1,787,143.40	0.11
Bermudes			10,784,176.00	0.68
ATHORA 5,875% 10-09-34	EUR	10,400,000	10,784,176.00	0.68
Brésil			2,108,106.07	0.13
B3 SA BRASIL BOLSA BALCAO 4,125% 20-09-31	USD	2,464,000	2,108,106.07	0.13
Canada			1,874,639.31	0.12
ENERFLEX 9,0 % 15-10-27	USD	1,860,000	1,874,639.31	0.12
Îles Caïmans			14,878,278.01	0.93
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 6,625% PERP	USD	11,251,000	9,744,637.23	0.61
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 8,75% PERP	USD	5,357,000	5,133,640.78	0.32
Chili			2,197,886.04	0.14
BANCO DEL ESTADO DE CHILE 7,95% PERP	USD	2,200,000	2,197,886.04	0.14
Colombie			2,865,572.19	0.18
COLOMBIA GOVERNMENT INTL BOND 7.5% 02-02-34	USD	3,000,000	2,865,572.19	0.18
République tchèque			16,456,970.70	1.03
RAIFFEISENBANK A S E 4,959% 05-06-30	EUR	3,400,000	3,525,154.00	0.22
GROUPE SAZKA AS 3,875% 15-02-27	EUR	12,926,000	12,931,816.70	0.81
Égypte			9,375,774.94	0.59
EGYPT GOVERNEMENT INTL BOND 6.375% 11-04-31	EUR	3,400,000	3,008,252.00	0.19
EGYPT GOVERNEMENT INTL BOND 7,5% 16-02-61	USD	5,000,000	3,315,354.90	0.21
EGYPT GOVERNEMENT INTL BOND 8,75% 30-09-51	USD	4,000,000	3,052,168.04	0.19
Finlande			11,037,330.00	0.69
FINNAIR 4,75% 24-05-29	EUR	10,800,000	11,037,330.00	0.69

Carmignac Portfolio Flexible Bond

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
France			77,010,341.00	4.84
ACCOR 7,25% PERP	EUR	8,100,000	8,991,324.00	0.56
BNP PAR 1,125% 11-06-26 EMTN	EUR	10,000,000	9,756,250.00	0.61
BPCE 2,125% 13-10-46	EUR	7,600,000	6,554,392.00	0.41
LA BANQUE POSTALE FL.R 19-XX 20/05S	EUR	7,600,000	7,345,666.00	0.46
ORANGE SA FL.R 19-XX 15/04A	EUR	1,500,000	1,493,730.00	0.09
PEUGEOT INVEST 1,875% 30-10-26	EUR	6,700,000	6,553,571.50	0.41
ROQUETTE FRERES 3.774% 25-11-31	EUR	7,800,000	7,749,651.00	0.49
ROQUETTE FRERES 5.494% PERP	EUR	5,300,000	5,409,339.00	0.34
SG 0,875% 01-07-26 EMTN	EUR	7,000,000	6,781,740.00	0.43
SOGECAP 6,5% 16-05-44	EUR	3,500,000	3,912,440.00	0.25
TOTALENERGIES SE FR 3,25% PERP	EUR	10,000,000	8,967,050.00	0.56
VIRIDIEN 7,75% 01-04-27	EUR	3,500,000	3,495,187.50	0.22
Allemagne			11,550,401.65	0.73
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 4,25% PERP	EUR	10,000,000	9,463,050.00	0.59
REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE 0,5% 15-04-30	EUR	1,000,000	1,279,959.28	0.08
TUI CRUISES 6,5% 15-05-26	EUR	799,478	807,392.37	0.05
Grèce			69,715,279.41	4.38
BANQUE ALPHA 5,0% 12-05-30 EMTN	EUR	6,000,000	6,352,350.00	0.40
ALPHA SERVICES ET 6,0% 13-09-34	EUR	10,230,000	11,063,745.00	0.69
ALPHA SERVICES ET 7,5% PERP	EUR	3,000,000	3,159,855.00	0.20
EFG EURO BANK 5,875% 28-11-29	EUR	6,667,000	7,244,162.19	0.46
BANQUE NATIONALE DE GRECE 4,5% 29-01-29	EUR	7,200,000	7,464,888.00	0.47
NATL BANK OF GREECE 8,0% 03-01-34	EUR	3,200,000	3,684,096.00	0.23
BANQUE DU PIRÉE 4,625% 17-07-29	EUR	1,341,000	1,391,884.24	0.09
BANQUE DU PIRÉE 6,75% 05-12-29	EUR	5,000,000	5,584,900.00	0.35
PIRAEUS FINANCIAL HOLDINGS SOCIETE ANONY 5,375% 18-09-35	EUR	6,300,000	6,600,352.50	0.41
PIRAEUS FINANCIAL HOLDINGS SOCIETE ANONY 8,75% PERP	EUR	2,572,000	2,689,630.42	0.17
PUBLIC POWER CORPORATION OF GREECE 3,375% 31-07-28	EUR	9,750,000	9,645,967.50	0.61
PUBLIC POWER CORPORATION OF GREECE 4,375% 30-03-26	EUR	4,814,000	4,833,448.56	0.30
Guernesey			18,787,095.13	1.18
PERSHING SQUARE 3,25% 01-10-31	USD	15,000,000	12,016,151.62	0.75
PERSHING SQUARE 3,25% 15-11-30	USD	8,085,000	6,770,943.51	0.43
Hongrie			11,388,149.52	0.72
BANQUE OTP 5,0% 31-01-29 EMTN	EUR	6,053,000	6,273,480.52	0.39
RAIFFEISEN BANK ZRT 5,15% 23-05-30	EUR	4,900,000	5,114,669.00	0.32
Indonésie			7,681,639.79	0.48
PT TOWER BERSAMA INFRASTRUCTURE TBK 2,8% 02-05-27	USD	8,400,000	7,681,639.79	0.48
Irlande			26,653,211.80	1.67
GROUPE AIB 4,625% 20-05-35 EMTN	EUR	3,830,000	3,946,872.45	0.25
GROUPE AIB 6,25% PERP	EUR	1,500,000	1,517,152.50	0.10
BK IRELAND GROUP 4,75% 10-08-34	EUR	4,445,000	4,589,773.65	0.29
ISHARES PHYSICAL GOLD, ETC.	USD	312,500	15,307,369.63	0.96
MOTION BONDCO DAC 4,5% 15-11-27	EUR	1,333,000	1,292,043.57	0.08
Israël			22,399,967.88	1.41
BANQUE HAPOALIM BM 3,255% 21-01-32	USD	4,857,000	4,418,322.14	0.28
ISRAEL GOVERNMENT INTL BOND 5.375% 12-03-29	USD	15,000,000	14,475,977.79	0.91
MIZRAHI TEFAHOT BANK FL.R 21-31 07/04S	USD	3,804,000	3,505,667.95	0.22
Italie			147,506,885.19	9.27
AMCO AM COMPANY 1,375% 27-01-25	EUR	15,000,000	14,982,825.00	0.94
AUTOSTRADA PER L ITALILIA 2,25% 25-01-32	EUR	6,000,000	5,449,200.00	0.34
ENI 3,375% PERP	EUR	19,521,000	18,973,923.98	1.19
ENI SPA FL.R 21-XX 11/06A	EUR	10,416,000	9,705,212.16	0.61

Carmignac Portfolio Flexible Bond

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
FINEBANK BANCA FINE 0,5% 21-10-27	EUR	5,300,000	5,067,012.00	0.32
FINEBANK BANCA FINE 7,5% PERP	EUR	4,500,000	4,813,807.50	0.30
INTE 7,0% PERP	EUR	12,000,000	12,827,520.00	0.81
INTL DESIGN GROUP 10,0% 15-11-28	EUR	4,860,000	5,268,069.90	0.33
ITALIE BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1,6% 22-11-28	EUR	6,044,000	6,005,989.39	0.38
ITALIE BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1,6% 28-06-30	EUR	24,490,000	24,272,137.19	1.52
ITALIE BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2,0% 14-03-28	EUR	16,778,000	16,920,308.44	1.06
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 2.375% PERP	EUR	8,333,000	8,006,638.05	0.50
UNICREDIT 6,5% PERP EMTN	EUR	6,364,000	6,627,119.58	0.42
UNICREDIT SPA FL.R 19-49 19/03S	EUR	8,200,000	8,587,122.00	0.54
Côte d'Ivoire			9,022,510.20	0.57
CÔTE D'IVOIRE 6.625 18-48 22/03A	EUR	630,000	509,455.80	0.03
IVORY COAST GOVERNMENT INT BOND 5.875% 17-10-31	EUR	4,000,000	3,752,140.00	0.24
IVORY COAST GOVERNMENT INT BOND 6.875% 17-10-40	EUR	5,480,000	4,760,914.40	0.30
Japon			7,173,692.63	0.45
JAPON ÉMISSION 40 ANS 1,3% 20-03-63	JPY	1,650,000,000	7,173,692.63	0.45
Lettonie			11,246,367.60	0.71
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT DE LA LETTONIE 3,875% 12-07-33	EUR	10,620,000	11,246,367.60	0.71
Luxembourg			21,177,987.55	1.33
AUNA 10,0% 15-12-29	USD	2,218,320	2,246,780.05	0.14
BK LC LUX FINCO1 SARL 5,25% 30-04-29	EUR	6,000,000	6,088,320.00	0.38
MILLICOM INTL CELLULAR 4,5% 27-04-31	USD	1,078,000	917,023.53	0.06
NEWCO HOLDING USD 20 SARL 9,375% 07-11-29	USD	7,500,000	7,190,873.97	0.45
SANIIKOS FINANCIAL HOLDINGS 1 SARL 7,25% 31-07-30	EUR	4,500,000	4,734,990.00	0.30
Maurice			644,582.02	0.04
CLEAN RENEWABLE POWER MAURITIUS PTE 4,25% 25-03-27	USD	697,638	644,582.02	0.04
Mexique			41,243,435.81	2.59
BBVA BANCOMER SA INSTITUCION DE BANCA MU 8,125% 08-01-39	USD	8,871,000	8,711,356.27	0.55
BUFFALO ENERGY MEXI 7,875% 15-02-39	USD	3,000,000	2,997,595.36	0.19
CIBANCO SA INSTITUCION DE BANCA CIB3332 4,375% 22-07-31	USD	10,900,000	8,792,315.79	0.55
PEMEX 6.95 20-60 28/01S	USD	12,000,000	7,935,007.24	0.50
PEMEX 7.69 20-50 23/01S	USD	5,500,000	4,004,563.01	0.25
PETROLEOS MEXICANOS 6,7% 16-02-32	USD	10,445,000	8,802,598.14	0.55
Pays-Bas			40,197,784.16	2.52
ABN AMRO BK 4,375% PERP	EUR	9,500,000	9,484,040.00	0.60
ABN AMRO BK 6,375% PERP	EUR	3,300,000	3,397,465.50	0.21
ARCOS DORADOS BV 6,125% 27-05-29	USD	4,150,000	3,996,363.84	0.25
DE VOLKSBANK NV 7,0% PERP	EUR	2,400,000	2,507,316.00	0.16
ING GROEP NV 7,5% PERP	USD	3,684,000	3,641,094.12	0.23
NE PROPERTY BV 4,25% 21-01-32	EUR	2,940,000	3,012,324.00	0.19
REPSOL INTL FINANCE BV 3,75% PERP	EUR	1,300,000	1,301,657.50	0.08
REPSOL INTL FINANCE FL.R 20-XX 11/12A	EUR	700,000	711,578.00	0.04
UNITED GROUP BV 3,625% 15-02-28	EUR	1,000,000	979,355.00	0.06
WINTERSHALL DEA FINANCE BV 4,357% 03-10-32	EUR	11,080,000	11,166,590.20	0.70
Norvège			27,516,335.24	1.73
HX FINANCE II AS 3.375% 24-02-25	EUR	3,697,499	3,431,741.26	0.22
ODFJELL DRILLING 9,25% 31-05-28	USD	2,538,461	2,589,304.02	0.16
TGS A FIX 15-01-30	USD	6,800,000	6,762,109.13	0.42
VAR ENERGI A 5,5% 04-05-29	EUR	3,484,000	3,749,376.28	0.24
VAR ENERGI A 7,862% 15-11-83	EUR	4,130,000	4,562,617.50	0.29
VAR ENERGI A 8,0% 15-11-32	USD	5,903,000	6,421,187.05	0.40
Pérou			5,167,320.91	0.32
INRETAIL CONSUMER 3,25% 22-03-28	USD	5,810,000	5,167,320.91	0.32

Carmignac Portfolio Flexible Bond

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Portugal			15,958,396.00	1.00
GOVERNO REGIONAL MADEIRA 1,141% 04-12-34	EUR	15,000,000	11,887,950.00	0.75
NOVO BAN 9,875% 01-12-33	EUR	3,400,000	4,070,446.00	0.26
Roumanie			20,202,421.81	1.27
BANCA TRANSILVANIA 5,125% 30-09-30	EUR	4,631,000	4,720,586.69	0.30
ROUMANIE 4.625 19-49 03/04A	EUR	9,826,000	7,987,899.31	0.50
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT ROUMAIN 2,625% 02-12-40	EUR	3,170,000	2,032,287.00	0.13
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT ROUMAIN 2,625% 02-12-40	EUR	3,000,000	1,922,580.00	0.12
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT ROUMAIN 2,75% 14-04-41	EUR	1,000,000	650,010.00	0.04
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT ROUMAIN 7,625% 17-01-53	USD	1,278,000	1,247,410.69	0.08
SOC NATLA DE GAZE NATURALE ROMGAZ 4,75% 07-10-29	EUR	1,625,000	1,641,648.12	0.10
Saint-Marin			10,376,437.10	0.65
OBLIGATION DU GOUVERNEMENT DE SAINT-MARIN 6,5 % 19-01-27	EUR	10,000,000	10,376,437.10	0.65
Sénégal			1,054,918.84	0.07
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT DU SENEGAL 4,75% 13-03-28	EUR	1,147,000	1,054,918.84	0.07
Singapour			3,071,147.89	0.19
VENA ENERGY CAPITAL PTE 3,133% 26-02-25	USD	3,192,000	3,071,147.89	0.19
Espagne			45,998,486.27	2.89
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 7.0% PERP	EUR	9,000,000	9,537,120.00	0.60
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 8.0% PERP	USD	4,200,000	4,202,068.57	0.26
BBVA FL.R 20-XX 15/01Q	EUR	7,200,000	7,319,916.00	0.46
CAIXABANK 5,25% PERP	EUR	5,000,000	5,028,125.00	0.32
CAIXABANK 7,5% PERP	EUR	9,200,000	10,098,288.00	0.63
CELLNEX FINANCE COMPANY SAU 2,0% 15-09-32	EUR	5,600,000	5,058,956.00	0.32
ESPAGNE IL BOND 1,15% 30-11-36	EUR	4,762,000	4,754,012.70	0.30
Suède			12,232,211.00	0.77
SAMHALLSBYGGNAD FL.R 20-XX 14/003A	EUR	7,200,000	3,025,116.00	0.19
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 0,75% 14-11-28	EUR	2,400,000	1,694,424.00	0.11
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 1,125% 26-09-29	EUR	3,500,000	2,430,942.50	0.15
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.875% PERP	EUR	11,250,000	4,688,212.50	0.29
SVEAFSTIGHETER AB 4,75% 29-01-27	EUR	400,000	393,516.00	0.02
Suisse			15,500,454.16	0.97
EFG INTERNATIONAL AG FL.R 21-XX 24/03A	USD	5,000,000	4,612,481.90	0.29
JULIUS BAER GRUPPE AG 6,625% PERP	EUR	5,182,000	5,308,881.27	0.33
UBS GROUP AG 9,25% PERP	USD	5,334,000	5,579,090.99	0.35
Turquie			8,559,081.15	0.54
ANADOLU EFES BIRACILIK VE MALT SANAYI AS 3.375% 29-06-28	USD	7,351,000	6,130,222.87	0.39
FORD OTOMOTIV SANAYI AS 7,125% 25-04-29	USD	2,510,000	2,428,858.28	0.15
Ukraine			6,686,468.79	0.42
UKRAINE GOVERNMENT INTL BOND 1.75% 01-02-34	USD	12,337,010	6,686,468.79	0.42
Royaume-Uni			82,197,174.79	5.16
AMBER FIN 6,625% 15-07-29	EUR	5,400,000	5,724,108.00	0.36
BARCLAYS 6,125% PERP	USD	5,000,000	4,829,237.08	0.30
BARCLAYS 6,375% PERP	GBP	6,600,000	7,986,015.97	0.50
BP CAP MK 4,375% 31-12-99	EUR	6,250,000	6,264,156.25	0.39
CASTLE UK FIN 7,0% 15-05-29	GBP	9,500,000	11,200,647.07	0.70
CHANNEL LINK ENTERPRISES FINANCE 2,706% 30-06-50	EUR	2,000,000	1,924,120.00	0.12
EC FINANCE 3,0% 15-10-26	EUR	2,000,000	1,907,830.00	0.12
ENQUEST 11,625% 01-11-27	USD	1,000,000	967,904.39	0.06
GATWICK AIRPORT FINANCE 4.375% 07-04-26	GBP	4,000,000	4,762,433.48	0.30
KCA DEUTAG UK FINANCE 9,875% 01-12-25	USD	6,500,000	6,290,248.68	0.40
LLOYDS BANKING GROUP 2,707% 03-12-35	GBP	1,428,000	1,457,145.50	0.09

Carmignac Portfolio Flexible Bond

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
LLOYDS BANKING GROUP 8,5% PERP	GBP	4,500,000	5,638,062.41	0.35
NATWEST GROUP PLC CV FL.R 20-XX 31/03Q	GBP	2,666,000	3,080,974.44	0.19
NMG FIN 7,5% 01-08-26	USD	2,796,000	2,690,208.32	0.17
PARATUS ENERGY SERVICES 9,0% 15-07-26	USD	4,069,687	3,920,517.55	0.25
PARATUS ENERGY SERVICES 9,5% 27-06-29	USD	6,000,000	5,663,640.76	0.36
PROJET GRAND UK 9,0% 01-06-29	EUR	5,900,000	6,217,184.00	0.39
SCC POWER 4,0% 17-05-32	USD	1,283,334	254,826.39	0.02
PUISSANCE SCC 8,0% 31-12-28	USD	2,369,235	1,417,914.50	0.09
États-Unis d'Amérique			124,804,326.81	7.84
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10,0% 15-11-28	USD	4,356,098	4,200,216.16	0.26
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10.375% 15-11-30	USD	4,947,573	4,778,098.74	0.30
GROUPE BRISTOW 6,875% 01-03-28	USD	7,000,000	6,724,567.95	0.42
CARNIVAL CORPORATION 4,0% 01-08-28	USD	6,000,000	5,503,308.13	0.35
CITADEL FINANCE LLC 3,375% 09-03-26	USD	10,000,000	9,428,633.51	0.59
COMPASS DIVERSIFIED HOLDINGS LLC 5,25% 15-04-29	USD	7,500,000	6,945,202.51	0.44
GENTING NEW YORK LLC 7,25% 01-10-29	USD	5,455,000	5,427,817.19	0.34
KOSMOS ENERGY 7,5% 01-03-28	USD	4,876,000	4,466,707.95	0.28
KOSMOS ENERGY 7,75% 01-05-27	USD	1,106,000	1,037,268.86	0.07
KOSMOS ENERGY 8,75% 01-10-31	USD	2,520,000	2,293,711.06	0.14
MERCADOLIBRE 3,125% 14-01-31	USD	830,000	690,984.02	0.04
MURPHY OIL CORPORATION 6,0% 01-10-32	USD	3,000,000	2,785,016.90	0.17
MURPHY OIL CORPORATION 6,125% 01-12-42	USD	7,500,000	6,314,247.10	0.40
RAY FINANCING LLC 6,5% 15-07-31	EUR	4,500,000	4,720,995.00	0.30
SIERRACOL ENERGY ANDINA LLC 6,0% 15-06-28	USD	9,500,000	8,314,311.93	0.52
TERRAFORM GLOBAL OPERATING LLC 6,125% 01-03-26	USD	6,000,000	5,788,295.95	0.36
OBLIGATIONS INFLATIONNISTES DU TRÉSOR DES ÉTATS-UNIS 0,125% 15-04-26	USD	40,000,000	45,384,943.85	2.85
Zambie			2,868,247.96	0.18
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT ZAMBIEN 5,75% 30-06-33	USD	3,383,520	2,868,247.96	0.18
Obligations à taux variable			22,347,647.65	1.40
Italie			21,879,442.65	1.37
CASSA DEPOSITI FL.R 19-26 28/06Q	EUR	13,900,000	14,285,447.00	0.90
DUOMO BID E3R+4,125% 15-07-31	EUR	3,750,000	3,785,325.00	0.24
KEPLER E3R+5,75% 15-05-29	EUR	2,700,000	2,719,737.00	0.17
LA DORIA E3R+4,5% 12-11-29	EUR	1,070,000	1,088,933.65	0.07
Norvège			468,205.00	0.03
AXACTOR AB E3R+5,35% 15-09-26	EUR	500,000	468,205.00	0.03
Titres hypothécaires et titres adossés à des actifs			49,088,306.57	3.08
Irlande			44,265,620.32	2.78
ADAGIO VI CLO DAC E3R+1,7% 30-04-31	EUR	2,000,000	1,999,444.80	0.13
ARES EUROPEAN CLO XI BV E3R+5,99% 15-04-32	EUR	2,000,000	2,031,909.00	0.13
BARINGS EURO CLO 20212 DAC E3R+2,4% 15-10-34	EUR	4,000,000	4,029,202.80	0.25
BLACKROCK EUROPEAN CLO VIII DAC E3R+6.26% 20-01-36	EUR	2,500,000	2,507,011.00	0.16
CARLYLE EURO CLO 20171 DAC E3R+6,47% 15-07-34	EUR	2,000,000	2,017,742.80	0.13
DEER PARK CLO DAC E3R+6.26% 15-10-34	EUR	2,000,000	2,056,916.20	0.13
HARVEST CLO XV 1,7% 22-11-30	EUR	306,466	305,313.36	0.02
HARVEST CLO XV E3R+1.8% 22-11-30	EUR	1,500,000	1,503,855.15	0.09
HENLEY CLO I DAC E3R+5.96% 25-07-34	EUR	4,500,000	4,599,772.65	0.29
NASSAU EURO CLO II DAC E3R+6,4% 25-04-36	EUR	3,000,000	3,014,546.40	0.19
OZLME VI DAC E3R+3.4% 15-10-34	EUR	3,575,000	3,627,872.82	0.23
PROVIDUS CLO I DAC E3R+1.6% 14-05-31	EUR	1,115,000	1,116,563.79	0.07
ST PAULS CLO III R DAC E3R+1.6% 15-01-32	EUR	1,750,000	1,752,925.12	0.11
TORO EUROPEAN CLO 2 E3R+3.55% 25-07-34	EUR	3,700,000	3,736,530.47	0.23
VESEY PARK CLO DAC E3R+4,45% 16-11-32	EUR	9,800,000	9,966,013.96	0.63

Carmignac Portfolio Flexible Bond

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Luxembourg			4,822,686.25	0.30
AURIUM CLO IX DAC E3R+6.7% 28-10-34	EUR	2,250,000	2,317,529.25	0.15
SEGOVIA EUROPEAN CLO E3R+1.85% 15-04-35	EUR	2,500,000	2,505,157.00	0.16
Instruments du marché monétaire			211,846,620.97	13.31
Marché du Trésor			211,846,620.97	13.31
Italie			142,710,770.97	8.96
ITALIE BUONI ORDINARI DEL TESORO BOT ZCP 14-04-25	EUR	28,348,000	28,139,642.20	1.77
ITALIE BUONI ORDINARI DEL TESORO BOT ZCP 14-07-25	EUR	41,000,000	40,469,665.00	2.54
ITALIE BUONI ORDINARI DEL TESORO BOT ZCP 14-10-25	EUR	75,401,000	74,101,463.77	4.65
Espagne			69,135,850.00	4.34
ESPAGNE LETRAS DEL TESORO ZCP 04-07-25	EUR	70,000,000	69,135,850.00	4.34
Organismes de placement collectif			49,567,983.23	3.11
Actions/parts de fonds d'investissement			49,567,983.23	3.11
France			49,567,983.23	3.11
CARMIGNAC COURT TERME A EUR ACC	EUR	12,635	49,567,983.23	3.11
Total du portefeuille de titres			1,388,835,747.40	87.24

Carmignac Portfolio Flexible Bond

Répartition géographique des investissements au 31/12/24

Pays	% de l'actif net
Italie	19.60
France	8.05
États-Unis d'Amérique	7.84
Espagne	7.23
Royaume-Uni	5.49
Irlande	4.45
Grèce	4.38
Mexique	2.59
Pays-Bas	2.52
Autriche	1.89
Norvège	1.76
Luxembourg	1.63
Israël	1.41
Roumanie	1.27
Guernesey	1.18
République tchèque	1.03
Portugal	1.00
Suisse	0.97
Belgique	0.93
Îles Caïmans	0.93
Argentine	0.82
Suède	0.77
Allemagne	0.73
Hongrie	0.72
Lettonie	0.71
Finlande	0.69
Bermudes	0.68
Saint-Marin	0.65
Égypte	0.59
Andorre	0.58
Côte d'Ivoire	0.57
Turquie	0.54
Indonésie	0.48
Japon	0.45
Ukraine	0.42
Pérou	0.32
Australie	0.21
Singapour	0.19
Zambie	0.18
Colombie	0.18
Chili	0.14
Brésil	0.13
Canada	0.12
Bénin	0.11
Sénégal	0.07
Maurice	0.04
Total	87.24

Carmignac Portfolio Flexible Bond

Ventilation économique des investissements au 31/12/24

Secteur	% de l'actif net
Obligations des États, provinces et municipalités	27.34
Banques et autres institutions financières	22.71
Sociétés holding et financières	16.33
Pétrole	4.30
Fonds d'investissement	4.29
Fournitures de bureau et informatique	2.14
Utilitaires	1.90
Transport	1.12
Autres	0.90
Aliments et boissons non alcoolisées	0.83
Assurance	0.68
Institutions non classables/non classées	0.65
Inconnu	0.58
Organisations supranationales	0.56
Communications	0.48
Services divers	0.47
Génie électrique et électronique	0.43
Tabac et boissons alcoolisées	0.38
Hôtels et restaurants	0.35
Produits chimiques	0.30
Internet et services Internet	0.19
Véhicules routiers	0.15
Soins de santé et services sociaux	0.14
Sociétés immobilières	0.02
Total	87.24

Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine

Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine

État de l'actif net au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		348,927,289.36
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	293,232,594.04
<i>Prix de revient</i>		281,405,793.73
Options (positions longues) à la valeur de marché	2.7	1,663,733.86
<i>Options achetées au coût</i>		1,189,692.09
Avoirs en banque et liquidités		36,535,480.64
Créances pour investissements vendus		26,132.92
Créances sur abonnements		84,192.54
Plus-value nette non réalisée sur les contrats financiers à terme	2.9	1,503,135.08
Dividendes à recevoir sur le portefeuille de titres		421,942.31
Intérêts à recevoir sur le portefeuille de titres		4,259,205.80
Intérêts à recevoir sur les swaps		11,088,292.33
Autres intérêts à recevoir		112,579.84
Passif		21,212,476.28
Options (positions courtes) à la valeur de marché	2.7	951,974.07
<i>Options vendues au prix coûtant</i>		512,065.00
Découverts bancaires		2,925,721.99
Dettes sur investissements achetés		166,438.16
Payable sur les rachats		312,218.56
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2.8	820,085.26
Moins-value nette non réalisée sur les swaps	2.11	2,427,714.90
Intérêts à payer sur les swaps		12,891,664.82
Autres intérêts à payer		99,455.99
Dépenses à payer	12	503,430.53
Autres passifs	11	113,772.00
Valeur nette d'inventaire		327,714,813.08

Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine

État des opérations et de l'évolution de l'actif net du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenu		51,755,736.28
Dividendes sur le portefeuille de titres, nets		3,179,608.41
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		29,385,516.31
Intérêts perçus sur les CFD		0.28
Intérêts reçus sur les swaps		17,728,509.04
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		1,329,734.43
Autres revenus		132,367.81
Dépenses		29,479,326.81
Frais de gestion	4	5,439,578.53
Frais de fonctionnement et de service	3	767,385.06
Commissions de performance	5	1,418.02
Frais de dépôt		136,547.00
Frais de transaction	2.15	423,360.64
Taxe d'abonnement	6	175,705.00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		922,328.12
Intérêts payés sur les swaps		21,420,616.59
Frais bancaires		17,631.61
Autres dépenses		174,756.24
Revenu net / (perte) des investissements		22,276,409.47
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de titres d'investissement	2.2, 2.3	-23,236,692.78
- options	2.7	-4,957,007.34
- contrats de change à terme	2.8	-4,159,782.66
- Finance	2.9	-3,718,673.07
- CFDs	2.10	1,299,752.72
- échanges	2.11	-4,674,066.54
- devises étrangères	2.5	-2,156,292.92
Bénéfice net réalisé / (perte)		-19,326,353.12
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- investissements	2.2, 2.4	23,252,696.95
- options	2.7	-224,321.25
- contrats de change à terme	2.8	-1,651,972.19
- Finance	2.9	2,670,958.41
- échanges	2.11	66,868.60
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net résultant des opérations		4,787,877.40
Dividendes distribués	7	-270,479.76
Souscription d'actions de capitalisation		30,047,189.06
Souscription d'actions de distribution		899,751.88
Rachats de parts de capitalisation		-93,282,390.17
Rachats d'actions de distribution		-5,891,125.44
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets		-63,709,177.03
Actif net au début de l'année		391,423,990.11
Actif net à la fin de l'année		327,714,813.08

Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	EUR	327,714,813.08	391,423,990.11	368,915,410.27
Classe A EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,297,538	1,564,626	1,694,189
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	138.49	136.75	126.12
Classe A EUR - Distribution (annuelle)				
Nombre d'actions		107,881	157,984	177,304
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	99.30	100.09	93.88
Classe A couverte en CHF - Capitalisation				
Nombre d'actions		16,498	26,321	24,770
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	110.60	112.13	105.60
Classe A USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		24,326	35,342	37,424
Valeur nette d'inventaire par action	USD	138.47	134.60	122.41
Classe E EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		488,557	626,052	680,169
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	125.74	125.10	116.21
Classe F EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		458,301	485,876	359,955
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	149.64	146.80	134.89
Classe F CHF Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		7,815	16,475	16,145
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	135.34	136.30	127.52
Classe F GBP - Capitalisation				
Nombre d'actions		3,975	7,327	7,899
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	148.38	152.55	143.56
Classe F USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,546	5,504	5,029
Valeur nette d'inventaire par action	USD	171.51	165.64	149.88

Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur une autre bourse de valeurs. marché réglementé			293,232,594.04	89.48
Actions			120,077,732.77	36.64
Argentine			1,385,544.22	0.42
FINANCIERO GALICIA -B-ADR REPR.10 SHS -B	USD	23,022	1,385,544.22	0.42
Brésil			12,402,166.35	3.78
CENTRAIS ELETRICAS BRASILIER	BRL	2,038,594	10,876,197.90	3.32
CENTRAIS ELETRICAS BRAS-PR B	BRL	257,979	1,525,968.45	0.47
Îles Caïmans			8,988,743.94	2.74
ANTA SPORTS PRODUCTS LTD	HKD	181,202	1,753,742.15	0.54
H WORLD GROUP LTD-ADR	USD	28,614	912,718.90	0.28
JD.COM INC-ADR	USD	49,930	1,671,726.80	0.51
JD.COM INC-CLASSE A	HKD	140,011	2,367,255.86	0.72
MINISO GROUP HOLDING LTD	HKD	225,121	1,316,799.86	0.40
NEW ORIENTAL EDUCATION & TEC	HKD	158,820	966,500.37	0.29
Chine			11,948,381.70	3.65
DIDI GLOBAL INC	USD	559,350	2,468,594.40	0.75
HAIER SMART HOME CO LTD-H	HKD	402,874	1,377,355.57	0.42
KE HOLDINGS INC-CL A	HKD	218,029	1,284,803.59	0.39
VIPSHOP HOLDINGS LTD - ADR	USD	524,102	6,817,628.14	2.08
Hong Kong			3,695,655.93	1.13
HONG KONG EXCHANGES & CLEAR	HKD	100,837	3,695,655.93	1.13
Inde			20,768,731.77	6.34
DABUR INDIA LTD	INR	529,122	3,026,009.88	0.92
EMBASSY OFFICE PARKS REIT	INR	1,284,726	5,354,800.22	1.63
FIVE-STAR BUSINESS FINANCE L	INR	80,513	702,750.72	0.21
ICICI LOMBARD GENERAL INSURA	INR	149,313	3,011,001.50	0.92
KOTAK MAHINDRA BANK LTD	INR	285,566	5,753,162.94	1.76
NEXUS SELECT TRUST	INR	1,865,483	2,866,202.38	0.87
NIYOGIN FINTECH LTD	INR	67,172	54,804.13	0.02
Kazakhstan			1,308,196.17	0.40
JSC KASPI.KZ ADR	USD	14,303	1,308,196.17	0.40
Malaisie			3,162,515.61	0.97
IHH HEALTHCARE BHD	MYR	2,005,923	3,162,515.61	0.97
Mexique			5,331,608.90	1.63
GRUPO FINANCIERO BANORTE-O	MXN	856,866	5,331,608.90	1.63
Singapour			2,396,292.32	0.73
SEA LTD-ADR	USD	23,387	2,396,292.32	0.73
Corée du Sud			17,997,577.16	5.49
HYUNDAI MOTOR CO	KRW	30,422	4,230,789.81	1.29
HYUNDAI MOTOR CO LTD PREF 2 NVTG	KRW	8,881	908,833.43	0.28
HYUNDAI MOTOR CO LTD PREF NVTG	KRW	4,673	467,786.99	0.14
LG CHEM LTD	KRW	10,181	1,669,660.88	0.51
LG CHEM LTD-PRÉFÉRENCE	KRW	10,687	1,113,279.30	0.34
SAMSUNG ELECTRONICS-PREF	KRW	261,370	7,578,370.50	2.31
SK HYNIX INC	KRW	17,785	2,028,856.25	0.62
Taïwan			28,043,540.60	8.56
ELITE MATERIAL CO LTD	TWD	102,204	1,860,534.37	0.57
LITE-ON TECHNOLOGY CORP	TWD	626,781	1,837,046.85	0.56
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	TWD	768,842	24,345,959.38	7.43

Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
États-Unis d'Amérique			2,648,778.10	0.81
MERCADOLIBRE INC	USD	1,613	2,648,778.10	0.81
Obligations			173,154,861.27	52.84
Albanie			1,302,612.50	0.40
ALBANIA GOVERNMENT INTL BOND 5.9% 09-06-28	EUR	1,250,000	1,302,612.50	0.40
Angola			867,008.98	0.26
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT ANGOLAIS 9,375% 08-05-48	USD	1,092,000	867,008.98	0.26
Argentine			7,208,006.13	2.20
ARGENTINE REP GVT INTL BOND 0,75% 09-07-30	USD	2,336,856	1,744,754.69	0.53
ARGENTINE REP GVT INTL BOND 4.125% 09-07-35	USD	4,388,636	2,823,518.30	0.86
ARGENTINE REP GVT INTL BOND 4.125% 09-07-46	USD	4,100,145	2,639,733.14	0.81
Arménie			1,092,950.41	0.33
RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE INTL BOND 3,6% 02-02-31	USD	1,370,000	1,092,950.41	0.33
Bahreïn			1,847,291.96	0.56
BAHRAIN GOVERNMENT INTL BOND 7.0% 26-01-26	USD	1,898,000	1,847,291.96	0.56
Bermudes			2,942,141.64	0.90
GEO PARK 5,5% 17-01-27	USD	2,051,000	1,906,310.91	0.58
TENGIZCHEVROIL FINANCE CO INTL 2,625% 15-08-25	USD	1,097,000	1,035,830.73	0.32
Brésil			1,202,920.92	0.37
B3 SA BRASIL BOLSA BALCAO 4,125% 20-09-31	USD	1,406,000	1,202,920.92	0.37
Îles Caimans			6,771,406.06	2.07
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 5,875% PERP	USD	2,290,000	2,112,008.07	0.64
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 6,625% PERP	USD	1,000,000	866,112.98	0.26
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 7,5% PERP	USD	2,800,000	2,613,355.86	0.80
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 7,625% PERP	USD	1,000,000	951,173.34	0.29
LIBERTY COSTA RICA SENIOR SECURED FINANC 10,875% 15-01-31	USD	221,000	228,755.81	0.07
Chili			399,615.64	0.12
BANCO DEL ESTADO DE CHILE 7,95% PERP	USD	400,000	399,615.64	0.12
Colombie			7,666,771.18	2.34
COLOMBIA GOVERNMENT INTL BOND 4.125% 15-05-51	USD	4,882,000	2,713,152.06	0.83
COLOMBIA GOVERNMENT INTL BOND 7.5% 02-02-34	USD	5,186,000	4,953,619.12	1.51
République tchèque			10,447,001.73	3.19
TCHEQUE REPUBLIQUE GOVERNMENT BOND 1.95% 30-07-37	CZK	340,850,000	10,447,001.73	3.19
Équateur			2,315,712.27	0.71
ECUADOR GOVERNMENT INTL BOND 5.5% 31-07-35	USD	4,209,499	2,315,712.27	0.71
Égypte			4,539,263.05	1.39
EGYPT GOVERNMENT INTL BOND 7,5% 16-02-61	USD	5,948,000	3,943,946.19	1.20
EGYPT GOVERNMENT INTL BOND 8.7002% 01-03-49	USD	782,000	595,316.86	0.18
El Salvador			372,418.59	0.11
EL SALVADOR GOVERNMENT INTERNATIO BOND 7.1246% 20-01-50	USD	457,000	372,418.59	0.11
Hongrie			8,411,194.75	2.57
BANQUE HONGROISE DE DÉVELOPPEMENT 6,5% 29-06-28	USD	2,400,000	2,353,135.69	0.72
BANQUE OTP 7,35% 04-03-26 EMTN	EUR	4,000,000	4,025,920.00	1.23
BANQUE OTP 8,75% 15-05-33 EMTN	USD	2,000,000	2,032,139.06	0.62
Indonésie			18,315,378.88	5.59
OBLIGATIONS DU TRÉSOR INDONÉSIEN 6,875% 15-04-29	IDR	34,221,000,000	2,044,549.13	0.62
OBLIGATIONS DU TRÉSOR INDONÉSIEN 6,875% 15-08-51	IDR	36,669,000,000	2,135,189.71	0.65
INDONÉSIE OBLIGATIONS DU TRÉSOR 7,0% 15-02-33	IDR	172,162,000,000	10,345,199.36	3.16
OBLIGATIONS DU TRÉSOR INDONÉSIEN 7,5% 15-08-32	IDR	61,431,000,000	3,790,440.68	1.16

Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Côte d'Ivoire			11,756,832.30	3.59
CÔTE D'IVOIRE 6.625 18-48 22/03A	EUR	3,561,000	2,879,638.26	0.88
IVORY COAST GOVERNMENT INT BOND 6.875% 17-10-40	EUR	10,218,000	8,877,194.04	2.71
Jordanie			3,060,609.73	0.93
JORDAN GOVERNMENT INTL BOND 6.125% 29-01-26	USD	1,554,000	1,478,468.54	0.45
JORDAN GOVERNMENT INTL BOND 7.375% 10-10-47	USD	1,843,000	1,582,141.19	0.48
Luxembourg			1,047,903.85	0.32
AEGEA FINANCE SA RL 9,0% 20-01-31	USD	1,064,000	1,047,903.85	0.32
Mexique			15,990,707.90	4.88
BBVA BANCOMER SA INSTITUCION DE BANCA MU 8,125% 08-01-39	USD	1,774,000	1,742,074.86	0.53
FRESNILLO 4,25% 02-10-50	USD	1,302,000	894,853.09	0.27
BONOS MEXICAINS 8,0% 24-05-35	MXN	744,100	2,978,250.09	0.91
PEMEX 4.75 18-29 24/05A	EUR	10,001,000	9,230,222.93	2.82
PETROLEOS MEXICANOS 6,7% 16-02-32	USD	1,359,000	1,145,306.93	0.35
Pérou			1,957,931.22	0.60
PETROLEOS DEL PERU 4,75% 19-06-32	USD	1,335,000	974,672.48	0.30
PETROLEOS DEL PERU 5,625% 19-06-47	USD	1,586,000	983,258.74	0.30
Pologne			19,174,669.00	5.85
RÉPUBLIQUE DE POLOGNE OBLIGATION D'ÉTAT 2,0% 25-08-36	PLN	88,987,000	19,174,669.00	5.85
République de Serbie			3,493,988.22	1.07
SERBIA INTL BOND 1,5% 26-06-29	EUR	3,873,000	3,493,988.22	1.07
Roumanie			8,192,576.96	2.50
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT ROUMAIN 2,0% 14-04-33	EUR	1,553,000	1,179,969.40	0.36
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT ROUMAIN 2,375% 19-04-27	EUR	1,768,000	1,719,141.32	0.52
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT ROUMAIN 2,875% 13-04-42	EUR	6,034,000	3,919,595.89	1.20
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT ROUMAIN 3,624% 26-05-30	EUR	1,000,000	939,465.00	0.29
SOC NATLA DE GAZE NATURALE ROMGAZ 4,75% 07-10-29	EUR	430,000	434,405.35	0.13
Saint-Marin			1,556,465.56	0.47
OBLIGATION DU GOUVERNEMENT DE SAINT-MARIN 6,5 % 19-01-27	EUR	1,500,000	1,556,465.56	0.47
Afrique du Sud			19,811,605.32	6.05
OBLIGATIONS D'ÉTAT DE L'AFRIQUE DU SUD 8,0% 31-01-30	ZAR	132,121,727	6,479,393.54	1.98
OBLIGATIONS D'ÉTAT DE L'AFRIQUE DU SUD 8,5% 31-01-37	ZAR	305,333,384	13,267,553.48	4.05
OBLIGATION D'ÉTAT DE L'AFRIQUE DU SUD 8,75% 31-01-44	ZAR	1,556,202	64,658.30	0.02
Turquie			1,614,189.90	0.49
TURKCELL ILETISIM HIZMETLERI AS 5,75% 15-10-25	USD	1,338,000	1,293,589.51	0.39
TURK EKONOMI BANKASI AS 9.375% 17-01-34	USD	316,000	320,600.39	0.10
Ukraine			4,061,452.81	1.24
UKRAINE GOVERNMENT INTL BOND 1.75% 01-02-34	USD	7,493,669	4,061,452.81	1.24
Royaume-Uni			689,462.07	0.21
SCC POWER 4,0% 17-05-32	USD	12,250	2,432.43	0.00
PUISSANCE SCC 8,0% 31-12-28	USD	1,147,978	687,029.64	0.21
États-Unis d'Amérique			3,549,802.18	1.08
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10.375% 15-11-30	USD	761,165	735,092.12	0.22
KOSMOS ENERGY 7,75% 01-05-27	USD	1,049,000	983,811.06	0.30
SIERRACOL ENERGY ANDINA LLC 6,0% 15-06-28	USD	2,092,000	1,830,899.00	0.56
Zambie			1,494,969.56	0.46
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT ZAMBIEN 5,75% 30-06-33	USD	1,763,536	1,494,969.56	0.46
Total du portefeuille de titres			293,232,594.04	89.48

Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine

Répartition géographique des investissements au 31/12/24

Pays	% de l'actif net
Taïwan	8.56
Mexique	6.51
Inde	6.34
Afrique du Sud	6.05
Pologne	5.85
Indonésie	5.59
Corée du Sud	5.49
Îles Caïmans	4.81
Brésil	4.15
Chine	3.65
Côte d'Ivoire	3.59
République tchèque	3.19
Argentine	2.62
Hongrie	2.57
Roumanie	2.50
Colombie	2.34
États-Unis d'Amérique	1.89
Égypte	1.38
Ukraine	1.24
Hong Kong	1.13
République de Serbie	1.07
Malaisie	0.96
Jordanie	0.93
Bermudes	0.90
Singapour	0.73
Équateur	0.71
Pérou	0.60
Bahreïn	0.56
Turquie	0.49
Saint-Marin	0.47
Zambie	0.46
Kazakhstan	0.40
Albanie	0.40
Arménie	0.33
Luxembourg	0.32
Angola	0.26
Royaume-Uni	0.21
Chili	0.12
El Salvador	0.11
Total	89.48

Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine

Ventilation économique des investissements au 31/12/24

Secteur	% de l'actif net
Obligations des États, provinces et municipalités	40.01
Électronique et semi-conducteurs	10.36
Sociétés holding et financières	8.94
Banques et autres institutions financières	5.68
Utilitaires	3.78
Fournitures de bureau et informatique	2.56
Commerce de détail et grands magasins	2.48
Internet et services Internet	2.29
Pétrole	2.17
Sociétés immobilières	2.03
Véhicules routiers	1.71
Produits chimiques	1.42
Soins de santé et services sociaux	1.26
Assurance	0.92
Produits pharmaceutiques et cosmétiques	0.92
Autres	0.72
Textiles et vêtements	0.54
Génie électrique et électronique	0.42
Communications	0.40
Hôtels et restaurants	0.28
Métaux non ferreux	0.27
Organisations supranationales	0.22
Inconnu	0.10
Total	89.48

Carmignac Portfolio Emergents

Carmignac Portfolio Emergents

État de l'actif net au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		377,074,703.64
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	339,276,100.55
<i>Prix de revient</i>		351,649,884.94
Avoirs en banque et liquidités		22,057,641.10
Créances pour investissements vendus		13,107,966.06
Créances sur abonnements		917,307.69
Plus-value nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2.8	843,343.24
Dividendes à recevoir sur le portefeuille de titres		661,494.71
Autres intérêts à recevoir		193,490.19
Autres actifs	10	17,360.10
Passif		2,547,330.20
Découverts bancaires		117,464.11
Dettes sur investissements achetés		464,815.98
Payable sur les rachats		632,733.41
Moins-value nette non réalisée sur les contrats financiers à terme	2.9	79,705.46
Autres intérêts à payer		20,736.67
Dépenses à payer	12	409,329.57
Autres passifs	11	822,545.00
Valeur nette d'inventaire		374,527,373.44

Carmignac Portfolio Emergents

État des opérations et de l'évolution de l'actif net du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenu		8,285,040.62
Dividendes sur le portefeuille de titres, nets		7,330,429.98
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		690,743.21
Autres revenus		263,867.43
Dépenses		5,562,022.53
Frais de gestion	4	3,529,220.40
Frais de fonctionnement et de service	3	811,134.94
Commissions de performance	5	13,883.79
Frais de dépôt		133,595.00
Frais de transaction	2.15	715,100.24
Taxe d'abonnement	6	150,207.00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		200,250.22
Autres dépenses		8,630.94
Revenu net / (perte) des investissements		2,723,018.09
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de titres d'investissement	2.2,2.3	-2,165,037.11
- contrats de change à terme	2.8	6,259,198.94
- Finance	2.9	271,064.33
- devises étrangères	2.5	-1,215,989.81
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e)		5,872,254.44
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- investissements	2.2, 2.4	12,382,306.12
- contrats de change à terme	2.8	347,770.08
- Finance	2.9	-107,352.23
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net résultant des opérations		18,494,978.41
Dividendes distribués	7	-33,909.05
Souscription d'actions de capitalisation		155,539,472.44
Souscription d'actions de distribution		404,266.67
Rachats de parts de capitalisation		-147,835,641.34
Rachats d'actions de distribution		-320,384.04
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets		26,248,783.09
Actif net au début de l'exercice		348,278,590.35
Actif net à la fin de l'année		374,527,373.44

Carmignac Portfolio Emergents

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	EUR	374,527,373.44	348,278,590.35	275,290,608.35
Classe A EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		237,169	215,997	189,422
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	146.15	139.44	127.67
Classe A EUR - Distribution (annuelle)				
Nombre d'actions		27,693	26,621	18,929
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	81.46	78.88	72.57
Classe A couverte en CHF - Capitalisation				
Nombre d'actions		3,303	3,558	9,349
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	136.11	133.11	123.81
Classe A USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		6,638	6,415	10,496
Valeur nette d'inventaire par action	USD	166.86	156.97	141.74
Classe F EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,111,563	939,301	972,392
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	177.60	168.36	153.35
Classe F CHF Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		49,975	35,764	19,949
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	164.76	160.07	148.40
Classe F USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		24,150	5,150	5,519
Valeur nette d'inventaire par action	USD	203.24	190.26	170.87
Classe FW EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		122,687	145,081	610,422
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	152.83	145.12	131.27
Classe FW GBP - Capitalisation				
Nombre d'actions		71,897	119,166	69,052
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	195.28	194.34	180.00
Classe I EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		43,884	93,799	200
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	99.47	94.10	85.78
Classe IW EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		846,916	976,436	200
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	100.38	95.09	85.81
Classe X EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		200	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	102.99	-	-

Carmignac Portfolio Emergents

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur une autre bourse de valeurs. marché réglementé			339,276,100.55	90.59
Actions			339,276,100.55	90.59
Argentine			4,866,918.17	1.30
FINANCIERO GALICIA -B-ADR REPR.10 SHS -B	USD	80,868	4,866,918.17	1.30
Brésil			27,931,070.78	7.46
CENTRAIS ELETRICAS BRASILIER	BRL	2,008,237	10,714,238.86	2.86
CENTRAIS ELETRICAS BRAS-PR B	BRL	998,003	5,903,275.42	1.58
EQUATORIAL ENERGIA SA - ORD	BRL	1,890,843	8,098,714.78	2.16
HAPVIDA PARTICIPACOES E INVE	BRL	9,222,415	3,214,841.72	0.86
Îles Caïmans			29,175,203.05	7.79
ANTA SPORTS PRODUCTS LTD	HKD	557,618	5,396,839.92	1.44
H WORLD GROUP LTD-ADR	USD	112,417	3,585,836.32	0.96
JD.COM INC-ADR	USD	111,836	3,744,426.96	1.00
JD.COM INC-CLASSE A	HKD	344,640	5,827,049.74	1.56
MINISO GROUP HOLDING LTD	HKD	885,660	5,180,489.45	1.38
NEW ORIENTAL EDUCATION & TEC	HKD	620,404	3,775,473.45	1.01
TUYA INC	USD	963,239	1,665,087.21	0.44
Chine			43,291,266.36	11.56
DIDI GLOBAL INC	USD	1,765,219	7,790,488.49	2.08
HAIER SMART HOME CO LTD-H	HKD	1,490,171	5,094,633.38	1.36
KE HOLDINGS INC-CL A	HKD	678,533	3,998,466.40	1.07
VIPSHOP HOLDINGS LTD - ADR	USD	2,030,078	26,407,678.09	7.05
Hong Kong			10,762,763.65	2.87
HONG KONG EXCHANGES & CLEAR	HKD	293,665	10,762,763.65	2.87
Inde			71,062,260.42	18.97
BRAINBEES SOLUTIONS LTD	INR	405,580	2,983,073.77	0.80
DABUR INDIA LTD	INR	1,433,518	8,198,184.22	2.19
EMBASSY OFFICE PARKS REIT	INR	4,042,686	16,850,111.15	4.50
FIVE-STAR BUSINESS FINANCE L	INR	268,376	2,342,496.57	0.63
ICICI LOMBARD GENERAL INSURA	INR	676,328	13,638,629.06	3.64
KOTAK MAHINDRA BANK LTD	INR	816,431	16,448,248.65	4.39
NEXUS SELECT TRUST	INR	6,046,504	9,290,089.56	2.48
SWIGGY LTD	INR	215,061	1,311,427.44	0.35
Kazakhstan			3,552,516.76	0.95
JSC KASPI.KZ ADR	USD	38,841	3,552,516.76	0.95
Malaisie			9,380,608.39	2.50
IHH HEALTHCARE BHD	MYR	5,949,940	9,380,608.39	2.50
Mexique			27,954,937.26	7.46
CORP INMOBILIARIA VESTA-ADR	USD	208,969	5,166,206.08	1.38
CORP INMOBILIARIA VESTA SAB	MXN	1,123,268	2,775,968.04	0.74
GRUPO FINANCIERO BANORTE-O	MXN	3,216,338	20,012,763.14	5.34
Russie			-	0.00
BOURSE DE MOSCOU MICEX-RTS PJ	RUB	3,871,854	-	0.00
Singapour			7,631,720.23	2.04
SEA LTD-ADR	USD	74,483	7,631,720.23	2.04
Corée du Sud			43,798,649.10	11.69
HYUNDAI MOTOR CO	KRW	71,208	9,902,901.86	2.64
HYUNDAI MOTOR CO LTD PREF 2 NVTG	KRW	25,459	2,605,336.15	0.70
HYUNDAI MOTOR CO LTD PREF NVTG	KRW	13,203	1,321,675.94	0.35
LG CHEM LTD	KRW	26,142	4,287,228.64	1.14

Carmignac Portfolio Emergents

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
LG CHEM LTD-PREFERENCE	KRW	21,313	2,220,204.15	0.59
SAMSUNG ELECTRONICS-PREF	KRW	567,348	16,450,140.97	4.39
SK HYNIX INC	KRW	61,460	7,011,161.39	1.87
Taïwan			50,659,043.43	13.53
ELITE MATERIAL CO LTD	TWD	451,800	8,224,623.58	2.20
LITE-ON TECHNOLOGY CORP	TWD	2,410,626	7,065,359.20	1.89
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	TWD	1,116,950	35,369,060.65	9.44
États-Unis d'Amérique			9,209,142.95	2.46
MERCADOLIBRE INC	USD	5,608	9,209,142.95	2.46
Total du portefeuille de titres			339,276,100.55	90.59

Carmignac Portfolio Emergents

Répartition géographique des investissements au 31/12/24

Pays	% de l'actif net
Inde	18.97
Taïwan	13.53
Corée du Sud	11.69
Chine	11.56
Îles Caïmans	7.79
Brésil	7.46
Mexique	7.46
Hong Kong	2.87
Malaisie	2.51
États-Unis d'Amérique	2.46
Singapour	2.04
Argentine	1.30
Kazakhstan	0.95
Russie	-
Total	90.59

Ventilation économique des investissements au 31/12/24

Secteur	% de l'actif net
Électronique et semi-conducteurs	15.71
Sociétés holding et financières	11.44
Banques et autres institutions financières	9.52
Commerce de détail et grands magasins	9.23
Sociétés immobilières	7.69
Internet et services Internet	6.93
Utilitaires	6.60
Assurance	4.50
Produits chimiques	3.93
Véhicules routiers	3.69
Soins de santé et services sociaux	3.51
Produits pharmaceutiques et cosmétiques	2.19
Fournitures de bureau et informatique	1.89
Textiles et vêtements	1.44
Génie électrique et électronique	1.36
Hôtels et restaurants	0.96
Total	90.59

Carmignac Portfolio Long-Short European Equities

Carmignac Portfolio Long-Short European Equities

État de l'actif net au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		592,520,704.84
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	527,940,191.18
<i>Prix de revient</i>		490,290,540.61
Options (positions longues) à la valeur de marché	2.7	4,519,245.92
<i>Options achetées au coût</i>		5,180,159.60
Avoirs en banque et liquidités		58,022,902.11
Créances sur abonnements		215,043.17
Plus-value nette non réalisée sur les contrats financiers à terme	2.9	1,308,260.17
Intérêts à recevoir sur le portefeuille de titres		260,997.38
Autres intérêts à recevoir		254,064.91
Passif		31,723,798.24
Options (positions courtes) à la valeur de marché	2.7	986,170.42
<i>Options vendues au prix coûtant</i>		2,230,061.23
Découverts bancaires		12,642,676.99
Payable sur les rachats		526,018.96
A payer sur les CFD		1,034,477.16
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2.8	558,499.44
Moins-value nette non réalisée sur les CFD	2.10	795,860.46
Dividendes à payer sur les CFD		190,041.66
Autres intérêts à payer		36,575.91
Dépenses à payer	12	14,723,477.24
Autres passifs	11	230,000.00
Valeur nette d'inventaire		560,796,906.60

Carmignac Portfolio Long-Short European Equities

État des opérations et de l'évolution de l'actif net du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenu		19,064,819.96
Dividendes sur le portefeuille de titres, nets		8,220,551.12
Dividendes reçus sur les CFD		834,352.66
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		3,162,461.87
Intérêts perçus sur les CFD		5,900,304.01
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		926,374.25
Autres revenus		20,776.05
Dépenses		36,073,445.33
Frais de gestion	4	6,771,525.83
Frais de fonctionnement et de service	3	1,289,814.25
Commissions de performance	5	13,968,065.02
Frais de dépôt		86,302.00
Frais de transaction	2.15	5,149,786.04
Taxe d'abonnement	6	273,665.00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		343,599.02
Dividendes payés sur les CFD		3,782,689.58
Intérêts payés sur les CFD		4,383,484.31
Intérêts payés sur les swaps		17,395.87
Frais bancaires		1,472.98
Autres dépenses		5,645.43
Revenu net / (perte) des investissements		-17,008,625.37
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de titres d'investissement	2.2, 2.3	136,113,277.67
- options	2.7	-11,069,691.55
- contrats de change à terme	2.8	1,615,494.55
- Finance	2.9	-22,390,484.26
- CFDs	2.10	-11,564,770.33
- devises étrangères	2.5	-1,263,672.44
Bénéfice net réalisé / (perte)		74,431,528.27
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- investissements	2.2, 2.4	12,715,287.52
- options	2.7	311,321.34
- contrats de change à terme	2.8	-3,057,995.57
- Finance	2.9	234,041.53
- CFDs	2.10	8,009,516.45
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net résultant des opérations		92,643,699.54
Souscription d'actions de capitalisation		187,127,122.08
Rachats de parts de capitalisation		-279,189,700.61
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets		581,121.01
Actif net au début de l'année		560,215,785.59
Actif net à la fin de l'année		560,796,906.60

Carmignac Portfolio Long-Short European Equities

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	EUR	560,796,906.60	560,215,785.59	988,641,327.97
Classe A EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,595,127	2,063,955	2,667,124
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	173.13	147.46	147.36
Classe E EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		119,401	130,798	211,936
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	163.52	139.66	140.61
Classe F EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,101,172	1,365,956	3,598,208
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	175.05	148.40	147.34
Classe F CHF Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		15,054	12,031	26,673
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	162.45	140.10	142.15
Classe F GBP couverte - Capitalisation				
Nombre d'actions		22,111	29,206	129,373
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	187.03	158.23	155.11
Classe F USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		129,653	184,549	60,616
Valeur nette d'inventaire par action	USD	196.95	166.06	161.67
Classe X EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		394,264	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	101.65	-	-

Carmignac Portfolio Long-Short European Equities

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur une autre bourse de valeurs. marché réglementé			380,888,946.18	67.92
Actions			306,047,920.82	54.57
Bermudes			580,392.08	0.10
LIBERTY GLOBAL LTD-A	USD	47,100	580,392.08	0.10
Danemark			2,798,527.74	0.50
DSV A/S	DKK	13,649	2,798,527.74	0.50
France			7,737,708.00	1.38
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	32,120	7,737,708.00	1.38
Allemagne			169,604,066.19	30.24
ADIDAS AG	EUR	39,321	9,311,212.80	1.66
DELIVERY HERO SE	EUR	160,065	4,340,962.80	0.77
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	1,068,649	30,873,269.61	5.51
FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	1,179,069	39,545,974.26	7.05
OSRAM LICHT AG	EUR	352,632	18,195,811.20	3.24
SAP SE	EUR	229,523	54,236,284.90	9.67
SCHALTBAU HOLDING AG	EUR	69,849	4,156,015.50	0.74
VONOVIA SE	EUR	305,066	8,944,535.12	1.59
Italie			43,564,701.42	7.77
PRADA S.P.A.	HKD	5,825,792	43,564,701.42	7.77
Pays-Bas			41,159,833.60	7.34
AEGON LTD	EUR	1,853,884	10,604,216.48	1.89
ASR NEDERLAND NV	EUR	468,579	21,451,546.62	3.83
IMCD NV	EUR	63,443	9,104,070.50	1.62
Norvège			18,267,423.44	3.26
SCHIBSTED ASA-B SHS	NOK	158,737	4,510,854.59	0.80
SCHIBSTED ASA-CL A	NOK	459,614	13,756,568.85	2.45
Suisse			17,839,347.96	3.18
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	118,735	17,447,446.85	3.11
SUNRISE COMMUNICAT-CL A	USD	9,420	391,901.11	0.07
États-Unis d'Amérique			4,495,920.39	0.80
CLEARSIDE BIOMEDICAL INC	USD	1,508,342	1,383,800.00	0.25
GROUPE TRIUMPH	USD	172,701	3,112,120.39	0.55
Obligations			74,636,675.00	13.31
Autriche			14,886,075.00	2.65
OBLIGATION D'ÉTAT AUTRICHIENNE 0,0% 20-04-25	EUR	15,000,000	14,886,075.00	2.65
Belgique			19,840,000.00	3.54
OBLIGATIONS D'ETAT DE LA BELGIQUE 0,8% 22-06-25	EUR	20,000,000	19,840,000.00	3.54
Allemagne			39,910,600.00	7.12
REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE 0,5% 15-02-25	EUR	40,000,000	39,910,600.00	7.12
Mandats			204,350.36	0.04
États-Unis d'Amérique			204,350.36	0.04
COLOMBIER ACQUISITION CORP II CW	USD	132,253	204,350.36	0.04
Instruments du marché monétaire			147,051,245.00	26.22
Marché du Trésor			147,051,245.00	26.22
Autriche			29,936,100.00	5.34
BONS DU TRÉSOR AUTRICHIENS ZCP 30-01-25	EUR	30,000,000	29,936,100.00	5.34

Carmignac Portfolio Long-Short European Equities

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
France			67,434,945.00	12.02
FRANCE BONS DU TRÉSOR BTF ZCP 21-05-25	EUR	33,000,000	32,682,045.00	5.83
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ZCP 09-04-25	EUR	35,000,000	34,752,900.00	6.20
Allemagne			29,845,500.00	5.32
BONS DU TRÉSOR ALLEMANDS ZCP 19-03-25	EUR	30,000,000	29,845,500.00	5.32
Pays-Bas			19,834,700.00	3.54
CERTIFICAT DE TRÉSORERIE NÉERLANDAIS ZCP 29-04-25	EUR	20,000,000	19,834,700.00	3.54
Total du portefeuille de titres			527,940,191.18	94.14

Carmignac Portfolio Long-Short European Equities

Répartition géographique des investissements au 31/12/24

Pays	% de l'actif net
Allemagne	42.68
France	13.40
Pays-Bas	10.88
Autriche	7.99
Italie	7.77
Belgique	3.54
Norvège	3.26
Suisse	3.18
États-Unis d'Amérique	0.84
Danemark	0.50
Bermudes	0.10
Total	94.14

Ventilation économique des investissements au 31/12/24

Secteur	% de l'actif net
Obligations des États, provinces et municipalités	39.53
Sociétés holding et financières	15.72
Internet et services Internet	9.67
Textiles et vêtements	9.43
Banques et autres institutions financières	6.89
Génie électrique et électronique	3.99
Arts graphiques et édition	3.26
Assurance	1.89
Sociétés immobilières	1.59
Services divers	0.77
Industrie aéronautique et astronautique	0.55
Transport	0.50
Produits pharmaceutiques et cosmétiques	0.25
Communications	0.10
Total	94.14

Carmignac Portfolio Investissement

Carmignac Portfolio Investissement

État de l'actif net au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		226,477,810.72
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	218,203,659.53
<i>Prix de revient</i>		186,653,249.72
Options (positions longues) à la valeur de marché	2.7	924,414.34
<i>Options achetées au coût</i>		1,027,905.10
Avoirs en banque et liquidités		6,528,949.92
Créances pour investissements vendus		262,845.18
Créances sur abonnements		158,921.72
Plus-value nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2.8	20,226.07
Plus-value nette non réalisée sur les CFD	2.10	165,725.15
Dividendes à recevoir sur le portefeuille de titres		170,880.27
Autres intérêts à recevoir		42,188.54
Passif		2,946,975.01
Découverts bancaires		2,154,646.24
Dettes sur investissements achetés		121,231.44
Payable sur les rachats		33,776.83
A payer sur les CFD		38,862.76
Dividendes à payer sur les CFD		4,400.00
Autres intérêts à payer		1,061.62
Dépenses à payer	12	513,267.70
Autres passifs	11	79,728.42
Valeur nette d'inventaire		223,530,835.71

Carmignac Portfolio Investissement

État des opérations et de l'évolution de l'actif net du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenu		2,186,065.03
Dividendes sur le portefeuille de titres, nets		1,789,859.99
Intérêts sur les instruments du marché monétaire, nets		32,049.72
Intérêts perçus sur les CFD		22,720.87
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		251,201.40
Autres revenus		90,233.05
Dépenses		4,095,758.09
Frais de gestion	4	2,660,848.94
Frais de fonctionnement et de service	3	575,994.65
Commissions de performance	5	202,946.85
Frais de dépôt		53,882.00
Frais de transaction	2.15	444,717.25
Taxe d'abonnement	6	122,286.00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		27,082.34
Dividendes payés sur les CFD		7,127.27
Intérêts payés sur les swaps		3.08
Autres dépenses		869.71
Revenu net / (perte) des investissements		-1,909,693.06
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de titres d'investissement	2.2,2.3	64,554,019.58
- options	2.7	-879,009.68
- contrats de change à terme	2.8	95,305.76
- Finance	2.9	-175,300.72
- CFDs	2.10	-169,907.12
- devises étrangères	2.5	370,492.63
Bénéfice net réalisé / (perte)		61,885,907.39
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- investissements	2.2, 2.4	-5,246,512.54
- options	2.7	-103,490.76
- contrats de change à terme	2.8	16,787.77
- CFDs	2.10	165,725.15
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net résultant des opérations		56,718,417.01
Souscription d'actions de capitalisation		77,420,976.11
Rachats de parts de capitalisation		-157,941,285.41
Rachats d'actions de distribution		-236,959.85
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets		-24,038,852.14
Actif net au début de l'année		247,569,687.85
Actif net à la fin de l'année		223,530,835.71

Carmignac Portfolio Investissement

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	EUR	223,530,835.71	247,569,687.85	256,095,619.71
Classe A EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		434,263	431,244	541,368
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	195.75	155.97	130.61
Classe A EUR - Distribution (annuelle)				
Nombre d'actions		-	1,566	2,954
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	151.34	128.26
Classe A USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		5,075	4,878	23,723
Valeur nette d'inventaire par action	USD	227.35	179.36	147.48
Classe E EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		20,244	17,681	18,253
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	182.29	146.35	123.47
Classe F EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		552,318	921,174	1,124,338
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	242.11	191.81	159.58
Classe F USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	-	300
Valeur nette d'inventaire par action	USD	-	-	178.53

Carmignac Portfolio Investissement

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur une autre bourse de valeurs. marché réglementé			218,203,659.53	97.62
Actions			218,203,659.53	97.62
Canada			3,829,836.49	1.71
CANADIAN PACIFIC KANSAS CITY	CAD	54,800	3,829,836.49	1.71
Chine			1,782,758.09	0.80
DIDI GLOBAL INC	USD	98,000	432,506.04	0.19
VIPSHOP HOLDINGS LTD - ADR	USD	103,800	1,350,252.05	0.60
Danemark			4,452,371.37	1.99
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	53,192	4,452,371.37	1.99
Finlande			1,035,519.72	0.46
METSO CORP	EUR	115,314	1,035,519.72	0.46
France			7,693,518.00	3.44
HERMES INTERNATIONAL	EUR	1,470	3,413,340.00	1.53
SAFRAN SA	EUR	20,180	4,280,178.00	1.91
Inde			3,422,065.20	1.53
INTERGLOBE AVIATION LTD	INR	8,649	444,313.31	0.20
KOTAK MAHINDRA BANK LTD	INR	123,963	2,497,423.85	1.12
SWIGGY LTD	INR	78,769	480,328.04	0.21
Irlande			3,132,103.33	1.40
LINDE PLC	USD	5,500	2,223,742.15	0.99
NVENT ELECTRIC PLC	USD	13,800	908,361.18	0.41
Italie			888,767.24	0.40
SPA PRYSMIEN	EUR	14,414	888,767.24	0.40
Japon			3,068,263.33	1.37
DAIICHI SANKYO CO LTD	JPY	114,735	3,068,263.33	1.37
Mexique			1,524,443.94	0.68
GRUPO FINANCIERO BANORTE-O	MXN	245,000	1,524,443.94	0.68
Pays-Bas			939,320.80	0.42
ASML HOLDING NV	EUR	1,384	939,320.80	0.42
Corée du Sud			10,671,558.89	4.77
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	170,089	5,935,887.84	2.66
SK HYNIX INC	KRW	41,513	4,735,671.05	2.12
Suisse			3,662,948.47	1.64
GROUPE UBS AG-REG	CHF	123,963	3,662,948.47	1.64
Taiwan			29,052,632.60	13.00
CHICONY ELECTRONICS CO LTD	TWD	80,000	358,191.19	0.16
ELITE MATERIAL CO LTD	TWD	150,000	2,730,618.72	1.22
GETAC HOLDINGS CORP	TWD	170,000	530,806.36	0.24
GUDENG PRECISION INDUSTRIAL	TWD	60,000	860,719.30	0.39
INNODISK CORP	TWD	98,375	631,717.01	0.28
LITE-ON TECHNOLOGY CORP	TWD	275,000	806,003.83	0.36
LOTES CO LTD	TWD	20,000	1,151,749.64	0.52
TECHNOLOGIE SIMPLO	TWD	26,000	304,050.12	0.14
SINBON ELECTRONICS CO LTD	TWD	69,995	540,193.85	0.24
TAIWAN SAKURA CORP	TWD	200,000	492,512.89	0.22
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	TWD	652,000	20,646,069.69	9.24
États-Unis d'Amérique			143,047,552.06	63.99
ALPHABET INC-CL A	USD	43,200	7,897,402.22	3.53
AMAZON.COM INC	USD	67,500	14,301,134.72	6.40

Carmignac Portfolio Investissement

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
AMPHENOL CORP-CL A	USD	24,500	1,643,191.69	0.74
BLOCK INC	USD	60,500	4,965,615.64	2.22
BROADCOM INC	USD	28,400	6,358,528.25	2.84
CADENCE DESIGN SYS INC	USD	7,600	2,205,211.01	0.99
TECHNOLOGIE DE LA CHARPENTERIE	USD	5,800	950,572.67	0.43
CENCORA INC	USD	30,600	6,639,505.55	2.97
CENTENE CORP	USD	170,100	9,951,383.87	4.45
DANAHER CORP	USD	1,200	266,016.42	0.12
DOXIMITY INC-CLASSE A	USD	17,300	891,981.65	0.40
EATON CORP PLC	USD	4,600	1,474,265.57	0.66
ELEVANCE HEALTH INC	USD	12,800	4,560,038.63	2.04
ELI LILLY & CO	USD	3,700	2,758,474.17	1.23
EQUIFAX INC	USD	8,600	2,116,571.70	0.95
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE	USD	13,800	2,222,792.85	0.99
GLOBE LIFE INC	USD	2,929	315,443.82	0.14
ÉCHANGE INTERCONTINENTAL EN	USD	34,600	4,978,991.79	2.23
IQVIA HOLDINGS INC	USD	1,200	227,727.67	0.10
KEYSIGHT TECHNOLOGIES IN	USD	4,600	713,566.39	0.32
KLA CORP	USD	650	395,536.46	0.18
LANTHEUS HOLDINGS INC	USD	12,700	1,097,191.69	0.49
LULULEMON ATHLETICA INC	USD	5,800	2,141,939.16	0.96
MASTERCARD INC - A	USD	7,200	3,661,326.90	1.64
MCKESSON CORP	USD	14,100	7,760,242.39	3.47
MERCADOLIBRE INC	USD	2,150	3,530,609.37	1.58
META PLATFORMS INC-CLASS A	USD	2,900	1,639,767.26	0.73
MICROSOFT CORP	USD	19,600	7,978,174.79	3.57
NVIDIA CORP	USD	60,000	7,781,168.52	3.48
O'REILLY AUTOMOTIVE INC	USD	1,600	1,832,235.63	0.82
PARKER HANNIFIN CORP	USD	4,307	2,645,467.13	1.18
S&P GLOBAL INC	USD	11,500	5,530,994.69	2.47
SCHLUMBERGER LTD	USD	210,400	7,790,184.45	3.49
SERVICENOW INC	USD	2,000	2,047,551.91	0.92
SKECHERS USA INC-CL A	USD	15,000	974,022.21	0.44
SYNOPSYS INC	USD	12,100	5,671,517.14	2.54
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	USD	2,200	1,105,268.95	0.49
TRADEWEB MARKETS INC-CLASS A	USD	17,300	2,187,267.99	0.98
VEEVA SYSTEMS INC-CLASS A	USD	1,400	284,258.81	0.13
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	USD	3,997	1,554,410.33	0.70
Total du portefeuille de titres			218,203,659.53	97.62

Carmignac Portfolio Investissement

Répartition géographique des investissements au 31/12/24

Pays	% de l'actif net
États-Unis d'Amérique	64.00
Taïwan	13.00
Corée du Sud	4.78
France	3.44
Danemark	1.99
Canada	1.71
Suisse	1.64
Inde	1.53
Irlande	1.40
Japon	1.37
Chine	0.80
Mexique	0.68
Finlande	0.46
Pays-Bas	0.42
Italie	0.40
Total	97.62

Ventilation économique des investissements au 31/12/24

Secteur	% de l'actif net
Électronique et semi-conducteurs	14.92
Sociétés holding et financières	13.33
Banques et autres institutions financières	13.00
Internet et services Internet	11.17
Commerce de détail et grands magasins	7.00
Soins de santé et services sociaux	6.49
Produits pharmaceutiques et cosmétiques	6.20
Fournitures de bureau et informatique	4.16
Pétrole	3.48
Construction de machines et d'appareils	2.84
Services divers	2.61
Textiles et vêtements	2.49
Arts graphiques et édition	2.47
Transport	1.91
Génie électrique et électronique	1.26
Produits chimiques	1.22
Industrie aéronautique et astronautique	0.82
Biotechnologie	0.70
Institutions non classables/non classées	0.52
Métaux non ferreux	0.46
Exploitation du charbon et industrie sidérurgique	0.43
Assurance	0.14
Total	97.62

Carmignac Portfolio Patrimoine

Carmignac Portfolio Patrimoine

État de l'actif net au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		1,493,041,352.23
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	1,282,727,708.19
<i>Prix de revient</i>		1,229,484,694.54
Options (positions longues) à la valeur de marché	2.7	5,359,047.62
<i>Options achetées au coût</i>		7,807,819.33
Avoirs en banque et liquidités		139,262,934.32
Créances pour investissements vendus		10,688,246.68
Créances sur abonnements		198,320.58
Plus-value nette non réalisée sur les contrats financiers à terme	2.9	7,175,587.44
Plus-value nette non réalisée sur les CFD	2.10	3,591,177.89
Plus-value nette non réalisée sur les swaps	2.11	6,716,703.77
Dividendes à recevoir sur le portefeuille de titres		618,212.97
Intérêts à recevoir sur le portefeuille de titres		9,307,302.94
Intérêts à recevoir sur les swaps		26,729,954.60
Autres intérêts à recevoir		666,155.23
Passif		89,187,212.64
Options (positions courtes) à la valeur de marché	2.7	60.35
Découverts bancaires		30,931,915.40
Dettes sur investissements achetés		1,162,690.28
Payable sur les rachats		304,819.53
A payer sur les CFD		772,312.57
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2.8	2,764,377.51
Dividendes à payer sur les CFD		52,250.00
Intérêts à payer sur les swaps		51,381,639.97
Autres intérêts à payer		199,398.69
Dépenses à payer	12	1,536,886.44
Autres passifs	11	80,861.90
Valeur nette d'inventaire		1,403,854,139.59

Carmignac Portfolio Patrimoine

État des opérations et de l'évolution de l'actif net du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenu		83,658,882.45
Dividendes sur le portefeuille de titres, nets		4,998,031.67
Dividendes reçus sur les CFD		49,788.44
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		27,985,447.94
Intérêts perçus sur les CFD		242,332.62
Intérêts reçus sur les swaps		45,131,656.44
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		4,598,818.37
Autres revenus		652,806.97
Dépenses		95,245,958.30
Frais de gestion	4	13,172,630.94
Frais de fonctionnement et de service	3	3,200,554.88
Frais de dépôt		196,225.00
Frais de transaction	2.15	1,318,740.53
Taxe d'abonnement	6	678,106.00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		973,828.47
Dividendes payés sur les CFD		123,100.96
Intérêts payés sur les CFD		268,615.78
Intérêts payés sur les swaps		75,311,153.96
Frais bancaires		67.00
Autres dépenses		2,934.78
Revenu net / (perte) des investissements		-11,587,075.85
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de titres d'investissement	2.2, 2.3	125,701,833.73
- options	2.7	-29,598,697.62
- contrats de change à terme	2.8	-34,901,754.58
- Finance	2.9	-12,196,445.15
- CFDs	2.10	3,101,715.30
- échanges	2.11	3,533,033.35
- devises étrangères	2.5	16,573,758.13
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e)		60,626,367.31
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- investissements	2.2, 2.4	28,715,984.91
- options	2.7	-200,235.76
- contrats de change à terme	2.8	-12,055,645.61
- Finance	2.9	1,575,949.40
- CFDs	2.10	2,809,355.64
- échanges	2.11	12,589,173.37
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net résultant des opérations		94,060,949.26
Dividendes distribués	7	-3,484,833.33
Souscription d'actions de capitalisation		221,685,026.43
Souscription d'actions de distribution		7,919,901.10
Rachats de parts de capitalisation		-246,479,917.28
Rachats d'actions de distribution		-15,931,582.46

Carmignac Portfolio Patrimoine

	Note	Exprimé en EUR
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets		57,769,543.72
Actif net au début de l'année		1,346,084,595.87
Actif net à la fin de l'année		1,403,854,139.59

Carmignac Portfolio Patrimoine

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	EUR	1,403,854,139.59	1,346,084,595.87	1,454,469,210.59
Classe A EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,271,832	1,289,837	1,432,520
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	111.30	104.15	102.09
Catégorie Revenu A EUR - Distribution (mensuelle)				
Nombre d'actions		842,454	905,158	1,013,746
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	68.02	66.83	68.98
Classe A EUR - Distribution (annuelle)				
Nombre d'actions		30,924	51,267	118,201
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	105.07	99.85	99.39
Classe A couverte en CHF - Capitalisation				
Nombre d'actions		26,230	5,060	15,410
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	102.35	98.39	98.64
Catégorie Revenu A couverte en CHF - Distribution (mensuelle)				
Nombre d'actions		8,715	11,916	20,365
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	61.43	62.00	65.59
Classe A USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		18,306	19,915	24,575
Valeur nette d'inventaire par action	USD	128.99	119.00	114.38
Classe Income A USD Hedged - Distribution (mensuelle)				
Nombre d'actions		-	-	6,354
Valeur nette d'inventaire par action	USD	-	-	84.04
Classe E EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		138,207	157,484	200,788
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	106.44	100.10	98.62
Catégorie Revenu E EUR - Distribution (mensuelle)				
Nombre d'actions		107,443	120,200	144,070
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	64.84	64.04	66.44
Classe E USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		6,901	6,772	9,137
Valeur nette d'inventaire par action	USD	135.09	125.25	120.99
Classe Income E USD Hedged - Distribution (mensuelle)				
Nombre d'actions		19,724	21,782	32,265
Valeur nette d'inventaire par action	USD	80.92	78.71	80.08
Classe F EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		8,040,595	8,234,464	9,059,989
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	132.71	123.36	120.15
Catégorie Revenu F EUR - Distribution (mensuelle)				
Nombre d'actions		10,299	14,507	13,411
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	72.64	70.88	72.68
Classe F EUR - Distribution (annuelle)				
Nombre d'actions		4,496	5,867	17,518
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	108.17	102.13	100.99
Classe F CHF Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		770,613	770,613	779,109
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	120.01	114.63	114.17
Classe F GBP - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,886	2,882	4,542
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	131.10	127.73	127.36

Carmignac Portfolio Patrimoine

Classe F GBP couverte - Capitalisation

Nombre d'actions		9,235	9,225	8,590
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	142.68	131.07	126.05

Carmignac Portfolio Patrimoine

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Classe F USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		21,750	20,433	35,832
Valeur nette d'inventaire par action	USD	152.38	139.66	133.37

Carmignac Portfolio Patrimoine

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur une autre bourse de valeurs. marché réglementé			1,228,439,133.19	87.50
Actions			617,973,002.17	44.02
Brésil			14,146,073.28	1.01
ITAU UNIBANCO H-SPON PRF ADR	USD	2,953,278	14,146,073.28	1.01
Canada			18,881,468.64	1.34
AGNICO EAGLE MINES LTD	USD	69,555	5,253,400.82	0.37
CANADIAN PACIFIC KANSAS CITY	CAD	195,000	13,628,067.82	0.97
Danemark			13,392,604.51	0.95
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	160,000	13,392,604.51	0.95
France			37,436,312.45	2.67
EMEIS SA	EUR	127,614	773,468.45	0.06
HERMES INTERNATIONAL	EUR	9,852	22,876,344.00	1.63
SAFRAN SA	EUR	65,000	13,786,500.00	0.98
Inde			17,950,671.30	1.28
KOTAK MAHINDRA BANK LTD	INR	815,336	16,426,188.20	1.17
SWIGGY LTD	INR	250,000	1,524,483.10	0.11
Irlande			8,288,493.48	0.59
LINDE PLC	USD	20,500	8,288,493.48	0.59
Japon			9,843,473.34	0.70
DAIICHI SANKYO CO LTD	JPY	368,088	9,843,473.34	0.70
Pays-Bas			2,579,060.00	0.18
ASML HOLDING NV	EUR	3,800	2,579,060.00	0.18
Corée du Sud			26,427,643.69	1.88
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	450,000	15,704,422.56	1.12
SK HYNIX INC	KRW	94,000	10,723,221.13	0.76
Suisse			24,259,502.37	1.73
GROUPE UBS AG-REG	CHF	821,000	24,259,502.37	1.73
Taiwan			62,571,524.09	4.46
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	TWD	1,976,000	62,571,524.09	4.46
Royaume-Uni			701,792.86	0.05
PARATUS ENERGY SERVICES LTD	NOK	179,111	701,792.86	0.05
États-Unis d'Amérique			381,494,382.16	27.17
ALPHABET INC-CL A	USD	103,000	18,829,454.37	1.34
AMAZON.COM INC	USD	195,000	41,314,389.18	2.94
AMPHENOL CORP-CL A	USD	95,500	6,405,094.16	0.46
BROADCOM INC	USD	80,000	17,911,347.18	1.28
CADENCE DESIGN SYS INC	USD	22,000	6,383,505.55	0.45
CENCORA INC	USD	79,300	17,206,300.34	1.23
CENTENE CORP	USD	330,000	19,306,035.73	1.38
DANAHER CORP	USD	7,000	1,551,762.43	0.11
EATON CORP PLC	USD	15,100	4,839,436.99	0.34
ELEVANCE HEALTH INC	USD	41,000	14,606,373.73	1.04
ELI LILLY & CO	USD	11,500	8,573,635.92	0.61
EQUIFAX INC	USD	39,000	9,598,406.57	0.68
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE	USD	40,000	6,442,877.84	0.46
ÉCHANGE INTERCONTINENTAL EN	USD	95,200	13,699,422.50	0.98
KLA CORP	USD	4,000	2,434,070.50	0.17
MASTERCARD INC - A	USD	8,000	4,068,140.99	0.29
MCKESSON CORP	USD	38,000	20,914,128.44	1.49
MERCADOLIBRE INC	USD	9,000	14,779,295.03	1.05

Carmignac Portfolio Patrimoine

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
META PLATFORMS INC-CLASS A	USD	17,000	9,612,428.78	0.68
MICROSOFT CORP	USD	55,500	22,591,260.26	1.61
NEWMONT CORP	USD	136,085	4,891,437.66	0.35
NVIDIA CORP	USD	195,000	25,288,797.68	1.80
O'REILLY AUTOMOTIVE INC	USD	7,000	8,016,030.90	0.57
PARKER HANNIFIN CORP	USD	11,538	7,086,928.19	0.50
S&P GLOBAL INC	USD	38,600	18,564,903.91	1.32
SCHLUMBERGER LTD	USD	636,100	23,551,978.75	1.68
SERVICENOW INC	USD	3,200	3,276,083.05	0.23
SYNOPSYS INC	USD	42,500	19,920,618.06	1.42
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	USD	11,000	5,526,344.76	0.39
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	USD	11,067	4,303,892.71	0.31
Obligations			555,574,110.54	39.57
Argentine			8,732,436.84	0.62
ARGENTINE REP GVT INTL BOND 4.125% 09-07-35	USD	13,572,955	8,732,436.84	0.62
Australie			1,598,646.75	0.11
APA INFRASTRUCTURE 7,125% 09-11-83	EUR	1,450,000	1,598,646.75	0.11
Autriche			12,574,800.00	0.90
RAIFFEISEN BANK INTL AG 6,0% PERP	EUR	9,000,000	8,945,010.00	0.64
RAIFFEISEN BANK INTL AG 7,375% PERP	EUR	3,600,000	3,629,790.00	0.26
Belgique			2,811,270.00	0.20
BELFIUS SANV 6,125% PERP	EUR	2,800,000	2,811,270.00	0.20
Bermudes			2,514,579.50	0.18
ATHORA 5,875% 10-09-34	EUR	2,425,000	2,514,579.50	0.18
Îles Caïmans			13,088,606.95	0.93
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 5,875% PERP	USD	3,000,000	2,766,822.79	0.20
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 8,375% PERP	USD	3,885,000	3,773,514.95	0.27
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 8,75% PERP	USD	1,857,000	1,779,572.70	0.13
SHELF DRILLING 9,625% 15-04-29	USD	5,801,000	4,768,696.51	0.34
Chili			1,398,654.76	0.10
BANCO DEL ESTADO DE CHILE 7,95% PERP	USD	1,400,000	1,398,654.76	0.10
Colombie			4,107,320.13	0.29
COLOMBIA GOVERNMENT INTL BOND 7.5% 02-02-34	USD	4,300,000	4,107,320.13	0.29
France			56,778,951.11	4.04
ACCOR 4,875% PERP	EUR	2,400,000	2,439,372.00	0.17
BNP PAR 7,375% PERP	EUR	11,400,000	12,360,735.00	0.88
BPCE 5,75% 01-06-33 EMTN	EUR	1,600,000	1,699,520.00	0.12
CASA ASSURANCES 5.875% 25-10-33	EUR	2,000,000	2,235,520.00	0.16
OBLIGATIONS D'ETAT FRANCE OAT 0,1% 01-03-29	EUR	16,379,989	19,294,654.47	1.37
JC DECAUX SE 1,625% 07-02-30	EUR	700,000	642,939.50	0.05
JC DECAUX SE 5,0% 11-01-29	EUR	1,700,000	1,801,804.50	0.13
ROQUETTE FRERES 3.774% 25-11-31	EUR	800,000	794,836.00	0.06
ROQUETTE FRERES 5.494% PERP	EUR	600,000	612,378.00	0.04
SOGECAP 6,5% 16-05-44	EUR	2,200,000	2,459,248.00	0.18
TIKEHAU CAPITAL 6,625% 14-03-30	EUR	2,200,000	2,464,836.00	0.18
TOTALENERGIES SE FR 3,25% PERP	EUR	5,010,000	4,492,492.05	0.32
TOTALENERGIES SE FR 4,12% PERP	EUR	3,603,000	3,645,749.59	0.26
TOTALENERGIES SE FR 4,5% PERP	EUR	1,800,000	1,834,866.00	0.13
Allemagne			1,513,237.50	0.11
MERCK KGAA 3,875% 27-08-54	EUR	1,500,000	1,513,237.50	0.11

Carmignac Portfolio Patrimoine

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Grèce			25,673,960.31	1.83
BANQUE ALPHA 5,0% 12-05-30 EMTN	EUR	1,560,000	1,651,611.00	0.12
ALPHA SERVICES ET 6,0% 13-09-34	EUR	2,320,000	2,509,080.00	0.18
EFG EUROBANK 5,875% 28-11-29	EUR	3,334,000	3,622,624.38	0.26
BANQUE NATIONALE DE GRECE 4,5% 29-01-29	EUR	3,960,000	4,105,688.40	0.29
NATL BANK OF GREECE 8,0% 03-01-34	EUR	4,000,000	4,605,120.00	0.33
BANQUE DU PIRÉE 4,625% 17-07-29	EUR	536,000	556,338.52	0.04
BANQUE DU PIRÉE 6,75% 05-12-29	EUR	2,500,000	2,792,450.00	0.20
PIRAEUS FINANCIAL HOLDINGS SOCIETE ANONY 5,375% 18-09-35	EUR	1,500,000	1,571,512.50	0.11
PUBLIC POWER CORPORATION OF GREECE 3,375% 31-07-28	EUR	519,000	513,462.27	0.04
PUBLIC POWER CORPORATION OF GREECE 4,375% 30-03-26	EUR	3,731,000	3,746,073.24	0.27
Guernesey			13,059,671.41	0.93
PERSHING SQUARE 1,375% 01-10-27	EUR	4,600,000	4,317,238.00	0.31
PERSHING SQUARE 3,25% 01-10-31	USD	4,600,000	3,684,953.16	0.26
PERSHING SQUARE 3,25% 15-11-30	USD	6,039,000	5,057,480.25	0.36
Hongrie			9,551,566.45	0.68
BANQUE OTP 5,0% 31-01-29 EMTN	EUR	2,210,000	2,290,499.25	0.16
BANQUE OTP 6,125% 05-10-27 EMTN	EUR	6,970,000	7,261,067.20	0.52
Irlande			1,432,821.05	0.10
BK IRELAND GROUP 4,875% 16-07-28	EUR	1,367,000	1,432,821.05	0.10
Israël			2,558,289.76	0.18
MIZRAHI TEFAHOT BANK FL.R 21-31 07/04S	USD	2,776,000	2,558,289.76	0.18
Italie			140,949,532.28	10.04
ENI 2,0% PERP	EUR	3,512,000	3,382,336.96	0.24
ENI 3,375% PERP	EUR	8,667,000	8,424,107.32	0.60
ENI SPA FL.R 21-XX 11/06A	EUR	3,230,000	3,009,584.80	0.21
FINEBANK BANCA FINE 7,5% PERP	EUR	2,340,000	2,503,179.90	0.18
INTE 6.184% 20-02-34 EMTN	EUR	2,400,000	2,607,696.00	0.19
INTESA SANPAOLO 5.71 16-26 15/01Q	USD	2,692,000	2,601,374.10	0.19
INTESA SANPAOLO FL.R 20-XX 01/03S	EUR	830,000	848,716.50	0.06
INTL DESIGN GROUP 10,0% 15-11-28	EUR	1,620,000	1,756,023.30	0.13
ITALIE BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0,5% 01-02-26	EUR	19,470,000	19,095,689.25	1.36
ITALIE BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1,6% 22-11-28	EUR	11,158,000	11,087,827.54	0.79
ITALIE BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1,6% 28-06-30	EUR	12,756,000	12,642,522.75	0.90
ITALIE BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2,0% 14-03-28	EUR	8,710,000	8,783,876.90	0.63
ITALIE BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3,5% 15-01-26	EUR	58,199,000	58,886,621.18	4.19
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 2.375% PERP	EUR	2,817,000	2,706,672.19	0.19
UNICREDIT 5,861% 19-06-32	USD	854,000	824,272.88	0.06
UNICREDIT 6,5% PERP EMTN	EUR	1,718,000	1,789,030.71	0.13
Côte d'Ivoire			6,549,011.43	0.47
CÔTE D'IVOIRE 6.625 18-48 22/03A	EUR	1,938,000	1,567,183.08	0.11
IVORY COAST GOVERNMENT INT BOND 5.25% 22-03-30	EUR	1,758,000	1,663,428.39	0.12
IVORY COAST GOVERNMENT INT BOND 5.75% 31-12-32	USD	207,847	190,791.96	0.01
IVORY COAST GOVERNMENT INT BOND 6.875% 17-10-40	EUR	3,600,000	3,127,608.00	0.22
Japon			6,304,154.13	0.45
JAPON ÉMISSION 40 ANS 1,3% 20-03-63	JPY	1,450,000,000	6,304,154.13	0.45
Lettonie			5,654,953.20	0.40
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT DE LA LETTONIE 3,875% 12-07-33	EUR	5,340,000	5,654,953.20	0.40
Luxembourg			4,364,107.37	0.31
BK LC LUX FINCO1 SARL 5,25% 30-04-29	EUR	1,588,000	1,611,375.36	0.11
MILLICOM INTL CELLULAR 4,5% 27-04-31	USD	700,000	595,469.82	0.04
NEWCO HOLDING USD 20 SARL 9,375% 07-11-29	USD	2,250,000	2,157,262.19	0.15

Carmignac Portfolio Patrimoine

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Mexique			45,182,856.53	3.22
BBVA BANCOMER SA INSTITUCION DE BANCA MU 8,125% 08-01-39	USD	3,726,000	3,658,946.39	0.26
BUFFALO ENERGY MEXI 7,875% 15-02-39	USD	1,150,000	1,149,078.23	0.08
PEMEX 4.75 18-29 24/05A	EUR	5,716,000	5,275,467.88	0.38
PEMEX 4.875 17-28 21/02A	EUR	15,316,000	14,532,050.54	1.04
PEMEX 6.95 20-60 28/01S	USD	5,460,000	3,610,428.30	0.26
PEMEX 7.69 20-50 23/01S	USD	7,404,000	5,390,869.92	0.38
PETROLEOS MEXICANOS 2,75% 21-04-27	EUR	3,098,000	2,855,488.56	0.20
PETROLEOS MEXICANOS 3,75% 16-04-26	EUR	8,943,000	8,710,526.71	0.62
Pays-Bas			33,863,167.01	2.41
ABN AMRO BK 6,375% PERP	EUR	1,200,000	1,235,442.00	0.09
ASR NEDERLAND NV 7,0% 07-12-43	EUR	1,630,000	1,936,725.25	0.14
DE VOLKSBANK NV 4,625% 23-11-27	EUR	1,100,000	1,138,643.00	0.08
ING GROEP NV 7,5% PERP	USD	3,536,000	3,494,817.81	0.25
NE PROPERTY BV 1,875% 09-10-26	EUR	3,095,000	3,028,132.52	0.22
NE PROPERTY BV 4,25% 21-01-32	EUR	1,200,000	1,229,520.00	0.09
PROSUS NV 1,539% 03-08-28 EMTN	EUR	6,602,000	6,177,227.32	0.44
PROSUS NV 1,985% 13-07-33 EMTN	EUR	413,000	353,092.29	0.03
PROSUS NV 2,031% 03-08-32 EMTN	EUR	5,345,000	4,674,549.92	0.33
PROSUS NV 4,027% 03-08-50 EMTN	USD	2,005,000	1,307,035.40	0.09
PROSUS NV 4,987% 19-01-52	USD	1,520,000	1,149,927.11	0.08
REPSOL INTL FINANCE BV 3,75% PERP	EUR	1,525,000	1,526,944.37	0.11
REPSOL INTL FINANCE FL.R 20-XX 11/12A	EUR	1,373,000	1,395,709.42	0.10
TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE II BV 1,625% 15-10-28	EUR	2,081,000	1,940,001.85	0.14
WINTERSHALL DEA FINANCE BV 4,357% 03-10-32	EUR	3,250,000	3,275,398.75	0.23
Norvège			18,681,204.58	1.33
AKER BP A 4,0% 15-01-31	USD	479,000	427,273.98	0.03
ODFJELL DRILLING 9,25% 31-05-28	USD	2,538,461	2,589,304.02	0.18
TGS A FIX 15-01-30	USD	2,410,000	2,396,571.03	0.17
VAR ENERGI A 5,5% 04-05-29	EUR	3,821,000	4,112,045.57	0.29
VAR ENERGI A 7,862% 15-11-83	EUR	3,406,000	3,762,778.50	0.27
VAR ENERGI A 8,0% 15-11-32	USD	4,958,000	5,393,231.48	0.38
Portugal			1,301,930.50	0.09
BCP 3,871% 27-03-30 EMTN	EUR	1,300,000	1,301,930.50	0.09
Roumanie			14,845,109.97	1.06
BANCA TRANSILVANIA 5,125% 30-09-30	EUR	1,455,000	1,483,146.97	0.11
ROUMANIE 4.625 19-49 03/04A	EUR	11,552,000	9,391,025.12	0.67
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT ROUMAIN 2,75% 14-04-41	EUR	2,688,000	1,747,226.88	0.12
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT ROUMAIN 3,375% 28-01-50	EUR	2,667,000	1,743,844.62	0.12
SOC NATLA DE GAZE NATURALE ROMGAZ 4,75% 07-10-29	EUR	475,000	479,866.38	0.03
Sénégal			464,458.60	0.03
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT DU SENEGAL 4,75% 13-03-28	EUR	505,000	464,458.60	0.03
Singapour			3,421,366.51	0.24
VENA ENERGY CAPITAL PTE 3,133% 26-02-25	USD	3,556,000	3,421,366.51	0.24
Espagne			8,714,667.14	0.62
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 7.0% PERP	EUR	3,000,000	3,179,040.00	0.23
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 8.0% PERP	USD	1,200,000	1,200,591.02	0.09
CAIXABANK 3,625% PERP	EUR	800,000	739,448.00	0.05
CAIXABANK 5,25% PERP	EUR	2,000,000	2,011,250.00	0.14
ESPAGNE IL BOND 1,15% 30-11-36	EUR	1,587,000	1,584,338.12	0.11
Suède			13,966,220.10	0.99
SAMHALLSBYGGNAD FL.R 20-XX 14/003A	EUR	1,776,000	746,195.28	0.05
SAMHALLSBYGGNAD FL.R 20-XX 30/04A	EUR	3,164,000	1,325,668.54	0.09

Carmignac Portfolio Patrimoine

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 0,75% 14-11-28	EUR	10,162,000	7,174,473.62	0.51
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 1,125% 26-09-29	EUR	1,220,000	847,357.10	0.06
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.375% 04-08-26	EUR	647,000	586,780.48	0.04
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.875% PERP	EUR	5,996,000	2,498,713.08	0.18
SVEAFSTIGHETER AB 4,75% 29-01-27	EUR	800,000	787,032.00	0.06
Suisse			1,675,610.00	0.12
UBS GROUP AG 9,25% PERP	USD	1,602,000	1,675,610.00	0.12
Turquie			1,257,974.41	0.09
FORD OTOMOTIV SANAYI AS 7,125% 25-04-29	USD	1,300,000	1,257,974.41	0.09
Ukraine			3,245,706.44	0.23
UKRAINE GOVERNMENT INTL BOND 1.75% 01-02-34	USD	5,988,559	3,245,706.44	0.23
Royaume-Uni			31,267,577.42	2.23
AMBER FIN 6,625% 15-07-29	EUR	1,400,000	1,484,028.00	0.11
BARCLAYS 6,375% PERP	GBP	3,621,000	4,381,418.76	0.31
BP CAP MK 4,375% 31-12-99	EUR	2,200,000	2,204,983.00	0.16
GAZ FINANCE PLC 1,50 21-27 17/02A	EUR	3,526,000	2,163,949.54	0.15
GAZ FINANCE PLC 3.25 20-30 25/02S	USD	9,031,000	4,519,493.97	0.32
LLOYDS BANKING GROUP 4,947% PERP	EUR	830,000	831,207.65	0.06
LLOYDS BANKING GROUP 8,5% PERP	GBP	1,440,000	1,804,179.97	0.13
GROUPE NATWEST 7,416% 06-06-33	GBP	1,200,000	1,522,801.16	0.11
NATWEST GROUP PLC CV FL.R 20-XX 31/03Q	GBP	3,418,000	3,950,026.50	0.28
PARATUS ENERGY SERVICES 9,0% 15-07-26	USD	1,436,085	1,383,447.04	0.10
PARATUS ENERGY SERVICES 9,5% 27-06-29	USD	2,400,000	2,265,456.30	0.16
SCC POWER 4,0% 17-05-32	USD	610,443	121,213.17	0.01
PUISSANCE SCC 8,0% 31-12-28	USD	1,126,972	674,458.18	0.05
GROUPE VODAFONE 3,0% 27-08-80	EUR	4,185,000	3,960,914.18	0.28
États-Unis d'Amérique			55,057,795.34	3.92
RÉSERVATION 4,0% 01-03-44	EUR	2,272,000	2,295,344.80	0.16
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10,0% 15-11-28	USD	4,078,049	3,932,117.27	0.28
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10.375% 15-11-30	USD	3,710,680	3,583,574.05	0.26
CARNIVAL CORPORATION 4,0% 01-08-28	USD	1,679,000	1,540,009.06	0.11
CITADEL FINANCE LLC 3,375% 09-03-26	USD	8,601,000	8,109,567.69	0.58
KOSMOS ENERGY 8,75% 01-10-31	USD	560,000	509,713.57	0.04
MERCADOLIBRE 2,375% 14-01-26	USD	401,000	374,415.11	0.03
MERCADOLIBRE 3,125% 14-01-31	USD	815,000	678,496.36	0.05
MURPHY OIL CORPORATION 6,0% 01-10-32	USD	1,580,000	1,466,775.57	0.10
OBLIGATIONS INFLATIONNISTES DU TRÉSOR DES ÉTATS-UNIS 0,125% 15-04-26	USD	28,703,600	32,567,781.86	2.32
Zambie			1,411,895.06	0.10
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT ZAMBIEN 5,75% 30-06-33	USD	1,665,538	1,411,895.06	0.10
Obligations à taux variable			1,110,362.00	0.08
Italie			1,110,362.00	0.08
DUOMO BID E3R+4,125% 15-07-31	EUR	1,100,000	1,110,362.00	0.08
Titres hypothécaires et titres adossés à des actifs			53,781,658.48	3.83
Irlande			50,856,276.08	3.62
ADAGIO CLO E3R+1.65% 15-04-34	EUR	1,509,000	1,505,878.18	0.11
ADAGIO CLO E3R+2,4% 15-04-34	EUR	1,257,000	1,266,592.54	0.09
ADAGIO CLO E3R+3,45% 15-04-34	EUR	1,006,000	1,008,189.26	0.07
ARBOUR CLO V DAC E3R+1,4% 15-09-31	EUR	300,000	300,024.90	0.02
AURIUM CLO VI DAC E3R+1.55% 22-05-34	EUR	1,012,000	1,012,585.14	0.07
AURIUM CLO VI DAC E3R+2,2% 22-05-34	EUR	1,075,000	1,084,623.72	0.08
AURIUM CLO VI DAC E3R+3.3% 22-05-34	EUR	1,100,000	1,114,311.77	0.08
AVOCA CLO XII DAC E3R+1,5% 15-04-34	EUR	1,394,000	1,396,136.03	0.10
AVOCA CLO XII DAC E3R+3,2% 15-04-34	EUR	697,000	711,518.37	0.05

Carmignac Portfolio Patrimoine

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
BAIN CAPITAL EURO CLO 20181 DAC E3R+1.7% 20-04-32	EUR	302,000	303,012.73	0.02
BAIN CAPITAL EURO CLO 20211 DAC E3R+1.6% 15-07-34	EUR	1,330,000	1,327,357.02	0.09
BAIN CAPITAL EURO CLO 20211 DAC E3R+2,1% 15-07-34	EUR	1,328,000	1,334,698.70	0.10
BAIN CAPITAL EURO CLO 20211 DAC E3R+3.3% 15-07-34	EUR	1,195,000	1,200,951.10	0.09
BLACKROCK EUROPEAN CLO II DESI E3R+1.65% 15-04-34	EUR	1,229,000	1,227,572.40	0.09
BLACKROCK EUROPEAN CLO II DESI E3R+2,35% 15-04-34	EUR	478,000	481,594.65	0.03
BLACKROCK EUROPEAN CLO II DESI E3R+3.5% 15-04-34	EUR	177,000	179,699.26	0.01
BLACKROCK EUROPEAN CLO IV DAC E3R+0,85% 15-07-30	EUR	440,789	440,861.24	0.03
CADOGAN SQUARE CLO X DAC 1,95% 25-10-30	EUR	1,237,000	1,166,768.21	0.08
CAIRN CLO XIII DAC E3R+2,25% 20-10-33	EUR	943,000	949,260.86	0.07
CAIRN CLO XIII DAC E3R+3,4% 20-10-33	EUR	943,000	951,586.67	0.07
CANYON EURO CLO 20221 DAC E3R+8.01% 15-04-37	EUR	1,100,000	1,136,523.85	0.08
FAIR OAKS LOAN FUNDING I DAC E3R+1.65% 15-04-34	EUR	1,012,000	1,013,006.33	0.07
FAIR OAKS LOAN FUNDING I DAC E3R+2.4% 15-04-34	EUR	1,265,000	1,278,921.83	0.09
FAIR OAKS LOAN FUNDING I DAC E3R+3.4% 15-04-34	EUR	1,012,000	1,021,722.18	0.07
INVESCO EURO CLO E3R+1.65% 15-07-34	EUR	1,328,000	1,323,895.29	0.09
INVESCO EURO CLO E3R+2,15% 15-07-34	EUR	1,328,000	1,330,511.78	0.09
INVESCO EURO CLO E3R+3,05% 15-07-34	EUR	863,000	850,611.90	0.06
MADISON PARK EURO FUNDING XVI DAC E3R+1.6% 25-05-34	EUR	728,500	729,689.57	0.05
MADISON PARK EURO FUNDING XVI DAC E3R+2.15% 25-05-34	EUR	1,255,000	1,264,363.43	0.09
MADISON PARK EURO FUNDING XVI DAC E3R+3.2% 25-05-34	EUR	717,500	728,247.44	0.05
MADISON PARK EURO FUNDING XVII E3R+1.65% 27-07-34	EUR	1,106,000	1,107,759.32	0.08
MADISON PARK EURO FUNDING XVII E3R+2,15% 27-07-34	EUR	978,000	985,659.70	0.07
MADISON PARK EURO FUNDING XVII E3R+3,1% 27-07-34	EUR	1,072,000	1,079,992.40	0.08
MONTMARTRE EURO CLO 20202 DAC E3R+1,7% 15-07-34	EUR	1,289,000	1,284,017.50	0.09
MONTMARTRE EURO CLO 20202 DAC E3R+2,1% 15-07-34	EUR	1,289,000	1,291,187.43	0.09
MONTMARTRE EURO CLO 20202 DAC E3R+3,1% 15-07-34	EUR	1,289,000	1,283,423.27	0.09
OCP EURO CLO 20193 DAC E3R+2,3% 20-04-33	EUR	390,000	392,744.20	0.03
OCP EURO CLO 20193 DAC E3R+3,3% 20-04-33	EUR	340,000	342,864.02	0.02
PENTA CLO 6 DAC E3R+1.7% 25-07-34	EUR	1,358,000	1,366,236.27	0.10
PENTA CLO 6 DAC E3R+2.3% 25-07-34	EUR	950,000	962,421.63	0.07
PENTA CLO 6 DAC E3R+3.3% 25-07-34	EUR	1,358,000	1,381,719.51	0.10
PROVIDUS CLO IV DAC E3R+2,2% 20-04-34	EUR	944,000	955,555.03	0.07
PROVIDUS CLO IV DAC E3R+3,25% 20-04-34	EUR	1,045,000	1,055,029.60	0.08
PURPLE FINANCE CLO 1 E3R+1.75% 25-01-31	EUR	171,711	171,745.56	0.01
ST PAULS CLO III R DAC E3R+1.6% 15-01-32	EUR	307,000	307,513.15	0.02
ST PAULS CLO S8X B2 1,95% 17-01-30	EUR	730,000	695,450.04	0.05
TORO EUROPEAN CLO 2 E3R+1.85% 25-07-34	EUR	2,438,000	2,438,388.37	0.17
TORO EUROPEAN CLO 2 E3R+2.45% 25-07-34	EUR	2,438,000	2,454,918.25	0.17
VOYA EURO CLO II DAC E3R+2,15% 15-07-35	EUR	889,000	897,116.22	0.06
VOYA EURO CLO II DAC E3R+3,2% 15-07-35	EUR	752,000	761,818.26	0.05
Luxembourg			2,925,382.40	0.21
SCULPTOR EUROPEAN CLO VIII DAC E3R+1.6% 17-07-34	EUR	783,000	785,524.47	0.06
SCULPTOR EUROPEAN CLO VIII DAC E3R+2,1% 17-07-34	EUR	1,195,000	1,199,680.94	0.09
SCULPTOR EUROPEAN CLO VIII DAC E3R+3,1% 17-07-34	EUR	929,000	940,176.99	0.07
Instruments du marché monétaire			54,288,575.00	3.87
Marché du Trésor			54,288,575.00	3.87
Italie			54,288,575.00	3.87
ITALIE BUONI ORDINARI DEL TESORO BOT ZCP 14-07-25	EUR	55,000,000	54,288,575.00	3.87
Total du portefeuille de titres			1,282,727,708.19	91.37

Carmignac Portfolio Patrimoine

Répartition géographique des investissements au 31/12/24

Pays	% de l'actif net
États-Unis d'Amérique	31.10
Italie	13.99
France	6.71
Taiwan	4.46
Irlande	4.32
Mexique	3.22
Pays-Bas	2.60
Royaume-Uni	2.28
Corée du Sud	1.88
Suisse	1.85
Grèce	1.83
Canada	1.34
Norvège	1.33
Inde	1.28
Japon	1.15
Roumanie	1.06
Brésil	1.01
Suède	0.99
Danemark	0.95
Guernesey	0.93
Îles Caïmans	0.93
Autriche	0.90
Hongrie	0.68
Espagne	0.62
Argentine	0.62
Luxembourg	0.52
Côte d'Ivoire	0.47
Lettonie	0.40
Colombie	0.29
Singapour	0.24
Ukraine	0.23
Belgique	0.20
Israël	0.18
Bermudes	0.18
Australie	0.11
Allemagne	0.11
Zambie	0.10
Chili	0.10
Turquie	0.09
Portugal	0.09
Sénégal	0.03
Total	91.37

Carmignac Portfolio Patrimoine

Ventilation économique des investissements au 31/12/24

Secteur	% de l'actif net
Obligations des États, provinces et municipalités	19.06
Banques et autres institutions financières	18.71
Sociétés holding et financières	16.14
Électronique et semi-conducteurs	6.97
Internet et services Internet	5.83
Pétrole	3.80
Commerce de détail et grands magasins	2.94
Produits pharmaceutiques et cosmétiques	2.79
Fournitures de bureau et informatique	2.54
Soins de santé et services sociaux	2.42
Textiles et vêtements	1.63
Construction de machines et d'appareils	1.44
Arts graphiques et édition	1.32
Transport	0.97
Fonds d'investissement	0.93
Utilitaires	0.74
Métaux et pierres précieuses	0.72
Industrie aéronautique et astronautique	0.57
Organisations supranationales	0.54
Institutions non classables/non classées	0.35
Biotechnologie	0.31
Assurance	0.18
Inconnu	0.11
Hôtels et restaurants	0.11
Aliments et boissons non alcoolisées	0.10
Véhicules routiers	0.09
Sociétés immobilières	0.06
Total	91.37

Carmignac Portfolio Sécurité

Carmignac Portfolio Sécurité

État de l'actif net au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		1,801,453,776.15
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	1,586,778,764.40
<i>Prix de revient</i>		1,594,689,823.09
Options (positions longues) à la valeur de marché	2.7	754.60
Avoirs en banque et liquidités		145,942,659.88
Créances pour investissements vendus		45,125,878.79
Créances sur abonnements		7,412,030.77
Plus-value nette non réalisée sur les contrats financiers à terme	2.9	1,066,974.32
Intérêts à recevoir sur le portefeuille de titres		14,345,789.47
Intérêts à recevoir sur les swaps		67,039.25
Autres intérêts à recevoir		713,884.67
Passif		94,067,564.18
Options (positions courtes) à la valeur de marché	2.7	99.40
Découverts bancaires		2,354,831.76
Dettes sur investissements achetés		78,474,215.66
Payable sur les rachats		878,970.25
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2.8	4,115,358.87
Moins-value nette non réalisée sur les swaps	2.11	2,273,947.84
Intérêts à payer sur les swaps		4,277,843.90
Autres intérêts à payer		252.65
Dépenses à payer	12	1,692,043.85
Valeur nette d'inventaire		1,707,386,211.97

Carmignac Portfolio Sécurité

État des opérations et de l'évolution de l'actif net du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenu		49,242,605.56
Dividendes sur le portefeuille de titres, nets		158,236.53
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		45,274,848.64
Intérêts reçus sur les swaps		1,272,855.81
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		2,445,215.41
Autres revenus		91,449.17
Dépenses		19,443,919.77
Frais de gestion	4	8,505,357.72
Frais de fonctionnement et de service	3	1,844,019.16
Commissions de performance	5	523,002.95
Frais de dépôt		114,022.00
Frais de transaction	2.15	65,909.66
Taxe d'abonnement	6	678,213.00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		118,093.41
Intérêts payés sur les swaps		7,595,125.22
Autres dépenses		176.65
Revenu net / (perte) des investissements		29,798,685.79
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de titres d'investissement	2.2, 2.3	-23,974,921.91
- options	2.7	-1,884,899.18
- contrats de change à terme	2.8	4,448,477.65
- Finance	2.9	4,002,780.35
- échanges	2.11	2,128,151.53
- devises étrangères	2.5	-360,384.22
Bénéfice net réalisé / (perte)		14,157,890.01
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- investissements	2.2, 2.4	63,674,292.27
- options	2.7	250,876.57
- contrats de change à terme	2.8	-6,378,211.72
- Finance	2.9	1,883,075.44
- échanges	2.11	2,558,765.07
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net résultant des opérations		76,146,687.64
Dividendes distribués	7	-1,004,474.49
Souscription d'actions de capitalisation		877,306,031.70
Souscription d'actions de distribution		10,212,812.60
Rachats de parts de capitalisation		-460,646,272.36
Rachats d'actions de distribution		-24,152,441.15
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets		477,862,343.94
Actif net au début de l'année		1,229,523,868.03
Actif net à la fin de l'année		1,707,386,211.97

Carmignac Portfolio Sécurité

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	EUR	1,707,386,211.97	1,229,523,868.03	1,928,004,763.33
Classe A EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		12,196	770	200
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	103.78	99.21	95.48
Classe AW EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		4,876,815	2,777,792	3,284,203
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	109.01	103.58	99.56
Classe AW EUR - Distribution (annuelle)				
Nombre d'actions		344,413	436,977	544,742
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	100.11	96.93	94.85
Classe AW CHF Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		60,470	66,964	78,526
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	100.24	97.84	96.09
Classe AW USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		115,494	119,828	138,034
Valeur nette d'inventaire par action	USD	127.52	119.47	112.71
Classe FW EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		8,110,793	6,649,733	12,405,644
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	117.38	110.92	106.19
Classe FW EUR - Distribution (annuelle)				
Nombre d'actions		104,049	153,288	390,309
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	101.80	98.39	95.90
Classe FW CHF Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		145,713	139,971	180,630
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	106.82	103.68	101.42
Classe FW couverte en GBP - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	-	3,213
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	-	-	113.62
Classe FW USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		78,076	81,930	145,730
Valeur nette d'inventaire par action	USD	137.65	128.24	120.51
Classe I EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,197,453	965,486	383,061
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	105.36	99.91	95.77
Classe X EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		318	485	9,916
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	11,122.86	10,545.96	10,106.39

Carmignac Portfolio Sécurité

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur une autre bourse de valeurs. marché réglementé			1,050,823,626.25	61.55
Obligations			877,578,919.78	51.40
Andorre			8,449,395.00	0.49
ANDORRA INTL BOND 1,25% 06-05-31	EUR	9,500,000	8,449,395.00	0.49
Australie			1,488,395.25	0.09
APA INFRASTRUCTURE 7,125% 09-11-83	EUR	1,350,000	1,488,395.25	0.09
Autriche			14,597,714.07	0.85
GROUPE BAWAG 6,75% 24-02-34	EUR	2,600,000	2,832,206.00	0.17
OMV AG 2,875% PERP	EUR	1,300,000	1,231,730.50	0.07
OMV AG 6,25% PERP	EUR	2,631,000	2,704,207.57	0.16
RAIFFEISEN BANK INTL AG 5,75% 27-01-28	EUR	2,400,000	2,586,540.00	0.15
RAIFFEISEN BANK INTL AG 7,375% PERP	EUR	5,200,000	5,243,030.00	0.31
Belgique			25,659,758.13	1.50
BELFIUS SANV 3,375% 20-02-31	EUR	5,500,000	5,493,691.23	0.32
BELFIUS SANV 4,875% 11-06-35	EUR	1,400,000	1,459,941.00	0.09
BELFIUS SANV 6,125% PERP	EUR	5,200,000	5,220,930.00	0.31
BPOST SA DE DROIT PUBLIC 3.29% 16-10-29	EUR	2,700,000	2,713,918.50	0.16
UNION EUROPÉENNE 3,25% 04-02-50	EUR	4,872,000	4,816,337.40	0.28
UNION EUROPÉENNE 3,375% 05-10-54	EUR	6,000,000	5,954,940.00	0.35
Croatie			1,488,424.00	0.09
RAIFFEISENBANK AUSTRIA DD 7,875% 05-06-27	EUR	1,400,000	1,488,424.00	0.09
République tchèque			15,785,539.35	0.92
RAIFFEISENBANK A S E 1,0% 09-06-28	EUR	4,200,000	3,930,549.00	0.23
RAIFFEISENBANK A S E 4,959% 05-06-30	EUR	1,900,000	1,969,939.00	0.12
GROUPE SAZKA AS 3,875% 15-02-27	EUR	7,963,000	7,966,583.35	0.47
UNICREDIT BANK CZECH REPUBLIC AS 3.625% 15-02-26	EUR	1,900,000	1,918,468.00	0.11
Finlande			3,305,328.00	0.19
FORTUM OYJ 4,0% 26-05-28 EMTN	EUR	3,200,000	3,305,328.00	0.19
France			114,020,188.13	6.68
ARKEMA 4,8% PERP EMTN	EUR	700,000	722,575.00	0.04
AYVENS 3,875% 16-07-29	EUR	5,000,000	5,120,400.00	0.30
AYVENS 3,875% 22-02-27	EUR	5,200,000	5,290,428.00	0.31
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3,25% 17-10-31	EUR	3,000,000	2,994,930.00	0.18
BPCE 0,5% 15-09-27	EUR	3,500,000	3,351,460.00	0.20
BPCE 5,75% 01-06-33 EMTN	EUR	900,000	955,980.00	0.06
CA 4,375% 15-04-36	EUR	2,600,000	2,643,615.00	0.15
CA 6,5% PERP EMTN	EUR	2,400,000	2,484,564.00	0.15
CA 7,25% PERP EMTN	EUR	2,900,000	3,085,745.00	0.18
IMERYS 4,75% 29-11-29 EMTN	EUR	6,700,000	7,053,994.50	0.41
IPSOS 2,875% 21-09-25	EUR	7,800,000	7,808,853.00	0.46
LVMH MOET HENNESSY 2,75% 07-11-27	EUR	3,800,000	3,816,283.00	0.22
ORANGE 5.375% PERP EMTN	EUR	2,200,000	2,343,121.00	0.14
PEUGEOT INVEST 1,875% 30-10-26	EUR	3,200,000	3,130,064.00	0.18
RCI BANQUE 3,375% 26-07-29	EUR	3,220,000	3,200,019.90	0.19
ROQUETTE FRERES 3.774% 25-11-31	EUR	1,500,000	1,490,317.50	0.09
ROQUETTE FRERES 5.494% PERP	EUR	1,500,000	1,530,945.00	0.09
RTE EDF TRANSPORT 2,875% 02-10-28	EUR	3,000,000	2,992,335.00	0.18
SG 10,0% PERP	USD	1,191,000	1,227,190.06	0.07
SG 8,0% PERP	USD	2,483,000	2,421,410.56	0.14
TIKEHAU CAPITAL 1,625% 31-03-29	EUR	1,200,000	1,113,486.00	0.07
TIKEHAU CAPITAL 2,25% 14-10-26	EUR	3,900,000	3,838,965.00	0.22
TIKEHAU CAPITAL 6,625% 14-03-30	EUR	2,500,000	2,800,950.00	0.16

Carmignac Portfolio Sécurité

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
TOTALENERGIES FL.R 20-XX 04/09A	EUR	8,619,000	7,818,251.80	0.46
TOTALENERGIES FL.R 21-XX 25/01A	EUR	5,815,000	5,039,191.78	0.30
TOTALENERGIES SE FR 1,625% PERP	EUR	12,775,000	12,018,783.88	0.70
TOTALENERGIES SE FR 2,0% PERP	EUR	8,553,000	8,263,395.42	0.48
TOTALENERGIES SE FR 3,25% PERP	EUR	3,267,000	2,929,535.24	0.17
TOTALENERGIES SE FR 3,369% PERP	EUR	5,361,000	5,358,801.99	0.31
VALEO 5,875% 12-04-29 EMTN	EUR	1,100,000	1,174,596.50	0.07
Allemagne			29,755,041.80	1.74
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 3,875% 15-10-35	EUR	1,500,000	1,487,863.30	0.09
DEUTSCHE BAHN FINANCE 0,95% PERP	EUR	4,200,000	4,164,405.00	0.24
DEUTSCHE BAHN FINANCE 1,6% PERP	EUR	1,300,000	1,162,252.00	0.07
DEUTSCHE BOERSE 2,0% 23-06-48	EUR	3,000,000	2,858,310.00	0.17
EUROGRID GMBH 1 3,075% 18-10-27	EUR	1,300,000	1,308,476.00	0.08
EVONIK INDUSTRIES 1,375% 02-09-81	EUR	4,300,000	4,119,959.00	0.24
MERCK KGAA 1,625% 09-09-80	EUR	5,500,000	5,347,265.00	0.31
MERCK KGAA 3,875% 27-08-54	EUR	1,800,000	1,815,885.00	0.11
SANTANDER CONSUMER BANK 4,5% 30-06-26	EUR	3,600,000	3,691,656.00	0.22
VONOVIA SE 0,0% 01-12-25 EMTN	EUR	3,900,000	3,798,970.50	0.22
Grèce			32,513,896.18	1.90
BANQUE ALPHA 6,875% 27-06-29	EUR	4,141,000	4,618,229.55	0.27
ALPHA SERVICES ET 6,0% 13-09-34	EUR	3,135,000	3,390,502.50	0.20
EFG EUROBANK 3,25% 12-03-30	EUR	2,410,000	2,393,539.70	0.14
EFG EUROBANK 4,875% 30-04-31	EUR	4,800,000	5,108,040.00	0.30
EFG EUROBANK 7,0% 26-01-29	EUR	5,069,000	5,616,882.86	0.33
BANQUE NATIONALE DE GRECE 3,5% 19-11-30	EUR	2,600,000	2,609,969.96	0.15
BANQUE NATIONALE DE GRECE 4,5% 29-01-29	EUR	2,640,000	2,737,125.60	0.16
BANQUE NATIONALE DE GRECE 5,875% 28-06-35	EUR	1,840,000	1,996,593.20	0.12
BANQUE DU PIRÉE 4,625% 17-07-29	EUR	690,000	716,182.05	0.04
BANQUE DU PIRÉE 6,75% 05-12-29	EUR	1,700,000	1,898,866.00	0.11
BANQUE DU PIRÉE 7,25% 13-07-28	EUR	1,304,000	1,427,964.76	0.08
Guernesey			9,385,300.00	0.55
PERSHING SQUARE 1,375% 01-10-27	EUR	10,000,000	9,385,300.00	0.55
Hongrie			14,696,589.41	0.86
BANQUE OTP 4,25% 16-10-30 EMTN	EUR	2,110,000	2,127,650.15	0.12
BANQUE OTP 5,0% 31-01-29 EMTN	EUR	2,316,000	2,400,360.30	0.14
BANQUE OTP 6,125% 05-10-27 EMTN	EUR	5,880,000	6,125,548.80	0.36
BANQUE OTP 7,35% 04-03-26 EMTN	EUR	4,017,000	4,043,030.16	0.24
Irlande			15,950,891.87	0.93
GROUPE AIB 3,625% 04-07-26	EUR	5,216,000	5,231,752.32	0.31
GROUPE AIB 4,625% 20-05-35 EMTN	EUR	1,450,000	1,494,246.75	0.09
GROUPE AIB 6,25% PERP	EUR	1,050,000	1,062,006.75	0.06
BK IRELAND GROUP 4,875% 16-07-28	EUR	1,142,000	1,196,987.30	0.07
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 4,75% 25-01-27	EUR	6,745,000	6,965,898.75	0.41
Italie			146,495,048.83	8.58
ACQUIRENTE UNI 2,8% 20-02-26	EUR	7,620,000	7,599,845.10	0.45
AMCO AM COMPANY 4,375% 27-03-26	EUR	11,283,000	11,511,932.07	0.67
AMCO AM COMPANY 4,625% 06-02-27	EUR	4,088,000	4,244,856.56	0.25
AUTOSTRADA PER L ITALILIA 2,0% 04-12-28	EUR	8,403,000	8,031,335.31	0.47
AUTOSTRADA PER L ITALILIA 2,25% 25-01-32	EUR	1,383,000	1,256,040.60	0.07
AZZURRA AEROPORTI 2,625% 30-05-27	EUR	2,383,000	2,345,086.47	0.14
BANCA MEDIOLANUM 5,035% 22-01-27	EUR	3,356,000	3,431,996.62	0.20
BANCO BPM 4,625% 29-11-27 EMTN	EUR	1,379,000	1,442,702.91	0.08
DAVIDE CAMPARI MILANO 1,25% 06-10-27	EUR	5,541,000	5,230,177.61	0.31
ENEL 1,375% PERP	EUR	10,325,000	9,699,356.62	0.57
ENEL SPA FL.R 20-XX 10.03A	EUR	2,622,000	2,547,679.41	0.15

Carmignac Portfolio Sécurité

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
ENI 2,0% PERP	EUR	10,130,000	9,756,000.40	0.57
ENI 2,625% PERP	EUR	12,791,000	12,681,317.17	0.74
ENI 3,375% PERP	EUR	1,567,000	1,523,084.83	0.09
ENI SPA FL.R 21-XX 11/06A	EUR	2,625,000	2,445,870.00	0.14
FINEBANK BANCA FINE 4,625% 23-02-29	EUR	2,600,000	2,715,193.00	0.16
FINEBANK BANCA FINE 7,5% PERP	EUR	2,565,000	2,743,870.27	0.16
INTE 4,5% 02-10-25 EMTN	EUR	5,397,000	5,466,864.16	0.32
INTE 4,875% 19-05-30 EMTN	EUR	1,144,000	1,234,501.84	0.07
INTE 7,75% PERP	EUR	3,564,000	3,777,251.94	0.22
INVITALIA 5,25% 14-11-25	EUR	5,600,000	5,670,896.00	0.33
LEASYS 4,5% 26-07-26 EMTN	EUR	4,992,000	5,102,472.96	0.30
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 1,0% 17-07-29	EUR	1,317,000	1,228,161.77	0.07
MONTE PASCHI 3,5% 23-04-29	EUR	2,400,000	2,459,124.00	0.14
MONTE PASCHI 3,625% 27-11-30	EUR	3,300,000	3,308,580.00	0.19
PRYSMIAN 3,625% 28-11-28 EMTN	EUR	2,080,000	2,099,281.60	0.12
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 2.375% PERP	EUR	9,189,000	8,829,112.82	0.52
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 4,75% PERP	EUR	2,300,000	2,377,360.50	0.14
UNICREDIT 1,25% 16-06-26 EMTN	EUR	8,500,000	8,440,457.50	0.49
UNICREDIT 4,8% 17-01-29 EMTN	EUR	1,562,000	1,648,316.12	0.10
UNICREDIT 5,85% 15-11-27 EMTN	EUR	3,036,000	3,194,297.04	0.19
UNICREDIT SPA 0.50 08-25 09/04A	EUR	2,469,000	2,452,025.63	0.14
Lituanie			2,020,740.00	0.12
AB SIAULIU BANKAS 4,853% 05-12-28	EUR	2,000,000	2,020,740.00	0.12
Luxembourg			3,499,823.40	0.20
BLACKSTONE PROPERTY PARTNERS 1,0% 20-10-26	EUR	1,500,000	1,441,425.00	0.08
EUROCLEAR INVESTMENTS 2,625% 11-04-48	EUR	1,600,000	1,561,080.00	0.09
RENAISSANCE II 15.00 24-29 29/01A	EUR	4,973,184	497,318.40	0.03
Pays-Bas			139,239,077.74	8.16
ABN AMRO BK 4,375% PERP	EUR	4,900,000	4,891,768.00	0.29
ARGENTUM NETHERLANDS BV POUR SWISS LIFE 4,375% PERP	EUR	5,618,000	5,633,955.12	0.33
DE VOLKSBANK NV 4,625% 23-11-27	EUR	6,400,000	6,624,832.00	0.39
DSV FINANCE BV 2,875% 06-11-26	EUR	2,533,000	2,543,714.59	0.15
DSV FINANCE BV 3,125% 06-11-28	EUR	1,976,000	1,997,973.12	0.12
IBERDROLA INTL BV 1,825% PERP	EUR	2,800,000	2,549,008.00	0.15
IBERDROLA INTL BV 1,874% PERP	EUR	8,900,000	8,728,853.00	0.51
IBERDROLA INTL BV 2,25% PERP	EUR	6,800,000	6,389,620.00	0.37
IBERDROLA INTL BV 3,25% PERP	EUR	4,000,000	3,997,420.00	0.23
ING GROEP NV 3,5% 03-09-30	EUR	5,100,000	5,159,593.50	0.30
KONINKLIJKE FRIESLANDCAMPINA NV 4,85% PERP	EUR	2,240,000	2,272,513.60	0.13
NE PROPERTY BV 1,875% 09-10-26	EUR	1,521,000	1,488,138.80	0.09
NE PROPERTY BV 4,25% 21-01-32	EUR	1,400,000	1,434,440.00	0.08
REPSOL INTL FINANCE 2.50 21-XX 22/03A	EUR	14,894,000	14,566,332.00	0.85
REPSOL INTL FINANCE BV 3,75% PERP	EUR	13,186,000	13,202,812.15	0.77
REPSOL INTL FINANCE BV 4,5% 25-03-75	EUR	2,219,000	2,220,808.49	0.13
REPSOL INTL FINANCE FL.R 20-XX 11/12A	EUR	5,976,000	6,074,843.04	0.36
SARTORIUS FINANCE BV 4,25% 14-09-26	EUR	1,600,000	1,635,064.00	0.10
SARTORIUS FINANCE BV 4,5% 14-09-32	EUR	1,200,000	1,265,670.00	0.07
SARTORIUS FINANCE BV 4,875% 14-09-35	EUR	300,000	322,486.50	0.02
SYNGENTA FINANCE NV 3,375% 16-04-26	EUR	4,744,000	4,758,587.80	0.28
TENNET HOLDING BV 2,374% PERP	EUR	5,245,000	5,202,620.40	0.30
TENNET HOLDING BV 4,625% PERP	EUR	1,965,000	2,010,666.60	0.12
VIA OUTLETS BV 1,75% 15-11-28	EUR	3,994,000	3,780,999.98	0.22
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3,5% PERP	EUR	6,300,000	6,270,358.50	0.37
WINTERSHALL DEA FINANCE BV 0,84% 25-09-25	EUR	8,800,000	8,663,996.00	0.51
WINTERSHALL DEA FINANCE BV 3,83% 03-10-29	EUR	10,450,000	10,505,176.00	0.62
WIZZ AIR FINANCE CO BV 1,0% 19-01-26	EUR	5,206,000	5,046,826.55	0.30

Carmignac Portfolio Sécurité

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Norvège			18,659,398.02	1.09
AKER BP A 1,125% 12-05-29 EMTN	EUR	2,098,000	1,918,379.73	0.11
PUBLIC PROPERTY INVEST A 4,625% 12-03-30	EUR	2,185,000	2,187,327.02	0.13
VAR ENERGI A 5,5% 04-05-29	EUR	4,606,000	4,956,839.02	0.29
VAR ENERGI A 7,5% 15-01-28	USD	5,834,000	5,947,863.00	0.35
VAR ENERGI A 7,862% 15-11-83	EUR	3,303,000	3,648,989.25	0.21
Pologne			5,698,368.69	0.33
PKO BANK POLSKI 4,5% 18-06-29	EUR	2,548,000	2,618,515.90	0.15
PKO BANK POLSKI 5,625% 01-02-26	EUR	3,073,000	3,079,852.79	0.18
Portugal			20,724,692.00	1.21
BCP 1,75% 07-04-28 EMTN	EUR	2,600,000	2,528,097.00	0.15
BCP 3,871% 27-03-30 EMTN	EUR	1,100,000	1,101,633.50	0.06
GOVERNO REGIONAL MADEIRA 1,141% 04-12-34	EUR	5,100,000	4,041,903.00	0.24
NOVO BAN 3,25% 01-03-27 EMTN	EUR	1,500,000	1,521,142.50	0.09
NOVO BAN 3,5% 09-03-29 EMTN	EUR	4,900,000	4,948,706.00	0.29
NOVO BAN 4,25% 08-03-28 EMTN	EUR	4,200,000	4,308,549.00	0.25
NOVO BAN 9,875% 01-12-33	EUR	1,900,000	2,274,661.00	0.13
Roumanie			17,352,440.67	1.02
BANCA TRANSILVANIA 5,125% 30-09-30	EUR	3,307,000	3,370,973.91	0.20
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT ROUMAIN 1,75% 13-07-30	EUR	2,180,000	1,824,823.50	0.11
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT ROUMAIN 2,0% 14-04-33	EUR	10,142,000	7,705,891.60	0.45
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT ROUMAIN 2,0% 28-01-32	EUR	1,318,000	1,047,810.00	0.06
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT ROUMAIN 2,75% 14-04-41	EUR	3,953,000	2,569,489.53	0.15
SOC NATLA DE GAZE NATURALE ROMGAZ 4,75% 07-10-29	EUR	825,000	833,452.13	0.05
Saint-Marin			3,009,166.76	0.18
OBLIGATION DU GOUVERNEMENT DE SAINT-MARIN 6,5 % 19-01-27	EUR	2,900,000	3,009,166.76	0.18
Arabie Saoudite			3,878,307.29	0.23
ARAB PETROLEUM INVESTMENTS COR 1,483% 06-10-26	USD	4,260,000	3,878,307.29	0.23
Slovénie			6,356,127.00	0.37
NOVA KREDITNA BANKA MARIBOR DD 7,375% 29-06-26	EUR	3,500,000	3,568,687.50	0.21
NOVA LJUBLJANSKA BANKA DD 4,5% 29-05-30	EUR	2,700,000	2,787,439.50	0.16
Espagne			105,905,825.20	6.20
BANCO DE BADELL 5.375% 08-09-26	EUR	2,500,000	2,538,862.50	0.15
BANCO DE BADELL 6,0% 16-08-33	EUR	2,600,000	2,772,263.00	0.16
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3,625% 27-09-26	EUR	4,200,000	4,221,546.00	0.25
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 7.0% PERP	EUR	3,600,000	3,814,848.00	0.22
BANKIA SA 1.125 19-26 12/11A	EUR	4,600,000	4,459,723.00	0.26
BANKINTER 0,875% 08-07-26 EMTN	EUR	1,800,000	1,747,683.00	0.10
BBVA 4,875% 08-02-36 EMTN	EUR	1,000,000	1,045,085.00	0.06
BBVA 5,75% 15-09-33 EMTN	EUR	2,700,000	2,876,904.00	0.17
CAIXABANK 0,375% 18-11-26 EMTN	EUR	1,800,000	1,761,615.00	0.10
CAIXABANK 5,0% 19-07-29 EMTN	EUR	3,200,000	3,404,976.00	0.20
CAIXABANK 5,25% PERP	EUR	5,000,000	5,028,125.00	0.29
CAIXABANK 7,5% PERP	EUR	3,200,000	3,512,448.00	0.21
CELLNEX FINANCE COMPANY SAU 1,5% 08-06-28	EUR	4,700,000	4,460,582.00	0.26
CELLNEX FINANCE COMPANY SAU 2,25% 12-04-26	EUR	1,900,000	1,886,424.50	0.11
CELLNEX FINANCE COMPANY SAU 3,625% 24-01-29	EUR	2,300,000	2,338,812.50	0.14
FCC SERVICIOS MEDIO AMBIENTE 5,25% 30-10-29	EUR	1,863,000	2,006,134.29	0.12
ESPAGNE IL BOND 0,65% 30-11-27	EUR	36,900,000	46,441,194.99	2.72
ESPAGNE IL BOND 1,15% 30-11-36	EUR	5,965,000	5,954,994.92	0.35
WERFENLIFE 4,25% 03-05-30 EMTN	EUR	1,900,000	1,970,993.50	0.12
WERFENLIFE 4,625% 06-06-28	EUR	3,500,000	3,662,610.00	0.21

Carmignac Portfolio Sécurité

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Suède			14,885,209.25	0.87
SAMHALLSBYGGNAD FL.R 20-XX 14/003A	EUR	5,712,000	2,399,925.36	0.14
SAMHALLSBYGGNAD FL.R 20-XX 30/04A	EUR	2,891,000	1,211,285.64	0.07
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 1,125% 26-09-29	EUR	8,720,000	6,056,519.60	0.35
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.375% 04-08-26	EUR	3,258,000	2,954,761.65	0.17
SVEAFASTIGHETER AB 4,75% 29-01-27	EUR	2,300,000	2,262,717.00	0.13
Suisse			767,273.78	0.04
JULIUS BAER GRUPPE AG 6,875% PERP	USD	800,000	767,273.78	0.04
Royaume-Uni			67,534,966.88	3.96
GROUPE 3I 4,875% 14-06-29	EUR	408,000	436,103.04	0.03
AMBER FIN 6,625% 15-07-29	EUR	2,000,000	2,120,040.00	0.12
BARCLAYS 7,125% PERP	GBP	2,422,000	2,936,206.30	0.17
BP CAP MK 3,25% PERP	EUR	10,994,000	10,951,288.31	0.64
BP CAP MK 3,625% PERP	EUR	11,313,000	11,150,262.49	0.65
BP CAP MK 4,375% PERP	USD	523,000	501,456.24	0.03
CANARY WHARF GROUP INVESTMENT 1,75% 07-04-26	EUR	5,100,000	5,011,183.50	0.29
CHANEL CERES 0,5% 31-07-26	EUR	5,713,000	5,523,099.88	0.32
CHANNEL LINK ENTERPRISES FINANCE 2,706% 30-06-50	EUR	4,588,000	4,413,931.28	0.26
COVENTRY BLDG 3,125% 29-10-29	EUR	3,000,000	2,994,315.00	0.18
DIAGEO FINANCE 3,125% 28-02-31	EUR	2,590,000	2,607,378.90	0.15
INFORMA 2,125% 06-10-25 EMTN	EUR	4,000,000	3,973,720.00	0.23
INFORMA 3,0% 23-10-27 EMTN	EUR	3,659,000	3,668,238.98	0.21
INFORMA 3,25% 23-10-30 EMTN	EUR	4,040,000	4,025,456.00	0.24
BANQUE INVESTEC 1,25% 11-08-26	EUR	5,097,000	5,030,356.73	0.29
LLOYDS BANKING GROUP 7,5% PERP	USD	2,250,000	2,191,930.23	0.13
États-Unis d'Amérique			34,455,993.08	2.02
ATHENE GLOBAL FUNDING 0,832% 08-01-27	EUR	9,600,000	9,209,616.00	0.54
ATT 2.875% PERP	EUR	3,100,000	3,087,476.00	0.18
BLACKSTONE PRIVATE CREDIT FUND 1,75% 30-11-26	EUR	7,811,000	7,525,312.67	0.44
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10,0% 15-11-28	USD	2,039,024	1,966,058.62	0.12
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10.375% 15-11-30	USD	856,311	826,978.63	0.05
CARNIVAL CORPORATION 4,0% 01-08-28	USD	2,200,000	2,017,879.64	0.12
NETFLIX 3,0% 15-06-25	EUR	7,911,000	7,912,740.42	0.46
REVENUS IMMOBILIERS 4,875% 06-07-30	EUR	1,780,000	1,909,931.10	0.11
Obligations à taux variable			55,694,065.38	3.26
Grèce			10,612,296.00	0.62
OBLIGATIONS D'ETAT DE LA REPUBLIQUE HELLENIQUE E3R+1.23% 15-12-27	EUR	10,300,000	10,612,296.00	0.62
Italie			36,860,936.38	2.16
CASSA DEPOSITI FL.R 19-26 28/06Q	EUR	10,286,000	10,571,230.78	0.62
DUOMO BID E3R+4,125% 15-07-31	EUR	1,500,000	1,514,130.00	0.09
ITALIE FL.R 17-25 15/04S	EUR	21,040,000	21,127,842.00	1.24
LEASYS E3R+0,75% 08-04-26 EMTN	EUR	3,639,000	3,647,733.60	0.21
Pays-Bas			3,607,056.00	0.21
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0,4% 13-03-26	EUR	3,600,000	3,607,056.00	0.21
États-Unis d'Amérique			4,613,777.00	0.27
ATHENE GLOBAL FUNDING E3R+1.0% 23-02-27	EUR	4,600,000	4,613,777.00	0.27
Titres hypothécaires et titres adossés à des actifs			117,550,641.09	6.88
Irlande			98,219,213.66	5.75
ADAGIO VI CLO DAC E3R+1,25% 30-04-31	EUR	1,645,000	1,641,805.74	0.10
AURIUM CLO II DAC E3R+0,93% 22-06-34	EUR	3,500,000	3,494,424.85	0.20
BARINGS EURO CLO E3R+4.0% 20-01-38	EUR	1,500,000	1,517,536.65	0.09
BECLO 4X B2 .05 17-30 15/07Q	EUR	2,239,000	2,160,639.71	0.13

Carmignac Portfolio Sécurité

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
BLACK DIAMOND CLO E3R+0.86% 20-01-32	EUR	296,037	296,053.08	0.02
BLACK DIAMOND CLO E3R+1.4% 20-01-32	EUR	2,700,000	2,701,412.91	0.16
BLACK DIAMOND CLO E3R+1.95% 20-01-32	EUR	1,300,000	1,301,165.06	0.08
BLACKROCK EUROPEAN CLO XI DAC E3R+0,98% 17-07-34	EUR	4,100,000	4,087,737.31	0.24
CAIRN CLO VIII BV E3R+1,3% 30-10-30	EUR	2,975,000	2,963,861.90	0.17
CAIRN CLO VIII BV E3R+1.85% 30-10-30	EUR	500,000	501,516.05	0.03
CAIRN CLO XV DAC E3R+1,75% 15-04-36	EUR	6,800,000	6,789,409.68	0.40
CAIRN CLO XV DAC E3R+2,6% 15-04-36	EUR	6,000,000	6,097,597.80	0.36
CARLYLE GLOBAL MKT EURO CLO 20152 E3R+0,94% 10-11-35	EUR	4,422,000	4,427,947.15	0.26
CONTEGO CLO XI DAC E3R+1.32% 20-11-38	EUR	10,000,000	10,020,068.00	0.59
HARVEST CLO XII E3R+1.35% 18-11-30	EUR	729,000	727,658.21	0.04
HARVEST CLO XII E3R+1.85% 18-11-30	EUR	384,000	386,675.21	0.02
HARVEST CLO XV 1,7% 22-11-30	EUR	695,443	692,826.48	0.04
JUBIL 2017-19X C FL.R 17-30 15/07Q	EUR	866,000	868,336.13	0.05
MV CREDIT EURO CLO E3R+3,2% 15-02-38	EUR	650,000	660,429.64	0.04
MV CREDIT EURO CLO E3R+4.0% 15-02-38	EUR	1,500,000	1,523,898.15	0.09
OAK HILL EUROPEAN CREDIT PARTNERS VII E3R+1.65% 20-10-31	EUR	3,122,000	3,131,294.81	0.18
PENTA CLO 3 DESIGNATED ACTIVIT E3R+1.8% 17-04-35	EUR	1,741,000	1,746,938.90	0.10
PENTA CLO 3 DESIGNATED ACTIVIT E3R+2.45% 17-04-35	EUR	2,532,000	2,550,735.28	0.15
PROVIDUS CLO XI DAC E3R+1.29% 20-01-38	EUR	5,200,000	5,200,000.00	0.30
ST PAULS CLO IV DAC E3R+1.3% 25-04-30	EUR	1,000,000	994,560.90	0.06
ST PAULS CLO IV DAC FL.R 18-30 25/04Q	EUR	900,000	898,609.23	0.05
VENDOME FUNDING CLO 20201 DAC E3R+0,95% 20-07-34	EUR	15,000,000	15,014,814.00	0.88
VICTORY STREET CLO I DAC E3R+1.33% 15-01-38	EUR	9,250,000	9,277,925.75	0.54
VOYA EURO CLO II DAC E3R+0,96% 15-07-35	EUR	3,500,000	3,492,214.95	0.20
WILLOW PARK CLO DAC E3R+1.35% 15-01-31	EUR	2,226,000	2,226,694.29	0.13
WILLOW PARK CLO DAC E3R+1.8% 15-01-31	EUR	824,000	824,425.84	0.05
Luxembourg			8,363,323.80	0.49
BILBAO CLO IV DAC E3R+1,75% 15-04-36	EUR	2,516,000	2,529,366.00	0.15
BILBAO CLO IV DAC E3R+2,2% 15-04-36	EUR	2,830,000	2,865,183.69	0.17
MAN GLG EURO CLO VI DAC E3R+1,7% 15-10-32	EUR	2,961,000	2,968,774.11	0.17
Pays-Bas			10,968,103.63	0.64
CAIRN CLO E3R+1,3% 15-04-39	EUR	5,300,000	5,300,000.00	0.31
DRYDEN 56 EURO CLO 2017 BV 2,1% 15-01-32	EUR	1,504,000	1,502,886.74	0.09
DRYDEN 56 EURO CLO 2017 BV E3R+0,81% 15-01-32	EUR	430,831	430,897.71	0.03
DRYDEN 56 EURO CLO 2017 BV E3R+1,75% 15-01-32	EUR	937,000	937,415.56	0.05
TIKEHAU CLO III BV FL.R 17-30 01/12Q	EUR	1,748,000	1,746,970.43	0.10
TIKEHAU CLO III BV FL.R 17-30 01/12Q	EUR	1,049,000	1,049,933.19	0.06
Instruments du marché monétaire			535,953,576.76	31.39
Papiers commerciaux et certificats de dépôt créances			398,023,554.88	23.31
Belgique			38,510,588.30	2.26
BELFIUS SANV ZCP 17-03-25	EUR	8,000,000	7,952,044.47	0.47
SUMITOMO BXL BRANCH ZCP 180225	EUR	6,000,000	5,975,599.54	0.35
SUMITOMO MITSUI BANKING CORP BRU BRANCH ZCP 03-03	EUR	7,500,000	7,461,792.98	0.44
SUMITOMO MITSUI BANKING CORP BRU BRANCH ZCP 16-04	EUR	8,000,000	7,939,092.95	0.46
SUMITOMO MITSUI BANKING CORP BRU BRANCH ZCP 31-03	EUR	9,250,000	9,182,058.36	0.54
Danemark			17,860,802.39	1.05
DANSKE BK ZCP 22-04-25	EUR	10,000,000	9,912,629.41	0.58
DANSKE BK ZCP 24-03-25	EUR	8,000,000	7,948,172.98	0.47
France			208,392,934.34	12.21
BNP PAR ZCP 05-03-25	EUR	5,300,000	5,272,315.09	0.31
BNP PAR ZCP 12-03-25	EUR	8,000,000	7,954,107.27	0.47
BPCE ZCP 16-01-25	EUR	5,500,000	5,491,844.34	0.32
BQ POSTALE ZCP 17-02-25	EUR	7,500,000	7,471,361.69	0.44

Carmignac Portfolio Sécurité

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
BQ POSTALE ZCP 22-04-25	EUR	10,000,000	9,913,546.59	0.58
BQ POSTALE ZCP 24-03-25	EUR	8,000,000	7,948,263.89	0.47
BQ POSTALE ZCP 27-03-25	EUR	10,000,000	9,933,345.21	0.58
BQ POSTALE ZCP 28-01-25	EUR	7,500,000	7,482,058.80	0.44
CA CONSUMER FINANCE ZCP 27-03-25	EUR	12,000,000	11,918,030.18	0.70
CA ZCP 22-01-25	EUR	5,500,000	5,489,328.38	0.32
CRCAM ATLANTIQUE VEN ZCP 250425	EUR	7,300,000	7,234,554.10	0.42
CRCAM BRIE PICARDIE ZCP 12-03-25	EUR	8,000,000	7,954,107.27	0.47
ENGIE ZCP 07-01-25	EUR	7,000,000	6,995,626.22	0.41
ENGIE ZCP 10-02-25	EUR	8,000,000	7,972,807.16	0.47
KERING FINANCE ZCP 08-01-25	EUR	2,500,000	2,498,115.04	0.15
NATIXIS ZCP 05-03-25	EUR	8,000,000	7,958,631.91	0.47
NATIXIS ZCP 08-01-25	EUR	7,500,000	7,494,636.15	0.44
RATP ZCP 06-02-25	EUR	7,500,000	7,476,291.99	0.44
RATP ZCP 17-02-25	EUR	7,500,000	7,470,036.28	0.44
SG ZCP 05-02-25	EUR	5,300,000	5,284,260.42	0.31
SOCIETE FINANCIERE AGACHE ZCP 17-04-25	EUR	10,500,000	10,411,748.83	0.61
SOCIETE FINANCIERE AGACHE ZCP 31-01-25	EUR	7,000,000	6,981,653.25	0.41
THALES SERVICES SAS ZCP 05-02-25	EUR	8,000,000	7,975,885.84	0.47
THALES SERVICES SAS ZCP 06-02-25	EUR	7,500,000	7,476,140.24	0.44
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 03-03-25	EUR	7,500,000	7,461,920.24	0.44
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 22-04-25	EUR	10,000,000	9,912,629.41	0.58
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 27-02-25	EUR	6,000,000	5,971,791.93	0.35
VIVENDI ZCP 27-01-25	EUR	5,000,000	4,987,896.62	0.29
Irlande			13,462,602.16	0.79
0312430SANPAOLO ZCP 280225	EUR	1,500,000	1,492,808.23	0.09
WELL FARG BANK INT ZCP 04-03-25	EUR	5,000,000	4,973,619.60	0.29
WELLS FARGO BANK INT ZCP 060125	EUR	7,000,000	6,996,174.33	0.41
Italie			33,422,083.91	1.96
ENI ZCP 09-01-25	EUR	7,500,000	7,493,827.37	0.44
ENI ZCP 10-01-25	EUR	7,500,000	7,493,141.52	0.44
ENI ZCP 24-01-25	EUR	3,500,000	3,492,570.94	0.20
ENI ZCP 28-02-25	EUR	8,000,000	7,961,248.62	0.47
ENI ZCP 31-01-25	EUR	7,000,000	6,981,295.46	0.41
Luxembourg			15,456,459.91	0.91
REPSOL EUROPE FINANCE SARL ZCP 03-02-25	EUR	7,500,000	7,477,877.97	0.44
REPSOL EUROPE FINANCE SARL ZCP 03-02-25	EUR	8,000,000	7,978,581.94	0.47
Pays-Bas			51,302,116.56	3.00
DE VOLKSBANK NV ZCP 060125	EUR	7,000,000	6,996,237.41	0.41
DE VOLKSBANK NV ZCP 10-02-25	EUR	7,500,000	7,471,776.25	0.44
DE VOLKSBANK NV ZCP 28-02-25	EUR	8,000,000	7,962,160.66	0.47
IBERDROLA INT. BV ZCP 070225	EUR	7,500,000	7,475,596.68	0.44
IBERDROLA INTL BV ZCP 03-03-25	EUR	7,500,000	7,462,238.44	0.44
IBERDROLA INTL BV ZCP 17-03-25	EUR	8,000,000	7,951,878.00	0.47
TELE EURO BV ZCP 03-02-25	EUR	6,000,000	5,982,229.12	0.35
Espagne			7,458,841.57	0.44
NT CONS FIN ZCP 10-03-25	EUR	7,500,000	7,458,841.57	0.44
Royaume-Uni			12,157,125.74	0.71
MITSUBISHI CORPORATION FINANCE ZCP 31-01-25	EUR	7,500,000	7,479,818.71	0.44
MITSUBISHI HC CAPITAL UK ZCP 27-02-25	EUR	4,700,000	4,677,307.03	0.27
Marché du Trésor			137,930,021.88	8.08
Allemagne			3,502,361.03	0.21
BONS DU TRÉSOR ALLEMANDS ZCP 15-01-25	EUR	660,000	659,204.77	0.04
BONS DU TRÉSOR ALLEMANDS ZCP 16-04-25	EUR	1,600,000	1,588,416.00	0.09

Carmignac Portfolio Sécurité

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
BONS DU TRESOR ALLEMANDS ZCP 19-02-25	EUR	660,000	657,727.66	0.04
BONS DU TRÉSOR ALLEMANDS ZCP 19-03-25	EUR	600,000	597,012.60	0.03
Grèce			19,749,700.00	1.16
HELLENIC TBILL ZCP 27-06-25	EUR	20,000,000	19,749,700.00	1.16
Italie			88,653,251.60	5.19
ITALIE BUONI ORDINARI DEL TESORO BOT ZCP 13-06-25	EUR	26,300,000	26,013,856.00	1.52
ITALIE BUONI ORDINARI DEL TESORO BOT ZCP 14-02-25	EUR	15,027,000	14,976,320.63	0.88
ITALIE BUONI ORDINARI DEL TESORO BOT ZCP 31-01-25	EUR	20,000,000	19,952,017.39	1.17
ITALIE BUONI ORDINARI DEL TESORO BOT ZCP 31-03-25	EUR	27,891,000	27,711,057.58	1.62
Espagne			26,024,709.25	1.52
ESPAGNE LETRAS DEL TESORO ZCP 04-07-25	EUR	26,350,000	26,024,709.25	1.52
Organismes de placement collectif			1,561.39	0.00
Actions/parts de fonds d'investissement			1,561.39	0.00
France			1,561.39	0.00
CARMIGNAC COURT TERME A EUR ACC	EUR	0	1,561.39	0.00
Total du portefeuille de titres			1,586,778,764.40	92.94

Carmignac Portfolio Sécurité

Répartition géographique des investissements au 31/12/24

Pays	% de l'actif net
France	18.88
Italie	17.89
Pays-Bas	12.01
Espagne	8.16
Irlande	7.48
Royaume-Uni	4.67
Belgique	3.76
Grèce	3.68
États-Unis d'Amérique	2.29
Allemagne	1.95
Luxembourg	1.60
Portugal	1.21
Norvège	1.09
Danemark	1.05
Roumanie	1.02
République tchèque	0.92
Suède	0.87
Hongrie	0.86
Autriche	0.86
Guernesey	0.55
Andorre	0.49
Slovénie	0.37
Pologne	0.33
Arabie Saoudite	0.23
Finlande	0.19
Saint-Marin	0.18
Lituanie	0.12
Croatie	0.09
Australie	0.09
Suisse	0.05
Total	92.94

Ventilation économique des investissements au 31/12/24

Secteur	% de l'actif net
Banques et autres institutions financières	45.32
Sociétés holding et financières	23.81
Obligations des États, provinces et municipalités	14.68
Autres	1.73
Fournitures de bureau et informatique	1.66
Pétrole	1.09
Organisations supranationales	1.02
Utilitaires	0.75
Sociétés immobilières	0.65
Fonds d'investissement	0.55
Tabac et boissons alcoolisées	0.31
Arts graphiques et édition	0.29
Commerce de détail et grands magasins	0.22
Soins de santé et services sociaux	0.19
Aliments et boissons non alcoolisées	0.18
Transport	0.14
Agriculture et pêche	0.13
Hôtels et restaurants	0.12
Institutions non classables/non classées	0.10
Total	92.94

Carmignac Portfolio Credit

Carmignac Portfolio Credit

État de l'actif net au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		1,712,058,571.29
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	1,528,695,997.17
<i>Prix de revient</i>		1,535,977,309.47
Avoirs en banque et liquidités		154,406,486.29
Créances sur abonnements		4,890,764.47
Intérêts à recevoir sur le portefeuille de titres		23,759,702.70
Intérêts à recevoir sur les swaps		4,014.77
Autres intérêts à recevoir		301,605.89
Passif		39,420,803.35
Payable sur les rachats		726,765.39
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2.8	4,730,996.54
Moins-value nette non réalisée sur les swaps	2.11	26,019,207.37
Intérêts à payer sur les swaps		553,333.33
Autres intérêts à payer		110.92
Dépenses à payer	12	7,390,389.80
Valeur nette d'inventaire		1,672,637,767.94

Carmignac Portfolio Credit

État des opérations et de l'évolution de l'actif net du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenu		92,451,084.57
Dividendes sur le portefeuille de titres, nets		2,191,522.38
Intérêts sur obligations, nets		87,467,225.27
Intérêts reçus sur les swaps		797,678.76
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		1,977,764.83
Autres revenus		16,893.33
Dépenses		35,069,419.35
Frais de gestion	4	11,933,647.07
Frais de fonctionnement et de service	3	1,974,101.63
Commissions de performance	5	5,956,097.60
Frais de dépôt		125,432.00
Frais de transaction	2.15	94,049.38
Taxe d'abonnement	6	705,056.00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		86,710.01
Intérêts payés sur les swaps		14,186,464.70
Autres dépenses		7,860.96
Revenu net / (perte) des investissements		57,381,665.22
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de titres d'investissement	2.2,2.3	29,158,714.73
- contrats de change à terme	2.8	167,698,491.07
- échanges	2.11	15,058,431.12
- devises étrangères	2.5	-188,225,562.99
Bénéfice net réalisé / (perte)		81,071,739.15
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- investissements	2.2, 2.4	67,375,262.60
- contrats de change à terme	2.8	-15,011,187.33
- échanges	2.11	-13,978,099.25
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net résultant des opérations		119,457,715.17
Dividendes distribués	7	-833,864.86
Souscription d'actions de capitalisation		892,970,429.57
Souscription d'actions de distribution		28,062,644.35
Rachats de parts de capitalisation		-597,114,878.49
Rachats d'actions de distribution		-7,873,195.93
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets		434,668,849.81
Actif net au début de l'exercice		1,237,968,918.13
Actif net à la fin de l'année		1,672,637,767.94

Carmignac Portfolio Credit

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	EUR	1,672,637,767.94	1,237,968,918.13	1,035,628,243.06
Classe A EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		5,310,944	3,350,278	2,536,180
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	148.08	136.85	123.76
Catégorie Revenu A EUR - Distribution (mensuelle)				
Nombre d'actions		373,126	206,733	103,639
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	123.63	117.07	108.53
Classe A couverte en CHF - Capitalisation				
Nombre d'actions		57,090	29,511	38,741
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	114.21	107.88	99.36
Classe A USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		314,401	268,745	226,570
Valeur nette d'inventaire par action	USD	164.35	150.07	133.66
Classe F EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		2,630,501	2,431,017	2,481,246
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	145.61	134.09	120.87
Classe F CHF Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		124,092	73,967	68,201
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	116.39	109.58	100.53
Classe F USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		193,455	211,626	170,194
Valeur nette d'inventaire par action	USD	131.65	119.78	106.36
Classe FW EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,305,129	1,863,486	1,819,150
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	157.50	144.34	129.80
Classe FW CHF Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		37,557	34,602	37,507
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	117.11	110.22	101.31
Classe FW USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		24,572	10,264	500
Valeur nette d'inventaire par action	USD	111.71	100.89	88.99
Classe X EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		682,253	768,984	1,173,501
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	119.25	108.85	97.49
Catégorie X2 CAD Hedged - Distribution (annuelle)				
Nombre d'actions		300,050	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	CAD	100.92	-	-
Classe X2 CAD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		500	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	CAD	100.29	-	-
Classe Z EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		454,288	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	100.34	-	-

Carmignac Portfolio Credit

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur une autre bourse de valeurs. marché réglementé			1,528,695,997.17	91.39
Actions			35,582,078.68	2.13
France			19,226,552.68	1.15
EMEIS SA	EUR	3,172,175	19,226,552.68	1.15
Royaume-Uni			16,355,526.00	0.98
PARATUS ENERGY SERVICES LTD	NOK	4,174,244	16,355,526.00	0.98
Obligations			1,297,722,208.75	77.59
Autriche			60,500,962.50	3.62
AT AND S AUSTRIA TECHNOLOGIE SYSTEMTECHN 5,0% PERP	EUR	900,000	706,171.50	0.04
GROUPE BAWAG 6,75% 24-02-34	EUR	4,700,000	5,119,757.00	0.31
GROUPE BAWAG 7,25% PERP	EUR	7,600,000	7,854,182.00	0.47
ERSTE GR BK 4,0% 15-01-35	EUR	10,000,000	10,032,950.00	0.60
ERSTE GR BK 4,25% PERP	EUR	4,800,000	4,652,592.00	0.28
ERSTE GR BK 7,0% PERP	EUR	12,000,000	12,764,820.00	0.76
ERSTE GR BK 8,5% PERP	EUR	4,000,000	4,448,020.00	0.27
RAIFFEISEN BANK INTL AG 7,375% PERP	EUR	14,800,000	14,922,470.00	0.89
Belgique			26,343,919.80	1.57
AZELIS FINANCE NV 4,75% 25-09-29	EUR	6,072,000	6,263,419.80	0.37
BELFIUS SANV 6,125% PERP	EUR	20,000,000	20,080,500.00	1.20
Bermudes			38,580,492.20	2.31
ATHORA 5,875% 10-09-34	EUR	13,850,000	14,361,619.00	0.86
GEO PARK 5,5% 17-01-27	USD	2,636,000	2,450,041.72	0.15
GOLAR LNG 7,0% 20-10-25	USD	7,500,000	7,316,103.33	0.44
GOLAR LNG 7,75% 19-09-29	USD	15,000,000	14,452,728.15	0.86
Brésil			2,918,558.91	0.17
MC BRAZIL DOWNSTREAM TRADING SARL 7,25% 30-06-31	USD	3,617,218	2,918,558.91	0.17
Îles Vierges britanniques			8,098,812.16	0.48
PEARL PETROLEUM 13,0% 15-05-28	USD	8,000,000	8,098,812.16	0.48
Canada			2,148,809.77	0.13
CANACOL ENERGY 5,75% 24-11-28	USD	843,000	453,571.44	0.03
ENERFLEX 9,0 % 15-10-27	USD	1,682,000	1,695,238.33	0.10
Îles Caïmans			12,096,139.54	0.72
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 6,625% PERP	USD	3,025,000	2,619,991.79	0.16
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 8,375% PERP	USD	2,032,000	1,973,689.16	0.12
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 8,75% PERP	USD	7,143,000	6,845,173.80	0.41
LIBERTY COSTA RICA SENIOR SECURED FINANC 10,875% 15-01-31	USD	635,000	657,284.79	0.04
Chili			20,889,767.28	1.25
AGROSUPER 4,6% 20-01-32	USD	2,700,000	2,339,860.94	0.14
BANCO DEL ESTADO DE CHILE 7,95% PERP	USD	6,600,000	6,593,658.14	0.39
CAJA DE COMPENSACION DE ASIGNACION FAMI 7,0% 30-07-29	USD	5,000,000	4,948,720.43	0.30
CAP 3,9% 27-04-31	USD	9,000,000	7,007,527.77	0.42
Chypre			8,784,137.84	0.53
GUNVOR GROUP 6,25% 30-09-26	USD	9,250,000	8,784,137.84	0.53
Finlande			17,556,670.00	1.05
FINNAIR 4,75% 24-05-29	EUR	14,800,000	15,125,230.00	0.90
TORNATOR OYJ 3,75% 17-10-31	EUR	2,400,000	2,431,440.00	0.15
France			195,207,726.70	11.67
ACCOR 4,875% PERP	EUR	6,000,000	6,098,430.00	0.36
APICIL PREVOYANCE 5,375% 03-10-34	EUR	4,400,000	4,603,082.00	0.28

Carmignac Portfolio Credit

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
ARKEMA 4,8% PERP EMTN	EUR	2,500,000	2,580,625.00	0.15
BNP PAR 6,875% PERP	EUR	14,400,000	15,266,376.00	0.91
BNP PAR 7,375% PERP	EUR	6,000,000	6,505,650.00	0.39
BNP PAR 7,75% PERP	USD	3,600,000	3,560,558.18	0.21
BNP PAR 8,5% PERP	USD	3,539,000	3,566,495.17	0.21
BPCE 2,125% 13-10-46	EUR	13,000,000	11,211,460.00	0.67
BQ POSTALE 3,0% PERP	EUR	10,600,000	8,916,296.00	0.53
BQ POSTALE 3,5% 01-04-31 EMTN	EUR	5,700,000	5,661,924.00	0.34
CA 6,5% PERP EMTN	EUR	10,600,000	10,973,491.00	0.66
CA 7,25% PERP EMTN	EUR	3,900,000	4,149,795.00	0.25
CLARIANE 2,25% 15-10-28	EUR	15,100,000	12,574,600.50	0.75
ENGIE 4,75% PERP	EUR	5,900,000	6,125,232.50	0.37
ENGIE 5,125% PERP	EUR	4,800,000	5,022,312.00	0.30
GOLDSTORY SAS 6,75% 01-02-30	EUR	5,200,000	5,443,698.00	0.33
LA BANQUE POSTALE FL.R 19-XX 20/05S	EUR	3,600,000	3,479,526.00	0.21
MACIF 2.125 21-52 21/06A	EUR	2,000,000	1,686,690.00	0.10
MACIF 3,5% PERP	EUR	1,000,000	889,365.00	0.05
MOBILUX FINANCE SAS 7,0% 15-05-30	EUR	2,400,000	2,503,848.00	0.15
ROQUETTE FRERES 3.774% 25-11-31	EUR	5,000,000	4,967,725.00	0.30
ROQUETTE FRERES 5.494% PERP	EUR	6,700,000	6,838,221.00	0.41
SG 8,125% PERP	USD	4,616,000	4,366,544.32	0.26
SOGECAP 6,5% 16-05-44	EUR	5,900,000	6,595,256.00	0.39
TIKEHAU CAPITAL 1,625% 31-03-29	EUR	1,800,000	1,670,229.00	0.10
TIKEHAU CAPITAL 6,625% 14-03-30	EUR	5,800,000	6,498,204.00	0.39
TOTALENERGIES SE FR 3,25% PERP	EUR	35,000,000	31,384,675.00	1.88
TOTALENERGIES SE FR 4,5% PERP	EUR	6,545,000	6,671,776.65	0.40
VIRIDIEN 7,75% 01-04-27	EUR	3,500,000	3,495,187.50	0.21
VIRIDIEN 8,75% 01-04-27	USD	2,000,000	1,900,453.88	0.11
Allemagne			15,765,997.72	0.94
AAREAL BK 5,625% 12-12-34 EMTN	EUR	4,000,000	4,015,800.00	0.24
ALLIANZ SE 5,6% 03-09-54	USD	4,000,000	3,820,956.06	0.23
MERCK KGAA 3,875% 27-08-54	EUR	3,500,000	3,530,887.50	0.21
MTU AERO ENGINES 3,875% 18-09-31	EUR	3,250,000	3,353,057.50	0.20
TUI CRUISES 6,5% 15-05-26	EUR	1,035,050	1,045,296.66	0.06
Grèce			53,951,090.70	3.23
ALPHA SERVICES ET 6,0% 13-09-34	EUR	10,230,000	11,063,745.00	0.66
ALPHA SERVICES ET 7,5% PERP	EUR	4,500,000	4,739,782.50	0.28
EFG EUROBANK 5,875% 28-11-29	EUR	3,001,000	3,260,796.57	0.19
EFG EUROBANK 6,25% 25-04-34	EUR	4,477,000	4,866,073.68	0.29
BANQUE NATIONALE DE GRECE 5,875% 28-06-35	EUR	6,000,000	6,510,630.00	0.39
NATL BANK OF GREECE 8,0% 03-01-34	EUR	6,700,000	7,713,576.00	0.46
BANQUE DU PIRÉE 4,625% 17-07-29	EUR	1,150,000	1,193,636.75	0.07
BANQUE DU PIRÉE 6,75% 05-12-29	EUR	5,000,000	5,584,900.00	0.33
PIRAEUS FINANCIAL HOLDINGS SOCIETE ANONY 7,25% 17-04-34	EUR	8,120,000	9,017,950.20	0.54
Guernesey			15,497,251.46	0.93
PERSHING SQUARE 1,375% 01-10-27	EUR	6,000,000	5,631,180.00	0.34
PERSHING SQUARE 3,25% 01-10-31	USD	7,000,000	5,607,537.42	0.34
PERSHING SQUARE 3,25% 15-11-30	USD	5,085,000	4,258,534.04	0.25
Hongrie			28,314,797.94	1.69
MBH BANK 8.625% 19-10-27 EMTN	EUR	3,750,000	3,999,787.50	0.24
BANQUE OTP 4,25% 16-10-30 EMTN	EUR	8,460,000	8,530,767.90	0.51
BANQUE OTP 5,0% 31-01-29 EMTN	EUR	8,158,000	8,455,155.15	0.51
BANQUE OTP 8,75% 15-05-33 EMTN	USD	4,234,000	4,302,038.39	0.26
RAIFFEISEN BANK ZRT 5,15% 23-05-30	EUR	2,900,000	3,027,049.00	0.18

Carmignac Portfolio Credit

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Inde			512,371.27	0.03
JSW HYDRO ENERGY 4,125% 18-05-31	USD	590,000	512,371.27	0.03
Irlande			17,264,016.38	1.03
GROUPE AIB 2,875% 30-05-31 EMTN	EUR	5,000,000	4,958,550.00	0.30
GROUPE AIB 4,625% 20-05-35 EMTN	EUR	2,040,000	2,102,250.60	0.13
BK IRELAND GROUP 4,75% 10-08-34	EUR	4,000,000	4,130,280.00	0.25
BK IRELAND GROUP 6,75% 01-03-33	EUR	1,530,000	1,653,952.95	0.10
BK IRELAND GROUP 7,594% 06-12-32	GBP	3,500,000	4,418,982.83	0.26
METALLOINVEST FINANCE 3,375% 22-10-28	USD	500,000	-	0.00
TCS FINANCE 6,0% PERP	USD	3,200,000	-	0.00
Italie			81,415,747.71	4.87
BUBBLES BID 6,5% 30-09-31	EUR	1,200,000	1,210,206.00	0.07
ENEL SPA FL.R 21-XX 08/09A	EUR	3,650,000	3,200,064.50	0.19
ENI 3,375% PERP	EUR	23,582,000	22,921,114.45	1.37
ENI SPA FL.R 21-XX 11/06A	EUR	8,334,000	7,765,287.84	0.46
FINEBANK BANCA FINE 7,5% PERP	EUR	5,400,000	5,776,569.00	0.35
INTE 3,75% PERP	EUR	1,000,000	998,365.00	0.06
INTE 7,0% PERP	EUR	6,400,000	6,841,344.00	0.41
INTE 9,125% PERP	EUR	4,465,000	5,162,857.18	0.31
INTL DESIGN GROUP 10,0% 15-11-28	EUR	3,402,000	3,687,648.93	0.22
ITALMATCH CHEMICALS 10,0% 06-02-28	EUR	4,000	4,238.20	0.00
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 4,75% PERP	EUR	4,000,000	4,134,540.00	0.25
UNICREDIT 6,5% PERP EMTN	EUR	10,909,000	11,360,032.61	0.68
UNIPOLSAI 4,9% 23-05-34 EMTN	EUR	8,000,000	8,353,480.00	0.50
Jersey			3,647,455.36	0.22
AFRICELL 10,5% 23-10-29	USD	1,820,000	1,738,447.13	0.10
ASTON MARTIN CAPITAL 10,375% 31-03-29	GBP	1,600,000	1,909,008.23	0.11
Luxembourg			34,996,319.58	2.09
AEGEA FINANCE SA RL 6,75% 20-05-29	USD	3,200,000	2,999,640.75	0.18
AUNA 10,0% 15-12-29	USD	1,733,680	1,755,922.34	0.10
NEWCO HOLDING USD 20 SARL 9,375% 07-11-29	USD	16,500,000	15,819,922.75	0.95
REDE DOR FINANCE SARL 4,5% 22-01-30	USD	6,025,000	5,213,908.74	0.31
SANIKOS FINANCIAL HOLDINGS 1 SARL 7,25% 31-07-30	EUR	8,750,000	9,206,925.00	0.55
Malaisie			4,262,264.60	0.25
GENM CAPITAL LABUAN 3,882% 19-04-31	USD	5,000,000	4,262,264.60	0.25
Maurice			3,483,703.95	0.21
GROUPE HTA 7,5% 04-06-29	USD	3,500,000	3,442,793.33	0.21
INDE CLEANTECH ENERGY 4,7% 10-08-26	USD	43,513	40,910.62	0.00
Mexique			31,648,801.69	1.89
BBVA BANCOMER 8,45% 29-06-38	USD	2,700,000	2,699,661.03	0.16
BBVA BANCOMER SA INSTITUCION DE BANCA MU 8,125% 08-01-39	USD	13,307,000	13,067,525.41	0.78
BUFFALO ENERGY MEXI 7,875% 15-02-39	USD	3,000,000	2,997,595.36	0.18
CIBANCO SA INSTITUCION DE BANCA CIB3332 4,375% 22-07-31	USD	12,930,000	10,429,783.78	0.62
SITIOS LATINOAMERICA SAB DE CV 5.375% 04-04-32	USD	2,700,000	2,454,236.11	0.15
Pays-Bas			78,661,501.51	4.70
ASR NEDERLAND NV 7,0% 07-12-43	EUR	2,926,000	3,476,600.05	0.21
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3,25% PERP	EUR	1,000,000	968,730.00	0.06
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4,375% PERP	EUR	2,000,000	1,977,030.00	0.12
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4,875% PERP	EUR	2,000,000	1,968,240.00	0.12
DE VOLKSBANK NV 7,0% PERP	EUR	1,800,000	1,880,487.00	0.11
ING GROEP NV 8,0% PERP	USD	2,900,000	2,940,804.44	0.18
NE PROPERTY BV 4,25% 21-01-32	EUR	4,180,000	4,282,828.00	0.26
PROSUS NV 1,985% 13-07-33 EMTN	EUR	7,500,000	6,412,087.50	0.38

Carmignac Portfolio Credit

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
PROSUS NV 2,778% 19-01-34	EUR	8,363,000	7,528,539.86	0.45
PROSUS NV 3,68% 21-01-30	USD	800,000	696,768.71	0.04
PROSUS NV 3,832% 08-02-51	USD	7,748,000	4,862,534.07	0.29
PROSUS NV 3,832% 08-02-51	USD	8,560,000	5,370,563.01	0.32
PROSUS NV 4,027% 03-08-50 EMTN	USD	1,878,000	1,224,245.63	0.07
PROSUS NV 4,987% 19-01-52	USD	5,625,000	4,253,597.30	0.25
PROSUS NV 4,987% 19-01-52	USD	3,500,000	2,647,858.46	0.16
REPSOL INTL FINANCE 2.50 21-XX 22/03A	EUR	1,643,000	1,606,854.00	0.10
REPSOL INTL FINANCE FL.R 20-XX 11/12A	EUR	7,200,000	7,319,088.00	0.44
STEDIN HOLDING NV 1,5% PERP	EUR	2,500,000	2,395,337.50	0.14
TENNET HOLDING BV 4,875% PERP	EUR	4,167,000	4,329,763.02	0.26
VITERRA FINANCE BV 5,25% 21-04-32	USD	5,000,000	4,688,822.41	0.28
WINTERSHALL DEA FINANCE BV 4,357% 03-10-32	EUR	7,770,000	7,830,722.55	0.47
Norvège			26,441,860.86	1.58
NORWEGIAN ENERGY COMPANY AS 9,5% 02-07-29	USD	6,300,000	6,412,888.94	0.38
ODFJELL DRILLING 9,25% 31-05-28	USD	5,076,923	5,178,608.03	0.31
PUBLIC PROPERTY INVEST A 4,625% 12-03-30	EUR	1,285,000	1,286,368.53	0.08
TGS A FIX 15-01-30	USD	13,640,000	13,563,995.36	0.81
Pérou			1,832,438.43	0.11
CAMPOSOL 6,0% 03-02-27	USD	2,000,000	1,832,438.43	0.11
Portugal			17,579,711.00	1.05
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 8,5% 12-06-34	EUR	3,500,000	3,903,655.00	0.23
NOVO BAN 3,5% 09-03-29 EMTN	EUR	6,000,000	6,059,640.00	0.36
NOVO BAN 9,875% 01-12-33	EUR	3,100,000	3,711,289.00	0.22
TRANSPORTES AEREOS PORTUGUESES 5,125% 15-11-29	EUR	3,800,000	3,905,127.00	0.23
Roumanie			5,350,025.23	0.32
BANCA TRANSILVANIA 5,125% 30-09-30	EUR	3,638,000	3,708,377.11	0.22
SOC NATLA DE GAZE NATURALE ROMGAZ 4,75% 07-10-29	EUR	1,625,000	1,641,648.12	0.10
Singapour			1,963,558.39	0.12
MEDCO MAPLE TREE PTE 8,96% 27-04-29	USD	1,933,000	1,963,558.39	0.12
Slovénie			5,574,879.00	0.33
NOVA LJUBLJANSKA BANKA DD 4,5% 29-05-30	EUR	5,400,000	5,574,879.00	0.33
Afrique du Sud			6,810,482.39	0.41
INVESTEC 2,625% 04-01-32 EMTN	GBP	3,750,000	4,228,388.06	0.25
INVESTEC 9,125% 06-03-33 EMTN	GBP	1,980,000	2,582,094.33	0.15
Espagne			56,367,041.61	3.37
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 5,0% 22-04-34	EUR	3,700,000	3,872,845.50	0.23
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 7.0% PERP	EUR	12,400,000	13,140,032.00	0.79
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 8.0% PERP	USD	7,200,000	7,203,546.11	0.43
BANKINTER 7,375% PERP	EUR	1,600,000	1,698,336.00	0.10
BBVA 6,875% PERP	EUR	10,400,000	10,911,212.00	0.65
CAIXABANK 7,5% PERP	EUR	9,200,000	10,098,288.00	0.60
CAIXABANK 8,25% PERP	EUR	4,200,000	4,649,127.00	0.28
EROSKI SOCIEDAD CORPORATIVA 10,625% 30-04-29	EUR	2,000,000	2,180,880.00	0.13
NEINOR HOMES 5,875% 15-02-30	EUR	2,500,000	2,612,775.00	0.16
Suède			35,999,961.76	2.15
ASMODEE GROUP AB 5,75% 15-12-29	EUR	1,300,000	1,345,493.50	0.08
SAMHALLSBYGGNAD FL.R 20-XX 14/003A	EUR	13,640,000	5,730,914.20	0.34
SAMHALLSBYGGNAD FL.R 20-XX 30/04A	EUR	13,220,000	5,538,981.70	0.33
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 0,75% 14-11-28	EUR	6,301,000	4,448,569.01	0.27
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 1,125% 26-09-29	EUR	7,500,000	5,209,162.50	0.31
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.875% PERP	EUR	23,450,000	9,772,318.50	0.58
SVEAFSTIGHETER AB 4,75% 29-01-27	EUR	400,000	393,516.00	0.02

Carmignac Portfolio Credit

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
SWEDBANK AB 7,625% PERP	USD	2,600,000	2,577,201.35	0.15
VATTENFALL AB 3,0% 19-03-77	EUR	1,000,000	983,805.00	0.06
Suisse			14,911,553.23	0.89
EFG INTERNATIONAL AG FL.R 21-XX 24/03A	USD	4,000,000	3,689,985.51	0.22
JULIUS BAER GRUPPE AG 6,625% PERP	EUR	3,410,000	3,493,493.85	0.21
JULIUS BAER GRUPPE AG 6,875% PERP	USD	800,000	767,273.78	0.05
UBS GROUP AG 9,25% PERP	USD	2,300,000	2,405,682.28	0.14
UBS GROUP AG 9,25% PERP	USD	4,100,000	4,555,117.81	0.27
Turquie			19,171,986.11	1.15
ANADOLU EFES BIRACILIK VE MALT SANAYI AS 3.375% 29-06-28	USD	7,775,000	6,483,809.39	0.39
COCA COLA ICECEK SANAYI 4,5% 20-01-29	USD	4,150,000	3,802,149.44	0.23
FORD OTOMOTIV SANAYI AS 7,125% 25-04-29	USD	2,770,000	2,680,453.16	0.16
RONESANS HOLDING ANONIM SIRKETI 8,5% 10-10-29	USD	4,000,000	3,806,026.07	0.23
TAV HAVALIMANLARI HOLDING AS 8.5% 07-12-28	USD	2,400,000	2,399,548.05	0.14
Émirats arabes unis			1,360,957.32	0.08
CINQ 9,375% 03-10-28	USD	1,340,000	1,360,957.32	0.08
Royaume-Uni			185,617,867.00	11.10
ALEXANDRITE MONNET UK HOLD 10,5% 15-05-29	EUR	6,300,000	6,898,122.00	0.41
AMBER FIN 6,625% 15-07-29	EUR	8,400,000	8,904,168.00	0.53
AVIVA PLC FL.R 20-55 03/06S	GBP	1,500,000	1,493,423.44	0.09
BARCLAYS 9,25% PERP	GBP	4,000,000	5,135,147.56	0.31
BP CAP MK 3,625% PERP	EUR	19,270,000	18,992,801.05	1.14
BP CAP MK 4,375% 31-12-99	EUR	7,500,000	7,516,987.50	0.45
CANARY WHARF GROUP INVESTMENT 1,75% 07-04-26	EUR	3,100,000	3,046,013.50	0.18
CASTLE UK FIN 7,0% 15-05-29	GBP	8,050,000	9,491,074.62	0.57
CHANNEL LINK ENTERPRISES FINANCE 2,706% 30-06-50	EUR	270,000	259,756.20	0.02
EDGE FIN 8,125% 15-08-31	GBP	2,000,000	2,477,890.66	0.15
ENDEAVOUR MINING 5,0% 14-10-26	USD	1,500,000	1,411,173.35	0.08
ENQUEST 11,625% 01-11-27	USD	1,000,000	967,904.39	0.06
GAZ FINANCE PLC 1,50 21-27 17/02A	EUR	2,015,000	1,236,630.26	0.07
GAZ FINANCE PLC FL.R 20-99 31/12A	EUR	8,005,000	3,368,608.31	0.20
INTL PERSONAL FINANCE 10,75% 14-12-29	EUR	2,609,000	2,846,340.73	0.17
ITHACA ENERGY NORTH SEA 8,125% 15-10-29	USD	3,630,000	3,556,856.63	0.21
KCA DEUTAG UK FINANCE 9,875% 01-12-25	USD	15,128,273	14,640,092.18	0.88
LLOYDS BANKING GROUP 8,5% PERP	GBP	4,275,000	5,356,159.29	0.32
GROUPE NATWEST 5,763% 28-02-34	EUR	3,000,000	3,216,660.00	0.19
GROUPE NATWEST 6,475% 01-06-34	USD	3,059,000	3,032,678.72	0.18
NATWEST GROUP PLC CV FL.R 20-XX 31/03Q	GBP	2,667,000	3,082,130.09	0.18
PARATUS ENERGY SERVICES 9,0% 15-07-26	USD	4,524,767	4,363,826.65	0.26
PARATUS ENERGY SERVICES 9,0% 15-07-26	USD	8,154,076	7,855,198.21	0.47
PARATUS ENERGY SERVICES 9,5% 27-06-29	USD	24,000,000	22,654,563.02	1.35
PHOENIX GROUP HOLDINGS FL.R 20-31 04/09S	USD	1,351,000	1,277,696.34	0.08
PINNACLE BID 8,25% 11-10-28	EUR	3,000,000	3,188,175.00	0.19
PROJET GRAND UK 9,0% 01-06-29	EUR	7,700,000	8,113,952.00	0.49
SCC POWER 4,0% 17-05-32	USD	2,561,374	508,601.57	0.03
PUISSANCE SCC 8,0% 31-12-28	USD	4,728,698	2,829,980.76	0.17
STANDARD CHARTERED 1,2% 23-09-31	EUR	9,000,000	8,657,100.00	0.52
STANDARD CHARTERED 4,3% PERP	USD	5,562,000	4,788,718.18	0.29
STANDARD CHARTERED 4,75% PERP	USD	1,630,000	1,377,448.39	0.08
VIRGIN MONEY UK 11,0% PERP	GBP	2,750,000	3,787,469.77	0.23
VOYAGE CARE BOND 5.875% 15-02-27	GBP	8,000,000	9,284,518.63	0.56
États-Unis d'Amérique			156,192,569.85	9.34
BBVA BANCOMER SATEXAS 5,875% 13-09-34	USD	1,800,000	1,639,069.05	0.10
BLACKSTONE PRIVATE CREDIT FUND 1,75% 30-11-26	EUR	4,444,000	4,281,460.70	0.26
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10,0% 15-11-28	USD	3,800,000	3,664,018.36	0.22

Carmignac Portfolio Credit

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10,0% 15-11-28	USD	6,349,707	6,114,452.36	0.37
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10.375% 15-11-30	USD	18,458,252	17,825,983.73	1.07
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10.375% 15-11-30	USD	6,184,466	5,834,533.29	0.35
GROUPE BRISTOW 6,875% 01-03-28	USD	325,000	312,212.08	0.02
CITADEL FINANCE LLC 3,375% 09-03-26	USD	10,000,000	9,428,633.51	0.56
COMPASS DIVERSIFIED HOLDINGS LLC 5,0% 15-01-32	USD	9,000,000	7,966,879.00	0.48
DRAWBRIDGE SPECIAL OPPORTUNITIES FIN CP 3,875% 15-02-26	USD	3,000,000	2,822,156.93	0.17
FORTRESS TRANSPORTATION AND INFRASTRUCT 5,875% 15-04-33	USD	6,858,000	6,392,742.14	0.38
FORTRESS TRANSPORTATION AND INFRASTRUCT 7,0% 15-06-32	USD	1,200,000	1,182,831.48	0.07
FTAI INFRA ESCROW HOLDINGS LLC 10,5% 01-06-27	USD	2,100,000	2,170,095.95	0.13
GENTING NEW YORK LLC 7,25% 01-10-29	USD	12,981,000	12,916,314.38	0.77
GOLUB CAPITAL BDC 2,05% 15-02-27	USD	1,700,000	1,525,189.76	0.09
GOLUB CAPITAL BDC 2,5% 24-08-26	USD	4,000,000	3,683,573.16	0.22
IWG US FINANCE LLC 6,5% 28-06-30	EUR	14,546,000	15,564,292.73	0.93
KOSMOS ENERGY 7,5% 01-03-28	USD	1,688,000	1,546,309.07	0.09
KOSMOS ENERGY 7,75% 01-05-27	USD	1,106,000	1,037,268.86	0.06
KOSMOS ENERGY 8,75% 01-10-31	USD	3,750,000	3,413,260.51	0.20
GROUPE MUTUEL LIBERTY 4,3% 01-02-61	USD	6,000,000	3,588,063.74	0.21
MURPHY OIL CORPORATION 6,125% 01-12-42	USD	13,183,000	11,098,762.61	0.66
RAY FINANCING LLC 6,5% 15-07-31	EUR	6,750,000	7,081,492.50	0.42
SIERRACOL ENERGY ANDINA LLC 6,0% 15-06-28	USD	11,050,000	9,670,857.55	0.58
SOTHEBYS BIDFAIR 5,875% 01-06-29	USD	4,400,000	3,805,228.90	0.23
TIDEWATER 10,375% 03-07-28	USD	1,800,000	1,850,558.19	0.11
TRANSOCEAN 8,25% 15-05-29	USD	3,500,000	3,322,042.49	0.20
TRANSOCEAN 8,5% 15-05-31	USD	6,800,000	6,454,286.82	0.39
Obligations à taux variable			36,097,134.91	2.16
Italie			27,367,314.65	1.64
CEDACRI MERGE E3R+5,5% 15-05-28	EUR	3,000,000	3,022,335.00	0.18
DELLA TOFFOLA FRANCE E3R+4,25% 05-11-31	EUR	10,000,000	9,791,050.00	0.59
DUOMO BID E3R+4,125% 15-07-31	EUR	2,750,000	2,775,905.00	0.17
KEPLER E3R+5,75% 15-05-29	EUR	2,300,000	2,316,813.00	0.14
LA DORIA E3R+4,5% 12-11-29	EUR	2,270,000	2,310,167.65	0.14
RINO MASTROTTO GROUP E3R+4,75% 31-07-31	EUR	3,960,000	3,926,340.00	0.23
SAMMONTANA ITALIA E3R+3,75% 15-10-31	EUR	3,200,000	3,224,704.00	0.19
Norvège			936,410.00	0.06
AXACTOR AB E3R+5,35% 15-09-26	EUR	1,000,000	936,410.00	0.06
Royaume-Uni			7,793,410.26	0.47
BP CAP MK AUTRE R+6.0% 31-12-99	GBP	6,460,000	7,793,410.26	0.47
Obligations convertibles			1,602,303.28	0.10
France			1,602,303.28	0.10
CLARIANE 1,875% PERP CV	EUR	45,167	1,602,303.28	0.10
Titres hypothécaires et titres adossés à des actifs			157,692,271.55	9.43
Îles Caïmans			10,047,791.98	0.60
TIKEHAU US CLO I TSFR3R+3.95% 18-01-35	USD	5,000,000	4,873,105.74	0.29
TIKEHAU US CLO I TSFR3R+7.17161% 18-01-35	USD	5,400,000	5,174,686.24	0.31
Irlande			129,649,798.69	7.75
AB CARVAL EURO CLO IC DAC E3R+8,3% 25-01-37	EUR	1,230,000	1,253,801.36	0.07
ADAGIO VI CLO DAC E3R+1,7% 30-04-31	EUR	1,000,000	999,722.40	0.06
ARES EUROPEAN CLO XI BV E3R+5,99% 15-04-32	EUR	2,000,000	2,031,909.00	0.12
AURIUM CLO V DAC E3R+3,5% 17-04-34	EUR	1,800,000	1,826,343.54	0.11
AURIUM CLO VI DAC E3R+3.3% 22-05-34	EUR	1,700,000	1,722,118.19	0.10
AVOCA XIV E3R+6,35% 12-01-31	EUR	1,000,000	1,013,147.30	0.06
BAIN CAPITAL EURO CLO 171 DESIG ACT COM E3R+2.8% 17-10-30	EUR	1,500,000	1,507,054.95	0.09

Carmignac Portfolio Credit

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
BAIN CAPITAL EURO CLO 20201 DAC E3R+6.5% 24-01-33	EUR	3,500,000	3,550,391.60	0.21
BARINGS EURO CLO 20151 DAC E3R+2.5% 25-07-35	EUR	7,800,000	7,831,114.98	0.47
BARINGS EURO CLO 20151 DAC E3R+3,65% 25-07-35	EUR	1,300,000	1,307,160.66	0.08
BARINGS EURO CLO 20212 DAC E3R+2,4% 15-10-34	EUR	4,000,000	4,029,202.80	0.24
BARINGS EURO CLO E3R+8.48% 20-01-38	EUR	3,000,000	3,030,669.90	0.18
CAIRN CLO XVI DESIGNATED ACTIVITY E3R+7,72% 15-01-37	EUR	1,200,000	1,226,594.88	0.07
CAPITAL FOUR CLO VIII DAC E3R+5,95% 25-10-37	EUR	4,900,000	4,988,496.45	0.30
CARLYLE EURO CLO 20171 DAC E3R+3,45% 15-07-34	EUR	4,050,000	4,112,278.46	0.25
CARLYLE EURO CLO 20202 DAC E3R+6.06% 15-01-34	EUR	2,950,000	2,935,298.68	0.18
CARLYLE EURO CLO 20213 DAC E3R+6.46% 15-02-36	EUR	4,000,000	4,001,876.00	0.24
CARLYLE GLB MKT STRAT EUR CLO 20162DAC E3R+2.4% 15-04-34	EUR	4,000,000	4,016,938.40	0.24
CARLYLE GLB MKT STRAT EUR CLO 20162DAC E3R+3.6% 15-04-34	EUR	2,000,000	2,002,504.20	0.12
CARLYLE GLOBAL MKT EURO CLO 20152 E3R+3,7% 10-11-35	EUR	4,500,000	4,531,299.30	0.27
CLARINDA PARK CLO DAC E3R+5.57% 22-02-34	EUR	3,000,000	3,053,553.90	0.18
DRYDEN 96 EURO CLO 2021 DAC E3R+3,3% 15-06-35	EUR	9,000,000	9,078,556.50	0.54
DRYDEN 96 EURO CLO 2021 DAC E3R+4,3% 15-06-35	EUR	1,650,000	1,680,203.25	0.10
HARVEST CLO XV 1,7% 22-11-30	EUR	58,936	58,714.11	0.00
HENLEY CLO I DAC E3R+5.96% 25-07-34	EUR	1,000,000	1,022,171.70	0.06
INVESCO EURO CLO E3R+5,99% 15-07-34	EUR	2,244,000	2,238,706.41	0.13
INVESCO EURO CLO VIII DAC E3R+8,62% 25-07-36	EUR	1,277,397	1,279,995.79	0.08
JUBILEE CLO BV E3R+6,1% 15-10-35	EUR	6,000,000	6,086,812.20	0.36
NASSAU EURO CLO II DAC E3R+7,95% 25-04-36	EUR	1,400,000	1,413,517.28	0.08
OCP EURO 20171 DAC E3R+6.34% 15-07-32	EUR	2,200,000	2,243,353.64	0.13
OZLME VI DAC E3R+3.4% 15-10-34	EUR	3,075,000	3,120,478.02	0.19
PALMER SQUARE EUROPEAN CLO 20212 DAC E3R+6.36% 21-01-35	EUR	3,300,000	3,390,187.67	0.20
PENTA CLO 3 DESIGNATED ACTIVIT E3R+6.72% 17-04-35	EUR	1,500,000	1,532,788.35	0.09
PROVIDUS CLO V DAC E3R+2,95% 15-02-35	EUR	3,000,000	3,026,722.20	0.18
SONA FIOS CLO I DAC E3R+8.19% 15-07-36	EUR	3,000,000	3,075,795.30	0.18
SOUND POINT EURO CLO V FUNDING DAC E3R+3.3% 25-07-35	EUR	6,400,000	6,478,575.36	0.39
SOUND POINT EURO CLO VII FUNDING DAC E3R+6.27% 25-01-35	EUR	3,900,000	4,015,938.03	0.24
ST PAULS CLO S8X B2 1,95% 17-01-30	EUR	550,000	523,969.21	0.03
ST PAUL S CLO VII DAC E3R+3.5% 18-07-34	EUR	1,500,000	1,520,368.20	0.09
TIKEHAU CLO II BV E3R+6,32% 07-09-35	EUR	7,000,000	7,088,615.10	0.42
TIKEHAU CLO II DAC E3R+3.4% 07-09-35	EUR	6,500,000	6,571,259.50	0.39
TORO EUROPEAN CLO 2 E3R+3.55% 25-07-34	EUR	3,200,000	3,231,593.92	0.19
Luxembourg			17,994,680.88	1.08
AURIUM CLO IX DAC E3R+6.7% 28-10-34	EUR	1,750,000	1,802,522.75	0.11
BILBAO CLO IV DAC E3R+6,21% 15-04-36	EUR	4,355,000	4,455,998.11	0.27
CAIRN CLO XII DAC E3R+3,6% 15-07-34	EUR	2,100,000	2,127,004.11	0.13
CAIRN CLO XII DAC E3R+6,42% 15-07-34	EUR	3,700,000	3,749,576.30	0.22
HARVEST CLO XXIV DAC E3R+3,25% 15-07-34	EUR	3,300,000	3,354,422.61	0.20
SEGOVIA EUROPEAN CLO E3R+1.85% 15-04-35	EUR	2,500,000	2,505,157.00	0.15
Total du portefeuille de titres			1,528,695,997.17	91.39

Carmignac Portfolio Credit

Répartition géographique des investissements au 31/12/24

Pays	% de l'actif net
France	12.92
Royaume-Uni	12.54
États-Unis d'Amérique	9.34
Irlande	8.78
Italie	6.50
Pays-Bas	4.70
Autriche	3.62
Espagne	3.37
Grèce	3.23
Luxembourg	3.17
Bermudes	2.31
Suède	2.15
Mexique	1.89
Hongrie	1.69
Norvège	1.64
Belgique	1.57
Îles Caïmans	1.32
Chili	1.25
Turquie	1.15
Finlande	1.05
Portugal	1.05
Allemagne	0.94
Guernesey	0.93
Suisse	0.89
Chypre	0.53
Îles Vierges britanniques	0.48
Afrique du Sud	0.41
Slovénie	0.33
Roumanie	0.32
Malaisie	0.25
Jersey	0.22
Maurice	0.21
Brésil	0.17
Canada	0.13
Singapour	0.12
Pérou	0.11
Émirats arabes unis	0.08
Inde	0.03
Total	91.39

Carmignac Portfolio Credit

Ventilation économique des investissements au 31/12/24

Secteur	% de l'actif net
Banques et autres institutions financières	38.01
Sociétés holding et financières	27.46
Pétrole	7.84
Transport	2.93
Organisations supranationales	2.00
Fournitures de bureau et informatique	1.84
Institutions non classables/non classées	1.39
Services divers	1.22
Assurance	1.07
Utilitaires	1.04
Fonds d'investissement	0.93
Aliments et boissons non alcoolisées	0.90
Sociétés immobilières	0.69
Électronique et semi-conducteurs	0.67
Inconnu	0.54
Produits chimiques	0.51
Exploitation du charbon et industrie sidérurgique	0.42
Soins de santé et services sociaux	0.40
Tabac et boissons alcoolisées	0.39
Internet et services Internet	0.37
Agriculture et pêche	0.25
Biens de consommation divers	0.24
Véhicules routiers	0.16
Métaux et pierres précieuses	0.08
Génie électrique et électronique	0.04
Total	91.39

Carmignac Portfolio EM Debt

Carmignac Portfolio EM Debt

État de l'actif net au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		301,211,828.04
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	244,951,641.82
<i>Prix de revient</i>		234,308,181.60
Options (positions longues) à la valeur de marché	2.7	1,008,018.66
<i>Options achetées au coût</i>		716,450.55
Avoirs en banque et liquidités		39,766,681.98
Créances sur abonnements		822,672.77
Plus-value nette non réalisée sur les contrats financiers à terme	2.9	158,909.35
Intérêts à recevoir sur le portefeuille de titres		5,399,744.03
Intérêts à recevoir sur les swaps		9,005,052.23
Autres intérêts à recevoir		99,107.20
Passif		16,621,441.29
Options (positions courtes) à la valeur de marché	2.7	607,643.03
<i>Options vendues au prix coûtant</i>		326,850.00
Découverts bancaires		1,970,497.79
Payable sur les rachats		585,556.93
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2.8	1,715,651.66
Moins-value nette non réalisée sur les swaps	2.11	1,386,309.99
Intérêts à payer sur les swaps		10,050,087.87
Autres intérêts à payer		7,092.02
Dépenses à payer	12	298,602.00
Valeur nette d'inventaire		284,590,386.75

Carmignac Portfolio EM Debt

État des opérations et de l'évolution de l'actif net du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenu		26,681,541.89
Dividendes sur le portefeuille de titres, nets		25,003.14
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		12,973,578.12
Intérêts reçus sur les swaps		12,757,864.85
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		912,132.44
Autres revenus		12,963.34
Dépenses		18,570,811.82
Frais de gestion	4	1,939,748.24
Frais de fonctionnement et de service	3	267,054.06
Commissions de performance	5	79,566.29
Frais de dépôt		79,226.00
Frais de transaction	2.15	89,576.56
Taxe d'abonnement	6	97,748.00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		287,694.95
Intérêts payés sur les swaps		15,725,767.26
Frais bancaires		2,971.08
Autres dépenses		1,459.38
Revenu net / (perte) des investissements		8,110,730.07
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de titres d'investissement	2.2, 2.3	3,517,757.22
- options	2.7	-3,441,468.98
- contrats de change à terme	2.8	13,110,665.31
- Finance	2.9	2,566,323.54
- échanges	2.11	-3,651,407.14
- devises étrangères	2.5	-19,720,511.48
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e)		492,088.54
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- investissements	2.2, 2.4	9,456,266.92
- options	2.7	22,679.32
- contrats de change à terme	2.8	-2,211,473.39
- Finance	2.9	576,718.72
- échanges	2.11	481,770.17
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net résultant des opérations		8,818,050.28
Dividendes distribués	7	-49,442.85
Souscription d'actions de capitalisation		234,900,877.29
Souscription d'actions de distribution		74,881.43
Rachats de parts de capitalisation		-183,924,910.16
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets		59,819,455.99
Actif net au début de l'année		224,770,930.76
Actif net à la fin de l'année		284,590,386.75

Carmignac Portfolio EM Debt

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	EUR	284,590,386.75	224,770,930.76	137,892,909.09
Classe A EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		406,903	326,069	213,470
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	140.90	135.82	118.83
Classe A USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		41,990	980	500
Valeur nette d'inventaire par action	USD	112.71	107.42	92.75
Classe F EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		345,387	467,575	401,103
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	112.10	107.48	93.73
Classe F USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		69,543	50,950	500
Valeur nette d'inventaire par action	USD	114.28	108.31	93.26
Classe F USD Hedged - Distribution (annuelle)				
Nombre d'actions		31,359	30,617	25,442
Valeur nette d'inventaire par action	USD	112.20	107.99	94.68
Classe FW EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		21,306	864,517	592,168
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	147.11	141.29	122.58
Classe I EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,632,365	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	103.96	-	-
Classe IW couverte en GBP - Capitalisation				
Nombre d'actions		500	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	100.10	-	-

Carmignac Portfolio EM Debt

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur une autre bourse de valeurs. marché réglementé			244,951,641.82	86.07
Obligations			244,951,641.82	86.07
Albanie			1,198,403.50	0.42
ALBANIA GOVERNMENT INTL BOND 5,9% 09-06-28	EUR	1,150,000	1,198,403.50	0.42
Angola			3,322,165.53	1.17
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT ANGOLAIS 8,0% 26-11-29	USD	1,815,000	1,570,207.24	0.55
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT ANGOLAIS 8,25% 09-05-28	USD	1,308,000	1,189,831.58	0.42
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT ANGOLAIS 9,375% 08-05-48	USD	708,000	562,126.71	0.20
Argentine			11,080,848.65	3.89
ARGENTINE REP GVT INTL BOND 0,75% 09-07-30	USD	2,014,209	1,503,858.17	0.53
ARGENTINE REP GVT INTL BOND 4.125% 09-07-35	USD	11,860,796	7,630,884.50	2.68
ARGENTINE REP GVT INTL BOND 4.125% 09-07-46	USD	3,022,774	1,946,105.98	0.68
Arménie			1,014,768.56	0.36
RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE INTL BOND 3,6% 02-02-31	USD	1,272,000	1,014,768.56	0.36
Bahreïn			1,118,302.67	0.39
BAHRAIN GOVERNMENT INTL BOND 7.0% 26-01-26	USD	1,149,000	1,118,302.67	0.39
Bermudes			2,098,197.07	0.74
GEOARK 5,5% 17-01-27	USD	1,143,000	1,062,366.34	0.37
TENGIZCHEVROIL FINANCE CO INTL 2,625% 15-08-25	USD	1,097,000	1,035,830.73	0.36
Brésil			14,605,165.63	5.13
BRÉSIL 6,00 16-26 07/04S	USD	4,109,000	3,995,432.08	1.40
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT BRÉSILIEN 4,5% 30-05-29	USD	2,555,000	2,301,535.60	0.81
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT BRÉSILIEN 4,625% 13-01-28	USD	4,314,000	4,011,832.52	1.41
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT BRÉSILIEN 6,125% 15-03-34	USD	4,760,000	4,296,365.43	1.51
Îles Caïmans			2,766,178.55	0.97
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 6,625% PERP	USD	1,000,000	866,112.98	0.30
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 7,5% PERP	USD	750,000	700,006.04	0.25
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 8,375% PERP	USD	1,000,000	971,303.72	0.34
LIBERTY COSTA RICA SENIOR SECURED FINANC 10,875% 15-01-31	USD	221,000	228,755.81	0.08
Chili			599,423.47	0.21
BANCO DEL ESTADO DE CHILE 7,95% PERP	USD	600,000	599,423.47	0.21
Colombie			10,623,147.16	3.73
COLOMBIA GOVERNMENT INTL BOND 4.125% 15-05-51	USD	5,281,000	2,934,894.72	1.03
COLOMBIA GOVERNMENT INTL BOND 7.375% 18-09-37	USD	4,226,000	3,906,652.34	1.37
COLOMBIA GOVERNMENT INTL BOND 7.5% 02-02-34	USD	3,959,000	3,781,600.10	1.33
République tchèque			7,909,648.09	2.78
RAIFFEISENBANK A S E 4,959% 05-06-30	EUR	900,000	933,129.00	0.33
TCHEQUE REPUBLIQUE GOVERNMENT BOND 1.95% 30-07-37	CZK	227,620,000	6,976,519.09	2.45
République dominicaine			5,587,962.03	1.96
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE INTL BOND 5.875% 30-01-60	USD	2,985,000	2,447,599.11	0.86
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE INTL BOND 6,875% 29-01-26	USD	3,220,000	3,140,362.92	1.10
Équateur			2,766,559.75	0.97
ECUADOR GOVERNMENT INTL BOND 5.5% 31-07-35	USD	5,029,049	2,766,559.75	0.97
Égypte			14,110,144.91	4.96
ÉGYPTE 5.875 15-25 11/06S	USD	6,608,000	6,356,761.99	2.23
EGYPT GOVERNMENT INTL BOND 7,5% 16-02-61	USD	7,481,000	4,960,434.00	1.74
EGYPT GOVERNMENT INTL BOND 7.625% 29-05-32	USD	2,800,000	2,380,338.01	0.84
EGYPT GOVERNMENT INTL BOND 8.7002% 01-03-49	USD	542,000	412,610.91	0.14

Carmignac Portfolio EM Debt

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
El Salvador			2,734,050.96	0.96
EL SALVADOR GOVERNMENT INTERNATIO BOND 8.625% 28-02-29	USD	1,715,000	1,718,618.80	0.60
EL SALVADOR GOVERNMENT INTERNATIO BOND 9.65% 21-11-54	USD	1,000,000	1,015,432.16	0.36
Gabon			1,173,977.52	0.41
GABON GOVERNMENT INTL BOND 6.625% 06-02-31	USD	1,627,000	1,173,977.52	0.41
Grèce			1.06	0.00
OBLIGATIONS D'ETAT DE LA REPUBLIQUE HELLENIQUE 4,0% 30-01-37	EUR	1	1.06	0.00
Hongrie			7,455,922.80	2.62
BANQUE HONGROISE DE DÉVELOPPEMENT 6,5% 29-06-28	USD	2,200,000	2,157,041.04	0.76
BANQUE OTP 7,35% 04-03-26 EMTN	EUR	1,793,000	1,804,618.64	0.63
BANQUE OTP 8,75% 15-05-33 EMTN	USD	3,439,000	3,494,263.12	1.23
Indonésie			18,874,567.60	6.63
OBLIGATIONS DU TRÉSOR INDONÉSIE 6,875% 15-04-29	IDR	100,479,000,000	6,003,163.35	2.11
OBLIGATIONS DU TRÉSOR INDONÉSIE 6,875% 15-08-51	IDR	31,818,000,000	1,852,722.09	0.65
INDONÉSIE OBLIGATIONS DU TRÉSOR 7,0% 15-02-33	IDR	113,654,000,000	6,829,458.81	2.40
OBLIGATIONS DU TRÉSOR INDONÉSIE 7,5% 15-08-32	IDR	67,894,000,000	4,189,223.35	1.47
Côte d'Ivoire			8,067,327.68	2.83
CÔTE D'IVOIRE 6.625 18-48 22/03A	EUR	3,442,000	2,783,407.72	0.98
IVORY COAST GOVERNMENT INT BOND 6.875% 17-10-40	EUR	6,082,000	5,283,919.96	1.86
Jersey			496,699.18	0.17
AFRICELL 10,5% 23-10-29	USD	520,000	496,699.18	0.17
Jordanie			11,911,510.94	4.19
JORDAN GOVERNMENT INTL BOND 4,95% 07-07-25	USD	4,687,000	4,458,647.36	1.57
JORDAN GOVERNMENT INTL BOND 6.125% 29-01-26	USD	4,985,000	4,742,706.37	1.67
JORDAN GOVERNMENT INTL BOND 7.375% 10-10-47	USD	3,157,000	2,710,157.21	0.95
Luxembourg			3,426,149.28	1.20
AEGEA FINANCE SA RL 9,0% 20-01-31	USD	1,045,000	1,029,191.29	0.36
NEWCO HOLDING USD 20 SARL 9,375% 07-11-29	USD	2,500,000	2,396,957.99	0.84
Macédoine			1,959,909.60	0.69
MACEDONIA GOVERNMENT INT BOND 3.675% 03-06-26	EUR	1,985,000	1,959,909.60	0.69
Mexique			22,543,460.69	7.92
BBVA BANCOMER SA INSTITUCION DE BANCA MU 8,125% 08-01-39	USD	1,574,000	1,545,674.08	0.54
BUFFALO ENERGY MEXI 7,875% 15-02-39	USD	375,000	374,699.42	0.13
FRESNILLO 4,25% 02-10-50	USD	744,000	511,344.63	0.18
BONOS MEXICAINS 8,0% 24-05-35	MXN	1,848,100	7,396,994.99	2.60
PEMEX 4.75 18-29 24/05A	EUR	4,126,000	3,808,009.18	1.34
PEMEX 4.875 17-28 21/02A	EUR	4,641,000	4,403,450.42	1.55
PEMEX 6.95 20-60 28/01S	USD	5,834,000	3,857,736.02	1.36
PETROLEOS MEXICANOS 6,7% 16-02-32	USD	766,000	645,551.95	0.23
Namibie			4,094,202.90	1.44
NAMIBIA INTL BONDS 5.25% 29-10-25	USD	4,276,000	4,094,202.90	1.44
Pays-Bas			3,380,168.80	1.19
ING GROEP NV 7,5% PERP	USD	3,420,000	3,380,168.80	1.19
Pérou			2,578,047.44	0.91
PETROLEOS DEL PERU 4,75% 19-06-32	USD	2,755,000	2,011,402.75	0.71
PETROLEOS DEL PERU 5,625% 19-06-47	USD	914,000	566,644.69	0.20
Pologne			11,422,876.97	4.01
RÉPUBLIQUE DE POLOGNE OBLIGATION D'ÉTAT 2,0% 25-08-36	PLN	53,012,000	11,422,876.97	4.01

Carmignac Portfolio EM Debt

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
République de Serbie			8,060,287.41	2.83
SERBIA INTL BOND 1,5% 26-06-29	EUR	7,654,000	6,904,979.56	2.43
SERBIA INTL BOND 6,25% 26-05-28	USD	1,176,000	1,155,307.85	0.41
Roumanie			12,398,192.08	4.36
BANCA TRANSILVANIA 5,125% 30-09-30	EUR	992,000	1,011,190.24	0.36
ROUMANIE 4.625 19-49 03/04A	EUR	1,878,000	1,526,691.93	0.54
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT ROUMAIN 2,0% 14-04-33	EUR	1,235,000	938,353.00	0.33
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT ROUMAIN 2,375% 19-04-27	EUR	2,338,000	2,273,389.37	0.80
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT ROUMAIN 2,875% 13-04-42	EUR	4,204,000	2,730,855.34	0.96
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT ROUMAIN 3,624% 26-05-30	EUR	928,000	871,823.52	0.31
SOC NATLA DE GAZE NATURALE ROMGAZ 4,75% 07-10-29	EUR	3,015,000	3,045,888.68	1.07
Saint-Marin			1,444,400.04	0.51
OBLIGATION DU GOUVERNEMENT DE SAINT-MARIN 6,5 % 19-01-27	EUR	1,392,000	1,444,400.04	0.51
Singapour			1,183,417.23	0.42
MEDCO MAPLE TREE PTE 8,96% 27-04-29	USD	1,165,000	1,183,417.23	0.42
Afrique du Sud			23,003,489.06	8.08
OBLIGATIONS D'ÉTAT DE L'AFRIQUE DU SUD 8,0% 31-01-30	ZAR	244,609,201	11,995,901.91	4.22
OBLIGATIONS D'ÉTAT DE L'AFRIQUE DU SUD 8,5% 31-01-37	ZAR	105,036,790	4,564,129.91	1.60
OBLIGATION D'ÉTAT DE L'AFRIQUE DU SUD 8,75% 31-01-44	ZAR	22,912,193	951,973.65	0.33
SOUTH AFRICA GOVERNMENT INTL BD 7,1% 19-11-36	USD	5,837,000	5,491,483.59	1.93
Tunisie			2,760,047.57	0.97
RÉPUBLIQUE TUNISIENNE 5,75 % 30-01-25	USD	1,128,000	1,084,573.91	0.38
RÉPUBLIQUE TUNISIENNE 6,375% 15-07-26	EUR	1,764,000	1,675,473.66	0.59
Turquie			6,577,799.85	2.31
FORD OTOMOTIV SANAYI AS 7,125% 25-04-29	USD	760,000	735,431.19	0.26
TURKCELL ILETISIM HIZMETLERI AS 5,75% 15-10-25	USD	795,000	768,612.60	0.27
TURK EKONOMI BANKASI AS 9.375% 17-01-34	USD	403,000	408,866.95	0.14
TURKEY GOVERNMENT INTL BOND 4.875% 09-10-26	USD	4,888,000	4,664,889.11	1.64
Ukraine			3,189,045.75	1.12
UKRAINE GOVERNMENT INTL BOND 1.75% 01-02-34	USD	5,884,016	3,189,045.75	1.12
Royaume-Uni			1,160,735.95	0.41
PARATUS ENERGY SERVICES 9,0% 15-07-26	USD	403,802	389,001.13	0.14
PARATUS ENERGY SERVICES 9,5% 27-06-29	USD	600,000	566,364.07	0.20
SCC POWER 4,0% 17-05-32	USD	3,650	724.76	0.00
PUISSANCE SCC 8,0% 31-12-28	USD	341,949	204,645.99	0.07
États-Unis			4,288,366.48	1.51
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10.375% 15-11-30	USD	761,165	735,092.12	0.26
SIERRACOL ENERGY ANDINA LLC 6,0% 15-06-28	USD	4,060,000	3,553,274.36	1.25
Zambie			1,966,071.41	0.69
OBLIGATION INTL DU GOUVERNEMENT ZAMBIEN 5,75% 30-06-33	USD	2,319,270	1,966,071.41	0.69
Total du portefeuille de titres			244,951,641.82	86.07

Carmignac Portfolio EM Debt

Répartition géographique des investissements au 31/12/24

Pays	% de l'actif net
Afrique du Sud	8.08
Mexique	7.92
Indonésie	6.63
Brésil	5.13
Égypte	4.96
Roumanie	4.36
Jordanie	4.19
Pologne	4.01
Argentine	3.89
Colombie	3.73
Côte d'Ivoire	2.84
République de Serbie	2.83
République tchèque	2.78
Hongrie	2.62
Turquie	2.31
République dominicaine	1.96
États-Unis	1.51
Namibie	1.44
Luxembourg	1.20
Pays-Bas	1.19
Angola	1.17
Ukraine	1.12
Équateur	0.97
Tunisie	0.97
Îles Caïmans	0.97
El Salvador	0.96
Pérou	0.91
Bermudes	0.74
Zambie	0.69
Macédoine	0.69
Saint-Marin	0.51
Singapour	0.42
Albanie	0.42
Gabon	0.41
Royaume-Uni	0.41
Bahreïn	0.39
Arménie	0.36
Chili	0.21
Jersey	0.17
Grèce	-
Total	86.07

Carmignac Portfolio EM Debt

Ventilation économique des investissements au 31/12/24

Secteur	% de l'actif net
Obligations des États, provinces et municipalités	67.98
Sociétés holding et financières	8.25
Pétrole	3.93
Banques et autres institutions financières	2.97
Fournitures de bureau et informatique	0.89
Autres	0.76
Communications	0.27
Organisations supranationales	0.26
Véhicules routiers	0.26
Services divers	0.18
Métaux non ferreux	0.18
Inconnu	0.14
Total	86.07

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

État de l'actif net au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		517,319,251.81
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	463,254,419.77
<i>Prix de revient</i>		451,098,517.55
Options (positions longues) à la valeur de marché	2.7	1,302,248.12
<i>Options achetées au coût</i>		1,070,110.51
Avoirs en banque et liquidités		48,079,499.26
Créances sur abonnements		740,877.69
Intérêts à recevoir sur le portefeuille de titres		3,856,916.83
Autres intérêts à recevoir		85,270.71
Autres actifs	10	19.43
Passif		13,254,477.24
Découverts bancaires		3,719,309.18
Dettes sur investissements achetés		749,128.70
Payable sur les rachats		174,488.66
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2.8	1,211,418.93
Moins-value nette non réalisée sur les contrats financiers à terme	2.9	533,604.22
Moins-value nette non réalisée sur les CFD	2.10	16,424.51
Moins-value nette non réalisée sur les swaps	2.11	3,356,968.97
Intérêts à payer sur les swaps		2,869,297.67
Autres intérêts à payer		16,531.27
Dépenses à payer	12	607,305.13
Valeur nette d'inventaire		504,064,774.57

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

État des opérations et de l'évolution de l'actif net du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenu		19,127,587.15
Dividendes sur le portefeuille de titres, nets		1,802,128.19
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		13,419,061.27
Intérêts perçus sur les CFD		97,491.65
Intérêts reçus sur les swaps		2,484,080.38
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		856,523.43
Autres revenus		468,302.23
Dépenses		15,702,755.61
Frais de gestion	4	5,744,752.21
Frais de fonctionnement et de service	3	1,214,043.13
Frais de dépôt		71,496.00
Frais de transaction	2.15	824,648.16
Taxe d'abonnement	6	254,615.00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		110,602.13
Dividendes payés sur les CFD		29,414.66
Intérêts payés sur les CFD		1,048.19
Intérêts payés sur les swaps		7,449,920.81
Frais bancaires		1,149.32
Autres dépenses		1,066.00
Revenu net / (perte) des investissements		3,424,831.54
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de titres d'investissement	2.2, 2.3	35,912,104.07
- options	2.7	-994,569.24
- contrats de change à terme	2.8	-3,315,069.79
- Finance	2.9	2,805,777.23
- CFDs	2.10	-419,463.56
- échanges	2.11	-2,379,458.57
- devises étrangères	2.5	3,690,830.30
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e)		38,724,981.98
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- investissements	2.2, 2.4	-3,586,231.89
- options	2.7	696,840.85
- contrats de change à terme	2.8	-1,694,313.79
- Finance	2.9	-939,743.54
- CFDs	2.10	-16,424.51
- échanges	2.11	5,041,581.31
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net résultant des opérations		38,226,690.41
Dividendes distribués	7	-146,534.31
Souscription d'actions de capitalisation		61,138,175.36
Souscription d'actions de distribution		7,253.92
Rachats de parts de capitalisation		-117,955,744.74
Rachats d'actions de distribution		-1,876,601.73
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets		-20,606,761.09
Actif net au début de l'année		524,671,535.66
Actif net à la fin de l'année		504,064,774.57

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	EUR	504,064,774.57	524,671,535.66	753,923,162.39
Classe A EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,012,215	1,305,710	1,599,568
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	134.62	125.46	122.92
Classe A EUR - Distribution (annuelle)				
Nombre d'actions		-	790	746
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	107.71	107.12
Classe A USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	500	500
Valeur nette d'inventaire par action	USD	-	92.63	89.02
Classe AW EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		379,673	325,671	433,705
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	141.82	132.43	130.01
Catégorie Revenu A EUR - Distribution (mensuelle)				
Nombre d'actions		200	200	200
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	97.38	94.87	95.92
Classe E EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,939	1,683	200
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	105.09	98.43	96.92
Classe F EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		2,165,906	2,358,328	3,828,332
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	140.39	129.98	126.53
Classe F EUR - Distribution (annuelle)				
Nombre d'actions		100,465	119,934	182,885
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	95.94	90.22	89.15
Classe F USD Hedged - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	500	500
Valeur nette d'inventaire par action	USD	-	93.73	89.49
Classe FW EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		200	200	200
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	107.62	99.84	97.38

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur une autre bourse de valeurs. marché réglementé			354,671,000.96	70.36
Actions			169,802,776.10	33.69
Danemark			21,815,858.26	4.33
DEMANT A/S	DKK	158,870	5,628,543.23	1.12
GENMAB A/S	DKK	16,771	3,356,561.40	0.67
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	111,395	9,324,182.37	1.85
ZEALAND PHARMA A/S	DKK	36,547	3,506,571.26	0.70
France			44,252,785.94	8.78
CAPGEMINI SE	EUR	15,537	2,457,176.55	0.49
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	177,514	5,946,719.00	1.18
ELIS SA	EUR	115,272	2,178,640.80	0.43
EMEIS SA	EUR	381,335	2,311,271.44	0.46
ESSILORLUXOTTICA	EUR	26,531	6,250,703.60	1.24
HERMES INTERNATIONAL	EUR	3,854	8,948,988.00	1.78
L'OREAL	EUR	20,409	6,976,816.65	1.38
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	3,155	595,348.50	0.12
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	35,646	8,587,121.40	1.70
Allemagne			37,660,532.81	7.47
ADIDAS AG	EUR	13,874	3,285,363.20	0.65
BEIERSDORF AG	EUR	56,645	7,023,980.00	1.39
BIONTECH SE-ADR	USD	33,670	3,705,163.21	0.74
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	30,177	6,711,364.80	1.33
NEMETSCHEK SE	EUR	22,127	2,071,087.20	0.41
SAP SE	EUR	54,104	12,784,775.20	2.54
SARTORIUS AG	EUR	12,058	2,078,799.20	0.41
Irlande			5,565,708.33	1.10
EXPERIAN PLC	GBP	133,577	5,565,708.33	1.10
Italie			2,332,534.40	0.46
FERRARI NV	EUR	5,656	2,332,534.40	0.46
Pays-Bas			22,696,452.60	4.50
ADYEN NV	EUR	1,306	1,876,722.00	0.37
ARGENX SE	EUR	11,617	6,970,200.00	1.38
ASML HOLDING NV	EUR	13,911	9,441,395.70	1.87
EURONEXT NV	EUR	40,703	4,408,134.90	0.87
Espagne			3,176,132.49	0.63
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	33,808	2,305,705.60	0.46
SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBI	EUR	111,379	870,426.89	0.17
Suède			9,330,971.46	1.85
ASSA ABLOY AB-B	SEK	168,476	4,812,127.50	0.95
ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	179,479	2,648,693.72	0.53
NORDNET AB PUBL	SEK	91,130	1,870,150.24	0.37
Suisse			22,971,799.81	4.56
ALCON INC	CHF	61,580	5,046,088.76	1.00
GROUPE GALDERMA AG	CHF	47,401	5,083,314.66	1.01
LONZA GROUP AG-REG	CHF	6,143	3,507,293.30	0.70
SIKA AG-REG	CHF	13,255	3,048,035.59	0.60
STRAUMANN HOLDING AG-REG	CHF	51,642	6,287,067.50	1.25
Obligations			162,555,276.07	32.25
Autriche			627,708.00	0.12
AT AND S AUSTRIA TECHNOLOGIE SYSTEMTECHN 5,0% PERP	EUR	800,000	627,708.00	0.12

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Belgique			1,564,823.43	0.31
AZELIS FINANCE NV 4,75% 25-09-29	EUR	1,517,000	1,564,823.43	0.31
République tchèque			1,403,767.50	0.28
RAIFFEISENBANK A S E 1,0% 09-06-28	EUR	1,500,000	1,403,767.50	0.28
Finlande			1,737,357.50	0.34
FINNAIR 4,75% 24-05-29	EUR	1,700,000	1,737,357.50	0.34
France			19,677,869.50	3.90
ACCOR 2,375% 29-11-28	EUR	1,900,000	1,848,329.50	0.37
BNP PAR 7,375% PERP	EUR	7,400,000	8,023,635.00	1.59
BPCE 4,5% 13-01-33 EMTN	EUR	6,800,000	7,145,780.00	1.42
CA 7,25% PERP EMTN	EUR	2,500,000	2,660,125.00	0.53
Grèce			10,058,919.37	2.00
ALPHA SERVICES ET 6,0% 13-09-34	EUR	2,045,000	2,211,667.50	0.44
NATL BANK OF GREECE 8,0% 03-01-34	EUR	3,700,000	4,259,736.00	0.85
BANQUE DU PIRÉE 4,625% 17-07-29	EUR	766,000	795,065.87	0.16
BANQUE DU PIRÉE 6,75% 05-12-29	EUR	2,500,000	2,792,450.00	0.55
Guernesey			2,627,884.00	0.52
PERSHING SQUARE 1,375% 01-10-27	EUR	2,800,000	2,627,884.00	0.52
Hongrie			5,790,378.88	1.15
BANQUE OTP 5,0% 31-01-29 EMTN	EUR	1,315,000	1,362,898.88	0.27
BANQUE OTP 6,125% 05-10-27 EMTN	EUR	4,250,000	4,427,480.00	0.88
Irlande			7,934,864.31	1.57
BK IRELAND GROUP 4,875% 16-07-28	EUR	1,664,000	1,744,121.60	0.35
ISHARES PHYSICAL GOLD, ETC.	USD	88,618	4,340,827.15	0.86
ISHARES ARGENT PHYSIQUE, ETC.	USD	69,525	1,849,915.56	0.37
Italie			40,494,822.51	8.03
ACQUIRENTE UNI 2,8% 20-02-26	EUR	19,000,000	18,949,745.00	3.76
AUTOSTRADA PER L ITALILIA 2,25% 25-01-32	EUR	4,000,000	3,632,800.00	0.72
FINEBANK BANCA FINE 7,5% PERP	EUR	2,250,000	2,406,903.75	0.48
INVITALIA 5,25% 14-11-25	EUR	7,000,000	7,088,620.00	1.41
UNICREDIT 4,8% 17-01-29 EMTN	EUR	7,976,000	8,416,753.76	1.67
Jersey			2,814,628.57	0.56
CUIVRE WISDOMTREE	USD	80,092	2,814,628.57	0.56
Luxembourg			2,369,371.20	0.47
BK LC LUX FINCO1 SARL 5,25% 30-04-29	EUR	2,335,000	2,369,371.20	0.47
Pays-Bas			12,395,170.00	2.46
DE VOLKSBANK NV 4,625% 23-11-27	EUR	1,000,000	1,035,130.00	0.21
VIA OUTLETS BV 1,75% 15-11-28	EUR	12,000,000	11,360,040.00	2.25
Saint-Marin			7,159,741.60	1.42
OBLIGATION DU GOUVERNEMENT DE SAINT-MARIN 6,5 % 19-01-27	EUR	6,900,000	7,159,741.60	1.42
Espagne			25,426,466.05	5.04
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 7.0% PERP	EUR	1,800,000	1,907,424.00	0.38
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 8.0% PERP	USD	3,600,000	3,601,773.05	0.71
BBVA 5,75% 15-09-33 EMTN	EUR	5,700,000	6,073,464.00	1.20
CAIXABANK 5,25% PERP	EUR	5,600,000	5,631,500.00	1.12
PROJET FOOD SERVICE SL 5,5% 21-01-27	EUR	5,000,000	5,072,925.00	1.01
WERFENLIFE 4,625% 06-06-28	EUR	3,000,000	3,139,380.00	0.62
Suède			2,279,118.33	0.45
SAMHALLSBYGGNAD FL.R 20-XX 30/04A	EUR	4,445,000	1,862,388.33	0.37
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.875% PERP	EUR	1,000,000	416,730.00	0.08

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Suisse			5,020,554.32	1.00
UBS GROUP AG 9,25% PERP	USD	4,800,000	5,020,554.32	1.00
Royaume-Uni			13,171,831.00	2.61
AMBER FIN 6,625% 15-07-29	EUR	2,200,000	2,332,044.00	0.46
GROUPE NATWEST 1,043% 14-09-32	EUR	6,000,000	5,639,520.00	1.12
GROUPE NATWEST 5,763% 28-02-34	EUR	4,850,000	5,200,267.00	1.03
Obligations à taux variable			1,261,775.00	0.25
Italie			1,261,775.00	0.25
DUOMO BID E3R+4,125% 15-07-31	EUR	1,250,000	1,261,775.00	0.25
Titres hypothécaires et titres adossés à des actifs			21,051,173.79	4.18
Irlande			14,282,997.50	2.83
CANYON EURO CLO E3R+5,58% 15-04-37	EUR	4,000,000	3,980,187.60	0.79
CARLYLE EURO CLO 20213 DAC E3R+3,5% 15-02-36	EUR	4,000,000	4,022,486.00	0.80
CARLYLE GLOBAL MKT EURO CLO 20152 E3R+3,7% 10-11-35	EUR	2,800,000	2,819,475.12	0.56
PALMER SQUARE EUROPEAN CLO 20212 DAC E3R+3.3% 21-01-35	EUR	3,400,000	3,460,848.78	0.69
Luxembourg			4,125,033.45	0.82
AURIUM CLO IX DAC E3R+6.7% 28-10-34	EUR	1,250,000	1,287,516.25	0.26
CAIRN CLO XII DAC E3R+6,42% 15-07-34	EUR	2,800,000	2,837,517.20	0.56
Pays-Bas			2,643,142.84	0.52
TIKEHAU CLO VI DESIGNATED ACTI E3R+3.6% 15-01-35	EUR	2,600,000	2,643,142.84	0.52
Instruments du marché monétaire			108,583,418.81	21.54
Papiers commerciaux et certificats de dépôt créances			108,583,418.81	21.54
France			62,250,516.58	12.35
ENGIE ZCP 16-01-25	EUR	12,500,000	12,483,777.51	2.48
ENGIE ZCP 17-02-25	EUR	15,000,000	14,941,588.92	2.96
RATP ZCP 07-01-25	EUR	5,000,000	4,997,160.29	0.99
SOCIETE FINANCIERE AGACHE ZCP 17-04-25	EUR	15,000,000	14,873,926.90	2.95
UNEDIC ZCP 05-03-25	EUR	5,000,000	4,974,316.32	0.99
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 24-01-25	EUR	10,000,000	9,979,746.64	1.98
Irlande			6,496,916.65	1.29
WELL FARG BANK INT ZCP 06-01-25	EUR	4,000,000	3,998,192.21	0.79
WELLS FARGO BANK INT ZCP 060125	EUR	2,500,000	2,498,724.44	0.50
Pays-Bas			34,845,026.45	6.91
IBERDROLA INTL BV ZCP 03-01-25	EUR	5,000,000	4,998,773.56	0.99
IBERDROLA INTL BV ZCP 09-01-25	EUR	5,000,000	4,996,349.11	0.99
IBERDROLA INTL BV ZCP 10-02-25	EUR	7,500,000	7,474,787.43	1.48
IBERDROLA INTL BV ZCP 17-03-25	EUR	17,500,000	17,375,116.35	3.45
Espagne			4,990,959.13	0.99
NT CONS FIN ZCP 22-01-25	EUR	5,000,000	4,990,959.13	0.99
Total du portefeuille de titres			463,254,419.77	91.90

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

Répartition géographique des investissements au 31/12/24

Pays	% de l'actif net
France	25.03
Pays-Bas	14.40
Italie	8.75
Allemagne	7.47
Irlande	6.80
Espagne	6.66
Suisse	5.55
Danemark	4.33
Royaume-Uni	2.61
Suède	2.30
Grèce	2.00
Saint-Marin	1.42
Luxembourg	1.29
Hongrie	1.15
Jersey	0.56
Guernesey	0.52
Finlande	0.35
Belgique	0.31
République tchèque	0.28
Autriche	0.12
Total	91.90

Ventilation économique des investissements au 31/12/24

Secteur	% de l'actif net
Banques et autres institutions financières	35.41
Sociétés holding et financières	21.54
Produits pharmaceutiques et cosmétiques	6.99
Autres	5.17
Internet et services Internet	3.69
Biotechnologie	2.96
Produits chimiques	2.62
Textiles et vêtements	2.43
Commerce de détail et grands magasins	2.25
Obligations des États, provinces et municipalités	1.42
Construction de machines et d'appareils	1.37
Sociétés immobilières	1.33
Fournitures de bureau et informatique	1.12
Aliments et boissons non alcoolisées	1.01
Services divers	0.69
Fonds d'investissement	0.52
Industrie aéronautique et astronautique	0.46
Véhicules routiers	0.46
Transport	0.34
Génie électrique et électronique	0.12
Total	91.90

Carmignac Portfolio Flexible Allocation 2024 (fusionné le 19 novembre 2024).

CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024 (fusionné le 19 novembre 2024)

État des opérations et de l'évolution de l'actif net du 01/01/24 au 19/11/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenu		81,724.88
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		77,606.85
Autres revenus		4,118.03
Dépenses		579,233.61
Frais de gestion	4	579,182.27
Intérêts payés sur le découvert bancaire		51.34
Revenu net / (perte) des investissements		-497,508.73
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de titres d'investissement	2.2, 2.3	5,723,686.57
- contrats de change à terme	2.8	-23,984.34
- devises étrangères	2.5	119.50
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e)		5,202,313.00
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- investissements	2.2, 2.4	-2,727,463.87
- contrats de change à terme	2.8	72,351.52
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net résultant des opérations		2,547,200.65
Rachats de parts de capitalisation		-12,451,294.64
Rachats d'actions de distribution		-57,779,727.01
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets		-67,683,821.00
Actif net au début de la période		67,683,821.00
Actif net à la fin de la période		-

Statistiques

		19/11/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	EUR	-	67,683,821.00	77,572,539.81
Classe M EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	113,921	145,823
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	105.45	100.91
Classe M EUR - Distribution (annuelle)				
Nombre d'actions		-	596,798	685,305
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	93.28	91.72

**Carmignac Portfolio Family Governed
(fusionné le 22 octobre 2024).**

Carmignac Portfolio Family Governed (fusionné le 22 octobre 2024)

État des opérations et de l'évolution de l'actif net du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenu		420,912.23
Dividendes sur le portefeuille de titres, nets		322,590.38
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		98,158.85
Autres revenus		163.00
Dépenses		504,778.74
Frais de gestion	4	352,107.97
Frais de fonctionnement et de service	3	69,757.45
Frais de dépôt		10,557.00
Frais de transaction	2.15	57,558.49
Taxe d'abonnement	6	13,553.00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		889.01
Autres dépenses		355.82
Revenu net / (perte) des investissements		-83,866.51
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de titres d'investissement	2.2, 2.3	16,091,399.11
- devises étrangères	2.5	-70,310.37
Bénéfice net réalisé / (perte)		15,937,222.23
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- investissements	2.2, 2.4	-9,906,923.05
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net résultant des opérations		6,030,299.18
Souscription d'actions de capitalisation		1,987,566.24
Rachats de parts de capitalisation		-71,547,378.11
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets		-63,529,512.69
Actif net au début de la période		63,529,512.69
Actif net à la fin de la période		-

Carmignac Portfolio Family Governed (fusionné le 22 octobre 2024)

Statistiques

		22/10/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	EUR	-	63,529,512.69	28,310,689.08
Classe A EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	41,020	187,829
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	160.84	133.31
Classe F EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	10,688	13,572
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	165.61	136.37
Classe FW EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	332,604	10,381
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	165.85	136.84

Carmignac Portfolio Grandchildren

Carmignac Portfolio Grandchildren

État de l'actif net au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		557,643,003.44
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	533,838,491.40
<i>Prix de revient</i>		482,406,993.25
Avoirs en banque et liquidités		21,069,199.30
Créances pour investissements vendus		1,926,601.27
Créances sur abonnements		585,320.21
Dividendes à recevoir sur le portefeuille de titres		68,449.21
Autres intérêts à recevoir		154,942.05
Passif		3,607,852.98
Découverts bancaires		444,465.33
Dettes sur investissements achetés		2,215,918.75
Payable sur les rachats		302,869.00
Autres intérêts à payer		12,028.02
Dépenses à payer	12	561,667.99
Autres passifs	11	70,903.89
Valeur nette d'inventaire		554,035,150.46

Carmignac Portfolio Grandchildren

État des opérations et de l'évolution de l'actif net du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenu		4,319,419.33
Dividendes sur le portefeuille de titres, nets		3,352,333.86
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		965,494.59
Autres revenus		1,590.88
Dépenses		6,399,953.92
Frais de gestion	4	4,392,568.53
Frais de fonctionnement et de service	3	1,219,906.07
Frais de dépôt		51,445.00
Frais de transaction	2.15	589,997.99
Taxe d'abonnement	6	120,270.00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		25,615.28
Autres dépenses		151.05
Revenu net / (perte) des investissements		-2,080,534.59
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de titres d'investissement	2.2, 2.3	66,425,536.63
- Finance	2.9	-136,701.83
- devises étrangères	2.5	1,417,339.40
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e)		65,625,639.61
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- investissements	2.2, 2.4	25,080,620.46
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net résultant des opérations		90,706,260.07
Dividendes distribués	7	-360.76
Souscription d'actions de capitalisation		396,355,749.83
Souscription d'actions de distribution		591,919.13
Rachats de parts de capitalisation		-287,116,830.19
Rachats d'actions de distribution		-617,706.00
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets		199,919,032.08
Actif net au début de l'année		354,116,118.38
Actif net à la fin de l'année		554,035,150.46

Carmignac Portfolio Grandchildren

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	EUR	554,035,150.46	354,116,118.38	73,944,234.51
Classe A EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		454,808	185,379	83,917
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	202.79	166.39	135.23
Classe AW USD - Capitalisation				
Nombre d'actions		4,200	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	USD	101.21	-	-
Classe F EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		488,923	564,847	277,979
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	207.72	169.41	136.86
Classe FW EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		17,596	1,631	550
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	209.56	171.26	138.63
Classe FW couverte en GBP - Capitalisation				
Nombre d'actions		200	200	200
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	113.35	97.09	80.47
Classe FW GBP Hedged - Distribution (annuelle)				
Nombre d'actions		200	200	200
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	110.48	96.02	80.47
Classe I EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		288,682	87,203	5,959
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	116.47	94.81	76.45
Classe IW EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		2,402,589	2,316,793	314,207
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	115.94	94.52	76.33
Classe Z EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		451,364	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	97.29	-	-

Carmignac Portfolio Grandchildren

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur une autre bourse de valeurs. marché réglementé			533,838,491.40	96.35
Actions			533,838,491.40	96.35
Danemark			32,842,145.27	5.93
DEMANT A/S	DKK	280,270	9,929,576.45	1.79
GENMAB A/S	DKK	34,657	6,936,279.79	1.25
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	190,867	15,976,289.03	2.88
France			43,443,621.00	7.84
HERMES INTERNATIONAL	EUR	8,411	19,530,342.00	3.53
L'OREAL	EUR	39,206	13,402,571.10	2.42
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	43,631	10,510,707.90	1.90
Allemagne			22,995,151.30	4.15
ADIDAS AG	EUR	27,117	6,421,305.60	1.16
SAP SE	EUR	70,139	16,573,845.70	2.99
Irlande			8,515,662.13	1.54
ACCENTURE PLC-CL A	USD	25,066	8,515,662.13	1.54
Italie			6,312,194.40	1.14
FERRARI NV	EUR	15,306	6,312,194.40	1.14
Pays-Bas			19,316,538.00	3.49
ADYEN NV	EUR	2,192	3,149,904.00	0.57
ASML HOLDING NV	EUR	23,820	16,166,634.00	2.92
Espagne			3,542,376.20	0.64
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	51,941	3,542,376.20	0.64
Suède			10,658,995.52	1.92
ASSA ABLOY AB-B	SEK	373,179	10,658,995.52	1.92
Suisse			8,645,195.38	1.56
LONZA GROUP AG-REG	CHF	15,142	8,645,195.38	1.56
États-Unis			377,566,612.20	68.15
ADOBE INC	USD	8,634	3,707,742.27	0.67
ALIGN TECHNOLOGY INC	USD	42,198	8,497,059.37	1.53
ALPHABET INC-CL A	USD	33,304	6,088,312.12	1.10
AMAZON.COM INC	USD	105,646	22,383,076.72	4.04
ANALOG DEVICES INC	USD	17,722	3,636,133.38	0.66
ANSYS INC	USD	43,965	14,322,272.77	2.59
AUTODESK INC	USD	11,061	3,157,218.51	0.57
CADENCE DESIGN SYS INC	USD	25,861	7,503,810.78	1.35
COLGATE-PALMOLIVE CO	USD	293,408	25,759,267.29	4.65
DANAHER CORP	USD	55,660	12,338,728.15	2.23
ELI LILLY & CO	USD	16,130	12,025,456.30	2.17
HOME DEPOT INC	USD	36,069	13,549,473.98	2.45
ÉCHANGE INTERCONTINENTAL EN	USD	91,195	13,123,097.01	2.37
INTUIT INC	USD	7,216	4,379,774.02	0.79
INTUITIVE SURGICAL INC	USD	27,412	13,817,448.11	2.49
MASTERCARD INC - A	USD	44,060	22,405,286.53	4.04
MICROSOFT CORP	USD	120,147	48,905,804.44	8.83
NVIDIA CORP	USD	93,756	12,158,853.93	2.19
ORACLE CORP	USD	47,497	7,643,553.92	1.38
PALO ALTO NETWORKS INC	USD	18,284	3,212,898.73	0.58
PROCTER & GAMBLE CO/THE	USD	147,949	23,953,307.44	4.32
S&P GLOBAL INC	USD	47,498	22,844,450.93	4.12
SERVICENOW INC	USD	3,588	3,673,308.12	0.66
STRYKER CORP	USD	31,185	10,843,224.77	1.96

Carmignac Portfolio Grandchildren

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
SYNOPSIS INC	USD	13,930	6,529,275.52	1.18
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	USD	41,147	20,672,046.17	3.73
TRANSUNION	USD	66,036	5,912,310.54	1.07
VEEVA SYSTEMS INC-CLASS A	USD	28,386	5,763,550.46	1.04
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	USD	48,239	18,759,869.92	3.39
Total du portefeuille de titres			533,838,491.40	96.35

Carmignac Portfolio Grandchildren

Répartition géographique des investissements au 31/12/24

Pays	% de l'actif net
États-Unis	68.15
France	7.84
Danemark	5.93
Allemagne	4.15
Pays-Bas	3.48
Suède	1.92
Suisse	1.56
Irlande	1.54
Italie	1.14
Espagne	0.64
Total	96.35

Ventilation économique des investissements au 31/12/24

Secteur	% de l'actif net
Sociétés holding et financières	26.57
Internet et services Internet	13.37
Produits pharmaceutiques et cosmétiques	13.29
Banques et autres institutions financières	11.08
Commerce de détail et grands magasins	6.49
Textiles et vêtements	4.68
Biens de consommation divers	4.65
Biotechnologie	4.64
Arts graphiques et édition	4.12
Construction de machines et d'appareils	1.92
Produits chimiques	1.56
Services divers	1.54
Véhicules routiers	1.14
Électronique et semi-conducteurs	0.66
Industrie aéronautique et astronautique	0.64
Total	96.35

Carmignac Portfolio Human Xperience

Carmignac Portfolio Human Xperience

État de l'actif net au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		123,962,563.48
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	118,237,749.64
<i>Prix de revient</i>		99,198,343.02
Avoirs en banque et liquidités		5,646,132.93
Créances sur abonnements		10,391.83
Dividendes à recevoir sur le portefeuille de titres		17,557.41
Autres intérêts à recevoir		49,375.35
Autres actifs	10	1,356.32
Passif		756,823.71
Découverts bancaires		542,796.85
Payable sur les rachats		9,574.81
Moins-value nette non réalisée sur les contrats financiers à terme	2.9	82,959.92
Autres intérêts à payer		5.62
Dépenses à payer	12	121,486.51
Valeur nette d'inventaire		123,205,739.77

Carmignac Portfolio Human Xperience

État des opérations et de l'évolution de l'actif net du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenu		1,240,190.95
Dividendes sur le portefeuille de titres, nets		1,031,344.55
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		208,724.38
Autres revenus		122.02
Dépenses		1,429,165.56
Frais de gestion	4	848,327.88
Frais de fonctionnement et de service	3	226,259.85
Commissions de performance	5	2,817.71
Frais de dépôt		16,139.00
Frais de transaction	2.15	283,087.64
Taxe d'abonnement	6	50,363.00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		2,170.48
Revenu net / (perte) des investissements		-188,974.61
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de titres d'investissement	2.2, 2.3	4,848,641.70
- Finance	2.9	58,636.35
- devises étrangères	2.5	-169,821.38
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e)		4,548,482.06
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- investissements	2.2, 2.4	10,723,273.04
- Finance	2.9	-82,959.92
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net résultant des opérations		15,188,795.18
Souscription d'actions de capitalisation		56,338,507.32
Rachats de parts de capitalisation		-12,434,808.28
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets		59,092,494.22
Actif net au début de l'année		64,113,245.55
Actif net à la fin de l'année		123,205,739.77

Carmignac Portfolio Human Xperience

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	EUR	123,205,739.77	64,113,245.55	18,848,603.50
Classe A EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		64,739	10,525	10,047
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	134.46	114.31	93.22
Classe F EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		801,915	540,086	190,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	137.77	116.36	94.27
Classe FW GBP - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,630	500	-
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	124.66	110.58	-
Classe X EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		37,973	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	99.49	-	-

CARMIGNAC PORTFOLIO Human Xperience

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur une autre bourse de valeurs. marché réglementé			118,237,749.64	95.97
Actions			118,237,749.64	95.97
Chine			2,913,790.06	2.36
LENOVO GROUP LTD	HKD	2,325,164	2,913,790.06	2.36
France			8,356,302.40	6.78
CAPGEMINI SE	EUR	15,487	2,449,269.05	1.99
L'OREAL	EUR	11,961	4,088,867.85	3.32
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	2,861	1,818,165.50	1.48
Allemagne			10,396,160.14	8.44
ADIDAS AG	EUR	14,853	3,517,190.40	2.85
BEIERSDORF AG	EUR	11,862	1,470,888.00	1.19
SAP SE	EUR	14,365	3,394,449.50	2.76
SIEMENS AG-REG	EUR	10,679	2,013,632.24	1.63
Irlande			3,877,974.95	3.15
ACCENTURE PLC-CL A	USD	7,976	2,709,683.28	2.20
EXPERIAN PLC	GBP	28,039	1,168,291.67	0.95
Japon			4,181,770.59	3.39
SONY GROUP CORP	JPY	202,000	4,181,770.59	3.39
Corée du Sud			2,948,692.03	2.39
HYUNDAI MOTOR CO	KRW	8,921	1,240,644.13	1.01
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	48,943	1,708,047.90	1.39
Suisse			5,765,468.54	4.68
NESTLE SA-REG	CHF	17,083	1,363,072.13	1.11
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	CHF	11,778	3,206,648.20	2.60
GROUPE UBS AG-REG	CHF	40,467	1,195,748.21	0.97
Taïwan			3,434,499.03	2.79
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	TWD	108,461	3,434,499.03	2.79
Royaume-Uni			5,945,334.06	4.83
DIAGEO PLC	GBP	65,048	1,996,363.09	1.62
UNILEVER PLC	GBP	71,790	3,948,970.97	3.21
États-Unis			70,417,757.84	57.15
ADOBE INC	USD	3,321	1,426,153.82	1.16
ALPHABET INC-CL A	USD	25,294	4,624,002.12	3.75
AMAZON.COM INC	USD	21,646	4,586,109.07	3.72
APPLE INC	USD	12,614	3,050,504.95	2.48
CISCO SYSTEMS INC	USD	60,197	3,441,489.52	2.79
COLGATE-PALMOLIVE CO	USD	50,828	4,462,359.71	3.62
COSTCO WHOLESALE CORP	USD	5,000	4,424,287.78	3.59
DANAHER CORP	USD	16,214	3,594,325.16	2.92
HILTON WORLDWIDE HOLDINGS IN	USD	9,950	2,374,931.92	1.93
HOME DEPOT INC	USD	9,259	3,478,182.92	2.82
INTUIT INC	USD	4,625	2,807,158.38	2.28
MARRIOTT INTERNATIONAL -CL A	USD	10,003	2,694,579.26	2.19
MASTERCARD INC - A	USD	9,937	5,053,139.63	4.10
MICROSOFT CORP	USD	12,810	5,214,307.10	4.23
NVIDIA CORP	USD	35,365	4,586,350.41	3.72
ORACLE CORP	USD	10,070	1,620,535.78	1.32
PROCTER & GAMBLE CO/THE	USD	25,420	4,115,560.60	3.34
SALESFORCE INC	USD	4,685	1,512,637.42	1.23
SERVICENOW INC	USD	3,922	4,015,249.29	3.26
ACTIONS DE LA CLASSE A DE VISA INC	USD	10,930	3,335,893.00	2.71

CARMIGNAC PORTFOLIO Human Xperience

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Total du portefeuille de titres			118,237,749.64	95.97

Carmignac Portfolio Human Xperience

Répartition géographique des investissements au 31/12/24

Pays	% de l'actif net
États-Unis	57.15
Allemagne	8.44
France	6.78
Royaume-Uni	4.83
Suisse	4.68
Japon	3.39
Irlande	3.15
Taïwan	2.79
Corée du Sud	2.39
Chine	2.37
Total	95.97

Ventilation économique des investissements au 31/12/24

Secteur	% de l'actif net
Banques et autres institutions financières	24.81
Sociétés holding et financières	17.35
Internet et services Internet	15.23
Commerce de détail et grands magasins	10.14
Fournitures de bureau et informatique	5.16
Produits pharmaceutiques et cosmétiques	4.51
Électronique et semi-conducteurs	4.17
Biens de consommation divers	3.62
Textiles et vêtements	2.85
Services divers	2.20
Hôtels et restaurants	2.19
Tabac et boissons alcoolisées	1.62
Aliments et boissons non alcoolisées	1.11
Véhicules routiers	1.01
Total	95.97

Carmignac Portfolio China New Economy

Carmignac Portfolio China New Economy

État de l'actif net au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		55,660,995.34
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	49,932,539.18
<i>Prix de revient</i>		50,335,254.09
Avoirs en banque et liquidités		4,601,408.91
Créances pour investissements vendus		1,048,732.20
Créances sur abonnements		1,368.66
Plus-value nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2.8	28,864.28
Dividendes à recevoir sur le portefeuille de titres		18,927.47
Autres intérêts à recevoir		29,154.64
Passif		197,257.34
Découverts bancaires		67,593.60
Payable sur les rachats		53,228.10
Moins-value nette non réalisée sur les contrats financiers à terme	2.9	13,162.72
Dépenses à payer	12	60,286.71
Autres passifs	11	2,986.21
Valeur nette d'inventaire		55,463,738.00

Carmignac Portfolio China New Economy

État des opérations et de l'évolution de l'actif net du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenu		1,104,712.55
Dividendes sur le portefeuille de titres, nets		800,138.63
Dividendes reçus sur les CFD		183,241.05
Intérêts perçus sur les CFD		42.54
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		121,290.15
Autres revenus		0.18
Dépenses		1,254,643.80
Frais de gestion	4	544,303.48
Frais de fonctionnement et de service	3	118,640.00
Frais de dépôt		30,359.00
Frais de transaction	2.15	296,348.76
Taxe d'abonnement	6	29,730.00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		14,856.49
Intérêts payés sur les CFD		217,634.76
Autres dépenses		2,771.31
Revenu net / (perte) des investissements		-149,931.25
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de titres d'investissement	2.2,2.3	-843,142.52
- contrats de change à terme	2.8	1,421,126.71
- CFDs	2.10	-1,433,714.77
- devises étrangères	2.5	-57,921.72
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e)		-1,063,583.55
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- investissements	2.2, 2.4	3,021,261.19
- contrats de change à terme	2.8	-436,705.97
- Finance	2.9	-13,162.72
- CFDs	2.10	-617,172.24
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net résultant des opérations		890,636.71
Souscription d'actions de capitalisation		5,879,495.80
Rachats de parts de capitalisation		-13,787,042.99
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets		-7,016,910.48
Actif net au début de l'année		62,480,648.48
Actif net à la fin de l'année		55,463,738.00

Carmignac Portfolio China New Economy

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	EUR	55,463,738.00	62,480,648.48	51,356,124.98
Classe A EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		114,503	117,149	106,689
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	47.77	47.29	61.03
Classe A USD - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	200	200
Valeur nette d'inventaire par action	USD	-	69.39	86.52
Classe F EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		1,020,735	1,181,533	725,615
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	48.98	48.17	61.76
Classe F USD - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	200	200
Valeur nette d'inventaire par action	USD	-	70.21	86.96

Carmignac Portfolio China New Economy

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur une autre bourse de valeurs. marché réglementé			49,932,539.18	90.03
Actions			49,932,539.18	90.03
Îles Caïmans			17,788,628.01	32.07
ANTA SPORTS PRODUCTS LTD	HKD	78,993	764,524.42	1.38
ASMPT LTD	HKD	43,901	408,790.10	0.74
DAQO NEW ENERGY CORP-ADR	USD	96,915	1,819,437.57	3.28
EHANG HOLDINGS LTD-SPS ADR	USD	228,226	3,470,225.37	6.26
GAOTU TECHEDU INCORPORATION	USD	343,575	726,633.75	1.31
H WORLD GROUP LTD	HKD	226,860	733,289.41	1.32
H WORLD GROUP LTD-ADR	USD	39,678	1,265,634.32	2.28
MINISO GROUP HOLDING LTD	HKD	62,007	362,697.43	0.65
NEW HORIZON HEALTH LTD	HKD	1,868,351	410,546.19	0.74
NEW ORIENTAL EDUCATION & TEC	HKD	169,501	1,031,499.68	1.86
NOUVEL ORIENT EDUCATIO-SP ADR	USD	20,128	1,247,527.80	2.25
TAL EDUCATION GROUP- ADR	USD	58,343	564,555.15	1.02
TENCENT MUSIC ENTERTAINM-ADR	USD	122,451	1,342,171.75	2.42
WUXI BIOLOGICS CAYMAN INC	HKD	731,202	1,596,268.77	2.88
YADEA GROUP HOLDINGS LTD	HKD	1,271,095	2,044,826.30	3.69
Chine			11,437,732.29	20.62
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	HKD	11,522	118,031.85	0.21
ALIBABA GROUP HOLDING-SP ADR	USD	123	10,071.63	0.02
CHINA INTERNATIONAL CAPITA-H	HKD	338,972	540,251.51	0.97
DIDI GLOBAL INC	USD	541,143	2,388,240.96	4.31
KE HOLDINGS INC-ADR	USD	21,348	379,749.07	0.68
KE HOLDINGS INC-CL A	HKD	202,787	1,194,985.37	2.15
MAO GEPING COSMETICS CO LTD	HKD	27,043	195,837.08	0.35
PDD HOLDINGS INC	USD	9,702	908,736.82	1.64
SINOTRANS LIMITED-H	HKD	1,869,466	852,958.24	1.54
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	27,402	1,420,569.39	2.56
VIPSHOP HOLDINGS LTD - ADR	USD	263,549	3,428,300.37	6.18
Hong Kong			1,260,803.38	2.27
RESSOURCES CHINOISES POWER HOLDIN	HKD	537,157	1,260,803.38	2.27
Pays-Bas			2,347,326.80	4.23
PROSUS NV	EUR	61,208	2,347,326.80	4.23
Taiwan			15,970,047.35	28.79
CHROMA ATE INC	TWD	66,563	801,931.96	1.45
ELITE MATERIAL CO LTD	TWD	83,652	1,522,811.45	2.75
GOLD CIRCUIT ELECTRONICS LTD	TWD	100,956	718,175.52	1.29
GUDENG PRECISION INDUSTRIAL	TWD	38,050	545,839.49	0.98
LITE-ON TECHNOLOGY CORP	TWD	347,521	1,018,557.29	1.84
LOTES CO LTD	TWD	21,682	1,248,611.79	2.25
MEDIATEK INC	TWD	44,620	1,859,804.67	3.35
QUANTA COMPUTER INC	TWD	63,720	538,690.10	0.97
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	TWD	160,251	5,074,468.27	9.15
WISTRON CORP	TWD	310,709	951,849.97	1.72
WIWYNN CORP	TWD	21,889	1,689,306.84	3.05
États-Unis			1,128,001.35	2.03
ACM RESEARCH INC	USD	77,354	1,128,001.35	2.03
Total du portefeuille de titres			49,932,539.18	90.03

Carmignac Portfolio China New Economy

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Carmignac Portfolio China New Economy

Répartition géographique des investissements au 31/12/24

Pays	% de l'actif net
Îles Caïmans	32.07
Taïwan	28.80
Chine	20.62
Pays-Bas	4.23
Hong Kong	2.27
États-Unis	2.04
Total	90.03

Ventilation économique des investissements au 31/12/24

Secteur	% de l'actif net
Électronique et semi-conducteurs	12.93
Commerce de détail et grands magasins	6.84
Industrie aéronautique et astronautique	6.26
Banques et autres institutions financières	5.87
Utilitaires	5.55
Soins de santé et services sociaux	5.13
Génie électrique et électronique	4.80
Fournitures de bureau et informatique	4.52
Internet et services Internet	4.31
Produits chimiques	4.04
Sociétés holding et financières	3.77
Véhicules routiers	3.69
Hôtels et restaurants	3.60
Biotechnologie	2.88
Sociétés immobilières	2.84
Arts graphiques et édition	2.42
Services divers	2.29
Institutions non classables/non classées	2.25
Construction de machines et d'appareils	2.03
Transport	1.54
Textiles et vêtements	1.38
Produits pharmaceutiques et cosmétiques	1.09
Total	90.03

Carmignac Portfolio Evolution

Carmignac Portfolio Evolution

État de l'actif net au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		13,742,541.48
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	13,382,108.60
<i>Prix de revient</i>		11,865,236.72
Avoirs en banque et liquidités		357,249.68
Autres intérêts à recevoir		3,183.20
Passif		28,941.44
Découverts bancaires		18,333.57
Moins-value nette non réalisée sur les contrats financiers à terme	2.9	3,024.63
Dépenses à payer	12	7,583.24
Valeur nette d'inventaire		13,713,600.04

Carmignac Portfolio Evolution

État des opérations et de l'évolution de l'actif net du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenu		67,128.19
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		15,169.38
Autres revenus		51,958.81
Dépenses		92,533.54
Frais de gestion	4	77,842.57
Frais de fonctionnement et de service	3	6,941.64
Frais de dépôt		7,362.00
Frais de transaction	2.15	292.38
Taxe d'abonnement	6	45.00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		49.95
Revenu net / (perte) des investissements		-25,405.35
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de titres d'investissement	2.2, 2.3	867,880.84
- Finance	2.9	1,292.64
- devises étrangères	2.5	538.21
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e)		844,306.34
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- investissements	2.2, 2.4	240,108.82
- Finance	2.9	-3,024.63
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net résultant des opérations		1,081,390.53
Souscription d'actions de capitalisation		12,048.42
Rachats de parts de capitalisation		-2,708,491.15
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets		-1,615,052.20
Actif net au début de l'année		15,328,652.24
Actif net à la fin de l'année		13,713,600.04

Carmignac Portfolio Evolution

Statistiques

		31/12/24	31/12/23	31/12/22
Total des actifs nets	EUR	13,713,600.04	15,328,652.24	15,336,528.60
Classe M EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		115,455	130,358	144,676
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	118.78	110.27	103.00
Classe M2 EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		-	8,617	4,222
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	110.75	103.09

Carmignac Portfolio Evolution

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Organismes de placement collectif			13,382,108.60	97.58
Actions/parts de fonds d'investissement			13,382,108.60	97.58
Luxembourg			13,382,108.60	97.58
CARMIGNAC PORTFOLIO CHINA NEW ECO F EUR ACC	EUR	30,446	1,491,245.08	10.87
CARMIGNAC PORTFOLIO CLIMATE TRANSITION FW EUR ACC	EUR	7,502	891,612.70	6.50
CARMIGNAC PORTFOLIO CREDIT F EUR ACC	EUR	11,749	1,710,771.89	12.48
CARMIGNAC PORTFOLIO EM DEBT F EUR ACC	EUR	11,760	1,318,296.00	9.61
CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGENTS F EUR ACC	EUR	3,432	609,523.20	4.44
CARMIGNAC PORTFOLIO FLEXIBLE BOND F EUR ACC	EUR	1,125	1,362,577.50	9.94
CARMIGNAC PORTFOLIO GLOBAL BOND I EUR ACC	EUR	13,824	1,387,100.16	10.11
CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDCHILDREN I EUR ACC	EUR	11,056	1,287,692.32	9.39
CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDE EUROPE I EUR ACC	EUR	720	74,397.60	0.54
CARMIGNAC PORTFOLIO HUMAN XP F ACC	EUR	9,582	1,320,112.14	9.63
CARMIGNAC PORTFOLIO INVESTISSEMENT F EUR ACC	EUR	2,075	502,378.25	3.66
CARMIGNAC PORTFOLIO SECURITE FW EUR ACC	EUR	12,152	1,426,401.76	10.40
Total du portefeuille de titres			13,382,108.60	97.58

Carmignac Portfolio Evolution

Répartition géographique des investissements au 31/12/24

Pays	% de l'actif net
Luxembourg	97.58
Total	97.58

Ventilation économique des investissements au 31/12/24

Secteur	% de l'actif net
Fonds d'investissement	97.58
Total	97.58

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage

État de l'actif net au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		37,659,802.52
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	31,158,080.45
<i>Prix de revient</i>		30,881,824.78
Avoirs en banque et liquidités		6,065,374.70
Plus-value nette non réalisée sur les CFD	2.10	391,138.79
Dividendes à recevoir sur le portefeuille de titres		6,063.60
Autres intérêts à recevoir		39,144.98
Passif		2,189,789.54
Découverts bancaires		35,452.84
Dettes sur investissements achetés		1,994,523.04
A payer sur les CFD		49.94
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2.8	66,014.21
Autres intérêts à payer		420.93
Dépenses à payer	12	93,328.58
Valeur nette d'inventaire		35,470,012.98

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage

État des opérations et de l'évolution de l'actif net du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenu		5,098,609.77
Dividendes sur le portefeuille de titres, nets		246,022.23
Dividendes reçus sur les CFD		52,209.98
Intérêts sur les instruments du marché monétaire, nets		3,705,617.32
Intérêts perçus sur les CFD		575,137.87
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		516,350.72
Autres revenus		3,271.65
Dépenses		1,813,521.62
Frais de gestion	4	781,330.52
Frais de fonctionnement et de service	3	127,195.52
Frais de dépôt		28,976.00
Frais de transaction	2.15	110,643.36
Taxe d'abonnement	6	15,271.00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		18,652.43
Dividendes payés sur les CFD		448,794.10
Intérêts payés sur les CFD		281,719.21
Frais bancaires		107.70
Autres dépenses		831.78
Revenu net / (perte) des investissements		3,285,088.15
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de titres d'investissement	2.2,2.3	3,059,886.44
- options	2.7	-4,720.85
- contrats de change à terme	2.8	-499,151.27
- CFDs	2.10	-1,290,496.18
- devises étrangères	2.5	-293,080.93
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e)		4,257,525.36
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- investissements	2.2, 2.4	1,180,701.74
- contrats de change à terme	2.8	-589,314.10
- CFDs	2.10	862,265.60
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net résultant des opérations		5,711,178.60
Souscription d'actions de capitalisation		16,250,975.82
Rachats de parts de capitalisation		-161,514,931.35
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets		-139,552,776.93
Actif net au début de l'exercice		175,022,789.91
Actif net à la fin de l'année		35,470,012.98

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage

Statistiques

		31/12/24	31/12/23
Total des actifs nets	EUR	35,470,012.98	175,022,789.91
Classe A EUR - Capitalisation			
Nombre d'actions		500	500
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	106.02	102.48
Classe F EUR - Capitalisation			
Nombre d'actions		500	500
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	106.38	102.62
Classe I EUR - Capitalisation			
Nombre d'actions		331,807	1,703,404
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	106.58	102.69

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur une autre bourse de valeurs. marché réglementé			10,234,867.68	28.85
Actions			10,234,867.68	28.85
Australie			123,511.96	0.35
SG FLEET GROUP LTD	AUD	60,577	123,511.96	0.35
Bermudes			857,141.28	2.42
ENSTAR GROUP LTD	USD	2,756	857,141.28	2.42
Canada			652,688.23	1.84
CI FINANCIAL CORP	CAD	11,926	247,769.31	0.70
HEROUX-DEVTEK INC	CAD	18,975	404,918.92	1.14
Allemagne			964,988.40	2.72
COVESTRO AG-TEND	EUR	7,872	456,576.00	1.29
NEXUS AG	EUR	7,347	508,412.40	1.43
Japon			661,833.16	1.87
SHINKO ELECTRIC INDUSTRIES	JPY	15,400	539,863.78	1.52
WEALTHNAVI INC	JPY	10,200	121,969.38	0.34
Jersey			60,717.80	0.17
ARCADIUM LITHIUM PLC	USD	12,256	60,717.80	0.17
États-Unis			6,913,986.85	19.49
TRANSPORT AÉRIEN	USD	6,729	142,832.85	0.40
ALTAIR ENGINEERING INC - A	USD	1,424	150,046.01	0.42
ANSYS INC	USD	1,997	650,553.37	1.83
AVID BIOSERVICES INC	USD	21,751	259,415.60	0.73
BARNES GROUP INC	USD	2,847	129,936.48	0.37
BERRY GLOBAL GROUP INC	USD	1,919	119,847.16	0.34
CHAMPIONX CORP	USD	28,532	749,188.87	2.11
DÉCOUVRIR LES SERVICES FINANCIERS	USD	2,232	373,393.88	1.05
HASHICORP INC-CL A	USD	20,245	668,837.71	1.89
HESS CORP	USD	8,379	1,076,282.75	3.03
JUNIPER NETWORKS INC	USD	15,474	559,634.28	1.58
KELLANOVA	USD	7,303	571,051.58	1.61
PACTIV EVERGREEN INC	USD	22,884	386,077.72	1.09
RETAIL OPPORTUNITY INVESTMEN	USD	7,679	128,737.27	0.36
RÉSEAUX SÉCURISÉS -A-	USD	8,933	72,982.31	0.21
SMARTSHEET INC-CLASSE A	USD	9,424	509,924.40	1.44
SUMMIT MATERIALS INC -CL A	USD	2,602	127,147.46	0.36
SURMODICS INC	USD	6,226	238,097.15	0.67
Autres valeurs mobilières			-	0.00
Droits de l'homme			-	0.00
Canada			-	0.00
NEIGHBOURLY PHARMACY CVR 31.12.49 RIGHT	CAD	34,690	-	0.00
États-Unis d'Amérique			-	0.00
BRISTOL MYERS RTS	USD	8,278	-	0.00
NOVARTIS AG U RTS	USD	28,286	-	0.00
Instruments du marché monétaire			20,923,212.77	58.99
Papiers commerciaux et certificats de dépôt créances			7,949,117.77	22.41
Belgique			992,573.35	2.80
SUMITOMO MITSUI BANKING CORP BRU BRANCH ZCP 31-03	EUR	1,000,000	992,573.35	2.80

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Danemark			992,897.20	2.80
DANSKE BK ZCP 24-03-25	EUR	1,000,000	992,897.20	2.80
France			3,978,964.56	11.22
SOCIETE FINANCIERE AGACHE ZCP 31-01-25	EUR	2,000,000	1,989,347.05	5.61
THALES SERVICES SAS ZCP 05-02-25	EUR	2,000,000	1,989,617.51	5.61
Royaume-Uni			1,984,682.66	5.60
MITSUBISHI HC CAPITAL UK ZCP 27-02-25	EUR	2,000,000	1,984,682.66	5.60
Marché du Trésor			12,974,095.00	36.58
France			1,994,770.00	5.62
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ZCP 05-02-25	EUR	2,000,000	1,994,770.00	5.62
Italie			2,993,220.00	8.44
ITALIE BUONI ORDINARI DEL TESORO BOT ZCP 31-01-25	EUR	3,000,000	2,993,220.00	8.44
Espagne			7,986,105.00	22.52
ESPAGNE LETRAS DEL TESORO ZCP 07-02-25	EUR	5,000,000	4,987,875.00	14.06
ESPAGNE LETRAS DEL TESORO ZCP 10-01-25	EUR	3,000,000	2,998,230.00	8.45
Total du portefeuille de titres			31,158,080.45	87.84

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage

Répartition géographique des investissements au 31/12/24

Pays	% de l'actif net
Espagne	22.51
États-Unis	19.49
France	16.84
Italie	8.44
Royaume-Uni	5.59
Belgique	2.80
Danemark	2.80
Allemagne	2.72
Bermudes	2.42
Japon	1.87
Canada	1.84
Australie	0.35
Jersey	0.17
Total	87.84

Ventilation économique des investissements au 31/12/24

Secteur	% de l'actif net
Obligations des États, provinces et municipalités	36.58
Banques et autres institutions financières	17.87
Sociétés holding et financières	10.96
Internet et services Internet	5.79
Construction de machines et d'appareils	3.61
Pétrole	3.03
Assurance	2.42
Fournitures de bureau et informatique	1.58
Électronique et semi-conducteurs	1.52
Produits pharmaceutiques et cosmétiques	1.40
Aliments et boissons non alcoolisées	1.09
Transport	0.40
Industrie aéronautique et astronautique	0.37
Sociétés immobilières	0.36
Véhicules routiers	0.35
Services divers	0.34
Métaux non ferreux	0.17
Total	87.84

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus

État de l'actif net au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		157,305,700.94
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	137,654,765.66
<i>Prix de revient</i>		133,517,792.58
Avoirs en banque et liquidités		17,058,573.79
Plus-value nette non réalisée sur les CFD	2.10	2,462,310.89
Dividendes à recevoir sur le portefeuille de titres		23,266.32
Autres intérêts à recevoir		106,784.28
Passif		8,135,678.38
Découverts bancaires		2,664,392.13
Dettes sur investissements achetés		2,996,764.83
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2.8	552,695.12
Autres intérêts à payer		2,182.03
Dépenses à payer	12	1,919,644.27
Valeur nette d'inventaire		149,170,022.56

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus

État des opérations et de l'évolution de l'actif net du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenu		2,501,509.67
Dividendes sur le portefeuille de titres, nets		395,034.89
Dividendes reçus sur les CFD		537,008.07
Intérêts sur les instruments du marché monétaire, nets		941,291.69
Intérêts perçus sur les CFD		210,248.46
Intérêts reçus sur les swaps		112.22
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		416,794.67
Autres revenus		1,019.67
Dépenses		5,355,182.25
Frais de gestion	4	1,185,950.17
Frais de fonctionnement et de service	3	318,475.96
Commissions de performance	5	1,220,138.35
Frais de dépôt		30,784.00
Frais de transaction	2.15	223,476.71
Taxe d'abonnement	6	14,862.00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		75,883.43
Dividendes payés sur les CFD		1,201,440.33
Intérêts payés sur les CFD		1,076,927.29
Intérêts payés sur les swaps		2,300.37
Frais bancaires		57.84
Autres dépenses		4,885.80
Revenu net / (perte) des investissements		-2,853,672.58
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de titres d'investissement	2.2,2.3	6,044,322.71
- options	2.7	-51,598.16
- contrats de change à terme	2.8	-3,305,085.11
- CFDs	2.10	-741,952.08
- devises étrangères	2.5	28,935.35
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e)		-879,049.87
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- investissements	2.2, 2.4	4,467,196.81
- contrats de change à terme	2.8	-1,279,722.69
- CFDs	2.10	2,886,415.05
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net résultant des opérations		5,194,839.30
Souscription d'actions de capitalisation		60,572,436.98
Rachats de parts de capitalisation		-27,209,311.43
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets		38,557,964.85
Actif net au début de l'année		110,612,057.71
Actif net à la fin de l'année		149,170,022.56

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus

Statistiques

		31/12/24	31/12/23
Total des actifs nets	EUR	149,170,022.56	110,612,057.71
Classe A EUR - Capitalisation			
Nombre d'actions		704	510
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	105.96	102.77
Classe F EUR - Capitalisation			
Nombre d'actions		12,839	9,289
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	106.77	103.09
Classe I EUR - Capitalisation			
Nombre d'actions		1,156,604	1,060,226
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	106.97	103.17
Classe F USD Hedged - Capitalisation			
Nombre d'actions		500	500
Valeur nette d'inventaire par action	USD	109.04	104.13
Classe I USD Hedged - Capitalisation			
Nombre d'actions		500	500
Valeur nette d'inventaire par action	USD	109.25	104.22
Classe F GBP couverte - Capitalisation			
Nombre d'actions		500	500
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	108.52	103.83
Classe I GBP Hedged - Capitalisation			
Nombre d'actions		500	500
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	108.73	103.92
Classe Z EUR - Capitalisation			
Nombre d'actions		235,638	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	100.85	-

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur une autre bourse de valeurs. marché réglementé			90,907,518.72	60.94
Actions			90,907,518.72	60.94
Australie			1,454,689.34	0.98
SG FLEET GROUP LTD	AUD	713,459	1,454,689.34	0.98
Bermudes			7,816,282.57	5.24
ENSTAR GROUP LTD	USD	25,132	7,816,282.57	5.24
Canada			5,445,272.01	3.65
CI FINANCIAL CORP	CAD	140,015	2,908,889.78	1.95
HEROUX-DEVTEK INC	CAD	118,858	2,536,382.23	1.70
Allemagne			11,188,530.00	7.50
COVESTRO AG-TEND	EUR	90,090	5,225,220.00	3.50
NEXUS AG	EUR	86,175	5,963,310.00	4.00
Japon			7,161,903.21	4.80
SHINKO ELECTRIC INDUSTRIES	JPY	163,400	5,728,165.06	3.84
WEALTHNAVI INC	JPY	119,900	1,433,738.15	0.96
Jersey			712,591.93	0.48
ARCADIUM LITHIUM PLC	USD	143,838	712,591.93	0.48
États-Unis			57,128,249.66	38.30
ALTAIR ENGINEERING INC - A	USD	15,462	1,629,221.46	1.09
ANSYS INC	USD	16,571	5,398,257.30	3.62
AVID BIOSERVICES INC	USD	255,990	3,053,091.74	2.05
BARNES GROUP INC	USD	33,510	1,529,389.28	1.03
BERRY GLOBAL GROUP INC	USD	22,492	1,404,691.11	0.94
CHAMPIONX CORP	USD	232,073	6,093,737.20	4.09
DÉCOUVRIR LES SERVICES FINANCIERS	USD	26,225	4,387,210.77	2.94
HASHICORP INC-CL A	USD	189,997	6,276,965.11	4.21
JUNIPER NETWORKS INC	USD	168,704	6,101,366.30	4.09
KELLANOVA	USD	60,766	4,751,543.24	3.19
PACTIV EVERGREEN INC	USD	269,659	4,549,437.69	3.05
RETAIL OPPORTUNITY INVESTMEN	USD	90,372	1,515,072.83	1.02
RÉSEAUX SÉCURISÉS -A-	USD	104,836	856,506.58	0.57
SMARTSHEET INC-CLASSE A	USD	110,730	5,991,503.52	4.02
SUMMIT MATERIALS INC -CL A	USD	30,548	1,492,736.65	1.00
SURMODICS INC	USD	54,848	2,097,518.88	1.41
Autres valeurs mobilières			-	0.00
Droits de l'homme			-	0.00
Canada			-	0.00
NEIGHBOURLY PHARMACY CVR 31.12.49 RIGHT	CAD	87,447	-	0.00
États-Unis			-	0.00
BRISTOL MYERS RTS	USD	19,526	-	0.00
NOVARTIS AG U RTS	USD	28,556	-	0.00
Instruments du marché monétaire			46,747,246.94	31.34
Papiers commerciaux et certificats de dépôt créances			35,762,081.94	23.97
Belgique			5,955,440.07	3.99
SUMITOMO MITSUI BANKING CORP BRU BRANCH ZCP 31-03	EUR	6,000,000	5,955,440.07	3.99
Danemark			5,957,383.20	3.99
DANSKE BK ZCP 24-03-25	EUR	6,000,000	5,957,383.20	3.99

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
France			23,849,258.67	15.99
CA CONSUMER FINANCE ZCP 27-03-25	EUR	6,000,000	5,957,108.82	3.99
SOCIETE FINANCIERE AGACHE ZCP 31-01-25	EUR	6,000,000	5,968,041.14	4.00
THALES SERVICES SAS ZCP 05-02-25	EUR	6,000,000	5,968,852.54	4.00
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 27-02-25	EUR	6,000,000	5,955,256.17	3.99
Marché du Trésor			10,985,165.00	7.36
France			7,987,880.00	5.35
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ZCP 22-01-25	EUR	8,000,000	7,987,880.00	5.35
Italie			2,997,285.00	2.01
ITALIE BUONI ORDINARI DEL TESORO BOT ZCP 14-01-25	EUR	3,000,000	2,997,285.00	2.01
Total du portefeuille de titres			137,654,765.66	92.28

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus

Répartition géographique des investissements au 31/12/24

Pays	% de l'actif net
États-Unis	38.30
France	21.34
Allemagne	7.50
Bermudes	5.24
Japon	4.80
Belgique	3.99
Danemark	3.99
Canada	3.65
Italie	2.01
Australie	0.98
Jersey	0.48
Total	92.28

Ventilation économique des investissements au 31/12/24

Secteur	% de l'actif net
Banques et autres institutions financières	26.91
Sociétés holding et financières	13.58
Internet et services Internet	13.51
Obligations des États, provinces et municipalités	7.36
Construction de machines et d'appareils	6.79
Assurance	5.24
Fournitures de bureau et informatique	4.09
Électronique et semi-conducteurs	3.84
Produits pharmaceutiques et cosmétiques	3.45
Aliments et boissons non alcoolisées	3.05
Industrie aéronautique et astronautique	1.03
Sociétés immobilières	1.02
Véhicules routiers	0.97
Services divers	0.96
Métaux non ferreux	0.48
Total	92.28

Carmignac Portfolio Inflation Solution

Carmignac Portfolio Inflation Solution

État de l'actif net au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		33,732,347.98
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	29,331,667.28
<i>Prix de revient</i>		29,400,988.33
Options (positions longues) à la valeur de marché	2.7	109,012.99
<i>Options achetées au coût</i>		225,618.10
Avoirs en banque et liquidités		3,920,265.84
Plus-value nette non réalisée sur les swaps	2.11	139,954.28
Intérêts à recevoir sur le portefeuille de titres		55,318.64
Intérêts à recevoir sur les swaps		163,497.02
Autres intérêts à recevoir		12,631.93
Passif		1,817,780.47
Options (positions courtes) à la valeur de marché	2.7	16,799.94
<i>Options vendues au prix coûtant</i>		52,035.62
Découverts bancaires		715,921.65
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2.8	223,180.51
Moins-value nette non réalisée sur les contrats financiers à terme	2.9	333,924.07
Moins-value nette non réalisée sur les CFD	2.10	64,071.10
Intérêts à payer sur les swaps		421,161.97
Autres intérêts à payer		12,673.65
Dépenses à payer	12	29,201.83
Autres passifs	11	845.75
Valeur nette d'inventaire		31,914,567.51

Carmignac Portfolio Inflation Solution

État des opérations et de l'évolution de l'actif net du 01/01/24 au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenu		1,553,580.05
Dividendes sur le portefeuille de titres, nets		21,251.77
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		1,250,282.26
Intérêts perçus sur les CFD		32.69
Intérêts reçus sur les swaps		185,616.77
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		95,481.13
Autres revenus		915.43
Dépenses		834,886.55
Frais de gestion	4	257,573.13
Frais de fonctionnement et de service	3	56,438.23
Frais de dépôt		22,705.00
Frais de transaction	2.15	32,068.74
Taxe d'abonnement	6	3,541.00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		36,498.57
Intérêts payés sur les swaps		425,534.68
Frais bancaires		0.82
Autres dépenses		526.38
Revenu net / (perte) des investissements		718,693.50
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de titres d'investissement	2.2, 2.3	144,833.85
- options	2.7	-52,714.06
- contrats de change à terme	2.8	-671,069.78
- Finance	2.9	1,554,982.34
- CFDs	2.10	-135,051.42
- échanges	2.11	16,908.61
- devises étrangères	2.5	84,520.57
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e)		1,661,103.61
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- investissements	2.2, 2.4	-24,844.05
- options	2.7	-75,519.39
- contrats de change à terme	2.8	-274,409.73
- Finance	2.9	-406,865.45
- CFDs	2.10	-64,071.10
- échanges	2.11	183,178.84
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net résultant des opérations		998,572.73
Souscription d'actions de capitalisation		908,166.99
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets		1,906,739.72
Actif net au début de l'année		30,007,827.79
Actif net à la fin de l'année		31,914,567.51

Carmignac Portfolio Inflation Solution

Statistiques

		31/12/24	31/12/23
Total des actifs nets	EUR	31,914,567.51	30,007,827.79
Classe A EUR - Capitalisation			
Nombre d'actions		6,716	200
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	102.31	99.89
Classe F EUR - Capitalisation			
Nombre d'actions		2,800	200
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	103.06	99.91
Classe I EUR - Capitalisation			
Nombre d'actions		299,944	299,944
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	103.15	99.91

Carmignac Portfolio Inflation Solution

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur une autre bourse de valeurs. marché réglementé			8,038,364.93	25.19
Actions			396,376.22	1.24
Royaume-Uni			396,376.22	1.24
YELLOW CAKE PLC	GBP	65,571	396,376.22	1.24
Obligations			7,641,988.71	23.95
Belgique			151,513.50	0.47
OBLIGATION D'ÉTAT DE LA BELGIQUE 3,0% 22-06-33	EUR	150,000	151,513.50	0.47
France			427,010.10	1.34
OBLIGATIONS D'ETAT DE FRANCE OAT 3,5% 25-11-33	EUR	415,000	427,010.10	1.34
Allemagne			434,513.62	1.36
REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE 2,6% 15-08-33	EUR	425,000	434,513.62	1.36
Irlande			1,007,592.30	3.16
ISHARES PHYSICAL GOLD, ETC.	USD	20,570	1,007,592.30	3.16
Italie			454,095.60	1.42
ITALIE BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4,4% 01-05-33	EUR	420,000	454,095.60	1.42
Japon			425,580.32	1.33
JAPAN10 YEAR ISSUE 0.1% 20-12-30	JPY	72,000,000	425,580.32	1.33
Jersey			1,609,758.89	5.04
CUIVRE WISDOMTREE	USD	26,454	929,658.19	2.91
WISDOMTREE WTI PÉTROLE BRUT	USD	71,287	680,100.70	2.13
Pays-Bas			144,678.82	0.45
GOVERNEMENT DES PAYS-BAS 2,5% 15-07-33	EUR	145,000	144,678.82	0.45
Espagne			303,702.35	0.95
OBLIGATION D'ÉTAT ESPAGNOLE 2,55% 31-10-32	EUR	310,000	303,702.35	0.95
Royaume-Uni			581,868.65	1.82
GILT DU ROYAUME-UNI 3,25% 31-01-33	GBP	525,000	581,868.65	1.82
États-Unis d'Amérique			2,101,674.56	6.59
OBLIGATIONS DU TRÉSOR DES ÉTATS-UNIS 3,875% 15-08-33	USD	2,285,000	2,101,674.56	6.59
Instruments du marché monétaire			19,731,608.90	61.83
Papiers commerciaux et certificats de dépôt créances			5,114,701.38	16.03
France			3,622,265.18	11.35
CA CONSUMER FINANCE ZCP 27-03-25	EUR	1,850,000	1,836,775.22	5.76
ENGIE ZCP 07-01-25	EUR	900,000	892,609.20	2.80
THALES SERVICES SAS ZCP 06-02-25	EUR	900,000	892,880.76	2.80
Irlande			499,744.89	1.57
WELLS FARGO BANK INT ZCP 060125	EUR	500,000	499,744.89	1.57
Pays-Bas			992,691.31	3.11
IBERDROLA INTL BV ZCP 03-03-25	EUR	1,000,000	992,691.31	3.11
Marché du Trésor			14,616,907.52	45.80
France			3,689,952.50	11.56
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ZCP 05-03-25	EUR	1,000,000	995,350.00	3.12
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ZCP 12-02-25	EUR	1,300,000	1,296,002.50	4.06
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ZCP 15-01-25	EUR	1,400,000	1,398,600.00	4.38
Allemagne			2,944,717.75	9.23
BONS DU TRÉSOR ALLEMANDS ZCP 15-01-25	EUR	1,900,000	1,898,261.50	5.95
BONS DU TRÉSOR ALLEMANDS ZCP 19-02-25	EUR	1,050,000	1,046,456.25	3.28

Carmignac Portfolio Inflation Solution

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Italie			3,206,385.58	10.05
ITALIE BUONI ORDINARI DEL TESORO BOT ZCP 14-02-25	EUR	1,615,000	1,610,001.58	5.04
ITALIE BUONI ORDINARI DEL TESORO BOT ZCP 31-01-25	EUR	1,600,000	1,596,384.00	5.00
États-Unis			4,775,851.69	14.96
BONS DU TRÉSOR DES ÉTATS-UNIS ZCP 20-03-25	USD	1,765,200	1,689,447.46	5.29
BONS DU TRÉSOR DES ÉTATS-UNIS ZCP 23-01-25	USD	1,749,600	1,685,422.31	5.28
BONS DU TRÉSOR DES ÉTATS-UNIS ZCP 27-02-25	USD	1,460,300	1,400,981.92	4.39
Organismes de placement collectif			1,561,693.45	4.89
Actions/parts de fonds d'investissement			1,561,693.45	4.89
Irlande			890,931.69	2.79
ISHARES J.P. MORGAN\$ EM BOND UCITS ETF EUR HEDGED (ACC)	EUR	66,438	313,228.59	0.98
ISHARES J.P. MORGAN EM LOCAL GOVT BOND UCITS ETF USD (DIST)	USD	7,085	292,055.27	0.92
VANECK OIL SERVICES UCITS ETF A USD ACC	EUR	14,261	285,647.83	0.90
Luxembourg			670,761.76	2.10
BNP PARIBAS EASY ENERGY METALS ENHANCED ROLL UCITS ETF RH	EUR	61,639	670,761.76	2.10
Total du portefeuille de titres			29,331,667.28	91.91

Carmignac Portfolio Inflation Solution

Répartition géographique des investissements au 31/12/24

Pays	% de l'actif net
France	24.25
États-Unis	21.55
Italie	11.47
Allemagne	10.59
Irlande	7.52
Jersey	5.04
Pays-Bas	3.56
Royaume-Uni	3.07
Luxembourg	2.10
Japon	1.33
Espagne	0.95
Belgique	0.48
Total	91.91

Ventilation économique des investissements au 31/12/24

Secteur	% de l'actif net
Obligations des États, provinces et municipalités	61.55
Banques et autres institutions financières	14.82
Sociétés holding et financières	9.41
Fonds d'investissement	4.89
Exploitation du charbon et industrie sidérurgique	1.24
Total	91.91

Carmignac Portfolio Tech Solutions (lancé le 21 juin 2024).

Carmignac Portfolio Tech Solutions (lancé le 21 juin 2024)

État de l'actif net au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		45,818,338.41
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	43,027,351.93
<i>Prix de revient</i>		39,079,428.92
Options (positions longues) à la valeur de marché	2.7	33,114.44
<i>Options achetées au coût</i>		73,377.58
Avoirs en banque et liquidités		2,497,959.32
Créances pour investissements vendus		131,422.59
Créances sur abonnements		4,882.83
Créances sur les CFD		24,556.70
Plus-value nette non réalisée sur les CFD	2.10	53,089.09
Dividendes à recevoir sur le portefeuille de titres		31,758.25
Autres intérêts à recevoir		14,203.26
Passif		38,911.91
Autres intérêts à payer		0.16
Dépenses à payer	12	38,285.72
Autres passifs	11	626.03
Valeur nette d'inventaire		45,779,426.50

Carmignac Portfolio Tech Solutions (lancé le 21 juin 2024)

État des opérations et des variations de l'actif net du 21/06/24 au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenu		191,593.65
Dividendes sur le portefeuille de titres, nets		150,002.07
Intérêts sur les instruments du marché monétaire, nets		3,091.20
Intérêts perçus sur les CFD		8,160.41
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		30,315.09
Autres revenus		24.88
Dépenses		226,546.73
Frais de gestion	4	133,058.83
Frais de fonctionnement et de service	3	35,312.15
Frais de dépôt		10,518.00
Frais de transaction	2.15	44,112.29
Taxe d'abonnement	6	2,889.00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		471.37
Dividendes payés sur les CFD		164.47
Frais bancaires		20.62
Revenu net / (perte) des investissements		-34,953.08
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de titres d'investissement	2.2,2.3	488,711.36
- options	2.7	-10,724.53
- Finance	2.9	29,092.89
- CFDs	2.10	-72,247.80
- devises étrangères	2.5	28,574.08
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e)		428,452.92
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- investissements	2.2, 2.4	3,947,923.01
- options	2.7	-40,263.14
- CFDs	2.10	53,089.09
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net résultant des opérations		4,389,201.88
Souscription d'actions de capitalisation		41,400,255.36
Rachats de parts de capitalisation		-10,030.74
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets		45,779,426.50
Actif net au début de la période		-
Actif net à la fin de la période		45,779,426.50

Carmignac Portfolio Tech Solutions (lancé le 21 juin 2024)

Statistiques

		31/12/24
Total des actifs nets	EUR	45,779,426.50
Classe A EUR - Capitalisation		
Nombre d'actions		10,213
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	106.12
Classe A USD - Capitalisation		
Nombre d'actions		201
Valeur nette d'inventaire par action	USD	102.86
Classe E EUR - Capitalisation		
Nombre d'actions		201
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	105.70
Classe F EUR - Capitalisation		
Nombre d'actions		4,366
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	106.48
Classe F USD - Capitalisation		
Nombre d'actions		200
Valeur nette d'inventaire par action	USD	103.22
Classe I EUR - Capitalisation		
Nombre d'actions		414,201
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	106.59
Classe I USD - Capitalisation		
Nombre d'actions		200
Valeur nette d'inventaire par action	USD	103.32

Carmignac Portfolio Tech Solutions (lancé le 21 juin 2024)

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur une autre bourse de valeurs. marché réglementé			43,027,351.93	93.99
Actions			43,027,351.93	93.99
France			481,800.00	1.05
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	2,000	481,800.00	1.05
Irlande			1,140,222.12	2.49
ACCENTURE PLC-CL A	USD	2,000	679,459.20	1.48
NVENT ELECTRIC PLC	USD	7,000	460,762.92	1.01
Japon			488,189.08	1.07
HAMAMATSU PHOTONICS KK	JPY	45,000	488,189.08	1.07
Pays-Bas			1,173,700.00	2.56
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	400	223,520.00	0.49
ASML HOLDING NV	EUR	1,400	950,180.00	2.08
Corée du Sud			2,928,671.46	6.40
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	42,000	1,465,746.11	3.20
SK HYNIX INC	KRW	11,000	1,254,845.03	2.74
SK SQUARE CO LTD	KRW	4,000	208,080.32	0.45
Taïwan			10,302,817.60	22.51
CHICONY ELECTRONICS CO LTD	TWD	110,000	492,512.89	1.08
ELITE MATERIAL CO LTD	TWD	110,000	2,002,453.73	4.37
GUDENG PRECISION INDUSTRIAL	TWD	40,000	573,812.87	1.25
INNODISK CORP	TWD	108,376	695,938.62	1.52
LANNER ELECTRONICS INC	TWD	70,000	194,236.24	0.42
LITE-ON TECHNOLOGY CORP	TWD	140,000	410,329.22	0.90
LOTES CO LTD	TWD	10,000	575,874.82	1.26
TECHNOLOGIE SIMPLO	TWD	20,000	233,884.71	0.51
SINBON ELECTRONICS CO LTD	TWD	109,995	848,898.11	1.85
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	TWD	135,000	4,274,876.39	9.34
États-Unis			26,511,951.67	57.91
ADOBE INC	USD	2,000	858,870.11	1.88
ALPHABET INC-CL A	USD	5,500	1,005,456.30	2.20
AMAZON.COM INC	USD	6,000	1,271,211.97	2.78
AMPHENOL CORP-CL A	USD	14,000	938,966.68	2.05
ANSYS INC	USD	3,400	1,107,602.12	2.42
APPLE INC	USD	1,000	241,834.86	0.53
ARISTA NETWORKS INC	USD	6,000	640,444.23	1.40
BROADCOM INC	USD	18,000	4,030,053.11	8.80
CADENCE DESIGN SYS INC	USD	6,300	1,828,003.86	3.99
DATADOG INC - CLASSE A	USD	2,500	344,978.27	0.75
EATON CORP PLC	USD	1,500	480,738.77	1.05
INNODATA ISOGEN INC	USD	12,500	477,064.22	1.04
KEYSIGHT TECHNOLOGIES IN	USD	6,000	930,738.77	2.03
KLA CORP	USD	1,400	851,924.67	1.86
MICRON TECHNOLOGY INC	USD	6,000	487,648.48	1.07
MICROSOFT CORP	USD	9,000	3,663,447.61	8.00
NVIDIA CORP	USD	27,000	3,501,525.83	7.65
SERVICENOW INC	USD	1,000	1,023,775.95	2.24
SYNOPSYS INC	USD	4,300	2,015,497.83	4.40
VEEVA SYSTEMS INC-CLASS A	USD	4,000	812,168.03	1.77
Total du portefeuille de titres			43,027,351.93	93.99

Carmignac Portfolio Tech Solutions (lancé le 21 juin 2024)

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Carmignac Portfolio Tech Solutions (lancé le 21 juin 2024)

Répartition géographique des investissements au 31/12/24

Pays	% de l'actif net
États-Unis	57.91
Taïwan	22.51
Corée du Sud	6.40
Pays-Bas	2.56
Irlande	2.49
Japon	1.07
France	1.05
Total	93.99

Ventilation économique des investissements au 31/12/24

Secteur	% de l'actif net
Internet et services Internet	24.91
Électronique et semi-conducteurs	21.17
Fournitures de bureau et informatique	11.22
Sociétés holding et financières	11.06
Génie électrique et électronique	7.55
Banques et autres institutions financières	5.88
Produits chimiques	4.37
Commerce de détail et grands magasins	2.78
Services divers	2.74
Institutions non classables/non classées	1.26
Construction de machines et d'appareils	1.05
Total	93.99

Carmignac Portfolio Absolute Return Europe (lancé le 29 novembre 2024)

Carmignac Portfolio Absolute Return Europe (lancé le 29 novembre 2024)

État de l'actif net au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		103,018,994.92
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	85,813,954.74
<i>Prix de revient</i>		85,847,975.37
Options (positions longues) à la valeur de marché	2.7	133,364.22
<i>Options achetées au coût</i>		193,311.01
Avoirs en banque et liquidités		16,032,609.03
Créances pour investissements vendus		489,537.97
Plus-value nette non réalisée sur les contrats financiers à terme	2.9	129,333.60
Plus-value nette non réalisée sur les CFD	2.10	344,926.96
Dividendes à recevoir sur le portefeuille de titres		3,610.63
Autres intérêts à recevoir		71,174.48
Autres actifs	10	483.29
Passif		2,665,188.00
Options (positions courtes) à la valeur de marché	2.7	29,505.71
<i>Options vendues au prix coûtant</i>		114,549.94
Découverts bancaires		1,294,901.93
Dettes sur investissements achetés		775,466.47
A payer sur les CFD		235,786.58
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2.8	125,081.71
Dividendes à payer sur les CFD		18,316.87
Autres intérêts à payer		328.81
Dépenses à payer	12	185,799.92
Valeur nette d'inventaire		100,353,806.92

Carmignac Portfolio Absolute Return Europe (lancé le 29 novembre 2024)

État des opérations et des variations de l'actif net du 29/11/24 au 31/12/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenu		148,218.52
Dividendes sur le portefeuille de titres, nets		5,251.30
Dividendes reçus sur les CFD		5,061.68
Intérêts sur les instruments du marché monétaire, nets		66,731.05
Intérêts perçus sur les CFD		0.01
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		71,174.48
Dépenses		289,291.81
Frais de gestion	4	76,963.21
Frais de fonctionnement et de service	3	16,105.18
Commissions de performance	5	88,333.19
Frais de dépôt		4,913.00
Frais de transaction	2.15	73,895.07
Taxe d'abonnement	6	2,519.00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		328.81
Dividendes payés sur les CFD		25,680.15
Intérêts payés sur les CFD		527.38
Frais bancaires		26.82
Revenu net / (perte) des investissements		-141,073.29
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de titres d'investissement	2.2,2.3	263,199.49
- options	2.7	99,811.54
- contrats de change à terme	2.8	-26,021.72
- Finance	2.9	80,637.36
- CFDs	2.10	-263,161.44
- devises étrangères	2.5	-12.77
Bénéfice / (perte) net(te) réalisé(e)		13,379.17
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- investissements	2.2, 2.4	-34,020.63
- options	2.7	25,097.44
- contrats de change à terme	2.8	-125,081.71
- Finance	2.9	129,333.60
- CFDs	2.10	344,926.96
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net résultant des opérations		353,634.83
Souscription d'actions de capitalisation		100,000,172.09
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets		100,353,806.92
Actif net au début de la période		-
Actif net à la fin de la période		100,353,806.92

Carmignac Portfolio Absolute Return Europe (lancé le 29 novembre 2024)

Statistiques

		31/12/24
Total des actifs nets	EUR	100,353,806.92
Classe A EUR - Capitalisation		
Nombre d'actions		200
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	100.29
Classe F EUR - Capitalisation		
Nombre d'actions		200
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	100.34
Classe F GBP (couverte) - Capitalisation		
Nombre d'actions		500
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	100.44
Classe I EUR - Capitalisation		
Nombre d'actions		999,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	100.35

Carmignac Portfolio Absolute Return Europe (lancé le 29 novembre 2024)

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur une autre bourse de valeurs. marché réglementé			54,905,194.74	54.71
Actions			54,905,194.74	54.71
Belgique			1,714,951.05	1.71
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	EUR	15,849	764,714.25	0.76
UCB SA	EUR	4,944	950,236.80	0.95
Chine			796,886.80	0.79
ALIBABA GROUP HOLDING-SP ADR	USD	9,732	796,886.80	0.79
Danemark			3,396,641.01	3.38
CADELER A/S	NOK	127,690	691,624.76	0.69
DEMANT A/S	DKK	20,807	737,163.08	0.73
DSV A/S	DKK	5,079	1,041,374.64	1.04
PANDORA A/S	DKK	5,246	926,478.53	0.92
France			5,083,107.48	5.07
AIR LIQUIDE SA	EUR	6,824	1,070,822.08	1.07
NEXANS SA	EUR	8,186	852,981.20	0.85
SAFRAN SA	EUR	6,945	1,473,034.50	1.47
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	3,465	834,718.50	0.83
UNIBAIL RODAMCO	EUR	11,710	851,551.20	0.85
Allemagne			13,890,802.14	13.84
DELIVERY HERO SE	EUR	162,247	4,400,138.64	4.38
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	68,350	1,974,631.50	1.97
FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	71,002	2,381,407.08	2.37
GEA GROUP AG	EUR	6,882	329,097.24	0.33
KION GROUP AG	EUR	24,863	792,135.18	0.79
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	EUR	1,817	885,060.70	0.88
SAP SE	EUR	8,165	1,929,389.50	1.92
SIEMENS ENERGY AG	EUR	6,341	319,459.58	0.32
VONOVIA SE	EUR	29,996	879,482.72	0.88
Grèce			651,466.20	0.65
PIRAEUS FINANCIAL HOLDINGS S	EUR	169,212	651,466.20	0.65
Irlande			347,452.04	0.35
AIB GROUP PLC	EUR	65,188	347,452.04	0.35
Italie			3,819,722.29	3.81
FERRARI NV	EUR	1,519	626,435.60	0.62
INTESA SANPAOLO	EUR	309,712	1,196,417.46	1.19
PRADA S.P.A.	HKD	107,840	806,416.95	0.80
SPA PRYSMIEN	EUR	11,120	685,659.20	0.68
UNICREDIT SPA	EUR	13,103	504,793.08	0.50
Jersey			903,975.20	0.90
CVC CAPITAL PARTNERS PLC	EUR	42,520	903,975.20	0.90
Pays-Bas			4,820,495.10	4.80
AKZO NOBEL N.V.	EUR	10,760	623,649.60	0.62
ARGENX SE	EUR	946	567,600.00	0.57
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	1,383	772,820.40	0.77
ASR NEDERLAND NV	EUR	23,250	1,064,385.00	1.06
EURONEXT NV	EUR	16,547	1,792,040.10	1.79
Norvège			1,986,036.71	1.98
GROUPE DOF ASA	NOK	50,878	365,561.92	0.36
MOWI ASA	NOK	49,813	824,886.85	0.82
SCHIBSTED ASA-CL A	NOK	26,581	795,587.94	0.79

Carmignac Portfolio Absolute Return Europe (lancé le 29 novembre 2024)

Portefeuille de titres au 31/12/24

Dénomination	Monnaie	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% de l'actif net
Corée du Sud			990,643.11	0.99
SK HYNIX INC	KRW	8,684	990,643.11	0.99
Espagne			652,700.43	0.65
CELLNEX TELECOM SA	EUR	21,393	652,700.43	0.65
Suède			2,776,736.48	2.77
HEMNET GROUP AB	SEK	22,010	646,362.80	0.64
INVESTISSEUR AB-B SHS	SEK	29,570	756,468.91	0.75
LINDAB INTERNATIONAL AB	SEK	31,687	634,764.71	0.63
VOLVO AB-B SHS	SEK	31,485	739,140.06	0.74
Suisse			3,917,211.94	3.90
DSM-FIRMENICH AG	EUR	6,607	645,636.04	0.64
GROUPE GALDERMA AG	CHF	17,043	1,827,702.62	1.82
GIVAUDAN-REG	CHF	23	97,200.70	0.10
LONZA GROUP AG-REG	CHF	1,477	843,280.52	0.84
UBS GROUP AG-REG	CHF	17,036	503,392.06	0.50
Taiwan			1,006,808.03	1.00
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	USD	5,279	1,006,808.03	1.00
Royaume-Uni			104,375.45	0.10
RELX PLC	GBP	2,378	104,375.45	0.10
États-Unis d'Amérique			8,045,183.28	8.02
ALPHABET INC-CL A	USD	3,153	576,400.68	0.57
AMAZON.COM INC	USD	3,602	763,150.92	0.76
CADENCE DESIGN SYS INC	USD	1,346	390,554.48	0.39
COINBASE GLOBAL INC -CLASSE A	USD	1,224	293,499.95	0.29
CRH PLC	USD	8,665	774,201.64	0.77
FIRST SOLAR INC	USD	3,820	650,156.25	0.65
MASTERCARD INC - A	USD	1,201	610,729.67	0.61
META PLATFORMS INC-CLASS A	USD	2,047	1,157,449.51	1.15
MICROSOFT CORP	USD	3,947	1,606,625.30	1.60
NVIDIA CORP	USD	6,129	794,846.36	0.79
SITEONE LANDSCAPE SUPPLY INC	USD	3,360	427,568.52	0.43
Instruments du marché monétaire			30,908,760.00	30.80
Marché du Trésor			30,908,760.00	30.80
France			3,971,760.00	3.96
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ZCP 09-04-25	EUR	4,000,000	3,971,760.00	3.96
Italie			14,966,100.00	14.91
ITALIE BUONI ORDINARI DEL TESORO BOT ZCP 31-01-25	EUR	15,000,000	14,966,100.00	14.91
Espagne			11,970,900.00	11.93
ESPAGNE LETRAS DEL TESORO ZCP 07-02-25	EUR	12,000,000	11,970,900.00	11.93
Total du portefeuille de titres			85,813,954.74	85.51

Carmignac Portfolio Absolute Return Europe (lancé le 29 novembre 2024)

Répartition géographique des investissements au 31/12/24

Pays	% de l'actif net
Italie	18.72
Allemagne	13.84
Espagne	12.58
France	9.02
États-Unis d'Amérique	8.02
Pays-Bas	4.80
Suisse	3.90
Danemark	3.39
Suède	2.77
Norvège	1.98
Belgique	1.71
Taïwan	1.00
Corée du Sud	0.99
Jersey	0.90
Chine	0.79
Grèce	0.65
Irlande	0.35
Royaume-Uni	0.10
Total	85.51

Ventilation économique des investissements au 31/12/24

Secteur	% de l'actif net
Obligations des États, provinces et municipalités	30.80
Sociétés holding et financières	14.76
Banques et autres institutions financières	9.71
Services divers	5.76
Internet et services Internet	4.55
Produits chimiques	3.40
Électronique et semi-conducteurs	2.76
Sociétés immobilières	2.37
Transport	1.40
Matériaux de construction et commerce	1.40
Construction de machines et d'appareils	1.29
Biens de consommation divers	0.92
Arts graphiques et édition	0.90
Textiles et vêtements	0.80
Commerce de détail et grands magasins	0.76
Produits pharmaceutiques et cosmétiques	0.74
Institutions non classables/non classées	0.69
Communications	0.65
Inconnu	0.65
Véhicules routiers	0.63
Biotechnologie	0.57
Total	85.51

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Options et swaps

Au 31 décembre 2024, les contrats d'option suivants étaient en cours :

Carmignac Portfolio Global Bond

Quantité	Dénomination	Monnaie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Valeur de marché (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
Options achetées					
Options de gré à gré					
Options sur devises					
960,000.00	FXO EURNOK P11 CCFRFRPP 270125	EUR	-	172.61	-42,067.39
1,050,000.00	FXO EURUSD C1.08 CCFRFRPP 060125	EUR	-	77.07	-238,272.93
5,477,000.00	FXO EURUSD C1.16 BSUIFRPP 200125	EUR	-	42.72	-865,323.28
1,920,000.00	FXO EURUSD C1.18 GSILGB2X 140325	EUR	-	2,105.47	-187,974.53
2,475,000.00	FXO EURUSD P1.05 BOFAFRP3 150125	EUR	-	2,005,221.98	1,762,671.98
4,800,000.00	FXO USDBRL P5.75 MSFFDEFX 240625	USD	-	612,126.78	-198,574.79
5,520,000.00	FXO USDTRY P40 GSILGB2X 081025	USD	-	1,067,554.14	262,486.00
				3,687,300.77	492,945.06

Options émises

Options de gré à gré					
Options sur devises					
2,475,000.00	FXO EURUSD P1.05 CCFRFRPP 150125	EUR	1,977,428.48	-2,005,221.98	-926,616.98
				-2,005,221.98	-926,616.98

Carmignac Portfolio Flexible Bond

Quantité	Dénomination	Monnaie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Valeur de marché (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
Options achetées					
Options cotées					
Options sur contrats à terme					
1,384.00	BUND 10 A 20250124 P130.5	EUR	-	-1,038,000.00	-1,038,000.00
Options de gré à gré					
Options sur les taux d'intérêt					
800,000,000.00	SWO EUR EURIBOR 6 C2.40 2027 200225	EUR	-	421,048.00	-774,952.00
300,000,000.00	SWO EUR EURIBOR 6 C2.52 2030 150125	EUR	-	28,542.00	-863,958.00
300,000,000.00	SWO EUR EURIBOR 6 C2.70 2027 240125	EUR	-	1,617.00	1,617.00
100,000,000.00	SWO USD SOFR COMPO C4.10 2035 240325	USD	-	1,362,415.26	242,190.48
				775,622.26	-2,433,102.52

Options émises

Options de gré à gré					
Options sur les taux d'intérêt					
300,000,000.00	SWO EUR EURIBOR 6 C2.88 2027 240125	EUR	30,000.00	-186.00	-186.00
300,000,000.00	SWO EUR EURIBOR 6 C3.05 2027 240125	EUR	300,000,000.00	-27.00	-27.00
				-213.00	-213.00

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Options et swaptions

Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine

Quantité	Dénomination	Monnaie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Valeur de marché (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
Options achetées					
Options de gré à gré					
	Options sur devises				
490,000.00	FXO EURUSD C1.08 CCFRFRPP 060125	EUR	-	35.97	-111,194.03
2,700,000.00	FXO EURUSD C1.16 BSUIFRPP 200125	EUR	-	21.06	-426,578.94
1,175,000.00	FXO EURUSD P1.05 BOFAFRP3 150125	EUR	-	951,974.07	836,824.07
3,680,000.00	FXO USDTRY P40 GSILGB2X 081025	USD	-	711,702.76	174,990.67
				1,663,733.86	474,041.77
Options émises					
Options de gré à gré					
	Options sur devises				
1,175,000.00	FXO EURUSD P1.05 CCFRFRPP 150125	EUR	938,779.18	-951,974.07	-439,909.07
				-951,974.07	-439,909.07

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Options et swaptions

Carmignac Portfolio Long-Short European Equities

Quantité	Dénomination	Monnaie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Valeur de marché (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
Options achetées					
Options cotées					
Options sur actions					
1,323.00	ALPHABET INCA 20250117 C200	USD	-	126,486.72	-57,432.25
9,539.00	BAYER AGREG 20250321 P15	EUR	-	219,397.00	-120,699.00
1,395.00	BROADCOM INC 20250110 C240	USD	-	392,028.01	-20,533.35
10,795.00	DEUTSCHE TELEKOM 20250117 P30	EUR	-	1,230,630.00	960,755.00
360.00	DIAGEO PLC 20250117 C25.5	GBP	-	178,519.59	33,034.34
989.00	DIAGEO PLC 20250117 C26	GBP	-	263,159.17	24,544.06
585.00	L'OREAL 20250117 C380	EUR	-	16,380.00	-99,455.85
541.00	LVMH MOET HENNE 20250117 C630	EUR	-	958,111.00	525,500.47
3,495.00	MERCEDESBENZ GR 20250117 C57	EUR	-	87,375.00	-108,345.00
12,134.00	NESTLE SAREG 20250117 C79	CHF	-	116,368.48	-276,444.73
1,035.00	NVIDIA CORP 20250110 P118	USD	-	28,986.00	-195,305.08
3,823.00	ROBLOX CORP A 20250117 C67.5	USD	-	18,459.68	-301,441.85
2,167.00	SAP SE 20250117 P230	EUR	-	472,406.00	-452,139.50
3,375.00	SIEMENS AGREG 20250117 C200	EUR	-	155,250.00	-81,000.00
801.00	VIVENDI SE 20250117 C2.6	EUR	-	6,408.00	2,112.00
Options sur l'indice					
171.00	INDICE SP 500 20250102 P5810	USD	-	38,807.34	-188,830.80
297.00	INDICE SP 500 20250103 P5780	USD	-	94,649.93	-231,854.08
2,540.00	SX5EODD DAILY OPTION 20250102 P4810	EUR	-	115,824.00	-73,378.06
				4,519,245.92	-660,913.68
Options émises					
Options cotées en bourse					
Options sur actions					
1,323.00	ALPHABET INCA 20250117 C210	USD	1,233,475.51	-29,385.80	44,506.73
9,539.00	BAYER AGREG 20250321 P12	EUR	442,075.42	-47,695.00	61,184.20
1,035.00	BROADCOM INC 20250110 C250	USD	3,174,674.34	-100,951.23	76,831.89
360.00	BROADCOM INC 20250110 C260	USD	427,185.63	-11,472.72	167,002.58
1,349.00	DIAGEO PLC 20250117 C27	GBP	3,684,745.86	-73,421.63	20,422.85
585.00	L'OREAL 20250117 C400	EUR	139,987.58	-2,925.00	31,613.40
541.00	LVMH MOET HENNE 20250117 C660	EUR	9,110,845.75	-299,173.00	-131,900.08
3,495.00	MERCEDESBENZ GR 20250117 C60	EUR	727,530.41	-17,475.00	20,970.00
12,134.00	NESTLE SAREG 20250117 C80	CHF	4,163,198.74	-64,649.16	147,469.97
1,035.00	NVIDIA CORP 20250110 P112	USD	348,985.41	-14,992.76	99,006.09
3,823.00	ROBLOX CORP A 20250117 C70	USD	363,146.23	-7,383.87	199,784.90
2,167.00	SAP SE 20250117 P220	EUR	5,120,621.00	-145,189.00	132,955.70
3,375.00	SIEMENS AGREG 20250117 C205	EUR	2,800,116.00	-54,000.00	33,750.00
Options sur l'indice					
171.00	INDICE SP 500 20250102 P5780	USD	3,690,857.72	-13,211.01	123,816.32
297.00	INDICE SP 500 20250103 P5750	USD	7,591,307.10	-45,317.24	171,033.12
2,540.00	SX5EODD DAILY OPTION 20250102 P4790	EUR	10,819,136.60	-58,928.00	45,443.14
				-986,170.42	1,243,890.81

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Options et swaptions

Carmignac Portfolio Investissement

Quantité	Dénomination	Monnaie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Valeur de marché (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
Options achetées					
Options cotées en bourse					
Options sur actions					
200.00	APPLE INC 20250221 P210	USD	-	16,030.90	-60,637.42
150.00	APPLE INC 20250321 P180	USD	-	7,242.88	-55,804.36
170.00	APPLE INC 20250815 P210	USD	-	80,444.23	-17,953.84
350.00	CVS HEALTH CORP 20250321 P50	USD	-	247,416.71	192,458.15
2,200.00	INTEL CORP 20250321 P15	USD	-	72,235.63	-37,153.32
Options sur l'indice					
60.00	EURO STOXX 50 20250321 P4800	EUR	-	62,880.00	12,930.00
270.00	EURO STOXX 50 20250417 P4500	EUR	-	158,220.00	-90,282.92
3.00	INDICE NASDAQ 100 20250221 P19500	USD	-	48,527.28	-99,111.52
2.00	INDICE NASDAQ 100 20250516 P20600	USD	-	137,160.79	40,484.92
6.00	INDICE SP 500 20250516 P5850	USD	-	94,255.92	11,579.55
				924,414.34	-103,490.76

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Options et swaptions

Carmignac Portfolio Patrimoine

Quantité	Dénomination	Monnaie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Valeur de marché (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
Options achetées					
Options cotées					
Options sur actions					
1,200.00	APPLE INC 20250221 P210	USD	-	96,185.42	-347,952.94
800.00	APPLE INC 20250321 P180	USD	-	38,628.68	-292,690.44
900.00	APPLE INC 20250815 P210	USD	-	425,881.22	-79,340.99
1,800.00	CVS HEALTH CORP 20250321 P50	USD	-	1,272,428.78	989,724.77
14,000.00	INTEL CORP 20250321 P15	USD	-	459,681.31	-211,644.68
Options sur l'indice					
1,155.00	CBOE SPX VOLATILITY 20250122 C18	USD	-	161,733.46	20,819.86
3,056.00	CBOE SPX VOLATILITY 20250122 C19	USD	-	354,147.75	-109,400.89
2,464.00	CBOE SPX VOLATILITY 20250122 C20	USD	-	249,850.31	-48,503.12
12.00	INDICE NASDAQ 100 20250117 P20050	USD	-	81,433.12	-193,236.21
6.00	INDICE NASDAQ 100 20250321 P21000	USD	-	385,309.51	141,482.64
10.00	INDICE NASDAQ 100 20250331 P21000	USD	-	648,865.28	211,508.52
114.00	INDICE SP 500 20250228 P5600	USD	-	538,788.99	-275,404.25
Options sur contrats à terme					
633.00	BUND 10 A 20250124 P130.5	EUR	-	-474,750.00	-474,750.00
Options de gré à gré					
Options sur devises					
417,209,773.00	FXO EURUSD C1.1 BOFAFRP3 260225	EUR	-	217,107.62	-940,649.50
277,000,000.00	FXO EURUSD C1.1 CCFRFRPP 240225	EUR	-	134,109.55	-336,790.45
Options sur les taux d'intérêt					
365,000,000.00	SWO EUR EURIBOR 6 C2.40 2027 200225	EUR	-	192,103.15	-353,571.85
88,000,000.00	SWO EUR EURIBOR 6 C2.52 2030 150125	EUR	-	8,372.32	-253,427.68
85,000,000.00	SWO EUR EURIBOR 6 C2.70 2027 240125	EUR	-	458.15	458.15
41,743,000.00	SWO USD SOFR COMPO C4.10 2035 240325	USD	-	568,713.00	104,597.35
				5,359,047.62	-2,448,771.71
Options émises					
Options de gré à gré					
Options sur les taux d'intérêt					
85,000,000.00	SWO EUR EURIBOR 6 C2.88 2027 240125	EUR	8,500.00	-52.70	-52.70
85,000,000.00	SWO EUR EURIBOR 6 C3.05 2027 240125	EUR	85,000,000.00	-7.65	-7.65
				-60.35	-60.35

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Options et swaptions

Carmignac Portfolio Sécurité

Quantité	Dénomination	Monnaie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Valeur de marché (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
Options achetées					
Options de gré à gré					
Options sur les taux d'intérêt					
140,000,000.00	SWO EUR EURIBOR 6 C2.70 2027 240125	EUR	-	754.60	754.60
				754.60	754.60
Options émises					
Options de gré à gré					
Options sur les taux d'intérêt					
140,000,000.00	SWO EUR EURIBOR 6 P2.88 2027 240125	EUR	139,986,000.00	-86.80	-86.80
140,000,000.00	SWO EUR EURIBOR 6 P3.05 2027 240125	EUR	140,000,000.00	-12.60	-12.60
				-99.40	-99.40

Carmignac Portfolio EM Debt

Quantité	Dénomination	Monnaie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Valeur de marché (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
Options achetées					
Options de gré à gré					
Options sur devises					
418,000.00	FXO EURUSD C1.08 CCFRFRPP 060125	EUR	-	30.68	-94,855.32
1,558,000.00	FXO EURUSD C1.16 BSUIFRPP 200125	EUR	-	12.15	-246,151.85
750,000.00	FXO EURUSD P1.05 BOFAFRP3 150125	EUR	-	607,643.03	534,143.03
2,070,000.00	FXO USDTRY P40 GSILGB2X 081025	USD	-	400,332.80	98,432.25
				1,008,018.66	291,568.11
Options émises					
Options de gré à gré					
Options sur devises					
750,000.00	FXO EURUSD P1.05 CCFRFRPP 150125	EUR	599,220.75	-607,643.03	-280,793.03
				-607,643.03	-280,793.03

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Options et swaptions

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

Quantité	Dénomination	Monnaie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Valeur de marché (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
Options achetées					
Options cotées					
Options sur l'indice					
417.00	CBOE SPX VOLATILITY 20250122 C18	USD	-	58,392.08	7,516.78
1,917.00	CBOE SPX VOLATILITY 20250122 C19	USD	-	222,153.55	-47,203.67
887.00	CBOE SPX VOLATILITY 20250122 C20	USD	-	89,942.06	-17,460.33
3.00	INDICE NASDAQ 100 20250331 P21000	USD	-	194,659.58	63,739.03
13.00	INDICE SP 500 20250228 P5600	USD	-	61,440.85	-37,554.20
463.00	STOXX EUROPE 600 20250221 P505	EUR	-	215,295.00	104,175.00
605.00	STOXX EUROPE 600 20250321 P505	EUR	-	338,800.00	142,175.00
254.00	STOXX EUROPE 600 20250321 P510	EUR	-	170,180.00	65,365.00
Options sur contrats à terme					
926.00	VSTOXX 20250122 C23	EUR	-	-48,615.00	-48,615.00
				1,302,248.12	232,137.61

Carmignac Portfolio Inflation Solution

Quantité	Dénomination	Monnaie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Valeur de marché (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
Options achetées					
Options cotées					
Options sur l'indice					
80.00	EURO STOXX 50 20250321 C5000	EUR	-	61,360.00	-1,280.00
15.00	INDICE SP 500 20241231 P5800	USD	-	72.43	-104,033.93
13.00	INDICE SP 500 20250106 P5840	USD	-	24,229.84	6,767.62
Options sur contrats à terme					
44.00	CBOT YST 10 A 20250124 C110	USD	-	10,622.89	-3,932.98
Options de gré à gré					
Options sur devises					
130,000.00	FXO USDBRL P5.8 UBSWDE24 270225	USD	-	12,727.83	-14,125.82
				109,012.99	-116,605.11

Options émises

Options cotées en bourse

Options sur l'indice					
80.00	EURO STOXX 50 20250321 C5250	EUR	438,679.81	-12,080.00	2,080.00
15.00	INDICE SP 500 20241231 P5500	USD	17,039.97	-72.43	31,186.89
Options sur contrats à terme					
44.00	CBOT YST 10 A 20250124 C111	USD	549,893.77	-4,647.51	1,968.79
				-16,799.94	35,235.68

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Options et swaptions

Carmignac Portfolio Tech Solutions (lancé le 21 juin 2024)

Quantité	Dénomination	Monnaie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Valeur de marché (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
Options achetées					
Options cotées					
Options sur actions					
30.00	APPLE INC 20250221 P210	USD	-	2,404.64	-8,866.80
70.00	APPLE INC 20250321 P180	USD	-	3,380.01	-21,427.14
30.00	APPLE INC 20250815 P210	USD	-	14,196.04	-2,694.18
400.00	INTEL CORP 20250321 P15	USD	-	13,133.75	-7,275.02
				33,114.44	-40,263.14

Carmignac Portfolio Absolute Return Europe (lancé le 29 novembre 2024)

Quantité	Dénomination	Monnaie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Valeur de marché (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
Options achetées					
Options cotées					
Options sur actions					
45.00	ARM HOLDINGS PLC 20250110 P133	USD	-	45,282.47	31,738.64
30.00	GROUPE ASHTEAD 20250117 C54	GBP	-	907.11	-19,865.48
70.00	CAPGEMINI SE 20250117 C160	EUR	-	16,940.00	-2,940.00
Options sur l'indice					
151.00	DJ STOXX50 WEKK1 20250103 P4625	EUR	-	302.00	-15,787.33
151.00	DJ STOXX50 WEKK1 20250103 P4775	EUR	-	3,926.00	-45,772.67
21.00	INDICE RUSSELL 2000 20250102 C2260	USD	-	4,116.85	-13,418.21
7.00	INDICE SP 500 20250103 P5500	USD	-	148.72	-5,135.70
7.00	INDICE SP 500 20250103 P5900	USD	-	23,322.07	-4,931.04
206.00	SX5EODD DAILY OPTION 20250102 P4860	EUR	-	38,419.00	16,165.00
				133,364.22	-59,946.79

Options émises

Options cotées en bourse

Options sur actions					
45.00	ARM HOLDINGS PLC 20250110 P110	USD	36,454.04	-1,303.72	-438.56
30.00	GROUPE ASHTEAD 20250117 C57	GBP	5,404.57	-	3,631.74
70.00	CAPGEMINI SE 20250117 C175	EUR	32,104.45	-630.00	2,139.90
70.00	CAPGEMINI SE 20250117 P130	EUR	33,211.50	-1,470.00	6,230.00
Options sur l'indice					
151.00	DJ STOXX50 WEKK1 20250103 P4675	EUR	73,929.30	-453.00	21,528.33
151.00	DJ STOXX50 WEKK1 20250103 P4725	EUR	140,465.67	-755.00	31,573.67
11.00	INDICE RUSSELL 2000 20241231 C2560	USD	4,738.15	-53.11	7,090.96
21.00	INDICE RUSSELL 2000 20250102 C2290	USD	126,637.65	-648.96	3,186.92
7.00	INDICE SP 500 20250103 P5650	USD	31,807.95	-196.04	8,144.59
7.00	INDICE SP 500 20250103 P5750	USD	178,919.70	-1,068.08	11,473.15
206.00	SX5EODD DAILY OPTION 20250102 P4840	EUR	3,096,315.67	-22,927.80	-9,516.47
				-29,505.71	85,044.23

Les contreparties des options sont BofA Securities Europe SA, Citigroup Global Markets Ltd, Credit Agricole Paris, Goldman Sachs International Paris, HSBC Bank, Morgan Stanley Bank AG et UBS Europe.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Options et swaptions

Les montants des engagements ne sont pas présentés car ils concernent des options achetées.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Au 31 décembre 2024, les contrats de change à terme suivants étaient en cours :

Carmignac Portfolio Grande Europe

Monnaie achetée	Quantité achetée	Monnaie vendue	Quantité vendue	Date d'échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
CAD	50,000.00	EUR	33,520.85	31/01/25	50.81	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
CHF	2,732,628.90	EUR	2,919,116.67	31/01/25	-1,252.69	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	73,492.14	CHF	68,585.07	31/01/25	257.42	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	110,140.25	USD	114,639.04	31/01/25	-445.87	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	1,388.51	USD	1,461.64	31/01/25	-21.48	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	26,719.76	USD	27,811.16	31/01/25	-108.17	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	2,396.15	CHF	2,250.90	31/01/25	-7.31	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	25,040.97	EUR	24,062.78	31/01/25	92.79	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	22,124.33	EUR	21,092.97	31/01/25	249.09	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	1,230,456.21	EUR	1,169,848.69	31/01/25	17,101.04	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	40,002.71	EUR	38,437.79	31/01/25	150.50	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	789.67	EUR	750.21	31/01/25	11.54	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	2,575.48	EUR	2,467.84	31/01/25	16.58	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	4,806,441.00	EUR	4,569,694.28	31/01/25	66,800.53	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	412.94	EUR	396.48	31/01/25	1.86	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	66,666.59	EUR	64,122.84	31/01/25	186.55	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
					83,083.19	

Carmignac Portfolio Climate Transition

Monnaie achetée	Quantité achetée	Monnaie vendue	Quantité vendue	Date d'échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
USD	19,769,859.00	EUR	18,853,476.36	24/01/25	222,565.70	Crédit Agricole CIB
USD	9,462,063.06	KRW	13,551,393,558.00	24/01/25	242,310.22	Nomura Financial Products Europe
USD	2,777,456.00	GBP	2,199,254.42	24/01/25	22,763.14	UBS Europe SE
					487,639.06	

Carmignac Portfolio Asia Discovery (anciennement Carmignac Portfolio Emerging Discovery)

Monnaie achetée	Quantité achetée	Monnaie vendue	Quantité vendue	Date d'échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	149,901.13	USD	155,841.11	31/01/25	-430.22	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	39,175.29	USD	40,771.64	31/01/25	-154.91	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	2,688,520.86	EUR	2,556,094.71	31/01/25	37,365.40	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	9,097.60	EUR	8,642.97	31/01/25	132.96	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	47,825.37	EUR	45,954.42	31/01/25	179.94	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	4,505.96	EUR	4,336.16	31/01/25	10.48	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	38,128.89	EUR	36,535.40	31/01/25	245.33	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	225.56	EUR	215.05	31/01/25	2.53	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
					37,351.51	

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Carmignac Portfolio Global Bond

Monnaie achetée	Quantité achetée	Monnaie vendue	Quantité vendu	Date d'échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	6,902,361.15	HUF	2,875,600,271.30	24/01/25	-74,617.76	Barclays Bank Ireland Plc
EUR	6,944,488.66	USD	7,296,963.13	24/01/25	-96,401.98	Barclays Bank Ireland Plc
EUR	13,801,265.54	USD	14,385,375.12	24/01/25	-79,189.01	Barclays Bank Ireland Plc
EUR	7,007,584.67	NOK	82,480,031.19	24/01/25	541.40	Barclays Bank Ireland Plc
EUR	10,321,142.18	USD	10,790,296.92	24/01/25	-90,446.30	Barclays Bank Ireland Plc
EUR	6,903,097.15	HUF	2,875,251,793.00	24/01/25	-73,033.20	Barclays Bank Ireland Plc
GBP	5,805,245.10	EUR	7,011,399.29	24/01/25	2,691.61	Barclays Bank Ireland Plc
JPY	1,124,027,695.00	EUR	6,933,494.96	24/01/25	-14,875.64	Barclays Bank Ireland Plc
JPY	1,135,144,129.00	EUR	6,958,599.32	24/01/25	28,370.62	Barclays Bank Ireland Plc
JPY	556,599,682.00	EUR	3,472,453.76	24/01/25	-46,403.44	Barclays Bank Ireland Plc
USD	7,187,421.25	EUR	6,910,049.11	24/01/25	25,084.38	Barclays Bank Ireland Plc
USD	10,802,524.17	EUR	10,378,745.46	24/01/25	44,602.05	Barclays Bank Ireland Plc
USD	7,388,457.57	JPY	1,128,195,896.00	24/01/25	184,533.88	Barclays Bank Ireland Plc
USD	7,246,236.37	GBP	5,733,898.78	24/01/25	64,031.55	Barclays Bank Ireland Plc
USD	10,791,185.19	EUR	10,350,366.20	24/01/25	62,055.22	Barclays Bank Ireland Plc
USD	10,784,314.67	GBP	8,561,026.39	24/01/25	62,077.79	Barclays Bank Ireland Plc
USD	11,108,278.46	NOK	123,923,519.06	24/01/25	190,649.28	Barclays Bank Ireland Plc
USD	6,728,387.49	SEK	74,166,302.09	24/01/25	8,177.05	Barclays Bank Ireland Plc
USD	14,490,369.83	JPY	2,262,904,109.00	24/01/25	53,030.61	Barclays Bank Ireland Plc
USD	9,612,015.31	CAD	13,799,931.93	24/01/25	8,752.84	Barclays Bank Ireland Plc
USD	14,423,208.38	EUR	13,864,646.15	24/01/25	52,290.67	Barclays Bank Ireland Plc
USD	7,284,685.21	EUR	6,992,243.04	24/01/25	36,749.95	Barclays Bank Ireland Plc
CZK	348,268,335.26	USD	14,433,887.17	24/01/25	-100,374.80	BNP Paribas Paris
USD	29,556,300.21	EUR	28,128,619.47	24/01/25	390,460.82	BNP Paribas Paris
KZT	780,365,544.42	USD	1,501,569.26	14/01/25	-18,078.51	BOFA Securities Europe
USD	3,735,701.27	KZT	2,006,071,581.99	14/01/25	-73,991.51	BOFA Securities Europe
EUR	6,934,287.36	ZAR	133,201,849.25	24/01/25	137,237.41	BOFA Securities Europe
EUR	13,856,524.16	PLN	59,342,989.61	24/01/25	4,269.13	BOFA Securities Europe
EUR	6,887,275.21	JPY	1,131,817,272.00	24/01/25	-79,131.57	BOFA Securities Europe
EUR	10,524,515.09	HUF	4,318,628,470.00	24/01/25	46,669.78	BOFA Securities Europe
EUR	3,511,356.51	CLP	3,666,565,139.32	24/01/25	-45,308.93	BOFA Securities Europe
HUF	2,871,447,459.00	EUR	6,928,351.02	24/01/25	38,482.20	BOFA Securities Europe
JPY	666,820,908.00	EUR	4,169,479.58	24/01/25	-64,966.28	BOFA Securities Europe
PLN	88,717,753.90	USD	21,678,979.24	24/01/25	-209,152.11	BOFA Securities Europe
USD	14,375,219.69	CZK	348,501,613.49	24/01/25	34,471.78	BOFA Securities Europe
USD	3,603,105.24	HUF	1,440,947,722.00	24/01/25	-19,471.68	BOFA Securities Europe
CHF	14,793,744.10	EUR	15,803,340.51	31/01/25	-6,781.73 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
CHF	157.04	EUR	167.56	31/01/25	0.13 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
CHF	37,392.67	EUR	40,006.88	31/01/25	-79.50 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
CHF	478.02	EUR	511.44	31/01/25	-1.02 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
CHF	8,468,822.04	EUR	9,046,775.28	31/01/25	-3,882.27 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
CHF	397.04	EUR	422.77	31/01/25	1.18 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	1,030,221.21	CHF	960,552.50	31/01/25	4,547.27 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	16,089.47	GBP	13,357.43	31/01/25	-44.32 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	264.45	CHF	247.01	31/01/25	0.69 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	61.62	GBP	51.14	31/01/25	-0.14 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	9,884.18	USD	10,287.21	31/01/25	-39.33 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	728,965.03	USD	766,755.60	31/01/25	-10,691.45 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	11,607.18	CHF	10,881.30	31/01/25	-11.70 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	11,607.16	GBP	9,609.39	31/01/25	0.49 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	16,902.70	USD	17,778.96	31/01/25	-247.90 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	21,802.69	GBP	18,070.80	31/01/25	-24.10 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	0.20	GBP	0.17	31/01/25	- *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	16,837.11	CHF	15,645.75	31/01/25	130.52 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	9,515.79	USD	9,912.00	31/01/25	-45.80 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Carmignac Portfolio Global Bond

Monnaie achetée	Quantité achetée	Monnaie vendu	Quantité vendu	Date d'échéance	Non réalisé (en EUR)		Contrepartie
EUR	389.42	GBP	323.59	31/01/25	-1.43	*	CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	33.46	USD	34.77	31/01/25	-0.08	*	CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	422.59	CHF	396.97	31/01/25	-1.29	*	CACEIS Bank, Lux. Succursale
GBP	100.99	EUR	121.44	31/01/25	0.54	*	CACEIS Bank, Lux. Succursale
GBP	12,722.86	EUR	15,386.85	31/01/25	-19.58	*	CACEIS Bank, Lux. Succursale
GBP	5,748,865.78	EUR	6,945,440.09	31/01/25	-1,690.27	*	CACEIS Bank, Lux. Succursale
GBP	13,752.64	EUR	16,553.69	31/01/25	57.39	*	CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	49,706.52	EUR	47,764.81	31/01/25	184.19	*	CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	4,856.93	EUR	4,630.52	31/01/25	54.68	*	CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	2,990.95	EUR	2,865.95	31/01/25	19.25	*	CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	9,168.67	EUR	8,818.83	31/01/25	25.65	*	CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	2,391,119.02	EUR	2,273,341.73	31/01/25	33,232.08	*	CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	18,013,896.67	EUR	17,126,601.69	31/01/25	250,359.44	*	CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	20,729.96	EUR	19,694.03	31/01/25	302.96	*	CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	7,599,321.85	EUR	7,225,008.60	31/01/25	105,616.35	*	CACEIS Bank, Lux. Succursale
KZT	1,932,449,596.42	USD	3,878,863.10	14/01/25	-200,217.40		Citibank Europe Plc
EUR	10,324,029.92	USD	10,789,605.47	24/01/25	-86,888.35		Citibank Europe Plc
USD	3,630,749.35	HUF	1,440,898,461.00	24/01/25	7,373.56		Citibank Europe Plc
USD	65,816,233.97	CNH	479,011,209.00	24/01/25	542,819.04		Citibank Europe Plc
CNH	192,224,666.00	EUR	25,142,144.23	24/01/25	124,824.55		Crédit Agricole CIB
EUR	14,048,812.23	USD	14,763,603.15	24/01/25	-196,692.87		Crédit Agricole CIB
EUR	7,018,989.55	USD	7,393,397.19	24/01/25	-114,965.69		Crédit Agricole CIB
EUR	23,981,224.20	PLN	102,820,458.00	24/01/25	-19,888.06		Crédit Agricole CIB
EUR	7,029,698.56	USD	7,391,765.29	24/01/25	-102,671.61		Crédit Agricole CIB
EUR	14,095,676.32	USD	14,818,382.79	24/01/25	-202,690.52		Crédit Agricole CIB
GBP	8,584,818.23	USD	10,815,458.77	24/01/25	-63,383.63		Crédit Agricole CIB
GBP	8,823,742.17	EUR	10,638,135.81	24/01/25	23,023.56		Crédit Agricole CIB
JPY	5,676,131,889.00	EUR	35,394,505.43	24/01/25	-456,114.36		Crédit Agricole CIB
USD	7,371,234.85	EUR	7,010,821.15	24/01/25	101,738.50		Crédit Agricole CIB
KZT	1,954,093,149.60	USD	3,729,185.40	14/01/25	-15,379.83		Deutsche Bank AG
KZT	1,979,882,519.70	USD	3,741,628.12	14/01/25	20,040.49		Deutsche Bank AG
KZT	1,182,362,117.26	USD	2,243,571.38	14/01/25	3,137.20		Deutsche Bank AG
EUR	347,691,856.76	USD	365,296,921.00	24/01/25	-4,785,656.90		Deutsche Bank AG
JPY	1,685,382,625.00	EUR	10,397,452.97	24/01/25	-23,577.61		Deutsche Bank AG
NOK	153,792,744.00	USD	13,826,886.94	24/01/25	-276,376.71		Deutsche Bank AG
KZT	13,234,156,122.00	USD	26,997,462.51	14/01/25	-1,791,124.41		Goldman Sachs Intl, London Branch
KZT	1,167,585,039.05	USD	2,251,851.57	14/01/25	-32,086.03		Goldman Sachs Intl, London Branch
KZT	1,369,467,776.85	USD	2,626,016.83	14/01/25	-22,915.27		Goldman Sachs Intl, London Branch
KZT	1,981,190,976.66	USD	4,020,681.84	14/01/25	-247,875.29		Goldman Sachs Intl, London Branch
USD	7,460,698.92	KZT	3,888,889,312.05	14/01/25	68,537.37		Goldman Sachs Intl, London Branch
USD	3,759,889.39	KZT	1,927,883,284.72	14/01/25	93,371.20		Goldman Sachs Intl, London Branch
BRL	22,315,106.02	EUR	3,454,939.08	24/01/25	16,413.50		Goldman Sachs Intl, London Branch
BRL	22,373,650.32	EUR	3,452,883.67	24/01/25	27,630.52		Goldman Sachs Intl, London Branch
EUR	13,850,957.02	JPY	2,250,538,955.00	24/01/25	-1,515.60		Goldman Sachs Intl, London Branch
EUR	3,486,190.41	BRL	22,768,309.57	24/01/25	-55,853.27		Goldman Sachs Intl, London Branch
EUR	3,486,720.20	BRL	22,767,236.89	24/01/25	-55,153.21		Goldman Sachs Intl, London Branch
HUF	1,460,122,010.00	USD	3,676,583.96	24/01/25	-4,953.95		Goldman Sachs Intl, London Branch
HUF	4,317,755,067.00	USD	10,799,402.64	24/01/25	55,629.88		Goldman Sachs Intl, London Branch
PLN	59,920,597.86	EUR	14,040,950.30	24/01/25	-53,944.03		Goldman Sachs Intl, London Branch

CARMIGNAC PORTFOLIO

SEK	73,905,600.73	USD	6,728,223.89	24/01/25	-30,804.82	Goldman Sachs Intl, London Branch
USD	7,399,433.58	HUF	2,893,393,187.35	24/01/25	119,908.67	Goldman Sachs Intl, London Branch
USD	3,591,714.46	HUF	1,440,986,036.00	24/01/25	-30,577.08	Goldman Sachs Intl, London Branch
BRL	36,678,591.00	EUR	5,732,908.09	24/01/25	-27,427.30	HSBC Europe continentale SA
USD	7,394,431.73	MXN	150,697,439.00	24/01/25	169,237.17	HSBC Europe continentale SA
ZAR	141,152,378.76	USD	7,689,231.23	24/01/25	-216,755.30	HSBC Europe continentale SA

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Carmignac Portfolio Global Bond

Monnaie achetée	Quantité achetée	Monnaie vendue	Quantité vendu	Date d'échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
KZT	1,976,262,575.66	USD	3,734,081.39	14/01/25	20,687.45	J.P. Morgan AG
KZT	1,929,728,321.95	USD	3,730,745.91	14/01/25	-61,742.98	J.P. Morgan AG
USD	12,027,222.38	KZT	6,079,760,913.09	14/01/25	459,193.36	J.P. Morgan AG
USD	3,735,026.49	KZT	1,957,153,880.76	14/01/25	15,403.92	J.P. Morgan AG
USD	8,963,064.03	KZT	4,650,037,618.76	14/01/25	122,762.48	J.P. Morgan AG
BRL	45,241,554.36	EUR	6,974,090.75	24/01/25	63,864.19	J.P. Morgan AG
BRL	22,400,444.34	EUR	3,523,572.76	24/01/25	-39,216.13	J.P. Morgan AG
BRL	22,225,027.63	EUR	3,459,751.37	24/01/25	-2,503.25	J.P. Morgan AG
BRL	22,550,410.35	USD	3,668,373.72	24/01/25	-31,874.02	J.P. Morgan AG
BRL	23,638,993.98	EUR	3,646,136.07	24/01/25	31,228.80	J.P. Morgan AG
EUR	3,465,346.55	BRL	22,065,074.36	24/01/25	33,129.46	J.P. Morgan AG
EUR	4,849,940.48	BRL	31,252,434.46	24/01/25	-11,653.60	J.P. Morgan AG
EUR	9,012,718.02	USD	9,352,785.00	24/01/25	-11,754.40	J.P. Morgan AG
EUR	3,487,664.34	BRL	22,748,569.67	24/01/25	-51,286.42	J.P. Morgan AG
EUR	3,514,800.01	BRL	22,400,066.50	24/01/25	30,459.51	J.P. Morgan AG
EUR	3,464,626.72	USD	3,643,926.00	24/01/25	-51,425.70	J.P. Morgan AG
EUR	8,441,931.18	JPY	1,354,049,545.00	24/01/25	107,329.50	J.P. Morgan AG
GBP	23,383,830.76	EUR	28,130,426.76	24/01/25	122,813.74	J.P. Morgan AG
HUF	17,702,839,956.00	EUR	43,061,962.49	24/01/25	-111,222.36	J.P. Morgan AG
JPY	1,124,738,262.00	EUR	6,929,271.36	24/01/25	-6,292.88	J.P. Morgan AG
NOK	82,507,566.33	USD	7,404,408.46	24/01/25	-135,219.93	J.P. Morgan AG
USD	44,402,971.62	EUR	42,247,073.87	24/01/25	597,672.68	J.P. Morgan AG
USD	14,366,912.00	EUR	13,844,081.94	24/01/25	18,506.02	J.P. Morgan AG
USD	7,405,679.38	JPY	1,133,117,156.00	24/01/25	170,882.95	J.P. Morgan AG
USD	3,595,483.19	HUF	1,426,007,824.00	24/01/25	9,477.42	Morgan Stanley Bank AG
CLP	18,361,928,318.00	USD	18,597,936.13	24/01/25	-133,889.81	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	3,473,317.62	BRL	22,734,576.17	24/01/25	-63,515.91	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	10,393,722.89	MXN	219,878,823.17	24/01/25	230,297.51	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
EUR	6,972,932.22	USD	7,337,380.89	24/01/25	-106,966.33	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
MXN	219,497,932.43	EUR	10,398,094.56	24/01/25	-252,380.14	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
SEK	78,983,870.96	USD	7,203,115.19	24/01/25	-45,052.05	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
USD	3,642,207.12	HUF	1,436,760,746.00	24/01/25	28,509.09	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
ZAR	134,958,369.97	USD	7,192,356.12	24/01/25	-52,942.23	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
USD	12,600,000.00	BRL	79,909,200.00	26/06/25	155,133.65	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
USD	7,401,967.34	GBP	5,864,017.37	14/01/25	56,503.20	Natwest Markets N.V. (TCM)
BRL	135,547,104.00	USD	22,324,407.33	24/01/25	-457,621.84	Natwest Markets N.V. (TCM)
CHF	13,122,673.29	EUR	14,064,653.46	24/01/25	-59,304.00	Natwest Markets N.V. (TCM)
EUR	14,082,114.29	USD	14,807,554.41	24/01/25	-205,806.95	Natwest Markets N.V. (TCM)
EUR	20,754,968.22	USD	21,582,676.35	24/01/25	-70,123.93	Natwest Markets N.V. (TCM)
USD	7,241,651.37	EUR	6,945,135.74	24/01/25	42,338.84	Natwest Markets N.V. (TCM)
USD	10,858,636.64	EUR	10,409,318.41	24/01/25	68,191.84	Natwest Markets N.V. (TCM)
CAD	13,763,342.89	USD	9,611,724.69	24/01/25	-33,041.18	Nomura Financial Products Europe
JPY	1,697,902,321.00	EUR	10,524,341.46	24/01/25	-73,321.08	Nomura Financial Products Europe
USD	14,420,320.28	GBP	11,413,284.02	24/01/25	124,305.35	Nomura Financial Products Europe
EUR	3,478,200.89	BRL	22,718,912.57	24/01/25	-56,160.23	Société Générale SA
EUR	6,904,427.43	JPY	1,123,010,575.00	24/01/25	-7,892.87	Société Générale SA
USD	7,236,974.24	GBP	5,735,071.89	24/01/25	53,668.36	Société Générale SA
USD	7,196,718.17	PLN	29,544,888.61	24/01/25	47,578.66	Société Générale SA
USD	14,403,954.66	EUR	13,857,511.41	24/01/25	40,837.84	Société Générale SA
USD	3,736,651.83	KZT	1,989,591,476.84	14/01/25	-42,733.64	Standard Chartered Bank AG
EUR	14,230,743.14	CHF	13,302,301.00	24/01/25	33,724.94	UBS Europe SE
EUR	7,109,475.30	MXN	152,184,760.00	24/01/25	74,666.19	UBS Europe SE
EUR	14,002,263.32	USD	14,526,116.00	24/01/25	-13,936.01	UBS Europe SE
NOK	81,594,195.42	USD	7,204,885.35	24/01/25	-20,193.06	UBS Europe SE
NOK	167,254,506.00	EUR	14,306,484.46	24/01/25	-97,560.97	UBS Europe SE

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Carmignac Portfolio Global Bond

Monnaie achetée	Quantité achetée	Monnaie vendue	Quantité vendue	Date d'échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
USD	13,884,000.00	EUR	13 202 374,60		194,403.21	UBS Europe SE
					-6,334,109.43	

Carmignac Portfolio Flexible Bond

Monnaie achetée	Quantité achetée	Monnaie vendue	Quantité vendue	Date d'échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	2,053,584.68	USD	2,154,581.00	24/01/25	-25,382.94	BOFA Securities Europe
CHF	5,711,714.35	EUR	6,101,509.27	31/01/25	-2,618.36	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
CHF	4,655.39	EUR	4,984.76	31/01/25	-13.80	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
CHF	61,532.90	EUR	65,731.02	31/01/25	-27.03	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
CHF	5,211,108.07	EUR	5,566,739.20	31/01/25	-2,388.86	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	39,293.85	CHF	36,636.60	31/01/25	173.45	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	95,525.08	CHF	89,287.20	31/01/25	185.07	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	28,819.60	USD	29,994.72	31/01/25	-114.69	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	1,991.64	CHF	1,867.09	31/01/25	-2.01	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	39,112.97	CHF	36,666.96	31/01/25	-39.41	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	476,622.24	USD	501,331.00	31/01/25	-6,990.43	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	11,888.49	CHF	11,131.00	31/01/25	2.96	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	15,529.63	EUR	14,922.99	31/01/25	57.54	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	107.14	EUR	102.15	31/01/25	1.20	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	14,678,073.95	EUR	13,955,088.71	31/01/25	203,997.75	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	7,160.26	EUR	6,802.44	31/01/25	104.65	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	22,999.45	EUR	22,121.88	31/01/25	64.36	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	818,435.18	EUR	778,122.22	31/01/25	11,374.72	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
BRL	64,070,900.00	EUR	10,000,000.00	24/01/25	-33,481.21	J.P. Morgan AG
EUR	318,816,420.02	USD	334,246,529.00	24/01/25	-3,699,779.13	J.P. Morgan AG
EUR	2,073,311.26	USD	2,178,130.00	24/01/25	-28,381.24	Standard Chartered Bank AG
EUR	7,709,153.63	JPY	1,231,326,061.00	24/01/25	129,899.11	UBS Europe SE
EUR	33,302,125.04	GBP	27,650,488.00	24/01/25	-106,213.96	UBS Europe SE
					-3,559,572.26	

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine

Monnaie achetée	Quantité achetée	Monnaie vendue	Quantité vendue	Date d'échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	22,965,499.59	INR	2,050,993,651.00	24/01/25	-99,007.66	Barclays Bank Ireland Plc
EUR	20,672,921.02	KRW	31,125,356,618.00	24/01/25	259,489.08	Barclays Bank Ireland Plc
EUR	3,278,774.10	HUF	1,365,662,529.00	24/01/25	-34,688.69	Barclays Bank Ireland Plc
EUR	6,604,254.33	MYR	30,930,364.73	24/01/25	-75,822.73	Barclays Bank Ireland Plc
EUR	4,860,583.64	USD	5,081,524.87	24/01/25	-42,594.29	Barclays Bank Ireland Plc
EUR	3,287,746.19	HUF	1,369,711,557.00	24/01/25	-35,542.08	Barclays Bank Ireland Plc
USD	2,828,089.15	KZT	1,436,888,465.11	14/01/25	94,556.51	BNP Paribas Paris
CZK	164,482,350.53	USD	6,816,926.63	24/01/25	-47,405.64	BNP Paribas Paris
EUR	24,225,696.03	CNY	183,112,346.00	24/01/25	-18,392.99	BNP Paribas Paris
KZT	364,540,509.16	USD	701,444.12	14/01/25	-8,445.20	BOFA Securities Europe
EUR	3,275,045.63	ZAR	62,910,882.06	24/01/25	64,816.87	BOFA Securities Europe
EUR	3,270,382.66	ZAR	62,645,582.85	24/01/25	73,717.85	BOFA Securities Europe
EUR	4,905,898.17	COP	22,552,119,533.60	24/01/25	-18,818.68	BOFA Securities Europe
EUR	1,654,603.16	CLP	1,727,739,763.42	24/01/25	-21,350.24	BOFA Securities Europe
EUR	65,347.21	USD	68,751.00	24/01/25	-991.18	BOFA Securities Europe
HUF	2,033,843,165.00	EUR	4,907,343.62	24/01/25	27,256.90	BOFA Securities Europe
JPY	791,588,942.00	EUR	4,949,625.74	24/01/25	-77,122.04	BOFA Securities Europe
PLN	41,879,676.57	USD	10,233,674.76	24/01/25	-98,731.34	BOFA Securities Europe
USD	6,823,783.74	CZK	165,430,490.44	24/01/25	16,363.43	BOFA Securities Europe
USD	1,677,771.00	EUR	1,599,104.34	24/01/25	19,786.58	BOFA Securities Europe
USD	1,874,997.00	EUR	1,787,106.22	24/01/25	22,089.18	BOFA Securities Europe
USD	10,179,713.91	EUR	9,785,380.68	24/01/25	37,013.41	BOFA Securities Europe
CHF	1,073,594.09	EUR	1,146,861.33	31/01/25	-492.16	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
CHF	1,839,622.95	EUR	1,965,167.69	31/01/25	-843.32	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	22,600.37	CHF	21,091.34	31/01/25	79.17	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	3,351,791.78	EUR	3,186,695.46	31/01/25	46,583.63	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	5,730.46	EUR	5,514.52	31/01/25	13.32	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
KZT	890,845,260.00	USD	1,788,127.78	14/01/25	-92,298.77	Citibank Europe Plc
USD	3,521,670.52	KZT	1,824,225,329.36	14/01/25	53,420.74	Citibank Europe Plc
EUR	28,806,378.98	TWD	981,356,995.00	24/01/25	-128,710.95	Citibank Europe Plc
EUR	10,089,658.42	ZAR	190,653,126.00	24/01/25	361,444.92	Citibank Europe Plc
HKD	268,905.00	EUR	32,836.74	24/01/25	571.45	Citibank Europe Plc
HKD	167,645,829.00	EUR	20,531,841.07	24/01/25	296,083.56	Citibank Europe Plc
ESSAYER	130,298,188.00	EUR	3,407,376.19	24/01/25	74,906.36	Citibank Europe Plc
USD	3,443,800.26	HUF	1,366,705,882.00	24/01/25	6,993.89	Citibank Europe Plc
USD	13,674,661.62	CNH	99,524,324.00	24/01/25	112,781.70	Citibank Europe Plc
EUR	3,307,483.88	USD	3,483,912.02	24/01/25	-54,174.07	Crédit Agricole CIB
EUR	23,364,669.72	PLN	100,176,956.00	24/01/25	-19,376.73	Crédit Agricole CIB
EUR	3,313,798.19	USD	3,484,476.36	24/01/25	-48,399.37	Crédit Agricole CIB
EUR	3,275,705.50	MXN	70,162,958.49	24/01/25	32,381.57	Crédit Agricole CIB
EUR	6,615,883.14	MXN	141,802,735.37	24/01/25	60,947.46	Crédit Agricole CIB
EUR	6,657,855.20	USD	6,999,213.42	24/01/25	-95,737.45	Crédit Agricole CIB
EUR	10,549,994.29	CZK	264,405,223.00	24/01/25	52,662.47	Crédit Agricole CIB
EUR	6,613,893.15	USD	6,950,402.08	24/01/25	-92,598.98	Crédit Agricole CIB
EUR	6,613,014.47	IDR	111,632,974,665.18	24/01/25	-74,600.73	Crédit Agricole CIB
HKD	535,829.00	EUR	65,564.67	24/01/25	1,005.51	Crédit Agricole CIB
HKD	787,288.00	EUR	97,024.45	24/01/25	785.95	Crédit Agricole CIB
JPY	644,830,437.00	EUR	4,020,952.09	24/01/25	-51,816.34	Crédit Agricole CIB
ESSAYER	68,776,970.00	USD	1,889,199.53	24/01/25	14,683.60	Crédit Agricole CIB
USD	101,962.00	EUR	96,888.11	24/01/25	1,495.86	Crédit Agricole CIB
USD	3,457,749.29	EUR	3,288,683.97	24/01/25	47,724.19	Crédit Agricole CIB
USD	5,873,000.00	EUR	5,597,979.12	24/01/25	68,912.17	Crédit Agricole CIB
KZT	918,920,334.24	USD	1,753,664.76	14/01/25	-7,232.42	Deutsche Bank AG
KZT	2,727,249,600.36	USD	5,175,046.68	14/01/25	7,236.30	Deutsche Bank AG
USD	3,494,401.06	KZT	1,827,571,754.38	14/01/25	20,844.12	Deutsche Bank AG

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine

Monnaie achetée	Quantité achetée	Monnaie vendue	Quantité vendue	Date d'échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
PLN	42,935,370.00	USD	10,520,560.23	24/01/25	-129,166.31	Deutsche Bank AG
USD	22,812,156.00	EUR	21,712,750.42	24/01/25	298,855.93	Deutsche Bank AG
USD	4,513,407.43	ZAR	81,083,498.08	24/01/25	217,804.36	Deutsche Bank AG
KZT	5,510,654,843.00	USD	11,241,645.95	14/01/25	-745,817.74	Goldman Sachs Intl, London Branch
KZT	2,646,425,974.95	USD	5,298,150.10	14/01/25	-260,798.64	Goldman Sachs Intl, London Branch
KZT	909,308,465.76	USD	1,753,728.96	14/01/25	-24,988.42	Goldman Sachs Intl, London Branch
KZT	913,268,431.92	USD	1,751,233.81	14/01/25	-15,281.70	Goldman Sachs Intl, London Branch
USD	1,751,650.11	KZT	898,158,593.90	14/01/25	43,499.60	Goldman Sachs Intl, London Branch
USD	1,749,841.69	KZT	912,104,980.91	14/01/25	16,074.85	Goldman Sachs Intl, London Branch
BRL	10,582,804.82	EUR	1,638,484.08	24/01/25	7,784.00	Goldman Sachs Intl, London Branch
EUR	4,949,387.26	JPY	804,189,112.00	24/01/25	-541.57	Goldman Sachs Intl, London Branch
EUR	1,634,617.59	BRL	10,675,687.48	24/01/25	-26,188.68	Goldman Sachs Intl, London Branch
EUR	4,909,049.21	BRL	32,054,618.63	24/01/25	-77,651.71	Goldman Sachs Intl, London Branch
EUR	4,895,147.20	PEN	19,027,437.17	24/01/25	12,794.76	Goldman Sachs Intl, London Branch
PLN	28,243,622.73	EUR	6,618,213.39	24/01/25	-25,426.56	Goldman Sachs Intl, London Branch
USD	5,151,959.24	HUF	2,053,907,840.00	24/01/25	-12,150.38	Goldman Sachs Intl, London Branch
USD	3,408,374.91	HUF	1,367,430,709.00	24/01/25	-29,016.26	Goldman Sachs Intl, London Branch
USD	3,492,941.31	HUF	1,365,841,382.00	24/01/25	56,603.51	Goldman Sachs Intl, London Branch
ZAR	95,398,001.48	USD	5,080,784.92	24/01/25	-34,254.46	Goldman Sachs Intl, London Branch
EUR	10,422,737.23	IDR	175,862,845,236.00	24/01/25	-112,699.90	HSBC Europe continentale SA
USD	3,472,556.79	KZT	1,854,345,325.86	14/01/25	-49,602.37	J.P. Morgan AG
USD	1,751,575.77	KZT	897,244,688.18	14/01/25	45,109.92	J.P. Morgan AG
BRL	21,164,308.66	EUR	3,272,237.51	24/01/25	20,118.44	J.P. Morgan AG
BRL	10,502,995.59	EUR	1,642,969.64	24/01/25	-9,199.16	J.P. Morgan AG
BRL	10,550,725.88	EUR	1,642,422.63	24/01/25	-1,188.35	J.P. Morgan AG
BRL	10,577,000.13	EUR	1,663,754.03	24/01/25	-18,517.01	J.P. Morgan AG
BRL	10,584,823.14	USD	1,721,879.40	24/01/25	-14,961.19	J.P. Morgan AG
BRL	11,133,423.52	EUR	1,717,246.39	24/01/25	14,708.05	J.P. Morgan AG
EUR	1,636,198.09	BRL	10,418,245.91	24/01/25	15,642.40	J.P. Morgan AG
EUR	3,260,278.03	BRL	21,008,840.39	24/01/25	-7,833.90	J.P. Morgan AG
EUR	1,636,827.68	BRL	10,676,339.49	24/01/25	-24,069.70	J.P. Morgan AG
EUR	3,313,754.86	BRL	21,118,791.69	24/01/25	28,717.24	J.P. Morgan AG
EUR	3,306,868.85	JPY	530,407,577.00	24/01/25	42,043.06	J.P. Morgan AG
EUR	4,961,562.37	PHP	307,864,945.06	24/01/25	-164,461.86	J.P. Morgan AG
HUF	12,352,940,934.00	EUR	30,048,392.26	24/01/25	-77,610.32	J.P. Morgan AG
JPY	795,766,668.00	EUR	4,902,547.88	24/01/25	-4,452.29	J.P. Morgan AG
USD	5,618,200.00	EUR	5,413,746.61	24/01/25	7,236.80	J.P. Morgan AG
USD	3,499,467.15	JPY	535,441,255.00	24/01/25	80,748.75	J.P. Morgan AG
ZAR	2,157,799.00	USD	119,925.97	24/01/25	-5,617.11	J.P. Morgan AG
CLP	11,049,311,831.00	USD	11,191,329.81	24/01/25	-80,568.35	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
MXN	103,542,994.31	EUR	4,905,056.89	24/01/25	-119,054.40	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
BRL	53,793,022.00	USD	8,859,631.08	24/01/25	-181,611.13	Natwest Markets N.V. (TCM)
COP	39,372,355,751.00	EUR	8,554,558.56	24/01/25	43,240.82	Natwest Markets N.V. (TCM)
EUR	6,650,722.48	USD	6,993,334.45	24/01/25	-97,198.82	Natwest Markets N.V. (TCM)
EUR	9,862,853.38	USD	10,256,183.97	24/01/25	-33,323.21	Natwest Markets N.V. (TCM)
USD	3,437,385.22	EUR	3,296,638.53	24/01/25	20,096.92	Natwest Markets N.V. (TCM)
USD	10,806,824.49	PEN	40,514,785.00	24/01/25	31,557.63	Natwest Markets N.V. (TCM)
EUR	1,646,494.48	BRL	10,754,572.64	24/01/25	-26,584.87	Société Générale SA
EUR	4,962,791.34	IDR	83,912,861,093.00	24/01/25	-64,203.27	Standard Chartered Bank AG
MXN	146,614,432.00	EUR	6,849,251.42	24/01/25	-71,933.22	UBS Europe SE
USD	6,556,000.00	EUR	6,234,137.70	24/01/25	91,796.86	UBS Europe SE
					-820,085.26	

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Carmignac Portfolio Emergents

Monnaie achetée	Quantité achetée	Monnaie vendue	Quantité vendue	Date d'échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
CNH	57,049,697.62	USD	7,803,325.29	24/01/25	-30,549.27	Barclays Bank Ireland Plc
USD	4,967,088.17	INR	422,315,247.00	24/01/25	43,758.10	BNP Paribas Paris
USD	33,537,049.91	CNH	241,283,881.82	21/01/25	646,493.11	BOFA Securities Europe
CHF	371,166.45	EUR	398,112.71	31/01/25	-1,786.22 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
CHF	19,910.40	EUR	21,428.73	31/01/25	-168.68 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
CHF	8,048,280.21	EUR	8,597,533.65	31/01/25	-3,689.48 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	19,807.55	CHF	18,514.10	31/01/25	38.37 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	94,791.56	USD	98,663.42	31/01/25	-383.74 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	21,309.40	USD	22,179.80	31/01/25	-86.26 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	184,676.47	CHF	172,345.62	31/01/25	646.89 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	14,999.88	EUR	14,413.08	31/01/25	56.43 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	1,115,682.68	EUR	1,060,728.46	31/01/25	15,505.90 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	5,009,045.04	EUR	4,762,318.83	31/01/25	69,616.35 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	1,256,550.98	CNH	9,592,333.00	24/01/25	-4,311.69	Citibank Europe Plc
USD	23,860,964.35	CNH	173,771,911.00	24/01/25	182,116.56	Citibank Europe Plc
EUR	1,388,497.53	MXN	29,766,317.08	24/01/25	12,526.40	Crédit Agricole CIB
USD	2,704,743.00	EUR	2,579,371.37	24/01/25	30,449.53	Crédit Agricole CIB
EUR	688,512.20	USD	759,985.00	29/08/25	-36,650.62	Goldman Sachs Intl, London Branch
EUR	1,350,000.00	USD	1,419,957.14	24/01/25	-20,127.71	HSBC Europe continentale SA
INR	60,867,170.00	EUR	683,058.09	24/01/25	1,420.75	HSBC Europe continentale SA
USD	2,472,471.38	EUR	2,374,000.00	24/01/25	11,687.05	HSBC Europe continentale SA
EUR	2,036,480.98	INR	181,913,958.00	24/01/25	-9,238.99	J.P. Morgan AG
EUR	1,224,000.00	USD	1,285,682.99	24/01/25	-16,564.14	J.P. Morgan AG
INR	121,046,787.60	EUR	1,354,000.00	24/01/25	7,239.36	J.P. Morgan AG
USD	5,007,678.33	INR	426,289,634.73	24/01/25	38,212.86	J.P. Morgan AG
INR	848,604,882.00	USD	9,970,683.61	24/01/25	-78,019.29	Natwest Markets N.V. (TCM)
MXN	28,039,894.80	EUR	1,311,000.00	24/01/25	-14,848.33	UBS Europe SE
					843,343.24	

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Carmignac Portfolio Long-Short European Equities

Monnaie achetée	Quantité achetée	Monnaie vendue	Quantité vendue	Date d'échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
CHF	8,149.50	EUR	8,726.08	31/01/25	-24.15	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
CHF	2,369,009.58	EUR	2,530,682.21	31/01/25	-1,085.99	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
CHF	162.90	EUR	174.63	31/01/25	-0.69	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
CHF	86,743.16	EUR	93,358.04	31/01/25	-734.87	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
CHF	17.06	EUR	18.22	31/01/25	-	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	795.38	USD	836.61	31/01/25	-11.67	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	5.86	GBP	4.87	31/01/25	-0.02	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	3,375.42	GBP	2,802.26	31/01/25	-9.28	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	2,699.42	CHF	2,504.20	31/01/25	25.42	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	107.24	CHF	100.74	31/01/25	-0.33	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
GBP	4,177,303.49	EUR	5,046,771.35	31/01/25	-1,228.20	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	50.09	EUR	48.00	31/01/25	0.32	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	25,567,386.99	EUR	24,308,036.25	31/01/25	355,338.82	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	6,263,996.81	HKD	50,684,391.00	03/02/25	-31,193.44	Morgan Stanley Bank AG
EUR	38,849,811.50	HKD	320,418,560.02	03/02/25	-948,078.94	Morgan Stanley Bank AG
EUR	3,210,849.45	CHF	2,982,638.00	31/01/25	25,976.60	Morgan Stanley Bank AG
EUR	15,878,427.05	NOK	186,188,419.00	31/01/25	65,389.34	Morgan Stanley Bank AG
EUR	15,384,424.74	USD	16,325,550.00	31/01/25	-364,290.40	Morgan Stanley Bank AG
EUR	3,700,548.74	CHF	3,432,864.00	31/01/25	34,912.40	Morgan Stanley Bank AG
EUR	10,180,285.27	CHF	9,400,000.00	31/01/25	142,801.70	Morgan Stanley Bank AG
EUR	578,879.57	NOK	6,854,353.00	31/01/25	-3,269.32	Morgan Stanley Bank AG
KRW	17,291,840,100.00	USD	12,423,700.16	31/01/25	-644,512.86	Morgan Stanley Bank AG
USD	11,838,086.00	EUR	11,336,355.89	31/01/25	83,250.57	Morgan Stanley Bank AG
USD	16,044,670.35	KRW	22,490,376,000.00	31/01/25	728,245.55	Morgan Stanley Bank AG
					-558,499.44	

Carmignac Portfolio Investissement

Monnaie achetée	Quantité achetée	Monnaie vendue	Quantité vendue	Date d'échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
USD	561,564.14	EUR	540,000.00	24/01/25	1,852.42	BOFA Securities Europe
USD	1,158,537.34	EUR	1,101,472.26	31/01/25	16,101.51	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	634,164.87	USD	699,996.00	29/08/25	-33,757.62	Goldman Sachs Intl, London Branch
USD	712,245.31	EUR	643,000.00	29/08/25	36,639.35	HSBC Europe continentale SA
EUR	638,000.00	TWD	21,658,888.00	24/01/25	-609.59	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
					20,226.07	

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Carmignac Portfolio Patrimoine

Monnaie achetée	Quantité achetée	Monnaie vendu	Quantité vendu	Date d'échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	1,976,967.67	KRW	2,980,179,912.00	24/01/25	22,428.90	Barclays Bank Ireland Plc
EUR	6,277,366.91	DKK	46,809,007.00	24/01/25	-1,065.39	BNP Paribas Paris
USD	5,373,292.21	EUR	5,106,000.00	24/01/25	78,733.73	BNP Paribas Paris
EUR	1,328,715.13	USD	1,394,062.00	24/01/25	-16,423.33	BOFA Securities Europe
EUR	351,745.64	USD	366,016.00	24/01/25	-1,422.85	BOFA Securities Europe
EUR	1,185,132.08	USD	1,246,863.00	24/01/25	-17,976.01	BOFA Securities Europe
USD	3,012,445.00	EUR	2,863,301.90	24/01/25	43,430.39	BOFA Securities Europe
CHF	2,692,004.50	EUR	2,875,719.86	31/01/25	-1,234.06	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
CHF	92,222,070.39	EUR	98,515,749.02	31/01/25	-42,276.30	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
GBP	1,316,382.35	EUR	1,590,375.41	31/01/25	-387.04	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	3,301,825.88	EUR	3,139,190.69	31/01/25	45,889.20	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	1,597,851.78	EUR	1,519,147.77	31/01/25	22,207.15	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	1,536.12	EUR	1,459.36	31/01/25	22.45	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	50.89	EUR	48.76	31/01/25	0.33	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	939,495.23	EUR	893,219.32	31/01/25	13,057.23	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	166.32	EUR	158.13	31/01/25	2.31	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	2,368,607.29	EUR	2,251,938.84	31/01/25	32,919.21	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	153.01	EUR	146.62	31/01/25	0.98	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
DKK	128,711,611.00	EUR	17,265,085.70	24/01/25	-1,160.85	Citibank Europe Plc
USD	743,277.00	EUR	706,692.18	24/01/25	10,501.57	Citibank Europe Plc
EUR	881,052.01	USD	928,289.00	24/01/25	-14,662.56	Crédit Agricole CIB
EUR	4,134,835.91	HUF	1,698,862,249.00	24/01/25	13,050.39	Crédit Agricole CIB
EUR	1,173,388.41	USD	1,234,837.00	24/01/25	-18,115.96	Crédit Agricole CIB
EUR	560,371.77	CHF	521,214.00	24/01/25	4,096.39	Crédit Agricole CIB
EUR	498,895.41	USD	520,625.00	24/01/25	-3,456.38	Crédit Agricole CIB
CHF	10,784,268.00	EUR	11,561,225.10	24/01/25	-51,565.69	Deutsche Bank AG
EUR	21,196,227.85	AUD	34,933,944.00	24/01/25	325,740.95	Deutsche Bank AG
EUR	21,389,771.17	KRW	32,100,699,076.00	24/01/25	336,680.15	HSBC Europe continentale SA
EUR	55,268,910.91	TWD	1,878,535,013.00	24/01/25	-119,393.17	HSBC Europe continentale SA
EUR	363,583.41	USD	378,000.00	24/01/25	-1,148.16	HSBC Europe continentale SA
EUR	2,982,742.74	USD	3,115,266.00	24/01/25	-23,183.88	J.P. Morgan AG
EUR	127,492,564.13	USD	133,662,962.00	24/01/25	-1,479,517.05	J.P. Morgan AG
EUR	339,945.99	CHF	317,937.00	24/01/25	624.72	J.P. Morgan AG
EUR	74,784.00	USD	77,837.00	24/01/25	-320.86	J.P. Morgan AG
EUR	1,160,004.48	USD	1,203,484.00	24/01/25	-1,233.15	J.P. Morgan AG
ESSAYER	193,289,653.00	USD	5,304,169.61	24/01/25	46,401.49	J.P. Morgan AG
USD	680,459.00	EUR	653,815.43	24/01/25	2,758.90	J.P. Morgan AG
USD	2,514,114.00	EUR	2,390,407.09	24/01/25	35,480.97	J.P. Morgan AG
USD	1,118,536.00	EUR	1,077,866.07	24/01/25	1,405.75	J.P. Morgan AG
BRL	53,822,325.00	USD	8,905,378.24	24/01/25	-221,387.76	Natwest Markets N.V. (TCM)
BRL	169,175,199.00	EUR	26,508,179.10	24/01/25	-192,718.42	Natwest Markets N.V. (TCM)
CLP	10,704,332,323.00	USD	10,925,240.69	24/01/25	-158,536.79	Natwest Markets N.V. (TCM)
EUR	18,817,442.00	USD	19,782,870.86	24/01/25	-271,196.51	Natwest Markets N.V. (TCM)
EUR	27,845,180.72	USD	29,296,889.22	24/01/25	-423,623.21	Natwest Markets N.V. (TCM)
MXN	932,861,438.00	EUR	43,622,232.31	24/01/25	-500,492.02	Natwest Markets N.V. (TCM)
EUR	16,919,171.12	PLN	72,459,164.00	24/01/25	5,247.13	Nomura Financial Products Europe
EUR	350,161.37	TWD	11,940,853.00	24/01/25	-1,911.66	Société Générale SA
EUR	8,039,930.66	USD	8,446,399.00	24/01/25	-110,057.37	Standard Chartered Bank AG
JPY	5,673,445,814.00	CHF	33,124,629.81	24/01/25	-430,655.20	Standard Chartered Bank AG
CLP	2,680,740,600.00	EUR	2,572,000.00	24/01/25	28,384.51	UBS Europe SE
DKK	2,210,796.00	EUR	296,586.68	24/01/25	-55.41	UBS Europe SE
EUR	11,473,674.32	GBP	9,526,500.00	24/01/25	-36,594.20	UBS Europe SE

CARMIGNAC PORTFOLIO

EUR	10,893,674.90	JPY	1,739,966,079.00	24/01/25	183,558.24	UBS Europe SE
EUR	4,277,423.23	CAD	6,370,730.00	24/01/25	-147.06	UBS Europe SE
USD	10,954,253.36	CAD	15,561,689.00	24/01/25	120,963.00	UBS Europe SE

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Carmignac Portfolio Patrimoine

Monnaie achetée	Quantité achetée	Monnaie Vendue	Quantité vendue	Date d'échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
USD	913,757.00	EUR	877 728,86		3,954.75	UBS Europe SE
					-2,764,377.51	

Carmignac Portfolio Sécurité

Monnaie achetée	Quantité achetée	Monnaie vendu	Quantité vendu	Date d'échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
CHF	6,040,992.57	EUR	6,453,259.02	31/01/25	-2,769.30	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
CHF	150,028.10	EUR	160,829.16	31/01/25	-631.19	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
CHF	478.03	EUR	511.45	31/01/25	-1.02	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
CHF	128.98	EUR	137.62	31/01/25	0.10	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
CHF	20,999.95	EUR	22,601.37	31/01/25	-177.91	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
CHF	15,420,419.67	EUR	16,472,783.44	31/01/25	-7,069.00	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
CHF	5,211.44	EUR	5,549.22	31/01/25	15.48	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	107.45	CHF	100.43	31/01/25	0.21	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	265.39	CHF	247.89	31/01/25	0.69	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	13,190.53	CHF	12,236.60	31/01/25	124.21	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	2,128.61	CHF	1,992.98	31/01/25	0.54	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	5,161.34	CHF	4,812.30	31/01/25	22.79	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	14,136.48	USD	14,828.40	31/01/25	-167.80	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	18,938.93	CHF	17,569.28	31/01/25	178.33	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	10,802.35	CHF	10,038.00	31/01/25	83.75	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	19,983.49	USD	21,035.97	31/01/25	-309.02	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	504.56	EUR	484.44	31/01/25	2.28	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	4,539.15	EUR	4,361.83	31/01/25	16.82	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	43,530.88	EUR	41,795.29	31/01/25	196.42	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	10,151.52	EUR	9,764.18	31/01/25	28.40	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	2,200.96	EUR	2,114.86	31/01/25	8.28	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	10,527,303.57	EUR	10,008,769.23	31/01/25	146,309.84	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	2,269.50	EUR	2,180.72	31/01/25	8.53	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	24,720.24	EUR	23,777.01	31/01/25	69.17	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	53,782.15	EUR	51,275.01	31/01/25	605.51	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	1,081.84	EUR	1,028.58	31/01/25	15.01	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	14,438,674.72	EUR	13,727,481.34	31/01/25	200,670.57	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	3,130.17	EUR	3,012.22	31/01/25	7.27	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	88,543,369.00	EUR	84,439,161.34	24/01/25	996,806.15	Crédit Agricole CIB
EUR	102,371,566.39	USD	112,998,513.00	29/08/25	-5,449,403.98	Goldman Sachs Intl, London Branch
					-4,115,358.87	

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Carmignac Portfolio Credit

Monnaie achetée	Quantité achetée	Monnaie vendu	Quantité vendu	Date d'échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
USD	9,934,854.00	EUR	9,443,669.84	24/01/25	142,549.72	Barclays Bank Ireland Plc
CAD	30,004,999.99	EUR	19,964,070.65	31/01/25	182,282.45 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
CAD	50,000.00	EUR	33,520.85	31/01/25	50.81 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
CHF	10,253,704.01	EUR	10,953,466.20	31/01/25	-4,700.49 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
CHF	4,316,112.94	EUR	4,610,665.29	31/01/25	-1,978.58 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
CHF	84,997.05	EUR	90,796.03	31/01/25	-37.34 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
CHF	6,334,417.79	EUR	6,766,708.99	31/01/25	-2,903.81 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
CHF	9,358.40	EUR	9,996.88	31/01/25	-4.11 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
CHF	21,075.20	EUR	22,605.24	31/01/25	-101.43 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
CHF	3,015,909.00	EUR	3,234,860.54	31/01/25	-14,513.92 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
CHF	14,807.00	EUR	15,963.31	31/01/25	-152.60 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
CHF	1,109,397.18	EUR	1,193,997.90	31/01/25	-9,398.68 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
CHF	19,999.97	EUR	21,296.25	31/01/25	59.45 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	5,073,102.73	USD	5,274,129.50	31/01/25	-14,559.78 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	209,741.49	USD	218,288.24	31/01/25	-829.41 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	1,762.85	USD	1,855.69	31/01/25	-27.25 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	643,333.71	USD	669,565.58	31/01/25	-2,560.15 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	308,835.04	USD	325,100.52	31/01/25	-4,775.85 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	16,347.43	USD	17,194.90	31/01/25	-239.76 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	8,514.58	CHF	7,982.10	31/01/25	-8.58 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	16,589.40	USD	17,239.95	31/01/25	-41.02 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	25,809,888.68	EUR	24,538,593.24	31/01/25	358,709.14 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	39,999.98	EUR	38,328.29	31/01/25	257.37 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	147,774.66	EUR	141,882.85	31/01/25	666.79 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	2,726,012.44	EUR	2,591,739.60	31/01/25	37,886.46 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	4,398,751.98	EUR	4,193,696.97	31/01/25	49,523.89 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	394,680.24	EUR	378,185.67	31/01/25	2,539.46 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	51,952,133.77	EUR	49,393,172.30	31/01/25	722,037.40 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	513,768,059.10	USD	538,633,457.00	24/01/25	-5,962,140.64	J.P. Morgan AG
EUR	65,399,687.10	GBP	54,300,837.00	24/01/25	-208,586.08	UBS Europe SE
					-4,730,996.54	

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Carmignac Portfolio EM Debt

Monnaie achetée	Quantité achetée	Monnaie vendu	Quantité vendu	Date d'échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	2,814,989.45	HUF	1,172,488,709.00	24/01/25	-29,781.95	Barclays Bank Ireland Plc
EUR	2,812,661.56	HUF	1,171,786,026.00	24/01/25	-30,406.18	Barclays Bank Ireland Plc
EUR	4,214,084.66	USD	4,405,638.83	24/01/25	-36,928.89	Barclays Bank Ireland Plc
USD	2,380,454.75	KZT	1,209,455,498.24	14/01/25	79,589.95	BNP Paribas Paris
CZK	141,806,210.36	USD	5,877,120.12	24/01/25	-40,870.13	BNP Paribas Paris
KZT	313,052,692.02	USD	602,371.93	14/01/25	-7,252.40	BOFA Securities Europe
EUR	4,284,438.33	PEN	16,870,143.02	24/01/25	-44,461.46	BOFA Securities Europe
EUR	1,428,083.25	CLP	1,491,207,243.00	24/01/25	-18,427.33	BOFA Securities Europe
EUR	4,232,863.35	COP	19,458,218,848.15	24/01/25	-16,236.96	BOFA Securities Europe
EUR	2,813,977.74	ZAR	53,902,950.81	24/01/25	63,430.00	BOFA Securities Europe
EUR	2,823,358.69	ZAR	54,234,354.46	24/01/25	55,877.48	BOFA Securities Europe
HUF	1,753,833,262.00	EUR	4,231,723.77	24/01/25	23,504.30	BOFA Securities Europe
JPY	679,120,445.00	EUR	4,246,385.79	24/01/25	-66,164.60	BOFA Securities Europe
MXN	98,128,362.00	EUR	4,591,554.76	24/01/25	-55,561.68	BOFA Securities Europe
PLN	36,106,589.90	USD	8,822,969.23	24/01/25	-85,121.29	BOFA Securities Europe
PLN	29,815,505.00	EUR	6,968,968.46	24/01/25	-9,236.24	BOFA Securities Europe
USD	1,507,884.00	EUR	1,437,182.94	24/01/25	17,783.03	BOFA Securities Europe
USD	8,789,133.02	EUR	8,448,666.95	24/01/25	31,957.26	BOFA Securities Europe
USD	5,851,946.69	CZK	141,870,031.03	24/01/25	14,032.97	BOFA Securities Europe
EUR	41,141.91	USD	42,818.40	31/01/25	-162.70	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
GBP	50,000.00	EUR	60,183.69	31/01/25	208.66	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	3,552,977.49	EUR	3,377,971.54	31/01/25	49,379.74	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	4,812,931.18	EUR	4,575,864.78	31/01/25	66,890.73	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	7,918,380.13	EUR	7,528,351.31	31/01/25	110,050.66	* CACEIS Bank, Lux. Succursale
KZT	617,143,292.07	USD	1,238,746.07	14/01/25	-63,941.04	Citibank Europe Plc
USD	2,974,490.71	KZT	1,540,786,187.78	14/01/25	45,120.49	Citibank Europe Plc
EUR	7,441,244.57	ZAR	140,608,976.00	24/01/25	266,569.98	Citibank Europe Plc
ESSAYER	126,156,181.00	EUR	3,299,060.20	24/01/25	72,525.20	Citibank Europe Plc
USD	2,956,762.11	HUF	1,173,420,020.00	24/01/25	6,004.78	Citibank Europe Plc
USD	11,080,447.13	CNH	80,643,605.02	24/01/25	91,385.93	Citibank Europe Plc
EUR	2,814,081.27	MXN	60,275,341.40	24/01/25	27,818.25	Crédit Agricole CIB
EUR	2,858,105.82	USD	3,005,313.42	24/01/25	-41,743.80	Crédit Agricole CIB
EUR	6,314,784.64	CNH	48,279,787.00	24/01/25	-31,351.35	Crédit Agricole CIB
EUR	2,855,685.86	USD	3,008,014.14	24/01/25	-46,773.96	Crédit Agricole CIB
EUR	5,733,428.91	MXN	122,888,492.03	24/01/25	52,818.04	Crédit Agricole CIB
EUR	7,177,768.84	CZK	179,890,104.00	24/01/25	35,829.32	Crédit Agricole CIB
EUR	10,903,119.97	PLN	46,747,563.00	24/01/25	-9,042.16	Crédit Agricole CIB
EUR	5,737,311.59	USD	6,031,472.16	24/01/25	-82,500.38	Crédit Agricole CIB
EUR	5,729,454.91	USD	6,020,964.42	24/01/25	-80,216.25	Crédit Agricole CIB
EUR	5,730,826.23	IDR	96,740,931,423.00	24/01/25	-64,648.86	Crédit Agricole CIB
JPY	861,242,040.00	EUR	5,370,424.20	24/01/25	-69,206.44	Crédit Agricole CIB
ESSAYER	36,555,595.00	USD	1,004,127.00	24/01/25	7,804.47	Crédit Agricole CIB
USD	2,984,965.72	EUR	2,839,016.97	24/01/25	41,198.78	Crédit Agricole CIB
USD	11,722,000.00	EUR	11,173,082.12	24/01/25	137,542.74	Crédit Agricole CIB
KZT	794,172,974.72	USD	1,515,597.28	14/01/25	-6,250.60	Deutsche Bank AG
KZT	2,336,363,239.41	USD	4,433,326.83	14/01/25	6,199.16	Deutsche Bank AG
USD	3,020,552.43	KZT	1,579,748,920.89	14/01/25	18,017.61	Deutsche Bank AG
EUR	79,161,769.07	USD	83,170,054.00	24/01/25	-1,089,588.54	Deutsche Bank AG
USD	3,910,656.11	ZAR	70,255,052.77	24/01/25	188,717.28	Deutsche Bank AG
KZT	3,088,942,785.00	USD	6,301,392.87	14/01/25	-418,060.72	Goldman Sachs Intl, London Branch
KZT	1,999,154,159.69	USD	4,002,310.63	14/01/25	-197,011.63	Goldman Sachs Intl, London Branch
KZT	780,834,271.33	USD	1,505,948.45	14/01/25	-21,457.86	Goldman Sachs Intl, London Branch
KZT	776,250,883.03	USD	1,488,496.42	14/01/25	-12,988.99	Goldman Sachs Intl, London Branch
USD	1,513,026.55	KZT	788,665,089.19	14/01/25	13,899.35	Goldman Sachs Intl, London Branch
USD	1,510,000.42	KZT	774,252,715.35	14/01/25	37,498.59	Goldman Sachs Intl, London Branch

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Carmignac Portfolio EM Debt

Monnaie achetée	Quantité achetée	Monnaie vendu	Quantité vendu	Date d'échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
BRL	9,087,492.03	EUR	1,406,972.09	24/01/25	6,684.15	Goldman Sachs Intl, London Branch
EUR	4,236,047.38	JPY	688,283,822.00	24/01/25	-463.51	Goldman Sachs Intl, London Branch
EUR	2,824,346.47	BRL	18,442,135.15	24/01/25	-44,675.73	Goldman Sachs Intl, London Branch
EUR	4,225,707.57	PEN	16,425,325.32	24/01/25	11,045.01	Goldman Sachs Intl, London Branch
EUR	1,406,287.43	BRL	9,184,463.21	24/01/25	-22,530.54	Goldman Sachs Intl, London Branch
PLN	24,377,389.11	EUR	5,712,254.57	24/01/25	-21,945.96	Goldman Sachs Intl, London Branch
USD	3,011,564.25	HUF	1,177,608,987.00	24/01/25	48,802.74	Goldman Sachs Intl, London Branch
USD	4,420,787.20	HUF	1,762,414,853.00	24/01/25	-10,425.99	Goldman Sachs Intl, London Branch
USD	2,926,895.13	HUF	1,174,262,336.00	24/01/25	-24,917.32	Goldman Sachs Intl, London Branch
ZAR	82,712,383.79	USD	4,405,163.90	24/01/25	-29,699.45	Goldman Sachs Intl, London Branch
BRL	78,343,129.00	EUR	12,245,125.72	24/01/25	-58,582.97	HSBC Europe continentale SA
EUR	13,634,420.32	IDR	230,053,574,118.00	24/01/25	-147,427.47	HSBC Europe continentale SA
USD	1,510,038.92	KZT	773,517,436.77	14/01/25	38,889.41	J.P. Morgan AG
BRL	18,318,459.72	EUR	2,823,833.14	24/01/25	25,858.83	J.P. Morgan AG
BRL	9,129,978.44	USD	1,485,213.46	24/01/25	-12,904.83	J.P. Morgan AG
BRL	9,651,696.62	EUR	1,488,701.22	24/01/25	12,750.58	J.P. Morgan AG
BRL	9,007,214.04	EUR	1,408,986.52	24/01/25	-7,889.06	J.P. Morgan AG
BRL	9,051,461.22	EUR	1,409,033.36	24/01/25	-1,019.48	J.P. Morgan AG
BRL	9,113,436.44	EUR	1,433,536.58	24/01/25	-15,954.76	J.P. Morgan AG
EUR	1,411,140.24	BRL	8,985,223.81	24/01/25	13,490.81	J.P. Morgan AG
EUR	1,412,640.25	BRL	9,214,059.04	24/01/25	-20,773.00	J.P. Morgan AG
EUR	2,857,940.64	BRL	18,213,855.75	24/01/25	24,767.13	J.P. Morgan AG
EUR	2,865,456.34	JPY	459,606,904.00	24/01/25	36,431.00	J.P. Morgan AG
EUR	2,815,362.61	BRL	18,141,858.82	24/01/25	-6,764.85	J.P. Morgan AG
EUR	1,128,483.48	USD	1,178,622.00	24/01/25	-8,771.32	J.P. Morgan AG
EUR	4,284,280.67	PHP	265,839,615.57	24/01/25	-142,011.87	J.P. Morgan AG
EUR	2,099,849.68	USD	2,179,081.00	24/01/25	-2,738.62	J.P. Morgan AG
EUR	1,969,856.20	USD	2,044,249.00	24/01/25	-2,633.19	J.P. Morgan AG
HUF	9,428,522,446.00	EUR	22,934,776.62	24/01/25	-59,236.97	J.P. Morgan AG
JPY	686,483,359.00	EUR	4,229,276.84	24/01/25	-3,840.85	J.P. Morgan AG
USD	3,014,465.84	JPY	461,232,897.00	24/01/25	69,557.54	J.P. Morgan AG
CLP	5,802,496,168.00	USD	5,877,076.27	24/01/25	-42,310.11	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
MXN	89,324,416.12	EUR	4,231,491.91	24/01/25	-102,705.79	Morgan Stanley Europe SE (FXO)
BRL	30,292,192.00	USD	4,989,079.17	24/01/25	-102,269.75	Natwest Markets N.V. (TCM)
COP	29,246,840,390.00	EUR	6,354,555.22	24/01/25	32,120.43	Natwest Markets N.V. (TCM)
EUR	5,731,268.53	USD	6,026,514.83	24/01/25	-83,761.20	Natwest Markets N.V. (TCM)
EUR	8,456,732.13	USD	8,793,986.61	24/01/25	-28,572.41	Natwest Markets N.V. (TCM)
USD	2,949,419.59	EUR	2,828,653.08	24/01/25	17,243.99	Natwest Markets N.V. (TCM)
EUR	1,412,746.19	BRL	9,227,775.56	24/01/25	-22,810.69	Société Générale SA
CLP	4,919,694,160.00	EUR	4,761,304.15	24/01/25	10,877.25	UBS Europe SE
USD	5,514,000.00	EUR	5,243,293.98	24/01/25	77,206.80	UBS Europe SE
					-1,715,651.66	

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

Monnaie achetée	Quantité achetée	Monnaie vendu	Quantité vendu	Date d'échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	8,697,537.47	SEK	100,151,095.00	24/01/25	-58,191.06	Deutsche Bank AG
EUR	5,097,879.81	BRL	35,491,439.24	19/12/25	77,548.81	Goldman Sachs Intl, London Branch
EUR	22,155,437.23	USD	24,455,340.00	29/08/25	-1,179,369.75	Goldman Sachs Intl, London Branch
BRL	34,990,282.48	EUR	5,097,879.81	19/12/25	-155,888.83	HSBC Europe continentale SA
EUR	4,527,397.56	USD	4,746,515.00	24/01/25	-52,539.24	J.P. Morgan AG
EUR	5,596,956.25	GBP	4,647,108.00	24/01/25	-17,850.96	UBS Europe SE
USD	6,937,999.00	EUR	6,603,919.90	24/01/25	90,602.85	UBS Europe SE
USD	5,326,374.00	EUR	5,055,198.01	24/01/25	84,269.25	UBS Europe SE
					-1,211,418.93	

Carmignac Portfolio China New Economy

Monnaie achetée	Quantité achetée	Monnaie vendu	Quantité vendu	Maturité date	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
HKD	19,197,852.00	EUR	2,356,228.40	24/01/25	<u>28,864.28</u>	Goldman Sachs Intl, London Branch
					28,864.28	

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage

Monnaie achetée	Quantité achetée	Monnaie vendu	Quantité vendu	Maturité date	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
USD	180,722.54	EUR	173,018.00	24/01/25	1,361.57	BOFA Securities Europe
USD	493,770.00	EUR	474,518.73	24/01/25	1,919.47	BOFA Securities Europe
EUR	657,613.52	CAD	979,090.00	24/01/25	212.21	Deutsche Bank AG
EUR	9,538,009.68	USD	9,997,881.00	24/01/25	-108,995.81	Deutsche Bank AG
EUR	125,556.51	AUD	206,650.00	24/01/25	2,098.33	Deutsche Bank AG
EUR	1,066,620.63	JPY	170,131,622.00	24/01/25	19,396.90	Deutsche Bank AG
USD	179,491.99	EUR	170,394.27	24/01/25	2,799.17	Standard Chartered Bank AG
JPY	554,279.00	EUR	3,399.47	24/01/25	12.19	UBS Europe SE
JPY	41,453,013.00	EUR	254,239.19	24/01/25	910.09	UBS Europe SE
JPY	11,085,804.00	EUR	68,329.24	24/01/25	-93.95	UBS Europe SE
USD	132,467.00	EUR	127,264.80	24/01/25	552.52	UBS Europe SE
USD	926,338.00	EUR	880,018.24	24/01/25	13,813.10	UBS Europe SE
					-66,014.21	

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus

Monnaie achetée	Quantité achetée	Monnaie vendue	Quantité vendue	Date d'échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	472,371.00	JPY	77,712,729.00	24/01/25	-5,954.88	BOFA Securities Europe
USD	342,878.26	EUR	328,267.00	24/01/25	2,576.97	BOFA Securities Europe
GBP	53,180.16	EUR	64,249.13	31/01/25	-15.64 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
GBP	53,143.46	EUR	64,204.79	31/01/25	-15.63 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
GBP	1,089.89	EUR	1,316.82	31/01/25	-0.40 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
GBP	1,157.60	EUR	1,398.62	31/01/25	-0.42 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	1,108.48	EUR	1,066.81	31/01/25	2.48 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	53,289.61	EUR	50,664.77	31/01/25	740.63 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	53,364.01	EUR	50,735.50	31/01/25	741.66 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
USD	1,138.25	EUR	1,095.47	31/01/25	2.53 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	5,500,264.90	CAD	8,189,087.00	24/01/25	1,775.00	Deutsche Bank AG
EUR	75,983,627.78	USD	79,647,148.00	24/01/25	-868,304.64	Deutsche Bank AG
EUR	1,478,770.77	AUD	2,433,868.00	24/01/25	24,713.58	Deutsche Bank AG
EUR	7,553,321.24	JPY	1,204,794,619.00	24/01/25	137,359.95	Deutsche Bank AG
USD	1,663,509.00	EUR	1,579,192.44	24/01/25	25,942.38	Standard Chartered Bank AG
USD	8,131,238.00	EUR	7,724,650.99	24/01/25	121,249.05	UBS Europe SE
USD	1,556,530.00	EUR	1,495,402.43	24/01/25	6,492.26	UBS Europe SE
					-552,695.12	

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Carmignac Portfolio Inflation Solution

Monnaie achetée	Quantité achetée	Monnaie vendue	Quantité vendue	Date d'échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
BRL	15,791,812.23	USD	2,574,037.00	19/03/25	-50,383.89	BOFA Securities Europe
HUF	232,738,422.00	USD	593,750.00	19/03/25	-9,839.24	BOFA Securities Europe
KRW	996,969,000.00	USD	696,047.00	19/03/25	-16,265.70	BOFA Securities Europe
MXN	8,707,407.08	USD	425,889.00	19/03/25	-12,228.78	BOFA Securities Europe
USD	425,889.00	MXN	8,860,791.00	19/03/25	5,104.88	BOFA Securities Europe
USD	2,819,928.00	BRL	17,300,362.62	19/03/25	55,196.93	BOFA Securities Europe
USD	971,176.70	INR	82,948,008.00	19/03/25	8,613.19	BOFA Securities Europe
USD	959,895.00	IDR	15,445,958,414.00	19/03/25	2,919.84	BOFA Securities Europe
USD	486,160.00	COP	2,160,174,174.40	19/03/25	871.13	BOFA Securities Europe
USD	701,986.00	KRW	1,031,736,904.00	19/03/25	-822.69	BOFA Securities Europe
ZAR	9,152,618.47	USD	507,881.00	19/03/25	-25,478.34	BOFA Securities Europe
AUD	2,700,000.00	USD	1,690,385.49	24/01/25	-17,987.10	BOFA Securities Europe
EUR	1,700,000.00	USD	1,772,028.15	24/01/25	-9,830.78	BOFA Securities Europe
AUD	1,045,087.49	EUR	632,334.00	19/03/25	-9,507.59	Crédit Agricole CIB
AUD	537,142.45	EUR	325,000.00	19/03/25	-4,886.60	Crédit Agricole CIB
AUD	1,087,936.58	EUR	658,260.00	19/03/25	-9,897.40	Crédit Agricole CIB
AUD	537,142.45	EUR	325,000.00	19/03/25	-4,886.60	Crédit Agricole CIB
CAD	3,884,530.96	EUR	2,609,425.00	19/03/25	-2,450.48	Crédit Agricole CIB
CHF	1,181,092.23	EUR	1,282,893.00	19/03/25	-17,826.63	Crédit Agricole CIB
CNH	6,739,049.24	USD	924,889.00	19/03/25	-5,132.65	Crédit Agricole CIB
EUR	1,932,213.00	CHF	1,778,887.07	19/03/25	26,849.34	Crédit Agricole CIB
EUR	657,400.00	CHF	614,569.21	19/03/25	-812.84	Crédit Agricole CIB
EUR	658,260.00	AUD	1,087,936.58	19/03/25	9,897.40	Crédit Agricole CIB
EUR	632,334.00	AUD	1,045,087.49	19/03/25	9,507.59	Crédit Agricole CIB
EUR	2,268,570.00	CAD	3,377,115.80	19/03/25	2,130.39	Crédit Agricole CIB
GBP	545,873.73	EUR	657,400.00	19/03/25	232.47	Crédit Agricole CIB
NOK	3,778,005.00	EUR	321,130.37	19/03/25	-1,028.63	Crédit Agricole CIB
PHP	55,926,362.39	USD	959,895.00	19/03/25	3,325.17	Crédit Agricole CIB
SEK	3,789,308.00	EUR	329,400.24	19/03/25	2,045.39	Crédit Agricole CIB
USD	855,059.00	MYR	3,835,709.17	19/03/25	-4,912.44	Crédit Agricole CIB
USD	487,988.00	ZAR	9,251,652.74	19/03/25	1,065.24	Crédit Agricole CIB
USD	923,111.00	INR	79,483,087.99	19/03/25	963.66	Crédit Agricole CIB
USD	495,470.37	EUR	462,595.38	19/12/25	6,816.01	Crédit Agricole CIB
AUD	981,245.68	CAD	887,522.00	24/01/25	-9,688.90	Crédit Agricole CIB
AUD	1,020,428.23	NZD	1,126,814.00	24/01/25	431.87	Crédit Agricole CIB
AUD	839,099.53	USD	534,339.00	24/01/25	-14,286.32	Crédit Agricole CIB
CAD	1,218,880.00	EUR	818,788.17	24/01/25	-382.01	Crédit Agricole CIB
CHF	2,095,067.00	EUR	2,246,549.59	24/01/25	-10,559.47	Crédit Agricole CIB
CNH	2,270,574.00	EUR	297,687.16	24/01/25	767.88	Crédit Agricole CIB
EUR	2,073,106.77	AUD	3,411,320.00	24/01/25	35,094.25	Crédit Agricole CIB
EUR	297,711.45	GBP	247,098.00	24/01/25	-841.35	Crédit Agricole CIB
EUR	6,882,275.58	USD	7,215,110.00	24/01/25	-79,621.05	Crédit Agricole CIB
EUR	1,014,418.97	TWD	34,472,999.86	24/01/25	-2,012.09	Crédit Agricole CIB
EUR	3,982,554.64	JPY	635,713,293.00	24/01/25	69,506.69	Crédit Agricole CIB
EUR	1,254,219.45	SEK	14,438,943.05	24/01/25	-8,107.97	Crédit Agricole CIB
GBP	710,411.90	USD	897,121.00	24/01/25	-7,291.36	Crédit Agricole CIB
HUF	654,436,227.00	EUR	1,591,392.34	24/01/25	-3,594.10	Crédit Agricole CIB
INR	25,603,640.76	EUR	287,382.35	24/01/25	541.99	Crédit Agricole CIB
JPY	482,562,414.00	USD	3,169,403.94	24/01/25	-87,738.99	Crédit Agricole CIB
JPY	99,186,294.00	GBP	515,814.31	24/01/25	-12,693.28	Crédit Agricole CIB
JPY	107,714,359.00	EUR	670,000.00	24/01/25	-6,986.79	Crédit Agricole CIB
JPY	77,925,047.00	EUR	485,000.00	24/01/25	-5,348.17	Crédit Agricole CIB
NOK	13,467,582.97	EUR	1,152,766.29	24/01/25	-8,643.23	Crédit Agricole CIB
USD	248,280.48	CAD	352,646.00	24/01/25	2,783.94	Crédit Agricole CIB
USD	1,819,942.56	CNH	13,245,763.98	24/01/25	14,983.16	Crédit Agricole CIB

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Carmignac Portfolio Inflation Solution

Monnaie achetée	Quantité achetée	Monnaie vendue	Quantité vendue	Date d'échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
USD	910,229.83	SEK	9,995,962.00	24/01/25	4,375.44	Crédit Agricole CIB
USD	2,442,940.43	EUR	2,343,531.57	24/01/25	13,662.87	Crédit Agricole CIB
USD	495,984.00	EUR	474,836.40	24/01/25	3,739.63	Crédit Agricole CIB
USD	1,651,663.16	HUF	647,907,355.29	24/01/25	21,759.75	Goldman Sachs Int finance Ltd
COP	8,468,775,815.94	USD	1,910,799.00	19/03/25	-8,148.58	Goldman Sachs Intl, London Branch
IDR	15,600,213,540.00	USD	959,895.00	19/03/25	6,335.64	Goldman Sachs Intl, London Branch
INR	83,969,734.67	USD	983,091.00	19/03/25	-8,672.28	Goldman Sachs Intl, London Branch
MYR	7,610,466.41	USD	1,709,469.00	19/03/25	-2,713.92	Goldman Sachs Intl, London Branch
USD	449,600.00	CLP	445,270,734.00	19/03/25	2,213.13	Goldman Sachs Intl, London Branch
USD	1,431,916.00	COP	6,346,337,626.96	19/03/25	6,106.39	Goldman Sachs Intl, London Branch
BRL	4,693,388.00	EUR	736,922.86	24/01/25	-6,866.59	Goldman Sachs Intl, London Branch
CLP	1,472,977,134.55	USD	1,500,935.48	24/01/25	-19,458.83	Goldman Sachs Intl, London Branch
EUR	1,140,000.00	JPY	185,295,600.00	24/01/25	-527.11	Goldman Sachs Intl, London Branch
INR	43,035,080.24	USD	506,336.76	24/01/25	-4,630.26	Goldman Sachs Intl, London Branch
JPY	254,569,398.00	CHF	1,487,805.50	24/01/25	-20,913.69	Goldman Sachs Intl, London Branch
MXN	17,128,988.00	EUR	803,748.53	24/01/25	-11,970.01	Goldman Sachs Intl, London Branch
NZD	1,161,487.00	EUR	638,889.65	24/01/25	-10,943.95	Goldman Sachs Intl, London Branch
USD	1,287,145.29	ZAR	23,022,864.00	24/01/25	67,269.59	Goldman Sachs Intl, London Branch
USD	169,193.31	MXN	3,438,744.00	24/01/25	4,308.51	Goldman Sachs Intl, London Branch
USD	690,000.00	BRL	4,273,066.50	24/01/25	1,076.92	Goldman Sachs Intl, London Branch
BRL	756,179.05	USD	122,891.00	19/03/25	-2,055.58	J.P. Morgan AG
BRL	736,879.47	USD	123,000.00	19/03/25	-5,179.13	J.P. Morgan AG
CLP	446,983,328.00	USD	449,600.00	19/03/25	-550.14	J.P. Morgan AG
CNH	6,880,339.33	USD	951,254.00	19/03/25	-11,963.14	J.P. Morgan AG
CNH	6,897,987.64	USD	953,694.00	19/03/25	-11,993.82	J.P. Morgan AG
EUR	640,000.00	GBP	532,343.87	19/03/25	-1,336.94	J.P. Morgan AG
THB	24,918,265.00	USD	738,358.34	19/03/25	-3,672.66	J.P. Morgan AG
USD	717,063.00	THB	24,369,895.17	19/03/25	-1,257.17	J.P. Morgan AG
USD	951,254.00	CNH	6,913,190.88	19/03/25	7,641.79	J.P. Morgan AG
USD	951,254.00	CNH	6,880,339.33	19/03/25	11,963.14	J.P. Morgan AG
BRL	3,186,410.98	USD	526,500.23	24/01/25	-12,408.99	J.P. Morgan AG
ESSAYER	13,368,933.99	USD	367,592.87	24/01/25	2,490.75	J.P. Morgan AG
ZAR	23,172,277.07	EUR	1,235,494.54	24/01/25	-53,138.66	J.P. Morgan AG
CHF	614,651.91	EUR	657,400.00	19/03/25	900.97	Standard Chartered Bank AG
EUR	637,609.57	JPY	101,481,301.00	19/03/25	10,523.67	Standard Chartered Bank AG
EUR	162,500.00	AUD	268,861.11	19/03/25	2,269.98	Standard Chartered Bank AG
EUR	657,400.00	GBP	545,915.02	19/03/25	-282.41	Standard Chartered Bank AG
JPY	103,722,368.00	EUR	640,000.00	19/03/25	869.95	Standard Chartered Bank AG
USD	700,011.06	KRW	997,914,760.00	19/03/25	19,462.54	Standard Chartered Bank AG
USD	507,881.00	ZAR	9,498,682.49	19/03/25	7,767.71	Standard Chartered Bank AG
USD	959,895.00	PHP	56,609,903.61	19/03/25	-14,736.83	Standard Chartered Bank AG
EUR	1,410,576.81	CLP	1,456,420,560.00	24/01/25	-2,173.14	Standard Chartered Bank AG
					-223,180.51	

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Carmignac Portfolio Absolute Return Europe (lancé le 29 novembre 2024)

Monnaie achetée	Quantité achetée	Monnaie vendue	Quantité vendue	Date d'échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	100,262.14	USD	105,557.00	24/01/25	-1,590.71	BOFA Securities Europe
EUR	764,760.47	KRW	1,147,768,121.00	24/01/25	12,002.19	BOFA Securities Europe
EUR	704,004.93	USD	740,675.00	24/01/25	-10,678.31	BOFA Securities Europe
EUR	199,567.97	KRW	300,795,503.00	24/01/25	2,292.48	BOFA Securities Europe
HKD	1,624,278.00	EUR	201,433.55	24/01/25	361.24	BOFA Securities Europe
USD	1,300,117.00	EUR	1,249,427.60	24/01/25	5,054.05	BOFA Securities Europe
USD	244,293.74	EUR	233,841.00	24/01/25	1,878.59	BOFA Securities Europe
GBP	50,000.00	EUR	60,407.05	31/01/25	-14.70 *	CACEIS Bank, Lux. Succursale
EUR	1,030,683.10	HKD	8,397,701.00	24/01/25	-12,626.08	Goldman Sachs Intl, London Branch
EUR	120,744.10	USD	125,300.00	24/01/25	-157.47	J.P. Morgan AG
EUR	107,014.60	GBP	88,845.00	24/01/25	-331.19	J.P. Morgan AG
EUR	11,353,121.24	USD	11,905,001.00	24/01/25	-134,077.56	J.P. Morgan AG
EUR	151,725.17	USD	158,412.00	24/01/25	-1,126.86	J.P. Morgan AG
EUR	151,429.13	USD	157,600.00	24/01/25	-638.99	J.P. Morgan AG
EUR	200,145.12	USD	207,647.00	24/01/25	-212.77	J.P. Morgan AG
USD	472,853.00	EUR	449,586.28	24/01/25	6,673.24	J.P. Morgan AG
USD	1,089,911.00	EUR	1,043,546.24	24/01/25	8,111.14	J.P. Morgan AG
					-125,081.71	

Les contrats marqués d'un astérisque sont ceux qui sont spécifiquement liés à la couverture d'une classe d'actions.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Finance

Au 31 décembre 2024, les contrats futurs suivants étaient en cours :

Carmignac Portfolio Climate Transition

Quantité Achat/(Ven te)	Dénomination	Monnaie	Engagement (en EUR)	Non réalisé (en EUR)	Courtier
(en valeur absolue)					
Futures index					
sur					
-16.00	DJIA MINI FUTURE-CBT 03/25	USD	3,286,854.27	84,133.27	Morgan Stanley Bank AG
-42.00	EURO STOXX 50 03/25	EUR	2,056,311.60	50,610.00	Morgan Stanley Bank AG
79.00	MSCI CHINA 03/25	USD	1,935,713.24	-6,866.25	Morgan Stanley Bank AG
-67.00	MSCI EMG MKT 03/25	USD	3,479,325.21	111,936.26	Morgan Stanley Bank AG
17.00	NASDAQ 100 E-MIN 03/25	USD	6,899,215.64	-356,367.94	Morgan Stanley Bank AG
				-116,554.66	

Carmignac Portfolio Global Bond

Quantité Achat/(Ven te)	Dénomination	Monnaie	Engagement (en EUR)	Non réalisé (en EUR)	Courtier
(en valeur absolue)					
Futures obligations					
sur					
309.00	OBLIGATIONS AUSTRALES À 10 ANS 25/03	AUD	18,217,965.26	190,442.07	Morgan Stanley Bank AG
286.00	EURO BTP FUTURE -EUX 03/25	EUR	30,722,120.00	-118,339.44	Morgan Stanley Bank AG
-234.00	EURO BUND FUTURE 03/25	EUR	23,196,420.00	271,940.00	Morgan Stanley Bank AG
-560.00	EURO-OAT-FUTURES-EUX 03/25	EUR	57,626,800.00	516,008.46	Morgan Stanley Bank AG
-62.00	JPN 10 YEARS BOND 03/25	JPY	36,350,983.66	81,602.96	Morgan Stanley Bank AG
243.00	LONG GILT FUT 03/25	GBP	26,479,299.71	14,864.54	Morgan Stanley Bank AG
1,894.00	US 2 YEARS NOTE- CBT 03/25	USD	365,279,528.73	-10,516.06	Morgan Stanley Bank AG
1,020.00	US 3YR NOTE CBT 03/25	USD	194,701,303.72	-931,155.24	Morgan Stanley Bank AG
339.00	US 5 YEARS NOTE-CBT 03/25	USD	32,898,223.08	-641.29	Morgan Stanley Bank AG
-565.00	US ULTRA BD CBT 30YR 03/25	USD	47,510,743.60	884,096.30	Morgan Stanley Bank AG
				898,302.30	

Carmignac Portfolio Flexible Bond

Quantité Achat/(Ve nte)	Dénomination	Monnaie	Engagement (en EUR)	Non réalisé (en EUR)	Courtier
(en valeur absolue)					
Contrats à terme sur devises					
596.00	EUR/USD (CME) 03/25	USD	74,489,744.62	-1,273,442.78	Morgan Stanley Bank AG
Contrats à terme sur obligations					
-727.00	EURO BTP FUTURE -EUX 03/25	EUR	78,094,340.00	1,887,650.00	Morgan Stanley Bank AG
-834.00	EURO BUND FUTURE 03/25	EUR	82,674,420.00	3,002,400.00	Morgan Stanley Bank AG
-970.00	EURO-OAT-FUTURES-EUX 03/25	EUR	99,817,850.00	2,054,030.00	Morgan Stanley Bank AG
-155.00	JPN 10 YEARS BOND 03/25	JPY	90,877,459.15	286,409.17	Morgan Stanley Bank AG
-860.00	SHORT EUR-BTP 03/25	EUR	83,873,220.00	394,320.00	Morgan Stanley Bank AG
94.00	US 10 YEARS NOTE 03/25	USD	8,887,833.90	-7,801.19	Morgan Stanley Bank AG
5,305.00	US 2 YEARS NOTE- CBT 03/25	USD	1,023,129,831.00	108,444.60	Morgan Stanley Bank AG
4,052.00	US 5 YEARS NOTE-CBT 03/25	USD	393,225,958.47	-3,240,523.90	Morgan Stanley Bank AG
-607.00	OBLIGATIONS DU TRÉSOR DES ÉTATS-UNIS 03/25	USD	56,103,096.09	2,413,455.15	Morgan Stanley Bank AG
F -616.00	US ULTRA BD CBT 30YR 03/25	USD	51,799,324.00	3,569,290.20	Morgan Stanley Bank AG
Futures sur les taux d'intérêt					
-3 050.00	3MO EURO EURIBOR 06/25	EUR	3,050,000,000.00	725,137.50	Morgan Stanley Bank AG
3,050.00	3MO EURO EURIBOR 12/25	EUR	3,050,000,000.00	-915,762.50	Morgan Stanley Bank AG
2,070.00	FED FUND 30DAY 02/25	USD	9,995,171,414.78	-165,766.52	Morgan Stanley Bank AG
5,291.00	SOFRRATE 3M FUT 12/25	USD	12,774,022.21	-585,417.73	Morgan Stanley Bank AG

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Finance

Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine

Quantité Achat/(Vente)	Dénomination	Monnaie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Courtier
Futures sur indice					
-139,00	EURO STOXX 50 03/25	EUR	6,805,412.20	167,495.00	Société Générale
-121,00	S&P 500 EMINI INDEX 03/25	USD	34,363,941.57	1,115,350.07	Société Générale
Contrats à terme sur obligations					
508.00	US 2 YEARS NOTE- CBT 03/25	USD	97,973,601.16	-21,105.75	Société Générale
511.00	US 3YR NOTE CBT 03/25	USD	97,541,535.49	-562,099.23	Société Générale
-166.00	US ULTRA BD CBT 30YR 03/25	USD	13,958,908.74	803,494.99	Société Générale
				1,503,135.08	

Carmignac Portfolio Emergents

Quantité Achat/(Vente)	Dénomination	Monnaie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Courtier
Futures sur indice					
125,00	MSCI EMG MKT 03/25	USD	6,491,278.37	-79,705.46	Société Générale
				-79,705.46	

Carmignac Portfolio Long-Short European Equities

Quantité Achat/(Vente) EUR)	Dénomination	Monnaie	Engagement (en (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Courtier
Futures sur indice					
-1,160.00	DJ.STOXX600.INS(EUX) 03/25	EUR	23,774,200.00	556,347.94	Morgan Stanley Bank AG
-474.00	DJ.STOXX600.TLC(EUX) 03/25	EUR	5,416,635.00	99,540.00	Morgan Stanley Bank AG
-36.00	DJIA MINI FUTURE-CBT 03/25	USD	7,395,422.11	241,796.23	Morgan Stanley Bank AG
-964.00	EURO STOX BANK IDX 03/25	EUR	7,039,128.00	53,984.00	Morgan Stanley Bank AG
-646.00	STOXX EUR 600 03/25	EUR	16,396,126.00	356,592.00	Morgan Stanley Bank AG
				1,308,260.17	

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Finance

Carmignac Portfolio Patrimoine

Quantité Achat/(Vente)	Dénomination	Monnaie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Courtier
Contrats à terme sur devises					
-1 204,00	EUR/USD (CME) 03/25	USD	150,479,282.76	2,498,135.77	Société Générale
1 208,00	USD/AUD (CME) 03/25	USD	72,189,739.50	-2,040,359.25	Société Générale
Futures sur indice					
-360.00	DJ.STOXX 600 AUTO 03/25	EUR	9,926,460.00	180,000.00	Société Générale
10,00	S&P 500 EMINI INDEX 03/25	USD	2,839,995.17	-44,664.41	Société Générale
Contrats à terme sur obligations					
-358.00	EURO BTP FUTURE -EUX 03/25	EUR	38,456,360.00	929,555.00	Société Générale
-397.00	EURO BUND FUTURE 03/25	EUR	39,354,610.00	1,429,200.00	Société Générale
-524.00	EURO-OAT-FUTURES-EUX 03/25	EUR	53,922,220.00	1,054,280.23	Société Générale
-70.00	JPN 10 YEARS BOND 03/25	JPY	41,041,433.16	127,886.93	Société Générale
-923.00	SHORT EUR-BTP 03/25	EUR	90,017,421.00	423,165.00	Société Générale
155.00	US 10 YEARS NOTE 03/25	USD	14,655,470.79	-7,063.31	Société Générale
-240.00	US 10YR ULTRA (CBOT) 03/25	USD	21,947,426.36	604,997.59	Société Générale
3,285.00	US 2 YEARS NOTE- CBT 03/25	USD	633,549,763.40	-18,912.97	Société Générale
2,313.00	US 5 YEARS NOTE-CBT 03/25	USD	224,464,867.21	-1,865,894.79	Société Générale
-583.00	OBLIGATIONS DU TRÉSOR DES ÉTATS-UNIS 03/25	USD	53,884,851.76	2,351,060.78	Société Générale
-290.00	US ULTRA BD CBT 30YR 03/25	USD	24,386,045.39	1,697,851.28	Société Générale
Contrats à terme sur taux d'intérêt					
1 190,00	SOFRRATE 3M FUT 12/25	USD	2,873,008.21	-143,650.41	Société Générale
				7,175,587.44	

Carmignac Portfolio Sécurité

Quantité Achat/(Vente) EUR)	Dénomination	Monnaie	Engagement (en (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Courtier
Contrats à terme sur obligations					
-48.00	EURO BUND FUTURE 03/25	EUR	4,758,240.00	172,800.00	Morgan Stanley Bank AG
-265.00	EURO-OAT-FUTURES-EUX 03/25	EUR	27,269,825.00	737,972.00	Morgan Stanley Bank AG
667.00	US 2 YEARS NOTE- CBT 03/25	USD	128,638,566.88	156,202.32	Morgan Stanley Bank AG
				1,066,974.32	

Carmignac Portfolio EM Debt

Quantité Achat/(Vente) EUR)	Dénomination	Monnaie	Engagement (en (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Courtier
Contrats à terme sur obligations					
378.00	US 2 YEARS NOTE- CBT 03/25	USD	72,901,616.61	-13,924.43	Société Générale
352.00	US 3YR NOTE CBT 03/25	USD	67,191,038.15	-439,593.19	Société Générale
-132.00	US ULTRA BD CBT 30YR 03/25	USD	11,099,855.14	612,426.97	Société Générale
				158,909.35	

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Finance

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

Quantité Achat/(Vente)	Dénomination	Monnaie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Courtier
Contrats à terme sur devises					
-165,00	EUR/GBP (CME) 03/25	GBP	20,636,642.37	-84,814.95	Morgan Stanley Bank AG
Futures sur indice					
140.00	DJ.STOXX600 BASI 03/25	EUR	3,638,530.00	-79,970.00	Morgan Stanley Bank AG
40.00	S&P 500 EMINI INDEX 03/25	USD	11,359,980.69	-368,710.77	Morgan Stanley Bank AG
9.00	S&P MID 400 EMINI 03/25	USD	2,712,550.46	-112,163.21	Morgan Stanley Bank AG
Contrats à terme sur obligations					
434.00	EURO BOBL FUTURE 03/25	EUR	44,131,290.00	-624,960.00	Morgan Stanley Bank AG
-140.00	EURO BUND FUTURE 03/25	EUR	13,878,200.00	105,700.00	Morgan Stanley Bank AG
-140.00	EURO-OAT-FUTURES-EUX 03/25	EUR	14,406,700.00	389,872.00	Morgan Stanley Bank AG
120.00	LONG GILT FUT 03/25	GBP	13,076,197.39	-526,161.10	Morgan Stanley Bank AG
1,392.00	US 2 YEARS NOTE- CBT 03/25	USD	268,463,096.09	-91,884.36	Morgan Stanley Bank AG
-190.00	OBLIGATIONS DU TRÉSOR DES ÉTATS-UNIS 03/25	USD	17,561,100.92	859,488.17	Morgan Stanley Bank AG
				-533,604.22	

Carmignac Portfolio Human Xperience

Quantité Achat/(Vente)	Dénomination	Monnaie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Courtier
Futures sur indice					
9,00	S&P 500 EMINI INDEX 03/25	USD	2,555,995.65	-82,959.92	Morgan Stanley Bank AG
				-82,959.92	

Carmignac Portfolio China New Economy

Quantité Achat/(Vente)	Dénomination	Monnaie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Courtier
Futures sur indice					
66,00	MSCI CHINA 03/25	USD	1,617,178.15	-13,162.72	Société Générale
				-13,162.72	

Carmignac Portfolio Evolution

Quantité Achat/(Vente)	Dénomination	Monnaie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Courtier
Futures sur indice					
13,00	IFSC NIFTY 50 01/25	USD	593,688.85	-3,024.63	Morgan Stanley Bank AG
				-3,024.63	

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Finance

Carmignac Portfolio Inflation Solution

Quantité Achat/(Vente) EUR)	Dénomination	Monnaie	Engagement (en (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Courtier
Futures sur indice					
-1.00	DAX INDEX GERMANY 03/25	EUR	497,728.50	10,800.00	Société Générale
32.00	DJ.STOXX600.OIL(EUX) 03/25	EUR	535,392.00	3,200.00	Société Générale
28.00	DJ.STOXX 600 AUTO 03/25	EUR	772,058.00	-12,880.00	Société Générale
25.00	DJ.STOXX600 BASI 03/25	EUR	649,737.50	-15,165.00	Société Générale
2.00	DJ CHEMICALS 03/25	EUR	140,199.00	-2,750.00	Société Générale
3.00	DJIA MINI FUTURE-CBT 03/25	USD	616,285.18	-15,789.47	Société Générale
7.00	EMINI CONS STA IDX 03/25	USD	538,077.26	-18,252.05	Société Générale
4.00	EMINI FIN SECT IDX 03/25	USD	575,837.76	-9,888.94	Société Générale
5.00	EM RUSS 2000 03/25	USD	538,425.40	-27,209.08	Société Générale
-94.00	EURO STOX BANK IDX 03/25	EUR	686,388.00	3,384.00	Société Générale
40.00	EURO STOXX 50 03/25	EUR	1,958,392.00	-38,495.00	Société Générale
107.00	MSCI CHINA 03/25	USD	2,621,788.82	-9,473.68	Société Générale
20.00	MSCI EMG MKT 03/25	USD	1,038,604.54	-33,413.81	Société Générale
6.00	NASDAQ 100 E-MIN 03/25	USD	2,435,017.29	-125,776.92	Société Générale
-1.00	NIKKEI 225 (OSAKA) 03/25	JPY	245,144.01	-	Société Générale
15.00	NIKKEI 225 (SGX) 25/03	JPY	1,838,580.07	-6,077.21	Société Générale
-2.00	PHLX EMINI SEMICONDU 03/25	USD	240,460.31	9,560.60	Société Générale
13.00	S&P 500 EMINI INDEX 03/25	USD	3,691,993.72	-120,089.33	Société Générale
40.00	STOXX EUR 600 03/25	EUR	1,015,240.00	-23,680.00	Société Générale
-4.00	TOPIX (OSE) 03/25	JPY	684,511.17	-6,144.80	Société Générale
18.00	INDICE TOPIX DES BANQUES 25/03	JPY	406,456.47	1,548.49	Société Générale
Contrats à terme sur obligations					
34.00	EURO BOBL FUTURE 03/25	EUR	3,457,290.00	-17,320.00	Société Générale
-3.00	EURO BUND FUTURE 03/25	EUR	297,390.00	2,190.00	Société Générale
-9.00	EURO-OAT-FUTURES-EUX 03/25	EUR	926,145.00	27,090.00	Société Générale
35.00	EURO SCHATZ 03/25	EUR	3,501,225.00	-4,900.00	Société Générale
-3.00	JPN 10 YEARS BOND 03/25	JPY	1,758,918.56	1,413.30	Société Générale
-31.00	US 10 YEARS NOTE 03/25	USD	2,931,094.16	68,937.11	Société Générale
-16.00	US 10YR ULTRA (CBOT) 03/25	USD	1,463,161.76	40,333.17	Société Générale
19.00	US 2 YEARS NOTE- CBT 03/25	USD	3,664,366.97	-1,513.76	Société Générale
236.00	US 5 YEARS NOTE-CBT 03/25	USD	22,902,597.78	-225,687.47	Société Générale
-46.00	OBLIGATIONS DU TRÉSOR DES ÉTATS-UNIS 03/25	USD	4,251,634.96	212,125.78	Société Générale
				-333,924.07	

Carmignac Portfolio Absolute Return Europe (lancé le 29 novembre 2024)

Quantité Achat/(Vente) EUR)	Dénomination	Monnaie	Engagement (en (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Courtier
Futures sur indice					
-46.00	DJ.STOX 600 INDUS 03/25	EUR	2,025,955.00	65,207.56	Morgan Stanley Bank AG
-160.00	DJ STX 600 REA (EUX) 03/25	EUR	1,007,520.00	13,600.00	Morgan Stanley Bank AG
-309.00	EURO STOX BANK IDX 03/25	EUR	2,256,318.00	304.16	Morgan Stanley Bank AG
-98.00	EURO STOXX 50 03/25	EUR	4,798,060.40	1,660.00	Morgan Stanley Bank AG
-5.00	NASDAQ 100 E-MIN 03/25	USD	2,029,181.07	40,007.24	Morgan Stanley Bank AG
-5.00	S&P 500 EMINI INDEX 03/25	USD	1,419,997.59	8,554.64	Morgan Stanley Bank AG
				129,333.60	

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Contrats de différence ("CFD")

Au 31 décembre 2024, les contrats de différence ("CFD") suivants étaient en cours :

Carmignac Portfolio Climate Transition

Quantité	Long / Court	Ccy	Dénomination	Courtier	Notionnel	Non réalisé (en EUR)
24,000,000	Court	KRW	BS00H25 KMH5*	BofA Securities Europe SA Paris	5,020,692.09	-19,747.43
9,867	Court	EUR	REPSOL SA	J.P.Morgan AG	115,345.23	1,332.05
25,000	Court	USD	NOV INC	UBS Europe Allemagne	352,486.72	34,282.96
					5,488,524.04	15,867.58

Carmignac Portfolio Long-Short European Equities

Quantité	Long / Court	Ccy	Dénomination	Courtier	Notionnel	Non réalisé (en EUR)
162,084	Longues	USD	MLWCMNA*	BofA Securities Europe SA Paris	14,410,176.31	-1,242,568.14
113,553	Longues	EUR	MLWCUKRA*	BofA Securities Europe SA Paris	11,219,695.21	-135,566.02
43,679	Longues	USD	FERGUSON ENTERPRISES INC	BoA M. Lynch Paris	7,321,452.47	-1,861,243.92
102,544	Longues	EUR	AIR LIQUIDE SA	Banque Goldman Sachs	16,091,204.48	156,328.33
343,309	Longues	GBP	IMI PLC	Banque Goldman Sachs	7,561,268.61	4,152.26
21,362	Longues	USD	META PLATFORMS INC-CLASS A	Banque Goldman Sachs	12,078,864.92	230,845.76
245,832	Longues	GBP	RELX PLC	Banque Goldman Sachs	10,790,086.21	-299,352.25
1,539,154	Longues	GBP	ROTORC PLC	Banque Goldman Sachs	5,841,636.73	-361,146.44
122,891	Longues	CHF	SUNRISE COMMUNICATIONS AG-A	Banque Goldman Sachs	5,148,994.75	-567,017.99
128,349	Longues	USD	AMAZON.COM INC	J.P.Morgan AG	27,193,130.96	1,425,411.40
516,334	Longues	USD	LIBERTY GLOBAL LTD-A	J.P.Morgan AG	6,362,551.27	-683,126.59
78,961	Longues	USD	LIBERTY GLOBAL LTD-C	J.P.Morgan AG	1,001,977.34	-112,855.90
314,801	Longues	USD	SUNRISE COMMUNICAT-CL A	J.P.Morgan AG	13,096,694.43	-1,650,767.19
283,662	Longues	GBP	DIAGEO PLC	Morgan Stanley Bank AG	8,705,761.07	284,611.33
1,374,635	Longues	GBP	GROUPE D'ASSURANCE DIRECT LINE	Morgan Stanley Bank AG	4,242,946.93	339,169.74
339,120	Longues	EUR	JERONIMO MARTINS	Morgan Stanley Bank AG	6,256,764.00	3,391.20
49,086	Longues	USD	MICROSOFT CORP	Morgan Stanley Bank AG	19,980,443.26	-92,910.25
14,785	Longues	EUR	SIEMENS AG-REG	Morgan Stanley Bank AG	2,787,859.60	-10,331.49
32,269	Longues	USD	SK HYNIX INC	Morgan Stanley Bank AG	3,681,144.88	109,287.73
345,146	Court	EUR	MLWCTEL*	BofA Securities Europe SA Paris	33,851,340.16	663,295.84
198,898	Court	USD	MLWCUSAC*	BofA Securities Europe SA Paris	19,222,318.75	-14,395.41
95,549	Court	GBP	3I GROUP PLC	BoA M. Lynch Paris	4,118,730.48	167,569.00
91,847	Court	SEK	ACQ BURE AB	BoA M. Lynch Paris	1,950,690.12	216,743.35
55,116	Court	USD	AMER SPORTS INC	BoA M. Lynch Paris	1,488,211.84	-86,759.13
14,411	Court	USD	ELF BEAUTY INC	BoA M. Lynch Paris	1,747,272.86	55,250.28
24,492	Court	EUR	EUROFINS SCIENTIFIC	BoA M. Lynch Paris	1,207,700.52	-61,719.84
187,792	Court	DKK	ISS A/S	BoA M. Lynch Paris	3,306,458.76	-83,102.16
60,563	Court	USD	MLWCARKK*	BofA Securities Europe SA Paris	5,670,287.64	83,921.60
124,926	Court	EUR	MLWCEUAC*	BofA Securities Europe SA Paris	10,277,662.02	-43,324.34
346,141	Court	EUR	MLWCSEX*	BofA Securities Europe SA Paris	34,074,120.04	868,813.91
246,359	Court	EUR	NORDEX SE	BoA M. Lynch Paris	2,776,465.93	167,524.12
29,931	Court	EUR	PUMA SE	BoA M. Lynch Paris	1,327,739.16	-1,795.86
42,425	Court	USD	SOCIÉTÉ D'APPROVISIONNEMENT EN TRACTEURS	BoA M. Lynch Paris	2,173,897.15	150,525.78
172,701	Court	USD	GROUPE TRIUMPH	BoA M. Lynch Paris	3,112,120.39	98,400.38
56,707	Court	EUR	VALMET OYJ	BoA M. Lynch Paris	1,322,974.31	-64,645.98
16,266	Court	EUR	DASSAULT SYSTEMES SE	Banque Goldman Sachs	544,911.00	-13,826.10
43,576	Court	EUR	GERRESHEIMER AG	Banque Goldman Sachs	3,093,896.00	-199,416.85
37,054	Court	EUR	HENKEL AG & CO KGAA VOR-PREF	Banque Goldman Sachs	3,138,473.80	-145,992.76
1,392	Court	PLN	LPP SA	Banque Goldman Sachs	5,060,634.75	35,798.70
284,288	Court	EUR	METSO CORP	Banque Goldman Sachs	2,552,906.24	-47,761.85
65,213	Court	EUR	GROUPE NN NV	Banque Goldman Sachs	2,743,510.91	123,904.70
102,127	Court	EUR	SIEMENS HEALTHINEERS AG	Banque Goldman Sachs	5,228,902.40	12,255.24
24,137	Court	EUR	SODEXO SA	Banque Goldman Sachs	1,920,098.35	-22,930.15

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Contrats de différence ("CFD")

Carmignac Portfolio Long-Short European Equities

Quantité	Long / Court	Ccy	Dénomination	Courtier	Notionnel	Non réalisé (en EUR)
6,592	Court	CHF	SWISSQUOTE GROUP HOLDING-REG	Banque Goldman Sachs	2,444,473.33	-15,453.57
896,372	Court	EUR	TELEFONICA SA	Banque Goldman Sachs	3,529,016.56	312,833.83
2,219	Court	EUR	VUSIONGROUP	Banque Goldman Sachs	394,316.30	-77,443.10
143,615	Court	GBP	WPP PLC	Banque Goldman Sachs	1,437,192.20	55,236.54
9,528	Court	CHF	YPSOMED HOLDING AG-REG	Banque Goldman Sachs	3,325,078.59	-68,365.85
10,900	Court	USD	AMER SPORTS INCORPORATION (MIRROR)	J.P.Morgan AG	294,315.79	-17,157.89
164,956	Court	USD	GATES INDL - REG SHS	J.P.Morgan AG	3,276,817.89	135,330.81
42,988	Court	USD	KYNDRYL HOLDINGS INC	J.P.Morgan AG	1,436,392.85	-23,531.31
15,523	Court	USD	LINDE PLC	J.P.Morgan AG	6,276,208.99	288,704.66
40,077	Court	EUR	QT GROUP OYJ	J.P.Morgan AG	2,693,174.40	50,096.25
388,013	Court	SEK	SAGAX AB-B	J.P.Morgan AG	7,671,069.41	522,256.71
20,650	Court	USD	APPLE INC	Morgan Stanley Bank AG	4,993,889.91	-261,041.53
145,967	Court	USD	BLACKSTONE MORTGAGE TRU-CL A	Morgan Stanley Bank AG	2,454,162.69	255,142.70
367	Court	CHF	CHOCOLADEFABRIKEN LINDT-PC	Morgan Stanley Bank AG	3,938,078.75	43,017.74
12,109	Court	USD	DAVITA INC	Morgan Stanley Bank AG	1,748,817.91	194,352.08
30,633	Court	USD	DAYFORCE INC	Morgan Stanley Bank AG	2,148,895.34	86,652.84
1,111,371	Court	SEK	FORTNOX AB	Morgan Stanley Bank AG	7,003,439.16	-388,540.31
211,732	Court	EUR	INPOST SA	Morgan Stanley Bank AG	3,495,695.32	2,479.71
4,432,110	Court	GBP	ITV PLC	Morgan Stanley Bank AG	3,945,371.26	-50,925.31
92,917	Court	EUR	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N	Morgan Stanley Bank AG	2,925,956.33	107,783.72
28,644	Court	USD	MICRON TECHNOLOGY INC	Morgan Stanley Bank AG	2,328,033.84	381,458.97
42,463	Court	USD	NVIDIA CORP	Morgan Stanley Bank AG	5,506,862.65	162,388.68
30,821	Court	USD	OSI SYSTEMS INC	Morgan Stanley Bank AG	4,983,447.64	210,204.14
1,482	Court	EUR	SES IMAGOTAG SA-MIROIR	Morgan Stanley Bank AG	263,351.40	-51,721.80
4,584	Court	USD	SEZZLE INC	Morgan Stanley Bank AG	1,132,387.45	-12,773.76
42,900	Court	EUR	VALMET CORPORATION	Morgan Stanley Bank AG	1,000,857.00	-48,906.00
360,000	Court	GBP	PHOENIX GROUP HOLDINGS PLC	UBS Europe Allemagne	2,220,609.58	17,416.55
					418,551,889.55	-795,860.46

Carmignac Portfolio Investissement

Quantité	Long / Court	Ccy	Dénomination	Courtier	Notionnel	Non réalisé (en EUR)
2,000	Court	USD	ARM HOLDINGS PLC-ADR	Banque Goldman Sachs	238,261.71	21,110.57
24,500	Court	USD	INTEL CORP	Banque Goldman Sachs	474,384.36	94,640.27
900	Court	EUR	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Banque Goldman Sachs	571,950.00	-33,209.55
6,000	Court	USD	PALANTIR TECHN-A	Banque Goldman Sachs	438,223.08	-14,474.41
3,000	Court	USD	STARBUCKS CORP	Banque Goldman Sachs	264,365.04	32,477.06
3,500	Court	EUR	BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	J.P.Morgan AG	276,430.00	-22,811.44
1,000	Court	USD	ARM HOLDINGS PLC-ADR - MIROIR	UBS Europe Allemagne	119,130.85	13,429.64
16,500	Court	USD	INTEL CORP- MIROIR	UBS Europe Allemagne	319,483.34	63,737.32
1,000	Court	USD	STARBUCKS CORP	UBS Europe Allemagne	88,121.68	10,825.69
					2,790,350.06	165,725.15

Carmignac Portfolio Patrimoine

Quantité	Long / Court	Ccy	Dénomination	Courtier	Notionnel	Non réalisé (en EUR)
281,825	Longues	USD	BC02H25*	BNP PARIBAS	26,915,794.44	-300,570.26
32,144	Court	USD	BC00H25*	BNP PARIBAS	2,641,507.85	462,711.19

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Contrats de différence ("CFD")

Carmignac Portfolio Patrimoine

Quantité	Long / Court	Ccy	Dénomination	Courtier	Notionnel	Non réalisé (en EUR)
16,000	Court	USD	ARM HOLDINGS PLC-ADR	Banque Goldman Sachs	1,906,093.67	168,884.60
17,632	Court	EUR	DR ING HC F PORSCHE AG	Banque Goldman Sachs	1,030,061.44	11,637.12
215,000	Court	USD	INTEL CORP	Banque Goldman Sachs	4,162,964.75	830,516.66
11,000	Court	EUR	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Banque Goldman Sachs	6,990,500.00	-390,643.20
34,000	Court	USD	MARVELL TECHNOLOGY INC	Banque Goldman Sachs	3,626,557.22	-583,138.58
50,000	Court	USD	SUR SEMI-CONDUCTEUR	Banque Goldman Sachs	3,044,422.98	389,666.83
52,000	Court	USD	PALANTIR TECHN-A	Banque Goldman Sachs	3,797,933.37	-60,889.72
25,000	Court	USD	STARBUCKS CORP	Banque Goldman Sachs	2,203,042.01	270,642.20
36,000	Court	EUR	BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	J.P.Morgan AG	2,843,280.00	-271,268.64
24,000	Court	USD	ARM HOLDINGS PLC-ADR - MIROIR	UBS Europe Allemagne	2,859,140.51	276,321.70
12,368	Court	EUR	DR ING HC F PORSCHE AG	UBS Europe Allemagne	722,538.56	19,153.26
535,000	Court	USD	INTEL CORP (miroir tk)	UBS Europe Allemagne	10,359,005.31	2,066,634.48
9,000	Court	USD	NXP SEMICONDUCTORS NV	UBS Europe Allemagne	1,806,518.59	156,970.61
40,000	Court	USD	ON SEMICONDUCTOR CORP (TK MIROIR)	UBS Europe Allemagne	2,435,538.39	338,861.57
19,000	Court	USD	STARBUCKS CORP	UBS Europe Allemagne	1,674,311.93	205,688.07
					79,019,211.02	3,591,177.89

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

Quantité	Long / Court	Ccy	Dénomination	Courtier	Notionnel	Non réalisé (en EUR)
51,410	Long	EUR	BC01H25*	BofA Securities Europe SA Paris	5,124,574.34	-16,424.51
					5,124,574.34	-16,424.51

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage

Quantité	Long / Court	Ccy	Dénomination	Courtier	Notionnel	Non réalisé (en EUR)
16,870	Longues	EUR	NEOEN SA	BoA M. Lynch Paris	670,076.40	3,036.60
33,972	Longues	GBP	BRITVIC PLC (MIROIR)	J.P.Morgan AG	537,848.91	7,806.82
146,125	Longues	EUR	BANCO DE SABADELL SA	UBS Europe Allemagne	274,276.63	13,370.44
19,079	Longues	GBP	BRITVIC PLC	UBS Europe Allemagne	302,061.09	4,384.39
73,173	Longues	GBP	DS SMITH PLC	UBS Europe Allemagne	479,677.87	-35,843.09
153,588	Longues	GBP	EQUALS GROUP PLC	UBS Europe Allemagne	249,849.85	-103.88
28,607	Longues	GBP	HARGREAVES LANSDOWN PLC	UBS Europe Allemagne	379,904.28	1,556.99
93,710	Longues	GBP	DISTRIBUTION INTERNATIONALE S	UBS Europe Allemagne	412,333.07	7,933.84
3,714	Longues	EUR	NEOEN SA (MIROIR)	UBS Europe Allemagne	147,520.08	668.52
129,835	Longues	GBP	SPIRENT COMMUNICATIONS PLC	UBS Europe Allemagne	277,948.66	8,950.90
54,218	Longues	GBP	TI FLUID SYSTEMS PLC	UBS Europe Allemagne	126,692.28	655.76
49,828	Longues	USD	WALKME LTD	UBS Europe Allemagne	671,270.50	-
13,912	Court	USD	AMCOR PLC	UBS Europe Allemagne	126,423.87	16,525.12
29,107	Court	EUR	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	UBS Europe Allemagne	275,119.36	-15,019.21
2,274	Court	USD	CAPITAL ONE FINANCIAL CORP	UBS Europe Allemagne	391,597.95	30,063.80
8,587	Court	USD	CHEVRON CORP	UBS Europe Allemagne	1,201,101.96	141,720.74
9,403	Court	GBP	INTERNATIONAL PAPER CO	UBS Europe Allemagne	488,719.90	37,663.86
8,678	Court	USD	REVANCE THERAPEUTICS INC	UBS Europe Allemagne	25,476.70	4,776.88
20,969	Court	USD	SCHLUMBERGER LTD	UBS Europe Allemagne	776,389.63	113,400.68
688	Court	USD	SYNOPSIS INC	UBS Europe Allemagne	322,479.65	48,588.55
2,658	Court	USD	UNIVERSAL STAINLESS & ALLOY PRODUCTS INC	UBS Europe Allemagne	113,019.55	1,001.08
					8,249,788.19	391,138.79

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Contrats de différence ("CFD")

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus

Quantité	Long / Court	Ccy	Dénomination	Courtier	Notionnel	Non réalisé (en EUR)
76,537	Longues	EUR	NEOEN SA	BoA M. Lynch Paris	3,040,049.64	13,776.66
101,980	Longues	GBP	BRITVIC PLC (MIROIR)	J.P.Morgan AG	1,614,559.99	23,435.17
73,018	Longues	USD	TRANSPORT AÉRIEN	UBS Europe Allemagne	1,549,913.70	1,410.29
1,592,893	Longues	EUR	BANCO DE SABADELL SA	UBS Europe Allemagne	2,989,860.16	145,749.71
284,717	Longues	GBP	BRITVIC PLC	UBS Europe Allemagne	4,507,674.81	65,428.43
795,838	Longues	GBP	DS SMITH PLC	UBS Europe Allemagne	5,217,031.88	-389,833.56
1,809,679	Longues	GBP	EQUALS GROUP PLC	UBS Europe Allemagne	2,943,902.10	-1,184.64
342,902	Longues	GBP	HARGREAVES LANSDOWN PLC	UBS Europe Allemagne	4,553,778.37	18,663.03
81,189	Longues	USD	HESS CORP	UBS Europe Allemagne	10,428,729.01	-1,111,007.37
723,764	Longues	GBP	DISTRIBUTION INTERNATIONALE S	UBS Europe Allemagne	3,184,631.63	61,276.58
93,254	Longues	EUR	NEOEN SA (MIROIR)	UBS Europe Allemagne	3,704,048.88	16,785.72
1,061,016	Longues	GBP	SPIRENT COMMUNICATIONS PLC	UBS Europe Allemagne	2,271,405.81	73,146.96
636,564	Longues	GBP	TI FLUID SYSTEMS PLC	UBS Europe Allemagne	1,487,471.76	7,699.13
149,828	Longues	USD	WALKME LTD	UBS Europe Allemagne	2,018,445.77	-
163,067	Court	USD	AMCOR PLC	UBS Europe Allemagne	1,481,854.63	193,696.20
317,303	Court	EUR	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	UBS Europe Allemagne	2,999,147.96	-163,728.35
26,727	Court	USD	CAPITAL ONE FINANCIAL CORP	UBS Europe Allemagne	4,602,567.49	353,348.75
83,215	Court	USD	CHEVRON CORP	UBS Europe Allemagne	11,639,652.92	1,373,389.04
102,263	Court	GBP	INTERNATIONAL PAPER CO	UBS Europe Allemagne	5,315,108.32	409,498.17
61,575	Court	USD	REVANCE THERAPEUTICS INC	UBS Europe Allemagne	180,770.64	33,894.50
170,571	Court	USD	SCHLUMBERGER LTD	UBS Europe Allemagne	6,315,492.17	922,450.60
5,714	Court	USD	SYNOPSYS INC	UBS Europe Allemagne	2,678,268.51	403,539.18
28,879	Court	USD	UNIVERSAL STAINLESS & ALLOY PRODUCTS INC	UBS Europe Allemagne	1,227,950.14	10,876.69
					85,952,316.29	2,462,310.89

Carmignac Portfolio Inflation Solution

Quantité	Long / Court	Ccy	Dénomination	Courtier	Notionnel	Non réalisé (en EUR)
5,292	Longues	USD	BC06G25 JPCBENR2*	BofA Securities Europe SA Paris	470,228.39	-40,865.26
23	Longues	BRL	BS00G25 BZG5*	Goldman Sachs International	437,104.98	-18,164.12
6	Longues	BRL	BS01G25 BZG5*	BofA Securities Europe SA Paris	114,027.39	-5,041.72
					1,021,360.76	-64,071.10

Carmignac Portfolio Tech Solutions (lancé le 21 juin 2024)

Quantité	Long / Court	Ccy	Dénomination	Courtier	Notionnel	Non réalisé (en EUR)
15,000	Court	USD	INTEL CORP	Banque Goldman Sachs	290,439.40	57,943.02
4,000	Court	USD	PALANTIR TECHN-A	Banque Goldman Sachs	292,148.72	-4,853.93
					582,588.12	53,089.09

Carmignac Portfolio Absolute Return Europe (lancé le 29 novembre 2024)

Quantité	Long / Court	Ccy	Dénomination	Courtier	Notionnel	Non réalisé (en EUR)
558,781	Longues	GBP	DELIVEROO PLC	J.P.Morgan AG	959,010.93	-40,021.08
86,955	Longues	GBP	EASYJET PLC	J.P.Morgan AG	588,955.01	-18,596.32
11,928	Longues	GBP	EXPERIAN PLC	J.P.Morgan AG	497,000.00	-6,954.06
53,002	Longues	GBP	INFORMA PLC	J.P.Morgan AG	511,814.18	1,121.13
188,853	Longues	GBP	NATWEST GROUP PLC	J.P.Morgan AG	918,454.18	-6,090.76

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Contrats de différence ("CFD")
Carmignac Portfolio Absolute Return Europe (lancé le 29 novembre 2024)

Quantité	Long / Court	Ccy	Dénomination	Courtier	Notionnel	Non réalisé (en EUR)
6,830	Longues	GBP	PROCHAINE PLC	J.P.Morgan AG	784,607.40	-38,329.64
40,411	Longues	GBP	RELX PLC	J.P.Morgan AG	1,773,724.23	-39,512.93
68,822	Longues	GBP	STANDARD CHARTERED PLC	J.P.Morgan AG	822,900.69	12,041.56
8,419	Longues	CHF	GROUPE UBS AG-REG	J.P.Morgan AG	248,770.71	-2,921.56
12,621	Court	SEK	ALFA LAVAL AB	J.P.Morgan AG	510,289.26	-6,766.72
7,818	Court	EUR	AMADEUS IT GROUP SA	J.P.Morgan AG	533,187.60	-8,962.92
383	Court	DKK	AP MOLLER-MAERSK A/S-B	J.P.Morgan AG	611,433.84	8,165.21
13,242	Court	EUR	ARCELORMITTAL	J.P.Morgan AG	297,018.06	21,797.39
16,754	Court	EUR	BECHTLE AG	J.P.Morgan AG	521,049.40	-1,457.54
7,417	Court	EUR	DASSAULT SYSTEMES SE	J.P.Morgan AG	248,469.50	2,643.80
12,061	Court	SEK	EPIROC --- REGISTERED SHS -A-	J.P.Morgan AG	202,975.62	16,170.41
61,906	Court	EUR	FORTUM OYJ	J.P.Morgan AG	836,659.59	30,977.16
10,502	Court	EUR	FRAPORT AG FRANKFURT AÉROPORT	J.P.Morgan AG	614,367.00	-58,230.50
11,699	Court	EUR	FRESENIUS MEDICAL CARE AG	J.P.Morgan AG	516,627.84	-2,835.57
2,811	Court	CHF	GROUPE GALDERMA AG	J.P.Morgan AG	301,453.50	-10,561.63
912	Court	CHF	GEBERIT AG-REG	J.P.Morgan AG	500,096.12	21,918.23
200	Court	CHF	GIVAUDAN-REG	J.P.Morgan AG	845,223.51	-13,271.10
39,676	Court	SEK	HENNES & MAURITZ AB-B SHS	J.P.Morgan AG	517,038.12	40,551.20
79,339	Court	SEK	HEXAGONALE AB-B SHS	J.P.Morgan AG	732,263.99	-35,460.70
8,349	Court	EUR	INFINEON TECHNOLOGIES AG	J.P.Morgan AG	262,158.60	-3,927.31
2,923	Court	EUR	KBC GROUP NV	J.P.Morgan AG	217,880.42	-16,785.56
32,989	Court	EUR	KLEPIERRE SA	J.P.Morgan AG	917,094.20	14,851.95
18,686	Court	EUR	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N	J.P.Morgan AG	588,422.14	20,225.85
990	Court	EUR	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	J.P.Morgan AG	629,145.00	-19,766.69
6,926	Court	EUR	GROUPE MERCEDES-BENZ AG	J.P.Morgan AG	372,618.80	5,099.45
7,350	Court	CHF	NESTLE SA-REG	J.P.Morgan AG	586,464.92	13,012.14
73,475	Court	SEK	NIBE INDUSTRIER AB-B SHS	J.P.Morgan AG	277,678.54	24,102.07
5,470	Court	CHF	NOVARTIS AG-REG	J.P.Morgan AG	517,011.03	19,777.61
4,830	Court	USD	SUR SEMI-CONDUCTEUR	J.P.Morgan AG	294,091.26	47,725.87
52,328	Court	EUR	ORANGE	J.P.Morgan AG	503,813.98	-2,369.98
10,187	Court	EUR	PUMA SE	J.P.Morgan AG	451,895.32	-3,230.77
3,220	Court	USD	SHAKE SHACK INC - CLASSE A	J.P.Morgan AG	403,627.23	-563.78
3,680	Court	EUR	SIEMENS AG-REG	J.P.Morgan AG	693,900.80	10,277.88
9,784	Court	EUR	SIEMENS HEALTHINEERS AG	J.P.Morgan AG	500,940.80	9,938.16
3,962	Court	USD	SPROUTS FARMERS MARKET INC	J.P.Morgan AG	486,191.54	73,587.23
155,857	Court	EUR	TELEFONICA SA	J.P.Morgan AG	613,609.01	56,897.85
11,535	Court	SEK	THULE GROUP AB/THE	J.P.Morgan AG	344,391.56	15,086.11
9,020	Court	EUR	UNILEVER PLC	J.P.Morgan AG	495,017.60	8,581.16
33,992	Court	DKK	VESTAS WIND SYSTEMS A/S	J.P.Morgan AG	447,073.03	4,170.17
1,047	Court	USD	APPLE INC	Morgan Stanley Bank AG	253,201.10	924.68
162,247	Court	EUR	DELIVERY HERO SE	UBS Europe Allemagne	4,400,138.64	147,598.86
2,400	Court	USD	NXP SEMICONDUCTORS NV	UBS Europe Allemagne	481,738.29	54,300.95
					29,631,494.09	344,926.96

* Les positions marquées d'un astérisque dans les tableaux ci-dessus correspondent à un panier d'actions.

Composition des paniers

Panier	Sous-jacents	Nature	Achat-Vente	Contrepartie	Secteur géographique
BC00H25*	CGUSHOMB Index	Index	Vendre	Citigroup Global Markets Europe AG	États-Unis
BC01H25*	Index GSCBPDOM	Index	Acheter	GOLDMAN SACHS INTL	L'Europe
BC02H25*	Indice GDMNTR	Index	Acheter	BofA Securities Europe SA	États-Unis
BC06G25 JPCBENR2*	JPCBENR2	Index	Acheter	JP MORGAN AG	États-Unis
BS00G25 BZG5*	BOVFUT	Index	Acheter	GOLDMAN SACHS INTL	Brésil
BS00H25 KMH5*	CMKS2F	Index	Vendre	BofA Securities Europe SA	Corée

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Contrats de différence ("CFD")

BS01G25 BZG5*	BOVFUT	Index	Acheter	BofA Securities Europe SA	Brésil
MLWCMNA*	MLWCMNA	Index	Acheter	BofA Securities Europe SA	États-Unis
MLWCUKRA*	MLWCUKRA	Index	Acheter	BofA Securities Europe SA	L'Europe
MLWCTEL*	MLWCTE	Index	Acheter	BofA Securities Europe SA	L'Europe
MLWCUSAC*	MLWCUSAC	Index	Acheter	BofA Securities Europe SA	États-Unis
MLWCARKK*	MLWCARKK	Index	Vendre	BofA Securities Europe SA	États-Unis
MLWCEUAC*	MLWCEUAC	Index	Vendre	BofA Securities Europe SA	L'Europe
MLWCSXXE*	MLWCSXXE	Index	Acheter	BofA Securities Europe SA	L'Europe

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Swaps de défaut de crédit ("CDS")

Au 31 décembre 2024, les Credit Default Swaps ("CDS") suivants étaient en cours :

Carmignac Portfolio Global Bond

Description/sous-jacente	Contrepartie	Notionnel	Maturité	Monnaie	Achat/ Vente	Spread	Non réalisé (en EUR)
Indice CDS							
ITRX XOVER CDSI S42 5Y	Morgan Stanley Bank AG	15,913,000	20/12/29	EUR	Acheter	5.00	-1,248,556.97
ITRX XOVER CDSI S42 5Y	Newedge Paris	100,011,000	20/12/29	EUR	Acheter	5.00	-7,847,007.55
							-9,095,564.52

Carmignac Portfolio Flexible Bond

Description/sous-jacente	Contrepartie	Notionnel	Maturité	Devise	Achat/ Vente	Spread	Non réalisé (en EUR)
Indice CDS							
ITRX XOVER CDSI S42 5Y	Newedge Paris	279,000,000	20/12/29	EUR	Achat	5.00	-21,890,743.07
							-21,890,743.07

Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine

Description/sous-jacente	Contrepartie	Notionnel	Maturité	Monnaie	Achat/ Vente	Spread	Non réalisé (en EUR)
Indice CDS							
MARKIT CDX EM CDSI S40 5Y	Goldman Sachs Intl, Londres Branche	15,749,000	20/06/29	USD	Acheter	1.00	364,257.41
ITRX XOVER CDSI S42 5Y	Morgan Stanley Bank AG	7,567,000	20/12/29	EUR	Acheter	5.00	-593,717.75
ITRX XOVER CDSI S42 5Y	Newedge Paris	43,144,000	20/12/29	EUR	Acheter	5.00	-3,385,140.57
Nom unique du CDS							
MEXICO GOVERNMENT INTL OBLIGATION 4,15% 28- 03-27 AFRIQUE DU SUD	Barclays Bank Ireland Plc	12,593,000	20/12/29	USD	Acheter	1.00	215,329.52
GOUVERNEMENT INTL BD 5.875% 16-09-25	Goldman Sachs Intl, Londres Branche	15,000,000	20/12/29	USD	Acheter	1.00	579,192.11
TURQUIE 11.875 00-30 15/01S	Goldman Sachs Intl, Londres Branche	4,700,000	20/12/29	USD	Acheter	1.00	309,999.55
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE 7,50	J.P. Morgan AG	15,000,000	20/12/29	USD	Acheter	1.00	-217,908.33
97-27 28/10S							
PETROBRAS GLOBAL FIN 8.75 16-26 23/05S	J.P. Morgan AG	15,000,000	20/06/27	USD	Acheter	1.00	99,032.95
							-2,628,955.11

Carmignac Portfolio Patrimoine

Description/sous-jacente	Contrepartie	Notionnel	Maturité	Monnaie	Achat/ Vente	Spread	Non réalisé (en EUR)
Indice CDS							
ITRX XOVER CDSI S40 5Y	Newedge Paris	54	20/12/28	EUR	Acheter	5.00	-4.72
ITRX XOVER CDSI S42 5Y	Newedge Paris	118,717,000	20/12/29	EUR	Acheter	5.00	-9,314,707.33
							-9,314,712.05

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Swaps de défaut de crédit ("CDS")

Carmignac Portfolio Sécurité

Description/sous-jacente	Contrepartie	Notionnel	Maturité	Monnaie	Achat/Vente	Spread	Non réalisé (en EUR)
Indice CDS							
ITRX XOVER CDSI S42 5Y	Newedge Paris	49,261,000	20/12/29	EUR	Acheter	5.00	-3,865,089.22
Nom unique du CDS							
FRAN 0,75 % 17-03-31	Citigroup Global Markets Europe AG	8,000,000	20/06/25	EUR	Vendre	1.00	33,192.34
EASYJET PLC 1.75 16-23 09/02A	Citigroup Global Mkt Ldn	3,300,000	20/06/25	EUR	Vendre	1.00	-19,410.11
EASYJET PLC 1.75 16-23 09/02A	J.P. Morgan AG	825,000	20/06/25	EUR	Vendre	1.00	-4,852.53
							-3,856,159.52

Carmignac Portfolio Credit

Description/sous-jacente	Contrepartie	Notionnel	Maturité	Monnaie	Achat/Vente	Spread	Non réalisé (en EUR)
Indice CDS							
ITRX XOVER CDSI S42 5Y	Newedge Paris	330,000,000	20/12/29	EUR	Acheter	5.00	-25,892,276.75
Nom unique du CDS							
KIMBERLY CLARK DE MEXICO SA DE CV 3,25% 12-03-25	Citigroup Global Markets Europe AG	6,000,000	20/06/25	USD	Vendre	1.00	14,792.66
EASYJET PLC 1.75 16-23 09/02A	Citigroup Global Mkt Ldn	5,000,000	20/06/25	EUR	Vendre	1.00	-29,409.26
EASYJET PLC 1.75 16-23 09/02A	J.P. Morgan AG	1,250,000	20/06/25	EUR	Vendre	1.00	-7,352.32
UNIBAIL RODAMCO SE 1.375% 09-03-26	Newedge Paris	10,000,000	20/06/26	EUR	Acheter	1.00	-104,961.70
							-26,019,207.37

Carmignac Portfolio EM Debt

Description/sous-jacente	Contrepartie	Notionnel	Maturité	Monnaie	Achat/Vente	Spread	Non réalisé (en EUR)
Indice CDS							
MARKIT CDX EM CDSI S40 5Y	Goldman Sachs Intl, Londres Branche	9,251,000	20/06/29	USD	Acheter	1.00	213,965.67
ITRX XOVER CDSI S42 5Y	Morgan Stanley Bank AG	5,884,000	20/12/29	EUR	Acheter	5.00	-461,667.14
ITRX XOVER CDSI S42 5Y	Newedge Paris	35,523,000	20/12/29	EUR	Acheter	5.00	-2,787,185.90
Nom unique du CDS							
MEXICO GOVERNMENT INTL OBLIGATION 4,15% 28-03-27	Barclays Bank Ireland Plc	7,407,000	20/12/29	USD	Acheter	1.00	126,653.38
AFRIQUE DU SUD GOUVERNEMENT INTL BD 5.875% 16-09-25	Goldman Sachs Intl, Londres Branche	10,000,000	20/12/29	USD	Acheter	1.00	386,128.06
TURQUIE 11.875 00-30 15/01S	Goldman Sachs Intl, Londres Branche	5,000,000	20/12/29	USD	Acheter	1.00	329,786.76
GOVERNEMENT BRÉSILIEN INTL BOND 3,75% 12-09-31	J.P. Morgan AG	9,203,000	20/12/29	USD	Acheter	1.00	436,184.45
PEOPLES REP OF CHINA 7,50 97-27 28/10S	J.P. Morgan AG	15,000,000	20/12/29	USD	Acheter	1.00	-217,908.33
							-1,974,043.05

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Swaps de défaut de crédit ("CDS")

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

Description/sous-jacente	Contrepartie	Notionnel	Maturité	Devise	Achat / Vente	Spread	Non réalisé (en EUR)
Indice CDS							
ITRX XOVER CDSI S42 5Y	Newedge Paris	70,600,000	20/12/29	EUR	Achat	5.00	-5,539,377.99
							-5,539,377.99

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Swaps de taux d'intérêt ("IRS")

Au 31 décembre 2024, les swaps de taux d'intérêt ("IRS") suivants étaient en cours :

Carmignac Portfolio Global Bond

Nominal	Monnaie	Maturité	Contrepartie	Compartiment payé	Compartiment reçu	Non réalisé (en EUR)
1,579,430,000	INR	11/12/29	NEWEDGE PARIS	INR OIS	5.97%	-179,730.69
832,234,000	MXN	11/12/34	NEWEDGE PARIS	COMPOSÉ DU JOUR AU LENDEMAIN	9.48%	-204,579.90
589,626,000	MXN	12/12/34	NEWEDGE PARIS	MXN NUIT -	9.39%	-205,875.51
14,357,246,000	JPY	09/11/25	NEWEDGE PARIS	COMPOSÉ MXN NUITÉE	JPY OVERNIGHT COMPOSÉ TAUX	125,315.43
21,458,014,000	JPY	10/11/25	NEWEDGE PARIS	CETES - COMPOSÉ DE 0,32 %	JPY OVERNIGHT COMPOSÉ TAUX	205,533.22
21,776,583,000	JPY	10/04/26	NEWEDGE PARIS	0.30%	JPY OVERNIGHT COMPOSÉ TAUX	388,796.89
473,304,000	MXN	11/08/34	NEWEDGE PARIS	0.33%	JPY OVERNIGHT COMPOSÉ TAUX	967,756.83
1,189,735,000	MXN	27/08/26	NEWEDGE PARIS	8.98%	MXN TIIE 28D	19,595.71
468,272,000	MXN	12/09/34	NEWEDGE PARIS	MXN TIIE 28D	9.55%	1,496,155.14
1,762,995,000	MXN	22/09/26	NEWEDGE PARIS	8.60%	MXN TIIE 28D	-696,794.77
173,222,000	GBP	07/10/26	NEWEDGE PARIS	MXN TIIE 28D	8.97%	-676,800.52
1,002,678,000	CZK	26/11/26	NEWEDGE PARIS	NUITÉE EN GBP	4.09%	-216,732.83
1,621,688,000	INR	10/12/29	NEWEDGE PARIS	COMPOSÉ TAUX	CZK PRIBOR 6 MOIS	-150,740.07
1,596,807,000	CZK	12/12/26	NEWEDGE PARIS	INR OIS	6.02%	-114,374.74
204,757,000	BRL	04/01/27	NEWEDGE PARIS	OVERNIGHT COMPOSÉ	CZK PRIBOR 6 MOIS	-772,781.74
129,809,000	NOK	18/12/34	NEWEDGE PARIS	CZK PRIBOR 6 MOIS	BRL MONEY MARKET CDI	-189,732.53
168,935,000	BRL	04/01/27	NEWEDGE PARIS	NOK OIBOR 6 MOIS	15,00%	419,481.85
76,701,000	GBP	20/12/26	NEWEDGE PARIS	GBP OVERNIGHT COMPOUNDED TAUX	4.27%	-2,927.93
						211,563.84

Carmignac Portfolio Flexible Bond

Nominal	Monnaie	Maturité	Contrepartie	Compartiment payé	Compartiment reçu	Non réalisé (en EUR)
25,500,000	EUR	10/03/73	NEWEDGE PARIS	EUR EURIBOR 6 MOIS	2.22%	2,522,057.54
36,000,000	EUR	10/03/53	NEWEDGE PARIS	2.61%	EUR EURIBOR 6 MOIS	-3,041,628.88
10,000,000,000	JPY	31/08/26	NEWEDGE PARIS	0.26%	JPY OVERNIGHT COMPOSÉ TAUX	350,887.21
10,000,000,000	JPY	31/08/26	NEWEDGE PARIS	0.27%	JPY OVERNIGHT COMPOSÉ TAUX	346,824.66
101,000,000	USD	11/09/26	NEWEDGE PARIS	USD SOFR COMPOSÉ	4,52	622,700.69

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Swaps de taux d'intérêt ("IRS")

92,050,443	BRL	02/01/26	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARCHÉ CDI	10.54%	-690,449.38
275,851,797	BRL	02/01/26	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARKET CDI	10.51%	-2,082,125.47
16,000,000,000	JPY	27/10/26	NEWEDGE PARIS	0.37% JPY OVERNIGHT TAUX COMPOSÉ		447,953.94
136,693,000	EUR	10/06/26	NEWEDGE PARIS	EUR EURIBOR 6 MOIS USD	3.34%	2,084,591.82
114,000,000	USD	09/02/26	NEWEDGE PARIS	SOFR COMPOSE	4.27%	103,365.99
77,300,000	EUR	03/04/44	NEWEDGE PARIS	2.49% EUR EURIBOR 6 MOIS		-382,967.42
530,643,825	BRL	02/01/26	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARCHÉ CDI USD	10.53%	-3,789,955.58
200,000,000	USD	08/08/26	NEWEDGE PARIS	SOFR COMPOSE	4.52%	1,161,864.54
24,000,000	USD	01/07/54	NEWEDGE PARIS	3.65% USD SOFR COMPOSÉ		1,192,460.41
510,869,835	BRL	02/01/26	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARCHÉ CDI BRL	11.83%	-2,588,742.04
497,620,152	BRL	02/01/26	NEWEDGE PARIS	ARGENT MARCHÉ CDI BRL	11.71%	-2,604,959.25
744,448,617	BRL	02/01/26	NEWEDGE PARIS	ARGENT MARCHÉ CDI BRL	12.20%	-3,364,160.48
530	BRL	02/01/25	NEWEDGE PARIS	ARGENT MARCHÉ CDI BRL MONEY MARKET CDI	11.94%	0.37
44,000,000	EUR	06/11/44	NEWEDGE PARIS	2.34% EUR EURIBOR 6 MOIS		124,350.34
623,226,388	BRL	04/01/27	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARCHÉ CDI	14,68	-2,077,671.76
5,003,000	CHF	16/12/54	NEWEDGE PARIS	0.38% CHF OVERNIGHT COMPOUNDED TAUX		10,915.85
5,002,000	CHF	16/12/54	NEWEDGE PARIS	0.37% CHF OVERNIGHT COMPOUNDED TAUX		19,977.23
19,364,303	CHF	16/12/54	NEWEDGE PARIS	0.38% CHF OVERNIGHT COMPOUNDED TAUX		55,723.97
6,631,000	CHF	16/12/54	NEWEDGE PARIS	0.39% CHF OVERNIGHT COMPOUNDED TAUX		8,700.53
						-11,570,285.17

Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine

Nominal	Monnaie	Maturité	Contrepartie	Compartiment payé	Compartiment reçu	Non réalisé (en EUR)
739,773,000	INR	11/12/29	NEWEDGE PARIS	INR OIS NUITÉE COMPOSÉ MXN	5.97%	-84,182.21
395,181,000	MXN	11/12/34	NEWEDGE PARIS	NUITÉE CETES - COMPOSÉ MXN	9.48%	-97,143.45
278,365,000	MXN	12/12/34	NEWEDGE PARIS	NUIT - COMPOSÉ	9.39%	-97,194.73
371,500,000	MXN	23/03/34	NEWEDGE PARIS	9.02% MXN OVERNIGHT CETES - COMPOSÉ		364,903.56
480,000,000	MXN	08/10/29	NEWEDGE PARIS	MXN NUITÉE	9.03%	-131,650.42
120,000,000	ZAR	28/09/28	NEWEDGE PARIS	CETES - COMPOSÉ DE 9,05%	ZAR JIBAR 3 MOIS	-302,094.66

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Swaps de taux d'intérêt ("IRS")

9,869,347,000	JPY	13/11/25	NEWEDGE PARIS	0.29%	JPY OVERNIGHT COMPOUNDED TAUX	102,698.18
1,000,600,032	BRL	02/01/25	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARCHÉ CDI	10.29%	-12,583.45
863,600,000	MXN	09/06/26	NEWEDGE PARIS	MXN TIIE 28D	10.03%	245,748.04
224,488,000	MXN	11/08/34	NEWEDGE PARIS	8.98%	MXN TIIE 28D	459,006.92
563,254,000	MXN	27/08/26	NEWEDGE PARIS	MXN TIIE 28D	9.55%	9,277.15
822,879,000	MXN	22/09/26	NEWEDGE PARIS	MXN TIIE 28D	8.97%	-325,229.39
218,591,000	MXN	12/09/34	NEWEDGE PARIS	8.60%	MXN TIIE 28D	698,410.44
710,000,000	MXN	27/09/34	NEWEDGE PARIS	MXN TIIE 28D	9.02%	-867,290.55
476,390,000	CZK	26/11/26	NEWEDGE PARIS	CZK PRIBOR 6 MOIS	3.37%	-102,973.58
1,721,072,000	INR	10/12/29	NEWEDGE PARIS	INR OIS NUITÉE	6.02%	-159,978.06
749,254,000	CZK	12/12/26	NEWEDGE PARIS	COMPOSÉ CZK PRIBOR 6 MOIS	3.58%	-53,666.92
95,950,073	BRL	04/01/27	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARKET CDI	14.52%	-362,129.09
79,784,000	BRL	04/01/27	NEWEDGE PARIS	15.00%	BRL MONEY MARCHÉ CDI	198,111.33
						-517,960.89

Carmignac Portfolio Patrimoine

Nominal	Monnaie	Maturité	Contrepartie	Compartiment payé	Compartiment reçu	Non réalisé (en EUR)
559	BRL	02/01/25	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARCHÉ	12.11%	0.56
128,477,210	BRL	02/01/25	NEWEDGE PARIS	CDI BRL ARGENT MARCHÉ CDI	12.00%	727.28
2,000	MXN	19/01/28	NEWEDGE PARIS	8.50%	MXN TIIE 28D	2.14
74,700,000	USD	18/08/26	NEWEDGE PARIS	USD SOFR COMPOSÉ	4.44%	349,448.92
11,000,000,000	JPY	31/08/26	NEWEDGE PARIS	0.26%	JPY OVERNIGHT TAUX COMPOSÉ	385,975.93
11,138,059,000	JPY	31/08/26	NEWEDGE PARIS	0.27%	JPY OVERNIGHT TAUX COMPOSÉ	386,295.36
106,560,000	USD	11/09/26	NEWEDGE PARIS	USD SOFR COMPOSÉ DE	4.52%	656,980.05
10,759,124,000	JPY	22/09/26	NEWEDGE PARIS	0,36 %	JPY OVERNIGHT TAUX COMPOSÉ	282,813.32
11,240,875,912	JPY	22/09/26	NEWEDGE PARIS	0.35%	JPY OVERNIGHT TAUX COMPOSÉ	309,595.33
86,126,175	BRL	02/01/26	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARCHÉ	10.54%	-646,012.80
258,077,182	BRL	02/01/26	NEWEDGE PARIS	CDI BRL ARGENT MARCHÉ CDI	10.51%	-1,947,962.93
130,174,000	EUR	10/06/26	NEWEDGE PARIS	EUR EURIBOR 6 MOIS	3.34%	1,985,175.94
657,700,000	JPY	12/01/27	NEWEDGE PARIS	0.26%	JPY OVERNIGHT TAUX COMPOSÉ	31,525.10
51,634,000	USD	12/02/26	NEWEDGE PARIS	USD SOFR COMPOSÉ USD	4.30%	67,303.17
25,817,000	USD	12/02/26	NEWEDGE PARIS	SOFR COMPOSÉ	4.31%	36,080.06
41,100,000	EUR	03/04/44	NEWEDGE PARIS	2.49%	EUR EURIBOR 6 MOIS	-203,621.76
290,900,000	BRL	02/01/26	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY CDI DU MARCHÉ	10.55%	-2,071,490.12
12,000,000	USD	01/07/54	NEWEDGE PARIS	3,65	USD SOFR COMPOSÉ	596,230.24

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Swaps de taux d'intérêt ("IRS")

339,522,083	BRL	02/01/26	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARCHÉ CDI	11.71%	-1,777,342.00
350,611,284	BRL	02/01/26	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARKET CDI	12.20%	-1,584,411.06
2,272,000	CHF	16/12/54	NEWEDGE PARIS	0.38%	CHF NUIT TAUX COMPOSÉ	4,957.16
2,272,000	CHF	16/12/54	NEWEDGE PARIS	0.37%	CHF NUIT TAUX COMPOSÉ	9,074.01
8,795,159	CHF	16/12/54	NEWEDGE PARIS	0.38%	CHF NUIT TAUX COMPOSÉ	25,309.56
3,012,000	CHF	16/12/54	NEWEDGE PARIS	0.39%	CHF NUIT TAUX COMPOSÉ	3,952.05
2,000	MXN	19/01/28	NEWEDGE PARIS	MXN TIIE 28D	8.50%	-2.14
						-3,099,396.63

Carmignac Portfolio Sécurité

Nominal	Monnaie	Maturité	Contrepartie	Compartiment payé	Comparti ment reçu	Non réalisé (en EUR)
4,872,000	EUR	21/03/50	NEWEDGE PARIS	2.53%	EUR EURIBOR 6 MOIS	-251,385.51
6,000,000	EUR	16/05/54	NEWEDGE PARIS	2.51%	EUR EURIBOR 6 MOIS	-431,516.51
						-682,902.02

Carmignac Portfolio EM Debt

Nominal	Monnaie	Maturité	Contrepartie	Compartiment payé	Compartiment reçu	Non réalisé (en EUR)
637,593,000	INR	11/12/29	NEWEDGE PARIS	INR OIS COMPOSÉ DU JOUR AU LENDEMAIN	5.97%	-72,554.67
338,871,000	MXN	11/12/34	NEWEDGE PARIS	MXN NUIT -	9.48%	-83,301.32
240,138,000	MXN	12/12/34	NEWEDGE PARIS	COMPOSÉ MXN NUITÉE CETES - COMPOSÉ	9.39%	-83,847.27
275,000,000	MXN	18/06/29	NEWEDGE PARIS	MXN NUIT -	9.71%	249,918.67
341	BRL	04/01/27	NEWEDGE PARIS	COMPOSÉ BRL MONEY MARKET CDI	12.67%	-3.69
5,260,653,000	JPY	13/11/25	NEWEDGE PARIS	0.29%	JPY OVERNIGHT TAUX COMPOSÉ	54,741.15
595,042,000	BRL	02/01/25	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARCHÉ	10.29%	-6,289.10
136,368,000	MXN	11/08/34	NEWEDGE PARIS	CDI 8.98%	MXN TIIE 28D	278,829.38
407,837,000	BRL	02/01/25	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARCHÉ CDI	10.81%	28,216.64
344,488,000	MXN	27/08/26	NEWEDGE PARIS	MXN TIIE 28D	9.55%	5,673.94
546,193,000	MXN	22/09/26	NEWEDGE PARIS	MXN TIIE 28D	8.97%	-215,873.78
145,095,000	MXN	12/09/34	NEWEDGE PARIS	8.60%	MXN TIIE 28D	463,586.63
370,889,000	CZK	26/11/26	NEWEDGE PARIS	CZK PRIBOR 6 MOIS	3.37%	-80,169.12
1,552,792,000	INR	10/12/29	NEWEDGE PARIS	INR OIS COMPOSÉ DU JOUR AU LENDEMAIN	6.02%	-144,336.01
645,042,000	CZK	12/12/26	NEWEDGE PARIS	CZK PRIBOR 6 MOIS	3.58%	-46,202.51

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Swaps de taux d'intérêt ("IRS")

83,027,000	BRL	04/01/27	NEWEDGE PARIS	BRL MONEY MARCHÉ CDI	14.52%	-313,355.59
68,805,000	BRL	04/01/27	NEWEDGE PARIS	15.00%	BRL MONEY MARKET CDI	170,849.43
						205,882.78

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Swaps d'inflation ("IFS")

Au 31 décembre 2024, les swaps d'inflation ("IFS") suivants étaient en cours :

Carmignac Portfolio Global Bond

Nominal	Monnaie	Maturité	Contrepartie	Compartiment payé	Compartiment reçu	Non réalisé (en EUR)
82,556,000	USD	07/11/27	NEWEDGE PARIS	2.46%	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	311,950.19
						311,950.19

Carmignac Portfolio Flexible Bond

Nominal	Monnaie	Maturité	Contrepartie	Compartiment payé	Compartiment reçu	Non réalisé (en EUR)
60,000,000	EUR	15/01/28	NEWEDGE PARIS	2.26%	CPTFEMU EURO EX	2,046,467.43
72,700,000	EUR	15/03/28	NEWEDGE PARIS	2.59%	TABAC CPTFEMU EURO EX	1,521,009.60
93,000,000	USD	12/05/28	NEWEDGE PARIS	2.43%	TABAC	4,281,098.70
101,000,000	USD	11/09/26	NEWEDGE PARIS	2.53%	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	3,536,106.38
13,334,000	USD	16/10/26	NEWEDGE PARIS	2.45%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	428,599.95
74,000,000	USD	16/10/26	NEWEDGE PARIS	2.47%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	2,354,121.39
13,000,000	USD	16/10/26	NEWEDGE PARIS	2.47%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	414,637.68
13,275,000	USD	17/10/26	NEWEDGE PARIS	2.55%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	402,126.15
12,093,000	USD	17/10/26	NEWEDGE PARIS	2.54%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	369,836.04
13,275,000	USD	17/10/26	NEWEDGE PARIS	2.54%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	405,984.73
12,080,000	USD	17/10/26	NEWEDGE PARIS	2.52%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	371,945.30
24,000,000	USD	16/10/26	NEWEDGE PARIS	2.46%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	768,662.06
12,081,000	USD	18/10/26	NEWEDGE PARIS	2.58%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	359,333.36
12,862,000	USD	18/10/26	NEWEDGE PARIS	2.59%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	380,688.61
70,708,000	EUR	15/10/28	NEWEDGE PARIS	2.51%	CPTFEMU EURO EX TOBACCO	-65,873.69
97,603,000	EUR	15/10/28	NEWEDGE PARIS	2.51%	CPTFEMU EURO EX TOBACCO	-64,327.19
22,000,000	EUR	15/10/33	NEWEDGE PARIS	2.47%	TABAC CPTFEMU EURO EX	-536,415.55
64,735,000	EUR	15/11/28	NEWEDGE PARIS	2.21%	TABAC	358,426.50
80,000,000	USD	14/12/28	NEWEDGE PARIS	2.29%	CPTFEMU EURO EX TOBACCO	2,440,301.27
228,000,000	USD	09/02/26	NEWEDGE PARIS	2.19%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	6,027,126.48
400,000,000	EUR	15/03/25	NEWEDGE PARIS	CPTFEMU EURO EX TABAC	2.19%	-7,588,402.71
400,000,000	EUR	15/03/26	NEWEDGE PARIS	2.13%	CPTFEMU EURO EX TOBACCO	6,447,488.79
85,000,000	USD	24/05/29	NEWEDGE PARIS	2.53%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	750,902.26
19,000,000	USD	03/06/34	NEWEDGE PARIS	2.62%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	-19,259.68
8,000,000	USD	03/06/34	NEWEDGE PARIS	2.62%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	-9,476.69
48,000,000	USD	03/06/34	NEWEDGE PARIS	2.61%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	-46,791.67
130,000,000	EUR	15/10/27	NEWEDGE PARIS	1.67%	CPTFEMU EURO EX TABAC	749,492.82

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Swaps d'inflation ("IFS")

26,083,808.32

Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine

Nominal	Monnaie	Maturité	Contrepartie	Compartiment payé	Compartiment reçu	Non réalisé (en EUR)
37,108,000	EUR	15/10/25	NEWEDGE PARIS	2.80%	CPTFEMU EURO EX TOBACCO	719,201.10
						719,201.10

Carmignac Portfolio Patrimoine

Nominal	Monnaie	Maturité	Contrepartie	Compartiment payé	Compartiment reçu	Non réalisé (en EUR)
9,952,000	USD	16/08/33	NEWEDGE PARIS	2.66%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	218,344.05
16,584,000	USD	16/08/33	NEWEDGE PARIS	2.65%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	371,101.40
8,956,000	USD	16/08/33	NEWEDGE PARIS	2.66%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	193,552.75
19,240,000	USD	16/08/33	NEWEDGE PARIS	2.66%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	415,805.57
74,700,000	USD	18/08/26	NEWEDGE PARIS	2.48%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	2,863,295.32
106,559,000	USD	11/09/26	NEWEDGE PARIS	2.53%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	3,730,732.27
83,277,000	EUR	15/09/28	NEWEDGE PARIS	2.58%	CPTFEMU EURO EX TABAC	5,390.78
14,326,000	USD	16/10/26	NEWEDGE PARIS	2.45%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	460,486.20
78,683,000	USD	16/10/26	NEWEDGE PARIS	2.47%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	2,503,099.09
14,000,000	USD	16/10/26	NEWEDGE PARIS	2.47%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	446,532.88
14,335,000	USD	17/10/26	NEWEDGE PARIS	2.55%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	434,235.65
13,060,000	USD	17/10/26	NEWEDGE PARIS	2.54%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	399,409.46
14,335,000	USD	17/10/26	NEWEDGE PARIS	2.54%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	438,402.36
13,045,000	USD	17/10/26	NEWEDGE PARIS	2.52%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	401,657.82
13,046,000	USD	18/10/26	NEWEDGE PARIS	2.58%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	388,036.00
13,891,000	USD	18/10/26	NEWEDGE PARIS	2.59%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	411,144.88
25,787,000	USD	16/10/26	NEWEDGE PARIS	2.46%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	825,895.34
40,936,000	EUR	15/10/28	NEWEDGE PARIS	2.51%	CPTFEMU EURO EX TOBACCO	-38,137.20
56,508,000	EUR	15/10/28	NEWEDGE PARIS	2.51%	CPTFEMU EURO EX TABAC	-37,242.71
57,075,000	EUR	15/11/28	NEWEDGE PARIS	2.21%	CPTFEMU EURO EX TABAC	316,014.41
4,040,000	EUR	15/01/29	NEWEDGE PARIS	2.03%	CPTFEMU EURO EX TOBACCO	43,096.98
45,854,000	EUR	15/01/29	NEWEDGE PARIS	2.00%	CPTFEMU EURO EX TABAC	535,702.23
103,272,000	USD	12/02/26	NEWEDGE PARIS	2.24%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	2,673,750.41
51,635,000	USD	12/02/26	NEWEDGE PARIS	2.23%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	1,338,453.03
22,719,000	USD	03/06/34	NEWEDGE PARIS	2.61%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	-22,147.08
8,778,000	USD	03/06/34	NEWEDGE PARIS	2.62%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	-8,897.97
3,785,000	USD	03/06/34	NEWEDGE PARIS	2.62%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	-4,483.66

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes - Tableau des instruments dérivés

Swaps d'inflation ("IFS")

59,502,000	EUR	15/11/29	NEWEDGE PARIS	1.86%	CPTFEMU EURO EX TABAC	-172,417.81
						19,130,812.45

Carmignac Portfolio Sécurité

Nominal	Monnaie	Maturité	Contrepartie	Compartiment payé	Compartiment reçu	Non réalisé (en EUR)
85,717,000	EUR	15/10/26	NEWEDGE PARIS	2.53%	CPTFEMU EURO EX TABAC	1,201,597.28
43,700,000	EUR	15/12/26	NEWEDGE PARIS	1.97%	CPTFEMU EURO EX TOBACCO	683,851.01
32,000,000	USD	17/05/29	NEWEDGE PARIS	2.48%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	379,665.41
						2,265,113.70

Carmignac Portfolio EM Debt

Nominal	Monnaie	Maturité	Contrepartie	Compartiment payé	Compartiment reçu	Non réalisé (en EUR)
19,702,000	EUR	15/10/25	NEWEDGE PARIS	2.80%	CPTFEMU EURO EX TOBACCO	381,850.28
						381,850.28

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

Nominal	Monnaie	Maturité	Contrepartie	Compartiment payé	Compartiment reçu	Non réalisé (en EUR)
30,000,000	EUR	15/08/26	NEWEDGE PARIS	2.68%	CPTFEMU EURO EX TABAC	536,656.07
28,350,000	USD	28/06/26	NEWEDGE PARIS	2.39%	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	307,401.56
28,300,000	USD	02/07/26	NEWEDGE PARIS	2.45%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	280,066.53
44,000,000	EUR	15/07/26	NEWEDGE PARIS	2.08%	CPTFEMU EURO EX TABAC	212,651.64
23,550,000	USD	17/09/26	NEWEDGE PARIS	2.15%	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	283,387.77
13,570,000	EUR	15/03/26	NEWEDGE PARIS	2.17%	CPTFEMU EURO EX TABAC	212,631.48
35,000,000	USD	03/10/26	NEWEDGE PARIS	2.22%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	349,613.97
						2,182,409.02

Carmignac Portfolio Inflation Solution

Nominal	Monnaie	Maturité	Contrepartie	Compartiment payé	Compartiment reçu	Non réalisé (en EUR)
9,300,000	EUR	15/03/25	NEWEDGE PARIS	CPTFEMU EURO EX TABAC	2.21%	-175,982.88
9,300,000	EUR	15/03/26	NEWEDGE PARIS	2,15	CPTFEMU EURO EX TABAC	148,511.00
4,000,000	EUR	15/10/29	NEWEDGE PARIS	1.91%	CPTFEMU EURO EX TOBACCO	-12,405.79
4,800,000	EUR	15/11/29	NEWEDGE PARIS	1.95%	CPTFEMU EURO EX TABAC	-33,474.75
8,750,000	USD	12/11/29	NEWEDGE PARIS	2.59%	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	-25,039.80
8,750,000	USD	22/12/28	NEWEDGE PARIS	2.38%	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	238,346.50
						139,954.28

CARMIGNAC PORTFOLIO

Autres notes aux états financiers

CARMIGNAC PORTFOLIO

Autres notes aux états financiers

1 - Informations générales

CARMIGNAC PORTFOLIO (la " SICAV ") est une société de droit luxembourgeois sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (" SICAV "), conformément à la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et à la partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif.

La SICAV a été constituée le 30 juin 1999 pour une durée illimitée. Au

31 décembre 2024, les 23 compartiments suivants sont actifs :

- Carmignac Portfolio Grande Europe
- Carmignac Portfolio Climate Transition
- Carmignac Portfolio Asia Discovery (anciennement Carmignac Portfolio Emerging Discovery)
- Carmignac Portfolio Global Bond
- Carmignac Portfolio Flexible Bond
- Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine
- Carmignac Portfolio Emergents
- Carmignac Portfolio Long-Short European Equities
- Carmignac Portfolio Investissement
- Carmignac Portfolio Patrimoine
- Carmignac Portfolio Sécurité
- Carmignac Portfolio Credit
- Carmignac Portfolio EM Debt
- Carmignac Portfolio Patrimoine Europe
- Carmignac Portfolio Grandchildren
- Carmignac Portfolio Human Xperience
- Carmignac Portfolio China New Economy
- Carmignac Portfolio Evolution
- Carmignac Portfolio Merger Arbitrage
- Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus
- Carmignac Portfolio Inflation Solution
- Carmignac Portfolio Tech Solutions (lancé le 21 juin 2024)
- Carmignac Portfolio Absolute Return Europe (lancé le 29 novembre 2024)

Le 15 septembre 2024, le conseil d'administration de CARMIGNAC PORTFOLIO a décidé de fusionner les actifs et passifs des deux compartiments fusionnants ci-dessous mentionnés dans les deux compartiments receveurs ci-dessous mentionnés.

Le compartiment fusionné	Le compartiment receveur
Carmignac Portfolio Family Governed (fusionné le 22 octobre 2024)	Carmignac Portfolio Human Xperience
CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Allocation 2024 (fusionné le 19 novembre 2024)	Carmignac Portfolio Flexible Bond

A la discrétion du Conseil d'Administration, la SICAV émet des actions de distribution et/ou des actions de capitalisation pour chaque compartiment. Au 31 décembre 2024, les classes d'actions suivantes sont lancées dans chaque compartiment :

Carmignac Portfolio Grande Europe	Classe A EUR - Capitalisation Classe A EUR - Distribution (annuelle) Classe A CHF Hedged - Capitalisation Classe A USD Hedged - Capitalisation Classe E EUR - Capitalisation Classe F EUR - Capitalisation Classe F EUR - Distribution (annuelle) Classe F CHF Hedged - Capitalisation Classe FW EUR - Capitalisation Classe FW GBP - Capitalisation Classe FW USD Hedged - Capitalisation Classe I EUR - Capitalisation Classe IW EUR - Capitalisation Catégorie X2 CAD Hedged - Distribution (annuelle)
Carmignac Portfolio Climate Transition	Classe A EUR - Capitalisation Classe A USD - Capitalisation Classe E EUR - Capitalisation Classe F EUR - Capitalisation Classe FW EUR - Capitalisation Classe FW GBP - Capitalisation

CARMIGNAC PORTFOLIO

Carmignac Portfolio Asia Discovery (anciennement Carmignac Portfolio Emerging Discovery)	Classe A EUR - Capitalisation Classe A USD Hedged - Capitalisation Classe F EUR - Capitalisation Classe F USD Hedged - Capitalisation Classe FW EUR - Capitalisation Classe FW GBP - Capitalisation Classe I EUR - Capitalisation

CARMIGNAC PORTFOLIO

Autres notes aux états financiers

1 - Informations générales

	Classe IW GBP - Capitalisation
Carmignac Portfolio Global Bond	Classe A EUR - Capitalisation Classe Income A EUR - Distribution (mensuelle) Classe A EUR - Distribution (annuelle) Classe A couverte en CHF - Capitalisation Classe Income A CHF Hedged - Distribution (mensuelle) Classe A USD Hedged - Capitalisation Classe E EUR - Capitalisation Classe Income E USD Hedged - Distribution (mensuelle) Classe F EUR - Capitalisation Classe F EUR - Distribution (annuelle) Classe F CHF Hedged - Capitalisation Classe F USD Hedged - Capitalisation Classe F USD Hedged - Distribution (annuelle) Classe FW EUR - Capitalisation Classe FW GBP - Capitalisation Classe FW GBP Hedged - Capitalisation Classe I EUR - Capitalisation Classe IW EUR - Capitalisation Classe Z EUR - Capitalisation
Carmignac Portfolio Flexible Bond	Classe A EUR - Capitalisation Classe Income A EUR - Distribution (mensuelle) Classe A EUR - Distribution (annuelle) Classe A couverte en CHF - Capitalisation Classe A couverte en USD - Capitalisation Classe E EUR - Capitalisation Classe F EUR - Capitalisation Classe F couverte en CHF - Capitalisation Classe F couverte en USD - Capitalisation Classe FW EUR - Capitalisation Classe IW EUR - Capitalisation
Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine	Classe A EUR - Capitalisation Classe A EUR - Distribution (annuelle) Classe A CHF Hedged - Capitalisation Classe A USD Hedged - Capitalisation Classe E EUR - Capitalisation Classe F EUR - Capitalisation Classe F CHF Hedged - Capitalisation Classe F GBP - Capitalisation Classe F USD Hedged - Capitalisation
Carmignac Portfolio Emergents	Classe A EUR - Capitalisation Classe A EUR - Distribution (annuelle) Classe A CHF Hedged - Capitalisation Classe A USD Hedged - Capitalisation Classe F EUR - Capitalisation Classe F couverte en CHF - Capitalisation Classe F couverte en USD - Capitalisation Classe FW EUR - Capitalisation Classe FW GBP - Capitalisation Classe I EUR - Capitalisation Classe IW EUR - Capitalisation Classe X EUR - Capitalisation
Carmignac Portfolio Long-Short European Equities	Classe A EUR - Capitalisation Classe E EUR - Capitalisation Classe F EUR - Capitalisation Classe F couverte en CHF - Capitalisation Classe F couverte en GBP - Capitalisation Classe F USD Hedged - Capitalisation Classe X EUR - Capitalisation
Carmignac Portfolio Investissement	Classe A EUR - Capitalisation Classe A USD Hedged - Capitalisation Classe E EUR - Capitalisation Classe F EUR - Capitalisation

CARMIGNAC PORTFOLIO

Carmignac Portfolio Patrimoine	Classe A EUR - Capitalisation Classe Income A EUR - Distribution (mensuelle) Classe A EUR - Distribution (annuelle) Classe A couverte en CHF - Capitalisation Classe Income A CHF Hedged - Distribution (mensuelle) Classe A USD Hedged - Capitalisation

CARMIGNAC PORTFOLIO

Autres notes aux états financiers

1 - Informations générales

	Classe E EUR - Capitalisation Classe Income E EUR - Distribution (mensuelle) Classe E USD Hedged - Capitalisation Classe Income E USD Hedged - Distribution (mensuelle) Classe F EUR - Capitalisation Classe Income F EUR - Distribution (mensuelle) Classe F EUR - Distribution (annuelle) Classe F CHF Hedged - Capitalisation Classe F GBP - Capitalisation Classe F couverte en GBP - Capitalisation Classe F couverte en USD - Capitalisation
Carmignac Portfolio Sécurité	Classe A EUR - Capitalisation Classe AW EUR - Capitalisation Classe AW EUR - Distribution (annuelle) Classe AW CHF Hedged - Capitalisation Classe AW USD Hedged - Capitalisation Classe FW EUR - Capitalisation Classe FW EUR - Distribution (annuelle) Classe FW CHF Hedged - Capitalisation Classe FW USD Hedged - Capitalisation Classe I EUR - Capitalisation Classe X EUR - Capitalisation
Carmignac Portfolio Credit	Classe A EUR - Capitalisation Classe Income A EUR - Distribution (mensuelle) Classe A CHF Hedged - Capitalisation Classe A USD Hedged - Capitalisation Classe F EUR - Capitalisation Classe F couverte en CHF - Capitalisation Classe F couverte en USD - Capitalisation Classe FW EUR - Capitalisation Classe FW couverte en CHF - Capitalisation Classe FW couverte en USD - Capitalisation Classe X EUR - Capitalisation Classe X2 CAD Hedged - Distribution (annuelle) Classe X2 CAD Hedged - Capitalisation Classe Z EUR - Capitalisation
Carmignac Portfolio EM Debt	Classe A EUR - Capitalisation Classe A USD Hedged - Capitalisation Classe F EUR - Capitalisation Classe F USD Hedged - Capitalisation Classe F USD Hedged - Distribution (annuelle) Classe FW EUR - Capitalisation Classe I EUR - Capitalisation Classe IW couverte en GBP - Capitalisation
Carmignac Portfolio Patrimoine Europe	Classe A EUR - Capitalisation Classe AW EUR - Capitalisation Classe Income A EUR - Distribution (mensuelle) Classe E EUR - Capitalisation Classe F EUR - Capitalisation Classe F EUR - Distribution (annuelle) Classe FW EUR - Capitalisation
Carmignac Portfolio Grandchildren	Classe A EUR - Capitalisation Classe AW USD - Capitalisation Classe F EUR - Capitalisation Classe FW EUR - Capitalisation Classe FW couverte en GBP - Capitalisation Classe FW GBP Hedged - Distribution (annuelle) Classe I EUR - Capitalisation Classe IW EUR - Capitalisation Classe Z EUR - Capitalisation
Carmignac Portfolio Human Xperience	Classe A EUR - Capitalisation Classe F EUR - Capitalisation Classe FW GBP - Capitalisation Classe X EUR - Capitalisation
Carmignac Portfolio China New Economy	Classe A EUR - Capitalisation Classe F EUR - Capitalisation

CARMIGNAC PORTFOLIO

Carmignac Portfolio Evolution	Classe M EUR - Capitalisation
Carmignac Portfolio Merger Arbitrage	Classe A EUR - Capitalisation Classe F EUR - Capitalisation Classe I EUR - Capitalisation

CARMIGNAC PORTFOLIO

Autres notes aux états financiers

1 - Informations générales

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus	Classe A EUR - Capitalisation Classe F EUR - Capitalisation Classe I EUR - Capitalisation Classe F couverte en USD - Capitalisation Classe I couverte en USD - Capitalisation Classe F couverte en GBP - Capitalisation Classe I couverte en GBP - Capitalisation Classe Z EUR - Capitalisation
Carmignac Portfolio Inflation Solution	Classe A EUR - Capitalisation Classe F EUR - Capitalisation Classe I EUR - Capitalisation
Carmignac Portfolio Tech Solutions (lancé le 21 juin 2024)	Classe A EUR - Capitalisation Classe A USD - Capitalisation Classe E EUR - Capitalisation Classe F EUR - Capitalisation Classe F USD - Capitalisation Classe I EUR - Capitalisation Classe I USD - Capitalisation
Carmignac Portfolio Absolute Return Europe (lancé le 29 novembre 2024)	Classe A EUR - Capitalisation Classe F EUR - Capitalisation Classe F GBP (couverte) - Capitalisation Classe I EUR - Capitalisation

Tous les compartiments peuvent émettre des classes d'actions dans leur devise de référence (EUR) ou dans une devise alternative (USD, CHF, CAD et GBP) avec une politique de couverture de change différente.

2 - Principales règles comptables

2.1 - Présentation des états financiers

Les états financiers de la SICAV sont préparés conformément à la réglementation luxembourgeoise relative aux organismes de placement collectif selon le principe de continuité d'exploitation.

Les chiffres présentés dans les tableaux des états financiers peuvent dans certains cas présenter des différences non significatives en raison de l'utilisation d'arrondis. Ces différences n'affectent en rien l'image fidèle des états financiers de la SICAV.

2.2 - Évaluation du portefeuille

Le prix de tous les titres cotés ou négociés sur une bourse ou un marché organisé est basé sur le dernier prix connu, sauf si ce prix n'est pas représentatif. Dans ce dernier cas, l'évaluation est basée sur la valeur probable de réalisation, estimée avec prudence et bonne foi.

Les titres qui ne sont pas cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, sont évalués sur la base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi.

Les instruments du marché monétaire dont l'échéance est inférieure à trois mois sont évalués selon la méthode du "coût amorti", qui consiste à tenir compte, après l'achat, d'un coût amorti constant pour atteindre le prix de remboursement à la date d'échéance finale. Les instruments monétaires dont l'échéance résiduelle est supérieure à 90 jours sont évalués à leur valeur probable de négociation par comptabilisation au prix du marché.

Les parts et actions d'organismes de placement collectif et d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières seront évaluées sur la base de la dernière valeur nette d'inventaire connue.

2.3 - Bénéfices ou pertes nets réalisés sur la vente de placements

Le résultat net réalisé sur la vente de titres est calculé sur la base du coût moyen des titres vendus.

2.4 - Résultats non réalisés sur le portefeuille de titres

Les plus-values et moins-values latentes en fin d'année sont également incluses dans l'état des opérations et des variations de l'actif net. Cela correspond aux règles en vigueur.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Autres notes aux états financiers

2 - Principales règles comptables

2.5 - Conversion des devises étrangères

Les actifs autres que ceux exprimés dans la devise du compartiment (EUR) sont convertis aux derniers cours de change connus. Les revenus et dépenses en devises autres que la devise du compartiment sont convertis dans devise du compartiment aux taux de change en vigueur à la date de paiement.

Les taux de change appliqués au 31 décembre 2024 sont les suivants :

1 EUR =	3.80345	AED	1 EUR =	1.67245	AUD	1 EUR =	0.39055	BHD
1 EUR =	6.3972	BRL	1 EUR =	1.48925	CAD	1 EUR =	0.93845	CHF
1 EUR =	7.5584	CNY	1 EUR =	4,561.93705	COP	1 EUR =	25.175	CZK
1 EUR =	7.45725	DKK	1 EUR =	0.8268	GBP	1 EUR =	8.0437	HKD
1 EUR =	411.365	HUF	1 EUR =	16,666.373	IDR	1 EUR =	3.773	ILS
1 EUR =	88.653	INR	1 EUR =	162.7392	JPY	1 EUR =	133.942	KES
1 EUR =	1,524.41135	KRW	1 EUR =	48.75135	MUR	1 EUR =	21.5309	MXN
1 EUR =	4.63025	MYR	1 EUR =	11.7605	NOK	1 EUR =	1.8483	NZD
1 EUR =	4.27725	PLN	1 EUR =	116.9597	RSD	1 EUR =	113.64615	RUB
1 EUR =	11.4415	SEK	1 EUR =	1.41265	SGD	1 EUR =	35.30535	THB
1 EUR =	36.6158	ESSAYER	1 EUR =	33.94835	TWD	1 EUR =	1.0355	USD
1 EUR =	26,389.718	VND	1 EUR =	19.5399	ZAR			

2.6 - États financiers combinés

La devise de référence des états combinés est l'EUR. Les différents postes figurant dans les états financiers combinés de la SICAV sont égaux à la somme des postes correspondants des états financiers de chaque compartiment en EUR.

À la date de clôture, le montant total des investissements croisés s'élève à 13.382.108,60 EUR et, par conséquent, la valeur nette d'inventaire combinée totale à la fin de l'année sans ces investissements croisés s'élèverait à 11.532.426.949,97 EUR.

Compartiments	Investissements croisés	Montant (en EUR)
Carmignac Portfolio Evolution	Carmignac Portfolio Sécurité Fw EUR Acc	1,426,401.76
Carmignac Portfolio Evolution	Carmignac Portfolio Global Bond I EUR Acc	1,387,100.16
Carmignac Portfolio Evolution	Carmignac Portfolio Investissement F EUR Acc	502,378.25
Carmignac Portfolio Evolution	Carmignac Portfolio Grandchildren I EUR Acc	1,287,692.32
Carmignac Portfolio Evolution	Carmignac Portfolio Climate Transition Fw EUR Acc	891,612.70
Carmignac Portfolio Evolution	Carmignac Portfolio China New Eco F EUR Acc	1,491,245.08
Carmignac Portfolio Evolution	Carmignac Portfolio Human Xp F Acc	1,320,112.14
Carmignac Portfolio Evolution	Carmignac Portfolio Emergents F EUR Acc	609,523.20
Carmignac Portfolio Evolution	Carmignac Portfolio EM Debt F EUR Acc	1,318,296.00
Carmignac Portfolio Evolution	Carmignac Portfolio Flexible Bond F EUR Acc	1,362,577.50
Carmignac Portfolio Evolution	Carmignac Portfolio Credit F EUR Acc	1,710,771.89
Carmignac Portfolio Evolution	Carmignac Portfolio Grande Europe I EUR Acc	74,397.60
		13,382,108.60

2.7 - Évaluation des options et des swaptions

La valeur de liquidation des options négociées en bourse est basée sur les cours de clôture publiés par les bourses sur lesquelles la SICAV a agi pour conclure les contrats en question. La valeur de liquidation des options non négociées est déterminée conformément aux règles fixées par le Conseil d'Administration, selon des critères uniformes pour chaque catégorie de contrat.

Une swaption est une option dans laquelle l'acheteur de l'option a le droit de conclure un swap de taux d'intérêt. Les conditions du swaption précisent si l'acheteur paiera un taux variable ou un taux fixe. Les plus-values et moins-values latentes en fin d'année sont également incluses dans l'état de l'actif net.

Autres notes aux états financiers

2 - Principales règles comptables

2.7 - Évaluation des options et des swaptions

La valeur des swaptions négociées en bourse est basée sur les cours de clôture publiés par les bourses sur lesquelles la SICAV a conclu les contrats correspondants. La valeur des swaptions non négociées en bourse est déterminée conformément aux règles fixées par le Conseil d'Administration, selon des critères uniformes pour chaque catégorie de contrat.

Pour le détail des contrats d'options et de swaptions en cours, veuillez vous référer à la section "Notes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés".

2.8 - Évaluation des contrats de change à terme

Les contrats de change à terme qui ne sont pas arrivés à échéance à la date d'évaluation sont évalués sur la base des taux à terme correspondant à la durée résiduelle du contrat applicable à la date d'évaluation ou à la date de clôture. Les plus-values ou moins-values latentes qui en résultent sont comptabilisées.

Pour le détail contrats de change à terme en cours, le cas, veuillez vous référer à la section "Notes aux états financiers - Annexe". d'instruments dérivés".

2.9 - Évaluation des contrats à terme

Les instruments financiers à terme qui ne sont pas arrivés à échéance à la date d'évaluation sont évalués à leur dernier cours connu à la date d'évaluation ou à la date d'échéance. Les plus ou moins-values latentes qui en résultent sont comptabilisées.

Pour les détails des contrats financiers à terme en cours, le cas échéant, veuillez vous référer à la section "Notes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés".

2.10 - Évaluation des contrats de différence ("CFD")

Les CFD qui ne sont pas arrivés à échéance à la date d'évaluation sont évalués à leur dernier prix connu à la date d'évaluation ou à la date de clôture. Les plus-values ou moins-values latentes qui en résultent sont comptabilisées.

La valorisation des CFDs sur indice est basée sur la performance de l'indice sous-jacent. La valorisation des CFDs sur actions est basée sur les prix de clôture des actions sous-jacentes.

Pour le détail des CFD en cours, veuillez vous référer à la section "Notes sur les états financiers - Tableau des instruments dérivés".

2.11 - Évaluation des swaps

Les swaps sont évalués sur base de la différence entre la valeur actualisée de tous les flux futurs payés par la SICAV à la contrepartie à la date d'évaluation au taux "zero coupon swap" correspondant à l'échéance de ces flux et la valeur actualisée de tous les flux futurs payés par la contrepartie à la SICAV à la date d'évaluation au taux "zero coupon swap" correspondant à l'échéance de ces flux.

Swap de défaut de crédit (CDS)

Un Credit Default Swap (CDS) est un contrat financier bilatéral en vertu duquel une contrepartie (l'acheteur de protection) paie une période d'acommission en échange d'une compensation par le vendeur de protection en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence.

L'acheteur de protection acquiert le droit soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur nominale et le prix du marché de cette ou ces obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice précédemment défini) en cas de survenance d'un événement de crédit.

Swaps de taux d'intérêt (IRS)

La SICAV a conclu des contrats de swap par lesquels elle échange des revenus fixes (produit du montant notionnel et du taux fixe) contre des revenus variables (produit du montant notionnel et du taux variable) et vice versa. Ces montants sont calculés et enregistrés à chaque fois que la valeur nette d'inventaire est calculée.

Swaps d'inflation (IFS)

Un swap d'inflation est un contrat bilatéral qui permet aux investisseurs souhaitant se couvrir de s'assurer un rendement lié à l'inflation par rapport à un indice d'inflation. L'acheteur de l'inflation (récepteur de l'inflation) paie un taux fixe ou variable prédéterminé (moins un Spread). En échange, l'acheteur de l'inflation reçoit du vendeur de l'inflation (payeur de l'inflation) un ou plusieurs paiements liés à l'inflation.

La valorisation des swaps d'inflation est déterminée, en accord avec le Risk Management de Carmignac Gestion Luxembourg S.A., via le Bloomberg pricer. La volatilité BVOL Cube de Bloomberg est utilisée.

Pour le détail des swaps en cours, veuillez vous référer à la section "Notes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés".

CARMIGNAC PORTFOLIO

Autres notes aux états financiers

2 - Principales règles comptables

2.12 - Revenus de dividendes et d'intérêts

Les intérêts courus sur les portefeuilles, les dépôts et les pensions sont provisionnés quotidiennement jusqu'à l'échéance. Les dividendes sont comptabilisés à la "date ex". Les intérêts et les revenus sont comptabilisés nets des retenues à la source non récupérables.

2.13 - Revenus générés par les prêts de titres

La rémunération allouée en paiement du prêt de titres est effectuée en espèces et apparaît dans les états financiers sous la rubrique "Revenus du prêt de titres".

2.14 - Répartition des dépenses

Les dépenses sont provisionnées quotidiennement jusqu'à l'échéance.

2.15 - Frais de transaction

Les frais de transaction encourus par la SICAV dans le cadre de l'achat et de la vente de titres, d'instruments du marché monétaire, de produits dérivés ou d'autres actifs sont principalement composés de frais de négociation, de frais de bourse et de frais de traitement.

2.16 - Abréviations utilisées dans les portefeuilles de titres

A : Annuel
Q : Trimestriel
S : Semestriel M : Mensuel
XX : Obligations perpétuelles ZCP : Coupon zéro

3 - Frais de fonctionnement et de service

Chaque compartiment de la SICAV supporte, par le biais des frais de gestion versés à la Société de Gestion, l'ensemble de ses frais de fonctionnement, y compris :

- la rémunération de la banque dépositaire, de l'agent administratif, de l'agent domiciliataire, de l'agent d'enregistrement et de l'agent de transfert
- frais de courtage et de banque
- coûts d'audit
- les frais d'impression des actions, des prospectus, des rapports annuels et semestriels et de tous les autres rapports et documents nécessaires
- les frais de publication ainsi que tous les autres frais de fonctionnement.

Les frais de fonctionnement et d'établissement, payables et calculés mensuellement sur la base de l'actif net moyen du compartiment au cours de l'année, sont les suivants :

Carmignac Portfolio Grande Europe	0.30%	maximum par an
Carmignac Portfolio Climate Transition	0.30%	maximum par an
Carmignac Portfolio Asia Discovery (anciennement CARMIGNAC PORTFOLIO Découverte émergente)	0.30%	maximum par an
Carmignac Portfolio Global Bond	0.20%	maximum par an
Carmignac Portfolio Flexible Bond	0.20%	maximum par an
Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine	0.30%	maximum par an
Carmignac Portfolio Emergents	0.30%	maximum par an
Carmignac Portfolio Long-Short European Equities	0.30%	maximum par an
Carmignac Portfolio Investissement	0.30%	maximum par an
Carmignac Portfolio Patrimoine	0.30%	maximum par an
Carmignac Portfolio Sécurité	0.20%	maximum par an
Carmignac Portfolio Credit	0.20%	maximum par an
Carmignac Portfolio EM Debt	0.20%	maximum par an
Carmignac Portfolio Patrimoine Europe	0.30%	maximum par an
Carmignac Portfolio Flexible Allocation 2024 (fusionné le 19 novembre 2024)	0.10%	maximum par an
Carmignac Portfolio Family Governed (fusionné le 22 octobre 2024)	0.30%	maximum par an

CARMIGNAC PORTFOLIO

Autres notes aux états financiers

3 - Frais d'exploitation et de service

Carmignac Portfolio Grandchildren	0.30%	maximum par an
Carmignac Portfolio Human Xperience	0.30%	maximum par an
Carmignac Portfolio China New Economy	0.30%	maximum par an
Carmignac Portfolio Evolution	0.15%	maximum par an
Carmignac Portfolio Merger Arbitrage	0.20%	maximum par an
Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus	0.30%	maximum par an
Carmignac Portfolio Inflation Solution	0.30%	maximum par an
Carmignac Portfolio Tech Solutions (lancé le 21 juin 2024)	0.30%	maximum par an
Carmignac Portfolio Absolute Return Europe (lancé le 29 novembre 2024)	0.30%	maximum par an

4 - Frais de gestion

En rémunération de ses services, Carmignac Gestion Luxembourg S.A. (CGL) perçoit une commission de gestion annuelle, payable mensuellement, calculée et acquise à chaque jour d'évaluation sur la base de la moyenne des actifs nets des compartiments. Cette commission de gestion peut être augmentée de la commission de performance des compartiments, le cas échéant.

Cette commission est payable sur facturation adressée par Carmignac Gestion Luxembourg S.A. à la

SICAV. Les taux applicables au 31 décembre 2024 sont les suivants :

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Frais de gestion (max)
Carmignac Portfolio Grande Europe	Classe A couverte en CHF - Capitalisation	LU0807688931	1.50
	Classe A EUR - Capitalisation	LU0099161993	1.50
	Classe A EUR - Distribution (annuelle)	LU0807689152	1.50
	Classe A USD Hedged - Capitalisation	LU0807689079	1.50
	Classe A2 EUR - Capitalisation	LU2668162279	1.50
	Classe E EUR - Capitalisation	LU0294249692	2.25
	Classe E USD Hedged - Capitalisation	LU0992628775	2.25
	Classe F CHF Hedged - Capitalisation	LU0992628932	0.85
	Classe F EUR - Capitalisation	LU0992628858	0.85
	Classe F EUR - Distribution (annuelle)	LU2139905785	0.85
	Classe FW EUR - Capitalisation	LU1623761951	1.05
	Classe FW GBP - Capitalisation	LU2206982626	1.05
	Classe FW USD Hedged - Capitalisation	LU2212178615	1.05
	Classe I EUR - Capitalisation	LU2420652633	0.70
	Classe IW EUR - Capitalisation	LU2420652807	0.85
	Classe IW GBP - Distribution (annuelle)	LU2420652989	0.85
	Catégorie X2 CAD Hedged - Distribution (annuelle)	LU2772084070	0.85
Carmignac Portfolio Climate Transition	Classe A EUR - Capitalisation	LU0164455502	1.50
	Classe A USD - Capitalisation	LU0807690754	1.50
	Classe E EUR - Capitalisation	LU0705572823	2.25
	Classe F EUR - Capitalisation	LU0992629237	0.85
	Classe FW EUR - Capitalisation	LU1623762090	1.05
	Classe FW GBP - Capitalisation	LU0992629401	1.05
Carmignac Portfolio Asia Discovery (anciennement Carmignac Portfolio Emerging Discovery)	Classe A EUR - Capitalisation	LU0336083810	2.00
	Classe A USD Hedged - Capitalisation	LU0807689582	2.00
	Classe F EUR - Capitalisation	LU0992629740	1.00

CARMIGNAC PORTFOLIO

Autres notes aux états financiers

4 - Frais de gestion

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Frais de gestion (max)
Carmignac Portfolio Asia Discovery (anciennement Carmignac Portfolio Emerging Discovery)	Classe F USD Hedged - Capitalisation	LU0992630169	1.00
	Classe FW EUR - Capitalisation	LU1623762256	1.20
	Classe FW GBP - Capitalisation	LU0992630086	1.20
	Classe I EUR - Capitalisation	LU2420651155	0.85
	Classe IW EUR - Capitalisation	LU2420651239	1.00
	Classe IW GBP - Capitalisation	LU2427320499	1.00
	Classe IW USD - Capitalisation	LU2427320572	1.00
Carmignac Portfolio Global Bond	Classe A couverte en CHF - Capitalisation	LU0807689822	1.00
	Classe A EUR - Capitalisation	LU0336083497	1.00
	Classe A EUR - Distribution (annuelle)	LU0807690168	1.00
	Classe A USD Hedged - Capitalisation	LU0807690085	1.00
	Classe E EUR - Capitalisation	LU1299302254	1.40
	Classe E USD Hedged - Capitalisation	LU0992630243	1.40
	Classe F CHF Hedged - Capitalisation	LU0992630755	0.60
	Classe F EUR - Capitalisation	LU0992630599	0.60
	Classe F EUR - Distribution (annuelle)	LU1792392216	0.60
	Classe F USD Hedged - Capitalisation	LU0992630912	0.60
	Classe F USD Hedged - Distribution (annuelle)	LU2278973172	0.60
	Classe FW EUR - Capitalisation	LU1623762769	0.80
	Classe FW GBP - Capitalisation	LU0992630839	0.80
	Classe FW couverte en GBP - Capitalisation	LU0553413385	0.80
	Classe FW USD Hedged - Capitalisation	LU2567381129	0.80
	Classe I EUR - Capitalisation	LU2420651825	0.50
	Classe IW EUR - Capitalisation	LU2420652047	0.60
	Catégorie Revenu A couvert en CHF - Distribution (mensuel)	LU1299301876	1.00
	Catégorie Revenu A EUR - Distribution (mensuelle)	LU1299302098	1.00
	Classe Income E USD Hedged - Distribution (mensuel)	LU0992630326	1.40
	Catégorie Revenu FW GBP - Distribution (mensuel)	LU1748451231	0.80
	Classe Z EUR - Capitalisation	LU2931970912	0.00
Carmignac Portfolio Flexible Bond	Classe A couverte en CHF - Capitalisation	LU0807689665	1.00
	Classe A EUR - Capitalisation	LU0336084032	1.00
	Classe A EUR - Distribution (annuelle)	LU0992631050	1.00
	Classe A USD Hedged - Capitalisation	LU0807689749	1.00
	Classe A2 EUR - Capitalisation	LU2668162196	1.00
	Classe E EUR - Capitalisation	LU2490324337	1.40
	Classe F CHF Hedged - Capitalisation	LU0992631308	0.55
	Classe F EUR - Capitalisation	LU0992631217	0.55
	Classe F USD Hedged - Capitalisation	LU2427321547	0.55
	Classe FW EUR - Capitalisation	LU2490324501	0.80
	Classe IW EUR - Capitalisation	LU2490324410	0.75
	Catégorie Revenu A EUR - Distribution (mensuelle)	LU1299302684	1.00
Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine	Classe A couverte en CHF - Capitalisation	LU0807690838	1.50
	Classe A EUR - Capitalisation	LU0592698954	1.50
	Classe A EUR - Distribution (annuelle)	LU0807690911	1.50
	Classe A USD Hedged - Capitalisation	LU0592699259	1.50
	Classe E EUR - Capitalisation	LU0592699093	2.25
	Classe F CHF Hedged - Capitalisation	LU0992631720	0.85

CARMIGNAC PORTFOLIO

Autres notes aux états financiers

4 - Frais de gestion

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Frais de gestion (max)
Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine	Classe F EUR - Capitalisation	LU0992631647	0.85
	Classe F GBP - Capitalisation	LU0992631993	0.85
	Classe F USD Hedged - Capitalisation	LU0992632025	0.85
Carmignac Portfolio Emergents	Classe A couverte en CHF - Capitalisation	LU1299303062	1.50
	Classe A EUR - Capitalisation	LU1299303229	1.50
	Classe A EUR - Distribution (annuelle)	LU1792391242	1.50
	Classe A USD Hedged - Capitalisation	LU1299303575	1.50
	Classe F CHF Hedged - Capitalisation	LU0992626563	0.85
	Classe F EUR - Capitalisation	LU0992626480	0.85
	Classe F USD Hedged - Capitalisation	LU0992626993	0.85
	Classe FW EUR - Capitalisation	LU1623762413	1.05
	Classe FW GBP - Capitalisation	LU0992626720	1.05
	Classe I EUR - Capitalisation	LU2420650777	0.70
	Classe IW EUR - Capitalisation	LU2420651072	0.85
	Classe X EUR - Capitalisation	LU2870281644	2.00
CARMIGNAC PORTFOLIO Long-Short European Equities	Classe A EUR - Capitalisation	LU1317704051	1.50
	Classe E EUR - Capitalisation	LU1317704135	2.25
	Classe F CHF Hedged - Capitalisation	LU0992627371	0.85
	Classe F EUR - Capitalisation	LU0992627298	0.85
	Classe F GBP couverte - Capitalisation	LU0992627454	0.85
	Classe F USD Hedged - Capitalisation	LU0992627538	0.85
	Classe X EUR - Capitalisation	LU2914157503	0.85
Carmignac Portfolio Investissement	Classe A EUR - Capitalisation	LU1299311164	1.50
	Classe A EUR - Distribution (annuelle)	LU1299311321	1.50
	Classe A USD Hedged - Capitalisation	LU1299311677	1.50
	Classe E EUR - Capitalisation	LU1299311834	2.25
	Classe F EUR - Capitalisation	LU0992625839	0.85
Carmignac Portfolio Patrimoine	Classe A couverte en CHF - Capitalisation	LU1299305513	1.50
	Classe A EUR - Capitalisation	LU1299305190	1.50
	Classe A EUR - Distribution (annuelle)	LU1299305356	1.50
	Classe A USD Hedged - Capitalisation	LU1299305786	1.50
	Classe E EUR - Capitalisation	LU1299305943	2.00
	Classe E USD Hedged - Capitalisation	LU0992628429	2.00
	Classe F CHF Hedged - Capitalisation	LU0992627702	0.85
	Classe F EUR - Capitalisation	LU0992627611	0.85
	Classe F EUR - Distribution (annuelle)	LU1792391671	0.85
	Classe F GBP - Capitalisation	LU0992627884	0.85
	Classe F GBP couverte - Capitalisation	LU0992627967	0.85
	Classe F USD Hedged - Capitalisation	LU0992628346	0.85
	Catégorie Revenu A couvert en CHF - Distribution (mensuel)	LU1163533695	1.50
	Catégorie Revenu A EUR - Distribution (mensuelle)	LU1163533422	1.50
	Catégorie Revenu E EUR - Distribution (mensuelle)	LU1163533349	2.00
	Classe Income E USD Hedged - Distribution (mensuel)	LU0992628692	2.00
	Catégorie Revenu F EUR - Distribution (mensuelle)	LU1163533778	0.85
Carmignac Portfolio Sécurité	Classe A EUR - Capitalisation	LU2426951195	1.00
	Classe AW CHF Hedged - Capitalisation	LU1299307055	1.00
	Classe AW EUR - Capitalisation	LU1299306321	1.00

CARMIGNAC PORTFOLIO

Autres notes aux états financiers

4 - Frais de gestion

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Frais de gestion (max)
Carmignac Portfolio Sécurité	Classe AW EUR - Distribution (annuelle)	LU1299306677	1.00
	Classe AW USD Hedged - Capitalisation	LU1299306834	1.00
	Classe FW CHF Hedged - Capitalisation	LU0992625086	0.55
	Classe FW EUR - Capitalisation	LU0992624949	0.55
	Classe FW EUR - Distribution (annuelle)	LU1792391911	0.55
	Classe FW USD Hedged - Capitalisation	LU0992625243	0.55
	Classe I EUR - Capitalisation	LU2420653367	0.55
	Classe X EUR - Capitalisation	LU2490324253	0.55
Carmignac Portfolio Credit	Classe A couverte en CHF - Capitalisation	LU2020612490	1.00
	Classe A EUR - Capitalisation	LU1623762843	1.00
	Classe A USD Hedged - Capitalisation	LU1623763064	1.00
	Classe F CHF Hedged - Capitalisation	LU2020612730	0.60
	Classe F EUR - Capitalisation	LU1932489690	0.60
	Classe F USD Hedged - Capitalisation	LU2020612904	0.60
	Classe FW CHF Hedged - Capitalisation	LU2020612813	0.80
	Classe FW EUR - Capitalisation	LU1623763148	0.80
	Classe FW USD Hedged - Capitalisation	LU2427321208	0.80
	Catégorie Revenu A EUR - Distribution (mensuelle)	LU1623762926	1.00
	Classe X EUR - Capitalisation	LU2475941915	0.80
	Classe X2 CAD Hedged - Capitalisation	LU2772084237	0.60
	Catégorie X2 CAD Hedged - Distribution (annuelle)	LU2772084310	0.60
	Classe Z EUR - Capitalisation	LU2931971134	0.00
Carmignac Portfolio EM Debt	Classe A EUR - Capitalisation	LU1623763221	1.20
	Classe A USD Hedged - Capitalisation	LU2427320812	1.20
	Classe F EUR - Capitalisation	LU2277146382	0.65
	Classe F USD Hedged - Capitalisation	LU2427320903	0.65
	Classe F USD Hedged - Distribution (annuelle)	LU2346238343	0.65
	Classe FW EUR - Capitalisation	LU1623763734	0.85
	Classe I EUR - Capitalisation	LU2638444914	0.65
	Classe IW couverte en GBP - Capitalisation	LU2638445218	0.85
Carmignac Portfolio Patrimoine Europe	Classe A EUR - Capitalisation	LU1744628287	1.50
	Classe A EUR - Distribution (annuelle)	LU2181689576	1.50
	Classe A USD Hedged - Capitalisation	LU2427321380	1.50
	Classe AW EUR - Capitalisation	LU1932476879	1.70
	Classe E EUR - Capitalisation	LU2490324683	2.00
	Classe F EUR - Capitalisation	LU1744630424	0.85
	Classe F EUR - Distribution (annuelle)	LU2369619742	0.85
	Classe F USD Hedged - Capitalisation	LU2427321463	0.85
	Classe FW EUR - Capitalisation	LU2490324766	1.05
	Catégorie Revenu A EUR - Distribution (mensuelle)	LU2490324840	1.50
Carmignac Portfolio Flexible Allocation 2024 (fusionné le 19 novembre 2024)			-
Carmignac Portfolio Family Governed (fusionné le 22 octobre 2024)			-
Carmignac Portfolio Grandchildren	Classe A EUR - Capitalisation	LU1966631001	1.40
	Classe AW USD - Capitalisation	LU2782951763	1.60
	Classe F EUR - Capitalisation	LU2004385667	0.80
	Classe FW EUR - Capitalisation	LU1966631266	1.00
	Classe FW couverte en GBP - Capitalisation	LU2427320655	1.00

CARMIGNAC PORTFOLIO

Autres notes aux états financiers

4 - Frais de gestion

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Frais de gestion (max)
Carmignac Portfolio Grandchildren	Classe FW couverte en GBP - Distribution (annuel)	LU2427320739	1.00
	Classe I EUR - Capitalisation	LU2420652393	0.65
	Classe IW EUR - Capitalisation	LU2420652476	0.80
	Classe Z EUR - Capitalisation	LU2931971050	0.00
Carmignac Portfolio Human Xperience	Classe A EUR - Capitalisation	LU2295992163	1.50
	Classe F EUR - Capitalisation	LU2295992247	0.85
	Classe FW GBP - Capitalisation	LU2601234839	1.05
	Classe X EUR - Capitalisation	LU2947293564	0.85
Carmignac Portfolio China New Economy	Classe A EUR - Capitalisation	LU2295992320	1.50
	Classe A USD - Capitalisation	LU2427321034	1.50
	Classe F EUR - Capitalisation	LU2295992676	0.85
	Classe F USD - Capitalisation	LU2427321117	0.85
Carmignac Portfolio Evolution	Classe M EUR - Capitalisation	LU2462965026	1.10
	Classe M2 EUR - Capitalisation	LU2534983825	1.10
Carmignac Portfolio Merger Arbitrage	Classe A EUR - Capitalisation	LU2585800795	1.00
	Classe F EUR - Capitalisation	LU2585800878	0.80
	Classe I EUR - Capitalisation	LU2585801090	0.80
Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus	Classe A EUR - Capitalisation	LU2585801256	1.50
	Classe F EUR - Capitalisation	LU2585801173	1.00
	Classe F GBP couverte - Capitalisation	LU2601234169	1.00
	Classe F USD Hedged - Capitalisation	LU2601233948	1.00
	Classe I EUR - Capitalisation	LU2585801330	1.00
	Classe I GBP Hedged - Capitalisation	LU2601234326	1.00
	Classe I USD Hedged - Capitalisation	LU2601234086	1.00
	Classe Z EUR - Capitalisation	LU2931971217	0.00
Carmignac Portfolio Inflation Solution	Classe A EUR - Capitalisation	LU2715954504	2.00
	Classe F EUR - Capitalisation	LU2715954330	1.00
	Classe I EUR - Capitalisation	LU2715954413	1.00
Carmignac Portfolio Tech Solutions (lancé le 21 juin 2024)	Classe A EUR - Capitalisation	LU2809794220	2.00
	Classe A USD - Capitalisation	LU2809794493	2.00
	Classe E EUR - Capitalisation	LU2809794816	2.25
	Classe F EUR - Capitalisation	LU2809794576	1.00
	Classe F USD - Capitalisation	LU2812616816	1.00
	Classe I EUR - Capitalisation	LU2809794733	1.00
	Classe I USD - Capitalisation	LU2809794659	1.00
Carmignac Portfolio Absolute Return Europe (lancé le 29 novembre 2024)	Classe A EUR - Capitalisation	LU2923680206	2.00
	Classe F EUR - Capitalisation	LU2923680388	1.50
	Classe F GBP (couverte) - Capitalisation	LU2923680461	1.50
	Classe I EUR - Capitalisation	LU2923680545	1.00

Pour le compartiment Carmignac Portfolio Evolution, les frais de gestion des fonds Carmignac sont pris en compte et la commission de gestion cumulée n'excède pas 1,10% de la VNI.

Conformément à l'article 46 (3) de la loi modifiée du 17 décembre 2010, le taux de frais de gestion des fonds sous-jacents, dont le promoteur est membre du groupe Carmignac, est le suivant :

	Taux annuel	
Carmignac Court Terme A EUR ACC	EUR	0.75%

Autres notes aux états financiers

5 - Commissions de performance

Une commission de performance est payée annuellement pour toutes les classes d'actions, à l'exception des classes d'actions AW, FW, IW, M, Z et de certaines classes d'actions X :

Grande Europe : 20% sur la surperformance du compartiment.

La commission de performance est basée sur la surperformance relative de la classe d'actions par rapport à son indicateur de référence (l'indice STOXX Europe 600 NR). La commission de performance de 20% est établie lorsque la performance de la classe d'actions est supérieure à la performance de l'indicateur de référence au cours de la période de performance.

Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance de 5 ans maximum (ou depuis le lancement du Compartiment, ou d'une classe d'actions respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne payable.

Une nouvelle période de référence de performance de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de référence de performance de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été récupérée expire à la fin d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance réalisée au cours de cette période pour récupérer la sous-performance expirera en même temps et toute sous-performance suivante survenue au cours de cette période de 5 ans commencera une nouvelle période de référence de 5 ans maximum.

Si la classe d'actions est éligible à la comptabilisation d'une commission de performance, en cas de souscription, un système de neutralisation de l'effet volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Il s'agit de déduire systématiquement de la provision journalière la part de la commission de performance effectivement comptabilisée du fait de ces unités nouvellement souscrites. En cas de rachats, la part de la provision pour commission de performance correspondant aux Actions rachetées est payable à la Société de gestion en vertu du principe de cristallisation.

Transition climatique : 20% sur la surperformance du compartiment.

La commission de performance est basée sur la surperformance relative de la classe d'actions par rapport à son indicateur de référence (indice MSCI AC World NR). La commission de performance de 20% est établie lorsque la performance de la classe d'actions est supérieure à la performance de l'indicateur de référence durant la période de performance.

Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance de 5 ans maximum (ou depuis le lancement du Compartiment, ou d'une classe d'actions respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne payable.

Une nouvelle période de référence de performance de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de référence de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été récupérée expire à la fin d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance réalisée au cours de cette période pour récupérer la sous-performance expirera en même temps et toute sous-performance suivante survenue au cours de cette période de 5 ans commencera une nouvelle période de référence de 5 ans maximum.

Si la classe d'actions est éligible à la comptabilisation d'une commission de performance, alors en cas de souscriptions, un système de neutralisation de l'effet volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Il s'agit de déduire systématiquement de la provision journalière la part de la commission de performance effectivement comptabilisée du fait de ces unités nouvellement souscrites. En cas de rachats, la part de la provision pour commission de performance correspondant aux Actions rachetées est payable à la Société de gestion en vertu du principe de cristallisation.

Asia Discovery (anciennement Emerging Discovery) : 20% sur la surperformance du compartiment.

Jusqu'au 21 novembre 2024, la commission de performance est basée sur la surperformance relative de la classe d'actions par rapport à son indicateur de référence (qui était composé de 50 % de l'indice MSCI Emerging Small Cap NR USD converti en euros et de 50 % de l'indice MSCI Emerging Mid Cap NR USD converti en euros jusqu'au 21 novembre 2024, et (100 %) de l'indice MSCI EM Asia Ex-China IMI 10/40 à partir du 22 novembre 2024).

La commission de performance de 20% est établie lorsque la performance de la classe d'actions est supérieure à la performance de l'indicateur de référence pendant la période de performance.

Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance de 5 ans maximum (ou depuis le lancement du Compartiment, ou d'une classe d'actions respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne payable.

Une nouvelle période de référence de performance de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de référence de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été récupérée expire à la fin d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance réalisée au cours de cette période pour récupérer la sous-performance expirera en même temps et toute sous-performance suivante survenue au cours de cette période de 5 ans commencera une nouvelle période de référence de 5 ans maximum.

Si la classe d'actions est éligible à la comptabilisation d'une commission de performance, alors en cas de souscriptions, un système de neutralisation de l'effet volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Il s'agit de déduire systématiquement de la provision journalière la part de la commission de performance effectivement comptabilisée du fait de ces unités nouvellement souscrites. En cas de rachats, la part de la provision pour commission de performance correspondant aux Actions rachetées est payable à la Société de gestion en vertu du principe de cristallisation.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Autres notes aux états financiers

Global Bond : 20% sur la surperformance du compartiment.

La commission de performance est basée sur la surperformance relative de la classe d'actions par rapport à son indicateur de référence (JPM Global Government Bond Index).

La commission de performance de 20% est établie lorsque la performance de la classe d'actions est supérieure à la performance de l'indicateur de référence pendant la période de performance.

Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance de 5 ans maximum (ou depuis le lancement du Compartiment, ou d'une classe d'actions respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne payable.

Une nouvelle période de référence de performance de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de référence de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été récupérée expire à la fin d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance réalisée au cours de cette période pour récupérer la sous-performance expirera en même temps et toute sous-performance suivante réalisée au cours de cette période de 5 ans commencera une nouvelle période de référence de 5 ans maximum. Si la classe d'actions est éligible à la comptabilisation d'une commission de performance, alors en cas de souscriptions, un système de neutralisation de l'effet volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Il s'agit de déduire systématiquement de la provision journalière la part de la commission de performance effectivement comptabilisée du fait de ces parts nouvellement souscrites. En cas de rachats, la part de la commission de performance au pro vision correspondant aux Actions rachetées est payable à la Société de gestion en vertu du principe de cristallisation.

Flexible Bond : 20% sur la surperformance du compartiment.

La commission de performance est basée sur surperformance relative de la classe d'actions par rapport à son indicateur de référence (ICE BofA Euro Broad Market Index calculé avec coupons réinvestis).

La commission de performance de 20% est établie lorsque la performance de la classe d'actions est supérieure à la performance de l'indicateur de référence pendant la période de performance.

Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance de 5 ans maximum (ou depuis le lancement du Compartiment, ou d'une classe d'actions respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne payable.

Une nouvelle période de référence de performance de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de référence de performance de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été récupérée expire à la fin d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance réalisée au cours de cette période pour récupérer la sous-performance expirera en même temps et toute sous-performance suivante survenue au cours de cette période de 5 ans commencera une nouvelle période de référence de 5 ans maximum.

Si la classe d'actions est éligible à la comptabilisation d'une commission de performance, alors en cas de souscriptions, un système de neutralisation de l'effet volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Il s'agit de déduire systématiquement de la provision journalière la part de la commission de performance effectivement comptabilisée du fait de ces unités nouvellement souscrites. En cas de rachats, la part de la commission de performance au pro vision correspondant aux Actions rachetées est payable à la Société de gestion en vertu du principe de cristallisation.

Emerging Patrimoine : 20 % sur la surperformance du compartiment.

La commission de performance est basée sur la surperformance relative de la classe d'actions par rapport à son indicateur de référence (qui est composé à 40% du MSCI EM NR, à 40% du JPM GBI - EM Global Diversified Composite Index et à 20% du €STR capitalisé).

La commission de performance de 20% est établie lorsque la performance de la classe d'actions est supérieure à la performance de l'indicateur de référence pendant la période de performance.

Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance de 5 ans maximum (ou depuis le lancement du Compartiment, ou d'une classe d'actions respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne payable.

Une nouvelle période de référence de performance de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de référence de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été récupérée expire à la fin d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance réalisée au cours de cette période pour récupérer la sous-performance expirera en même temps et toute sous-performance suivante survenue au cours de cette période de 5 ans commencera une nouvelle période de référence de 5 ans maximum.

Si la classe d'actions est éligible à la comptabilisation d'une commission de performance, alors en cas de souscriptions, un système de neutralisation de l'effet volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Il s'agit de déduire systématiquement de la provision journalière la part de la commission de performance effectivement comptabilisée du fait de ces unités nouvellement souscrites. En cas de rachats, la part de la commission de performance au pro vision correspondant aux Actions rachetées est payable à la Société de gestion en vertu du principe de cristallisation.

Emergents : 20% sur la surperformance du compartiment.

La commission de performance est basée sur la surperformance relative de la classe d'actions par rapport à son indicateur de référence (indice MSCI EM NR).

La commission de performance de 20% est établie lorsque la performance de la classe d'actions est supérieure à la performance de l'indicateur de référence pendant la période de performance.

Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance de 5 ans maximum (ou depuis le lancement du Compartiment, ou d'une classe d'actions respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne payable.

Une nouvelle période de référence de performance de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de référence de performance de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été récupérée expire à la fin d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance réalisée au cours de cette période pour récupérer la sous-performance expirera en même temps et toute sous-performance suivante survenue au cours de cette période de 5 ans commencera une nouvelle période de référence de 5 ans maximum.

Si la classe d'actions est éligible à la comptabilisation d'une commission de performance, alors en cas de souscriptions, un système de neutralisation de l'effet volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Il s'agit de déduire systématiquement de la provision journalière la part de la commission de performance effectivement comptabilisée du fait de ces unités nouvellement souscrites. En cas de rachats, la part de la commission de performance au pro vision correspondant aux Actions rachetées est payable à la Société de gestion en vertu du principe de cristallisation.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Long-Short European Equities : 20% sur la performance absolue du compartiment (avec HWM).

La commission de performance est basée sur la performance absolue de la catégorie d'actions. Si la valeur de l'action concernée s'est appréciée au cours de la période de performance, une provision de 20 % de l'appréciation de la valeur des actions est constituée.

En outre, la commission de performance est basée sur le modèle High-Water Mark (HWM) selon lequel la commission de performance ne sera prélevée que si la valeur des actions à la fin de la période de performance dépasse la valeur la plus élevée des actions à la fin des cinq (5) périodes de performance précédentes ("High-Water Mark"). La valeur des actions au lancement du compartiment constitue le premier High-Water Mark.

Si la classe d'actions est éligible à la comptabilisation d'une commission de performance, alors en cas de souscriptions, un système de neutralisation de l'effet volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Il s'agit de déduire systématiquement de la provision journalière la part de la commission de performance effectivement comptabilisée du fait de ces unités nouvellement souscrites. En cas de rachats, la part de la commission de performance au pro vision correspondant aux Actions rachetées est payable à la Société de gestion en vertu du principe de cristallisation.

Investissement : 20% sur la surperformance du compartiment.

La commission de performance est basée sur la surperformance relative de la classe d'actions par rapport à son indicateur de référence (MSCI AC WORLD NR).

La commission de performance de 20% est établie lorsque la performance de la classe d'actions est supérieure à la performance de l'indicateur de référence pendant la période de performance.

Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance de 5 ans maximum (ou depuis le lancement du Compartiment, ou d'une classe d'actions respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne payable.

Une nouvelle période de référence de performance de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de référence de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été récupérée expire à la fin d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance réalisée au cours de cette période pour récupérer la sous-performance expirera en même temps et toute sous-performance suivante réalisée au cours de cette période de 5 ans commencera une nouvelle période de référence de 5 ans maximum. Si la classe d'actions est éligible à la comptabilisation d'une commission de performance, alors en cas de souscriptions, un système de neutralisation de l'effet volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Il s'agit de déduire systématiquement de la provision journalière la part de la commission de performance effectivement comptabilisée du fait de ces parts nouvellement souscrites. En cas de rachats, la part de la commission de performance au prorata des actions rachetées est payable à la société de gestion en vertu du principe de cristallisation.

Patrimoine : 20% sur la surperformance du compartiment.

La commission de performance est basée sur la surperformance relative de la classe d'actions par rapport à son indicateur de référence (qui est composé 40% du MSCI AC World NR, 40% de l'ICE BofA Global Government Index et 20% de l'€STR capitalisé).

La commission de performance de 20% est établie lorsque la performance de la classe d'actions est supérieure à la performance de l'indicateur de référence pendant la période de performance.

Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance de 5 ans maximum (ou depuis le lancement du Compartiment, ou d'une classe d'actions respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne payable.

Une nouvelle période de référence de performance de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de référence de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été récupérée expire à la fin d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance réalisée au cours de cette période pour récupérer la sous-performance expirera en même temps et toute sous-performance suivante survenue au cours de cette période de 5 ans commencera une nouvelle période de référence de 5 ans maximum.

Si la classe d'actions est éligible à la comptabilisation d'une commission de performance, alors en cas de souscriptions, un système de neutralisation de l'effet volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Il s'agit de déduire systématiquement de la provision journalière la part de la commission de performance effectivement comptabilisée du fait de ces unités nouvellement souscrites. En cas de rachats, la part de la commission de performance au pro vision correspondant aux Actions rachetées est payable à la Société de gestion en vertu du principe de cristallisation.

Sécurité : 20% sur la surperformance du compartiment.

La commission de performance est basée sur la surperformance relative de la classe d'actions par rapport à son indicateur de référence (qui est l'indice ICE BofA 1-3 Year All Euro Government).

La commission de performance de 20% est établie lorsque la performance de la classe d'actions est supérieure à la performance de l'indicateur de référence pendant la période de performance.

Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance de 5 ans maximum (ou depuis le lancement du Compartiment, ou d'une classe d'actions respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne payable.

Une nouvelle période de référence de performance de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de référence de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été récupérée expire à la fin d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance réalisée au cours de cette période pour récupérer la sous-performance expirera en même temps et toute sous-performance suivante survenue au cours de cette période de 5 ans commencera une nouvelle période de référence de 5 ans maximum.

Si la classe d'actions est éligible à la comptabilisation d'une commission de performance, alors en cas de souscriptions, un système de neutralisation de l'effet volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Il s'agit de déduire systématiquement de la provision journalière la part de la commission de performance effectivement comptabilisée du fait de ces unités nouvellement souscrites. En cas de rachats, la part de la commission de performance au pro vision correspondant aux Actions rachetées est payable à la Société de gestion en vertu du principe de cristallisation.

Crédit : 20% sur la surperformance du compartiment.

La commission de performance est basée sur la surperformance relative de la classe d'actions par rapport à son indicateur de référence (qui est composé à 75 % de l'indice ICE BofA Euro Corporate et à 25 % de l'indice ICE BofA Euro High Yield).

La commission de performance de 20% est établie lorsque la performance de la classe d'actions est supérieure à la performance de l'indicateur de référence pendant la période de performance.

Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance de 5 ans maximum (ou depuis le lancement du Compartiment, ou d'une classe d'actions respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne payable.

Une nouvelle période de référence de performance de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de référence de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été récupérée expire à la fin d'une période

CARMIGNAC PORTFOLIO

de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance réalisée au cours de cette période pour récupérer la sous-performance expirera en même temps et toute sous-performance suivante survenue au cours de cette période de 5 ans commencera une nouvelle période de référence de 5 ans maximum.

Si la classe d'actions est éligible à la comptabilisation d'une commission de performance, alors en cas de souscriptions, un système de neutralisation de l'effet volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Il s'agit de déduire systématiquement de la provision journalière la part de la commission de performance effectivement comptabilisée du fait de ces unités nouvellement souscrites. En cas de rachats, la part de la commission de performance au prorata des actions rachetées est payable à la Société de gestion en vertu du principe de cristallisation.

EM Debt : 20% sur la surperformance du compartiment :

La commission de performance est basée sur la surperformance relative de la classe d'actions par rapport à son indicateur de référence (qui est composé à 50 % de l'indice composite JPM GBI – EM Global Diversified et à 50 % de l'indice JPM EMBI Global Diversified Hedged).

La commission de performance de 20% est établie lorsque la performance de la classe d'actions est supérieure à la performance de l'indicateur de référence pendant la période de performance.

Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance de 5 ans maximum (ou depuis le lancement du Compartiment, ou d'une classe d'actions respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne payable.

Une nouvelle période de référence de performance de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de référence de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été récupérée expire à la fin d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance réalisée au cours de cette période pour récupérer la sous-performance expirera en même temps et toute sous-performance suivante survenue au cours de cette période de 5 ans commencera une nouvelle période de référence de 5 ans maximum. Si la classe d'actions est éligible à la comptabilisation d'une commission de performance, alors en cas de souscriptions, un système de neutralisation de l'effet volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Il s'agit de déduire systématiquement de la provision journalière la part de la commission de performance effectivement comptabilisée du fait de ces unités nouvellement souscrites. En cas de rachats, la part de la provision pour commission de performance correspondant aux Actions rachetées est payable à la Société de gestion en vertu du principe de cristallisation.

Patrimoine Europe : 20 % de la surperformance du compartiment :

La commission de performance est basée sur la surperformance relative de la classe d'actions par rapport à son indicateur de référence (qui est composé de 40 % d'actions de la classe d'actions).

STOXX Europe 600 NR, 40 % BofA All Maturity All Euro Government Index et 20 % €STR capitalisé).

La commission de performance de 20% est établie lorsque la performance de la classe d'actions est supérieure à la performance de l'indicateur de référence pendant la période de performance.

Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance de 5 ans maximum (ou depuis le lancement du Compartiment, ou d'une classe d'actions respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne payable.

Une nouvelle période de référence de performance de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de référence de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été récupérée expire à la fin d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance réalisée au cours de cette période pour récupérer la sous-performance expirera en même temps et toute sous-performance suivante survenue au cours de cette période de 5 ans commencera une nouvelle période de référence de 5 ans maximum. Si la classe d'actions est éligible à la comptabilisation d'une commission de performance, alors en cas de souscriptions, un système de neutralisation de l'effet volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Il s'agit de déduire systématiquement de la provision journalière la part de la commission de performance effectivement comptabilisée du fait de ces unités nouvellement souscrites. En cas de rachats, la part de la provision pour commission de performance correspondant aux actions rachetées est payable à la société de gestion en vertu du principe de cristallisation.

Flexible Allocation 2024 (fusionné le 19 novembre 2024) aucune commission de performance n'est calculée.

Family Governed (fusionné le 22 octobre 2024) : 20% sur la surperformance du compartiment

La commission de performance est basée sur la surperformance relative de la classe d'actions par rapport à son indicateur de référence (MSCI AC WORLD NR).

La commission de performance de 20% est établie lorsque la performance de la classe d'actions est supérieure à la performance de l'indicateur de référence au cours de la période de référence.

la période de performance.

Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance de 5 ans maximum (ou depuis le lancement du Compartiment, ou d'une classe d'actions respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne payable.

Une nouvelle période de référence de performance de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de référence de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été récupérée expire à la fin d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance réalisée au cours de cette période pour récupérer la sous-performance expirera en même temps et toute sous-performance suivante survenue au cours de cette période de 5 ans commencera une nouvelle période de référence de 5 ans maximum.

Si la classe d'actions est éligible à la comptabilisation d'une commission de performance, alors en cas de souscriptions, un système de neutralisation de l'effet volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Il s'agit de déduire systématiquement de la provision journalière la part de la commission de performance effectivement comptabilisée du fait de ces unités nouvellement souscrites. En cas de rachats, la part de la commission de performance au prorata des actions rachetées est payable à la société de gestion selon le principe de la cristallisation.

Grandchildren : 20% sur la surperformance du compartiment

La commission de performance est basée sur la surperformance relative de la classe d'actions par rapport à son indicateur de référence (MSCI WORLD NR index). La commission de performance de 20% est établie lorsque la performance de la classe d'actions est supérieure à la performance de l'indicateur de référence durant la période de performance.

Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance de 5 ans maximum (ou depuis le lancement du Compartiment, ou d'une classe d'actions respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne payable.

Une nouvelle période de référence de performance de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de référence de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été récupérée expire à la fin d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance réalisée au cours de cette période pour récupérer la sous-performance expirera en même temps et toute sous-performance suivante survenue au cours de cette période de 5 ans commencera une nouvelle période de référence de 5 ans maximum.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Autres notes aux états financiers

Si la classe d'actions est éligible à la comptabilisation d'une commission de performance, alors en cas de souscriptions, un système de neutralisation de l'effet volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Il s'agit de déduire systématiquement de la provision journalière la part de la commission de performance effectivement comptabilisée du fait de ces unités nouvellement souscrites. En cas de rachats, la part de la provision pour commission de performance correspondant aux Actions rachetées est payable à la Société de gestion selon le principe de la cristallisation.

Human Xperience : 20% sur la surperformance du compartiment

La commission de performance est basée sur la surperformance relative de la classe d'actions par rapport à son indicateur de référence MSCI AC WORLD NR.

La commission de performance de 20% est établie lorsque la performance de la classe d'actions est supérieure à la performance de l'indicateur de référence pendant la période de performance.

Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance de 5 ans maximum (ou depuis le lancement du Compartiment, ou d'une classe d'actions respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne payable.

Une nouvelle période de référence de performance de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de référence de performance de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été récupérée expire à la fin d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance réalisée au cours de cette période pour récupérer la sous-performance expirera en même temps et toute sous-performance suivante survenue au cours de cette période de 5 ans commencera une nouvelle période de référence de 5 ans maximum.

Si la classe d'actions est éligible à la comptabilisation d'une commission de performance, alors en cas de souscriptions, un système de neutralisation de l'effet volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Il s'agit de déduire systématiquement de la provision journalière la part de la commission de performance effectivement comptabilisée du fait de ces unités nouvellement souscrites. En cas de rachats, la part de la provision pour commission de performance correspondant aux Actions rachetées est payable à la Société de gestion en vertu du principe de cristallisation.

China New Economy : 20% sur la surperformance du compartiment

La commission de performance est basée sur la surperformance relative de la classe d'actions par rapport à son indicateur de référence (MSCI CHINA NR Index).

La commission de performance de 20% est établie lorsque la performance de la classe d'actions est supérieure à la performance de l'indicateur de référence pendant la période de performance.

Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance de 5 ans maximum (ou depuis le lancement du Compartiment, ou d'une classe d'actions respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne payable.

Une nouvelle période de référence de performance de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de référence de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été récupérée expire à la fin d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance réalisée au cours de cette période pour récupérer la sous-performance expirera en même temps et toute sous-performance suivante survenue au cours de cette période de 5 ans commencera une nouvelle période de référence de 5 ans maximum.

Si la classe d'actions est éligible à la comptabilisation d'une commission de performance, alors en cas de souscriptions, un système de neutralisation de l'effet volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Il s'agit de déduire systématiquement de la provision journalière la part de la commission de performance effectivement comptabilisée du fait de ces parts nouvellement souscrites. En cas de rachats, la part de la commission de performance au prorata des actions rachetées est payable à la société de gestion en vertu du principe de cristallisation.

Evolution : aucune commission de performance n'est calculée.

Arbitrage de fusion : 20% sur la surperformance du compartiment

La commission de performance est basée sur la surperformance relative de la classe d'actions par rapport à son indicateur de référence €STR capitalisé.

La commission de performance de 20% est établie lorsque la performance de la classe d'actions est supérieure à la performance de l'indicateur de référence pendant la période de performance.

Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance de 5 ans maximum (ou depuis le lancement du Compartiment, ou d'une classe d'actions respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne payable.

Une nouvelle période de référence de performance de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de référence de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été récupérée expire à la fin d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance réalisée au cours de cette période pour récupérer la sous-performance expirera en même temps et toute sous-performance suivante survenue au cours de cette période de 5 ans commencera une nouvelle période de référence de 5 ans maximum.

Si la classe d'actions est éligible à la comptabilisation d'une commission de performance, alors en cas de souscriptions, un système de neutralisation de l'effet volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Il s'agit de déduire systématiquement de la provision journalière la part de la commission de performance effectivement comptabilisée du fait de ces unités nouvellement souscrites. En cas de rachats, la part de la commission de performance au prorata des actions rachetées est payable à la société de gestion en vertu du principe de cristallisation.

Merger Arbitrage Plus : 20% sur la performance absolue du compartiment (avec HWM).

La commission de performance est basée sur la performance absolue de la catégorie d'actions. Si la valeur de l'action concernée s'est appréciée au cours de la période de performance, une provision de 20 % de l'appréciation de la valeur des actions est constituée.

En outre, la commission de performance est basée sur le modèle High-Water Mark (HWM) selon lequel la commission de performance ne sera prélevée que si la valeur actions à la fin de la période de performance dépasse la valeur la plus élevée des actions à la fin des cinq (5) périodes de performance précédentes ("High-Water Mark"). La valeur des actions au lancement du compartiment constitue le premier High-Water Mark.

Si la classe d'actions est éligible à la comptabilisation d'une commission de performance, alors en cas de souscriptions, un système de neutralisation de l'effet volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Il s'agit de déduire systématiquement de la provision journalière la part de la commission de performance effectivement comptabilisée du fait de ces unités nouvellement souscrites. En cas de rachats, la part de la provision pour commission de performance correspondant aux actions rachetées est payable à la société de gestion selon le principe de la cristallisation.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Inflation Solution 20% sur la surperformance du compartiment

La commission de performance est basée sur la surperformance relative de la classe d'actions par rapport à son indicateur de référence (Eurostat Euro HICP ex tobacco index).

La commission de performance de 20% est établie lorsque la performance de la classe d'actions est positive et supérieure à la performance de l'indicateur de référence pendant la période de performance.

Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance de 5 ans maximum (ou depuis le lancement du Compartiment, ou d'une classe d'actions respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne payable.

Une nouvelle période de référence de performance de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de référence de performance de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été récupérée expire à la fin d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance réalisée au cours de cette période pour récupérer la sous-performance expirera en même temps et toute sous-performance suivante survenue au cours de cette période de 5 ans commencera une nouvelle période de référence de 5 ans maximum.

Si la classe d'actions est éligible à la comptabilisation d'une commission de performance, alors en cas de souscriptions, un système de neutralisation de l'effet volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Il s'agit de déduire systématiquement de la provision journalière la part de la commission de performance effectivement comptabilisée du fait de ces unités nouvellement souscrites. En cas de rachats, la part de la provision pour commission de performance correspondant aux actions rachetées est payable à la société de gestion en vertu du principe de cristallisation.

Tech Solutions (lancé le 21 juin 2024) : 20% sur la surperformance du compartiment

La commission de performance est basée sur la surperformance relative de la classe d'actions par rapport à son indicateur de référence (l'indice MSCI AC World Technologies de l'Information 10/40 Capped NR).

La commission de performance de 20% est établie lorsque la performance de la classe d'actions est supérieure à la performance de l'indicateur de référence pendant la période de référence.

la période de performance.

Toute sous-performance de la classe d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance de 5 ans maximum (ou depuis le lancement du Compartiment, ou d'une classe d'actions respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne payable.

Une nouvelle période de référence de performance de 5 ans maximum commence lorsque la commission de performance est payée. Une nouvelle période de référence de 5 ans maximum commence également lorsque la sous-performance qui n'a pas été récupérée expire à la fin d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute surperformance réalisée au cours de cette période pour récupérer la sous-performance expirera en même temps et toute sous-performance suivante survenue au cours de cette période de 5 ans commencera une nouvelle période de référence de 5 ans maximum.

Si la classe d'actions est éligible à la comptabilisation d'une commission de performance, alors en cas de souscriptions, un système de neutralisation de l'effet volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Il s'agit de déduire systématiquement de la provision journalière la part de la commission de performance effectivement comptabilisée du fait de ces unités nouvellement souscrites. En cas de rachats, la part de la provision pour commission de performance correspondant aux actions rachetées est payable à la société de gestion en vertu du principe de cristallisation.

Carmignac Portfolio Absolute Return Europe (lancé le 29 novembre 2024) : 20% sur la performance absolue du compartiment (avec HWM). La commission de performance est basée sur la performance absolue de la classe d'actions. Si la valeur de l'action concernée s'est appréciée au cours de la période de performance, une provision de 20% de l'appréciation de la valeur des actions est constituée.

En outre, la commission de performance est basée sur le modèle High-Water Mark (HWM) selon lequel la commission de performance ne sera prélevée que si la valeur actions à la fin de la période de performance dépasse la valeur la plus élevée des actions à la fin des cinq (5) périodes de performance précédentes ("High-Water Mark"). La valeur des actions au lancement du compartiment constitue le premier High-Water Mark.

Si la classe d'actions est éligible à la comptabilisation d'une commission de performance, alors en cas de souscriptions, un système de neutralisation de l'effet volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Il s'agit de déduire systématiquement de la provision journalière la part de la commission de performance effectivement comptabilisée du fait de ces unités nouvellement souscrites. En cas de rachats, la part de la provision pour commission de performance correspondant aux Actions rachetées est payable à la Société de gestion selon le principe de la cristallisation.

Dans les informations non auditées des états financiers, les commissions de performance détaillées sont mentionnées comme l'exige l'ESMA (lignes directrices sur les commissions de performance (art. 49) et circulaire CSSF 20/764).

CARMIGNAC PORTFOLIO

Autres notes aux états financiers

6 - Taxe d'abonnement

La SICAV n'est soumise à aucun impôt sur le revenu au Luxembourg. Les dividendes distribués par la SICAV ne sont soumis à retenue à la source au Luxembourg. La SICAV n'est soumise qu'à une taxe annuelle au Luxembourg de 0,05% (un taux réduit de 0,01% peut être appliqué si les exigences réglementaires sont satisfaites), payable trimestriellement sur la base des actifs nets calculés à la fin du trimestre auquel la taxe se rapporte.

Aucun frais ou taxe n'est payable au Luxembourg lors de l'émission d'actions de la SICAV, à l'exception d'un frais unique dont le montant est défini dans la loi modifiée du 17 décembre 2010 et qui est payable lors de la constitution. Les plus-values réalisées sur les actifs de la SICAV ne sont actuellement pas soumises à l'impôt au Luxembourg.

Les revenus de dividendes et d'intérêts de la SICAV peuvent être soumis à des retenues à la source à des taux variables ; ces retenues ne sont pas récupérables. En outre, la SICAV peut être soumise à des retenues à la source indirectes sur ses transactions (droits, taxes boursières) et sur les services qui lui sont facturés (taxe sur les ventes, taxe sur la valeur ajoutée).

7 - Distribution de dividendes

Le Fonds a distribué les dividendes suivants au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Ccy	Dividende	Ex-date	Date de paiement
Carmignac Portfolio Grande Europe	Classe A EUR - Distribution (annuelle)	LU0807689152	EUR	3.33	30/04/24	15/05/24
	Classe F EUR - Distribution (annuelle)	LU2139905785	EUR	2.64	30/04/24	15/05/24
	Classe IW GBP - Distribution (annuelle)	LU2420652989	GBP	1.50	30/04/24	15/05/24
Carmignac Portfolio Global Bond	Catégorie Revenu A EUR - Distribution (mensuelle)	LU1299302098	EUR	0.22	10/01/24	22/01/24
				0.18	09/02/24	21/02/24
				0.18	11/03/24	21/03/24
				0.18	10/04/24	22/04/24
				0.18	14/05/24	27/05/24
				0.18	11/06/24	21/06/24

CARMIGNAC PORTFOLIO

Autres notes aux états financiers

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Ccy	Dividende	Ex-date	Paiement date
Carmignac Portfolio Global Bond	Catégorie Revenu A EUR - Distribution (mensuelle)	LU1299302098	EUR	0.18	09/07/24	19/07/24
				0.18	09/08/24	22/08/24
				0.18	10/09/24	20/09/24
				0.18	09/10/24	21/10/24
				0.18	13/11/24	25/11/24
				0.18	10/12/24	20/12/24
	Classe A EUR - Distribution (annuel)	LU0807690168	EUR	1.60	30/04/24	15/05/24
	Classe Income A CHF Hedged - Distribution (mensuelle)	LU1299301876	CHF	0.26	10/01/24	22/01/24
				0.17	09/02/24	21/02/24
				0.17	11/03/24	21/03/24
				0.17	10/04/24	22/04/24
				0.17	14/05/24	27/05/24
				0.17	11/06/24	21/06/24
				0.17	09/07/24	19/07/24
				0.17	09/08/24	22/08/24
				0.17	10/09/24	20/09/24
				0.17	09/10/24	21/10/24
				0.17	13/11/24	25/11/24
				0.17	10/12/24	20/12/24
		LU0992630326	USD	0.23	10/01/24	22/01/24
				0.22	09/02/24	21/02/24
				0.22	11/03/24	21/03/24
				0.22	10/04/24	22/04/24
				0.22	14/05/24	27/05/24
				0.22	11/06/24	21/06/24
				0.22	09/07/24	19/07/24
				0.22	09/08/24	22/08/24
				0.22	10/09/24	20/09/24
				0.22	09/10/24	21/10/24
				0.22	13/11/24	25/11/24
				0.22	10/12/24	20/12/24
	Classe F EUR - Distribution (annuel)	LU1792392216	EUR	1.78	30/04/24	15/05/24
	Classe F USD Hedged - Distribution (annuelle)	LU2278973172	USD	1.97	30/04/24	15/05/24
Carmignac Portfolio Flexible Bond	Catégorie Revenu A EUR - Distribution (mensuelle)	LU1299302684	EUR	1.91	10/01/24	22/01/24
				1.94	09/02/24	21/02/24
				1.94	11/03/24	21/03/24
				1.94	10/04/24	22/04/24
				1.94	14/05/24	27/05/24
				1.94	11/06/24	21/06/24
				1.94	09/07/24	19/07/24
				1.94	09/08/24	22/08/24
				1.94	10/09/24	20/09/24
				1.94	09/10/24	21/10/24
				1.94	13/11/24	25/11/24
				1.94	10/12/24	20/12/24
		LU0992631050	EUR	23.71	30/04/24	15/05/24
	Classe A EUR - Distribution (annuel)					

CARMIGNAC PORTFOLIO

Autres notes aux états financiers

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Ccy	Dividende	Ex-date	Paiement date
Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine	Classe A EUR - Distribution (annuelle)	LU0807690911	EUR	2.06	30/04/24	15/05/24
Carmignac Portfolio Emergents	Classe A EUR - Distribution (annuelle)	LU1792391242	EUR	1.26	30/04/24	15/05/24
Carmignac Portfolio Patrimoine	Catégorie Revenu A EUR - Distribution (mensuelle)	LU1163533422	EUR	0.36	10/01/24	22/01/24
				0.27	09/02/24	21/02/24
				0.27	11/03/24	21/03/24
				0.27	10/04/24	22/04/24
				0.27	14/05/24	27/05/24
				0.27	11/06/24	21/06/24
				0.27	09/07/24	19/07/24
				0.27	09/08/24	22/08/24
				0.27	10/09/24	20/09/24
				0.27	09/10/24	21/10/24
				0.27	13/11/24	25/11/24
				0.27	10/12/24	20/12/24
				1.60	30/04/24	15/05/24
	Classe A EUR - Distribution (annuel)	LU1299305356	EUR	1.60	30/04/24	15/05/24
	Classe Income A CHF Hedged - Distribution (mensuelle)	LU1163533695	CHF	0.30	10/01/24	22/01/24
				0.25	09/02/24	21/02/24
				0.25	11/03/24	21/03/24
				0.25	10/04/24	22/04/24
				0.25	14/05/24	27/05/24
				0.25	11/06/24	21/06/24
				0.25	09/07/24	19/07/24
				0.25	09/08/24	22/08/24
				0.25	10/09/24	20/09/24
				0.25	09/10/24	21/10/24
				0.25	13/11/24	25/11/24
				0.25	10/12/24	20/12/24
				0.35	10/01/24	22/01/24
	Catégorie Revenu E EUR - Distribution (mensuelle)	LU1163533349	EUR	0.35	10/01/24	22/01/24
				0.26	09/02/24	21/02/24
				0.26	11/03/24	21/03/24
				0.26	10/04/24	22/04/24
				0.26	14/05/24	27/05/24
				0.26	11/06/24	21/06/24
				0.26	09/07/24	19/07/24
				0.26	09/08/24	22/08/24
				0.26	10/09/24	20/09/24
				0.26	09/10/24	21/10/24
				0.26	13/11/24	25/11/24
				0.26	10/12/24	20/12/24
				0.37	10/01/24	22/01/24
	Classe Income E USD Hedged - Distribution (mensuelle)	LU0992628692	USD	0.37	10/01/24	22/01/24
				0.32	09/02/24	21/02/24
				0.32	11/03/24	21/03/24
				0.32	10/04/24	22/04/24
				0.32	14/05/24	27/05/24
				0.32	11/06/24	21/06/24
				0.32	09/07/24	19/07/24
				0.32	09/08/24	22/08/24

CARMIGNAC PORTFOLIO

Autres notes aux états financiers

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Ccy	Dividende	Ex-date	Paiement date
Carmignac Portfolio Patrimoine	Classe Income E USD Hedged - Distribution (mensuelle)	LU0992628692	USD	0.32	10/09/24	20/09/24
				0.32	09/10/24	21/10/24
				0.32	13/11/24	25/11/24
				0.32	10/12/24	20/12/24
	Catégorie Revenu F EUR - Distribution (mensuelle)	LU1163533778	EUR	0.33	10/01/24	22/01/24
				0.29	09/02/24	09/02/24
				0.29	11/03/24	21/03/24
				0.29	10/04/24	22/04/24
				0.29	14/05/24	27/05/24
				0.29	11/06/24	21/06/24
				0.29	09/07/24	19/07/24
				0.29	09/08/24	22/08/24
				0.29	10/09/24	20/09/24
				0.29	09/10/24	21/10/24
				0.29	13/11/24	25/11/24
				0.29	10/12/24	20/12/24
	Classe F EUR - Distribution (annuel)	LU1792391671	EUR	1.64	30/04/24	15/05/24
Carmignac Portfolio Sécurité	Classe AW EUR - Distribution (annuelle)	LU1299306677	EUR	1.83	30/04/24	15/05/24
	Classe FW EUR - Distribution (annuelle)	LU1792391911	EUR	2.23	30/04/24	15/05/24
Carmignac Portfolio Credit	Catégorie Revenu A EUR - Distribution (mensuelle)	LU1623762926	EUR	0.29	10/01/24	22/01/24
				0.24	09/02/24	21/02/24
				0.24	11/03/24	21/03/24
				0.24	10/04/24	22/04/24
				0.24	14/05/24	27/05/24
				0.24	11/06/24	21/06/24
				0.24	09/07/24	19/07/24
				0.24	09/08/24	22/08/24
				0.24	10/09/24	20/09/24
				0.24	09/10/24	21/10/24
				0.24	13/11/24	25/11/24
Carmignac Portfolio EM Debt	Classe F USD Hedged - Distribution (annuelle)	LU2346238343	USD	1.73	30/04/24	15/05/24
Carmignac Portfolio Patrimoine Europe	Catégorie Revenu A EUR - Distribution (mensuelle)	LU2490324840	EUR	0.25	10/01/24	22/01/24
				0.23	09/02/24	21/02/24
				0.23	11/03/24	21/03/24
				0.23	10/04/24	22/04/24
				1.52	30/04/24	15/05/24
				0.23	14/05/24	27/05/24
				0.23	11/06/24	21/06/24
				0.23	09/07/24	19/07/24
				0.23	09/08/24	22/08/24
				0.23	10/09/24	20/09/24
				0.23	09/10/24	21/10/24
				0.23	13/11/24	25/11/24
				0.23	10/12/24	20/12/24

CARMIGNAC PORTFOLIO

Autres notes aux états financiers

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Ccy	Dividende	Ex-date	Paiement date
Carmignac Portfolio Patrimoine Europe	Classe F EUR - Distribution (annuelle)	LU2369619742	EUR	1.45	30/04/24	15/05/24
Carmignac Portfolio Grandchildren	Classe FW GBP Hedged - Distribution (annuelle)	LU2427320739	GBP	1.54	30/04/24	15/05/24

8 - Swing Pricing

En ce qui concerne les Compartiments " CARMIGNAC PORTFOLIO - CREDIT " et " CARMIGNAC PORTFOLIO - EM DEBT ", afin de protéger les intérêts des Actionnaires, la Valeur nette d'inventaire par Action peut être ajustée dans certaines circonstances pour éviter ou réduire la dilution (" swing pricing "). Un Compartiment peut subir une dilution de sa Valeur nette d'inventaire par Action si les souscriptions, conversions ou rachats sont effectués à un prix qui ne reflète pas le coût réel de la vente ou de l'achat des actifs sous-jacents du Compartiment. La différence de prix peut être due aux frais de négociation, aux taxes et autres coûts ainsi qu'à l'écart entre les prix d'achat et de vente des actifs sous-jacents. La valeur nette d'inventaire sera ajustée à la hausse en cas d'entrées nettes dans les compartiments susmentionnés et à la baisse en cas de sorties nettes dans ces compartiments au-delà d'un seuil prédéterminé. Ce mécanisme est appliqué au niveau du compartiment à toutes les classes d'actions et n'est pas destiné à tenir compte des circonstances spécifiques de chaque investisseur individuel. Ces ajustements chercheront à refléter les prix réels des transactions sous-jacentes, sur la base des écarts de négociation estimés, des coûts et d'autres considérations de marché et de négociation, conformément au processus interne en place dans la société de gestion et ne dépasseront pas, dans des circonstances normales, 2 % de la valeur nette d'inventaire par action. Dans des circonstances extraordinaires, le conseil d'administration peut relever cette limite pour protéger les actionnaires. Les circonstances extraordinaires sont présentées, entre autres, par (i) une augmentation de la volatilité des marchés des actions au-delà des niveaux habituels, (ii) un élargissement des écarts entre les cours acheteur et vendeur sur les marchés des obligations ou des titrisations par rapport aux niveaux habituels et (iii) une forte réduction des cotations des courtiers à la fois l'achat et à la vente. Le swing factor n'a pas d'impact sur le calcul de la commission de performance, car toute commission de performance sera facturée sur la base de la valeur nette d'inventaire non réajustée. Des informations sur l'application du Swing Pricing seront à la disposition des actionnaires sur le site Internet suivant <https://www.carmignac.lu/en/regulatory-information> et sur demande."

La VNI et la VNI par action indiquées dans les états financiers et dans les "Finances" ne comprennent pas l'ajustement Swing Pricing.

Pour la VNI datée du 31 décembre 2024, il n'y a pas eu d'ajustement de swing.

9 - Garanties

Au 31 décembre 2024, l'état des garanties reçues ou payées, qui consistent en des dépôts de garantie pour les contrats à terme et les options, ou en espèces payées par ou reçues de courtiers et de contreparties dans le cadre d'opérations de gré à gré, se présente comme suit :

Compartiment	Contrepartie	Monnaie	Collatéral payé en espèces par la SICAV en faveur de la Contrepartie	Garantie reçue en espèces de la part de la contrepartie en faveur de la SICAV
Carmignac Portfolio Climate Transition	BofA Securities Europe SA	EUR	70,000.00	
CARMIGNAC PORTFOLIO Global Bond	BofA Securities Europe SA	EUR		1,580,000.00
	Standard Chartered Bank AG	EUR	30,000.00	
	BNP Paribas, Paris	EUR		310,000.00
	JP Morgan AG	EUR		970,000.00
	HSBC France	EUR	1,530,000.00	
	Barclays Bank Ireland PLC	EUR		360,000.00
	Crédit Agricole CIB	EUR	840,000.00	
	Banque Caceis, succursale de Luxembourg	EUR		160,000.00
	Deutsche Bank AG, Allemagne	EUR	4,210,000.00	
	Goldman Sachs International, Londres	EUR	820,000.00	
	Morgan Stanley Bank AG	EUR	30,000.00	
	NatWest Markets N.V.	EUR	850,000.00	
	Nomura Financial Products Europe GmbH	EUR	10,000.00	
Carmignac Portfolio Flexible Bond	BofA Securities Europe SA	EUR		1,330,000.00
	Citibank Europe PLC	EUR		530,000.00
	JP Morgan AG	EUR	2,980,000.00	
	Banque Caceis, succursale de Luxembourg	EUR		160,000.00
	UBS Europe SE	EUR		330,000.00
	Goldman Sachs International, Londres	EUR		20,000.00
Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine	BofA Securities Europe SA	EUR		870,000.00
	BNP Paribas, Paris	EUR	170,000.00	
	Citibank Europe PLC	EUR		570,000.00
	JP Morgan AG	EUR	270,000.00	
	HSBC France	EUR	640,000.00	
	Barclays Bank Ireland PLC	EUR		310,000.00

CARMIGNAC PORTFOLIO

Autres notes aux états financiers

	Crédit Agricole CIB	EUR	350,000.00	
	Deutsche Bank AG, Allemagne	EUR		320,000.00
	Goldman Sachs International, Londres	EUR		970,000.00
	Morgan Stanley Bank AG	EUR	140,000.00	
	NatWest Markets N.V.	EUR	230,000.00	
	Société Générale	EUR	40,000.00	
Carmignac Portfolio Emergents	BofA Securities Europe SA	EUR		500,000.00
	Citibank Europe PLC	EUR		10,000.00
	Goldman Sachs International, Londres	EUR	40,000.00	
Carmignac Portfolio Patrimoine	BofA Securities Europe SA	EUR		400,000.00
	Standard Chartered Bank AG	EUR	950,000.00	
	Citibank Europe PLC	EUR		280,000.00
	JP Morgan AG	EUR	1,360,000.00	
	HSBC France	EUR		790,000.00
	Banque Caceis, succursale de Luxembourg	EUR	220,000.00	
	Deutsche Bank AG, Allemagne	EUR		220,000.00
	NatWest Markets N.V.	EUR	1,600,000.00	
	Nomura Financial Products Europe GmbH	EUR	30,000.00	
	Citigroup Global Markets Europe AG	EUR		450,000.00
	UBS Europe SE	EUR		350,000.00
Carmignac Portfolio Sécurité	JP Morgan AG	EUR		10,000.00
	Crédit Agricole CIB	EUR		780,000.00
	Banque Caceis, succursale de Luxembourg	EUR		240,000.00
	Citigroup Global Markets Europe AG	EUR		30,000.00
	Goldman Sachs International, Londres	EUR	5,030,000.00	
Carmignac Portfolio Crédit	JP Morgan AG	EUR	4,620,000.00	
	Caceis Bank, Luxembourg Branch	EUR		950,000.00
	Deutsche Bank AG, Allemagne	EUR	600,000.00	
Carmignac Portfolio EM Debt	BofA Securities Europe SA	EUR		510,000.00
	Citibank Europe PLC	EUR		210,000.00
	JP Morgan AG	EUR		170,000.00
	HSBC France	EUR	600,000.00	
	Barclays Bank Ireland PLC	EUR		200,000.00
	Crédit Agricole CIB	EUR	310,000.00	
	Banque Caceis, succursale de Luxembourg	EUR		210,000.00
	Deutsche Bank AG, Allemagne	EUR	700,000.00	
	Goldman Sachs International, Londres	EUR		640,000.00
	Morgan Stanley Bank AG	EUR	10,000.00	
	NatWest Markets N.V.	EUR	650,000.00	
	Société Générale	EUR	30,000.00	
Carmignac Portfolio Patrimoine Europe	JP Morgan AG	EUR	70,000.00	
	Société Générale	EUR		60,000.00
Carmignac Portfolio Merger Arbitrage	JP Morgan AG	EUR	100,000.00	
Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus	JP Morgan AG	EUR	280,000.00	
	Deutsche Bank AG, Allemagne	EUR	450,000.00	
Carmignac Portfolio Inflation Solution	JP Morgan AG	EUR	130,000.00	

10- Autres actifs

Le poste "Autres actifs" est principalement composé de créances sur les échanges au comptant.

11- Autres passifs

Le poste "Autres passifs" est principalement composé de provisions pour l'impôt indien.

12- Dépenses à payer

La rubrique "Charges à payer" se compose principalement de frais de gestion à payer et de commissions de performance à payer.

13- Changements dans la composition du portefeuille de titres

Le détail des modifications du portefeuille de titres est disponible sur simple demande et sans frais au siège social du Fonds.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Autres notes aux états financiers

14- Événements importants survenus au cours de l'année

La crise liée au conflit entre la Russie et l'Ukraine crée des conditions particulières pour la valorisation des instruments financiers exposés à ces pays. En effet, la société de gestion a été amenée à mettre en place une politique de valorisation spécifique pour ces instruments afin de prendre en compte :

- la fermeture des marchés financiers de certains pays,
- les incertitudes concernant le recouvrement futur de la dette dans ces pays,
- Incertitudes quant au recouvrement futur de titres de créance auprès de sociétés ayant leur siège dans ces pays ou dont l'activité est fortement exposée ou dépendante de ces pays,
- les mesures exceptionnelles prises dans le cadre des sanctions contre la Russie,

Compte tenu de la nature des titres détenus par certains Compartiments, la Société de gestion a décidé de maintenir une méthode d'évaluation des obligations en question basée sur les prix fournis par les prestataires de services financiers. En ce qui concerne les actions, la Société de gestion a décidé d'appliquer une décote totale. Au 31 décembre 2024, l'exposition à ces actifs représente une part résiduelle de l'exposition, à savoir 0,47 % Carmignac Portfolio Patrimoine, 0,27 % Carmignac Portfolio Credit, 0,00 % Carmignac Portfolio Emergents, 0,00 % Carmignac Portfolio Climate Transition.

Bien que le processus d'évaluation à la juste valeur prenne en considération les régimes de sanctions en place et leur impact sur les titres concernés, il pourrait y avoir une différence entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels les ventes seraient effectivement réalisées après la fin de l'année. La valeur de ces titres peut également dépendre d'éventuels recouvrements futurs. Le Conseil d'administration et la Société de gestion suivent de près l'évolution de la situation.

15- Événements postérieurs à la date du bilan

L'indicateur de référence de **Carmignac Portfolio Grande Europe** et **Carmignac Portfolio Patrimoine Europe** a été modifié au 1.1.2025 pour des raisons commerciales.

Compartiment	Indicateur de référence actuel	Nouvel indicateur de référence
Carmignac Portfolio Grande Europe	Stoxx 600 Europe	MSCI Europe NR
Carmignac Portfolio Patrimoine Europe	40 % Indice Stoxx Europe 600 NR 40 % Indice ICE BofA All Maturity All Euro Government 20% €STR Indice capitalisé	40% MSCI Europe NR 40% ICE BofA All Maturity All Euro Government Index 20% €STR Indice capitalisé

Les heures limites quotidiennes de réception des ordres de souscription, de rachat et de conversion, à exécuter à la valeur nette d'inventaire d'un jour d'évaluation donné, (" cut-off times ") ont été modifiées le 1.1.2025 pour " **Carmignac Portfolio Asia Discovery** ".

Les ordres doivent être reçus chaque jour avant 13h30 CET au lieu de 18h00 CET le jour précédant le Jour d'évaluation. Ce changement reflète le fait que la stratégie d'investissement évoluée du Compartiment se concentre géographiquement sur l'Asie, où les marchés ferment plus tôt qu'en Europe.

Les classes d'actions suivantes ont été fusionnées le 1.1.2025 (sur la base du ratio d'échange basé sur la VNI au 31/12/2024).

	Classe d'actions à convertir	Classe d'actions à recevoir	Taux de fusion
Carmignac Portfolio Climate Transition	FW EUR Acc (LU1623762090)	F EUR Acc (LU0992629237)	0.976357
Carmignac Portfolio Emergents	A CHF Acc Hdg (LU1299303062)	F CHF Acc (LU0992626563)	0.826111
Carmignac Portfolio Asia Discovery	F USD Acc Hdg (LU0992630169)	F EUR Acc (LU0992629740)	1.084765
Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine	F USD Acc Hdg (LU0992632025)	F EUR Acc (LU0992631647)	1.106857
Carmignac Portfolio Global Bond	F USD Ydis Hdg (LU2278973172)	F USD Acc Hdg (LU0992630912)	0.611924
Carmignac Portfolio Global Bond	Income A CHF Hdg (LU1299301876)	A CHF Acc Hdg (LU0807689822)	0.706138
Carmignac Portfolio Grande Europe	F CHF Acc Hdg (LU0992628932)	F EUR Acc (LU0992628858)	0.997310
Carmignac Portfolio Patrimoine	F EUR Ydis (LU1792391671)	Revenu F EUR (LU1163533778)	1.489124
Carmignac Portfolio Patrimoine	F GBP Acc (LU0992627884)	F GBP Acc Hdg (LU0992627967)	0.918839
Carmignac Portfolio Patrimoine	Income A CHF Hdg (LU1163533695)	A CHF Acc (LU1299305513)	0.600195

16- SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)

Des informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou les investissements durables sont disponibles dans les annexes pertinentes sous la section (non auditée) du règlement relatif à la publication d'informations sur la finance durable.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Informations complémentaires non vérifiées

CARMIGNAC PORTFOLIO

Informations supplémentaires non vérifiées

Politique de rémunération

Informations sur la politique de rémunération

La politique de rémunération de Carmignac Gestion Luxembourg SA est conçue pour se conformer aux règles européennes et nationales de rémunération et de gouvernance telles que définies dans la directive OPCVM 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 et 2014/91/UE du 23 juillet 2014, la ligne directrice de l'ESMA du 14 octobre 2016 (ESMA/2016/575), et la directive AIFM 2011/61/CE du Parlement européen et du Conseil.

Il encourage une gestion saine et efficace des risques sans prise de risque excessive. En particulier, elle lie les employés aux risques qu'ils prennent afin de s'assurer le personnel identifié s'engage pleinement dans la performance à long terme de l'entreprise.

La politique de rémunération a été approuvée par le conseil d'administration de la société de gestion. Le comité de rémunération et de nomination et le conseil d'administration examinent les principes de cette politique au moins une fois par an et apportent les modifications nécessaires conformément à la réglementation. Les détails de la politique de rémunération, y compris une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés et des sur le comité de rémunération et de nomination, sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : www.carmignac.com. Une copie de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Partie variable : détermination et évaluation

La rémunération variable dépend à la fois de la réussite individuelle du collaborateur et de la performance de la Société dans son ensemble. Le budget de rémunération variable est déterminé en fonction des résultats de Carmignac Gestion Luxembourg SA au cours de l'exercice précédent, tout en veillant à ce le capital reste à un niveau suffisant. Elle est ensuite répartie entre différents services en fonction de l'évaluation de leurs performances, et au sein de chaque service en fonction de l'évaluation des performances individuelles des salariés.

Le montant de la part variable allouée à chaque salarié reflète ses performances et la réalisation d'objectifs fixés par l'entreprise. Ces objectifs peuvent être quantitatifs et/ou qualitatifs et sont liés à la fonction de l'employé. Ils prennent en compte le comportement individuel afin d'éviter la prise de risque à court terme. Ils prennent notamment en compte la pérennité de l'action du salarié et ses bénéfices à long terme pour l'entreprise, l'implication personnelle du salarié et l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées.

Exercice 2023

Pour l'2023, la mise en œuvre de la politique de rémunération a fait l'objet d'une évaluation indépendante et interne afin de vérifier conformité avec les politiques et procédures de rémunération adoptées par le Conseil d'administration de Carmignac Gestion Luxembourg S.A.

Exercice 2024

Le rapport annuel du Conseil d'administration de Carmignac Gestion Luxembourg est disponible sur le site internet de Carmignac (www.carmignac.com).

2024	
Nombre de salariés	74
Rémunération fixe versée en 2024	5,428,525.€
Total de la rémunération variable versée en 2024	5,993,255.€
Rémunération totale versée en 2024	11,421,780.€
> dont ceux qui prennent des risques	5,698,442.€
> dont ceux qui ne prennent pas de risques	5,723,337.€

Vous trouverez ci-dessous le tableau de rémunération 2024 de Carmignac Gestion, société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) en France, gestionnaire des investissements de la SICAV en délégation totale / partielle.

2024	
Nombre de salariés	170
Rémunération fixe versée en 2024	14,814,665.€
Total de la rémunération variable versée en 2024	38,348,894.€
Rémunération totale versée en 2024	53,163,559.€
> dont ceux qui prennent des risques	39,937,571.€
> dont ceux qui ne prennent pas de risques	13,225,988.€

CARMIGNAC PORTFOLIO

Informations complémentaires non vérifiées

Politique de rémunération

Vous trouverez ci-dessous le tableau de rémunération 2024 de Carmignac UK Ltd, gestionnaire d'investissement agréé par la Financial Conduct Authority (FCA) au Royaume-Uni, gestionnaire d'investissement de la SICAV avec délégation totale / partielle.

2024	
Nombre de salariés	85
Rémunération fixe versée en 2024	7,604,386.€
Total de la rémunération variable versée en 2024	27,068,624.€
Rémunération totale versée en 2024	34,673,011.€
> dont les preneurs de risques	29,685,814.€
> dont ceux qui ne prennent pas de risques	4,987,197.€

En 2024, Carmignac Gestion Luxembourg a nommé White Creek Capital LLP, un gestionnaire d'investissement nouvellement constitué et autorisé par la Financial Conduct Authority (FCA) au Royaume-Uni et gestionnaire d'investissement de la SICAV avec délégation totale / partielle.

Le Gestionnaire d'investissement a mis en place des politiques et des pratiques de rémunération qui sont cohérentes avec une gestion saine et efficace des risques et qui la favorisent, qui n'encouragent pas prise de risque incompatible avec les profils de risque, les règles ou les instruments négociés par les Fonds qu'ils gèrent et qui sont adaptées à sa taille, à son organisation interne et à la nature, l'étendue et la complexité de son modèle d'entreprise et de ses activités. Le Gestionnaire d'investissement, en tant qu'entité réglementée par la FCA, dispose d'une politique de rémunération aussi efficace que les lois et réglementations applicables à Carmignac Portfolio, conformément aux lignes directrices de l'ESMA sur les politiques de rémunération saines.

Le tableau de rémunération du gestionnaire d'investissement sera publié dans le prochain rapport annuel, une fois que le premier exercice aura été clôturé.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Informations complémentaires non vérifiées

Exposition aux risques au niveau mondial

Approche par l'engagement :

Le risque global des compartiments Carmignac Portfolio Sécurité et Carmignac Portfolio China New Economy est calculé selon l'approche par les engagements.

Méthode de la VaR relative (Value at) :

La méthode utilisée pour déterminer le risque global des compartiments ci-dessous est la méthode VaR (Value at Risk) par rapport à leur portefeuille de référence respectif (l'indicateur de référence de chaque compartiment sera son portefeuille de référence) :

Carmignac Portfolio Grande Europe :

Le niveau attendu de l'effet de levier, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200 % mais peut être plus élevé dans certaines conditions.

L'indicateur de référence est le Stoxx 600 (EUR) - Dividendes nets réinvestis.

Carmignac Portfolio Climate Transition :

Le niveau attendu de l'effet de levier, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200 % mais peut être plus élevé dans certaines conditions.

L'indicateur de référence est le MSCI AC WORLD NR (USD) - Dividendes nets réinvestis.

Carmignac Portfolio Asia Discovery (anciennement Carmignac Portfolio Emerging Discovery)

Le niveau attendu de l'effet de levier, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200 % mais peut être plus élevé dans certaines conditions.

L'indicateur de référence était 50% MSCI EM SmallCap NR USD + 50% MSCI EM Mid Cap NR USD converti en euros. À partir du 22 novembre 2024, l'indicateur de référence est MSCI EM Asia Ex-China IMI 10/40.

Carmignac Portfolio Global Bond :

Le niveau attendu de l'effet de levier calculé sur la base de l'approche de la somme des valeurs notionnelles est de 500% mais peut être plus élevé dans certaines conditions. L'indicateur de référence est l'indice JP Morgan Global Government Bond calculé avec coupons réinvestis.

Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine :

Le niveau attendu de l'effet de levier, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 500 % mais peut être plus élevé dans certaines conditions.

L'indicateur de référence est 40% MSCI Emerging Markets NR USD exprimé en EUR + 40% JP Morgan GBI-Emerging Markets Global Diversified Composite Unhedged EUR Index calculé coupons réinvestis + 20% ESTER capitalisé.

Carmignac Portfolio Emergents :

Le niveau attendu de l'effet de levier, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200 % mais peut être plus élevé dans certaines conditions.

L'indicateur de référence est le MSCI EM NR (USD) dividendes nets réinvestis converti en euros.

Carmignac Portfolio Investissement :

Le niveau attendu de l'effet de levier, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200 % mais peut être plus élevé dans certaines conditions.

L'indicateur de référence est le MSCI AC WORLD NR (USD) avec dividendes nets réinvestis converti en Euro.

Carmignac Portfolio Patrimoine :

Le niveau attendu de l'effet de levier, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 500 % mais peut être plus élevé dans certaines conditions.

L'indicateur de référence est 40% MSCI AC World NR (USD)+ 40% ICE BofA Global Government Index, calculé coupons réinvestis ted converti en Euro + 20% ESTER capitalisé.

Carmignac Portfolio Credit :

Le niveau attendu de l'effet de levier, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 500 % mais peut être plus élevé dans certaines conditions.

L'indicateur de référence est 75% BofA Merrill Lynch Euro Corporate Index +25% BofA Merrill Lynch Euro High Yield Index avec coupons réinvestis.

Carmignac Portfolio EM Debt :

Le niveau attendu de l'effet de levier, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 2000 % mais peut être plus élevé dans certaines conditions.

L'indicateur de référence était l'indice JP Morgan GBI - Emerging Markets Global Diversified Composite Unhedged EUR. A partir du 1er janvier 2024, 50% de l'indice JP Morgan GBI - Emerging Markets Global Diversified Composite Unhedged EUR (JGENVUEG) et 50% de l'indice JPMorgan EMBI Global Diversified EUR hedged (JPEIDHEU).

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe :

Jusqu'au 20 juillet 2024, le niveau attendu de l'effet de levier, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 500 % mais peut être plus élevé sous certaines conditions.

Depuis le 21 juillet 2024, le niveau attendu de l'effet de levier, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 1000% mais peut être plus élevé sous certaines conditions.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Informations complémentaires non vérifiées

Exposition aux risques au niveau mondial

L'indicateur de référence est 40% Stoxx Europe 600 avec dividendes nets réinvestis+ 40% BofA Merrill Lynch All Maturity All Euro Government Index + 20% ETSER capitalisé.

Carmignac Portfolio Family Governed (fusionnée le 22 octobre 2024) :

Le niveau attendu de l'effet de levier, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200 %. L'indicateur de référence est le MSCI AC World NR (USD) avec dividendes nets réinvestis converti en Euro.

Carmignac Portfolio Grandchildren :

Le niveau attendu de l'effet de levier, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200 %. L'indicateur de référence est le MSCI World NR (USD) avec dividendes nets réinvestis, converti en euros.

Carmignac Portfolio Human Xperience

Le niveau attendu de l'effet de levier, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200%. L'indicateur de référence est le MSCI AC WORLD NR (USD) avec dividendes nets réinvestis converti en Euro.

Carmignac Portfolio Tech Solutions (lancé le 21 juin 2024) :

Le niveau attendu de l'effet de levier, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200 %. L'indicateur de référence est l'indice MSCI ACWI Technologies de l'Information 10/40 Capped calculé dividendes nets réinvestis.

Méthode VaR (Value at) absolue :

La méthode utilisée pour déterminer le risque global des compartiments ci-dessous est la méthode de la VaR (Value at)

absolue : Carmignac Portfolio Flexible Bond :

Le niveau attendu de l'effet de levier, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 2000 % mais peut être plus élevé dans certaines conditions.

Carmignac Portfolio Long-Short European Equities :

Le niveau attendu de l'effet de levier, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, était de 200 % mais peut être plus élevé sous certaines conditions. À partir du 22 novembre 2024, le niveau attendu de l'effet de levier calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 500 % mais peut être plus élevé sous certaines conditions.

CARMIGNAC Portfolio Flexible Allocation 2024 (fusionné le 19 novembre 2024) :

Le niveau attendu de l'effet de levier, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200 % mais peut être plus élevé dans certaines conditions.

Carmignac Portfolio Evolution

Le niveau attendu de l'effet de levier, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200 % mais peut être plus élevé dans certaines conditions.

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage :

Le niveau attendu de l'effet de levier, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200 % mais peut être plus élevé dans certaines conditions.

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus :

Le niveau attendu de l'effet de levier, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 400 % mais peut être plus élevé dans certaines conditions.

Carmignac Portfolio Inflation Solution :

Le niveau attendu de l'effet de levier, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 2000 % mais peut être plus élevé dans certaines conditions.

Carmignac Portfolio Absolute Return Europe (lancé le 29 novembre 2024) :

Le niveau attendu de l'effet de levier, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 500 % mais peut être plus élevé dans certaines conditions.

Les chiffres de la VaR ont été calculés sur la base des données d'entrée suivantes :

- Modèle utilisé : historique
- Durée de l'historique des données : 2 ans.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Informations complémentaires non vérifiées

Exposition aux risques au niveau mondial

	VaR 99%. 20 jours			VaR relative			L'effet de levier
	Min	Moyenne	Max	Min	Moyenne	Max	
Carmignac Portfolio Grande Europe	8.75	10.72	13.85	0.86	0.99	1.08	0
CARMIGNAC PORTFOLIO Climat Transition	8.92	10.13	11.01	0.75	0.97	1.31	44
Carmignac Portfolio Asia Discovery (anciennement CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Discovery)	6.62	8.74	11.75	0.73	0.93	1.16	35
Carmignac Portfolio Global Bond	2.33	3.31	4.76	0.45	0.76	1.04	734
Carmignac Portfolio Flexible Bond	2.15	2.72	3.77				839
Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine	3.58	4.97	6.34	0.68	0.95	1.19	624
Carmignac Portfolio Emergents	8.51	11.14	13.69	0.92	1.06	1.28	173
CARMIGNAC PORTFOLIO Long-Short European Equities	2.49	5.18	8.79				300
Carmignac Portfolio Investissement	8.69	11.72	16.57	0.84	1.09	1.34	13
Carmignac Portfolio Patrimoine	3.07	5.19	8.33	0.75	1.08	1.49	558
Carmignac Portfolio Credit	1.75	2.09	2.43	0.66	0.83	1.03	77
Carmignac Portfolio EM Debt	2.40	4.01	5.22	0.68	1.12	1.48	612
Carmignac Portfolio Patrimoine Europe	3.03	4.82	6.80	0.91	1.10	1.36	242
Carmignac Portfolio Grandchildren	8.20	11.36	14.15	0.86	0.99	1.14	0
Carmignac Portfolio Human Xperience	7.66	9.85	13.61	0.78	0.92	1.13	0
Carmignac Portfolio Evolution	3.63	4.41	5.90				2
Carmignac Portfolio Merger Arbitrage	1.32	2.68	5.99				65
Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus	5.57	9.47	12.97				182
Carmignac Portfolio Inflation Solution	3.23	5.18	7.91				606
Carmignac Portfolio Tech Solutions (lancé le 21 juin 2024) :	11.36	13.84	15.19	0.77	0.92	1.06	7
Carmignac Portfolio Absolute Return Europe (lancé le 29 novembre 2024)	1.54	2.49	3.27				141

CARMIGNAC PORTFOLIO

Informations complémentaires non vérifiées

Commissions de performance ESMA

En application des lignes directrices de l'ESMA sur les commissions de performance (ESMA34-39-992) et de la circulaire CSSF 20/764, le tableau ci-dessous indique le montant réel des commissions de performance facturées par chaque Classe d'Actions concernée et le pourcentage de ces commissions basé sur la Valeur nette d'inventaire (" VNI ") de la Classe d'Actions. Seules les Classes d'Actions pour lesquelles des commissions de performance ont été facturées sont indiquées ci-dessous.

Compartiments	Catégorie d'actions	Code ISIN	Devise du compartiment	Montant des commissions de performance au 31/12/2024 (dans la devise du compartiment)	VNI moyenne de la classe d'actions (dans la devise du compartiment)	% de la VNI moyenne de la classe d'actions
CARMIGNAC PORTFOLIO Grande Europe	Classe A2 EUR - Capitalisation	LU2668162279	EUR	93.71	24,354.97	0.38
				93.71		
CARMIGNAC PORTFOLIO Asia Discovery (anciennement CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Discovery)	Classe A EUR - Capitalisation	LU0336083810	EUR	306,662.04	60,842,445.94	0.50
	Classe A USD Hedged - Capitalisation	LU0807689582	EUR	31,103.06	2,011,713.98	1.55
	Classe F EUR - Capitalisation	LU0992629740	EUR	135,653.91	13,431,387.46	1.01
	Classe F USD Hedged - Capitalisation	LU0992630169	EUR	7,896.84	456,407.45	1.73
	Classe I EUR - Capitalisation	LU2420651155	EUR	200,492.37	1,972,895.14	10.16
			Total	681,808.22		
CARMIGNAC PORTFOLIO Global Bond	Classe A EUR - Capitalisation	LU0336083497	EUR	141,648.76	303,491,324.56	0.05
	Catégorie Revenu A EUR - Distribution (mensuelle)	LU1299302098	EUR	1,622.12	5,191,980.93	0.03
	Classe A EUR - Distribution (annuelle)	LU0807690168	EUR	15,021.25	69,780,238.38	0.02
	Classe A couverte en CHF - Capitalisation	LU0807689822	EUR	463.07	9,357,391.76	0.00
	Classe Income A CHF Hedged - Distribution (mensuelle)	LU1299301876	EUR	102.99	455,519.05	0.02
	Classe A USD Hedged - Capitalisation	LU0807690085	EUR	25,407.17	16,264,520.88	0.16
	Classe E EUR - Capitalisation	LU1299302254	EUR	4,401.40	18,766,210.97	0.02
	Classe Income E USD Hedged - Distribution (mensuelle)	LU0992630326	EUR	1,093.88	2,408,986.16	0.05
	Classe F EUR - Capitalisation	LU0992630599	EUR	162,385.88	124,956,922.20	0.13
	Classe F EUR - Distribution (annuelle)	LU1792392216	EUR	1,070.50	3,187,637.30	0.03
	Classe F CHF Hedged - Capitalisation	LU0992630755	EUR	4,019.97	32,495,538.97	0.01
	Classe F USD Hedged - Capitalisation	LU0992630912	EUR	22,271.79	7,963,757.76	0.28
	Classe F USD couverte - Distribution (annuel)	LU2278973172	EUR	1,059.04	242,404.56	0.44
	Classe I EUR - Capitalisation	LU2420651825	EUR	12,129.54	50,126,953.67	0.02
			Total	392,697.36		
CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond	Classe A EUR - Capitalisation	LU0336084032	EUR	1,523,381.78	580,237,182.19	0.26
	Catégorie Revenu A EUR - Distribution (mensuelle)	LU1299302684	EUR	11,894.77	7,125,529.76	0.17
	Classe A EUR - Distribution (annuelle)	LU0992631050	EUR	78,210.16	38,566,012.14	0.20
	Classe A USD Hedged - Capitalisation	LU0807689749	EUR	115,563.36	12,910,434.74	0.90
	Classe A2 EUR - Capitalisation	LU2668162196	EUR	41.70	21,726.05	0.19
	Classe E EUR - Capitalisation	LU2490324337	EUR	2,672.33	507,819.90	0.53
	Classe F EUR - Capitalisation	LU0992631217	EUR	2,639,754.33	524,409,496.24	0.50
	Classe F CHF Hedged - Capitalisation	LU0992631308	EUR	4.54	5,495,906.32	0.00
	Classe F USD Hedged - Capitalisation	LU2427321547	EUR	4,214.88	579,277.78	0.73
			Total	4,375,737.85		
CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine	Classe A EUR - Capitalisation	LU0592698954	EUR	324.07	197,503,138.48	0.00
	Classe A EUR - Distribution (annuelle)	LU0807690911	EUR	0.10	12,883,170.68	0.00
	Classe A USD Hedged - Capitalisation	LU0592699259	EUR	372.07	3,551,285.85	0.01
	Classe F EUR - Capitalisation	LU0992631647	EUR	646.54	69,632,766.39	0.00
	Classe F GBP - Capitalisation	LU0992631993	EUR	65.52	937,857.17	0.01
	Classe F USD Hedged - Capitalisation	LU0992632025	EUR	9.72	746,551.84	0.00
			Total	1,418.02		

CARMIGNAC PORTFOLIO

CARMIGNAC PORTFOLIO Emergents	Classe A EUR - Capitalisation	LU1299303229	EUR	1,810.22	32,916,255.09	0.01
	Classe A USD Hedged - Capitalisation	LU1299303575	EUR	0.36	985,715.44	0.00
	Classe F EUR - Capitalisation	LU0992626480	EUR	12,035.93	188,565,119.38	0.01
	Classe F CHF Hedged - Capitalisation	LU0992626563	EUR	37.28	7,469,030.43	0.00
			Total	13,883.79		

Informations supplémentaires non vérifiées

Commissions de performance ESMA

CARMIGNAC PORTFOLIO Long- Short European Equities	Classe A EUR - Capitalisation	LU1317704051	EUR	7,099,501.58	280,796,233.33	2.53
	Classe E EUR - Capitalisation	LU1317704135	EUR	357,590.01	19,184,734.59	1.86
	Classe F EUR - Capitalisation	LU0992627298	EUR	5,179,310.57	206,203,878.01	2.51
	Classe F CHF Hedged - Capitalisation	LU0992627371	EUR	33,125.64	2,198,541.58	1.51
	Classe F GBP couverte - Capitalisation	LU0992627454	EUR	177,536.88	4,973,445.45	3.57
	Classe F USD Hedged - Capitalisation	LU0992627538	EUR	1,111,234.17	30,536,340.02	3.64
	Classe X EUR - Capitalisation	LU2914157503	EUR	9,766.17	13,895,392.21	0.07
	Total			13,968,065.02		
CARMIGNAC PORTFOLIO Investissement	Classe A EUR - Capitalisation	LU1299311164	EUR	10,992.25	73,430,965.56	0.01
	Classe A USD Hedged - Capitalisation	LU1299311677	EUR	2,245.07	957,714.76	0.23
	Classe E EUR - Capitalisation	LU1299311834	EUR	17.44	3,078,595.30	0.00
	Classe F EUR - Capitalisation	LU0992625839	EUR	189,692.09	172,061,066.73	0.11
	Total			202,946.85		
CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité	Classe A EUR - Capitalisation	LU2426951195	EUR	2,027.25	200,261.75	1.01
	Classe I EUR - Capitalisation	LU2420653367	EUR	494,110.02	107,584,305.35	0.46
	Classe X EUR - Capitalisation	LU2490324253	EUR	26,865.68	4,388,016.07	0.61
	Total			523,002.95		
CARMIGNAC PORTFOLIO Crédit	Classe A EUR - Capitalisation	LU1623762843	EUR	2,884,417.84	620,229,703.82	0.47
	Catégorie Revenu A EUR - Distribution (mensuel)	LU1623762926	EUR	154,215.15	35,060,406.01	0.44
	Classe A couverte en CHF - Capitalisation	LU2020612490	EUR	558.13	4,583,234.70	0.01
	Classe A USD Hedged - Capitalisation	LU1623763064	EUR	376,570.39	43,853,861.07	0.86
	Classe F EUR - Capitalisation	LU1932489690	EUR	2,284,833.48	348,321,387.72	0.66
	Classe F CHF Hedged - Capitalisation	LU2020612730	EUR	24,464.66	9,401,703.44	0.26
	Classe F USD Hedged - Capitalisation	LU2020612904	EUR	227,380.66	23,615,295.24	0.96
	Catégorie X2 CAD Hedged - Distribution (annuel)	LU2772084310	EUR	3,627.67	20,210,941.39	0.02
	Classe X2 CAD Hedged - Capitalisation	LU2772084237	EUR	29.62	33,502.08	0.09
	Total			5,956,097.60		
CARMIGNAC PORTFOLIO EM Debt	Classe A EUR - Capitalisation	LU1623763221	EUR	5,607.90	50,701,539.55	0.01
	Classe A USD Hedged - Capitalisation	LU2427320812	EUR	5,496.17	2,660,450.02	0.21
	Classe F EUR - Capitalisation	LU2277146382	EUR	39,389.23	44,001,652.08	0.09
	Classe F USD Hedged - Capitalisation	LU2427320903	EUR	20,317.90	6,621,436.99	0.31
	Classe F USD Hedged - Distribution (annuelle)	LU2346238343	EUR	8,755.09	3,115,850.72	0.28
	Total			79,566.29		
CARMIGNAC PORTFOLIO Human Xperience	Classe X EUR - Capitalisation	LU2947293564	EUR	2,817.71	2,717,886.71	0.10
	Total			2,817.71		
CARMIGNAC PORTFOLIO Merger Arbitrage Plus	Classe A EUR - Capitalisation	LU2585801256	EUR	540.89	71,029.09	0.76
	Classe F EUR - Capitalisation	LU2585801173	EUR	10,212.29	1,194,848.19	0.85
	Classe I EUR - Capitalisation	LU2585801330	EUR	1,206,633.12	137,050,866.04	0.88
	Classe F USD Hedged - Capitalisation	LU2601233948	EUR	623.30	49,082.24	1.27
	Classe I USD Hedged - Capitalisation	LU2601234086	EUR	639.33	49,149.39	1.30
	Classe F GBP couverte - Capitalisation	LU2601234169	EUR	734.85	62,490.02	1.18
	Classe I GBP Hedged - Capitalisation	LU2601234326	EUR	754.57	62,575.73	1.21
	Total			1,220,138.35		
CARMIGNAC PORTFOLIO Absolute Return Europe (lancé le 29 novembre 2024)	Classe A EUR - Capitalisation	LU2923680206	EUR	14.46	20,073.20	0.07
	Classe F EUR - Capitalisation	LU2923680388	EUR	16.99	20,078.15	0.08
	Classe F GBP (couverte) - Capitalisation	LU2923680461	EUR	66.30	60,643.07	0.11
	Classe I EUR - Capitalisation	LU2923680545	EUR	88,235.44	100,297,063.69	0.09
	Total			88,333.19		

Informations à fournir dans le cadre du règlement sur les opérations de financement des valeurs mobilières (SFTR)

La SICAV n'utilise pas d'instruments entrant dans le champ d'application de la SFTR.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Annexes

ANNEXE V

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDE EUROPE Identifiant de l'entité légale :

Objectif d'investissement durable

1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



☒ Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : 29,9 %.



dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables avec un objectif social : 65,1 %.



2. Il promeut les caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif de réaliser un investissement durable, il représente une proportion de ____% des investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



avec un objectif social



Elle a promu les caractéristiques de l'E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier était-il rencontré ?

L'objectif durable du Compartiment était d'investir au moins 80 % de ses actifs nets dans des actions de sociétés considérées comme alignées sur les objectifs de développement durable pertinents des Nations Unies (" les ODD "). Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 10 % et 30 % des actifs nets du Compartiment.

L'alignement est défini pour chaque investissement / (entreprise bénéficiaire) en atteignant au moins l'un des trois seuils suivants :

- a) **Produits et services** : l'entreprise tire au moins 50 % de son chiffre d'affaires de biens et de services liés à l'un des neuf ODD suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne

L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, qui établit une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.

santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.

b) Dépenses d'investissement : l'entreprise investit au moins 30 % de ses dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.

c) Opérations :

- i. l'entreprise obtient un statut "aligné" pour l'alignement opérationnel d'au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise bénéficiaire de l'investissement des politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut "aligné" représente un score d'alignement opérationnel de ≥ 2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur externe de notation ; et
- ii. l'entreprise n'obtient pas le statut "mal aligné" en matière d'alignement opérationnel pour un quelconque ODD. Une entreprise est considérée comme "mal alignée" lorsque son score est ≤ -2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les objectifs durables de ce produit financier sont atteints.

Aucun manquement à la réalisation de l'objectif durable n'a été identifié au cours de l'année.

En 2024, 95 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables tels que définis ci-dessus, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres. Les niveaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 29,9 % et 65,1 % des actifs nets du Compartiment,

● **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Ce compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de l'objectif durable :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable) est appliquée à au moins 90% des émetteurs. En 2023, le taux de couverture de l'analyse ESG est de 100% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

2) Le montant de la réduction de l'univers des fonds propres (minimum 25 %) :

i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables ont été identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, € tabac, (f) divertissement pour adultes

ii) Un screening négatif spécifique au fonds : Les activités étendues ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent le pétrole et le gaz, les armes, les jeux d'argent, l'alcool, la production d'électricité et l'extraction de charbon thermique. Les sociétés ayant une note globale START de "D" ou "E" (note de "E" à "A") sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note globale MSCI de " CCC " (note de " C " à " AAA ") sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés dont l'intensité en CO2 est supérieure à 500 tCO2/mEUR de revenus sont exclues. L'univers est encore réduit par le nombre de sociétés considérées comme non alignées selon notre évaluation de l'alignement sur les ODD, comme décrit ci-dessus.

En 2024, l'univers a été réduit de 28,7 % du portefeuille, en moyenne, sur la base des données des fins de 4 trimestres.

3) Alignement sur les Objectifs de développement durable : le Compartiment a réalisé des investissements durables représentant au moins 80 % de ses actifs nets, qui s'alignent positivement sur les ODD pertinents des Nations Unies. En 2024, 95,0 % des actifs nets du Compartiment ont été investis conformément à ce screening positif, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres. Les niveaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux représentaient respectivement 29,9 % et 65,1 % des actifs nets du Compartiment, en moyenne, sur la base des données de la période de quatre trimestres.

4) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires. En 2024, nous avons mené 70 engagements auprès de 54 entreprises et 1 entité souveraine au niveau de Carmignac, et 11 entreprises au niveau de Carmignac Portfolio Grande Europe. Au niveau du Compartiment, nous avons voté pour 100% des assemblées où nous avons des droits d'actionnaire ou d'obligataire à exercer.

5) Objectif d'intensité carbone faible : le Compartiment visait à atteindre des émissions de carbone inférieures de 50 % à son indicateur de référence (STOXX 600 Europe NR), mesurées mensuellement par l'intensité carbone (tCO₂/revenus en EUR) ; agrégées au niveau du portefeuille (Scope 1 et 2 du GHG Protocol). Au 31/12/2024, les émissions de dioxyde de carbone du portefeuille Carmignac Portfolio Grande Europe (mesurées en tCO₂/ mUSD de revenus convertis en euros ; agrégées au niveau du portefeuille (Scope 1 et 2 du GHG Protocol) étaient inférieures de 76,5% à celles de son indicateur de référence. A partir du 01/01/25, l'indicateur de référence sera MSCI Europe NR.

6) Principaux impacts négatifs : En outre, ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR niveau II 2019/2088 relatives aux Principales incidences négatives, en vertu desquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe d'investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Utilisation de l'eau et recyclage sustaWater (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (choix facultatif).

Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2024, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	1339.24	99.23%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	1562.86	99.23%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	60460.33	99.23%
Total des GES	Total des émissions de GES	62791.98	99.23%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	74.10	99.23%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	423.54	100.00%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.00	100.00%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	0.48	90.02%

Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	0.26	98.59%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur A de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	98.59%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur B de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	0.00	98.59%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE C	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	0.06	98.59%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	0.04	98.59%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	0.00	98.59%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.00	98.59%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.00	98.59%
Consommation d'énergie Intensité - Secteur H de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	0.00	98.59%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	0.00	98.59%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	0.07	99.23%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	0.00%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	0.18	87.27%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	3.85%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	100.00%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de règlement des griefs. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	99.23%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	0.11	58.03%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	0.41	100.00%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	100.00%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés	100.29	82.52%

● **...et par rapport aux périodes précédentes**

Ce compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de l'objectif durable :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable) est appliquée à au moins 90% des émetteurs. En 2023, le taux de couverture de l'analyse ESG s'élève à 96,3% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

2) Le montant de la réduction de l'univers des fonds propres (minimum 20 %) :

i) À l'échelle de l'entreprise : Un screening négatif et des exclusions d'activités et de pratiques non durables ont été identifiés à l'aide d'une approche fondée sur des normes et des règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes

ii) Fonds spécifiques : L'activité élargie ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent le pétrole et le gaz, les armes, les jeux d'argent, l'alcool, la production d'électricité et l'extraction de charbon thermique. En outre, les entreprises dont la notation ESG de MSCI est CCC ont été exclues. Les entreprises dont l'intensité en CO2 est supérieure à 500 tCO2/mEUR de revenus ont été exclues. L'univers a encore été réduit par le nombre d'entreprises jugées non alignées selon notre évaluation de l'alignement sur les ODD, comme décrit ci-dessus.

En 2023, l'univers a été réduit de 51,5 % du portefeuille, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres. Notre définition de l'investissement durable a changé en juillet 2023 pour intégrer l'alignement des ODD sur les opérations et le seuil d'alignement des dépenses d'investissement, qui est passé de 30 % à 50 %. Par conséquent, le pourcentage moyen de réduction de l'univers indiqué ci-dessus reflète la définition de l'investissement durable en place à ce moment-là : en utilisant l'ancien cadre des ODD pour les T1 et T2 et le cadre actuel des ODD pour les T3 et T4.

3) Alignement sur les Objectifs de développement durable : le Compartiment a réalisé des investissements durables représentant au moins 80 % de ses actifs nets, qui s'alignent positivement sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. En 2023, 95,9 % des actifs nets du Compartiment ont été investis conformément à ce screening positif, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres. Les niveaux d'investissement durable avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 25,5 % et 70,1 % des actifs nets du compartiment, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres. Notre définition de l'investissement durable a changé en juillet 2023 pour intégrer l'alignement des SDG sur les opérations et un changement du seuil d'alignement des capex, qui est passé de 30 % à 50 %. Par conséquent, le pourcentage moyen d'investissements durables indiqué ci-dessus reflète la définition de l'investissement durable en place à ce moment-là : en utilisant l'ancien cadre SDG pour les T1 et T2 et le cadre SDG actuel pour les T3 et T4 2023 respectivement.

4) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires. En 2023, nous nous sommes engagés auprès de 60 sociétés au niveau de Carmignac, et de 6 sociétés au niveau de Carmignac Portfolio Grande Europe. Au niveau du Compartiment, nous avons voté pour 97,3% des assemblées où nous avons des droits d'actionnaire ou d'obligataire à exercer.

5) Objectif d'intensité carbone faible : le Compartiment visait à atteindre des émissions de carbone inférieures de 50 % à son indicateur de référence (STOXX 600 Europe), mesurées mensuellement par

l'intensité carbone (tCO2/revenus en EUR) ; agrégées au niveau du portefeuille (Périmètre 1 et 2 du GHG Protocol). Au 29/12/2023, les émissions de dioxyde de carbone du portefeuille Carmignac Portfolio Grande Europe (mesurées en tCO2/ mUSD de revenus convertis en euros ; agrégées au niveau du portefeuille (Scope 1 et 2 du GHG Protocol) étaient inférieures de 78,2% à celles de son indicateur de référence (Stoxx 600 (Dividendes nets réinvestis)).

6) Principaux impacts négatifs : En outre, ce Compartiment s'est engagé à appliquer les normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 de la SFDR, annexe 1 relative aux Principales incidences négatives, en vertu desquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe d'investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Utilisation de l'eau et recyclage sustaWater (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (choix facultatif).

En 2023, nous sommes passés d'Impact Cubed en 2022 à MSCI comme fournisseur de données pour le suivi des PAI, car cette société offrait plus de transparence et une plus grande flexibilité pour construire nos propres outils à partir des données brutes fournies par MSCI. Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2023, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	1463.52	100%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	1185.07	100%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	54675.60	99%
Total des GES	Total des émissions de GES	57335.35	99%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	94.53	99%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	416.65	99%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	2%	99%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	56%	78%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	0.11	87%
Consommation d'énergie Intensité - Secteur A de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	87%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur B de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	0.00	87%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE C	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	0.10	87%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	0.92	87%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	0.00	87%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.00	87%

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.00	87%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur H de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	0.00	87%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	0.00	87%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	0%	100%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	0%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	0.36	40%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	3%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	100%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de réclamation. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.37	100%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	15%	23%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	42%	100%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	100%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	732.39	72%

● **Comment les investissements durables n'ont-ils pas porté atteinte de manière significative à l'un des objectifs de l'investissement durable ?**

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne nuisent pas de manière significative à un objectif d'investissement durable environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :

i) À l'échelle de l'entreprise : Un screening négatif et des exclusions d'activités et de pratiques non durables ont été identifiés à l'aide d'une approche fondée sur des normes et des règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes

ii) Fonds spécifiques : Les activités étendues ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent le pétrole et le gaz, les armes, les jeux d'argent, l'alcool, la production d'électricité et l'extraction de charbon thermique. En outre, les sociétés ayant une note globale START de

"D" ou "E" (note de "E" à "A") sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note MSCI globale de "CCC" (note de "C" à "AAA") sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés dont l'intensité en CO2 est supérieure à 500 tCO2/mEUR de revenus sont exclues. L'univers est encore réduit par le nombre de sociétés considérées comme non alignées selon notre évaluation de l'alignement sur les ODD, comme décrit ci-dessus.

2) Gestion active : Les engagements des entreprises liés à l'ESG contribuant à une meilleure prise de conscience ou à l'amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Selon l'approche définie par Carmignac, les Principales incidences négatives sont suivies sur une base trimestrielle. Les impacts négatifs sont identifiés en fonction de leur degré de gravité. Après discussion interne, un plan d'action est établi, assorti d'un calendrier d'exécution. Dans ce cas, l'engagement de la société est inclus dans le plan d'engagement trimestriel de Carmignac, conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Un désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans le cadre de la politique susmentionnée.

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

Carmignac applique un processus de screening controversé sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous ses investissements dans l'ensemble des Compartiments.

Carmignac agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales afin d'évaluer les normes des entreprises, y compris, mais sans s'y limiter, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques normales liées au climat.

Ce Compartiment applique un processus de screening des controverses pour l'ensemble de ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes en matière d'environnement, de droits de l'homme et de droit international du travail, pour ne citer que les principales infractions, sont exclues. Ce processus de screening se fonde sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises et les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Il est communément appelé " norms-based screening " et intègre un screening restrictif contrôlé et mesuré par le biais du système ESG propriétaire de Carmignac, START. Un scoring et une recherche de controverses sur les entreprises sont appliqués en utilisant les données extraites d'ISS ESG comme base de données de recherche.



Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de la SFDR niveau II 2019/2088, qui prévoit le suivi de 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence qui est :

et de 2 indicateurs facultatifs afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau, Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler la conformité au Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG.

Dans le cadre de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données MSCI nous permet de suivre l'impact de nos fonds pour chaque PAI.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact. Nous avons identifié qu'ExxilorLuxottica était l'un des principaux contributeurs à la sous-performance du ratio Carmignac Portfolio Grande Europe pour les rémunérations excessives des PDG en 2023. Par conséquent, nous avons pris contact avec Essilor Luxottica en 2024. Au cours de cet engagement, avec le président du comité de nomination et de rémunération, nous avons fourni des commentaires sur la nouvelle politique de rémunération et nous les avons informés de nos attentes sur la fixation d'objectifs ambitieux dans le cadre de la composante variable de la rémunération, y compris sur les métriques ESG. Nous avons noté avec satisfaction l'introduction du principe du prorata en cas de départ forcé ou de retraite, conformément à notre engagement antérieur avec l'entreprise. D'autres sujets ont été abordés, notamment la planification de la succession et la composition du conseil d'administration.

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Vous trouverez ci-dessous la moyenne des meilleurs investissements basée sur les données de fin de 12 mois pour 2024 pour la section actions du portefeuille :

Investissements plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
NOVO NORDISK A/S	Santé	8.24%	Danemark
SAP AG	Technologies de l'Information	7.63%	Allemagne
L'OREAL SA	Biens de Consommation de Base	5.84%	France
ASML HOLDING NV	Technologies de l'Information	5.43%	Pays-Bas
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	4.77%	France
ARGENX SE	Santé	4.61%	Pays-Bas
DEUTSCHE BOERSE AG	Finance	4.57%	Allemagne
BEIERSDORF AG	Biens de Consommation de Base	4.08%	Allemagne
LONZA GROUP AG	Santé	3.84%	Suisse
HERMES INTERNATIONAL	Consommation Discrétionnaire	3.65%	France
ESSILOR INTERNATIONAL	Santé	3.63%	France
ALCON	Santé	3.49%	Suisse
STRAUMANN HOLDING AG	Santé	2.81%	Suisse
EXPERIAN PLC	Industrie	2.78%	Irlande
WILLIAM DEMANT	Santé	2.50%	Danemark

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024

● Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

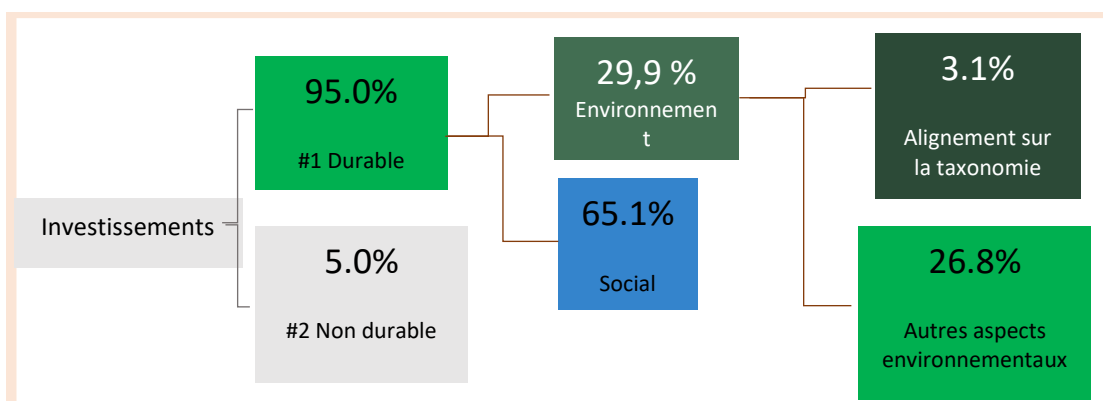
En 2024, 95,0 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements durables, sur la base des données moyennes de fin de trimestre.

Quelle était la répartition des actifs ?

En 2024, 95,0 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des actions de sociétés qui étaient positivement alignées sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies susmentionnés.

En outre, en 2024, 29,9 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements durables avec des objectifs environnementaux, et 65,1 % dans des investissements durables avec des objectifs sociaux, sur la base des données moyennes de fin de trimestre.

Les " #2 Non sustainable investments " comprennent les liquidités et les instruments dérivés, qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre l'objectif de durabilité du Compartiment. En 2024, 5,0 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements non durables. Il s'agit d'investissements réalisés dans le strict respect de la stratégie d'investissement du Compartiment. Tous ces investissements sont soumis à une analyse ESG et à un screening des garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales sont alignées sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.



pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2Autres comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvre les investissements durables d'un point de vue environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en part active :

- **le chiffre d'affaires** reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises bénéficiaires d'investissements
- **les dépenses d'investissement** (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- **les dépenses opérationnelles** (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

Vous trouverez ci-dessous la moyenne des secteurs les plus importants, basée sur les données de fin de 12 mois pour 2024 :

Les grands secteurs économiques	% Actifs
Santé	37.01%
Technologies de l'information	19.95%
Industrie	13.10%
Biens de Consommation de base	10.45%
Finance	9.21%
Consommation discrétionnaire	7.36%
Matériaux	2.29%
Utilitaires	0.64%

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2024, 3,1 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxonomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxonomie de l'UE ?¹

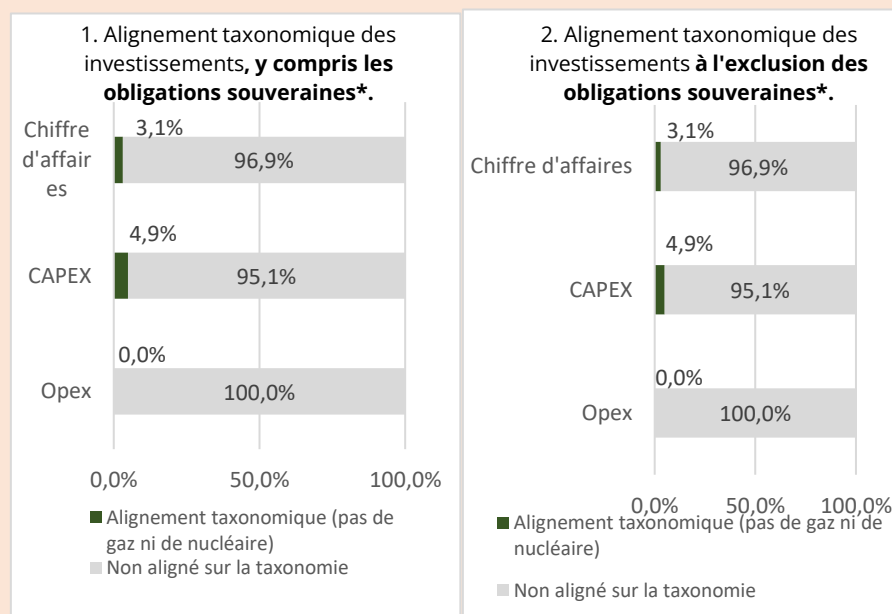
☐ Oui :

☐ Dans le gaz ☐ Dans l'Energie

☒ Non :

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement de la taxonomie des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement de la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement de la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle a été la part active des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

En 2023, le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE était de 0,95 %.



- **Quelle est la part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Le niveau minimum d'investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné sur la taxonomie de l'UE est de 10 % de l'actif net du Compartiment. En 2024, 26,8 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables avec des objectifs environnementaux non alignés sur la taxonomie de l'UE, sur la base des données moyennes de fin de trimestre.



- **Quelle est la part des investissements socialement durables ?**

Le niveau minimum d'investissements durables avec des objectifs sociaux est de 30 % des actifs nets du Compartiment. En 2024, le niveau d'investissement durable avec des objectifs sociaux était de 65,1% des actifs nets du Compartiment, sur la base des données moyennes de fin de trimestre.



Quels investissements ont été inclus dans la catégorie "non durable", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Outre les investissements durables, le Compartiment peut investir dans des liquidités à des fins de gestion des liquidités et dans des produits dérivés à des fins de couverture. Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans l'exposition synthétique ont été intégrées par le biais du cadre des produits dérivés détaillé ci-dessous. L'approche dépendra du type d'instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivé à nom unique ou dérivé indiciel.

Dérivés à nom unique

Le Compartiment peut conclure des instruments dérivés avec une exposition courte à une seule action sous-jacente ("single name") uniquement à des fins de couverture, c'est-à-dire pour couvrir l'exposition longue sur ce même émetteur. Les positions courtes nettes, c'est-à-dire les situations où l'exposition courte sur l'émetteur sous-jacent est supérieure à l'exposition longue du Compartiment sur ce même émetteur, sont interdites.

L'utilisation de produits dérivés à découvert à des fins autres que de couverture est interdite.

Dérivés sur indice Les dérivés sur indice achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG. L'indicateur de référence du Compartiment reste hors du champ d'application de ce cadre de dérivés sur indice et n'est pas pris en compte à des fins ESG.

Les investissements figurant sous la rubrique "#2 Non durable" respectent notre cadre de screening négatif à l'échelle de l'entreprise pour les sauvegardes minimales.

[En 2024, aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.](#)

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Les actions listées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2024 afin de soutenir notre processus d'investissement global dans le respect des caractéristiques environnementales / sociales :

Intégration de l'ESG

En 2024, nous avons introduit un nouveau cadre, pour des fonds sélectionnés uniquement, afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Des objectifs climatiques de portefeuille ont été fixés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % en 2030, de 70 % en 2040 et atteindre le zéro net en 2050. L'année de référence pour les objectifs climatiques du portefeuille est 2018.

En 2024, nous avons également amélioré notre processus de réduction de l'univers en repondérant chaque émetteur dans l'univers initial du fonds. L'univers d'investissement est repondéré afin d'éliminer les biais de capitalisation boursière, géographiques et sectoriels qui pourraient entraîner des différences significatives entre la composition de ces indices et celle du portefeuille du Compartiment.

En 2024, nous avons également formalisé notre processus d'intégration ESG pour les instruments CLO ("collateralised loan obligation"). L'analyse ESG est réalisée pour une part significative des nouveaux instruments CLO. Une analyse adhoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est réalisée par le gestionnaire de portefeuille. Les fonds utilisant ce cadre ne peuvent pas investir dans les instruments les moins bien notés.



sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères des activités économiques durables au sens de la taxonomie de l'UE.

Nous avons développé et lancé une approche holistique de l'évaluation des obligations durables qui comprennent les obligations d'utilisation des produits (vertes, sociales, durables) et les obligations liées à la durabilité. Ces obligations ne sont plus considérées comme des investissements durables par défaut, mais doivent plutôt faire l'objet d'une analyse approfondie sur la base de critères spécifiques.

Nous avons établi un nouveau cadre pour intégrer l'analyse ESG dans les expositions aux produits dérivés de tous nos fonds. Les émetteurs sous-jacents des produits dérivés à nom unique ainsi que des produits dérivés sur indices détenus à des fins d'exposition sur font désormais l'objet d'une analyse ESG. Les dérivés à nom unique détenus à des fins d'exposition sont désormais soumis aux mêmes critères d'intégration ESG que les positions longues. En outre, des critères d'intégration ESG ont été développés comme décrit dans le document ci-dessus pour les dérivés sur indices. Les produits dérivés détenus à des fins de couverture ou de gestion efficace de portefeuille peuvent toujours être détenus dans le portefeuille sans faire l'objet d'une analyse ESG. La politique a été élaborée et mise en œuvre par l'équipe des spécialistes de l'investissement durable et est supervisée par la fonction risque de l'entreprise.

Tout au long de l'année 2024, nous avons amélioré notre modèle souverain ESG afin d'intégrer des KPI E/S/G supplémentaires dans notre analyse. Ce nouveau modèle devrait être lancé au premier trimestre 2025.

Transparence

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site web de Carmignac : https://www.carmignac.fr/en_GB/sustainable-investment/overview.

Dans notre rapport TCFD 2024, nous avons introduit une divulgation de la valeur à risque (VaR) climatique dans nos rapports. La divulgation de la VAR climatique quantifie la valeur économique qui serait potentiellement à risque selon différents scénarios climatiques. La divulgation de la VaR climatique est disponible dans le cadre de notre rapport TCFD plus complet et peut être consultée à l'adresse https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf.

Carmignac reconnaît qu'il est aussi important de " joindre le geste à la parole " que de " parler de la parole " ; c'est pourquoi nous avons publié notre politique de responsabilité sociale des entreprises (RSE) en 2024. Notre approche de la RSE repose sur cinq piliers clés : notre empreinte environnementale opérationnelle, la promotion d'une main-d'œuvre engagée et d'un environnement inclusif, notre engagement sociétal, notre engagement en faveur des arts par le biais de la Fondation Carmignac et notre conduite responsable des affaires. Notre politique de RSE est accessible à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/CSR_FR_en.pdf

En 2024, nous avons également réorganisé notre politique d'exclusion afin d'accroître la transparence pour nos investisseurs. La politique comprend désormais la justification de chaque exclusion, le seuil de revenu utilisé pour ces exclusions ainsi qu'un tableau détaillant les fonds concernés par les critères d'exclusion. En outre, nous avons amélioré la politique afin de clarifier davantage notre intégration des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans nos processus de suivi des controverses. Notre politique d'exclusion peut être consultée à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

L'intendance

Objectif de 100 % des votes : en 2024, nous avons réussi à participer à 98,15 % (95 % en 2023) de tous les votes possibles à l'assemblée générale annuelle au niveau de Carmignac.

Code de bonne gestion : Nous avons une nouvelle fois été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en respectant tous les principes, tels qu'ils sont formalisés dans notre Stewardship Report annuel : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf.

Consultations réglementaires : Nous avons pris part à des tables rondes sectorielles sur les questions ESG auxquelles notre industrie, nos produits et le secteur dans son ensemble sont confrontés, et avons en outre contribué aux consultations et discussions suscitées par nos régulateurs, notamment au niveau de l'UE, la FCA britannique et l'AMF française, soit directement, soit par l'intermédiaire des groupes de travail de nos associations de fonds tels que AI UK, Alfi Luxembourg et AFG, France.

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit à la gestion la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent le plus efficacement influencer les entreprises investies sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et, en fin de compte, contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre participation à Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. En 2024, nous avons rejoint l'initiative d'engagements collaboratifs avec Nature 100+, sur des sujets liés à la biodiversité. Nous avons également rejoint la coalition d'impact collectif WBA sur l'IA éthique.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est entretenu par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et l'équipe ESG. Nous pensons que notre engagement permet de mieux comprendre comment les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent significativement leur profil ESG tout en assurant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'une des cinq considérations suivantes 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac Portfolio peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela permet d'influencer les actions et la gouvernance des entreprises détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentielle ou confirmée, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2024, nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, et avec 11 entreprises dans ce fonds particulier.

En 2024, nous nous sommes engagés avec Edenred SE en réponse à des controverses antitrust et de truchage d'enchères qui avaient émergé. Ces controverses concernaient des événements survenus au cours de la période 2019-2022. Edenred SE a confirmé que le passage de solutions papier à des solutions numériques devrait permettre d'éviter que ces problèmes ne se reproduisent. En outre, leur processus d'appel d'offres devait être amélioré avec l'aide d'un tiers externe, mais ce projet n'était pas encore terminé. Carmignac a salué l'engagement de la société à résoudre ce problème, mais a estimé que les changements pourraient être difficiles à mettre en œuvre compte tenu de leur modèle d'entreprise décentralisé.

Suite à l'engagement avec l'entreprise, nous avons modifié notre notation ESG START sous le pilier gouvernance de B à C pour refléter les controverses auxquelles l'entreprise a été confrontée, et le fait que la refonte du processus d'appel d'offres n'a pas encore été finalisée. Nous continuerons à surveiller l'entreprise et à nous engager si nécessaire. Nous avons toutefois noté que le travail sur les engagements sociaux de la chaîne d'approvisionnement en matière de salaire de subsistance vient de commencer et nous continuerons donc à observer ce sujet pour voir s'il évolue.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Sans objet.

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général du marché ?**

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité permettant de déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?***

Sans objet

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, qui établit une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les objectifs durables de ce produit financier sont atteints.

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : Carmignac Portfolio Investissement
Identifiant de l'entité légale : 5493001UQQGPERC77586

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : ____%



dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social : ____%



2. Il promeut les caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif de réaliser un investissement durable, il représente 86,5 des investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



avec un objectif social



Elle a promu les caractéristiques de l'E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Le Compartiment a promu les caractéristiques environnementales et sociales en appliquant une approche "best-in-universe" pour investir de manière durable : 1) Intégration ESG, 2) Screening négatif, 3) Screening positif appliquant une approche d'alignement sur les ODD de l'ONU, 4) Gérance active pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, 5) Suivi des principaux impacts négatifs.

Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifiée au cours de l'année.



Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?



Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de Suivi et d'Analyse d'une Trajectoire Responsable) est appliquée à au moins 90% des émetteurs. En 2024, le taux de couverture de l'analyse ESG est de 99,9% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

2) Le montant dont l'univers est réduit (minimum 20 % pour la partie actions du portefeuille) :

i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) Screening négatif spécifique au Compartiment : Les sociétés ayant une note START globale de "D" ou "E" (note de "E" à "A") sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note START de E (note de "E" à "A") sur les piliers environnementaux ou sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note MSCI globale de " CCC " ou " B " (note de " C " à " AAA ") sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées " CCC " ou " B " sur la base de la notation globale MSCI (de " E " à " A ") peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est supérieure ou égale à C.

En 2023, l'univers a été réduit de 22,2 % pour la partie actions du portefeuille, en moyenne, sur la base des données des fins de 4 trimestres.

3) Screening positif : le Compartiment effectue des investissements durables en investissant au moins 50 % de ses actifs nets dans des actions de sociétés considérées comme alignées sur les objectifs de développement durable des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 5 % et 15 % des actifs nets du Compartiment.

L'alignement est défini pour chaque investissement / entreprise bénéficiaire en atteignant au moins l'un des trois seuils suivants :

- a) **Produits et services :** tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- b) **Dépenses d'investissement :** investir au moins 30 % de leurs dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- c) **Opérations :**
 - i. l'entreprise obtient un statut "aligné" pour l'alignement opérationnel d'au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise bénéficiaire de l'investissement des politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut "aligné" représente un score d'alignement opérationnel de ≥ 2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
 - ii. l'entreprise n'obtient pas le statut "mal aligné" en matière d'alignement opérationnel pour un quelconque ODD. Une entreprise est considérée comme "mal alignée" lorsque son score est ≤ -2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise à l'égard de l'activité contributive. Pour de plus amples informations sur les objectifs de développement durable des Nations unies, veuillez consulter le site <https://sdgs.un.org/goals>.

En 2024, 86,5 % des actifs nets du Compartiment ont été investis selon ce screening positif en moyenne sur la base des données de fin de trimestre. Les niveaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux représentaient respectivement 42,3 % et 44,2 % des actifs nets du Compartiment en moyenne sur la base des données de fin de trimestre.

4) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises ont été mesurés à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2024, nous avons mené 70 engagements auprès de 54 entreprises et 1 entité souveraine au niveau de Carmignac, et 21 entreprises au niveau de Carmignac Portfolio Investissement. Au niveau du Compartiment, nous avons voté pour 96,15% des assemblées où nous avons des droits d'actionnaire à exercer.

5) Principales incidences négatives : ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des Normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR de niveau II 2019/2088 relative aux Principales incidences négatives, selon laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe Investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) font l'objet d'un suivi afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (choix facultatif). Les émetteurs d'obligations souveraines sont contrôlés en ce qui concerne les violations sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de gaz à effet de serre.

Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2024, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Compartiment	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	2983.35	99.85%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	1616.61	99.85%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	52519.57	99.90%
Total des GES	Total des émissions de GES	56250.31	99.85%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	240.95	99.85%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	692.40	99.85%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.06	99.85%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	0.63	94.60%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	0.21	99.26%
Intensité de la	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre	0.00	99.26%

consommation d'énergie - Secteur NACEA	d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)		
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEB	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	0.32	99.26%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEC	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	0.19	99.26%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	0.00	99.26%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	0.00	99.26%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.07	99.26%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.07	99.26%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEH	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	2.48	99.26%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	0.00	99.26%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	0.08	99.90%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	1.07%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	9.19	84.06%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	16.82%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	99.94%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de réclamation. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	99.79%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	0.13	64.03%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	0.33	99.85%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	99.90%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	199.44	78.84%

● ...et par rapport aux périodes précédentes

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants de son approche à quatre piliers pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment ainsi que la réalisation de son objectif durable :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable) est appliquée à au moins 90% des émetteurs. En 2023, le taux de couverture de l'analyse ESG est de 100% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de 4 trimestres ends.

2) Le montant dont l'univers est réduit (minimum 20 % pour la partie actions du portefeuille) :

i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) Screening négatif spécifique au fonds : Les positions du portefeuille d'actions ayant une note MSCI inférieure à 1,4 (note de " 0 " à " 10 ") sur les piliers environnementaux ou sociaux ou ayant une note MSCI globale de " CCC " ou " B " (note de " CCC " à " AAA ") sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées "C" ou plus sur le START (notation de "E" à "A") sont réintégrées dans l'univers d'investissement du Compartiment après une analyse ad hoc qui peut impliquer un engagement avec la société.

En 2023, l'univers a été réduit de 20,7 % pour la partie actions du portefeuille, en moyenne, sur la base des données de 4 quaters ends.

3) Screening positif : le Compartiment effectue des investissements durables en investissant au moins 50 % de ses actifs nets dans des actions de sociétés considérées comme alignées sur les objectifs de développement durable des Nations Unies (). Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 5 % et 15 % des actifs nets du Compartiment.

L'alignement est défini pour chaque investissement / entreprise bénéficiaire en atteignant au moins l'un des trois seuils suivants :

- d) **Produits et services :** tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et de services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- e) **Dépenses d'investissement :** investir au moins 30 % de leurs dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- f) **Opérations :**
 - iii. l'entreprise obtient un statut "aligné" pour l'alignement opérationnel d'au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise bénéficiaire de l'investissement des politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut "aligné" représente un score d'alignement opérationnel de ≥ 2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
 - iv. l'entreprise n'obtient pas le statut "mal aligné" en matière d'alignement opérationnel pour un quelconque ODD. Une entreprise est considérée comme "mal

alignée" lorsque son score est ≤ -2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise à l'égard de l'activité contributive. Pour de plus amples informations sur les objectifs de développement durable des Nations unies, veuillez consulter le site <https://sdgs.un.org/goals>.

En 2023, 70,0 % des actifs nets du Compartiment ont été investis selon ce screening positif en moyenne sur la base des données de fin de trimestre. Les niveaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 29,5 % et 40,5 % des actifs nets du Compartiment en moyenne sur la base des données de fin de trimestre. Notre définition de l'investissement durable a changé en juillet 2023 pour intégrer l'alignement des ODD sur les opérations et une modification du seuil d'alignement des dépenses d'investissement, qui est passé de 30 % à 50 %. Par conséquent, le pourcentage moyen d'investissements durables indiqué ci-dessus reflète la définition de l'investissement durable en place à ce moment-là : en utilisant le cadre SDG précédent pour les T1 et T2 et le cadre SDG actuel pour les T3 et T4 2023 respectivement.

4) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises ont été mesurés à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2023, nous nous sommes engagés auprès de 60 sociétés au niveau de Carmignac, et de 16 sociétés au niveau de Carmignac Portfolio Investissement. Au niveau du Compartiment, nous avons voté pour 96,7% des assemblées où nous avons des droits d'actionnaire à exercer.

5) Objectif d'intensité de carbone faible : Le Compartiment a visé dans la partie actions et obligations d'entreprise du portefeuille des émissions de carbone inférieures de 30 % à celles de son indicateur composite de référence désigné (MSCI ACWI (USD) (dividendes nets réinvestis), indice général de marché, mesuré mensuellement par l'intensité carbone (tCO₂/ mUSD revenus convertis en euros ; agrégé au niveau du portefeuille (Scope 1 et 2 du GHG Protocol). En 2023, les émissions de dioxyde de carbone du portefeuille Carmignac Portfolio Investissement sont inférieures de 75,3 % à celles de sa référence, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

6) Principales incidences négatives : ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des Normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR de niveau II 2019/2088 relative aux Principales incidences négatives, selon laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe Investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) sont contrôlés pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des GES (entreprises détenues), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio de déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (choix facultatif). Les émetteurs d'obligations souveraines sont contrôlés en ce qui concerne les violations sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de gaz à effet de serre.

En 2023, nous sommes passés d'Impact Cubed en 2022 à MSCI comme fournisseur de données pour le suivi des PAI, car cette société offrait plus de transparence et une plus grande flexibilité pour construire nos propres outils à partir des données brutes fournies par MSCI. Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2023, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Compartiment	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	1795.55	100%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	1452.91	100%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	68743.96	100%
Total des GES	Total des émissions de GES	71551.57	99%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	313.40	99%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	709.26	99%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	6%	99%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	61%	78%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	0.20	89%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEA	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	89%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEB	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	0.64	89%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEC	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	0.14	89%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	0.92	89%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	0.00	89%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.00	89%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.06	89%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEH	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	2.00	89%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	0.00	89%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	0%	99%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	1%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	59.29	38%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	6%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	100%
Processus de contrôle de la	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires ne	0.39	99%

conformité à l'UNGC / à l'OCDE	disposant pas de politiques visant à contrôler le respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou les griefs. / Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	10%	32%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	37%	100%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	99%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	564.12	72%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le Compartiment effectue des investissements durables en investissant au moins 50 % de ses actifs nets dans des actions de sociétés alignées sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 5 % et 15 % des actifs nets du Compartiment.

Comme indiqué ci-dessus, l'alignement est défini pour chaque investissement/entreprise détenue en atteignant au moins l'un des trois seuils suivants :

- a) **Produits et services** : tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- b) **Dépenses d'investissement** : investir au moins 30 % de leurs dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- c) **Opérations** :
 - i. l'entreprise obtient un statut "aligné" pour l'alignement opérationnel d'au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise bénéficiaire de l'investissement des politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut "aligné" représente un score d'alignement opérationnel de ≥ 2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
 - ii. l'entreprise n'obtient pas le statut "mal aligné" en matière d'alignement opérationnel pour un quelconque ODD. Une entreprise est considérée comme "mal alignée" lorsque son score est ≤ -2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise à l'égard de l'activité contributive.

Au 31/12/2024, le Compartiment avait 86,5 % des actifs nets du portefeuille investis dans des investissements durables selon notre définition mentionnée ci-dessus en moyenne sur la base des données de fin de trimestre. Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 42,3 % et 44,2 % des actifs nets du Compartiment en moyenne sur la base des données de fin de trimestre

● **Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?**

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne nuisent pas de manière significative à un objectif d'investissement durable environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :

i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) Screening négatif spécifique au Compartiment : Les sociétés ayant une note START globale de "D" ou "E" (note de "E" à "A") sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note START de E (note de "E" à "A") sur les piliers environnementaux ou sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note MSCI globale de " CCC " ou " B " (note de " C " à " AAA ") sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées " CCC " ou " B " sur la base de la notation globale MSCI (de " E " à " A ") peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est supérieure ou égale à C.

2) Gestion active : Les engagements des entreprises liés à l'ESG contribuant à une meilleure prise de conscience ou à l'amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Conformément à l'approche définie par Carmignac, les indicateurs Principales incidences négatives ont fait l'objet d'un suivi trimestriel. Les impacts négatifs sont identifiés en fonction de leur degré de gravité. Après discussion interne, un plan d'action est établi, assorti d'un calendrier d'exécution. Dans ce cas, l'engagement de la société est inclus dans le plan d'engagement trimestriel de Carmignac, conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Un désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans le cadre de la politique susmentionnée.

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

Carmignac a appliqué un processus de screening controversé sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous ses investissements dans l'ensemble des Compartiments.

Carmignac a agi conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP), à la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales afin d'évaluer les normes des entreprises, y compris, mais sans s'y limiter, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques normales liées au climat.

Ce Compartiment a appliqué un processus de screening des controverses pour l'ensemble de ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes en matière d'environnement, de droits de l'homme et de droit international du travail, pour ne citer que les principales infractions, sont exclues. Ce processus de screening se base sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Il est communément appelé " norms-based screening " et intègre un screening restrictif contrôlé et mesuré par le biais du système ESG propriétaire de Carmignac, START. Un scoring et une recherche de controverses sur les entreprises sont appliqués en utilisant les données extraites d'ISS ESG comme base de données de recherche.

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe de "ne pas causer de préjudice significatif" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de la SFDR niveau II 2019/2088, qui prévoit le suivi de 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et de 2 indicateurs facultatifs, afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau, Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non corrigé entre hommes et femmes, diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif du PDG. En outre, et le cas échéant, les indicateurs des obligations souveraines, la violence sociale et l'intensité des émissions de gaz à effet de serre peuvent également être contrôlés.

Dans le cadre de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données tiers, MSCI, nous permet de suivre l'impact de nos fonds pour chaque PAI.

Les valeurs du PAI du fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds est inférieur au PAI de référence d'un certain seuil, nous recherchons les émetteurs qui

contribuent le plus à la sous-performance du PAI en question. Ces sociétés sont considérées comme des valeurs aberrantes.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact. Nous avons identifié que Samsung était l'un des principaux contributeurs à la sous-performance de Carmignac Portfolio Investissement pour l'indicateur PAI relatif aux déchets dangereux en 2023. Nous nous sommes engagés auprès de Samsung en 2024 ; étant donné que cet engagement n'était pas spécifiquement axé sur l'indicateur PAI relatif aux déchets dangereux, nous envisagerons un engagement de suivi auprès de Samsung sur cet indicateur PAI en 2025.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Veuillez trouver ci-dessous la moyenne des meilleurs investissements sur la base des données de fin de 12 mois pour 2023, pour la section actions du portefeuille :

Investissements plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
SEMI-CONDUCTEURS DE TAIWAN	Technologies de l'Information	6.64%	Taiwan
AMAZON.COM INC	Consommation Discrétionnaire	5.55%	États-Unis
NOVO NORDISK A/S	Santé	4.50%	Danemark
MICROSOFT CORP	Technologies de l'Information	4.06%	États-Unis
ALPHABET INC	Communication	3.97%	États-Unis
NVIDIA CORP	Technologies de l'Information	3.54%	États-Unis
SCHLUMBERGER	Energie	3.11%	États-Unis
HERMES INTERNATIONAL	Consommation Discrétionnaire	3.04%	France
FACEBOOK INC	Communication	2.67%	États-Unis
ÉCHANGE INTERCONTINENTAL	Finance	2.41%	États-Unis
SAMSUNG ELECTRONICS	Technologies de l'Information	2.33%	Corée du Sud
ELI LILLY & CO	Santé	2.11%	États-Unis
CENTENE CORP	Santé	2.10%	États-Unis
CENCORA INC	Santé	2.06%	États-Unis
S&P GLOBAL INC	Finance	1.94%	États-Unis
YELLOW CAKE PLC	Energie	0.90%	Royaume-Uni
SPROTT URANIUM MINERS UCITS ETF	Matériaux	0.26%	Irlande
ISHARES GOLD PRODUCERS UCITS ETF	Matériaux	0.21%	Irlande
VANECK OIL SERVICES UCITS ETF	Finance	0.16%	Irlande

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024

Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

En 2024, le Compartiment avait 86,5 % des actifs nets du portefeuille investis dans des investissements durables selon notre définition mentionnée ci-dessus, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

Quelle était la répartition des actifs ?

Une proportion minimale de 90% des investissements de ce Compartiment est utilisée pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2024, 99,9% des émetteurs ont été couverts par l'analyse ESG donc 99,9% des émetteurs ont été alignés sur ces caractéristiques E/S, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence qui est :

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets.

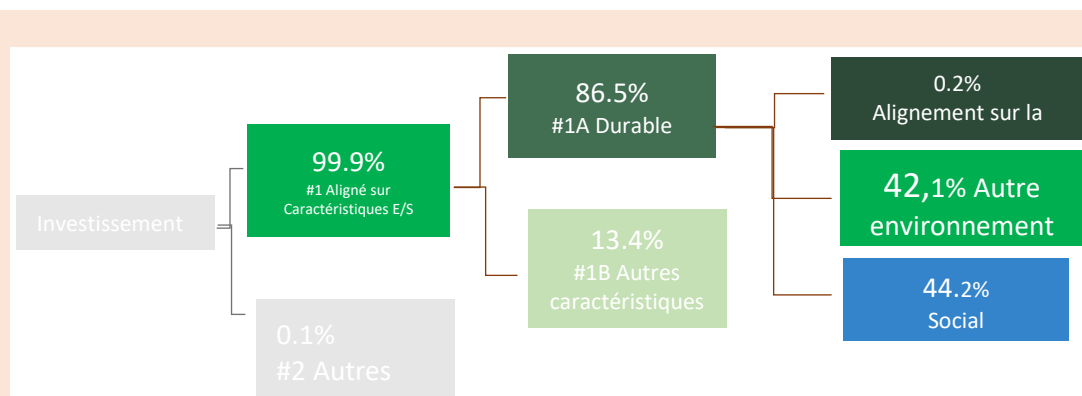
Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent à la meilleure performance.

Le Compartiment effectue des investissements durables en investissant au moins 50 % de ses actifs nets dans des actions de sociétés considérées comme alignées sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies (" les ODD ") susmentionnés. En 2024, ce screening positif a été appliqué et 86,5 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des actions de sociétés positivement alignées sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

En outre, les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 5 % et 15 % des actifs nets du Compartiment. En 2024, 42,3 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables avec des objectifs environnementaux, et 44,2 % dans des investissements durables avec des objectifs sociaux, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

Les #2 Autres investissements (en plus des liquidités et des produits dérivés pouvant être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant) étaient des actions, des obligations d'entreprise ou des obligations souveraines qui n'étaient pas classées comme des investissements durables. Il s'agit d'investissements strictement conformes à la stratégie d'investissement du Compartiment et visant à mettre en œuvre cette stratégie. Tous ces investissements ont fait l'objet d'une analyse ESG (y compris par le biais de notre modèle souverain propriétaire ESG pour les obligations souveraines) et, pour les actions et les obligations d'entreprise, ont été soumis à un screening de garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales étaient alignées sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ces instruments n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.



#1 Aligné sur les caractéristiques E/S comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2Autres comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** couvre :

-La sous-catégorie **#1A Durable** couvre les investissements durables d'un point de vue environnemental et social.

-La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Veuillez trouver ci-dessous la moyenne des principaux secteurs sur la base des données de fin de 12 mois pour 2024 pour la section actions du portefeuille :

Les grands secteurs économiques	% Actifs
Technologies de l'Information	29.61%
Santé	20.43%
Consommation Discrétionnaire	13.24%
Finance	11.77%
Industrie	10.36%
Communication	7.95%
Energie	3.19%
Biens de Consommation de Base	1.69%
Matériaux	1.27%
Obligations souveraines	0.35%
Immobilier	0.03%
Energie	0.00%

Le reste du portefeuille est composé de produits dérivés à hauteur de 0,10 %.

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE

Au 31 décembre 2024, 0,2 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxonomie de l'UE.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxonomie de l'UE ?¹**

☐

Oui :

☐

Dans le gaz

☐

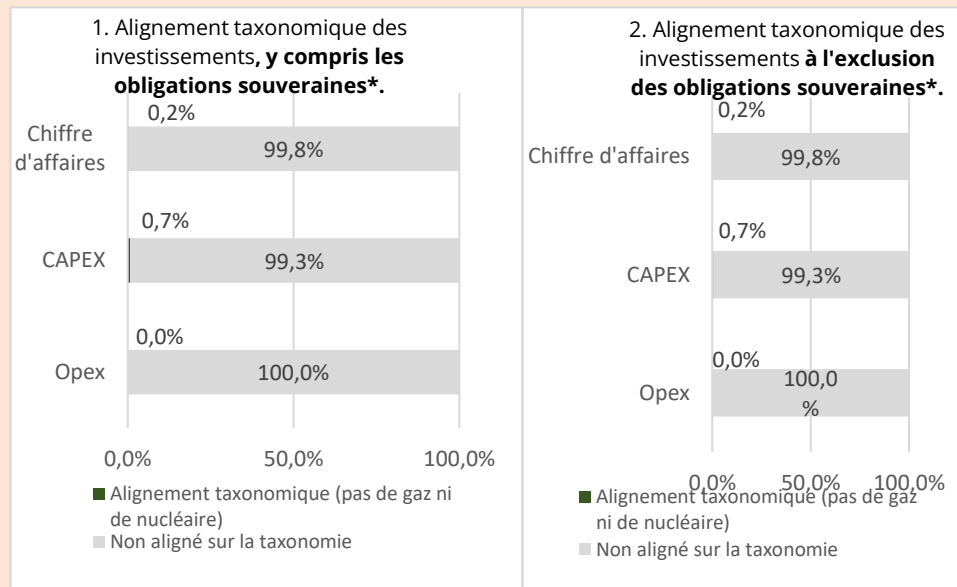
Dans l'Energie
nucléaire



Non :

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement de la taxonomie des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement de la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement de la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.



sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères des activités économiques durables au sens de la taxonomie de l'UE.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en part active :

- le **chiffre d'affaires** reflétant la part des recettes provenant des activités vertes des entreprises bénéficiaires d'investissements
- les **dépenses d'investissement** (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- les **dépenses opérationnelles** (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

● Quelle a été la part active des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?

Sans objet

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?

En 2023, 0,38 % des investissements étaient alignés sur la taxonomie de l'UE.



Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE

En 2024, 42,1 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements durables dont les objectifs environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.



Quelle est la part des investissements socialement durables ?

En 2024, 44,2 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements durables avec des objectifs sociaux, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.



Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La partie restante du portefeuille (en dehors de la proportion minimale de 90%) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales mais n'est pas systématiquement couverte par l'analyse ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres non cotés ou ayant fait l'objet d'une introduction en bourse, dont l'analyse ESG peut être réalisée après l'acquisition dudit instrument financier par le compartiment. Les liquidités (et équivalents de liquidités), ainsi que les produits dérivés (utilisés soit à des fins de couverture) sont également inclus dans le poste "#2 Autres".

En outre, l'absence de préjudice significatif, le processus d'exclusion et les impacts négatifs sont contrôlés pour tous les actifs des compartiments.

Au niveau de l'émetteur (pour les actions et les obligations d'entreprise), les actifs non durables sont examinés pour vérifier qu'ils respectent les normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes du travail et de lutte contre la corruption, par le biais d'un screening controversé ("fondé sur les normes"). Les investissements sont soumis à un screening de garanties minimales pour s'assurer que leurs activités commerciales sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance sont intégrées dans les instruments synthétiques par le biais du cadre des instruments dérivés détaillé ci-dessous. L'approche dépendra du type d'instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivés à nom unique ou dérivés sur indice.

Dérivés à nom unique

Les produits dérivés présentant une exposition courte à un seul titre sous-jacent ne font pas l'objet de vérifications supplémentaires liées à l'ESG. L'émetteur sous-jacent peut être présent dans les listes d'exclusion du Compartiment au motif que le fait de signaler un manque de confiance dans une entreprise présentant de mauvaises caractéristiques ESG en vendant à découvert leur(s) titre(s) est considéré comme raisonnable dans la poursuite de l'équilibre des objectifs d'investissement des actionnaires. Ces produits dérivés ne font pas l'objet d'une notation START.

Les instruments dérivés présentant une exposition longue à une seule société ou émetteur sous-jacent sont soumis à la même politique d'intégration ESG que les positions longues physiques en actions et/ou en dette d'entreprise, selon le cas. Ces instruments doivent satisfaire aux mêmes critères d'intégration ESG, tels que décrits dans la présente annexe.

Dérivés sur indices

Les produits dérivés sur indices, qu'ils soient exposés à long ou à court terme, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires afin de s'assurer qu'ils conviennent au Compartiment, en fonction de leur objectif.

- à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille :
 - les dérivés sur indices achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG.
- Exposition : le Compartiment peut acheter un instrument dérivé sur indice à des fins d'exposition dans la mesure où il répond aux caractéristiques suivantes, s'il doit être détenu pendant plus d'un mois
 - o Indice concentré (5 composants ou moins dans l'indice sous-jacent) : L'indice ne doit avoir aucun de ses composants dans la liste d'exclusion du Compartiment.

o Indice large (plus de 5 composants) : l'indice doit être composé en grande majorité (>80% d'exposition) de sociétés qui ne figurent pas sur la liste d'exclusion du Compartiment.

En outre, la note ESG moyenne pondérée de l'indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou à C (START), et la couverture ESG de l'indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90 %. L'indicateur de référence du Compartiment reste hors du champ d'application de ce cadre de dérivés indiciaires et n'est pas considéré à des fins ESG. Le Compartiment applique un calcul de compensation (compensation d'une position longue avec une position courte équivalente de l'émetteur à l'aide de dérivés) dans le but de mesurer les impacts négatifs. 100 % des actifs du compartiment (à l'exclusion des liquidités et des dérivés) appliquent des screenings et exclusions sectoriels et normatifs négatifs garantissant des garanties environnementales et sociales minimales.

En outre, l'absence de préjudice significatif, le processus d'exclusion et les impacts négatifs sont contrôlés pour tous les actifs des compartiments.

En 2024, aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.

Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence

Les actions listées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2024 afin de soutenir notre processus d'investissement global dans le respect des caractéristiques environnementales / sociales :

Intégration de l'ESG

En 2024, nous avons introduit un nouveau cadre, pour des fonds sélectionnés uniquement, afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Des objectifs climatiques de portefeuille ont été fixés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % en 2030, de 70 % en 2040 et atteindre le zéro net en 2050. L'année de référence pour les objectifs climatiques du portefeuille est 2018.

En 2024, nous avons également amélioré notre processus de réduction de l'univers en repondérant chaque émetteur de l'univers initial du fonds. L'univers d'investissement est repondéré afin d'éliminer les biais de capitalisation boursière, géographiques et sectoriels qui pourraient entraîner des différences significatives entre la composition de ces indices et celle du portefeuille du Compartiment.

En 2024, nous avons également formalisé notre processus d'intégration ESG pour les instruments CLO ("collateralised loan obligation"). L'analyse ESG est réalisée pour une part importante des nouveaux instruments CLO. L'analyse adhoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est réalisée par le gestionnaire de portefeuille. Les fonds utilisant ce cadre ne peuvent pas investir dans les instruments les moins bien notés.

Nous avons développé et lancé une approche holistique de l'évaluation des obligations durables qui comprennent les obligations à usage de produits (vertes, sociales, durables) et les obligations liées à la durabilité. Ces obligations ne sont plus considérées comme des investissements durables par défaut, mais doivent plutôt faire l'objet d'une analyse approfondie sur la base de critères spécifiques.

Nous avons établi un nouveau cadre pour intégrer l'analyse ESG dans les expositions aux produits dérivés dans l'ensemble de nos fonds. Les émetteurs sous-jacents des produits dérivés à nom unique et des produits dérivés indiciaires détenus à des fins d'exposition font désormais l'objet d'une analyse ESG. Les produits dérivés à nom unique détenus à des fins d'exposition sont désormais soumis aux mêmes critères d'intégration ESG que les positions longues. En outre, des critères d'intégration ESG ont été élaborés, comme décrit dans le document ci-dessus, pour les dérivés sur indices. Les produits dérivés détenus à des fins de couverture ou de gestion efficace de portefeuille peuvent toujours être détenus dans le portefeuille sans faire l'objet d'une analyse ESG. La politique a été élaborée et mise en œuvre par l'équipe des spécialistes de l'investissement durable et est supervisée par la fonction Risque de l'entreprise.

Tout au long de l'année 2024, nous avons amélioré notre modèle souverain ESG afin d'intégrer des KPI E/S/G supplémentaires dans notre analyse. Ce nouveau modèle devrait être lancé au premier trimestre 2025.

Transparence

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site web de Carmignac : https://www.carmignac.fr/en_GB/sustainable-investment/overview.

Dans notre rapport TCFD 2024, nous avons introduit une divulgation de la valeur à risque (VaR) climatique dans nos rapports. La divulgation de la VAR climatique quantifie la valeur économique qui serait potentiellement à risque selon différents scénarios climatiques. La divulgation de la VaR climatique est disponible dans le cadre de notre rapport TCFD plus complet et peut être consultée à l'adresse https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf.

Carmignac reconnaît qu'il est aussi important de " joindre le geste à la parole " que de " parler de la parole " ; c'est pourquoi nous avons publié notre politique de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) en 2024. Notre approche de la RSE repose sur cinq piliers clés : notre empreinte environnementale opérationnelle, la promotion d'une main-d'œuvre engagée et d'un environnement inclusif, notre engagement sociétal, notre engagement en faveur des arts par le biais de la Fondation Carmignac et notre conduite responsable des affaires. Notre politique de RSE est accessible à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/CSR_FR_en.pdf

En 2024, nous avons également réorganisé notre politique d'exclusion afin d'accroître la transparence pour nos investisseurs. La politique comprend désormais la justification de chaque exclusion, le seuil de revenu utilisé pour ces exclusions ainsi qu'un tableau détaillant les fonds concernés par les critères d'exclusion. En outre, nous avons amélioré la politique afin de clarifier davantage notre intégration des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans nos processus de suivi des controverses. Notre politique d'exclusion peut être consultée à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

L'intendance

Objectif de 100 % des votes : en 2024, nous avons réussi à participer à 98,15 % (95 % en 2023) de tous les votes possibles à l'assemblée générale annuelle au niveau de Carmignac.

Code de bonne gestion : Nous avons une fois de plus été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en respectant tous les principes, tels qu'ils sont formalisés dans notre Stewardship Report annuel : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf.

Consultations réglementaires : Nous avons participé à des tables rondes sectorielles sur les questions ESG auxquelles notre industrie, nos produits et le secteur dans son ensemble sont confrontés, et nous avons également contribué aux consultations et aux discussions lancées par nos régulateurs, notamment au niveau de l'UE, la FCA britannique et l'AMF française, soit directement, soit par l'intermédiaire des groupes de travail de nos associations de fonds tels que AI UK, Alfi Luxembourg et AFG, France.

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit à la gestion la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent le plus efficacement influencer les entreprises investies sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre participation à Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. En 2024, nous avons rejoint l'initiative d'engagements collaboratifs avec Nature 100+, sur des sujets liés à la biodiversité. Nous avons également rejoint la coalition d'impact collectif WBA sur l'IA éthique.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est entretenu par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et l'équipe ESG. Nous pensons que notre engagement permet de mieux comprendre comment les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent significativement leur profil ESG tout en assurant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'une des cinq considérations suivantes 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac Portfolio peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela permet d'influencer les actions et la gouvernance des entreprises détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentielle ou confirmée, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2024, nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine sur des sujets spécifiques à l'ESG au niveau de Carmignac, et avec 21 entreprises dans ce Compartiment en particulier.

En 2024, nous nous sommes engagés avec L'Oréal SA en réponse à des publications dans les médias concernant le travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement du jasmin en Égypte. L'objectif était de comprendre les mesures prises par l'entreprise pour éliminer le travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement et d'évaluer l'efficacité de sa réponse aux articles parus dans les médias. Les représentants de L'Oréal ont confirmé qu'ils avaient identifié le problème avant que les médias n'en parlent et qu'ils avaient déjà pris des mesures correctives. Des actions à court terme visant à retirer les enfants de la main-d'œuvre, ainsi que des activités de contrôle et de surveillance à plus long terme ont été mises en œuvre. À l'issue de la mission, Carmignac s'est déclarée satisfaite de la réponse apportée par l'entreprise. Nous avons maintenu notre note ESG START à B et nous continuerons à surveiller la société et à nous engager auprès d'elle si nécessaire.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général de marché ?

Sans objet

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité permettant de déterminer l'alignement du référentiel sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Sans objet

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?

Sans objet

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

ANNEXE V

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDCHILDREN Identifiant de l'entité légale : 549300EN8FOV7NX5CC77

Objectif d'investissement durable

1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables avec un objectif environnemental** : 32,8 %.



dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables avec un objectif social** : 61,7 %.



2. Il **promeut les caractéristiques environnementales/sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif de réaliser un investissement durable, il représente une proportion de ____% des investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



avec un objectif social



Elle a promu les caractéristiques de l'E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**.



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier était-il rencontré ?

L'objectif durable du Compartiment était d'investir au moins 80 % de ses actifs nets dans des actions de sociétés considérées comme alignées sur les objectifs de développement durable pertinents des Nations Unies ("les ODD"). Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 10 % et 30 % des actifs nets du Compartiment.

L'alignement est défini pour chaque investissement / (entreprise investie) en atteignant au moins l'un des trois seuils suivants :

L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, qui établit une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.

- a) **Produits et services** : l'entreprise tire au moins 50 % de son chiffre d'affaires de biens et de services liés à l'un des neuf ODD suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- b) **Dépenses d'investissement** : l'entreprise investit au moins 30 % de ses dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- c) **Opérations** :
 - i. l'entreprise obtient un statut "aligné" pour l'alignement opérationnel d'au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise bénéficiaire de l'investissement des politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut "aligné" représente un score d'alignement opérationnel de ≥ 2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
 - ii. l'entreprise n'obtient pas le statut "mal aligné" en matière d'alignement opérationnel pour un quelconque ODD. Une entreprise est considérée comme "mal alignée" lorsque son score est ≤ -2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les objectifs durables de ce produit financier sont atteints.

En 2024, 94,5 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements durables tels que définis ci-dessus, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres. Les niveaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 32,8 % et 61,7 % des actifs nets du Compartiment,

Aucun manquement à la réalisation de l'objectif durable n'a été identifié au cours de l'année.

● **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Ce compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de l'objectif durable :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable) est appliquée à plus de 90% des émetteurs. En 2024, le taux de couverture de l'analyse ESG est de 100% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

2) Le montant de la réduction de l'univers des fonds propres (minimum 25 %) :

i) À l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes

ii) Fonds spécifiques : Les activités étendues ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent le pétrole et le gaz, les armes, les jeux d'argent, l'alcool, la production d'électricité et l'extraction de charbon thermique. En outre, les sociétés ayant une note globale START de "D" ou "E" (note de "E" à "A") sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note MSCI globale de " CCC " (note de " C " à " AAA ") sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés dont l'intensité en CO2 est supérieure à 500 tCO2/mEUR de revenus sont exclues. L'univers est encore réduit par le nombre de sociétés considérées comme non alignées selon notre évaluation de l'alignement sur les ODD, comme décrit ci-dessus.

En 2024, l'univers a été réduit de 28,1 % en fonction des critères ESG, sur la base d'une moyenne des données à la fin de 4 trimestres.

Avant de réduire l'univers d'investissement comme décrit ci-dessus, les univers des actions et des obligations d'entreprises ont été repondérés afin d'éliminer tout biais qui aurait pu conduire à des différences significatives entre la composition des indices composant ces univers et celle du portefeuille du Fonds. Chaque émetteur a été repondéré en fonction des pondérations historiques du fonds par secteur, région (marchés émergents/marchés développés) et capitalisation boursière (petite/moyenne/grande), en prévoyant une marge de +/-5% pour chaque caractéristique distincte. Les pondérations utilisées sont calculées annuellement, cependant les constituants de l'univers et les données ESG utilisées pour réduire l'univers sont rafraîchis tous les trimestres. La repondération est effectuée en utilisant les pondérations historiques du fonds sur les 5 dernières années, en tenant compte des rotations sectorielles, géographiques et de capitalisation.

3) Minimum d'investissements durables : le Compartiment a réalisé des investissements durables représentant au moins 80 % de ses actifs nets, qui s'alignent positivement sur les ODD pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 10 % et 30 % des actifs nets du Compartiment.

En 2024, 94,5 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables tels que définis ci-dessus, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres. Les niveaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 32,8 % et 61,7 % des actifs nets du Compartiment, sur la base d'une moyenne à la fin de 4 trimestres.

4) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2024, nous avons mené 70 engagements auprès de 54 entreprises et 1 entité souveraine au niveau de Carmignac, et 14 entreprises au niveau de Carmignac Portfolio Grandchildren. Au niveau du Compartiment, nous avons voté pour 100 % des assemblées où nous avons des droits d'actionnaire à exercer.

5) Objectif d'intensité de carbone faible :

Le Compartiment visait une empreinte carbone (mesurée par l'intensité carbone) inférieure d'au moins 50% à son indicateur de référence (MSCI WORLD NR Index). En 2024, les émissions de dioxyde de carbone du portefeuille Carmignac Portfolio Grandchildren (mesurées en tCO₂/ mUSD revenus convertis en euros ; agrégées au niveau du portefeuille (scope 1 et 2 du GHG Protocol) étaient inférieures de 83,1 % à celles de son indicateur de référence, sur la base des données moyennes de fin de trimestre.

6) Principaux impacts négatifs : En outre, en ce qui concerne le suivi des Principales incidences négatives (PAI), le Compartiment a appliqué l'annexe 1 des Normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR niveau II 2019/2088, selon laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs ont été suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (choix facultatif).

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2024, sur la base de la moyenne des données de fin de trimestre , pour les parties actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	594.32	100.00%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	891.67	100.00%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	28218.58	100.00%
Total des GES	Total des émissions de GES	29419.75	100.00%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	59.17	100.00%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	384.60	100.00%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.00	100.00%
Consommation d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	0.51	90.53%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	0.06	96.94%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEA	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	96.94%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEB	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	0.00	96.94%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEC	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	0.08	96.94%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	0.00	96.94%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	0.00	96.94%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.00	96.94%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.02	96.94%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEH	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	0.00	96.94%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	0.00	96.94%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	0.15	100.00%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	0.00%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	0.07	83.79%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	7.39%

Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	100.00%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de règlement des griefs. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	100.00%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	0.12	64.68%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	0.40	100.00%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	100.00%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	232.24	88.05%

● ...et par rapport aux périodes précédentes

Ce compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de l'objectif durable :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable) est appliquée à plus de 90% des émetteurs. En 2023, le taux de couverture de l'analyse ESG est de 100% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

2) Le montant de la réduction de l'univers des fonds propres (minimum 20 %) :

i) À l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses par rapport aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, à la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et aux principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes

ii) Fonds spécifiques : Les activités étendues ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent le pétrole et le gaz, les armes, les jeux d'argent, l'alcool, la production d'électricité et l'extraction de charbon thermique. En outre, les entreprises dont la notation ESG de MSCI est CCC sont exclues. Les entreprises dont l'intensité en CO2 est supérieure à 500 tCO2/mEUR de revenus sont exclues. L'univers est encore réduit par le nombre d'entreprises considérées comme non alignées selon notre évaluation de l'alignement sur les ODD, comme décrit ci-dessus.

En 2023, l'univers a été réduit de 49,6 % sur la base des critères ESG, sur la moyenne des données de fin de trimestre. Notre définition de l'investissement durable a changé en juillet 2023 pour intégrer l'alignement des ODD sur les opérations et le seuil d'alignement des dépenses d'investissement, qui est passé de 30 % à 50 %. Par conséquent, le pourcentage moyen de réduction de l'univers indiqué ci-dessus reflète la définition de l'investissement durable en place à ce moment-là : en utilisant l'ancien cadre des ODD pour les T1 et T2 et le cadre actuel des ODD pour les T3 et T4.

3) Minimum d'investissements durables : le Compartiment a réalisé des investissements durables représentant au moins 80 % de ses actifs nets, qui s'alignent positivement sur les ODD pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 10 % et 30 % des actifs nets du Compartiment.

En 2023, 97,0 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables tels que définis ci-dessus, en moyenne, sur la base des données de quatre trimestres. Les niveaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 30,4 % et 66,6 % des actifs nets du Compartiment, sur la base des données moyennes de fin de trimestre.

Notre définition de l'investissement durable a changé en juillet 2023 pour intégrer l'alignement des ODD sur les opérations et un changement du seuil d'alignement des dépenses d'investissement, qui est passé de 30 % à 50 %. Par conséquent, le pourcentage moyen d'investissements durables indiqué ci-dessus reflète la définition de l'investissement durable en vigueur à ce moment-là : en utilisant l'ancien cadre des ODD aux premier et deuxième trimestres et le cadre actuel des ODD aux troisième et quatrième trimestres 2023 respectivement.

4) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2023, nous nous sommes engagés auprès de 60 sociétés au niveau de Carmignac, et de 12 sociétés au niveau de Carmignac Portfolio Grandchildren. Au niveau du Compartiment, nous avons voté pour 95,2% des assemblées où nous avons des droits d'actionnaires à exercer.

5) Objectif de faible intensité carbone : Le Compartiment a pour objectif d'avoir une empreinte carbone (mesurée par l'intensité carbone) inférieure d'au moins 50 % à son indicateur de référence (MSCI WORLD (USD) (dividendes nets réinvestis). En 2023, les émissions de dioxyde de carbone du portefeuille Carmignac Portfolio Grandchildren (mesurées en tCO₂/ mUSD revenus convertis en euros ; agrégées au niveau du portefeuille (champs d'application 1 et 2 du GHG Protocol) étaient inférieures de 79,8 % à celles de son indicateur de référence, sur la base des données moyennes de fin de trimestre.

6) Principaux impacts négatifs : En outre, en ce qui concerne le suivi des Principales incidences négatives (PAI), le Compartiment a appliqué l'annexe 1 des Normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR niveau II 2019/2088, selon laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs ont été suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (choix facultatif).

En 2023, nous sommes passés d'Impact Cubed en 2022 à MSCI en tant que fournisseur de données pour le suivi des PAI, parce qu'il offrait plus de transparence et une plus grande flexibilité pour construire nos propres outils en utilisant les données brutes fournies par MSCI. Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2023, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	382.70	100%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	439.28	100%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	15277.33	100%
Total des GES	Total des émissions de GES	15944.87	100%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	76.12	100%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	390.38	100%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	1%	100%
Consommation d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	55%	85%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	0.46	90%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEA	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	90%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEB	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	0.00	90%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEC	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	0.76	90%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	0.92	90%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	0.00	90%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.00	90%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.00	90%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEH	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	0.00	90%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	0.00	90%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont une incidence négative sur ces zones.	0%	100%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	0%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	0.17	35%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	2%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	100%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques	Part des investissements dans des entreprises sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de règlement des griefs.	0.39	100%

(CCNUCC) et à l'OCDE	/Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	10%	29%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	39%	100%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	100%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la rémunération annuelle totale médiane de tous les employés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	253.17	70%

● **Comment les investissements durables n'ont-ils pas porté atteinte de manière significative à l'un des objectifs de l'investissement durable ?**

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne nuisent pas de manière significative à un objectif d'investissement durable environnemental ou social :

Nous utilisons les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne nuisent pas de manière significative à un objectif d'investissement durable environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :

i) À l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) Fonds spécifiques : Les activités étendues ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent le pétrole et le gaz, les armes, les jeux d'argent, l'alcool, la production d'électricité et l'extraction de charbon thermique. En outre, les sociétés ayant une note globale START de "D" ou "E" (note de "E" à "A") sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note MSCI globale de "CCC" (note de "C" à "AAA") sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés dont l'intensité en CO2 est supérieure à 500 tCO2/mEUR de revenus sont exclues. L'univers est encore réduit par le nombre de sociétés considérées comme non alignées selon notre évaluation de l'alignement sur les ODD, comme décrit ci-dessus.

2) Gestion active : Les engagements des entreprises liés à l'ESG contribuant à une meilleure prise de conscience ou à l'amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Selon l'approche définie par Carmignac, les Principales incidences négatives sont suivies sur une base trimestrielle. Les impacts négatifs sont identifiés en fonction de leur degré de gravité. Après discussion interne, un plan d'action est établi, assorti d'un calendrier d'exécution. Dans ce cas, l'engagement de la société est inclus dans le plan d'engagement trimestriel de Carmignac, conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Un désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans le cadre de la politique susmentionnée.

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence qui est :

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

Carmignac applique un processus de screening controversé sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous ses investissements dans l'ensemble des Compartiments.

Carmignac agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNG), aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales afin d'évaluer les normes des entreprises sur le site, y compris, mais sans s'y limiter, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques courantes liées au climat.

Ce Compartiment applique un processus de screening des controverses pour l'ensemble de ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes en matière d'environnement, de droits de l'homme et de droit international du travail, pour ne citer que les principales infractions, sont exclues. Ce processus de screening se fonde sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises et les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Il est communément appelé " norms-based screening " et intègre un screening restrictif contrôlé et mesuré par le biais du système ESG propriétaire de Carmignac, START. Un scoring et une recherche de controverses sur les entreprises sont appliqués en utilisant les données extraites d'ISS ESG comme base de données de recherche.



Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de la SFDR niveau II 2019/2088, qui prévoit le suivi de 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et de 2 indicateurs facultatifs, afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau, Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler la conformité au Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG.

Dans le cadre de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données tiers, MSCI, nous permet de suivre l'impact de nos fonds pour chaque PAI. Les valeurs PAI du fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds est inférieur au PAI de référence à partir d'un certain seuil, nous recherchons les émetteurs qui contribuent le plus à la sous-performance du PAI en question. Ces sociétés sont considérées comme des valeurs aberrantes.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact. Aucune valeur aberrante n'a été relevée pour Carmignac Portfolio Grandchildren par rapport à son indice de référence en ce qui concerne les indicateurs PAI. Nous assurons un suivi auprès des entreprises du portefeuille si / lorsque des valeurs aberrantes apparaissent.

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent à la meilleure performance.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Vous trouverez ci-dessous la moyenne des meilleurs investissements basée sur les données de fin de 12 mois pour 2024 pour la section actions du portefeuille :

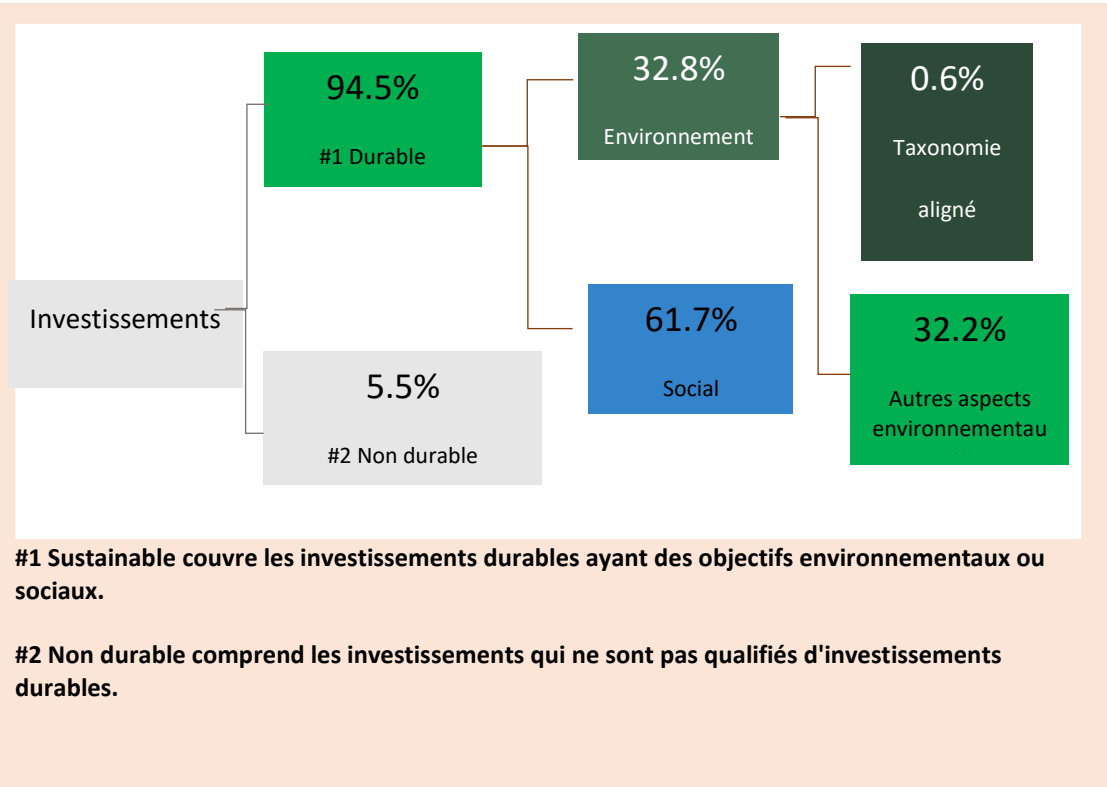
Investissements plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
MICROSOFT CORP	Technologies de l'Information	7.96%	États-Unis
NOVO NORDISK A/S	Santé	5.80%	Danemark
PROCTER & GAMBLE	Biens de Consommation de Base	5.60%	États-Unis
COLGATE-PALMOLIVE	Biens de Consommation de Base	5.49%	États-Unis
S&P GLOBAL INC	Finance	4.29%	États-Unis
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	Santé	3.95%	États-Unis
L'OREAL SA	Biens de Consommation de Base	3.63%	France
NVIDIA CORP	Technologies de l'Information	3.62%	États-Unis
MASTERCARD INC	Finance	3.60%	États-Unis
SAP AG	Technologies de l'Information	3.40%	Allemagne
ÉCHANGE INTERCONTINENTAL	Finance	2.87%	États-Unis
LONZA GROUP AG	Santé	2.73%	Suisse
HERMES INTERNATIONAL	Consommation Discrétionnaire	2.67%	France
ASML HOLDING NV	Technologies de l'Information	2.45%	Pays-Bas
ANSYS	Technologies de l'Information	2.23%	États-Unis

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024

Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

En 2024, 94,5 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables, sur la base des données moyennes de fin de trimestre.

Quelle était la répartition des actifs ?



Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en part active :

- **le chiffre d'affaires** reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises bénéficiaires d'investissements
- **les dépenses d'investissement** (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- **les dépenses opérationnelles** (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

En 2024, 94,50 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des actions de sociétés qui ont été positivement alignées sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies mentionnés ci-dessus.

En outre, en 2024, 32,8 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements durables avec des objectifs environnementaux, et 61,7 % dans des investissements durables avec des objectifs sociaux, sur la base des données moyennes de fin de trimestre.

Les " #2 Non sustainable investments " comprennent les liquidités et les instruments dérivés, qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre l'objectif de durabilité du Compartiment. En 2024, 5,5 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements non durables. Il s'agit d'investissements réalisés dans le strict respect de la stratégie d'investissement du Compartiment. Tous ces investissements sont soumis à une analyse ESG et à un screening des garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales sont alignées sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Vous trouverez ci-dessous la moyenne des secteurs les plus importants, basée sur les données de fin de 12 mois pour 2024 :

Les grands secteurs économiques	% Actifs
Technologies de l'Information	30.12%
Santé	29.42%
Biens de Consommation de Base	16.79%
Finance	11.80%
Consommation Discrétionnaire	6.42%
Industrie	4.59%
Communication	0.86%

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au 31/12/2024, 0,6 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxonomie de l'UE.

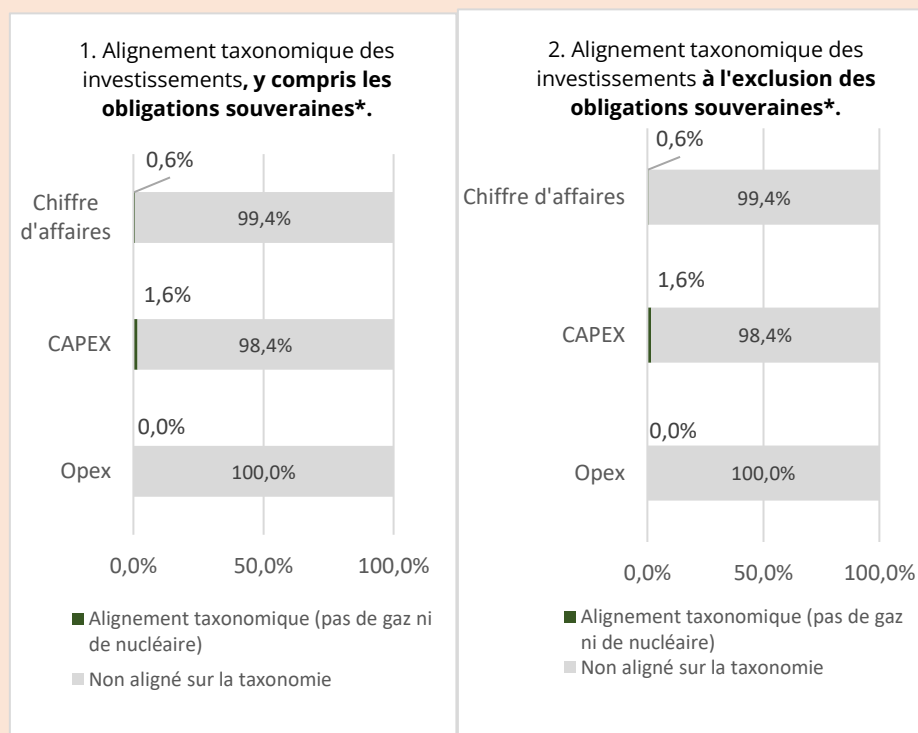
● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxonomie de l'UE ?¹**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz ☐ Dans l'Energie

☒ Non :

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement de la taxonomie des obligations souveraines, le premier graphique montre l'alignement de la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement de la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



● **Quelle a été la part active des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

En 2023, le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE était de 0,95 %.



Quelle est la part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le niveau minimum d'investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné sur la taxonomie de l'UE est de 10 % de l'actif net du Compartiment. En 2024, 32,2 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables avec des objectifs environnementaux non alignés sur la taxonomie de l'UE et 0,6 % alignés sur la taxonomie de l'UE, sur la base des données moyennes de fin de trimestre.



Quelle est la part des investissements socialement durables ?

Le niveau minimum d'investissements durables avec des objectifs sociaux est de 30 % des actifs nets du Compartiment. En 2024, le niveau d'investissement durable avec des objectifs sociaux était de 61,7 % des actifs nets du Compartiment, sur la base des données moyennes de fin de trimestre.



Quels investissements ont été inclus dans la catégorie "non durable", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Outre les investissements durables, le Compartiment peut investir dans des liquidités à des fins de gestion des liquidités et dans des produits dérivés à des fins de couverture. Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans l'exposition synthétique ont été intégrées par le biais du cadre des produits dérivés détaillé ci-dessous. L'approche dépendra du type d'instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivé à nom unique ou dérivé indiciel.

Dérivés à nom unique

Le Compartiment peut conclure des instruments dérivés avec une exposition courte à une seule action sous-jacente ("single name") uniquement à des fins de couverture, c'est-à-dire pour couvrir l'exposition longue sur ce même émetteur. Les positions courtes nettes, c'est-à-dire les situations où l'exposition courte sur l'émetteur sous-jacent est supérieure à l'exposition longue du Compartiment sur ce même émetteur, sont interdites.

L'utilisation de produits dérivés à découvert à des fins autres que de couverture est interdite.

Dérivés sur indice Les dérivés sur indice achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG. L'indicateur de référence du Compartiment reste hors du champ d'application de ce cadre de dérivés sur indice et n'est pas pris en compte à des fins ESG.

Les investissements figurant sous la rubrique "#2 Non durable" respectent notre cadre de screening négatif à l'échelle de l'entreprise pour les sauvegardes minimales.

En 2024, aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?



sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères des activités économiques durables au sens de la taxonomie de l'UE.

Les actions listées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2024 afin de soutenir notre processus d'investissement global dans le respect des caractéristiques environnementales / sociales :

Intégration de l'ESG

En 2024, nous avons introduit un nouveau cadre, pour des fonds sélectionnés uniquement, afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Des objectifs climatiques de portefeuille ont été fixés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % en 2030, de 70 % en 2040 et atteindre le zéro net en 2050. L'année de référence pour les objectifs climatiques du portefeuille est 2018.

En 2024, nous avons également amélioré notre processus de réduction de l'univers en repondérant chaque émetteur de l'univers initial du fonds. L'univers d'investissement est repondéré afin d'éliminer les biais de capitalisation boursière, géographiques et sectoriels qui pourraient entraîner des différences significatives entre la composition de ces indices et celle du portefeuille du Compartiment.

En 2024, nous avons également formalisé notre processus d'intégration ESG pour les instruments CLO ("collateralised loan obligation"). L'analyse ESG est réalisée pour une part significative des nouveaux instruments CLO. L'analyse adhoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est réalisée par le gestionnaire de portefeuille. Les fonds utilisant ce cadre ne peuvent pas investir dans les instruments les moins bien notés.

Nous avons développé et lancé une approche holistique de l'évaluation des obligations durables qui comprennent les obligations à usage de produits (vertes, sociales, durables) et les obligations liées à la durabilité. Ces obligations ne sont plus considérées comme des investissements durables par défaut, mais doivent plutôt faire l'objet d'une analyse approfondie sur la base de critères spécifiques.

Nous avons établi un nouveau cadre pour intégrer l'analyse ESG dans les expositions aux produits dérivés dans l'ensemble de nos fonds. Les émetteurs sous-jacents des produits dérivés à nom unique et des produits dérivés indiciaires détenus à des fins d'exposition font désormais l'objet d'une analyse ESG. Les produits dérivés à nom unique détenus à des fins d'exposition sont désormais soumis aux mêmes critères d'intégration ESG que les positions longues. En outre, des critères d'intégration ESG ont été élaborés, comme décrit dans le document ci-dessus, pour les dérivés sur indices. Les produits dérivés détenus à des fins de couverture ou de gestion efficace de portefeuille peuvent toujours être détenus dans le portefeuille sans faire l'objet d'une analyse ESG. La politique a été élaborée et mise en œuvre par l'équipe des spécialistes de l'investissement durable et est supervisée par la fonction risque de l'entreprise.

Tout au long de l'année 2024, nous avons amélioré notre modèle souverain ESG afin d'intégrer des KPI E/S/G supplémentaires dans notre analyse. Ce nouveau modèle devrait être lancé au premier trimestre 2025.

Transparence

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site web de Carmignac : https://www.carmignac.fr/en_GB/sustainable-investment/overview.

Dans notre rapport TCFD 2024, nous avons introduit une divulgation de la valeur à risque (VaR) climatique dans nos rapports. La divulgation de la VAR climatique quantifie la valeur économique qui serait potentiellement à risque selon différents scénarios climatiques. La divulgation de la VaR climatique est disponible dans le cadre de notre rapport TCFD plus complet et peut être consultée à l'adresse https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf.

Carmignac reconnaît qu'il est aussi important de " joindre le geste à la parole " que de " parler de la parole " ; c'est pourquoi nous avons publié notre politique de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) en 2024. Notre approche de la RSE repose sur cinq piliers clés : notre empreinte environnementale opérationnelle, la promotion d'une main-d'œuvre engagée et d'un environnement inclusif, notre engagement sociétal, notre engagement en faveur des arts par le biais de la Fondation Carmignac et

notre conduite responsable des affaires. Notre politique de RSE est accessible à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/CSR_FR_en.pdf

En 2024, nous avons également réorganisé notre politique d'exclusion afin d'accroître la transparence pour nos investisseurs. La politique comprend désormais la justification de chaque exclusion, le seuil de revenu utilisé pour ces exclusions ainsi qu'un tableau détaillant les fonds concernés par les critères d'exclusion. En outre, nous avons amélioré la politique afin de clarifier davantage notre intégration des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans nos processus de suivi des controverses. Notre politique d'exclusion peut être consultée à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

L'intendance

Objectif de 100 % des votes : nous avons réussi à participer à 98,15 % (95 % en 2023) de tous les votes possibles lors des assemblées générales annuelles.

Code de bonne gestion : Nous avons une nouvelle fois été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en respectant tous les principes, tels qu'ils sont formalisés dans notre Stewardship Report annuel :

Consultations réglementaires : Nous avons pris part à des tables rondes sectorielles sur les questions ESG auxquelles notre industrie, nos produits et le secteur dans son ensemble sont confrontés, et avons en outre contribué aux consultations et discussions suscitées par nos régulateurs, notamment au niveau de l'UE, la FCA britannique et l'AMF française, soit directement, soit par l'intermédiaire des groupes de travail de nos associations de fonds tels que AI UK, Alfi Luxembourg et AFG, France.

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit à la gestion la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent le plus efficacement influencer les entreprises investies sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons accru notre participation à Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. En 2024, nous avons rejoint l'initiative d'engagement collaboratif avec Nature 100+, sur des sujets liés à la biodiversité. Nous avons également rejoint la coalition d'impact collectif WBA sur l'IA éthique.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est entretenu par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et l'équipe ESG. Nous pensons que notre engagement permet de mieux comprendre comment les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent significativement leur profil ESG tout en assurant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'une des cinq considérations suivantes 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac Portfolio peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela permet d'influencer les actions et la gouvernance des entreprises détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentielle ou confirmée, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2024, nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, et avec 14 entreprises dans ce compartiment particulier.

Par exemple, en 2024, nous avons poursuivi notre engagement auprès d'Amazon. L'entreprise est exposée à un certain nombre de controverses et de risques ESG. Nous lui avons demandé de divulguer les résultats de l'enquête sur la rotation et la satisfaction des employés, le taux de précision de ses

outils d'IA, et de maintenir son engagement "net zéro" en dépit de l'augmentation de la demande d'électricité liée à la croissance des centres de données. L'entreprise a progressé dans la divulgation de ses outils d'IA, mais nous notons qu'une plus grande transparence serait préférable. Nous avons demandé à l'entreprise de maintenir les objectifs initiaux qu'elle a fixés en matière de GES, et elle a fait remarquer que les énergies renouvelables continuent d'être un élément essentiel de sa stratégie énergétique, sans mettre l'accent sur le nucléaire. L'entreprise fournit un niveau raisonnable de rapports ESG. Toutefois, en l'absence de contexte, les données fournies ne nous permettent pas toujours d'évaluer les résultats des initiatives qu'elle entreprend. Nous avons demandé à l'entreprise d'améliorer ses rapports sur la satisfaction des employés, la rotation du personnel, les niveaux de précision des outils d'intelligence artificielle et les objectifs en matière de véhicules électriques. Nous poursuivrons notre dialogue avec l'entreprise.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Sans objet.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général du marché ?

Sans objet

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité permettant de déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

Sans objet

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?

Sans objet

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

ANNEXE V

L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, qui établit une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.



Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : Carmignac Portfolio Emergents Identifiant légal : 549300XCILC6GUC6Q37

Objectif d'investissement durable

1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



☒ Oui



☐ Non



☒ Il a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : 37,6 %.



dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



☒ Il a réalisé des investissements durables avec un objectif social : 55,4 %.



2. Il promeut les caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif de réaliser un investissement durable, il représente une proportion de ____% des investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



avec un objectif social



Elle a promu les caractéristiques de l'E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier était-il rencontré ?

L'objectif durable du Compartiment était d'investir au moins 80 % de ses actifs nets dans des actions de sociétés considérées comme alignées sur les objectifs de développement durable pertinents des Nations Unies (" les ODD "). Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 5 % et 35 % des actifs nets du Compartiment.

L'alignement est défini pour chaque investissement / (entreprise bénéficiaire) en atteignant au moins l'un des trois seuils suivants :

- a) **Produits et services** : l'entreprise tire au moins 50 % de son chiffre d'affaires de biens et de services liés à l'un des neuf ODD suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable,

(9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.

b) Dépenses d'investissement : l'entreprise investit au moins 30 % de ses dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.

c) Opérations :

i. l'entreprise obtient un statut "aligné" pour l'alignement opérationnel d'au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise bénéficiaire de l'investissement des politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut "aligné" représente un score d'alignement opérationnel de ≥ 2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur externe de notation ; et

ii. l'entreprise n'obtient pas le statut "mal aligné" en matière d'alignement opérationnel pour un quelconque ODD. Une entreprise est considérée comme "mal alignée" lorsque son score est ≤ -2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les objectifs durables de ce produit financier sont atteints.

Le Compartiment n'a pas pour objectif une réduction de l'empreinte carbone alignée sur l'Accord de Paris mais vise à atteindre des émissions de carbone inférieures de 50 % à celles de son indicateur de référence (MSCI EM (EUR) (dividendes nets réinvestis), mesuré mensuellement par l'intensité carbone (tCO₂/ mUSD revenus convertis en euros ; agrégé au niveau du portefeuille (scope 1 et 2 du GHG Protocol).

Aucun manquement à la réalisation de l'objectif durable n'a été identifié au cours de l'année.

En 2024, 93% des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables tels que définis ci-dessus, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres. Les niveaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 37,6 % et 55,4 % des actifs nets du Compartiment,

● **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Ce compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de l'objectif durable :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable) est appliquée à au moins 90% des émetteurs. En 2024, le taux de couverture de l'analyse ESG est de 100% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

2) Le montant de la réduction de l'univers des fonds propres (minimum 25 %) :

i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables ont été identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, € tabac, (f) divertissement pour adultes

ii) Le screening négatif spécifique au fonds : Les activités étendues ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent le pétrole et le gaz, les armes, les jeux d'argent, l'alcool, la production d'électricité, l'extraction de charbon thermique, l'huile de palme, les compagnies aériennes, les entreprises impliquées dans l'élevage industriel et les entreprises figurant sur la liste de People for the Ethical Treatment of Animals ("PETA"). L'univers est encore réduit par le nombre d'entreprises considérées comme non alignées selon notre évaluation de l'alignement sur les ODD, comme décrit ci-dessus, et par les entreprises notées "E" ou "D" dans START.

En 2024, l'univers a été réduit de 33,9 % du portefeuille, en moyenne, sur la base des données des fins de 4 trimestres.

3) Alignement sur les Objectifs de développement durable : le Compartiment a réalisé des investissements durables représentant au moins 80 % de ses actifs nets, qui s'alignent positivement sur les ODD pertinents des Nations Unies. En 2024, 93,0 % des actifs nets du Compartiment ont été investis conformément à ce screening positif, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres. Les niveaux d'investissement durable avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 37,6 % et 55,4 % des actifs nets du Compartiment, en moyenne, sur la base des données de la fin des quatre trimestres.

4) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires. En 2024, nous avons mené 70 engagements auprès de 54 entreprises et 1 entité souveraine au niveau de Carmignac, et 6 entreprises au niveau de Carmignac Portfolio Emergents. Au niveau du Compartiment, nous avons voté pour 100 % des assemblées où nous avons des droits d'actionnaire ou d'obligataire à exercer.

5) Objectif de faible intensité carbone : le Compartiment visait à atteindre des émissions de carbone inférieures de 50 % à celles de son indicateur de référence (MSCI EM (EUR) (dividendes nets réinvestis), mesurées mensuellement par l'intensité carbone (tCO₂/revenus en EUR) ; agrégées au niveau du portefeuille (Portée 1 et 2 du GHG Protocol). En 2024, les émissions de dioxyde de carbone du portefeuille Carmignac Portfolio Emergents (mesurées en tCO₂/ mUSD de revenus convertis en euros ; agrégées au niveau du portefeuille (Scope 1 et 2 du GHG Protocol) sont inférieures de 69,4 % à celles de son indicateur de référence, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

6) Principaux impacts négatifs : En outre, ce Compartiment s'est engagé à appliquer les normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 de la SFDR, annexe 1 relative aux Principales incidences négatives, en vertu desquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe d'investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Utilisation de l'eau et recyclage sustaWater (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (choix facultatif).

Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2024, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	3444.00	97.47%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	3165.83	97.47%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	46005.53	97.47%
Total des GES	Total des émissions de GES	52026.30	97.47%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	213.27	97.47%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	581.10	97.47%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.03	97.47%

Consommation d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	0.86	89.36%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	0.22	95.26%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEA	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	95.26%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEB	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	0.00	95.26%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEC	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	1.08	95.26%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	0.49	95.26%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	0.00	95.26%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.02	95.26%
Consommation d'énergie Intensité - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.05	95.26%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEH	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	0.00	95.26%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	0.50	95.26%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	0.07	97.22%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	1.15%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	0.37	82.47%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	23.03%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	99.15%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de réclamation. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	96.87%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	0.07	50.54%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	0.18	97.47%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	97.47%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et	158.25	41.68%

	la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).		

● **...et par rapport aux périodes précédentes**

Ce compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de l'objectif durable :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable) est appliquée à au moins 90% des émetteurs. En 2023, le taux de couverture de l'analyse ESG est de 100% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de 4 trimestres ends.

2) Le montant de la réduction de l'univers des fonds propres (minimum 20 %) :

i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables ont été identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, € tabac, (f) divertissement pour adultes

ii) Le screening négatif spécifique au fonds : Les activités étendues ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent le pétrole et le gaz, les armes, les jeux d'argent, l'alcool, la production d'électricité, l'extraction de charbon thermique, les entreprises impliquées dans l'élevage industriel et les entreprises figurant sur la liste de People for the Ethical Treatment of Animals ("PETA"). L'univers est encore réduit par le nombre d'entreprises considérées comme non alignées selon notre évaluation de l'alignement sur les ODD, comme décrit ci-dessus.

En 2023, l'univers a été réduit de 52,0 % du portefeuille, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres. Comme indiqué ci-dessus, notre définition de l'investissement durable a changé en juillet 2023 pour intégrer l'alignement des ODD sur les opérations et le seuil d'alignement des dépenses d'investissement, qui est passé de 30 % à 50 %. Par conséquent, le pourcentage moyen de réduction de l'univers indiqué ci-dessus reflète la définition de l'investissement durable en place à ce moment-là : en utilisant l'ancien cadre SDG pour les T1 et T2 et le cadre SDG actuel pour les T3 et T4.

3) Alignement sur les Objectifs de développement durable : le Compartiment a réalisé des investissements durables représentant au moins 80 % de ses actifs nets, qui s'alignent positivement sur les ODD pertinents des Nations Unies. En 2023, 95,7 % des actifs nets du Compartiment ont été investis conformément à ce screening positif, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres. Les niveaux d'investissement durable avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 37,8 % et 57,9 % des actifs nets du Compartiment, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres. Notre définition de l'investissement durable a changé en juillet 2023 pour intégrer l'alignement des SDG sur les opérations et un changement du seuil d'alignement des dépenses d'investissement, qui est passé de 30 % à 50 %. Par conséquent, le pourcentage moyen d'investissements durables indiqué ci-dessus reflète la définition de l'investissement durable en place à ce moment-là : en utilisant l'ancien cadre SDG pour les T1 et T2 et le cadre SDG actuel pour les T3 et T4 2023 respectivement.

4) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires. En 2023, nous nous sommes engagés auprès de 60 sociétés au niveau de Carmignac, et de 3 sociétés au niveau de Carmignac Portfolio Emergents. Au niveau du Compartiment, nous avons voté pour 100 % des assemblées où nous avons des droits d'actionnaire ou d'obligataire à exercer.

5) Objectif d'intensité carbone faible : le Compartiment visait à atteindre des émissions de carbone inférieures de 50 % à celles de son indicateur de référence (MSCI EM (EUR) (dividendes nets réinvestis), mesurées mensuellement par l'intensité carbone (tCO2/revenus en EUR) ; agrégées au niveau du portefeuille (Portée 1 et 2 du GHG Protocol). En 2023, les émissions de dioxyde de carbone du portefeuille Carmignac Portfolio Emergents (mesurées en tCO2/ mUSD de revenus convertis en euros ; agrégées au niveau du portefeuille (Scope 1 et 2 du GHG Protocol) sont inférieures de 64,3% à celles de son indicateur de référence (Stoxx 600 (Dividendes nets réinvestis), en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

6) Principaux impacts négatifs : En outre, ce Compartiment s'est engagé à appliquer les normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 de la SFDR, annexe 1 relative aux Principales incidences négatives, en vertu desquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe d'investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Utilisation de l'eau et recyclage sustaWater (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (choix facultatif).

En 2023, nous sommes passés d'Impact Cubed en 2022 à MSCI comme fournisseur de données pour le suivi des PAI, car cette société offrait plus de transparence et une plus grande flexibilité pour construire nos propres outils à partir des données brutes fournies par MSCI. Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2023, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	8125.45	100%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	4007.13	100%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	61113.32	100%
Total des GES	Total des émissions de GES	73468.36	100%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	277.10	100%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	627.14	100%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	5%	100%
Énergie non renouvelable consommation	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises investies provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	85%	66%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	1.13	72%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE A	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	72%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE B	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	0.00	72%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE C	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	0.82	72%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	3.09	72%
Intensité de la consommation	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre	0.00	72%

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

d'énergie - Secteur E de la NACE	d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)		
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.00	72%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.01	72%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEH	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	0.02	72%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	10.58	72%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	0%	100%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	4%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	0.58	38%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	7%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	100%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de règlement des griefs. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.60	100%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	14%	4%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	17%	100%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	100%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	115.61	50%

● **Comment les investissements durables n'ont-ils pas porté atteinte de manière significative à l'un des objectifs de l'investissement durable ?**

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne nuisent pas de manière significative à un objectif d'investissement durable environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :

i) À l'échelle de l'entreprise : Un screening négatif et des exclusions d'activités et de pratiques non durables ont été identifiés à l'aide d'une approche fondée sur des normes et des règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence qui est :

Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes

ii) Fonds spécifiques : Les activités étendues ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent le pétrole et le gaz, les armes, les jeux d'argent, l'alcool, la production d'électricité, l'extraction de charbon thermique, l'huile de palme, les compagnies aériennes, les entreprises impliquées dans l'élevage industriel et les entreprises figurant sur la liste de People for the Ethical Treatment of Animals ("PETA"). L'univers est encore réduit par le nombre d'entreprises considérées comme non alignées selon notre évaluation de l'alignement sur les ODD, comme décrit ci-dessus, et par les entreprises notées "E" ou "D" dans START.

2) Gestion active : Les engagements des entreprises liés à l'ESG contribuant à une meilleure prise de conscience ou à l'amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Selon l'approche définie par Carmignac, les Principales incidences négatives sont suivies sur une base trimestrielle. Les impacts négatifs sont identifiés en fonction de leur degré de gravité. Après discussion interne, un plan d'action est établi, assorti d'un calendrier d'exécution. Dans ce cas, l'engagement de la société est inclus dans le plan d'engagement trimestriel de Carmignac, conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Un désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans le cadre de la politique susmentionnée.

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

Carmignac applique un processus de screening controversé sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous ses investissements dans l'ensemble des Compartiments.

Carmignac agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales afin d'évaluer les normes des entreprises, y compris, mais sans s'y limiter, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques normales liées au climat.

Ce Compartiment applique un processus de screening des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes en matière d'environnement, de droits de l'homme et de droit international du travail, pour ne citer que les principales infractions, sont exclues. Ce processus de screening se fonde sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises et les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Il est communément appelé " norms-based screening " et intègre un screening restrictif contrôlé et mesuré par le biais du système ESG propriétaire de Carmignac, START. Un scoring et une recherche de controverses sur les entreprises sont appliqués en utilisant les données extraites d'ISS ESG comme base de données de recherche.



Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de la SFDR niveau II 2019/2088, qui prévoit le suivi de 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et de 2 indicateurs facultatifs sur le site , afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau, Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler la conformité au Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG.

Dans le cadre de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données tiers, MSCI, nous permet de suivre l'impact de nos fonds pour chaque PAI. Les valeurs PAI du fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds est inférieur au PAI de référence à partir d'un certain seuil, nous recherchons les émetteurs qui contribuent le plus à la sous-performance du PAI en question. Ces sociétés sont considérées comme des valeurs aberrantes. L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact. Aucune valeur aberrante n'a été relevée pour Carmignac Portfolio Emergents par rapport à son indice de référence sur les indicateurs PAI.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Vous trouverez ci-dessous la moyenne des meilleurs investissements basée sur les données de fin de 12 mois pour 2024 pour la section actions du portefeuille :

Investissements plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
SEMI-CONDUCTEURS DE TAIWAN	Technologies de l'Information	9.50%	Taiwan
SAMSUNG ELECTRONICS	Technologies de l'Information	8.33%	Corée du Sud
GRUPO BANORTE	Finance	6.00%	Mexique
VIPSHOP HOLDINGS LTD	Consommation Discrétionnaire	5.54%	Chine
CENTRAIS ELETRICAS BRASILEIRAS SA	Utilitaires	4.88%	Brésil
HYUNDAI MOTOR CO	Consommation Discrétionnaire	4.28%	Corée du Sud
KOTAK MAHINDRA BANK LTD	Finance	3.95%	Inde
ICICI LOMBARD GENERAL INSURANCE	Finance	3.89%	Inde
EMBASSY OFFICE PARKS REIT	Immobilier	3.48%	Inde
JD.COM INC	Consommation Discrétionnaire	3.09%	Chine
HONG KONG EXCHANGES & CLEARING LTD	Finance	2.87%	Hong Kong
MINISO GROUP HOLDING LTD	Consommation Discrétionnaire	2.82%	Chine
LG CHEM LTD	Matériaux	2.65%	Corée du Sud
DIDI GLOBAL INC	Industrie	2.52%	Chine
CORP INMOBILIARIA VESTA SAB DE CV	Immobilier	2.51%	Mexique

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024

● Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

En 2024, 93,0 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements durables, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

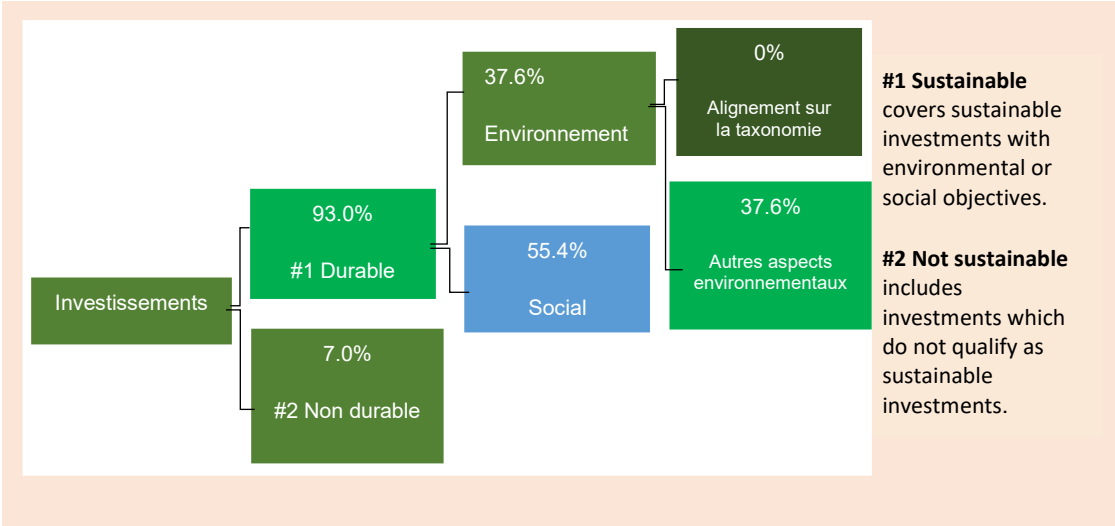
L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent à la meilleure performance.

Quelle était la répartition des actifs ?



En 2024, 93,0 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des actions de sociétés qui étaient positivement alignées sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies susmentionnés, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

En outre, en 2024, 37,6 % des actifs nets du compartiment ont été investis dans des investissements durables avec des objectifs environnementaux, et 55,4 % dans des investissements durables avec des objectifs sociaux, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

Les " #2 Non sustainable investments " comprennent les liquidités et les instruments dérivés, qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre l'objectif de durabilité du Compartiment. En 2023, 7,0 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements non durables. Il s'agit d'investissements réalisés dans le strict respect de la stratégie d'investissement du Compartiment. Tous ces investissements sont soumis à une analyse ESG et à un screening des garanties minimales pour s'assurer que leurs activités commerciales sont alignées sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Vous trouverez ci-dessous la moyenne des secteurs les plus importants, basée sur les données de fin de 12 mois pour 2024 :

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en part active :

- **le chiffre d'affaires** reflétant la part des recettes provenant des activités vertes des entreprises bénéficiaires d'investissements
- **les dépenses d'investissement** (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- **les dépenses opérationnelles** (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

Les grands secteurs économiques	% Actifs
Consommation Discrétionnaire	25.52%
Technologies de l'Information	21.69%
Finance	19.61%
Immobilier	10.25%
Utilitaires	7.66%
Industrie	4.01%
Biens de Consommation de Base	3.30%
Santé	3.26%
Matériaux	2.82%
Communication	1.87%

Le reste du portefeuille est constitué de produits dérivés, soit 0,01 % du portefeuille.

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2024, 0 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxonomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxonomie de l'UE ?¹

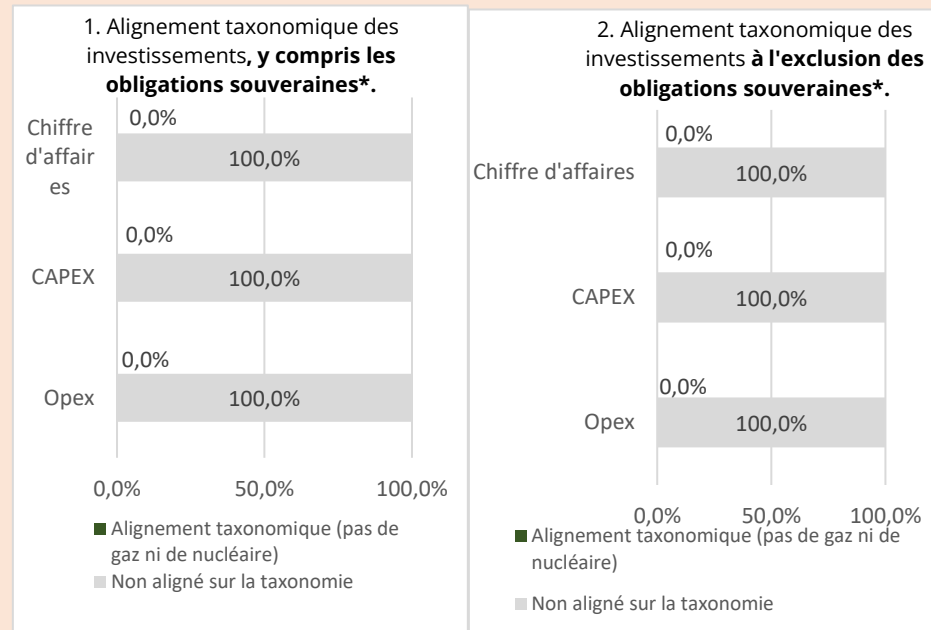
☐ Oui :

☐ Dans le gaz ☐ Dans l'Energie

☒ Non :

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement de la taxonomie des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement de la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement de la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle a été la part active des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

En 2023, le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE était de 1,4 %.



- **Quelle est la part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Le niveau minimum d'investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné sur la taxonomie de l'UE est de 5 % de l'actif net du Compartiment. En 2024, 37,6 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements durables avec des objectifs environnementaux, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.



- **Quelle est la part des investissements socialement durables ?**

Le niveau minimum d'investissements durables avec des objectifs sociaux est de 35% des actifs nets du Compartiment. En 2024, le niveau d'investissement durable avec des objectifs sociaux est de 55,4 % des actifs nets du compartiment, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.



Quels investissements ont été inclus dans la catégorie "non durable", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Outre les investissements durables, le Compartiment peut investir dans des liquidités et des instruments équivalents à des fins de gestion des liquidités. Le Compartiment peut également investir dans des instruments dérivés à des fins de couverture.

Outre les investissements durables, le Compartiment peut investir dans des liquidités à des fins de gestion des liquidités et dans des produits dérivés à des fins de couverture. Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans l'exposition synthétique ont été intégrées par le biais du cadre des produits dérivés détaillé ci-dessous. L'approche dépendra du type d'instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivé à nom unique ou dérivé indiciel.

Dérivés à nom unique

Le Compartiment peut conclure des instruments dérivés avec une exposition courte à une seule action sous-jacente ("single name") uniquement à des fins de couverture, c'est-à-dire pour couvrir l'exposition longue sur ce même émetteur. Les positions courtes nettes, c'est-à-dire les situations où l'exposition courte sur l'émetteur sous-jacent est supérieure à l'exposition longue du Compartiment sur ce même émetteur, sont interdites.

L'utilisation de produits dérivés à découvert à des fins autres que de couverture est interdite.

Dérivés sur indice Les dérivés sur indice achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG. L'indicateur de référence du Compartiment reste hors du champ d'application de ce cadre de dérivés sur indice et n'est pas pris en compte à des fins ESG.

Les investissements figurant sous la rubrique "#2 Non durable" respectent notre cadre de screening négatif à l'échelle de l'entreprise pour les sauvegardes minimales.

En 2024, aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Les actions listées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2024 afin de soutenir notre processus d'investissement global dans le respect des caractéristiques environnementales / sociales :

Intégration de l'ESG

En 2024, nous avons introduit un nouveau cadre, pour des fonds sélectionnés uniquement, afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Des objectifs climatiques de portefeuille ont été fixés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % en 2030, de 70 % en 2040 et atteindre le zéro net en 2050. L'année de référence pour les objectifs climatiques du portefeuille est 2018.

En 2024, nous avons également amélioré notre processus de réduction de l'univers en répondant à chaque émetteur de l'univers initial du fonds. L'univers d'investissement est repondéré afin d'éliminer les biais de capitalisation boursière, géographiques et sectoriels qui pourraient entraîner des différences significatives entre la composition de ces indices et celle du portefeuille du Compartiment.

En 2024, nous avons également formalisé notre processus d'intégration ESG pour les instruments CLO ("collateralised loan obligation"). L'analyse ESG est réalisée pour une part significative des nouveaux



sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui **ne prennent pas en compte les critères** des activités économiques durables au sens de la taxonomie de l'UE.

instruments CLO. L'analyse ad hoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est réalisée par le gestionnaire de portefeuille. Les fonds utilisant ce cadre ne peuvent pas investir dans les instruments les moins bien notés.

Nous avons développé et lancé une approche holistique de l'évaluation des obligations durables qui comprennent les obligations d'utilisation des produits (vertes, sociales, durables) et les obligations liées à la durabilité. Ces obligations ne sont plus considérées comme des investissements durables par défaut, mais doivent plutôt faire l'objet d'une analyse approfondie sur la base de critères spécifiques.

Nous avons établi un nouveau cadre pour intégrer l'analyse ESG dans les expositions aux produits dérivés dans l'ensemble de nos fonds. Les émetteurs sous-jacents des produits dérivés à nom unique et des produits dérivés indiciaires détenus à des fins d'exposition font désormais l'objet d'une analyse ESG. Les produits dérivés à nom unique détenus à des fins d'exposition sont désormais soumis aux mêmes critères d'intégration ESG que les positions longues. En outre, des critères d'intégration ESG ont été élaborés, comme décrit dans le document ci-dessus, pour les dérivés sur indices. Les produits dérivés détenus à des fins de couverture ou de gestion efficace de portefeuille peuvent toujours être détenus dans le portefeuille sans faire l'objet d'une analyse ESG. La politique a été élaborée et mise en œuvre par l'équipe des spécialistes de l'investissement durable et est supervisée par la fonction risque de l'entreprise.

Tout au long de l'année 2024, nous avons amélioré notre modèle souverain ESG afin d'intégrer des KPI E/S/G supplémentaires dans notre analyse. Ce nouveau modèle devrait être lancé au premier trimestre 2025.

Transparence

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site web de Carmignac : https://www.carmignac.fr/en_GB/sustainable-investment/overview.

Dans notre rapport TCFD 2024, nous avons introduit une divulgation de la valeur à risque (VaR) climatique dans nos rapports. La divulgation de la VAR climatique quantifie la valeur économique qui serait potentiellement à risque selon différents scénarios climatiques. La divulgation de la VaR climatique est disponible dans le cadre de notre rapport TCFD plus complet et peut être consultée à l'adresse https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf.

Carmignac reconnaît qu'il est aussi important de " joindre le geste à la parole " que de " parler de la parole " ; c'est pourquoi nous avons publié notre politique de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) en 2024. Notre approche de la RSE repose sur cinq piliers clés : notre empreinte environnementale opérationnelle, la promotion d'une main-d'œuvre engagée et d'un environnement inclusif, notre engagement sociétal, notre engagement en faveur des arts par le biais de la Fondation Carmignac et notre conduite responsable des affaires. Notre politique de RSE est accessible à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/CSR_FR_en.pdf

En 2024, nous avons également réorganisé notre politique d'exclusion afin d'accroître la transparence pour nos investisseurs. La politique comprend désormais la justification de chaque exclusion, le seuil de revenu utilisé pour ces exclusions ainsi qu'un tableau détaillant les fonds concernés par chaque critère d'exclusion. En outre, nous avons amélioré la politique afin de clarifier davantage notre intégration des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans nos processus de suivi des controverses. Notre politique d'exclusion est accessible à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

L'intendance

Objectif de 100 % des votes : en 2024, nous avons réussi à participer à 98,15 % (95 % en 2023) de tous les votes possibles à l'assemblée générale annuelle au niveau de Carmignac.

Code de bonne gestion : Nous avons une fois de plus été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en respectant tous les principes, tels qu'ils sont formalisés dans notre Stewardship Report annuel : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf.

Consultations réglementaires : Nous avons pris part à des tables rondes sectorielles sur les questions ESG auxquelles notre industrie, nos produits et le secteur dans son ensemble sont confrontés, et avons en outre contribué aux consultations et discussions suscitées par nos régulateurs, notamment au niveau de l'UE, la FCA britannique et l'AMF française, soit directement, soit par l'intermédiaire des groupes de travail de nos associations de fonds tels que AI UK, Alfi Luxembourg et AFG, France.

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit à la gestion la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent le plus efficacement influencer les entreprises investies sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre participation à Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. En 2024, nous avons rejoint l'initiative d'engagements collaboratifs avec Nature 100+, sur des sujets liés à la biodiversité. Nous avons également rejoint la coalition d'impact collectif WBA sur l'IA éthique.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est entretenu par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et l'équipe ESG. Nous pensons que notre engagement permet de mieux comprendre comment les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent significativement leur profil ESG tout en assurant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'une des cinq considérations suivantes 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac Portfolio peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela permet d'influencer les actions et la gouvernance des entreprises détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentielle ou confirmée, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2024, nous avons mené 70 missions auprès de 54 entreprises et 1 entité souveraine au niveau Carmignac, et 6 entreprises au niveau Carmignac Portfolio Emergents.

En 2024, nous avons discuté avec Anta Sports de son approche en matière d'approvisionnement responsable en coton, car nous avons constaté que l'entreprise avait quitté l'initiative Better Cotton, et nous voulions savoir si elle continuerait à s'approvisionner en coton produit dans la région autonome du Xinjiang Uygur, au nord-ouest de la Chine. L'entreprise a expliqué qu'elle ne s'approvisionnait pas directement en coton, mais qu'elle passait par des fournisseurs de niveau 2 et 3. Elle reconnaît que les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement constituent un risque important pour l'entreprise et procède à une analyse ESG avant d'intégrer les fournisseurs, ainsi qu'à des audits de ces derniers. Elle a également coupé les liens avec des fournisseurs controversés qui ont été cités dans des rapports d'ONG. Depuis notre discussion, l'entreprise a amélioré ses rapports sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement et a publié une liste de fournisseurs sur son site web. Nous pensons donc que l'entreprise atténue le risque autant que possible.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Sans objet.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général du marché ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité permettant de déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?***

Sans objet

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, qui établit une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les objectifs durables de ce produit financier sont atteints.

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : Carmignac Portfolio China New Economy
Identifiant de l'entité légale : 549300ZHAA65D6UFNK67

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : ____%



dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social : ____%



2. Il promeut les caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif de réaliser un investissement durable, il représente une proportion de ____% des investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



avec un objectif social



Elle a promu les caractéristiques de l'E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Le Compartiment a promu les caractéristiques environnementales et sociales en appliquant les meilleures approches dans l'univers et les meilleurs efforts pour investir de manière durable : 1) intégration ESG, 2) screening négatif, 3) gestion active et, 4) suivi des principaux impacts négatifs.

Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifiée au cours de l'année.



Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) **Le taux de couverture de l'analyse ESG** : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de Suivi et d'Analyse d'une Trajectoire Responsable) a été appliquée à plus de 90% des émetteurs. En 2024, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 99,1% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

2) **Le montant de la réduction de l'univers des fonds propres (minimum 20 %) :**

i) **À l'échelle de l'entreprise** : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) **Fonds spécifiques** : Les activités étendues ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent l'extraction de pétrole et de gaz, les armes et les secteurs liés aux jeux d'argent. Les positions du portefeuille d'actions ayant une note START globale de " D " ou " E " (note de " E " à " A ") sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note START de E (note de "E" à "A") sur les piliers environnementaux ou sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note MSCI globale de " CCC " (note allant de " C " à " AAA ") sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées " CCC " ou " B " sur la base de la notation globale MSCI (de " E " à " A ") peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est supérieure ou égale à " C ".

Avant de réduire l'univers d'investissement comme décrit ci-dessus, les univers d'investissement en actions et/ou en obligations d'entreprise, selon le cas, sont repondérés afin d'éliminer tout biais susceptible d'entraîner des différences significatives entre la composition des indices constituant ces univers et celle du portefeuille du Compartiment. Chaque émetteur est repondéré en fonction des pondérations historiques du fonds par secteur, région (marchés émergents/marchés développés) et capitalisation boursière (petite/moyenne/grande), en prévoyant une marge de +/-5% pour chaque caractéristique distincte. Les pondérations utilisées sont calculées annuellement, cependant les constituants de l'univers et les données ESG utilisées pour réduire l'univers sont rafraîchis tous les trimestres. La repondération est effectuée en utilisant les pondérations historiques du fonds sur son horizon d'investissement recommandé, en tenant compte des rotations sectorielles, géographiques et de capitalisation.

En 2024, l'univers a été réduit de 25,1 % en moyenne, sur la base des données de la fin de chaque trimestre.

3) **Gestion active** : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises ont été mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2024, nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine au niveau de Carmignac, et 2 entreprises au niveau du Compartiment. Au niveau du Compartiment, nous avons voté pour 100% des assemblées où nous avons des droits d'actionnaires à exercer.

4) **Principales incidences négatives** : ce Compartiment s'engage à appliquer l'annexe 1 des Normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR niveau II 2019/2088 relative aux Principales incidences négatives, selon laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe Investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production

d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (choix facultatif).

Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2024, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Compartiment	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	7,818.59	94.44%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	510.19	94.44%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	11,007.33	94.44%
Total des GES	Total des émissions de GES	19,533.66	94.44%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	578.45	94.44%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	1,362.54	94.44%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	1%	94.44%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	87%	87.77%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	1.23	91.64%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE A	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0	91.64%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE B	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	0	91.64%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE C	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	6.21	91.64%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	24.66	91.64%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	0	91.64%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0	91.64%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.03	91.64%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE H	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	0	91.64%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	0.02	91.64%

Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	0%	94.44%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	2.83%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	1.01	86.72%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	20.66%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0	94.94%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de réclamation. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0	94.44%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	12%	42.43%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	21%	94.44%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0%	94.44%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	61.58	40.07%

● ...et par rapport aux périodes précédentes

les caractéristiques environnementales ou sociales favorisées :

1) **Le taux de couverture de l'analyse ESG** : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable) a été appliquée à plus de 90% des émetteurs. En 2023, le taux de couverture de l'analyse ESG a été de 100% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

2) **Le montant de la réduction de l'univers des fonds propres (minimum 20 %) :**

i) **À l'échelle de l'entreprise** : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) **Fonds spécifiques** : L'activité élargie ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent l'extraction de pétrole et de gaz, les armes et les secteurs liés aux jeux d'argent. Les sociétés dont la note MSCI est inférieure à 2 (note de "0" à "10") pour les piliers environnementaux ou sociaux ou dont la note MSCI globale est "CCC" (note de "CCC" à "AAA") sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées "C" ou plus sur le START (notation de "E" à "A") sont réintégrées dans l'univers d'investissement du Compartiment après une analyse ad hoc qui peut impliquer un engagement avec la société.

En 2023, l'univers a été réduit de 22,1 % en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

3) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises ont été mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2023, nous nous sommes engagés auprès de 60 sociétés au niveau de Carmignac, et 1 société au niveau du Compartiment avec Anta Sports. Au niveau du Compartiment, nous avons voté pour 100% des assemblées où nous avons des droits d'actionnaires à exercer.

4) Objectifs de réduction des émissions de carbone : Le Compartiment vise à contribuer à l'objectif de neutralité carbone de la Chine pour 2060 et s'engage à réduire l'intensité carbone du Compartiment de 5 % par an, (taux de base 280,22 tCo2e/€mm de revenus au 29/12/2023). Au 29 décembre 2023, l'intensité carbone du Compartiment a été réduite de 75,7 % par rapport à l'intensité carbone de l'année dernière.

5) Principales incidences négatives : ce Compartiment s'engage à appliquer l'annexe 1 des Normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR niveau II 2019/2088 relative aux Principales incidences négatives, selon laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe Investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) seront suivis afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (choix facultatif).

En 2023, nous sommes passés d'Impact Cubed en 2022 à MSCI en tant que fournisseur de données pour le suivi des PAI, parce qu'il offrait plus de transparence et une plus grande flexibilité pour construire nos propres outils en utilisant les données brutes fournies par MSCI. Veuillez trouver ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2023, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Compartiment	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	4066.45	91%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	758.92	91%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	15732.32	91%
Total des GES	Total des émissions de GES	20612.17	91%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	378.72	91%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	1031.24	91%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	0%	91%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	81%	43%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	2.26	54%
Intensité de la consommation d'énergie -	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture,	0.00	54%

Secteur NACEA	silviculture et pêche)		
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEB	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	0.00	54%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEC	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	1.69	54%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	40.48	54%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	0.00	54%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.00	54%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.02	54%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEH	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	0.00	54%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	0.09	54%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	0%	91%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.43	2%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	1.14	35%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	2%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	92%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de réclamation. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.72	90%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	0%	0%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	19%	91%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	91%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	67.61	60%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Bien que le Compartiment ne se soit pas engagé à respecter un pourcentage minimum d'investissements durables, il aurait pu avoir une exposition accessoire à des investissements durables tels que définis dans le cadre des ODD de Carmignac.

● ***Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?***

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne nuisent pas de manière significative à un objectif d'investissement durable environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :

i) À l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) Fonds spécifiques : Les activités étendues ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent les secteurs de l'extraction de pétrole et de gaz, de l'armement et des jeux d'argent. Les sociétés ayant une note START globale de "D" ou "E" (note de "E" à "A") sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note START de E (note de "E" à "A") sur les piliers environnementaux ou sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note MSCI globale de "CCC" (note allant de "C" à "AAA") sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées "CCC" ou "B" sur la base de la notation globale MSCI (de "E" à "A") peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est supérieure ou égale à "C".

2) Gestion active : Les engagements des entreprises liés à l'ESG contribuant à une meilleure prise de conscience ou à l'amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Les Principales incidences négatives ont fait l'objet d'un suivi trimestriel. Les impacts négatifs aberrants ont été identifiés en fonction de leur degré de gravité. Après discussion avec l'équipe d'investissement, un plan d'action a été établi, assorti d'un calendrier d'exécution. Le dialogue avec l'entreprise est généralement le moyen d'action privilégié pour influencer l'atténuation des impacts négatifs par l'entreprise, auquel cas l'engagement de l'entreprise est inclus dans le plan d'engagement trimestriel conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Un désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans le cadre de cette politique

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

Carmignac a appliqué un processus de screening controversé sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous ses investissements dans l'ensemble des Compartiments.

Carmignac a agi conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, afin d'évaluer les normes des entreprises, y compris, mais sans s'y limiter, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques courantes liées au climat.

Ce Compartiment a appliqué un processus de screening des controverses pour l'ensemble de ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes en matière d'environnement, de droits de l'homme et de droit international du travail, pour ne citer que les principales infractions, sont exclues. Ce processus de screening se base sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Il est communément appelé " norms-based screening " et intègre un screening restrictif contrôlé et mesuré par le biais du système ESG propriétaire de Carmignac, START. Un scoring et une recherche de controverses sur les entreprises sont appliqués en utilisant les données extraites d'ISS ESG comme base de données de recherche.

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe de "ne pas causer de préjudice significatif" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de la SFDR niveau II 2019/2088, qui prévoit le suivi de 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et de 2 indicateurs facultatifs, afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau, Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non corrigé entre hommes et femmes, diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif du PDG. En outre, et le cas échéant, les indicateurs des obligations souveraines, la violence sociale et l'intensité des émissions de gaz à effet de serre peuvent également être contrôlés.

Dans le cadre de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données tiers, MSCI, nous permet de suivre l'impact de nos fonds pour chaque PAI.

Les valeurs du PAI du fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds est inférieur au PAI de référence d'un certain seuil, nous recherchons les émetteurs qui contribuent le plus à la sous-performance du PAI en question. Ces sociétés sont considérées comme des valeurs aberrantes.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact.

Nous avons identifié qu'Anta Sports était l'un des principaux contributeurs à la sous-performance de Carmignac Portfolio China New Economy pour les processus de suivi de l'indicateur PAI de conformité à l'UNGC/ OCDE en 2023. L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact. Nous avons identifié qu'Anta Sport était l'un des principaux contributeurs à la sous-performance de Carmignac Portfolio China New Economy pour l'indicateur PAI relatif à la consommation d'énergie en 2023. Nous nous sommes engagés avec Anta Sport en 2024, étant donné que cet engagement n'était pas spécifiquement axé sur l'indicateur PAI relatif à la consommation d'énergie, nous envisagerons un engagement de suivi avec eux sur cet indicateur PAI en 2025 et nous nous assurerons que des mesures appropriées sont mises en œuvre.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Veuillez trouver ci-dessous la moyenne des meilleurs investissements sur la base des données de fin de 12 mois pour 2024, pour la section actions du portefeuille :

Investissements plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
EHANG HOLDINGS LTD	Industrie	4 8.40%	Chine
SEMI-CONDUCTEURS DE TAIWAN	Technologies de l'Information	7.86%	Taïwan
MINISO GROUP HOLDING LTD	Consommation Discrétionnaire	5.52%	Chine
DIDI GLOBAL INC	Industrie	4.26%	Chine
NEW HORIZON HEALTH LTD	Santé	3.97%	Chine
GROUPE DE L'ÉDUCATION TAL	Consommation Discrétionnaire	3.86%	Chine
YADEA GROUP HOLDINGS LTD	Consommation Discrétionnaire	3.74%	Chine
NOUVEAU GROUPE ORIENTAL D'ÉDUCATION ET DE TECHNOLOGIE	Consommation Discrétionnaire	3.73%	Chine
TENCENT MUSIC ENTERTAINMENT GROUP	Communication	3.28%	Chine
VIPSHOP HOLDINGS LTD	Consommation Discrétionnaire	3.27%	Chine
MEDIATEK	Technologies de l'Information	2.84%	Taïwan
WIWYNN CORP	Technologies de l'Information	2.76%	Taïwan
KE HOLDINGS INC	Immobilier	2.65%	Chine
PROSUS NV	Consommation Discrétionnaire	2.44%	Chine
ALIBABA GROUP HOLDING	Consommation Discrétionnaire	2.37%	Chine

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024

Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

Bien que ce fonds n'ait pas pris d'engagements en matière d'investissements durables, il a été exposé de manière occasionnelle à des investissements durables tels que définis par le cadre des ODD de Carmignac. En 2024, ce fonds a atteint 85,5% d'investissements durables, sur la base de la moyenne des données de fin de 4 trimestres. De plus amples informations sur le cadre ESG de Carmignac sont disponibles dans la Politique d'intégration ESG de Carmignac .

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence qui est :

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets.

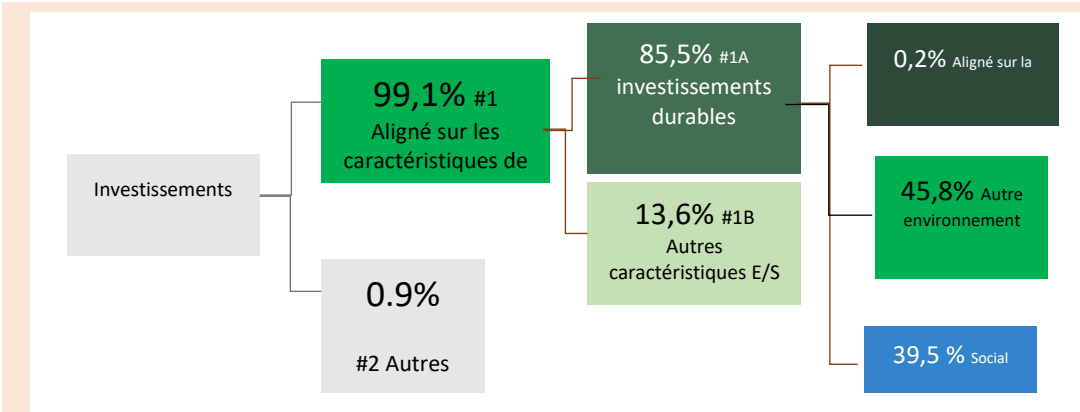
Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent à la meilleure performance.

● **Quelle était la répartition des actifs ?**

Une proportion minimale de 90% des investissements de ce Compartiment est utilisée pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2024, 99,1% des émetteurs ont été couverts par l'analyse ESG (hors Liquidité et dérivés), en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

Le poste #2 Autres investissements correspond aux investissements qui ne sont pas inclus dans la limite minimale de 90% mentionnée ci-dessus. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment et peuvent ne pas avoir été couverts par l'analyse ESG.



#1 Aligné sur les caractéristiques E/S comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2Autres comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

- La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** couvre :
- La sous-catégorie **#1A Durable** couvre les investissements durables d'un point de vue environnemental et social.
 - La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Veuillez trouver ci-dessous la moyenne des principaux secteurs sur la base des données de fin de 12 mois pour 2024 pour la section actions du portefeuille :

Les grands secteurs économiques	% Actifs
Consommation Discrétionnaire	33.08%
Biens de Consommation de Base	0.03%
Finance	0.43%
Santé	6.74%
Industrie	15.77%
Technologies de l'Information	34.36%
Immobilier	2.81%
Communication	4.33%
Utilitaires	2.46%

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE

Le Compartiment n'a pas d'objectif d'alignement sur la taxonomie de l'UE. Au 31/12/2024, l'alignement sur la taxonomie de l'UE est de 0,2 %.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxonomie de l'UE ?¹**

☐

Oui :

☐

Dans le gaz

☐

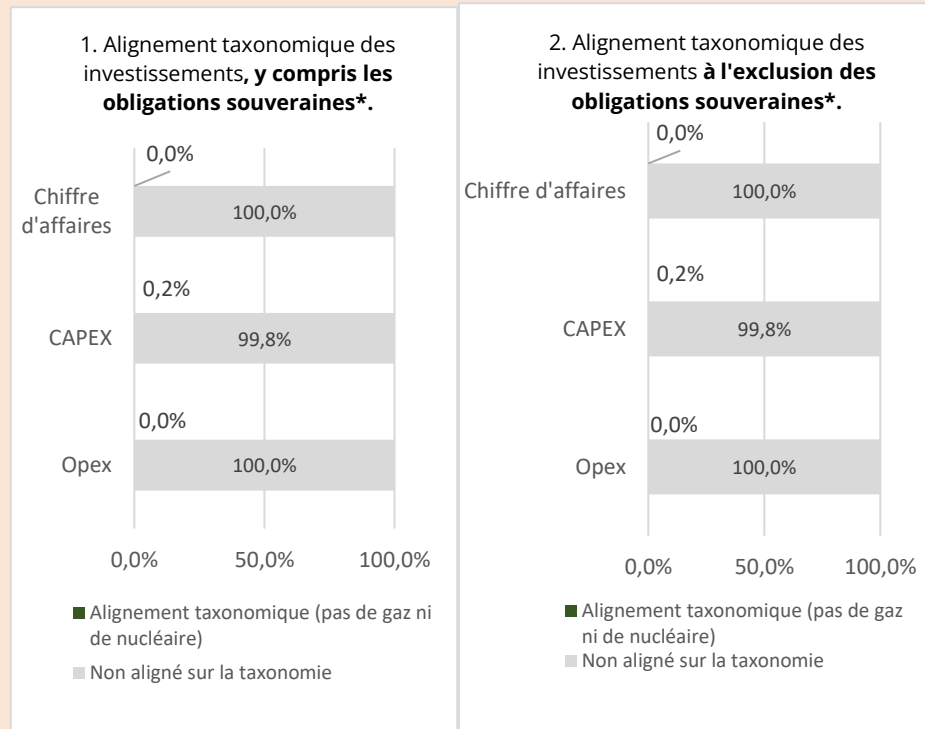
Dans l'Energie
nucléaire

☒

Non :

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement de la taxonomie des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement de la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement de la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

 sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères des activités économiques durables au sens de la taxonomie de l'UE.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en part active :

- **le chiffre d'affaires** reflétant la part des recettes provenant des activités vertes des entreprises bénéficiaires d'investissements
- **les dépenses d'investissement** (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- **les dépenses opérationnelles** (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

● **Quelle a été la part active des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

En 2023, 7,36 % des investissements étaient alignés sur la taxonomie de l'UE.



Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE

Sans objet



Quelle est la part des investissements socialement durables ?

Sans objet



Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La partie restante du portefeuille (en dehors de la proportion minimale de 90%) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales mais n'est pas systématiquement couverte par l'analyse ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres non cotés ou ayant fait l'objet d'une introduction en bourse, dont l'analyse ESG peut être réalisée après l'acquisition dudit instrument financier par le compartiment. Les liquidités (et équivalents de liquidités), ainsi que les produits dérivés (utilisés soit à des fins de couverture) sont également inclus dans le poste "#2 Autres".

Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance ont été intégrées dans les instruments synthétiques par le biais du cadre des produits dérivés décrit ci-dessous. L'approche dépendait du type d'instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivés à nom unique ou dérivés sur indice.

à nom unique

Le Compartiment peut conclure des instruments dérivés avec une exposition courte à un seul titre sous-jacent ("single name") uniquement à des fins de couverture, c'est-à-dire pour couvrir l'exposition longue sur la même société ou le même émetteur. Les positions courtes nettes, c'est-à-dire les situations où l'exposition courte sur la société ou l'émetteur sous-jacent est supérieure à l'exposition longue du Compartiment sur cette même société ou émetteur, sont interdites. L'utilisation d'instruments dérivés à découvert à des fins autres que de couverture est interdite.

Les instruments dérivés présentant une exposition longue à une seule société ou émetteur sous-jacent sont soumis à la même politique d'intégration ESG que les positions longues physiques en actions et/ou en dette d'entreprise, selon le cas. Ces instruments doivent satisfaire aux mêmes critères d'intégration ESG, tels que décrits dans la présente annexe.

indices

Les produits dérivés sur indices, qu'ils soient exposés à long ou à court terme, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires afin de s'assurer qu'ils conviennent au Compartiment, en fonction de leur objectif.

- Objectifs de couverture et de gestion efficace du portefeuille : les dérivés sur indices achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG.
- Objectifs d'exposition : un instrument dérivé sur indice peut être acheté par le Compartiment à des fins d'exposition dans la mesure où il répond aux caractéristiques suivantes, s'il doit être détenu pendant plus d'un mois :
 - Indice concentré (5 composants ou moins dans l'indice sous-jacent) : L'indice ne doit avoir aucun de ses composants dans la liste d'exclusion du Compartiment.
 - Indice large (plus de 5 composants) : l'indice doit être composé en grande majorité (>80% d'exposition) de sociétés qui ne figurent pas sur la liste d'exclusion du Compartiment.

En outre, la notation ESG moyenne pondérée de l'indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou à C (START), et la couverture ESG de l'indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90 %. L'indicateur de référence du Compartiment reste hors du champ d'application de ce cadre de dérivés sur indices et n'est pas pris en compte à des fins ESG. Le Compartiment applique un calcul de compensation (compensation d'une position longue avec une position courte équivalente de l'émetteur à l'aide d'instruments dérivés) afin de mesurer les impacts négatifs.

100 % des actifs en fonds propres font l'objet d'un screening et d'exclusions sectorielles et normatives négatives garantissant un minimum de garanties environnementales et sociales.

En outre, les principes d'absence de préjudice significatif, de processus d'exclusion et d'impact négatif sont contrôlés pour tous les actifs des compartiments.

En 2024, aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment

Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence

Les actions listées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2024 afin de soutenir notre processus d'investissement global dans le respect des caractéristiques environnementales / sociales :

Intégration de l'ESG

En 2024, nous avons introduit un nouveau cadre, pour des fonds sélectionnés uniquement, afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Des objectifs climatiques de portefeuille ont été fixés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % en 2030, de 70 % en 2040 et atteindre le zéro net en 2050. L'année de référence pour les objectifs climatiques du portefeuille est 2018.

En 2024, nous avons également amélioré notre processus de réduction de l'univers en repondérant chaque émetteur de l'univers initial du fonds. L'univers d'investissement est repondéré afin d'éliminer les biais de capitalisation boursière, géographiques et sectoriels qui pourraient entraîner des différences significatives entre la composition de ces indices et celle du portefeuille du Compartiment.

En 2024, nous avons également formalisé notre processus d'intégration ESG pour les instruments CLO ("collateralised loan obligation"). L'analyse ESG est réalisée pour une part significative des nouveaux instruments CLO. L'analyse adhoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est réalisée par le gestionnaire de portefeuille. Les fonds utilisant ce cadre ne peuvent pas investir dans les instruments les moins bien notés.

Nous avons développé et lancé une approche holistique de l'évaluation des obligations durables qui comprennent les obligations d'utilisation des produits (vertes, sociales, durables) et les obligations liées à la durabilité. Ces obligations ne sont plus considérées comme des investissements durables par défaut, mais doivent plutôt faire l'objet d'une analyse approfondie sur la base de critères spécifiques.

Nous avons établi un nouveau cadre pour intégrer l'analyse ESG dans les expositions aux produits dérivés dans l'ensemble de nos fonds. Les émetteurs sous-jacents des produits dérivés à nom unique et des produits dérivés indiciaires détenus à des fins d'exposition font désormais l'objet d'une analyse ESG. Les produits dérivés à nom unique détenus à des fins d'exposition sont désormais soumis aux mêmes critères d'intégration ESG que les positions longues. En outre, des critères d'intégration ESG ont été élaborés, comme décrit dans le document ci-dessus, pour les dérivés sur indices. Les produits dérivés détenus à des fins de couverture ou de gestion efficace de portefeuille peuvent toujours être détenus dans le portefeuille sans faire l'objet d'une analyse ESG. La politique a été élaborée et mise en œuvre par l'équipe des spécialistes de l'investissement durable et est supervisée par la fonction risque de l'entreprise.

Tout au long de l'année 2024, nous avons amélioré notre modèle souverain ESG afin d'intégrer des KPI E/S/G supplémentaires dans notre analyse. Ce nouveau modèle devrait être lancé au premier trimestre 2025.

Transparence

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site web de Carmignac : https://www.carmignac.fr/en_GB/sustainable-investment/overview.

Dans notre rapport TCFD 2024, nous avons introduit une divulgation de la valeur à risque (VaR) climatique dans nos rapports. La divulgation de la VAR climatique quantifie la valeur économique qui serait potentiellement à risque selon différents scénarios climatiques. La divulgation de la VaR

climatique est disponible dans le cadre de notre rapport TCFD plus complet et peut être consultée à l'adresse https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf.

Carmignac reconnaît qu'il est aussi important de " joindre le geste à la parole " que de " parler de la parole " ; c'est pourquoi nous avons publié notre politique de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) en 2024. Notre approche de la RSE repose sur cinq piliers clés : notre empreinte environnementale opérationnelle, la promotion d'une main-d'œuvre engagée et d'un environnement inclusif, notre engagement sociétal, notre engagement en faveur des arts par le biais de la Fondation Carmignac et notre conduite responsable des affaires. Notre politique de RSE est accessible à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/CSR_FR_en.pdf

En 2024, nous avons également réorganisé notre politique d'exclusion afin d'accroître la transparence pour nos investisseurs. La politique comprend désormais la justification de chaque exclusion, le seuil de revenu utilisé pour ces exclusions ainsi qu'un tableau détaillant les fonds concernés par les critères d'exclusion. En outre, nous avons amélioré la politique afin de clarifier davantage notre intégration des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans nos processus de suivi des controverses. Notre politique d'exclusion peut être consultée à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

L'intendance

Objectif de 100 % des votes : en 2024, nous avons réussi à participer à 98,15 % (95 % en 2023) de tous les votes possibles à l'assemblée générale annuelle au niveau de Carmignac.

Code de bonne gestion : Nous avons une nouvelle fois été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en respectant tous les principes, tels qu'ils sont formalisés dans notre Stewardship Report annuel : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf.

Consultations réglementaires : Nous avons pris part à des tables rondes sectorielles sur les questions ESG auxquelles notre industrie, nos produits et le secteur dans son ensemble sont confrontés, et avons en outre contribué aux consultations et discussions suscitées par nos régulateurs, notamment au niveau de l'UE, la FCA britannique et l'AMF française, soit directement, soit par l'intermédiaire des groupes de travail de nos associations de fonds tels que AI UK, Alfi Luxembourg et AFG, France.

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit à l'intendance la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent le plus efficacement influencer les entreprises investies sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et, en fin de compte, contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre participation à Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. En 2024, nous avons rejoint l'initiative d'engagements collaboratifs avec Nature 100+, sur des sujets liés à la biodiversité. Nous avons également rejoint la coalition d'impact collectif WBA sur l'IA éthique.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est entretenu par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et l'équipe ESG. Nous pensons que notre engagement permet de mieux comprendre comment les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent significativement leur profil ESG tout en assurant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'une des cinq considérations suivantes 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac Portfolio peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela permet d'influencer les actions et la gouvernance des entreprises détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentielle ou confirmée, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2024, nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, et avec 2 entreprises dans ce fonds particulier.

En 2024, nous avons discuté avec Anta Sports de son approche en matière d'approvisionnement responsable en coton, car nous avons constaté que l'entreprise avait quitté l'initiative Better Cotton, et nous voulions savoir si elle continuerait à s'approvisionner en coton produit dans la région autonome du Xinjiang Uygur, au nord-ouest de la Chine. L'entreprise a expliqué qu'elle ne s'approvisionnait pas directement en coton et qu'elle passait par des fournisseurs de niveau 2 et 3. Elle reconnaît que les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement constituent un risque important pour l'entreprise et procède à une analyse ESG avant d'intégrer les fournisseurs, ainsi qu'à des audits de ces derniers. Elle a également coupé les liens avec des fournisseurs controversés qui ont été cités dans des rapports d'ONG. Depuis notre discussion, l'entreprise a amélioré ses rapports sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement et a publié une liste de fournisseurs sur son site web. Nous pensons donc que l'entreprise atténue le risque autant que possible.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général de marché ?

Sans objet

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité permettant de déterminer l'alignement du référentiel sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Sans objet

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?

Sans objet

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, qui établit une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les objectifs durables de ce produit financier sont atteints.

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : CARMIGNAC PORTFOLIO ASIA DISCOVERY
Identifiant de l'entité légale : 5493001UQQGPERC77586

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Elle a réalisé des **investissements durables avec un objectif environnemental** : ____%



dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



Elle a réalisé des **investissements durables avec un objectif social** : ____%



2. Il promeut les caractéristiques **environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif de réaliser un investissement durable, il représente 66 % des investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



avec un objectif social



Elle a promu les caractéristiques de l'E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Le Compartiment a promu les caractéristiques environnementales et sociales en appliquant une approche "best-in-universe" pour investir de manière durable : 1) Intégration ESG, 2) Screening négatif, 3) Screening positif appliquant une approche d'alignement sur les ODD de l'ONU, 4) Gérance active pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, 5) Suivi des principaux impacts négatifs.

Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifiée au cours de l'année.



● **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG

Le taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de Suivi et d'Analyse d'une Trajectoire Responsable) est appliquée à au moins 90% des émetteurs. En 2024, le taux de couverture de l'analyse ESG est de 94,5% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 2 trimestres (fonds classé article 8 depuis juillet 2023).

2)

Le montant de la réduction de l'univers (minimum 20%) :

i) À l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes

ii) Fonds spécifiques : Les activités étendues ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent l'extraction de pétrole et de gaz, les armes et les secteurs liés aux jeux d'argent. Les positions du portefeuille d'actions ayant une note START globale de " D " ou " E " (note de " E " à " A ") sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note START de E (note de "E" à "A") sur les piliers environnementaux ou sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note MSCI globale de " CCC " (note allant de " C " à " AAA ") sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées " CCC " ou " B " sur la base de la notation globale MSCI (de " E " à " A ") peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est supérieure ou égale à " C ".

Avant de réduire l'univers d'investissement comme décrit ci-dessus, les univers d'investissement en actions, le cas échéant, sont repondérés afin d'éliminer tout biais susceptible d'entraîner des différences significatives entre la composition des indices composant ces univers et celle du portefeuille du Compartiment. Chaque émetteur est repondéré en fonction des pondérations historiques du fonds par secteur, région (marchés émergents/marchés développés) et capitalisation boursière (petite/moyenne/grande), en prévoyant une marge de +/-5% pour chaque caractéristique distincte. Les pondérations utilisées sont calculées annuellement, cependant les constituants de l'univers et les données ESG utilisées pour réduire l'univers sont rafraîchis tous les trimestres. La repondération est effectuée en utilisant les pondérations historiques du fonds sur l'horizon d'investissement recommandé, en tenant compte des rotations sectorielles, géographiques et de capitalisation.

En 2024, l'univers a été réduit de 33,8 % pour la partie actions du portefeuille, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

3) Screening positif : le Compartiment effectue des investissements durables en investissant au moins 50 % de ses actifs nets dans des actions de sociétés considérées comme alignées sur les objectifs de développement durable des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 5 % et 15 % des actifs nets du Compartiment.

L'alignement est défini pour chaque investissement / entreprise bénéficiaire en atteignant au moins l'un des trois seuils suivants :

- a) **Produits et services :** tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation

et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.

b) **Dépenses d'investissement** : investir au moins 30 % de leurs dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.

c) **Opérations** :

- i. l'entreprise obtient un statut "aligné" pour l'alignement opérationnel d'au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise bénéficiaire de l'investissement des politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut "aligné" représente un score d'alignement opérationnel de ≥ 2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
- ii. l'entreprise n'obtient pas le statut "mal aligné" en matière d'alignement opérationnel pour un quelconque ODD. Une entreprise est considérée comme "mal alignée" lorsque son score est ≤ -2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise à l'égard de l'activité contributive. Pour de plus amples informations sur les objectifs de développement durable des Nations unies, veuillez consulter le site <https://sdgs.un.org/goals>.

En 2024, 66 % des actifs nets du Compartiment ont été investis conformément à ce screening positif, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres. Les niveaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 27,2 % et 38,8 % des actifs nets du Compartiment, en moyenne, sur la base des données de la période de quatre trimestres.

4) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises ont été mesurés à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2024, nous avons mené 70 engagements auprès de 54 entreprises et 1 entité souveraine au niveau de Carmignac, et de 3 entreprises au niveau de Carmignac Portfolio Emerging Discovery. Au niveau du Compartiment, nous avons voté pour 100 % des assemblées où nous avons des droits d'actionnaire ou d'obligataire à exercer.

5) Principales incidences négatives : ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des Normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR de niveau II 2019/2088 relative aux Principales incidences négatives, selon laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe Investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) font l'objet d'un suivi afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (choix facultatif). Les émetteurs d'obligations souveraines sont contrôlés en ce qui concerne les violations sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de gaz à effet de serre.

Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2024, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Compartiment	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	2,908.21	59.35%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	2,082.99	59.35%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	29,080.37	59.41%
Total des GES	Total des émissions de GES	34,773.70	58.41%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	330.75	58.41%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	573.23	58.70%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	0%	58.70%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	88%	50.75%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	0.36	52.48%
Consommation d'énergie Intensité - Secteur NACEA	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0	52.48%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEB	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	1.24	52.48%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEC	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	0.23	52.48%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	0.01	52.48%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	0	52.48%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.20	52.48%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.13	52.48%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEH	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	2.83	52.48%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés émettrices - secteur L de la NACE (activités immobilières)	0.50	52.48%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	0%	58.98%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	0.50%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	1.12	43.61%
Utilisation de l'eau et	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les	0.00	6.22%

recyclage	entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires		
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0	69.54%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de réclamation. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.04	58.33%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	12%	22.50%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	19%	57.16%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0	67.45%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	784.36	29.00%

● ...et par rapport aux périodes précédentes

Le taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de Suivi et d'Analyse d'une Trajectoire Responsable) est appliquée à au moins 90% des émetteurs. En 2023, le taux de couverture de l'analyse ESG s'élève à 94,7% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 2 trimestres (fonds classé article 8 depuis juillet 2023).

2) Le montant de la réduction de l'univers (minimum 20%) :

i) À l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies (), (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes

ii) spécifiques à un fonds : Les entreprises ayant une note MSCI inférieure à 1,4 (note de "0" à "10") sur les piliers environnementaux ou sociaux ou ayant une note MSCI globale de "CCC" ou "B" (note de "CCC" à "AAA") sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées "C" ou plus sur le START (notation de "E" à "A") peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment après une analyse ad hoc et un engagement avec la société.

Avant de réduire l'univers d'investissement comme décrit ci-dessus, les univers d'investissement en actions et/ou en obligations d'entreprise, selon le cas, sont repondérés afin d'éliminer tout biais susceptible d'entraîner des différences significatives entre la composition des indices constituant ces univers et celle du portefeuille du Compartiment. Chaque émetteur est repondéré en fonction des pondérations historiques du fonds par secteur, région (marchés émergents/marchés développés) et capitalisation boursière (petite/moyenne/grande), en prévoyant une marge de +/-5% pour chaque caractéristique distincte. Les pondérations utilisées sont calculées annuellement, cependant les constituants de l'univers et les données ESG utilisées pour réduire l'univers sont rafraîchis tous les trimestres. La repondération est effectuée en utilisant les pondérations historiques du fonds sur

l'horizon d'investissement recommandé, en tenant compte des rotations sectorielles, géographiques et de capitalisation.

En 2023, l'univers a été réduit de 22,9 % pour la partie actions du portefeuille, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

3) Screening positif : le Compartiment effectue des investissements durables en investissant au moins 50 % de ses actifs nets dans des actions de sociétés considérées comme alignées sur les objectifs de développement durable des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 5 % et 15 % des actifs nets du Compartiment.

L'alignement est défini pour chaque investissement / entreprise bénéficiaire en atteignant au moins l'un des trois seuils suivants :

- d) **Produits et services :** tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- e) **Dépenses d'investissement :** investir au moins 30 % de leurs dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- f) **Opérations :**
 - iii. l'entreprise obtient un statut "aligné" pour l'alignement opérationnel d'au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise bénéficiaire de l'investissement des politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut "aligné" représente un score d'alignement opérationnel de ≥ 2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
 - iv. l'entreprise n'obtient pas le statut "mal aligné" en matière d'alignement opérationnel pour un quelconque ODD. Une entreprise est considérée comme "mal alignée" lorsque son score est ≤ -2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise à l'égard de l'activité contributive. Pour de plus amples informations sur les objectifs de développement durable des Nations unies, veuillez consulter le site <https://sdgs.un.org/goals>.

En 2023, 79,1 % des actifs nets du Compartiment ont été investis conformément à ce screening positif, en moyenne, sur la base des données de fin de 2 trimestres (fonds classé article 8 depuis juillet 2023). Les niveaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 33,5 % et 45,6 % des actifs nets du Compartiment, en moyenne, sur la base des données de fin de deux trimestres (fonds classé article 8 depuis juillet 2023).

4) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises ont été mesurés à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2023, nous nous sommes engagés auprès de 60 sociétés au niveau de Carmignac, et de 1 société au niveau de Carmignac Portfolio Emerging Discovery. Au niveau du Compartiment, nous avons voté pour 100 % des assemblées où nous avons des droits d'actionnaire ou d'obligataire à exercer.

5) Principales incidences négatives : ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des Normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR de niveau II 2019/2088 relative aux Principales incidences négatives, selon laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe Investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) font l'objet d'un suivi afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces

indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (choix facultatif). Les émetteurs d'obligations souveraines sont contrôlés en ce qui concerne les violations sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de gaz à effet de serre.

Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2023, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Compartiment	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	1932.82	81%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	2431.72	81%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	26975.85	80%
Total des GES	Total des émissions de GES	31362.77	80%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	325.44	80%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	502.64	82%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	0%	82%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	88%	29%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	0.73	36%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE A	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	36%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE B	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	1.58	36%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE C	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	1.11	36%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	0.01	36%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	0.00	36%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.09	36%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.07	36%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE H	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	1.75	36%

Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	0.16	36%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont une incidence négative sur ces zones.	0%	83%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	2334.73	1%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	6.04	11%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	0%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	86%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de réclamation. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.66	76%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	4%	2%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	16%	80%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	85%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	279.77	22%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le Compartiment effectue des investissements durables en investissant au moins 50 % de ses actifs nets dans des actions de sociétés alignées sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 5 % et 15 % des actifs nets du Compartiment.

Comme indiqué ci-dessus, l'alignement est défini pour chaque investissement/entreprise détenue en atteignant au moins l'un des trois seuils suivants :

- a) **Produits et services** : tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- b) **Dépenses d'investissement** : investir au moins 30 % de leurs dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre

et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.

c) **Opérations :**

- i. l'entreprise obtient un statut "aligné" pour l'alignement opérationnel d'au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise bénéficiaire de l'investissement des politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut "aligné" représente un score d'alignement opérationnel de ≥ 2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
- ii. l'entreprise n'obtient pas le statut "mal aligné" en matière d'alignement opérationnel pour un quelconque ODD. Une entreprise est considérée comme "mal alignée" lorsque son score est ≤ -2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise à l'égard de l'activité contributive.

En 2024, le Compartiment avait 66 % des actifs nets du portefeuille investis dans des investissements durables selon notre définition mentionnée ci-dessus, en moyenne, sur la base de 4 trimestres finaux. Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 27,2 % et 38,8 % des actifs nets du Compartiment, en moyenne, sur la base des données de quatre trimestres.

● **Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?**

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne nuisent pas de manière significative à un objectif d'investissement durable environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :

ii) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) Un screening négatif spécifique au fonds : Les activités étendues ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent l'extraction de pétrole et de gaz, les armes et les secteurs liés aux jeux d'argent. Les positions du portefeuille d'actions ayant une note START globale de " D " ou " E " (note de " E " à " A ") sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note START de E (note de "E" à "A") sur les piliers environnementaux ou sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note MSCI globale de " CCC " (note allant de " C " à " AAA ") sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées " CCC " ou " B " sur la base de la notation globale MSCI (de " E " à " A ") peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est supérieure ou égale à " C ".

Avant de réduire l'univers d'investissement comme décrit ci-dessus, les univers d'investissement en actions et/ou en obligations d'entreprise, selon le cas, sont repondérés afin d'éliminer tout biais susceptible d'entraîner des différences significatives entre la composition des indices constituant ces univers et celle du portefeuille du Compartiment. Chaque émetteur est repondéré en fonction des pondérations historiques du fonds par secteur, région (marchés émergents/marchés développés) et capitalisation boursière (petite/moyenne/grande), en prévoyant une marge de +/-5% pour chaque caractéristique distincte. Les pondérations utilisées sont calculées annuellement, cependant les

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

constituants de l'univers et les données ESG utilisées pour réduire l'univers sont rafraîchis tous les trimestres. La repondération est effectuée en utilisant les pondérations historiques du fonds sur l'horizon d'investissement recommandé, en tenant compte des rotations sectorielles, géographiques et de capitalisation.

2) Gestion active : Les engagements des entreprises liés à l'ESG contribuant à une meilleure prise de conscience ou à l'amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Les Principales incidences négatives font l'objet d'un suivi trimestriel. Les impacts négatifs aberrants sont identifiés en fonction de leur degré de gravité. Après discussion avec l'équipe d'investissement, un plan d'action est établi, avec un calendrier d'exécution. Le dialogue avec l'entreprise est généralement la voie privilégiée pour influencer l'atténuation des impacts négatifs par l'entreprise, auquel cas l'engagement de l'entreprise est inclus dans le plan d'engagement trimestriel conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Un désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans le cadre de la politique susmentionnée.

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

Carmignac a appliqué un processus de screening controversé sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous ses investissements dans l'ensemble des Compartiments.

Carmignac a agi conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP), à la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales afin d'évaluer les normes des entreprises, y compris, mais sans s'y limiter, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques normales liées au climat.

Ce Compartiment a appliqué un processus de screening des controverses pour l'ensemble de ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes en matière d'environnement, de droits de l'homme et de droit international du travail, pour ne citer que les principales infractions, sont exclues. Ce processus de screening se base sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Il est communément appelé " norms-based screening " et intègre un screening restrictif contrôlé et mesuré par le biais du système ESG propriétaire de Carmignac, START. Un scoring et une recherche de controverses sur les entreprises sont appliqués en utilisant les données extraites d'ISS ESG comme base de données de recherche.

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe de "ne pas causer de préjudice significatif" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?



Carmignac s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de la SFDR niveau II 2019/2088, qui prévoit le suivi de 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et de 2 indicateurs facultatifs, afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau, Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non corrigé entre hommes et femmes, diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif du PDG. En outre, et le cas échéant, les indicateurs des obligations souveraines, la violence sociale et l'intensité des émissions de gaz à effet de serre peuvent également être contrôlés.

Dans le cadre de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données tiers, MSCI, nous permet de suivre l'impact de nos fonds pour chaque PAI.



Les valeurs du PAI du fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds est inférieur au PAI de référence d'un certain seuil, nous recherchons les émetteurs qui contribuent le plus à la sous-performance du PAI en question. Ces sociétés sont considérées comme des valeurs aberrantes.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact. Carmignac a procédé à une évaluation des risques associés aux indicateurs PAI aberrants identifiés de Carmignac Portfolio Asia Discovery et, à l'issue de cette évaluation, les risques associés aux indicateurs PAI aberrants ont été jugés faibles et pas assez importants pour que des mesures soient prises.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Veuillez trouver ci-dessous la moyenne des meilleurs investissements sur la base des données de fin de 12 mois pour 2024, pour la section actions du portefeuille :

Investissements plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
MAX HEALTHCARE INSTITUTE LTD	Santé	3.53%	Inde
PB FINTECH LTD	Finance	3.43%	Inde
FPT CORP	Technologies de l'Information	2.76%	Vietnam
KASPI.KZ JSC	Finance	2.67%	Kazakhstan
ASIA COMMERCIAL BANK JSC	Finance	2.61%	Vietnam
SAPPHIRE FOODS INDIA LTD	Consommation Discrétionnaire	2.59%	Inde
CISARUA MOUNTAIN DAIRY PT TBK	Biens de Consommation de Base	2.53%	Indonésie
ALUPAR INVESTIMENTO SA-UNIT	Utilitaires	2.44%	Brésil
LUNDIN MINING	Matériaux	2.28%	Chili
ENTERO HEALTHCARE SOLUTIONS LTD	Santé	2.27%	Inde
BIM BIRLESIK MAGAZALAR AS	Biens de Consommation de Base	2.22%	Turquie
SOULBRAIN CO LTD	Matériaux	2.20%	Corée du Sud
JUNIPER HOTELS LTD	Consommation Discrétionnaire	2.17%	Inde
BBB FOODS INC	Biens de Consommation de Base	2.06%	Mexique
JYOTI CNC AUTOMATION LTD	Industrie	2.03%	Inde

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024

Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

En 2024, le Compartiment avait 66 % des actifs nets du portefeuille investis dans des investissements durables selon notre définition mentionnée ci-dessus, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

● Quelle était la répartition des actifs ?

Une proportion minimale de 90% des investissements de ce Compartiment est utilisée pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2024, 94,5% des émetteurs ont été couverts par l'analyse ESG donc 94,5% des émetteurs ont été alignés sur ces caractéristiques E/S, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

Le Compartiment effectue des investissements durables en investissant au moins 50 % de ses actifs nets dans des actions de sociétés considérées comme alignées sur les objectifs de développement durable des Nations Unies (" les ODD ") susmentionnés. En 2024, ce screening positif a été appliqué et 66 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des actions de sociétés positivement alignées sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

En outre, les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 5 % et 15 % des actifs nets du Compartiment. En 2024, 27,2 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables avec des objectifs environnementaux, et 38,8 % dans des investissements durables avec des objectifs sociaux, en moyenne, sur la base de 4 trimestres.

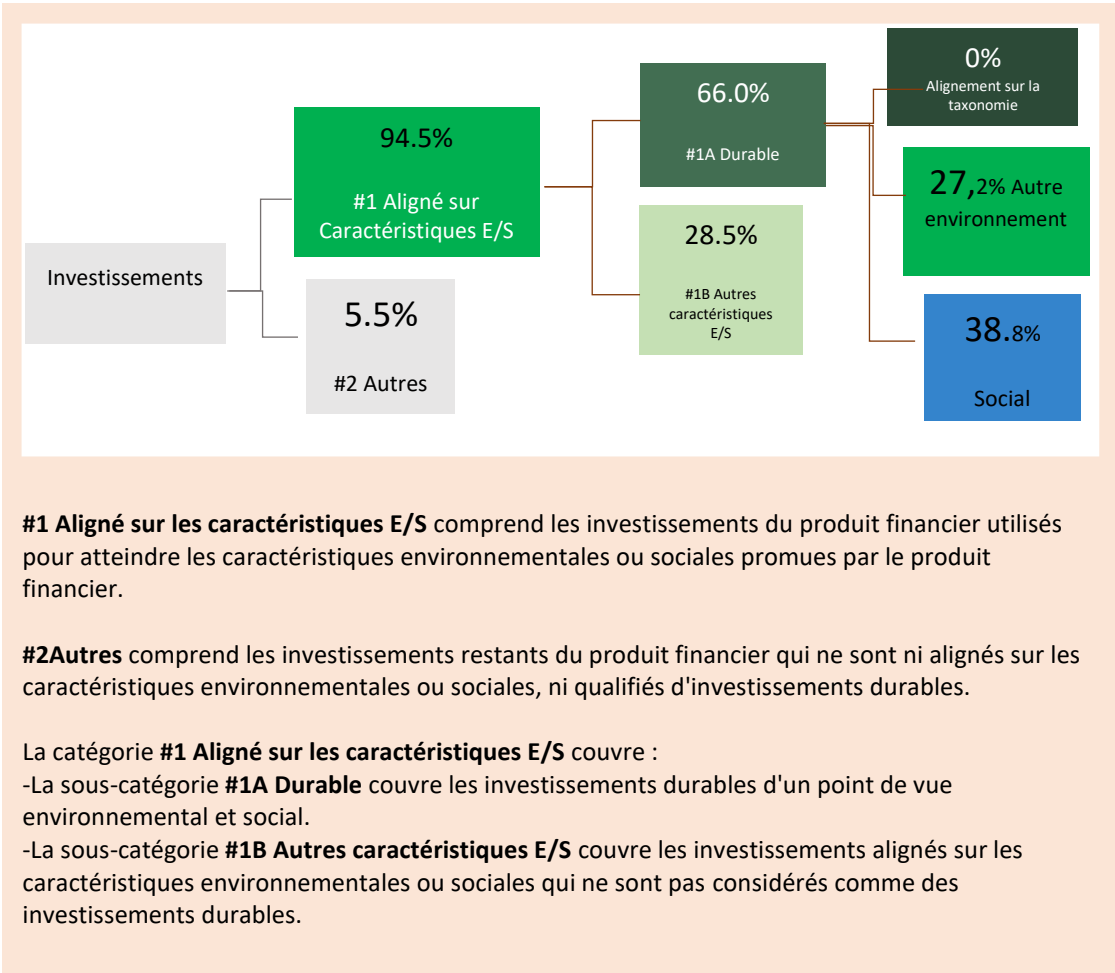
Les #2 Autres investissements (en plus des liquidités et des produits dérivés pouvant être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant) étaient des actions, des obligations d'entreprise ou des obligations souveraines qui n'étaient pas classées comme des investissements durables. Il s'agit d'investissements strictement conformes à la stratégie d'investissement du Compartiment et visant à mettre en œuvre cette stratégie. Tous ces investissements ont fait l'objet d'une analyse ESG (y compris par le biais de notre modèle souverain propriétaire ESG pour les obligations souveraines) et, pour les actions et les obligations d'entreprise, ont été soumis à un screening de garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales étaient alignées sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ces instruments n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence qui est :

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent à la meilleure performance.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Veuillez trouver ci-dessous la moyenne des principaux secteurs sur la base des données de fin de 12 mois pour 2024 pour la section actions du portefeuille :

Les grands secteurs économiques	% Actifs
Industrie	17.36%
Finance	16.11%
Consommation Discrétionnaire	16.10%
Technologies de l'Information	16.01%
Biens de Consommation de Base	9.92%
Santé	8.94%
Immobilier	5.79%
Matériaux	5.78%
Utilitaires	2.57%
Communication	0.71%
Équipements et services énergétiques	0.35%
Energie Pétrole, gaz et combustibles consommables	0.35%

Le reste du portefeuille est composé de produits dérivés, dont l'exposition est de 0,01 %.

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE

En 2024, 0 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxonomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxonomie de l'UE ?¹



Oui :



Dans le gaz

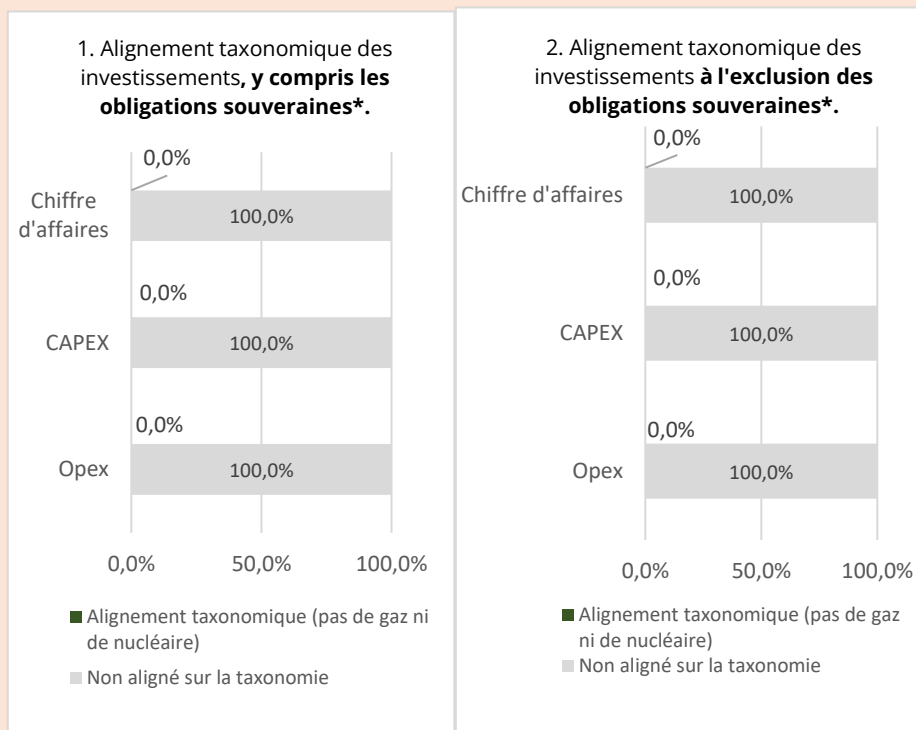


Dans l'énergie nucléaire



Non :

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement de la taxonomie des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement de la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement de la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

 sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères des activités économiques durables au sens de la taxonomie de l'UE.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en part active :

- **le chiffre d'affaires** reflétant la part des recettes provenant des activités vertes des entreprises bénéficiaires d'investissements
- **les dépenses d'investissement (CapEx)** qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- **les dépenses opérationnelles (OpEx)** reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

- **Quelle a été la part active des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

En 2023, 3,76 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxonomie de l'UE.



Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE

En 2024, 27,2 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements durables dont les objectifs environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE, en moyenne, sur la base des données des quatre derniers trimestres.



Quelle est la part des investissements socialement durables ?

En 2024, 38,8 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements durables avec des objectifs sociaux, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.



Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La partie restante du portefeuille (en dehors de la proportion minimale de 90%) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales mais n'est pas systématiquement couverte par l'analyse ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres non cotés ou ayant fait l'objet d'une introduction en bourse, dont l'analyse ESG peut être réalisée après l'acquisition dudit instrument financier par le compartiment. Les liquidités (et équivalents de liquidités), ainsi que les produits dérivés (utilisés soit à des fins de couverture) sont également inclus dans le poste "#2 Autres".

Au niveau de l'émetteur (pour les actions et les obligations d'entreprise), les actifs non durables sont examinés pour vérifier qu'ils respectent les normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes du travail et de lutte contre la corruption, par le biais d'un screening controversé ("fondé sur les normes"). Les investissements sont soumis à un screening de garanties minimales pour s'assurer que leurs activités commerciales sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance ont été intégrées dans les instruments synthétiques par le biais du cadre des produits dérivés décrit ci-dessous. L'approche dépendait du type d'instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivés à nom unique ou dérivés sur indice.

à nom unique

Le Compartiment peut conclure des instruments dérivés avec une exposition courte à un seul titre sous-jacent ("single name") uniquement à des fins de couverture, c'est-à-dire pour couvrir l'exposition longue sur la même société ou le même émetteur. Les positions courtes nettes, c'est-à-dire les situations où l'exposition courte sur la société ou l'émetteur sous-jacent est supérieure à

l'exposition longue du Compartiment sur cette même société ou émetteur, sont interdites. L'utilisation d'instruments dérivés à découvert à des fins autres que de couverture est interdite.

Les instruments dérivés présentant une exposition longue à une seule société ou émetteur sous-jacent sont soumis à la même politique d'intégration ESG que les positions longues physiques en actions et/ou en dette d'entreprise, selon le cas. Ces instruments doivent satisfaire aux mêmes critères d'intégration ESG, tels que décrits dans la présente annexe.

indices

Les produits dérivés sur indices, qu'ils soient exposés à long ou à court terme, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires afin de s'assurer qu'ils conviennent au Compartiment, en fonction de leur objectif.

- Objectifs de couverture et de gestion efficace du portefeuille : les dérivés sur indices achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG.
- Objectifs d'exposition : un instrument dérivé sur indice peut être acheté par le Compartiment à des fins d'exposition dans la mesure où il répond aux caractéristiques suivantes, s'il doit être détenu pendant plus d'un mois :
 - Indice concentré (5 composants ou moins dans l'indice sous-jacent) : L'indice ne doit avoir aucun de ses composants dans la liste d'exclusion du Compartiment.
 - Indice large (plus de 5 composants) : l'indice doit être composé en grande majorité (>80% d'exposition) de sociétés qui ne figurent pas sur la liste d'exclusion du Compartiment.

En outre, la notation ESG moyenne pondérée de l'indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou à C (START), et la couverture ESG de l'indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90 %. L'indicateur de référence du Compartiment reste hors du champ d'application de ce cadre de dérivés sur indices et n'est pas pris en compte à des fins ESG. Le Compartiment applique un calcul de compensation (compensation d'une position longue avec une position courte équivalente de l'émetteur à l'aide d'instruments dérivés) afin de mesurer les impacts négatifs.

100 % des actifs en fonds propres font l'objet d'un screening et d'exclusions sectorielles et normatives négatives garantissant un minimum de garanties environnementales et sociales.

En 2024, aucun produit dérivé n'a été utilisé pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales du compartiment.

En outre, l'absence de préjudice significatif, le processus d'exclusion et les impacts négatifs sont contrôlés pour tous les actifs des compartiments.

Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence

Les actions listées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2024 afin de soutenir notre processus d'investissement global dans le respect des caractéristiques environnementales / sociales :

Intégration de l'ESG

En 2024, nous avons introduit un nouveau cadre, pour des fonds sélectionnés uniquement, afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Des objectifs climatiques de portefeuille ont été fixés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % en 2030, de 70 % en 2040 et atteindre le zéro net en 2050. L'année de référence pour les objectifs climatiques du portefeuille est 2018.

En 2024, nous avons également amélioré notre processus de réduction de l'univers en repondérant chaque émetteur de l'univers initial du fonds. L'univers d'investissement est repondéré afin d'éliminer les biais de capitalisation boursière, géographiques et sectoriels qui pourraient entraîner des différences significatives entre la composition de ces indices et celle du portefeuille du Compartiment.

En 2024, nous avons également formalisé notre processus d'intégration ESG pour les instruments CLO ("collateralised loan obligation"). L'analyse ESG est réalisée pour une part significative des nouveaux instruments CLO. L'analyse adhoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est réalisée par le gestionnaire de portefeuille. Les fonds utilisant ce cadre ne peuvent pas investir dans les instruments les moins bien notés.

Nous avons développé et lancé une approche holistique de l'évaluation des obligations durables qui comprennent les obligations d'utilisation des produits (vertes, sociales, durables) et les obligations liées à la durabilité. Ces obligations ne sont plus considérées comme des investissements durables par défaut, mais doivent plutôt faire l'objet d'une analyse approfondie sur la base de critères spécifiques.

Nous avons établi un nouveau cadre pour intégrer l'analyse ESG dans les expositions aux produits dérivés dans l'ensemble de nos fonds. Les émetteurs sous-jacents des produits dérivés à nom unique et des produits dérivés indiciaires détenus à des fins d'exposition font désormais l'objet d'une analyse ESG. Les dérivés à nom unique détenus à des fins d'exposition sont désormais soumis aux mêmes critères d'intégration ESG que les positions longues. En outre, des critères d'intégration ESG ont été élaborés, comme décrit dans le document ci-dessus, pour les dérivés sur indices. Les produits dérivés détenus à des fins de couverture ou de gestion efficace de portefeuille peuvent toujours être détenus dans le portefeuille sans faire l'objet d'une analyse ESG. La politique a été élaborée et mise en œuvre par l'équipe des spécialistes de l'investissement durable et est supervisée par la fonction Risque de l'entreprise.

Tout au long de l'année 2024, nous avons amélioré notre modèle souverain ESG afin d'intégrer des KPI E/S/G supplémentaires dans notre analyse. Ce nouveau modèle devrait être lancé au premier trimestre 2025.

Transparence

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site web de Carmignac : https://www.carmignac.fr/en_GB/sustainable-investment/overview.

Dans notre rapport TCFD 2024, nous avons introduit une divulgation de la valeur à risque (VaR) climatique dans nos rapports. La divulgation de la VAR climatique quantifie la valeur économique qui serait potentiellement à risque selon différents scénarios climatiques. La divulgation de la VaR climatique est disponible dans le cadre de notre rapport TCFD plus complet et peut être consultée à l'adresse https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf.

Carmignac reconnaît qu'il est aussi important de "joindre le geste à la parole" que de "parler de la parole"; c'est pourquoi nous avons publié notre politique de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) en 2024. Notre approche de la RSE repose sur 5 piliers clés : notre empreinte environnementale opérationnelle, la promotion d'une main-d'œuvre engagée et d'un environnement inclusif, notre engagement sociétal, notre engagement en faveur des arts par le biais de la Fondation Carmignac et notre conduite responsable des affaires. Notre politique de RSE est accessible à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/CSR_FR_en.pdf

En 2024, nous avons également réorganisé notre politique d'exclusion afin d'accroître la transparence pour nos investisseurs. La politique comprend désormais la justification de chaque exclusion, le seuil de revenu utilisé pour ces exclusions ainsi qu'un tableau détaillant les fonds concernés par les critères d'exclusion. En outre, nous avons amélioré la politique afin de clarifier davantage notre intégration des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans nos processus de suivi des controverses. Notre politique d'exclusion peut être consultée à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

L'intendance

Objectif de 100 % des votes : en 2024, nous avons réussi à participer à 98,15 % (95 % en 2023) de tous les votes possibles à l'assemblée générale annuelle au niveau de Carmignac.

Code de bonne gestion : Nous avons une nouvelle fois été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en respectant tous les principes, tels qu'ils sont formalisés dans notre Stewardship Report annuel :

Consultations réglementaires : Nous avons pris part à des tables rondes sectorielles sur les questions ESG auxquelles notre industrie, nos produits et le secteur dans son ensemble sont confrontés, et avons en outre contribué aux consultations et discussions suscitées par nos régulateurs, notamment au niveau de l'UE, la FCA britannique et l'AMF française, soit directement, soit par l'intermédiaire des groupes de travail de nos associations de fonds tels que AI UK, Alfi Luxembourg et AFG, France.

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit à la gestion la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent le plus efficacement influencer les entreprises investies sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre participation à Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. En 2024, nous avons rejoint l'initiative d'engagements collaboratifs avec Nature 100+, sur des sujets liés à la biodiversité. Nous avons également rejoint la coalition d'impact collectif WBA sur l'IA éthique.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est entretenu par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et l'équipe ESG. Nous pensons que notre engagement permet de mieux comprendre comment les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent significativement leur profil ESG tout en assurant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'une des cinq considérations suivantes 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac Portfolio peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela permet d'influencer les actions et la gouvernance des entreprises détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentielle ou confirmée, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2024, Nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine sur des sujets spécifiques à l'ESG au niveau de Carmignac, et avec 3 entreprises de ce Compartiment particulier comme Accor décrit ci-dessous.

En 2024, nous avons continué à travailler avec l'entreprise dans le cadre de l'engagement collaboratif CA100+. Mesures relatives contre les changements climatiques 100+ est une initiative menée par les investisseurs pour s'assurer que les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre au monde prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique. L'entreprise a fait des progrès depuis que nous avons entamé nos conversations avec elle. Elle s'est fixé pour objectif d'utiliser 100 % d'énergies renouvelables d'ici à 2027 et de parvenir à une consommation nette zéro (scope 1+2) pour la division Energie d'ici à 2030. Elle a confirmé que ses progrès sur les objectifs des champs d'application 1 et 3 sont en bonne voie. L'entreprise ne s'est toujours pas engagée à fixer des objectifs fondés sur la science, mais elle est ouverte aux commentaires des investisseurs à ce sujet et a déclaré qu'elle y réfléchirait. L'entreprise n'a pas encore fixé d'objectifs de réduction des émissions du champ d'application 3, elle est en retard sur ses pairs, mais elle a amélioré le calcul de ses émissions du champ d'application 3 et elle travaille beaucoup sur l'éducation de ses fournisseurs. Nous continuerons à discuter régulièrement avec l'entreprise dans le cadre de cet engagement de collaboration.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général de marché ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité permettant de déterminer l'alignement du référentiel sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?***

Sans objet

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

ANNEXE V

L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, qui établit une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : CARMIGNAC PORTFOLIO TECH SOLUTIONS
Identifiant de l'entité légale : 213800Y9VFYD3916WS51

Objectif d'investissement durable

1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : 75,7 %.



dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables avec un objectif social : 18,6 %.



2. Il promeut les caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif de réaliser un investissement durable, il représente une proportion de ____% des investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



avec un objectif social



Elle a promu les caractéristiques de l'E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier était-il rencontré ?

L'objectif durable du Compartiment était d'investir au moins 80 % de ses actifs nets dans 1) des titres liés à des sociétés considérées comme alignées sur les objectifs de développement durable des Nations Unies (" les ODD ") ou 2) des indices et paniers réputés durables tels que définis ci-dessous. Pour atteindre son objectif de durabilité, le Compartiment peut investir directement dans les actions de ces sociétés ou utiliser des produits dérivés pour obtenir une exposition synthétique à ces sociétés (ou indices). Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont de 30 % et 5 % des actifs nets du Compartiment.

1) Alignement sur les ODD



L'alignement est défini pour chaque investissement / (entreprise bénéficiaire) en atteignant au moins l'un des trois seuils suivants :

- a) **Produits et services** : l'entreprise tire au moins 50 % de son chiffre d'affaires de biens et de services liés à l'un des neuf ODD suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- b) **Dépenses d'investissement** : l'entreprise investit au moins 30 % de ses dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.

c) **Opérations** :

- i. l'entreprise obtient un statut "aligné" pour l'alignement opérationnel d'au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise bénéficiaire de l'investissement des politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut "aligné" représente un score d'alignement opérationnel de ≥ 2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
- ii. l'entreprise n'obtient pas le statut "mal aligné" en matière d'alignement opérationnel pour un quelconque ODD. Une entreprise est considérée comme "mal alignée" lorsque son score est ≤ -2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les objectifs durables de ce produit financier sont atteints.

En 2024, 94,3 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables tels que définis ci-dessus. Les niveaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 75,7 % et 18,6 % des actifs nets du Compartiment, sur la base d'une moyenne à la fin de 3 trimestres de juin 2024 à décembre 2024.

2) **Indices durables**

Un indice ou un panier est considéré comme durable lorsqu'il répond aux deux (2) critères suivants :

o Critères de qualité : Les actifs sous-jacents d'un indice ou d'un panier doivent avoir une note ESG moyenne d'au moins BBB sur MSCI ou d'au moins C sur la plateforme ESG propriétaire de Carmignac "START" ; et.

o Critères d'exclusion :

▪ Pour les indices ou paniers de cinq composants ou moins, un indice sera exclu s'il a des composants présentés dans la liste d'exclusion.

Pour les indices ou paniers de plus de cinq composantes, un indice sera exclu si plus de 20% de ses composantes (pondérées) sont présentées dans la liste d'exclusion.

En 2024, aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

Aucun manquement à la réalisation de l'objectif durable n'a été identifié au cours de l'année.

● **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Ce compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de l'objectif durable :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac "START" (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable) est appliquée à plus de 90% des émetteurs. En 2024, le taux de couverture de l'analyse ESG s'élève à 99,8% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 3 trimestres, de juin 2024 à décembre 2024.

2) Processus de screening négatif

i) À l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes

ii) Fonds spécifiques : Des activités étendues ou des critères d'exclusion plus stricts couvrent l'extraction de pétrole et de gaz, et les sociétés impliquées dans les jeux d'argent.

3) Minimum d'investissements durables : le Compartiment a réalisé des investissements durables représentant au moins 80 % de ses actifs nets, qui s'alignent positivement sur les ODD pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 30 % et 5 % des actifs nets du Compartiment.

En 2024, 94,3 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables tels que définis ci-dessus, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres. Les niveaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 75,7 % et 18,6 % des actifs nets du Compartiment, sur la base d'une moyenne à la fin de 3 trimestres entre juin 2024 et décembre 2024.

4) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2024, nous avons mené 70 engagements auprès de 54 entreprises et 1 entité souveraine au niveau de Carmignac, et de 5 entreprises au niveau de Carmignac Portfolio Tech Solutions. Au niveau du Compartiment, nous avons voté pour 60 % des assemblées où nous avons des droits d'actionnaire à

6) Principaux impacts négatifs : En outre, en ce qui concerne le suivi des Principales incidences négatives (PAI), le Compartiment a appliqué l'annexe 1 des Normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR niveau II 2019/2088, selon laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs ont été suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (choix facultatif).

Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2024, sur la base de la moyenne des données de fin de trimestre , pour les parties actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	90.25	99.30%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	257.95	99.30%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	2,846.63	99.30%
Total des GES	Total des émissions de GES	3,191.49	99.30%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	99.86	99.30%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	462.50	99.30%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	0%	99.30%

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

Consommation d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	61%	99.30%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	0.11	99.30%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEA	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	-	99.30%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEB	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	-	99.30%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEC	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	0.15	99.30%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	-	99.30%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	-	99.30%
Consommation d'énergie Intensité - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (construction)	-	99.30%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.09	99.30%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEH	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	-	99.30%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	-	99.30%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	1%	99.30%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	2.47%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	0.32	94.75%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	18.92%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	-	99.61%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de règlement des griefs. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	99.30%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	14%	81.41%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	29%	99.30%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	-	99.30%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	215.15	43.10%

● **...et par rapport aux périodes précédentes**

Non applicable car le compartiment a été lancé en 2024.

● **Comment les investissements durables n'ont-ils pas porté atteinte de manière significative à l'un des objectifs de l'investissement durable ?**

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne nuisent pas de manière significative à un objectif d'investissement durable environnemental ou social :

Nous utilisons les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne nuisent pas de manière significative à un objectif d'investissement durable environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :

i) À l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) Fonds spécifiques : Des activités étendues ou des critères d'exclusion plus stricts couvrent l'extraction de pétrole et de gaz, ainsi que les sociétés impliquées dans les jeux d'argent.

2) Gestion active : Les engagements des entreprises liés à l'ESG contribuant à une meilleure prise de conscience ou à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires.

Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Selon l'approche définie par Carmignac, les Principales incidences négatives sont suivies sur une base trimestrielle. Les impacts négatifs sont identifiés en fonction de leur degré de gravité. Après discussion interne, un plan d'action est établi, assorti d'un calendrier d'exécution. Dans ce cas, l'engagement de la société est inclus dans le plan d'engagement trimestriel de Carmignac, conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Un désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans le cadre de la politique susmentionnée.

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

Carmignac applique un processus de screening controversé sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous ses investissements dans l'ensemble des Compartiments.

Carmignac agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGPs), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

à l'intention des entreprises multinationales afin d'évaluer les normes des entreprises, y compris, mais sans s'y limiter, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques normales liées au climat.

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence qui est :

Ce Compartiment applique un processus de screening des controverses pour l'ensemble de ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes en matière d'environnement, de droits de l'homme et de droit international du travail, pour ne citer que les principales infractions, sont exclues. Ce processus de screening se fonde sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises et les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Il est communément appelé " norms-based screening " et intègre un screening restrictif contrôlé et mesuré par le biais du système ESG propriétaire de Carmignac, START. Un scoring et une recherche de controverses sur les entreprises sont appliqués en utilisant les données extraites d'ISS ESG comme base de données de recherche.



Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de la SFDR niveau II 2019/2088, qui prévoit le suivi de 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et de 2 indicateurs facultatifs, afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau, Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler la conformité au Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG.

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Dans le cadre de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données tiers, MSCI, nous permet de suivre l'impact de nos fonds pour chaque PAI. Les valeurs PAI du fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds est inférieur au PAI de référence d'un certain seuil, nous recherchons les émetteurs qui contribuent le plus à la sous-performance du PAI en question. Ces sociétés sont considérées comme des valeurs aberrantes.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact. Aucune valeur aberrante n'a été relevée pour Carmignac Portfolio Tech Solutions par rapport à son indice de référence sur les indicateurs PAI.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Veuillez trouver ci-dessous la moyenne des meilleurs investissements basée sur les données de fin de 6 mois pour 2024 pour la section actions du portefeuille :

Investissements plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
SEMI-CONDUCTEURS DE TAIWAN	Technologies de l'Information	8.96%	Taiwan
MICROSOFT CORP	Technologies de l'Information	8.02%	États-Unis
BROADCOM INC	Technologies de l'Information	7.91%	États-Unis
NVIDIA CORP	Technologies de l'Information	6.76%	États-Unis
SYNOPSYS INC	Technologies de l'Information	4.19%	États-Unis
SAMSUNG ELECTRONICS	Technologies de l'Information	4.13%	Corée du Sud
CADENCE DESIGN SYSTEMS INC	Technologies de l'Information	3.95%	États-Unis

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions à faible émission de carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

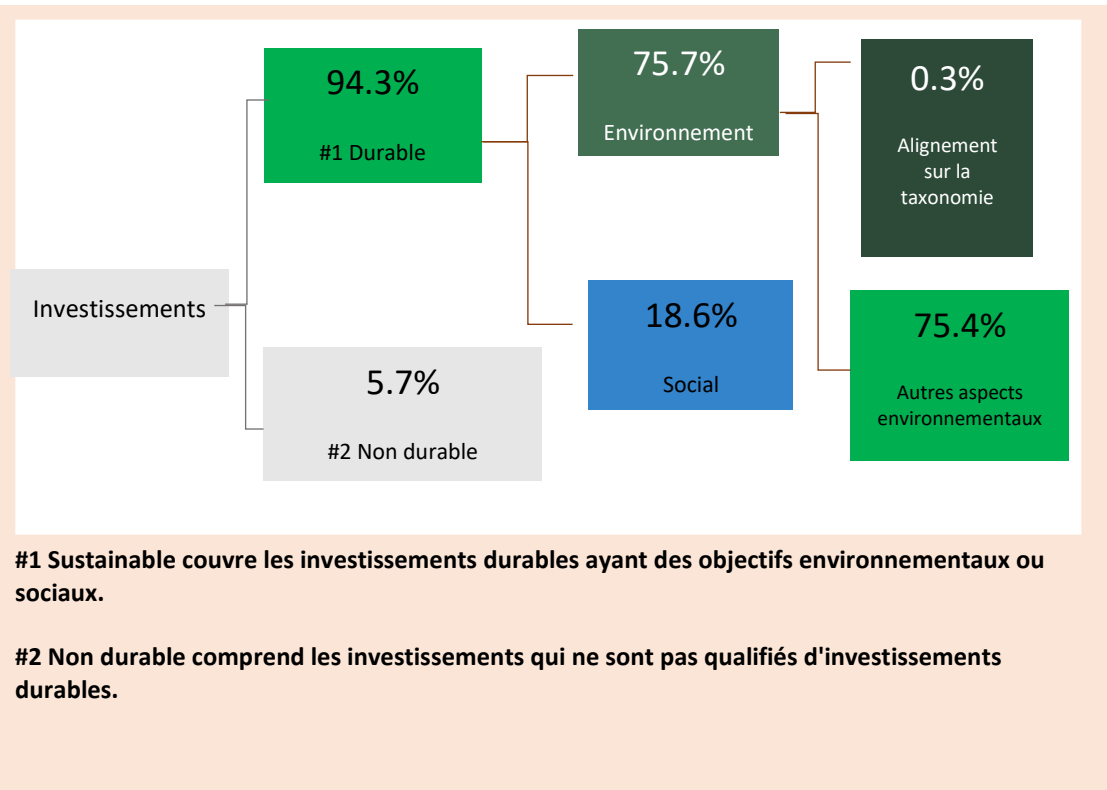
ALPHABET INC	Communication	3.17%	États-Unis
AMAZON.COM INC	Consommation Discrétionnaire	3.16%	États-Unis
ASML HOLDING NV	Technologies de l'Information	3.10%	Pays-Bas
ELITE MATERIAL CO LTD	Technologies de l'Information	3.03%	Taiwan
SK HYNIX INC	Technologies de l'Information	2.45%	Corée du Sud
SERVICENOW	Technologies de l'Information	2.35%	États-Unis
APPLE INC	Technologies de l'Information	2.10%	États-Unis
SINBON ELECTRONICS CO LTD	Technologies de l'Information	2.01%	Taiwan

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024

● **Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?**

En 2024, 94,3 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements durables, sur la base d'une moyenne à la fin des trois trimestres allant de juin 2024 à décembre 2024.

Quelle était la répartition des actifs ?



En 2024, 94,3 % des actifs nets du compartiment ont été investis dans des actions d'entreprises qui se sont alignées positivement sur les objectifs de développement durable des Nations Unies susmentionnés.

En outre, en 2024, 75,7 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements durables avec des objectifs environnementaux, et 18,6 % dans des investissements durables avec des objectifs sociaux, sur la base des données moyennes de fin de trimestre.

Les " #2 Non sustainable investments " comprennent les liquidités et les instruments dérivés, qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre l'objectif de durabilité du Compartiment. En 2024, 5,7 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements non durables. Il s'agit d'investissements réalisés dans le strict respect de la stratégie d'investissement du Compartiment. Tous ces investissements sont soumis à une analyse ESG et à un screening des garanties minimales pour s'assurer que leurs activités commerciales sont alignées sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en part active :

- **le chiffre d'affaires** reflétant la part des recettes provenant des activités vertes des entreprises bénéficiaires d'investissements
- **les dépenses d'investissement** (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- **les dépenses opérationnelles** (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Vous trouverez ci-dessous la moyenne des secteurs les plus importants basée sur les données de fin de semestre pour 2024 :

Les grands secteurs économiques	% Actifs
Technologies de l'Information	88.14%
Consommation Discrétionnaire	3.36%
Communication	3.32%
Industrie	2.98%
Santé	2.03%

Le reste de l'allocation a été effectué en liquidités et en produits dérivés (à des fins de couverture) avec une exposition négative de 0,17 %.

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2024, 0,3 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxonomie de l'UE.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxonomie de l'UE ?¹**

☐ Oui :

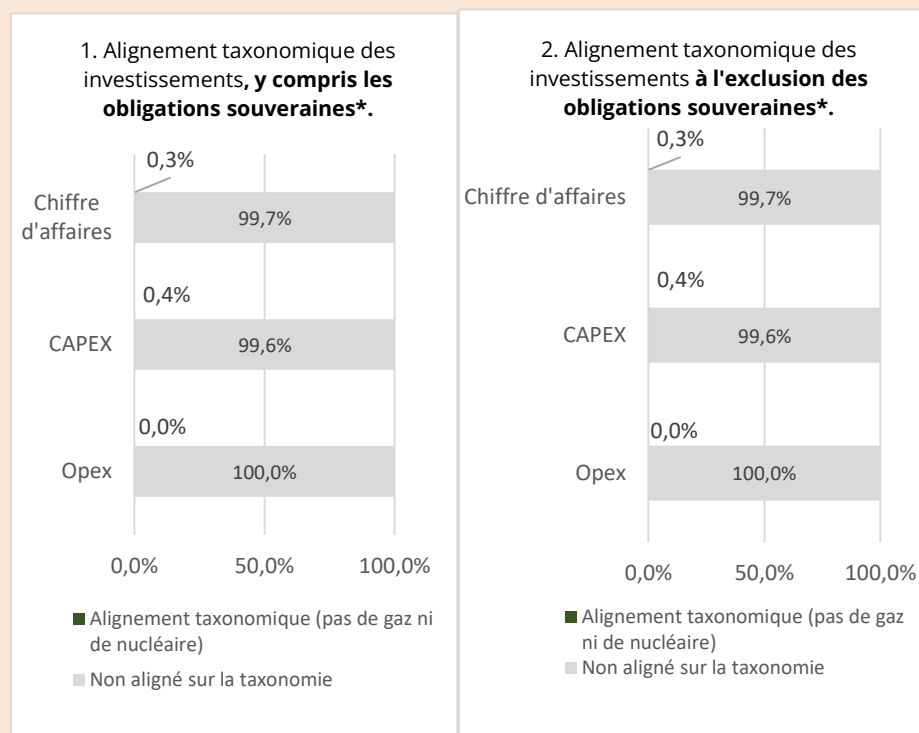
☐ Dans le gaz

☐ Dans l'Energie

☒ Non :

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement de la taxonomie des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement de la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement de la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



- **Quelle a été la part active des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet.



- Quelle est la part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Le niveau minimum d'investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné sur la taxonomie de l'UE est de 30 % de l'actif net du Compartiment. En 2024, 75,4 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements durables dont les objectifs environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE, sur la base d'une moyenne à la fin des trois trimestres allant de juin 2024 à décembre 2024.



Quelle est la part des investissements socialement durables ?

Le niveau minimum d'investissements durables avec des objectifs sociaux est de 5 % des actifs nets du Compartiment. En 2024, le niveau d'investissement durable avec des objectifs sociaux était de 18,6 % des actifs nets du Compartiment, sur la base d'une moyenne à la fin des trois trimestres de juin 2024 à décembre 2024.



Quels investissements ont été inclus dans la catégorie "non durable", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Outre les investissements durables, le Compartiment peut investir dans des liquidités à des fins de gestion des liquidités et dans des produits dérivés à des fins de couverture. Les investissements inclus dans la catégorie " #2 Non durable " respectent notre cadre de screening négatif à l'échelle de l'entreprise pour des garanties minimales

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Les actions listées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2024 afin de soutenir notre processus d'investissement global dans le respect des caractéristiques environnementales / sociales :

Intégration de l'ESG

En 2024, nous avons introduit un nouveau cadre, pour des fonds sélectionnés uniquement, afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Des objectifs climatiques de portefeuille ont été fixés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % en 2030, de 70 % en 2040 et atteindre le zéro net en 2050. L'année de référence pour les objectifs climatiques du portefeuille est 2018.

En 2024, nous avons également amélioré notre processus de réduction de l'univers en répondant chaque émetteur de l'univers initial du fonds. L'univers d'investissement est repondéré afin d'éliminer les biais de capitalisation boursière, géographiques et sectoriels qui pourraient entraîner des différences significatives entre la composition de ces indices et celle du portefeuille du Compartiment.

En 2024, nous avons également formalisé notre processus d'intégration ESG pour les instruments CLO (" collateralised loan obligation "). L'analyse ESG est réalisée pour une part significative des nouveaux instruments CLO. L'analyse adhoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est réalisée par le gestionnaire de portefeuille. Les fonds utilisant ce cadre ne peuvent pas investir dans les instruments les moins bien notés.

Nous avons développé et lancé une approche holistique de l'évaluation des obligations durables, qui comprennent les obligations liées à l'utilisation des produits (vertes, sociales, durables) et les obligations liées à la durabilité. Ces obligations ne sont plus considérées comme des investissements durables par défaut, mais doivent plutôt faire l'objet d'une analyse approfondie sur la base de critères spécifiques.

Nous avons établi un nouveau cadre pour intégrer l'analyse ESG dans les expositions aux produits dérivés dans l'ensemble de nos fonds. Les émetteurs sous-jacents des produits dérivés à nom unique et des produits dérivés indiciaires détenus à des fins d'exposition font désormais l'objet d'une analyse ESG. Les produits dérivés à nom unique détenus à des fins d'exposition sont désormais soumis aux mêmes critères d'intégration ESG que les positions longues. En outre, des critères d'intégration ESG ont été élaborés, comme décrit dans le document ci-dessus, pour les dérivés sur indices. Les produits dérivés détenus à des fins de couverture ou de gestion efficace de portefeuille peuvent toujours être détenus dans le portefeuille sans faire l'objet d'une analyse ESG. La politique a été élaborée et mise en œuvre par l'équipe des spécialistes de l'investissement durable et est supervisée par la fonction risque de l'entreprise.



sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères des activités économiques durables au sens de la taxonomie de l'UE.

Tout au long de l'année 2024, nous avons amélioré notre modèle souverain ESG afin d'intégrer d'autres indicateurs clés de performance E/S/G dans notre analyse. . Ce nouveau modèle devrait être lancé au premier trimestre 2025.

Transparence

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site web de Carmignac : https://www.carmignac.fr/en_GB/sustainable-investment/overview.

Dans notre rapport TCFD 2024, nous avons introduit une divulgation de la valeur à risque (VaR) climatique dans nos rapports. La divulgation de la VAR climatique quantifie la valeur économique qui serait potentiellement à risque selon différents scénarios climatiques. La divulgation de la VaR climatique est disponible dans le cadre de notre rapport TCFD plus complet et peut être consultée à l'adresse https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf.

Carmignac reconnaît qu'il est aussi important de " joindre le geste à la parole " que de " parler de la parole " ; c'est pourquoi nous avons publié notre politique de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) en 2024. Notre approche de la RSE repose sur cinq piliers clés : notre empreinte environnementale opérationnelle, la promotion d'une main-d'œuvre engagée et d'un environnement inclusif, notre engagement sociétal, notre engagement en faveur des arts par le biais de la Fondation Carmignac et notre conduite responsable des affaires. Notre politique de RSE est accessible à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/CSR_FR_en.pdf

En 2024, nous avons également réorganisé notre politique d'exclusion afin d'accroître la transparence pour nos investisseurs. La politique comprend désormais la justification de chaque exclusion, le seuil de revenu utilisé pour ces exclusions ainsi qu'un tableau détaillant les fonds concernés par les critères d'exclusion. En outre, nous avons amélioré la politique afin de clarifier davantage notre intégration des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans nos processus de suivi des controverses. Notre politique d'exclusion peut être consultée à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

L'intendance

Objectif de 100 % des votes : nous avons réussi à participer à 98,15 % (95 % en 2023) au niveau de l'entreprise en 2024 de tous les votes possibles à l'assemblée générale annuelle.

Code de bonne gestion : Nous avons une fois de plus été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en respectant tous les principes, tels qu'ils sont formalisés dans notre Stewardship Report annuel :

Consultations réglementaires : Nous avons participé à des tables rondes sectorielles sur les questions ESG auxquelles notre industrie, nos produits et le secteur dans son ensemble sont confrontés, et nous avons également contribué aux consultations et aux discussions suscitées par nos régulateurs, y compris au niveau de l'UE, la FCA britannique et l'AMF française, soit directement, soit par l'intermédiaire des groupes de travail de nos associations de fonds tels que AI UK, Alfi Luxembourg et l'AFG, France

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit à la gestion la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent le plus efficacement influencer les entreprises investies sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre participation à Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. En 2024, nous avons rejoint l'initiative d'engagements collaboratifs avec Nature 100+, sur des sujets liés à la biodiversité. Nous avons également rejoint la coalition d'impact collectif WBA sur l'IA éthique.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est entretenu par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et l'équipe ESG. Nous pensons que notre engagement permet de mieux comprendre comment les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent significativement leur profil ESG tout en assurant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'une des cinq considérations suivantes 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac Portfolio peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela permet d'influencer les actions et la gouvernance des entreprises détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentielle ou confirmée, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2024, Nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine sur des sujets spécifiques à l'ESG au niveau de Carmignac, et avec 5 entreprises de ce Compartiment en particulier, comme Amazon le décrit ci-dessous.

En 2024, nous avons poursuivi notre engagement auprès d'Amazon. L'entreprise est exposée à un certain nombre de controverses et de risques ESG. Nous avons demandé à l'entreprise de divulguer les résultats de l'enquête sur la rotation et la satisfaction des employés, le taux de précision de ses outils d'IA, et de maintenir son engagement "net zéro" en dépit de l'augmentation de la demande d'électricité liée à la croissance des centres de données. L'entreprise a progressé dans la divulgation de ses outils d'IA, mais nous notons qu'une plus grande transparence serait préférable. Nous avons demandé à l'entreprise de maintenir les objectifs initiaux qu'elle a fixés en matière de GES, et elle a noté que les énergies renouvelables continuent d'être une partie essentielle de sa stratégie énergétique, sans mettre l'accent sur le nucléaire. L'entreprise fournit un niveau raisonnable de rapports ESG. Toutefois, en l'absence de contexte, les données fournies ne nous permettent pas toujours d'évaluer les résultats des initiatives qu'elle entreprend. Nous avons demandé à l'entreprise d'améliorer ses rapports sur la satisfaction des employés, la rotation du personnel, les niveaux de précision des outils d'intelligence artificielle et les objectifs en matière de véhicules électriques. Nous poursuivrons notre dialogue avec l'entreprise.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Sans objet.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général du marché ?

Sans objet

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité permettant de déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

Sans objet

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?***

Sans objet

ANNEXE V

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : CARMIGNAC PORTFOLIO HUMAN XPERIENCE

Identifiant de l'entité légale : 549300710FW5LM416K24

Objectif d'investissement durable

1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : _ %



dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables avec un objectif social : 91,



2. Il promeut les caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif de réaliser un investissement durable, il représente une proportion de ___% des investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



avec un objectif social



Elle a promu les caractéristiques de l'E/S, mais n'a pas réalisé d' durables.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier était-il rencontré ?

Ce Compartiment est classé comme un produit financier, tel que décrit dans l'article 9 du règlement sur la divulgation des informations relatives à la finance durable (" SFDR "). C'est un fonds thématique social dont l'objectif d'investissement durable est d'investir 80 % de l'actif net du portefeuille dans des entreprises dont le score social est compris entre 1 et 30/100 selon notre système propriétaire de notation de l'univers investissable basé sur les données d'expérience des clients et des employés.

Pour déterminer les émetteurs éligibles, nous utilisons notre "score CHX" exclusif. Il s'agit d'un score compris entre 1 et 100, 1 étant considéré comme le meilleur en termes d'expérience des clients et des employés et 100 comme le pire. Il est calculé à l'aide d'une méthode quantitative basée à 50 % sur

L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, qui établit une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.



l'expérience des clients et à 50 % sur l'expérience des employés. Le volet extra-financier de l'analyse s'appuie principalement sur des informations rendues publiques provenant de :

1. Enquêtes
2. Flux d'informations
3. Les indicateurs sociaux de l'entreprise ont été communiqués.

Les émetteurs éligibles sont ceux dont le score CHX est inférieur à 30/100.

En 2024, le fonds a réalisé 91,3 % d'investissements à finalité sociale.

Aucun manquement à la réalisation de l'objectif durable n'a été identifié au cours de l'année.

● **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif durable de ce produit financier étaient les suivants :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de Suivi et d'Analyse d'une Trajectoire Responsable), qui comprend des notations ESG internes et externes, est appliquée à au moins 90% des émetteurs. En 2024, le taux de couverture de l'analyse ESG est de 100 % des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

2) Le montant de la réduction de l'univers des fonds propres (minimum 25 %) :

- i. À l'échelle de l'entreprise :** les activités et pratiques non durables sont identifiées à l'aide d'une approche fondée sur les normes et règles internationales dans les domaines suivants : (a) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) production de charbon thermique, (d) producteurs d'énergie, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.
- ii. Fonds spécifiques :** L'activité étendue ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent le pétrole et le gaz, les armes, la production d'électricité et l'extraction de charbon thermique. En outre, les entreprises dont le score CHX est supérieur à 30 (notation de 1 à 100) sont exclues.

En 2024, l'univers a été activement réduit de 53,3 %, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres

3) Minimum d'investissements durables : Le Compartiment avait pour objectif d'investissement durable d'obtenir un résultat social positif en investissant 80 % de l'actif net du portefeuille dans des entreprises ayant un score CHX supérieur à 30 (notation de 1 à 100) sur la base des données relatives à l'expérience des clients et des employés selon notre base de données propriétaire. La composante extra-financière de l'analyse s'appuie principalement sur les informations rendues publiques de :

1. Enquêtes,
2. Flux de nouvelles,
3. Les données sociales de l'entreprise ont été communiquées.

En 2024, la proportion d'investissements durables était de 91,3 % des actifs éligibles, en moyenne, sur la base des données des quatre trimestres écoulés.

4) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2024, nous avons voté à 100 % des assemblées pouvant faire l'objet d'un vote et nous nous sommes engagés avec nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine au niveau de Carmignac, et 20 entreprises au niveau de Carmignac Portfolio Human Xperience.

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les objectifs durables de ce produit financier sont atteints.

5) Principaux impacts négatifs : En outre, le Compartiment s'engage à appliquer l'annexe 1 des Normes techniques réglementaires (RTS) de la SFDR de niveau II 2019/2088, selon laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs sont suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (), Écart de rémunération non ajusté entre hommes et femmes (choix facultatif), Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG.

Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2024, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	269.16	100.00%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	614.84	100.00%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	14542.53	100.00%
Total des GES	Total des émissions de GES	15420.31	100.00%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	165.43	100.00%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	458.47	100.00%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.04	100.00%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	0.51	89.16%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	0.27	98.23%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE A	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	98.23%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE B	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	0.00	98.23%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE C	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	0.09	98.23%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	0.00	98.23%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	0.00	98.23%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.00	98.23%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.05	98.23%

Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEH	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	0.00	98.23%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	0.00	98.23%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	0.18	100.00%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	0.68%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	0.11	81.75%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	3.43%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	100.00%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de réclamation. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	100.00%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	0.11	62.51%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	0.37	100.00%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	100.00%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	241.65	87.61%

● ...et par rapport aux périodes précédentes

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif durable de ce produit financier étaient les suivants :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable), qui comprend des notations ESG internes et externes, est appliquée à au moins 90% des émetteurs. En 2023, le taux de couverture de l'analyse ESG est de 100 % des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

2) Le montant de la réduction de l'univers des fonds propres (minimum 20 %) :

i. À l'échelle de l'entreprise : les activités et pratiques non durables sont identifiées à l'aide d'une approche fondée sur les normes et règles internationales dans les domaines suivants :
(a) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c)

production de charbon thermique, (d) producteurs d'énergie, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii. Fonds spécifiques : L'activité étendue ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent le pétrole et le gaz, les armes, la production d'électricité et l'extraction de charbon thermique. En outre, les entreprises dont le score CHX est supérieur à 30 (notation de 1 à 100) sont exclues.

En 2023, l'univers a été activement réduit de 66,5%, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres. Pour l'information des investisseurs, la société de gestion a ajusté sa méthodologie de suivi des réductions d'univers au cours de l'année. Ce changement de méthodologie n'a pas eu d'impact significatif sur la performance des indicateurs de durabilité suivis.

3) Minimum d'investissements durables : Le Compartiment avait pour objectif d'investissement durable d'obtenir un résultat social positif en investissant 80 % de l'actif net du portefeuille dans des entreprises ayant un score CHX supérieur à 30 (notation de 1 à 100) sur la base des données relatives à l'expérience des clients et des employés selon notre base de données propriétaire. La composante extra-financière de l'analyse s'appuie principalement sur les informations rendues publiques de :

1. Enquêtes,
2. Flux de nouvelles,
3. Les données sociales de l'entreprise ont été communiquées.

En 2023, la proportion d'investissements durables était de 94,2 % des actifs éligibles, en moyenne, sur la base des données des quatre trimestres écoulés.

4) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2023, nous avons voté à 97,37% des assemblées soumises au vote et nous nous sommes engagés auprès de 60 entreprises au niveau Carmignac, et de 12 entreprises au niveau Carmignac Portfolio Human Xperience.

5) Principaux impacts négatifs : En outre, le Compartiment s'engage à appliquer l'annexe 1 des Normes techniques réglementaires (RTS) de la SFDR de niveau II 2019/2088, selon laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs sont contrôlés pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes (choix facultatif), Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG.

En 2023, nous sommes passés d'Impact Cubed en 2022 à MSCI comme fournisseur de données pour le suivi des PAI, car cette société offrait plus de transparence et une plus grande flexibilité pour construire nos propres outils à partir des données brutes fournies par MSCI. Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2023, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	240.24	100%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	373.54	100%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	8324.29	100%
Total des GES	Total des émissions de GES	8876.09	100%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	161.70	100%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	430.34	100%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	4%	100%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	59%	83%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	0.28	93%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEA	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	93%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEB	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	0.00	93%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEC	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	0.08	93%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	0.00	93%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	0.00	93%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.00	93%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.07	93%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEH	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	1.01	93%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	0.00	93%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	0%	100%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	4%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	0.24	27%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	1%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	100%
Processus de contrôle de la conformité à la	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des	0.40	100%

Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de réclamation. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	11%	35%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	39%	100%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	100%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	386.67	69%

● **Comment les investissements durables n'ont-ils pas porté atteinte de manière significative à l'un des objectifs de l'investissement durable ?**

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne nuisent pas de manière significative à un objectif d'investissement durable environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :

i) À l'échelle de l'entreprise : Un screening négatif et des exclusions d'activités et de pratiques non durables ont été identifiés à l'aide d'une approche fondée sur des normes et des règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes

ii) Fonds spécifiques : Les activités étendues ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent le pétrole et le gaz, les armes, les jeux d'argent, l'alcool, la production d'électricité, l'extraction de charbon thermique, les entreprises impliquées dans l'élevage industriel et les entreprises figurant sur la liste de People for the Ethical Treatment of Animals ("PETA"). L'univers est encore réduit par le nombre d'entreprises considérées comme non alignées selon notre évaluation de l'alignement sur les ODD, comme décrit ci-dessus.

2) Gestion active : Les engagements des entreprises liés à l'ESG contribuant à une meilleure prise de conscience ou à l'amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Selon l'approche définie par Carmignac, les Principales incidences négatives sont suivies sur une base trimestrielle. Les impacts négatifs sont identifiés en fonction de leur degré de gravité. Après discussion interne, un plan d'action est établi, assorti d'un calendrier d'exécution. Dans ce cas, l'engagement de la société est inclus dans le plan d'engagement trimestriel de Carmignac, conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Un désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans le cadre de la politique susmentionnée.

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence qui est :

Carmignac applique un processus de screening controversé sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous ses investissements dans l'ensemble des Compartiments.

Carmignac agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales afin d'évaluer les normes des entreprises, y compris, mais sans s'y limiter, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques normales liées au climat.

Ce Compartiment applique un processus de screening des controverses pour l'ensemble de ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes en matière d'environnement, de droits de l'homme et de droit international du travail, pour ne citer que les principales infractions, sont exclues. Ce processus de screening se fonde sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises et les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Il est communément appelé " norms-based screening " et intègre un screening restrictif contrôlé et mesuré par le biais du système ESG propriétaire de Carmignac, START. Un scoring et une recherche de controverses sur les entreprises sont appliqués en utilisant les données extraites d'ISS ESG comme base de données de recherche.



Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Carmignac s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de la SFDR niveau II 2019/2088, qui prévoit le suivi de 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et de 2 indicateurs facultatifs, afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau, Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler la conformité au Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG.

Dans le cadre de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données MSCI nous permet de suivre l'impact de nos fonds pour chaque PAI.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact. Aucune valeur aberrante n'a été relevée pour Carmignac Portfolio Human Xperience par rapport à son indice de référence sur les indicateurs PAI. Nous assurerons un suivi auprès des entreprises du portefeuille si / lorsque des valeurs aberrantes apparaissent.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Vous trouverez ci-dessous la moyenne des meilleurs investissements basée sur les données de fin de 12 mois pour 2024 pour la section actions du portefeuille :

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent à la meilleure performance.

Investissements plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
MICROSOFT CORP	Technologies de l'Information	4.03%	États-Unis
COSTCO WHOLESALE CORP	Biens de Consommation de Base	3.90%	États-Unis
MASTERCARD INC	Finance	3.86%	États-Unis
PROCTER & GAMBLE	Biens de Consommation de Base	3.79%	États-Unis
L'OREAL SA	Biens de Consommation de Base	3.72%	France
UNILEVER PLC	Biens de Consommation de Base	3.65%	Royaume-Uni
ALPHABET INC	Communication	3.56%	États-Unis
DANAHER CORP	Santé	3.55%	États-Unis
AMAZON.COM INC	Consommation Discrétionnaire	3.40%	États-Unis
COLGATE-PALMOLIVE	Biens de Consommation de Base	3.39%	États-Unis
ROCHE HOLDING AG	Santé	3.23%	États-Unis
NVIDIA CORP	Technologies de l'Information	3.11%	États-Unis
ADIDAS AG	Consommation Discrétionnaire	3.11%	Allemagne
SAMSUNG ELECTRONICS	Technologies de l'Information	2.60%	Corée du Sud
SONY CORP	Consommation Discrétionnaire	2.56%	Japon

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024

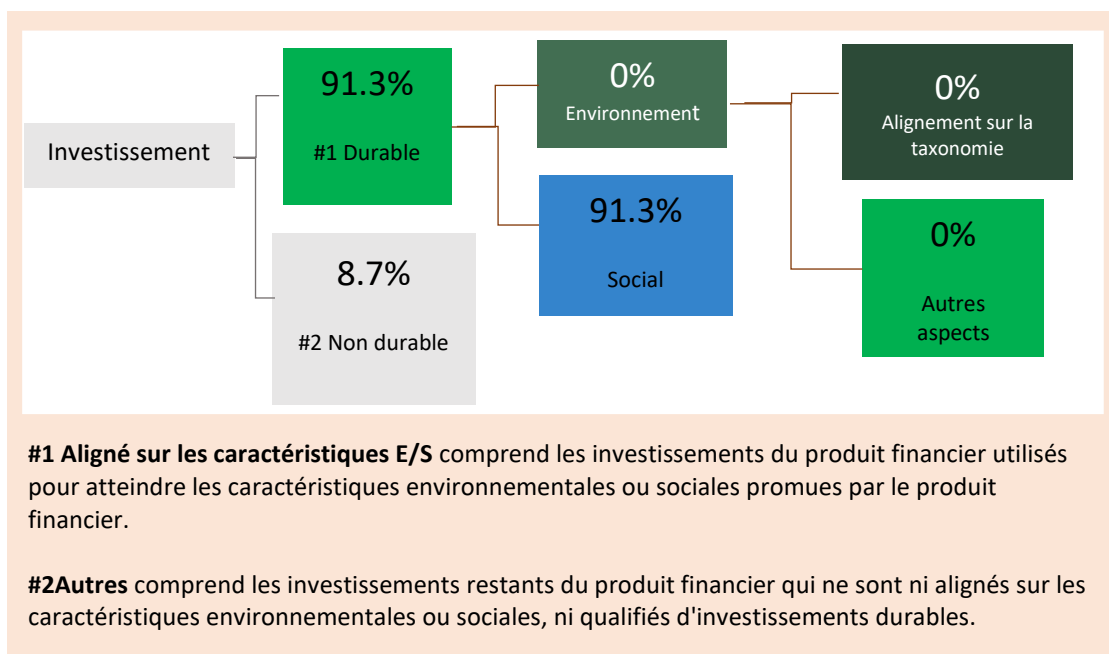
● **Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?**

En 2024, 91,3 % des actifs éligibles du Compartiment ont été investis dans des investissements durables, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

Quelle était la répartition des actifs ?

Les " # 2 Investissements non durables " comprennent les liquidités et les instruments dérivés, qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre l'objectif de durabilité du Compartiment. En 2024, 8,7 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des placements non définis comme durables. Il s'agit d'investissements réalisés dans le strict respect de la stratégie d'investissement du Compartiment. Tous ces investissements sont soumis à une analyse ESG et à un screening de garanties minimales pour s'assurer que leurs activités commerciales sont alignées sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En outre, en 2024, 91,3 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements durables, et 91,3 % dans des investissements durables avec des objectifs sociaux, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.



Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en part active :

- **le chiffre d'affaires** reflétant la part des recettes provenant des activités vertes des entreprises bénéficiaires d'investissements
- **les dépenses d'investissement** (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- **les dépenses opérationnelles** (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Vous trouverez ci-dessous la moyenne des secteurs les plus importants, basée sur les données de fin de 12 mois pour 2024 :

Les grands secteurs économiques	% Actifs
Technologies de l'Information	30.43%
Biens de Consommation de Base	25.11%
Consommation Discrétionnaire	21.01%
Santé	10.00%
Finance	7.88%
Communication	3.79%
Industrie	1.79%

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2024, 0 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxonomie de l'UE.

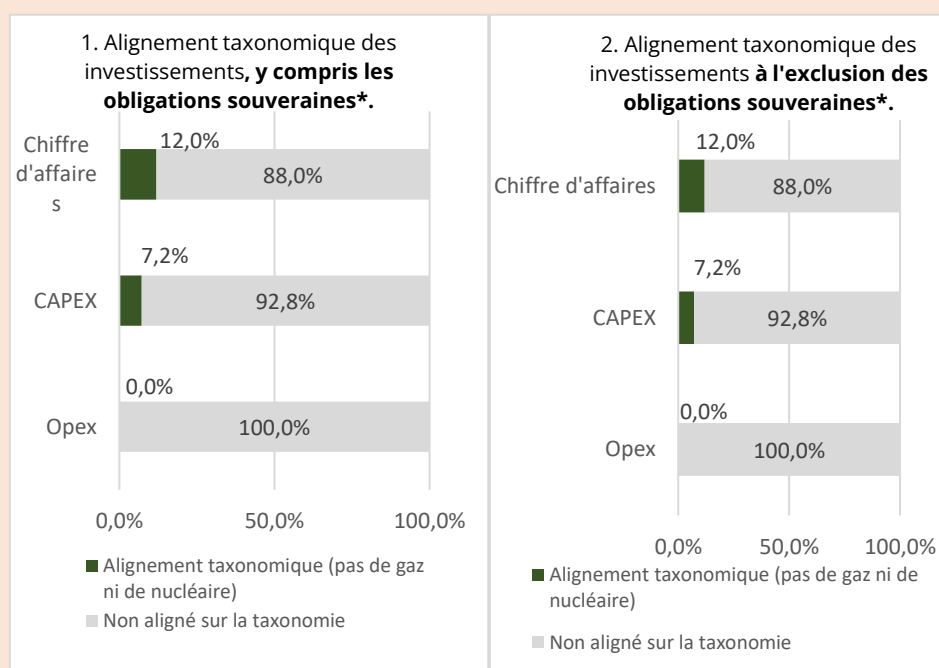
● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxonomie de l'UE ?¹

☐ Oui :

☐ Dans le gaz ☐ Dans l'Energie

☒ Non :

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement de la taxonomie des obligations souveraines, le premier graphique montre l'alignement de la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement de la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



** Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.*

● Quelle a été la part active des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?

Sans objet.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 29/12/2023, 0 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxonomie de l'UE.



Quelle est la part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Sans objet



Quelle est la part des investissements socialement durables ?

Le niveau minimum d'investissements durables avec des objectifs sociaux est de 80% des actifs nets du Compartiment. En 2024, le niveau d'investissement durable avec des objectifs sociaux était de 91,3 % des actifs nets du Compartiment, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.



Quels investissements ont été inclus dans la catégorie "non durable", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Outre les investissements durables, le Compartiment peut investir dans des liquidités à des fins de gestion des liquidités et dans des produits dérivés à des fins de couverture. Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans l'exposition synthétique ont été intégrées par le biais du cadre des produits dérivés détaillé ci-dessous. L'approche dépendra du type d'instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivé à nom unique ou dérivé indiciel.

Dérivés à nom unique

Le Compartiment peut conclure des instruments dérivés avec une exposition courte à une seule action sous-jacente ("single name") uniquement à des fins de couverture, c'est-à-dire pour couvrir l'exposition longue sur ce même émetteur. Les positions courtes nettes, c'est-à-dire les situations où l'exposition courte sur l'émetteur sous-jacent est supérieure à l'exposition longue du Compartiment sur ce même émetteur, sont interdites.

L'utilisation de produits dérivés à découvert à des fins autres que de couverture est interdite.

Dérivés sur indice Les dérivés sur indice achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG. L'indicateur de référence du Compartiment reste hors du champ d'application de ce cadre de dérivés sur indice et n'est pas pris en compte à des fins ESG.

Les investissements figurant sous la rubrique "#2 Non durable" respectent notre cadre de screening négatif à l'échelle de l'entreprise pour les sauvegardes minimales.

En 2024, aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Les actions listées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2024 afin de soutenir notre processus d'investissement global dans le respect des caractéristiques environnementales / sociales :

Intégration de l'ESG

En 2024, nous avons introduit un nouveau cadre, pour des fonds sélectionnés uniquement, afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Des objectifs climatiques de portefeuille ont été fixés



sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères des activités économiques durables au sens de la taxonomie de l'UE.

pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % en 2030, de 70 % en 2040 et atteindre le zéro net en 2050. L'année de référence pour les objectifs climatiques du portefeuille est 2018.

En 2024, nous avons également amélioré notre processus de réduction de l'univers en répondant à chaque émetteur de l'univers initial du fonds. L'univers d'investissement est repensé afin d'éliminer les biais de capitalisation boursière, géographiques et sectoriels qui pourraient entraîner des différences significatives entre la composition de ces indices et celle du portefeuille du Compartiment.

En 2024, nous avons également formalisé notre processus d'intégration ESG pour les instruments CLO ("collateralised loan obligation"). L'analyse ESG est réalisée pour une part significative des nouveaux instruments CLO. L'analyse ad hoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est réalisée par le gestionnaire de portefeuille. Les fonds utilisant ce cadre ne peuvent pas investir dans les instruments les moins bien notés.

Nous avons développé et lancé une approche holistique de l'évaluation des obligations durables qui comprennent les obligations d'utilisation des produits (vertes, sociales, durables) et les obligations liées à la durabilité. Ces obligations ne sont plus considérées comme des investissements durables par défaut, mais doivent plutôt faire l'objet d'une analyse approfondie sur la base de critères spécifiques.

Nous avons établi un nouveau cadre pour intégrer l'analyse ESG dans les expositions aux produits dérivés dans l'ensemble de nos fonds. Les émetteurs sous-jacents des produits dérivés à nom unique et des produits dérivés indiciaires détenus à des fins d'exposition font désormais l'objet d'une analyse ESG. Les dérivés à nom unique détenus à des fins d'exposition sont désormais soumis aux mêmes critères d'intégration ESG que les positions longues. En outre, des critères d'intégration ESG ont été développés comme décrit dans le document ci-dessus pour les dérivés sur indices. Les produits dérivés détenus à des fins de couverture ou de gestion efficace de portefeuille peuvent toujours être détenus dans le portefeuille sans faire l'objet d'une analyse ESG. La politique a été élaborée et mise en œuvre par l'équipe des spécialistes de l'investissement durable et est supervisée par la fonction risque de l'entreprise.

Tout au long de l'année 2024, nous avons amélioré notre modèle souverain ESG afin d'intégrer des KPI E/S/G supplémentaires dans notre analyse. Ce nouveau modèle devrait être lancé au premier trimestre 2025.

Transparence

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site web de Carmignac : https://www.carmignac.fr/en_GB/sustainable-investment/overview.

Dans notre rapport TCFD 2024, nous avons introduit une divulgation de la valeur à risque (VaR) climatique dans nos rapports. La divulgation de la VAR climatique quantifie la valeur économique qui serait potentiellement à risque selon différents scénarios climatiques. La divulgation de la VaR climatique est disponible dans le cadre de notre rapport TCFD plus complet et peut être consultée à l'adresse https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf.

Carmignac reconnaît qu'il est aussi important de "joindre le geste à la parole" que de "parler de la parole"; c'est pourquoi nous avons publié notre politique de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) en 2024. Notre approche de la RSE repose sur cinq piliers clés : notre empreinte environnementale opérationnelle, la promotion d'une main-d'œuvre engagée et d'un environnement inclusif, notre engagement sociétal, notre engagement en faveur des arts par le biais de la Fondation Carmignac et notre conduite responsable des affaires. Notre politique de RSE est accessible à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/CSR_FR_en.pdf

En 2024, nous avons également réorganisé notre politique d'exclusion afin d'accroître la transparence pour nos investisseurs. La politique comprend désormais la justification de chaque exclusion, le seuil de revenu utilisé pour ces exclusions ainsi qu'un tableau détaillant les fonds concernés par les critères d'exclusion. En outre, nous avons amélioré la politique afin de clarifier davantage notre intégration des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans nos

processus de suivi des controverses. Notre politique d'exclusion peut être consultée à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

L'intendance

Objectif de 100 % des votes : en 2024, nous avons réussi à participer à 98,15 % (95 % en 2023) de tous les votes possibles à l'assemblée générale annuelle au niveau de Carmignac.

Code de bonne gestion : Nous avons une fois de plus été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en respectant tous les principes, tels qu'ils sont formalisés dans notre Stewardship Report annuel :

Consultations réglementaires : Nous avons pris part à des tables rondes sectorielles sur les questions ESG auxquelles notre industrie, nos produits et le secteur dans son ensemble sont confrontés, et avons en outre contribué aux consultations et discussions suscitées par nos régulateurs, notamment au niveau de l'UE, la FCA britannique et l'AMF française, soit directement, soit par l'intermédiaire des groupes de travail de nos associations de fonds tels que AI UK, Alfi Luxembourg et AFG, France.

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit à la gestion la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent le plus efficacement influencer les entreprises investies sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre participation à Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. En 2024, nous avons rejoint l'initiative d'engagements collaboratifs avec Nature 100+, sur des sujets liés à la biodiversité. Nous avons également rejoint la coalition d'impact collectif WBA sur l'IA éthique.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est entretenu par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et l'équipe ESG. Nous pensons que notre engagement permet de mieux comprendre comment les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent significativement leur profil ESG tout en assurant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'une des cinq considérations suivantes 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac Portfolio peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela permet d'influencer les actions et la gouvernance des entreprises détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentielle ou confirmée, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2024, nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, et avec 20 entreprises dans ce compartiment particulier.

Par exemple, en 2024, nous nous sommes engagés avec Edenred SE en réponse à des controverses sur l'antitrust et le trucage des enchères qui avaient émergé. Ces controverses concernaient des événements survenus au cours de la période 2019-2022. Edenred SE a confirmé que le passage de solutions papier à des solutions numériques devrait permettre d'éviter que ces problèmes ne se reproduisent. En outre, leur processus d'appel d'offres devait être amélioré avec l'aide d'un tiers externe, mais ce projet n'était pas encore terminé. Carmignac a salué l'engagement de la société à résoudre ce problème, mais a estimé que les changements pourraient être difficiles à mettre en œuvre compte tenu de leur modèle d'entreprise décentralisé.

À la suite de l'engagement avec l'entreprise, nous avons modifié notre notation ESG START sous le pilier de la gouvernance de B à C pour refléter les controverses auxquelles l'entreprise a été

confrontée et le fait que la refonte de la procédure d'appel d'offres n'a pas encore été finalisée. Nous continuerons à surveiller l'entreprise et à nous engager si nécessaire.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Sans objet.

● ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général du marché ?***

Sans objet

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité permettant de déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Sans objet

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?***

Sans objet

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, qui établit une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les objectifs durables de ce produit financier sont atteints.

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Product name : Carmignac Portfolio Climate Transition
Identifiant de l'entité légale : 5493001UQQGPERC77586

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Elle a réalisé des **investissements durables avec un objectif environnemental** : ____%



dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



Elle a réalisé des **investissements durables avec un objectif social** : ____%



2. Il promeut les caractéristiques **environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif de réaliser un investissement durable, il représente 53,1 des investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



avec un objectif social



Elle a promu les caractéristiques de l'E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Le Compartiment a promu les caractéristiques environnementales et sociales en appliquant les approches " best-in-universe " et " best-effort " pour investir de manière durable : 1) Intégration ESG, 2) Screening négatif, 3) Minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental (30%) et minimum d'alignement de la taxonomie (10%), 4) Stewardship actif pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, 5) Suivi des principaux impacts négatifs.

Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifiée au cours de l'année.



● **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable) est appliquée à plus de 90% des émetteurs. En 2024, le taux de couverture de l'analyse ESG est de 100% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

2) Le montant de la réduction de l'univers (minimum 20%) :

i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes

ii) Screening négatif spécifique au fonds : Les sociétés qui n'ont pas :

- a) consacrent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires ou de leurs dépenses d'investissement à des activités éligibles au titre de la taxonomie de l'UE ("taxonomie") ; ou
- b) investissent au moins 10 % de leurs dépenses en capital dans des entreprises qui extraient efficacement les matières premières, ce qui est essentiel pour les chaînes d'approvisionnement industrielles qui contribuent à l'atténuation du changement climatique

En 2024, l'univers des actions a été réduit de 82,3 % du portefeuille, en moyenne, sur la base des données des fins de 4 trimestres.

3) Minimum d'investissements durables : Le Compartiment effectue des investissements durables en investissant au moins 30 % de ses actifs nets dans des actions de sociétés qui :

- a) consacrent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires ou de leurs dépenses d'investissement à des activités éligibles au titre de la taxonomie de l'UE ; ou
- b) investissent au moins 10 % de leurs dépenses d'investissement dans l'extraction efficace des matières premières, ce qui est essentiel pour les chaînes d'approvisionnement industrielles qui contribuent à atténuer le changement climatique.

Pour être considérée comme un investissement durable, une entreprise qui répond à l'un des critères ci-dessus mais dont le modèle d'entreprise est fortement émetteur (c'est-à-dire qui se situe dans les 25 % des entreprises les plus polluantes de l'indice de référence MSCI ACWI en utilisant les tonnes métriques des champs d'application 1, 2 et 3 par euro de valeur d'entreprise, y compris les liquidités) doit avoir un objectif scientifique de réduction des gaz à effet de serre, c'est-à-dire un objectif scientifique de réduction des gaz à effet de serre approuvé par l'initiative Science Based Targets (objectifs scientifiques).

En outre, la proportion minimale d'investissements alignés sur la taxonomie est de 10 % de l'actif net du Compartiment. L'annexe technique sert également de référence pour le calcul de l'alignement minimum sur la taxonomie. Le processus en 4 étapes est suivi conformément à ces directives :

1. Déterminer si une entreprise a un chiffre d'affaires éligible
2. Évaluer la contribution substantielle de l'activité éligible,
3. Veiller à ce que l'ensemble des activités de l'entreprise ne porte pas atteinte de manière significative aux objectifs environnementaux de la taxonomie,
4. Déterminer si des mesures de sauvegarde minimales sont prises et si l'entreprise ne viole pas des normes commerciales importantes telles que les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En 2024, 53,1 % des actifs nets du Compartiment ont été investis conformément à ce screening positif, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

4) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2024, nous avons mené 70 engagements auprès de 54 entreprises et 1 entité souveraine au niveau du Carmignac, et 8 entreprises au niveau du Carmignac Portfolio Climate Transition. Au niveau du Compartiment, nous avons voté pour 100% des assemblées où nous avons des droits d'actionnaires à exercer.

5) Principales incidences négatives : ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des Normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR niveau II 2019/2088 relative aux Principales incidences négatives, selon laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe Sustainable Investment pour leur pertinence et leur couverture) font l'objet d'un suivi afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises détenues), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (choix facultatif). Les émetteurs d'obligations souveraines sont contrôlés en ce qui concerne les violations sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de gaz à effet de serre.

Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2024, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Compartiment	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	15223.75	98.89%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	2273.52	98.89%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	61041.29	98.89%
Total des GES	Total des émissions de GES	78588.61	98.89%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	520.91	98.89%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	1350.62	98.89%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.22	98.89%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	0.65	95.00%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	0.66	94.73%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE A	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	94.73%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE B	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	0.76	94.73%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE C	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	0.29	94.73%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	2.81	94.73%

Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	0.49	94.73%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.44	94.73%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.00	94.73%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEH	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	0.00	94.73%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	0.00	94.73%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	0.18	98.66%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	1.93%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	20.69	88.89%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	10.31%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	99.99%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de réclamation. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	98.68%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	0.13	65.88%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	0.35	98.89%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	98.89%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	161.01	81.99%

● ...et par rapport aux périodes précédentes

Ce compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable) est appliquée à plus de 90% des émetteurs. En 2023, le taux de couverture de l'analyse ESG s'élève à 100% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de 4 trimestres ends.

2) Montant de la réduction de l'univers des fonds propres (minimum 20 %) :

i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes

ii) Screening négatif spécifique au fonds : Les sociétés qui n'ont pas :

- c) consacrent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires ou de leurs dépenses d'investissement à des activités éligibles au titre de la taxonomie de l'UE ("taxonomie") ; ou
- d) investissent au moins 10 % de leurs dépenses en capital dans des entreprises qui extraient efficacement les matières premières, ce qui est essentiel pour les chaînes d'approvisionnement industrielles qui contribuent à l'atténuation du changement climatique

En 2023, l'univers des actions a été réduit de 82,3 % du portefeuille, en moyenne, sur la base des données des fins de 4 trimestres.

3) Minimum d'investissements durables : Le Compartiment effectue des investissements durables en investissant au moins 30 % de ses actifs nets dans des actions de sociétés qui :

- c) consacrent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires ou de leurs dépenses d'investissement à des activités éligibles au titre de la taxonomie de l'UE ; ou
- d) investissent au moins 10 % de leurs dépenses d'investissement dans l'extraction efficace des matières premières, ce qui est essentiel pour les chaînes d'approvisionnement industrielles qui contribuent à atténuer le changement climatique.

Pour être considérée comme un investissement durable, une entreprise qui répond à l'un des critères ci-dessus mais dont le modèle d'entreprise est fortement émetteur (c'est-à-dire qui se situe dans les 25 % des entreprises les plus polluantes de l'indice de référence MSCI ACWI en utilisant les tonnes métriques des champs d'application 1, 2 et 3 par euro de valeur d'entreprise, y compris les liquidités) doit avoir un objectif scientifique de réduction des gaz à effet de serre, c'est-à-dire un objectif scientifique de réduction des gaz à effet de serre approuvé par l'initiative Science Based Targets (objectifs scientifiques).

En outre, la proportion minimale d'investissements alignés sur la taxonomie est de 10 % de l'actif net du Compartiment. L'annexe technique sert également de référence pour le calcul de l'alignement minimum sur la taxonomie. Le processus en 4 étapes est suivi conformément à ces directives :

1. Déterminer si une entreprise a un chiffre d'affaires éligible
2. Évaluer la contribution substantielle de l'activité éligible,
3. Veiller à ce que l'ensemble des activités de l'entreprise ne porte pas atteinte de manière significative aux objectifs environnementaux de la taxonomie,
4. Déterminer si des mesures de sauvegarde minimales sont prises et si l'entreprise ne viole pas des normes commerciales importantes telles que les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En 2023, 69,2 % des actifs nets du Compartiment ont été investis conformément à ce screening positif, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

4) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2023, nous nous sommes engagés auprès de 60 entreprises au niveau de Carmignac, et de 5 entreprises au niveau de Carmignac Portfolio Climate Transition. Au niveau du Compartiment, nous avons voté pour 98% des assemblées où nous avons des droits d'actionnaires à exercer.

5) Principales incidences négatives : ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des Normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR de niveau II 2019/2088 relative aux Principales incidences négatives, selon laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe d'investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) font l'objet d'un suivi afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (choix facultatif). Les émetteurs d'obligations souveraines ont été contrôlés pour les violations sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de gaz à effet de serre. Enfin, et le cas échéant, les indicateurs des obligations souveraines : violence sociale et intensité des GES sont contrôlés.

En 2023, nous sommes passés d'Impact Cubed en 2022 à MSCI en tant que fournisseur de données pour le suivi des PAI, parce qu'il offrait plus de transparence et une plus grande flexibilité pour construire nos propres outils en utilisant les données brutes fournies par MSCI. Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2023, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Compartiment	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	49363.19	99%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	4231.82	99%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	128390.72	99%
Total des GES	Total des émissions de GES	178099.38	99%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	801.12	99%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	1503.32	99%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	36%	99%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	71%	86%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	1.89	89%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE A	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	89%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE B	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	1.56	89%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE C	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	0.70	89%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	6.07	89%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des	0.67	89%

	déchets et dépollution)		
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.17	89%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.00	89%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEH	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	0.00	89%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	0.00	89%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	0%	99%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	4.71	4%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	61.18	50%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	9%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	100%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de réclamation. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.43	99%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	14%	24%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	33%	97%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	99%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	131.72	70%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le Compartiment a réalisé des investissements durables en investissant au moins 30 % de son actif net dans des actions de sociétés qui :

- 1) consacrent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires ou de leurs dépenses d'investissement à des activités éligibles au titre de la taxonomie verte de l'UE ; ou

- 2) investissent au moins 10 % de leurs dépenses d'investissement dans l'extraction efficace des matières premières, essentielle aux chaînes d'approvisionnement industrielles qui contribuent à l'atténuation du changement climatique.

Pour être considérée comme un investissement durable, une entreprise qui répond à l'un des critères ci-dessus mais dont le modèle d'entreprise est fortement émetteur (c'est-à-dire qui se situe dans les 25 % des entreprises les plus polluantes de l'indice de référence MSCI ACWI en utilisant les tonnes métriques des champs d'application 1, 2 et 3 par euro de valeur d'entreprise, y compris les liquidités) doit avoir un objectif scientifique de réduction des gaz à effet de serre, c'est-à-dire un objectif scientifique de réduction des gaz à effet de serre approuvé par l'initiative Science Based Targets (objectifs scientifiques).

● ***Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?***

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne nuisent pas de manière significative à un objectif d'investissement durable environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :

i) À l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes

ii) spécifiques à un fonds : Les entreprises qui n'ont pas :

- 1) consacrent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires ou de leurs dépenses d'investissement à des activités éligibles au titre de la taxonomie de l'UE ("taxonomie") ; ou
- 2) investissent au moins 10 % de leurs dépenses en capital dans des entreprises qui extraient efficacement les matières premières, ce qui est essentiel pour les chaînes d'approvisionnement industrielles qui contribuent à l'atténuation du changement climatique.

2) Gestion active : Les engagements des entreprises liés à l'ESG contribuant à une meilleure prise de conscience ou à l'amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Les Principales incidences négatives ont fait l'objet d'un suivi trimestriel. Les impacts négatifs aberrants sont identifiés en fonction de leur degré de gravité. Après discussion avec l'équipe d'investissement, un plan d'action a été établi, assorti d'un calendrier d'exécution. Le dialogue avec l'entreprise est généralement la voie privilégiée pour influencer l'atténuation des impacts négatifs par l'entreprise, auquel cas l'engagement de l'entreprise est inclus dans le plan d'engagement trimestriel conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Un désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans le cadre de cette politique.

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

Carmignac a appliqué un processus de screening controversé sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous ses investissements dans l'ensemble des Compartiments.

Carmignac a agi conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP), à la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales afin d'évaluer les normes des entreprises, y compris, mais sans s'y limiter, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques normales liées au climat.

Ce Compartiment a appliqué un processus de screening des controverses pour l'ensemble de ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes en matière d'environnement, de droits de l'homme et de droit international du travail, pour ne citer que les principales infractions, sont exclues. Ce processus de screening repose sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Il est communément appelé " norms-based screening " et intègre un screening restrictif contrôlé et mesuré par le biais du système ESG propriétaire de Carmignac, START. Un système de notation et de recherche des controverses d'entreprise a été appliqué en utilisant des données extraites d'ISS ESG comme base de données de recherche.



La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe de "ne pas causer de préjudice significatif" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de la SFDR niveau II 2019/2088, qui prévoit le suivi de 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et de 2 indicateurs facultatifs, afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau, Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des

entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non corrigé entre hommes et femmes, diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif du PDG. En outre, et le cas échéant, les indicateurs des obligations souveraines, la violence sociale et l'intensité des émissions de gaz à effet de serre peuvent également être contrôlés.

Dans le cadre de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données tiers, MSCI, nous permet de suivre l'impact de nos fonds pour chaque PAI. Les valeurs PAI du fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds est inférieur au PAI de référence à partir d'un certain seuil, nous recherchons les émetteurs qui contribuent le plus à la sous-performance du PAI en question. Ces sociétés sont considérées comme des valeurs aberrantes.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact. Nous avons identifié que TotalEnergies était l'un des principaux contributeurs à la sous-performance de Carmignac Portfolio Climate Transition pour la consommation d'énergie en 2023. Par conséquent, nous nous sommes engagés auprès de TotalEnergies en 2024. Nous avons eu un appel avec eux pour nous aider à éclairer notre décision de vote sur la question du climat, notamment. Les sujets abordés comprenaient leur stratégie de transition et le CAPEX mis de côté pour le développement des énergies renouvelables.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Veuillez trouver ci-dessous la moyenne des meilleurs investissements basée sur les données de fin de 12 mois pour 2024 pour la section des obligations du portefeuille :

Investissements plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
MICROSOFT CORP	Technologies de l'Information	8.70%	États-Unis
SAMSUNG ELECTRONICS	Technologies de l'Information	8.27%	Corée du Sud
SEMI-CONDUCTEURS DE TAIWAN	Technologies de l'Information	6.36%	Taiwan
WASTE MANAGEMENT INC	Industrie	5.64%	États-Unis
SSE PLC	Utilitaires	4.16%	Royaume-Uni
ANSYS	Technologies de l'Information	3.38%	États-Unis
NEXTERA ENERGY INC	Utilitaires	3.13%	États-Unis
ASML HOLDING NV	Technologies de l'Information	2.87%	Pays-Bas
LG CHEM LTD	Matériaux	2.73%	Corée du Sud
ADVANCED MICRO DEVICES INC	Technologies de l'Information	2.58%	États-Unis
HYUNDAI MOTOR CO	Consommation Discrétionnaire	2.48%	Corée du Sud
APPLIED MATERIALS INC	Technologies de l'Information	2.48%	États-Unis
RWE AG	Utilitaires	2.39%	Allemagne
CAMECO CORP	Energie	2.13%	Canada
STERLING & WILSON SOLAR LTD	Industrie	2.09%	Inde

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024

Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

En 2024, le Compartiment avait 53,1 % des actifs nets du portefeuille investis dans des investissements durables selon notre définition mentionnée ci-dessus, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

Quelle était la répartition des actifs ?

Une proportion minimale de 90% des investissements de ce Compartiment est utilisée pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2024, 100% des émetteurs ont été couverts par l'analyse ESG donc 100% des émetteurs sont alignés sur ces caractéristiques E/S, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence qui est :

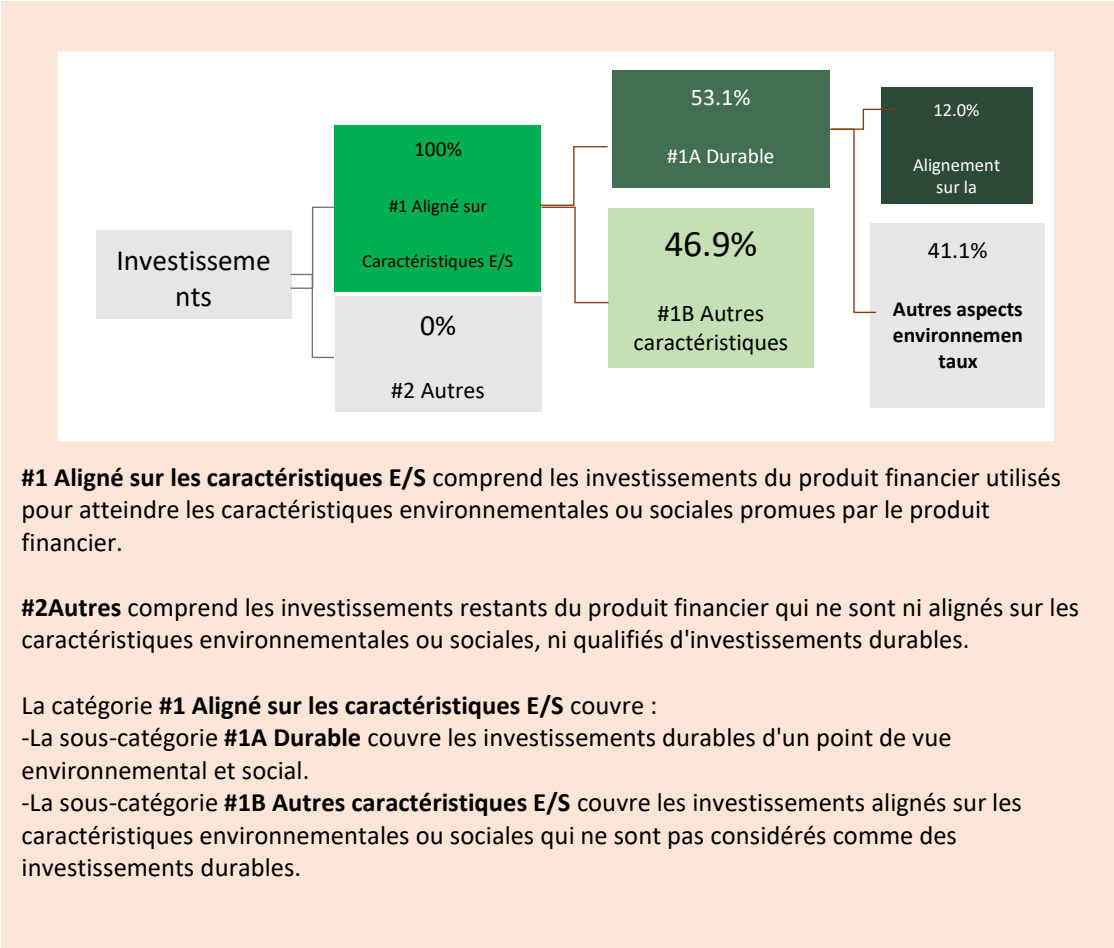
Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions à faible émission de carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

Le niveau minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental est de 30 % des actifs nets du Compartiment et un minimum de 10 % est aligné sur la taxonomie. En 2024, 53,1 % des actifs nets du compartiment ont été investis dans des investissements durables et 12,0 % dans des actifs alignés sur la taxonomie, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres

Les #2 Autres investissements (en plus des liquidités et des produits dérivés qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant) étaient des obligations d'entreprise ou des obligations souveraines qui n'ont pas été classées comme des investissements durables. Il s'agit d'investissements strictement conformes à la stratégie d'investissement du Compartiment et visant à mettre en œuvre cette stratégie. Tous ces investissements ont fait l'objet d'une analyse ESG (y compris par le biais de notre modèle souverain propriétaire ESG pour les obligations souveraines) et, pour les actions et les obligations d'entreprise, ont été soumis à un screening de garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales étaient alignées sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ces instruments n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Vous trouverez ci-dessous la moyenne des principaux secteurs sur la base des données de fin de 12 mois pour 2024, pour la section obligations d'entreprises du portefeuille :

Les grands secteurs économiques	% Actifs
Technologies de l'Information	44.65%
Industrie	18.76%
Utilitaires	13.28%
Matériaux	8.14%
Energie Pétrole, gaz et combustibles consommables	5.47%
Consommation Discrétionnaire	4.76%
Santé	3.45%
Communication	0.71%
Biens de Consommation de Base	0.64%
Équipements et services énergétiques	0.24%

Le reste du portefeuille est constitué d'une exposition aux produits dérivés totalement -0,10 %.

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE

En 2024, 12 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxonomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxonomie de l'UE ?¹

☐

Oui :

☐

Dans le gaz

☐

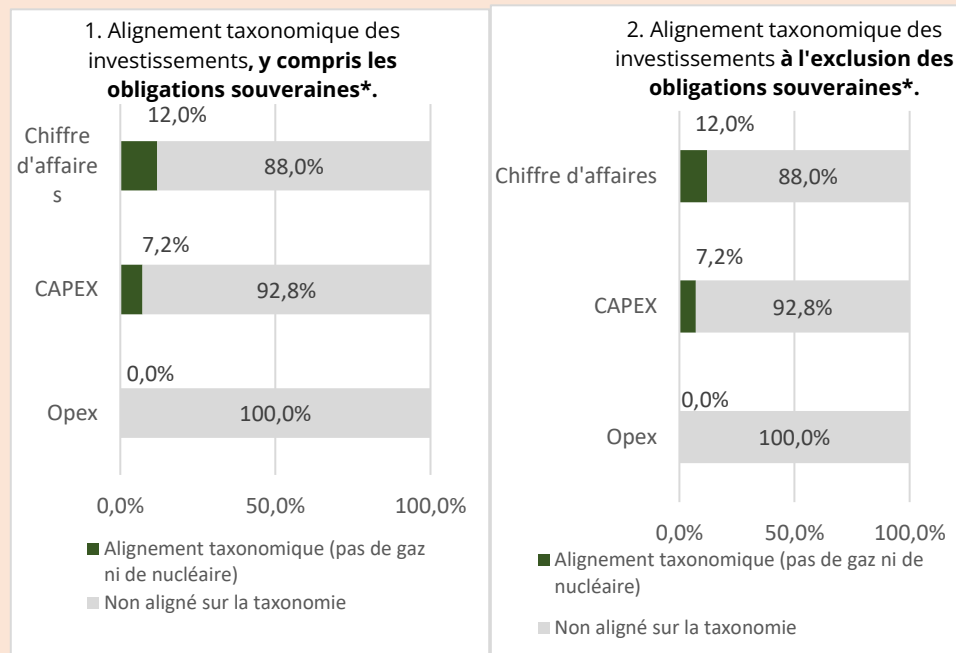
Dans l'Energie nucléaire

☒

Non :

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement de la taxonomie des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement de la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement de la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.



sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères des activités économiques durables au sens de la taxonomie de l'UE.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en part active :

- **le chiffre d'affaires** reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises bénéficiaires d'investissements
- **les dépenses d'investissement** (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- **les dépenses opérationnelles** (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

● **Quelle a été la part active des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

En 2023, 10,47 % des investissements étaient alignés sur la taxonomie de l'UE.



Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE

Le niveau minimum d'investissements durables dont les objectifs environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE est de 20 % des actifs nets du Compartiment (calculé avec un minimum de 10 % d'investissements alignés sur la taxonomie et un minimum de 30 % d'investissements durables). Au 31 décembre 2024, 41,1 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables dont les objectifs environnementaux n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE.



Quelle est la part des investissements socialement durables ?

Non applicable.



Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La partie restante du portefeuille (en dehors de la proportion minimale de 90%) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales mais n'est pas systématiquement couverte par l'analyse ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres non cotés ou ayant fait l'objet d'une introduction en bourse, dont l'analyse ESG peut être réalisée après l'acquisition dudit instrument financier par le compartiment. Le Compartiment peut également être investi, à titre accessoire, dans des obligations d'entreprises.

Au niveau de l'émetteur (pour les actions et les obligations d'entreprise), les actifs non durables sont examinés quant à leur respect des normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes de travail et de lutte contre la corruption, par le biais d'un screening controversé ("fondé sur les normes"). Les investissements sont soumis à un screening de garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance ont été intégrées dans les instruments synthétiques par le biais du cadre des produits dérivés décrit ci-dessous. L'approche dépendait du type d'instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivés à nom unique ou dérivés sur indice.

à nom unique

Le Compartiment peut conclure des instruments dérivés avec une exposition courte à un seul titre sous-jacent ("single name") uniquement à des fins de couverture, c'est-à-dire pour couvrir l'exposition longue sur la même société ou le même émetteur. Les positions courtes nettes, c'est-à-dire les situations où l'exposition courte sur la société ou l'émetteur sous-jacent est supérieure à l'exposition longue du Compartiment sur cette même société ou émetteur, sont interdites. L'utilisation d'instruments dérivés à découvert à des fins autres que de couverture est interdite.

Les instruments dérivés présentant une exposition longue à une seule société ou émetteur sous-jacent sont soumis à la même politique d'intégration ESG que les positions longues physiques en actions et/ou en dette d'entreprise, selon le cas. Ces instruments doivent satisfaire aux mêmes critères d'intégration ESG, tels que décrits dans la présente annexe.

indices

Les produits dérivés sur indices, qu'ils soient exposés à long ou à court terme, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires afin de s'assurer qu'ils conviennent au Compartiment, en fonction de leur objectif.

- Objectifs de couverture et de gestion efficace du portefeuille : les dérivés sur indices achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG.
- Objectifs d'exposition : un instrument dérivé sur indice peut être acheté par le Compartiment à des fins d'exposition dans la mesure où il répond aux caractéristiques suivantes, s'il doit être détenu pendant plus d'un mois :
 - Indice concentré (5 composants ou moins dans l'indice sous-jacent) : L'indice ne doit avoir aucun de ses composants dans la liste d'exclusion du Compartiment.

- Indice large (plus de 5 composants) : l'indice doit être composé en grande majorité (>80% d'exposition) de sociétés qui ne figurent pas sur la liste d'exclusion du Compartiment.

En outre, la notation ESG moyenne pondérée de l'indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou à C (START), et la couverture ESG de l'indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90 %. L'indicateur de référence du Compartiment reste hors du champ d'application de ce cadre de dérivés sur indices et n'est pas pris en compte à des fins ESG. Le Compartiment applique un calcul de compensation (compensation d'une position longue avec une position courte équivalente de l'émetteur à l'aide d'instruments dérivés) afin de mesurer les impacts négatifs.

En 2024, aucun produit dérivé n'a été utilisé pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales du compartiment.

Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence

Les actions listées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2024 afin de soutenir notre processus d'investissement global dans le respect des caractéristiques environnementales / sociales :

Intégration de l'ESG

En 2024, nous avons introduit un nouveau cadre, pour des fonds sélectionnés uniquement, afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Des objectifs climatiques de portefeuille ont été fixés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % en 2030, de 70 % en 2040 et atteindre le zéro net en 2050. L'année de référence pour les objectifs climatiques du portefeuille est 2018.

En 2024, nous avons également amélioré notre processus de réduction de l'univers en repondérant chaque émetteur dans l'univers initial du fonds. L'univers d'investissement est repondéré afin d'éliminer les biais de capitalisation boursière, géographiques et sectoriels qui pourraient entraîner des différences significatives entre la composition de ces indices et celle du portefeuille du Compartiment.

En 2024, nous avons également formalisé notre processus d'intégration ESG pour les instruments CLO ("collateralised loan obligation"). L'analyse ESG est réalisée pour une part importante des nouveaux instruments CLO. Une analyse adhoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est réalisée par le gestionnaire de portefeuille. Les fonds utilisant ce cadre ne peuvent pas investir dans les instruments les moins bien notés.

Nous avons développé et lancé une approche holistique de l'évaluation des obligations durables qui comprennent les obligations d'utilisation des produits (vertes, sociales, durables) et les obligations liées à la durabilité. Ces obligations ne sont plus considérées comme des investissements durables par défaut, mais doivent plutôt faire l'objet d'une analyse approfondie sur la base de critères spécifiques.

Nous avons établi un nouveau cadre pour intégrer l'analyse ESG dans les expositions aux produits dérivés dans l'ensemble de nos fonds. Les émetteurs sous-jacents des produits dérivés à nom unique et des produits dérivés indiciaires détenus à des fins d'exposition font désormais l'objet d'une analyse ESG. Les produits dérivés à nom unique détenus à des fins d'exposition sont désormais soumis aux mêmes critères d'intégration ESG que les positions longues. En outre, des critères d'intégration ESG ont été élaborés, comme décrit dans le document ci-dessus, pour les dérivés sur indices. Les produits dérivés détenus à des fins de couverture ou de gestion efficace de portefeuille peuvent toujours être détenus dans le portefeuille sans faire l'objet d'une analyse ESG. La politique a été élaborée et mise en œuvre par l'équipe des spécialistes de l'investissement durable et est supervisée par la fonction risque de l'entreprise.

Tout au long de l'année 2024, nous avons amélioré notre modèle souverain ESG afin d'intégrer des KPI E/S/G supplémentaires dans notre analyse. Ce nouveau modèle devrait être lancé au premier trimestre 2025.

Transparence

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site web de Carmignac : https://www.carmignac.fr/en_GB/sustainable-investment/overview.

Dans notre rapport TCFD 2024, nous avons introduit une divulgation de la valeur à risque (VaR) climatique dans nos rapports. La divulgation de la VAR climatique quantifie la valeur économique qui serait potentiellement à risque selon différents scénarios climatiques. La divulgation de la VaR climatique est disponible dans le cadre de notre rapport TCFD plus complet et peut être consultée à l'adresse https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf.

Carmignac reconnaît qu'il est aussi important de " joindre le geste à la parole " que de " parler de la parole " ; c'est pourquoi nous avons publié notre politique de responsabilité sociale des entreprises (RSE) en 2024. Notre approche de la RSE repose sur cinq piliers clés : notre empreinte environnementale opérationnelle, la promotion d'une main-d'œuvre engagée et d'un environnement inclusif, notre engagement sociétal, notre engagement en faveur des arts par le biais de la Fondation Carmignac et notre conduite responsable des affaires. Notre politique de RSE est accessible à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/CSR_FR_en.pdf

En 2024, nous avons également réorganisé notre politique d'exclusion afin d'accroître la transparence pour nos investisseurs. La politique comprend désormais la justification de chaque exclusion, le seuil de revenu utilisé pour ces exclusions ainsi qu'un tableau détaillant les fonds concernés par les critères d'exclusion. En outre, nous avons amélioré la politique afin de clarifier davantage notre intégration des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans nos processus de suivi des controverses. Notre politique d'exclusion peut être consultée à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

L'intendance

Objectif de 100 % des votes : en 2024, nous avons réussi à participer à 98,15 % (95 % en 2023) de tous les votes possibles à l'assemblée générale annuelle au niveau de Carmignac.

Code de bonne gestion : Nous avons une nouvelle fois été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en respectant tous les principes, tels qu'ils sont formalisés dans notre Stewardship Report annuel :

Consultations réglementaires : Nous avons pris part à des tables rondes sectorielles sur les questions ESG auxquelles notre industrie, nos produits et le secteur dans son ensemble sont confrontés, et avons en outre contribué aux consultations et discussions suscitées par nos régulateurs, notamment au niveau de l'UE, la FCA britannique et l'AMF française, soit directement, soit par l'intermédiaire des groupes de travail de nos associations de fonds tels que AI UK, Alfi Luxembourg et AFG, France.

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit à la gestion la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent le plus efficacement influencer les entreprises investies sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre participation à Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. En 2024, nous avons rejoint l'initiative d'engagements collaboratifs avec Nature 100+, sur des sujets liés à la biodiversité. Nous avons également rejoint la coalition d'impact collectif WBA sur l'IA éthique.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est entretenu par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et l'équipe ESG. Nous pensons que notre engagement permet de mieux comprendre comment les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent significativement leur

profil ESG tout en assurant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'une des cinq considérations suivantes 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé, ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac Portfolio peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela permet d'influencer les actions et la gouvernance des entreprises détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentielle ou confirmée, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2024, nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, et avec 8 entreprises dans ce fonds particulier, dont Samsung. En 2024, nous avons continué à nous engager avec l'entreprise dans le cadre de l'engagement collaboratif CA100+. Mesures relatives contre les changements climatiques 100+ est une initiative menée par les investisseurs pour s'assurer que les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre au monde prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique. L'entreprise a fait des progrès depuis que nous avons entamé nos conversations avec elle. Elle s'est fixé pour objectif d'utiliser 100 % d'énergies renouvelables d'ici à 2027 et de parvenir à une consommation nette zéro (scope 1+2) pour la division Energie d'ici à 2030. Elle a confirmé que ses progrès sur les objectifs des champs d'application 1 et 3 sont en bonne voie. L'entreprise ne s'est toujours pas engagée à fixer des objectifs fondés sur la science, mais elle est ouverte aux commentaires des investisseurs à ce sujet et a déclaré qu'elle y réfléchirait. L'entreprise n'a pas encore fixé d'objectifs de réduction des émissions du champ d'application 3, elle est en retard sur ses pairs, mais elle a amélioré le calcul de ses émissions du champ d'application 3 et elle travaille beaucoup sur l'éducation des fournisseurs. Nous continuerons à discuter régulièrement avec l'entreprise dans le cadre de cet engagement de collaboration.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général de marché ?

Sans objet

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité permettant de déterminer l'alignement du référentiel sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Sans objet

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?

Sans objet

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, qui établit une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les objectifs durables de ce produit financier sont atteints.

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : CARMIGNAC PORTFOLIO FAMILY GOVERNED Identifiant de l'entité légale : 5493001VQOVR507J2520

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : ____%



dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social : ____%



2. Il promeut les caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif de réaliser un investissement durable, il représente une proportion de 85 % des investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



avec un objectif social



Elle a promu les caractéristiques de l'E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Le Compartiment cherche à investir dans des sociétés familiales, qui sont des sociétés entièrement ou partiellement détenues (directement ou indirectement), contrôlées et/ou gérées par un fondateur, une famille ou leurs descendants. Il promeut les caractéristiques environnementales et sociales en appliquant les approches best-in-universe et best-effort pour investir de manière durable : 1) Intégration ESG, 2) Screening négatif, 3) Screening positif appliquant une approche d'alignement sur les ODD de l'ONU, 4) Gérance active pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, 5) Objectif d'intensité carbone faible, 6) Suivi des principaux impacts négatifs.

Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifiée au cours de l'année.

● **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable) est appliquée à au moins 90% des émetteurs. En 2024, le taux de couverture de l'analyse ESG est de 100% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 3 trimestres.

2) Le montant dont l'univers est réduit (minimum 20 % pour la partie actions du portefeuille) :

i) À l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) Fonds spécifiques : Les activités étendues ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent le pétrole et le gaz, les armes, les jeux d'argent, l'alcool, la production d'électricité et l'extraction de charbon thermique. Pour les positions du portefeuille d'actions du Compartiment, les sociétés ayant une note ESG MSCI de CCC (note de " CCC " à " AAA ") sont exclues. Les sociétés dont la note MSCI est inférieure à 3,4 (note de "0" à "10") sur le pilier de la gouvernance sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés sont réintégrées dans l'univers d'investissement du Compartiment après une analyse ad hoc de la gouvernance et un engagement avec la société.

En 2024, l'univers a été réduit de 29,5 % pour la partie actions du portefeuille, en moyenne, sur la base des données de fin de 3 trimestres.

3) Screening positif : le Compartiment effectue des investissements durables en investissant au moins 50 % de ses actifs nets dans des actions de sociétés considérées comme alignées sur les objectifs de développement durable des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 5 % et 15 % des actifs nets du Compartiment.

L'alignement est défini pour chaque investissement / entreprise bénéficiaire en atteignant au moins l'un des trois seuils suivants :

- a) **Produits et services :** tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- b) **Dépenses d'investissement :** investir au moins 30 % de leurs dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- c) **Opérations :**
 - i. l'entreprise obtient un statut "aligné" pour l'alignement opérationnel d'au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise bénéficiaire de l'investissement des politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut "aligné" représente un score d'alignement opérationnel de ≥ 2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et

- ii. l'entreprise n'obtient pas le statut "mal aligné" en matière d'alignement opérationnel pour un quelconque ODD. Une entreprise est considérée comme "mal alignée" lorsque son score est ≤ -2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise à l'égard de l'activité contributive. Pour de plus amples informations sur les objectifs de développement durable des Nations unies, veuillez consulter le site <https://sdgs.un.org/goals>.

En 2024, 85,0 % des actifs nets du Compartiment ont été investis conformément à ce screening positif. Les niveaux d'investissement durable avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 25,5 % et 59,5 % des actifs nets du Compartiment, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre.

4) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises ont été mesurés à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2024, nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine au niveau de Carmignac, et 10 entreprises au niveau de Carmignac Portfolio Family Governed, et nous avons voté pour 89,7% des assemblées soumises au vote.

5) Objectif d'intensité de carbone faible : Le Compartiment a visé dans la partie actions et obligations d'entreprise du portefeuille des émissions de carbone inférieures de 50 % à celles de son indicateur composite de référence désigné (MSCI ACWI (USD) (dividendes nets réinvestis), indice général de marché, mesuré mensuellement par l'intensité carbone (tCO₂/ mUSD revenus convertis en euros ; agrégé au niveau du portefeuille (Scope 1 et 2 du GHG Protocol). En 2024, les émissions de dioxyde de carbone du portefeuille Carmignac Portfolio Family Governed sont inférieures de 66,2% à celles de sa référence, en moyenne, sur la base des données de fin de 3 trimestres.

6) Principales incidences négatives : ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des Normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR de niveau II 2019/2088 relative aux Principales incidences négatives, selon laquelle 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe d'investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) font l'objet d'un suivi afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (choix facultatif). Les émetteurs d'obligations souveraines sont contrôlés en ce qui concerne les violations sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de gaz à effet de serre.

Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2024, sur la base de 3 données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Compartiment	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	101.28	100.00%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	117.36	100.00%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	2619.14	100.00%

Total des GES	Total des émissions de GES	2802.17	100.00%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	87.29	100.00%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	420.05	100.00%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.00	100.00%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	0.69	81.22%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	0.22	92.08%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE A	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	92.08%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE B	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	0.00	92.08%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE C	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	0.07	92.08%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	0.00	92.08%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	0.00	92.08%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.00	92.08%
Consommation d'énergie Intensité - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.02	92.08%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE H	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	0.92	92.08%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	0.00	92.08%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	0.09	100.00%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	0.00%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	0.10	79.65%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	0.00%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	100.00%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de réclamation. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	100.00%

Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	0.16	46.24%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	0.35	100.00%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	100.00%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	158.20	87.93%

● **...et par rapport aux périodes précédentes**

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable) est appliquée à au moins 90% des émetteurs. En 2023, le taux de couverture de l'analyse ESG est de 100% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de 4 trimestres ends.

2) Le montant dont l'univers est réduit (minimum 20 % pour la partie actions du portefeuille) :

i) À l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) Fonds spécifiques : Les activités étendues ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent le pétrole et le gaz, les armes, les jeux d'argent, l'alcool, la production d'électricité et l'extraction de charbon thermique. Pour les positions du portefeuille d'actions du Compartiment, les sociétés ayant une note ESG MSCI de CCC (note de " CCC " à " AAA ") sont exclues. Les sociétés dont la note MSCI est inférieure à 3,4 (note de "0" à "10") sur le pilier de la gouvernance sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés sont réintégrées dans l'univers d'investissement du Compartiment après une analyse ad hoc de la gouvernance et un engagement avec la société.

En 2023, l'univers a été réduit de 22,3 % pour la partie actions du portefeuille, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

3) Screening positif : le Compartiment effectue des investissements durables en investissant au moins 50 % de ses actifs nets dans des actions de sociétés considérées comme alignées sur les objectifs de développement durable des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 5 % et 15 % des actifs nets du Compartiment.

L'alignement est défini pour chaque investissement / entreprise bénéficiaire en atteignant au moins l'un des trois seuils suivants :

- d) **Produits et services** : tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- e) **Dépenses d'investissement** : investir au moins 30 % de leurs dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre

et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.

f) **Opérations :**

- iii. l'entreprise obtient un statut "aligné" pour l'alignement opérationnel d'au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise bénéficiaire de l'investissement des politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut "aligné" représente un score d'alignement opérationnel de ≥ 2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
- iv. l'entreprise n'obtient pas le statut "mal aligné" en matière d'alignement opérationnel pour un quelconque ODD. Une entreprise est considérée comme "mal alignée" lorsque son score est ≤ -2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise à l'égard de l'activité contributive. Pour de plus amples informations sur les objectifs de développement durable des Nations unies, veuillez consulter le site <https://sdgs.un.org/goals>.

En 2023, 77,3 % des actifs nets du Compartiment ont été investis conformément à ce screening positif. Les niveaux d'investissement durable avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 20,0 % et 57,3 % des actifs nets du Compartiment, en moyenne, sur la base des données de fin de quatre trimestres. Notre définition de l'investissement durable a changé en juillet 2023 pour intégrer l'alignement des SDG sur les opérations et un changement du seuil d'alignement des dépenses d'investissement, qui est passé de 30 % à 50 %. Par conséquent, le pourcentage moyen d'investissements durables indiqué ci-dessus reflète la définition de l'investissement durable en place à ce moment-là : en utilisant l'ancien cadre SDG pour les T1 et T2 et le cadre SDG actuel pour les T3 et T4 2023 respectivement.

4) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises ont été mesurés à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2023, nous nous sommes engagés auprès de 60 entreprises au niveau de Carmignac, et de 15 entreprises au niveau de Carmignac Portfolio Family Governed.

5) Objectif d'intensité de carbone faible : Le Compartiment a visé dans la partie actions et obligations d'entreprise du portefeuille des émissions de carbone inférieures de 50 % à celles de son indicateur composite de référence désigné (MSCI ACWI (USD) (dividendes nets réinvestis), indice général de marché, mesuré mensuellement par l'intensité carbone (tCO₂/ mUSD revenus convertis en euros ; agrégé au niveau du portefeuille (Scope 1 et 2 du GHG Protocol). En 2023, les émissions de dioxyde de carbone du portefeuille Carmignac Portfolio Family Governed sont inférieures de 68,8% à celles de sa référence, en moyenne, sur la base des données de 4 trimestres.

6) Principales incidences négatives : ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des Normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR de niveau II 2019/2088 relative aux Principales incidences négatives, selon laquelle 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe Investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) font l'objet d'un suivi afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de

rémunération excessif du PDG (choix facultatif). Les émetteurs d'obligations souveraines sont contrôlés en ce qui concerne les violations sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de gaz à effet de serre.

En 2023, nous sommes passés d'Impact Cubed en 2022 à MSCI comme fournisseur de données pour le suivi des PAI, car cette société offrait plus de transparence et une plus grande flexibilité pour construire nos propres outils à partir des données brutes fournies par MSCI. Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2023, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Compartiment	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	136.02	100%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	227.47	100%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	5277.13	100%
Total des GES	Total des émissions de GES	5552.82	100%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	103.79	100%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	400.49	100%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	0%	100%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	66%	65%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	0.23	77%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEA	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	77%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEB	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	0.00	77%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEC	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	0.07	77%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	0.00	77%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	0.00	77%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.00	77%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.03	77%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEH	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	0.00	77%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	0.00	77%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	0%	100%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	2%

Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	0.11	30%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	0%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	100%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de règlement des griefs. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.52	100%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	14%	18%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	33%	100%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	100%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	799.79	72%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le Compartiment effectue des investissements durables en investissant au moins 50 % de ses actifs nets dans des actions de sociétés alignées sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 5 % et 15 % des actifs nets du Compartiment.

Comme indiqué ci-dessus, l'alignement est défini pour chaque investissement/entreprise détenue en atteignant au moins l'un des trois seuils suivants :

- a) **Produits et services** : tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- b) **Dépenses d'investissement** : investir au moins 30 % de leurs dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- c) **Opérations** :
 - i. l'entreprise obtient un statut "aligné" pour l'alignement opérationnel d'au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise bénéficiaire de l'investissement des politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut "aligné" représente un score d'alignement opérationnel de ≥ 2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
 - ii. l'entreprise n'obtient pas le statut "mal aligné" en matière d'alignement opérationnel pour un quelconque ODD. Une entreprise est considérée comme "mal

alignée" lorsque son score est ≤ -2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise à l'égard de l'activité contributive.

En 2024, le Compartiment avait 85 % des actifs nets du portefeuille investis dans des investissements durables selon notre définition mentionnée ci-dessus, en moyenne, sur la base des données de fin de 3 trimestres. Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 25,5 % et 59,5 % des actifs nets du Compartiment.

● ***Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?***

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne nuisent pas de manière significative à un objectif d'investissement durable environnemental ou social :

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne nuisent pas de manière significative à un objectif d'investissement durable environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :

i) À l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) Fonds spécifiques : Les activités étendues ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent le pétrole et le gaz, les armes, les jeux d'argent, l'alcool, la production d'électricité et l'extraction de charbon thermique. Pour les positions du portefeuille d'actions du Compartiment, les sociétés ayant une note ESG MSCI de CCC (note de " CCC " à " AAA ") sont exclues. Les sociétés dont la note MSCI est inférieure à 3,4 (note de "0" à "10") sur le pilier de la gouvernance sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés sont réintégrées dans l'univers d'investissement du Compartiment après une analyse ad hoc de la gouvernance et un engagement avec la société.

2) Gestion active : Les engagements des entreprises liés à l'ESG contribuant à une meilleure prise de conscience ou à l'amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Conformément à l'approche définie par Carmignac, les indicateurs Principales incidences négatives ont fait l'objet d'un suivi trimestriel. Les impacts négatifs sont identifiés en fonction de leur degré de gravité. Après discussion interne, un plan d'action est établi, assorti d'un calendrier d'exécution. Dans ce cas, l'engagement de la société est inclus dans le plan d'engagement trimestriel de Carmignac, conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Un désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans le cadre de la politique susmentionnée.

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

Carmignac a appliqué un processus de screening controversé sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous ses investissements dans l'ensemble des Compartiments.

Carmignac a agi conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP), à la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales afin d'évaluer les normes des entreprises, y compris, mais sans s'y limiter, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques normales liées au climat.

Ce Compartiment a appliqué un processus de screening des controverses pour l'ensemble de ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes en matière d'environnement, de droits de l'homme et de droit international du travail, pour ne citer que les principales infractions, sont exclues. Ce processus de screening se base sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Il est communément appelé " norms-based screening " et intègre un screening restrictif contrôlé et mesuré par le biais du système ESG propriétaire de Carmignac, START. Un scoring et une recherche de controverses d'entreprise sont appliqués en utilisant des données extraites d'ISS ESG comme base de données de recherche.



La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe de "ne pas causer de préjudice significatif" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de la SFDR niveau II 2019/2088, qui prévoit le suivi de 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et de 2 indicateurs facultatifs, afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau, Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des

entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non corrigé entre hommes et femmes, diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif du PDG. En outre, et le cas échéant, les indicateurs des obligations souveraines, la violence sociale et l'intensité des émissions de gaz à effet de serre peuvent également être contrôlés.

Dans le cadre de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données tiers, MSCI, nous permet de suivre l'impact de nos fonds pour chaque PAI.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact. Nous avons identifié qu'EssilorLuxottica était l'un des principaux contributeurs à la sous-performance du ratio Carmignac Portfolio Family Governed for Excessive CEO Pay en 2023. Par conséquent, nous avons pris contact avec Essilor Luxottica en 2024. Au cours de cet engagement, avec le président du comité de nomination et de rémunération, nous avons fourni des commentaires sur la nouvelle politique de rémunération et nous les avons informés de nos attentes sur la fixation d'objectifs ambitieux dans le cadre de la composante variable de la rémunération, y compris sur les métriques ESG. Nous avons noté avec satisfaction l'introduction du principe du prorata en cas de départ forcé ou de retraite, conformément à notre engagement antérieur avec l'entreprise. D'autres sujets ont été abordés, notamment la planification de la succession et la composition du conseil d'administration.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Veuillez trouver ci-dessous la moyenne des meilleurs investissements sur la base des données de fin de 9 mois pour 2024, pour la section actions du portefeuille :

Investissements plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
NOVO NORDISK A/S	Santé	7.56%	Danemark
L'OREAL SA	Biens de Consommation de Base	4.34%	France
MASTERCARD INC	Finance	4.12%	États-Unis
BROWN & BROWN INC	Finance	3.79%	États-Unis
DANAHER CORP	Santé	3.77%	États-Unis
ELI LILLY & CO	Santé	3.60%	États-Unis
COCA-COLA CONSOLIDATED INC	Biens de Consommation de Base	3.57%	États-Unis
ESSILOR INTERNATIONAL	Santé	3.47%	France
WILLIAM DEMANT	Santé	3.46%	Danemark
GARMIN	Consommation Discrétionnaire	3.46%	États-Unis
ROCHE HOLDING AG	Santé	3.33%	États-Unis
VEEVA SYSTEMS A	Santé	3.29%	États-Unis
STRAUMANN HOLDING AG	Santé	2.99%	Suisse
ESTEE LAUDER COMPANIES INC	Biens de Consommation de Base	2.80%	États-Unis
MEDPACE HOLDINGS INC	Santé	2.77%	États-Unis

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024

Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

En 2024, le Compartiment avait 85,0 % de l'actif net du portefeuille investi dans des investissements durables selon notre définition mentionnée ci-dessus, en moyenne, sur la base des données de fin de 3 trimestres.

Quelle était la répartition des actifs ?

Une proportion minimale de 90% des investissements de ce Compartiment est utilisée pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2024, 100% des émetteurs ont été

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence qui est :

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour **l'énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

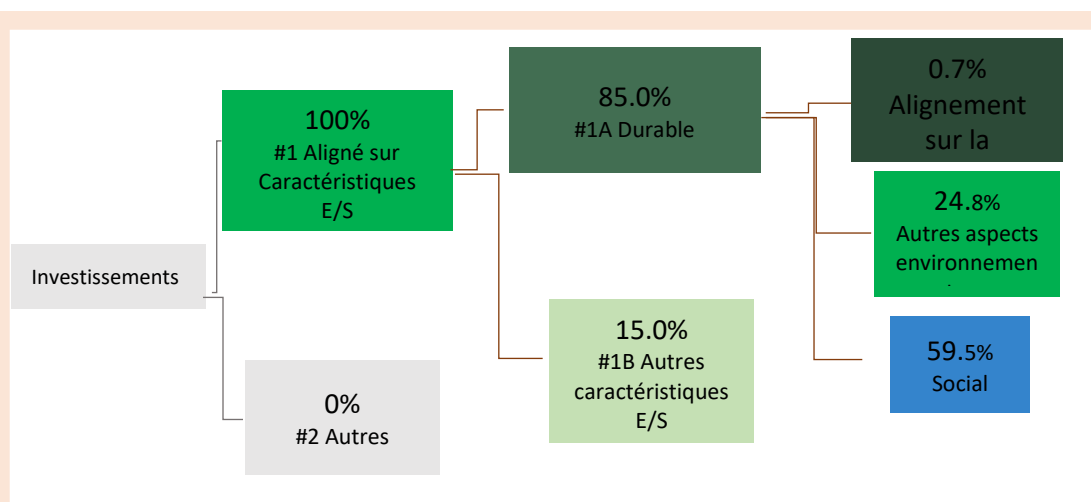
Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent à la meilleure performance.

couverts par l'analyse ESG donc 100% des émetteurs ont été alignés sur ces caractéristiques E/S, en moyenne, sur la base des données de fin de 3 trimestres.

Le Compartiment effectue des investissements durables en investissant au moins 50 % de ses actifs nets dans des actions de sociétés considérées comme alignées sur les objectifs de développement durable des Nations Unies (" les ODD "), mentionnés ci-dessus. En 2024, ce screening positif a été appliqué et 85,0 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des actions de sociétés positivement alignées sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies.

En outre, les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 5 % et 15 % des actifs nets du Compartiment. En 2024, 25,5 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables avec des objectifs environnementaux, et 59,5 % dans des investissements durables avec des objectifs sociaux, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre.

Les #2 Autres investissements (en plus des liquidités et des produits dérivés pouvant être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant) étaient des actions, des obligations d'entreprise ou des obligations souveraines qui n'étaient pas classées comme des investissements durables. Il s'agit d'investissements strictement conformes à la stratégie d'investissement du Compartiment et visant à mettre en œuvre cette stratégie. Tous ces investissements ont fait l'objet d'une analyse ESG (y compris par le biais de notre modèle souverain propriétaire ESG pour les obligations souveraines) et, pour les actions et les obligations d'entreprise, ont été soumis à un screening de garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales étaient alignées sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ces instruments n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.



#1 Aligné sur les caractéristiques E/S comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2Autres comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques de l'E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvre les investissements durables d'un point de vue environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veuillez trouver ci-dessous la moyenne des principaux secteurs sur la base des données de fin de 9 mois pour 2024 pour la section actions du portefeuille :

Les grands secteurs économiques	% Actifs
Santé	40.75%
Industrie	18.74%
Biens de Consommation de Base	12.46%
Consommation Discrétionnaire	11.74%
Finance	11.06%
Technologies de l'Information	5.25%

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE

Au 31/12/24, 0,7 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxonomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxonomie de l'UE ?¹



Oui :



Dans le gaz

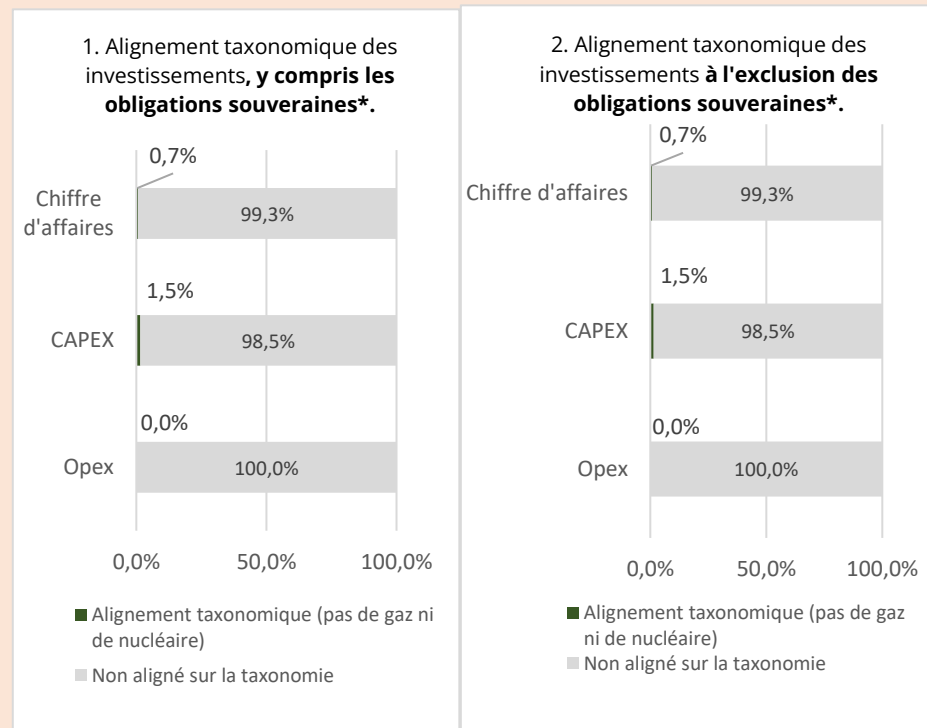


Dans l'énergie nucléaire



Non :

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement de la taxonomie des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement de la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement de la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

 sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères des activités économiques durables au sens de la taxonomie de l'UE.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en part active :

- **le chiffre d'affaires** reflétant la part des recettes provenant des activités vertes des entreprises bénéficiaires d'investissements
- **les dépenses d'investissement (CapEx)** qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- **les dépenses opérationnelles (OpEx)** reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

- **Quelle a été la part active des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

En 2023, le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE était de 4,28 %.



Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE

En 2024, 24,8 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements durables dont les objectifs environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE, en moyenne, sur la base des données des trois derniers trimestres.



Quelle est la part des investissements socialement durables ?

En 2024, 59,5 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements durables avec des objectifs sociaux, en moyenne, sur la base des données de fin de trois trimestres.



Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La partie restante du portefeuille (en dehors de la proportion minimale de 90%) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales mais n'est pas systématiquement couverte par l'analyse ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres non cotés ou ayant fait l'objet d'une introduction en bourse, dont l'analyse ESG peut être réalisée après l'acquisition dudit instrument financier par le compartiment. Les liquidités (et équivalents de liquidités), ainsi que les produits dérivés (utilisés soit à des fins de couverture) sont également inclus dans le poste "#2 Autres".

Au niveau de l'émetteur (pour les actions et les obligations d'entreprise), les actifs non durables sont examinés pour vérifier qu'ils respectent les normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes du travail et de lutte contre la corruption, par le biais d'un screening controversé ("fondé sur les normes"). Les investissements sont soumis à un screening de garanties minimales pour s'assurer que leurs activités commerciales sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance ont été intégrées dans les instruments synthétiques par le biais du cadre des produits dérivés décrit ci-dessous. L'approche dépendait du type d'instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivés à nom unique ou dérivés sur indice.

Dérivés à nom unique

Le Compartiment peut conclure des instruments dérivés avec une exposition courte à un seul titre sous-jacent ("single name") uniquement à des fins de couverture, c'est-à-dire pour couvrir l'exposition longue sur la même société ou le même émetteur. Les positions courtes nettes, c'est-à-dire les situations où l'exposition courte sur la société ou l'émetteur sous-jacent est supérieure à

l'exposition longue du Compartiment sur cette même société ou émetteur, sont interdites. L'utilisation d'instruments dérivés à découvert à des fins autres que de couverture est interdite.

Les instruments dérivés présentant une exposition longue à une seule société ou émetteur sous-jacent sont soumis à la même politique d'intégration ESG que les positions longues physiques en actions et/ou en dette d'entreprise, selon le cas. Ces instruments doivent satisfaire aux mêmes critères d'intégration ESG, tels que décrits dans la présente annexe.

Dérivés sur indices

Les produits dérivés sur indices, qu'ils soient exposés à long ou à court terme, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires afin de s'assurer qu'ils conviennent au Compartiment, en fonction de leur objectif.

- Objectifs de couverture et de gestion efficace du portefeuille : les dérivés sur indices achetés à des fins de couverture ne font pas l'objet d'une analyse ESG.
- A des fins d'exposition : un instrument dérivé sur indice peut être acheté par le Compartiment à des fins d'exposition dans la mesure où il répond aux caractéristiques suivantes, s'il doit être détenu pendant plus d'un mois :
 - Indice concentré (5 composants ou moins dans l'indice sous-jacent) : L'indice ne doit avoir aucun de ses composants dans la liste d'exclusion du Compartiment.
 - Indice large (plus de 5 composants) : l'indice doit être composé en grande majorité (>80% d'exposition) de sociétés qui ne figurent pas sur la liste d'exclusion du Compartiment.

En outre, la notation ESG moyenne pondérée de l'indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou à C (START), et la couverture ESG de l'indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90 %. L'indicateur de référence du Compartiment reste hors du champ d'application de ce cadre de dérivés sur indices et n'est pas pris en compte à des fins ESG. Le Compartiment applique un calcul de compensation (compensation d'une position longue avec une position courte équivalente de l'émetteur à l'aide d'instruments dérivés) afin de mesurer les impacts négatifs.

100 % des actifs en fonds propres font l'objet d'un screening et d'exclusions sectorielles et normatives négatives garantissant un minimum de garanties environnementales et sociales.

En outre, l'absence de préjudice significatif, le processus d'exclusion et les impacts négatifs sont contrôlés pour tous les actifs des compartiments.

Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence

Les actions listées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2024 afin de soutenir notre processus d'investissement global dans le respect des caractéristiques environnementales / sociales :

Intégration de l'ESG

En 2024, nous avons introduit un nouveau cadre, pour des fonds sélectionnés uniquement, afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Des objectifs climatiques de portefeuille ont été fixés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % en 2030, de 70 % en 2040 et atteindre le zéro net en 2050. L'année de référence pour les objectifs climatiques du portefeuille est 2018.

En 2024, nous avons également amélioré notre processus de réduction de l'univers en repondérant chaque émetteur de l'univers initial du fonds. L'univers d'investissement est repondéré afin d'éliminer les biais de capitalisation, géographiques et sectoriels qui pourraient entraîner des différences significatives entre la composition de ces indices et celle du portefeuille du Compartiment.

En 2024, nous avons également formalisé notre processus d'intégration ESG pour les instruments CLO ("collateralised loan obligation"). L'analyse ESG est réalisée pour tous les instruments CLO l'analyse adhoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est réalisée par le gestionnaire de portefeuille. Les fonds utilisant ce cadre ne peuvent pas investir dans les instruments les moins bien notés.

Nous avons développé et lancé une approche holistique pour évaluer les obligations durables, y compris les obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité. Ces obligations ne sont plus considérées comme des investissements durables par défaut, elles doivent répondre à certains critères spécifiques pour être catégorisées comme "investissement durable" selon la SFDR.

Nous avons établi un nouveau cadre pour intégrer l'analyse ESG dans les expositions aux produits dérivés dans l'ensemble de nos fonds. Les émetteurs sous-jacents des produits dérivés à nom unique et des produits dérivés indiciaires détenus à des fins d'exposition font désormais l'objet d'une analyse ESG. Les dérivés à nom unique détenus à des fins d'exposition sont désormais soumis aux mêmes critères d'intégration ESG que les positions longues et les critères d'intégration ESG ont été développés comme décrit dans le document ci-dessus pour les dérivés sur indices. Les produits dérivés détenus à des fins de couverture ou de gestion efficace de portefeuille peuvent toujours être détenus dans le portefeuille sans faire l'objet d'une analyse ESG. La politique a été élaborée et mise en œuvre par l'équipe des spécialistes de l'investissement durable et est supervisée par la fonction risque de l'entreprise.

Tout au long de l'année 2024, nous avons travaillé à l'amélioration de notre modèle d'évaluation des questions ESG pour les expositions souveraines. Ce modèle nous permet de mieux intégrer les considérations ESG dans notre évaluation des obligations souveraines et d'autres instruments, principalement dans nos expositions à revenu fixe. Grâce à notre travail en 2024, notre nouveau modèle souverain sera lancé en 2025.

Transparence

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site web de Carmignac : https://www.carmignac.fr/en_GB/sustainable-investment/overview.

Dans notre rapport TCFD 2024, nous avons introduit une divulgation de la valeur à risque (VaR) climatique dans nos rapports. La divulgation de la VAR climatique quantifie la valeur économique qui serait potentiellement à risque selon différents scénarios climatiques. La divulgation de la VaR climatique est disponible dans le cadre de notre rapport TCFD plus complet et peut être consultée à l'adresse https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf.

Carmignac reconnaît qu'il est aussi important de " joindre le geste à la parole " que de " parler de la parole ". C'est pourquoi nous avons publié en 2024 notre politique de responsabilité sociale des entreprises (RSE). La RSE est soutenue de haut en bas chez Carmignac, avec une approche basée sur 5 piliers clés : notre empreinte environnementale opérationnelle, la promotion d'une main-d'œuvre engagée et d'un environnement inclusif, notre engagement sociétal, notre engagement en faveur des arts via la Fondation Carmignac et notre conduite responsable des affaires. Notre politique de RSE est accessible à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/CSR_FR_en.pdf

En 2024, nous avons également réorganisé notre politique d'exclusion afin d'accroître la transparence pour nos investisseurs. La politique comprend désormais la justification de chaque exclusion, le seuil de revenus utilisé pour ces exclusions ainsi qu'un tableau détaillant les fonds concernés par les critères d'exclusion. En outre, nous avons amélioré la politique afin de clarifier davantage notre intégration des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans nos processus de suivi des controverses. Notre politique d'exclusion peut être consultée à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

L'intendance

Objectif de 100 % des votes : en 2024, nous avons réussi à participer à 98,15 % (95 % en 2023) de tous les votes possibles lors des assemblées générales annuelles au niveau de Carmignac.

Code de bonne gestion : Nous avons une nouvelle fois été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en respectant tous les principes, tels qu'ils sont formalisés dans notre Stewardship Report annuel :

Consultations réglementaires : Nous avons participé à des tables rondes sectorielles sur les questions ESG auxquelles sont confrontés notre industrie, nos produits et le secteur dans son ensemble, et avons en outre contribué aux consultations et discussions suscitées par nos régulateurs, notamment, au niveau de l'UE, la FCA britannique et l'AMF française, soit directement, soit par l'intermédiaire des groupes de travail de nos associations de fonds tels que AI UK, Alfi Luxembourg et AFG, France

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit à la gestion la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent le plus efficacement influencer les entreprises investies sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre participation à Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. En 2024, nous avons rejoint l'initiative d'engagements collaboratifs avec Nature 100+, sur des sujets liés à la biodiversité. Nous avons également rejoint la coalition d'impact collectif WBA sur l'IA éthique.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est entretenu par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et l'équipe ESG. Nous pensons que notre engagement permet de mieux comprendre comment les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent significativement leur profil ESG tout en assurant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'une des cinq considérations suivantes 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac Portfolio peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela permet d'influencer les actions et la gouvernance des entreprises détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentielle ou confirmée, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2024, Nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, et avec 10 entreprises dans ce Compartiment en particulier.

En 2024, nous nous sommes engagés avec L'Oréal SA en réponse à des publications dans les médias concernant le travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement du jasmin en Égypte. L'objectif était de comprendre les mesures prises par l'entreprise pour éliminer le travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement et d'évaluer l'efficacité de sa réponse aux articles parus dans les médias.

Les représentants de L'Oréal ont confirmé qu'ils avaient identifié le problème avant que les médias n'en parlent et qu'ils avaient déjà pris des mesures correctives. Des actions à court terme visant à retirer les enfants de la main-d'œuvre, ainsi que des activités de contrôle et de surveillance à plus long terme ont été mises en œuvre. À l'issue de la mission, Carmignac s'est déclarée satisfaite de la réponse apportée par l'entreprise. Nous avons maintenu notre note ESG START à B et nous continuerons à surveiller la société et à nous engager auprès d'elle si nécessaire.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général de marché ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité permettant de déterminer l'alignement du référentiel sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?***

Sans objet

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, qui établit une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les objectifs durables de ce produit financier sont atteints.

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : CARMIGNAC PORTFOLIO SECURITÉ
Identifiant de l'entité légale : 549300I0RA8U71L1G234

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Elle a réalisé des **investissements durables avec un objectif environnemental** : ____%



dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



Elle a réalisé des **investissements durables avec un objectif social** : ____%



2. Il promeut les caractéristiques **environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif de réaliser un investissement durable, il représente 30,4 des investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



avec un objectif social



Elle a promu les caractéristiques de l'E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Le Compartiment a promu les caractéristiques environnementales et sociales en appliquant les meilleures approches dans l'univers et les meilleurs efforts pour investir de manière durable : 1) Intégration ESG, 2) Screening négatif, 3) Screening positif, 4) Gérance active pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, 5) Suivi des principaux impacts négatifs.

Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifiée au cours de l'année.



Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?



Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de Suivi et d'Analyse d'une Trajectoire Responsable) est appliquée à au moins 90% des émetteurs. En 2024, le taux de couverture de l'analyse ESG est de 97,2% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

2) Le montant de la réduction de l'univers : l'univers d'investissement du Compartiment est composé de l'indice ICE BofAML Global Corporate, de l'indice ICE BofA Global High Yield et de l'indice ICE BofA Emerging Markets Corporate Plus, ce qui représente environ 2 500 émetteurs privés (à l'exclusion des émetteurs souverains et quasi-souverains). Cet univers est réduit d'un minimum de 20 % par l'application des filtres décrits ci-dessous.

i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) Screening négatif spécifique au Compartiment : Les positions de portefeuille à revenu fixe ayant une note START globale de " D " ou " E " (note de " E " à " A ") sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note START de E (note de " E " à " A ") sur les piliers environnementaux ou sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note MSCI globale de " CCC " ou " B " (note de " C " à " AAA ") sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées " CCC " ou " B " sur la base de la notation globale MSCI (de " E " à " A ") peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est supérieure ou égale à C.

Avant de réduire l'univers d'investissement comme décrit ci-dessus, les univers des actions et/ou des obligations d'entreprise, selon le cas, sont repondérés afin d'éliminer tout biais susceptible d'entraîner des différences significatives entre la composition de ces indices et celle du portefeuille du Compartiment. Chaque émetteur est repondéré en fonction des pondérations historiques du Compartiment par secteur, région (marchés émergents/marchés développés) et capitalisation boursière (petite/moyenne/grande), avec une marge de +/-5% pour chaque caractéristique distincte. Les pondérations utilisées sont calculées chaque année, mais les constituants de l'univers et les données ESG utilisées pour réduire l'univers sont rafraîchis chaque trimestre. La repondération est effectuée à l'aide des pondérations historiques du Compartiment sur la période d'investissement recommandée, en tenant compte des rotations sectorielles, géographiques et de capitalisation.

Le processus de réduction de l'univers et l'univers de départ ne s'appliquent qu'à la dette des entreprises, à l'exclusion des émetteurs souverains et des émissions quasi souveraines.

En 2024, l'univers a été réduit de 20,7 % pour la section des obligations d'entreprises du portefeuille, en moyenne, sur la base des données des fins de 4 trimestres.

3) Screening positif : Le Compartiment effectue des investissements durables dans le cadre desquels un minimum de 10 % de ses actifs nets sont investis dans l'utilisation de produits obligataires tels que des obligations vertes, sociales ou durables d'entreprises ou souveraines et des investissements dans des obligations liées à la durabilité ou des obligations de sociétés considérées comme alignées sur les objectifs de développement durable des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 3 % des actifs nets du Compartiment.

L'alignement est défini pour chaque investissement / entreprise bénéficiaire en atteignant au moins l'un des trois seuils suivants :

- a) **Produits et services** : tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- b) **Dépenses d'investissement** : investir au moins 30 % de leurs dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- c) **Opérations** :
 - i. l'entreprise obtient un statut "aligné" pour l'alignement opérationnel d'au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise bénéficiaire de l'investissement des politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut "aligné" représente un score d'alignement opérationnel de ≥ 2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
 - ii. l'entreprise n'obtient pas le statut "mal aligné" en matière d'alignement opérationnel pour un quelconque ODD. Une entreprise est considérée comme "mal alignée" lorsque son score est ≤ -2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise à l'égard de l'activité contributive. Pour de plus amples informations sur les objectifs de développement durable des Nations unies, veuillez consulter le site <https://sdgs.un.org/goals>.

En 2024, 30,4 % des actifs nets du Compartiment ont été investis selon ce screening positif en moyenne sur la base des données de fin de trimestre. Les niveaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 14,5 % et 15,9 % des actifs nets du Compartiment en moyenne sur la base des données de fin de trimestre. La proportion d'obligations vertes, sociales ou liées au développement durable était de 9,2 % en moyenne, calculée sur la base des données de fin de trimestre.

4) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises ont été mesurés à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2024, nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine au niveau de Carmignac, et 11 entreprises au niveau du Compartiment .

6) Principales incidences négatives : ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des Normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR de niveau II 2019/2088 relative aux Principales incidences négatives, selon laquelle 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe Investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) font l'objet d'un suivi afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (choix facultatif). Les émetteurs d'obligations souveraines sont

contrôlés en ce qui concerne les violations sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de gaz à effet de serre.

Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2024, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties du portefeuille composées d'obligations d'entreprises :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Compartiment	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	69,499.78	82.01%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	6,910.42	82.01%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	741,916.57	82.13%
Total des GES	Total des émissions de GES	823,244.27	81.86%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	1,135.21	81.86%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	1,222.85	89.74%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	22%	89.74%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	67%	76.27%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	0.55	78.52%
Consommation d'énergie Intensité - Secteur NACEA	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	-	78.52%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEB	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	1.68	78.52%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEC	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	0.64	78.52%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	1.85	78.52%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	2.41	78.52%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.08	78.52%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.15	78.52%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEH	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	0.96	78.52%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	1.17	78.52%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	10%	83.50%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.01	1.02%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	1.51	71.60%

Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	1.81%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	-	91.64%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de réclamation. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	81.17%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	13%	65.31%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	38%	86.44%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	-	87.72%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	97.24	63.16%
Intensité des gaz à effet de serre (souverains et supranationaux)	Intensité des GES des pays bénéficiaires (tonnes d'émissions de CO2e par million d'euros du PIB du pays)	286.63	79.13%
Violations sociales (souveraines et supranationales)	Nombre de pays bénéficiaires d'investissements soumis à des violations sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), conformément aux traités et conventions internationaux, aux principes des Nations unies et, le cas échéant, à la législation nationale.	0.50	79.13%

● ...et par rapport aux périodes précédentes

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable) est appliquée à plus de 90% des émetteurs. En 2023, le taux de couverture de l'analyse ESG s'élève à 97,4% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

2 Montant de l'univers des obligations d'entreprise réduit de (minimum 20%) :

i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) Screening négatif spécifique au fonds : Les positions de portefeuille à revenu fixe ayant une note MSCI inférieure à 2,5 (note de " 0 " à " 10 ") sur les piliers environnementaux ou sociaux, ou ayant une note MSCI globale de " CCC " ou " B " (note de " CCC " à " AAA ") sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées "C" et plus sur le START (notation de "E" à "A") sont réintégrées dans l'univers d'investissement du Compartiment après une analyse ad hoc qui peut impliquer un engagement avec la société.

En 2023, l'univers des obligations d'entreprises a été réduit de 20,2 % du portefeuille, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

3) Screening positif (investissements durables) : le Compartiment effectue des investissements durables dans le cadre desquels un minimum de 10 % des actifs nets du Compartiment sont investis dans l'utilisation de produits obligataires tels que des obligations vertes, sociales ou durables d'entreprises ou souveraines et des investissements dans des obligations liées à la durabilité, ou dans des actions de sociétés considérées comme alignées sur les objectifs de développement durable pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 3 % des actifs nets du Compartiment.

L'alignement sur les objectifs de développement durable est défini pour chaque investissement / entreprise détenue en atteignant au moins l'un des trois seuils suivants :

- a) **Produits et services :** tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- b) **Dépenses d'investissement :** investir au moins 30 % de leurs dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- c) **Opérations :**
 - i. l'entreprise obtient un statut "aligné" pour l'alignement opérationnel d'au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise bénéficiaire de l'investissement des politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut "aligné" représente un score d'alignement opérationnel de ≥ 2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
 - ii. l'entreprise n'obtient pas le statut "mal aligné" en matière d'alignement opérationnel pour un quelconque ODD. Une entreprise est considérée comme "mal alignée" lorsque son score est ≤ -2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

En 2023, 18,2 % des actifs nets du Compartiment ont été investis selon ce screening positif, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres. Les niveaux d'investissement durable avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 9,2 % et 9,0 % de l'actif net du compartiment, en moyenne, sur la base des données de la période de quatre trimestres. Notre définition de l'investissement durable a changé en juillet 2023 pour intégrer l'alignement des SDG sur les opérations et un changement du seuil d'alignement des dépenses d'investissement, qui est passé de 30 % à 50 %. Par conséquent, le pourcentage moyen d'investissements durables indiqué ci-dessus reflète la définition de l'investissement durable en place à ce moment-là : en utilisant l'ancien cadre SDG pour les T1 et T2 et le cadre SDG actuel pour les T3 et T4 2023 respectivement.

4) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2023, nous nous sommes engagés auprès de 60 entreprises au niveau de Carmignac et de 8 entreprises au niveau du Compartiment.

5) Principaux impacts négatifs : En outre, suivi des Principales incidences négatives (PAI) : Le Compartiment a appliqué l'annexe 1 des Normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR niveau II 2019/2088 selon laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs ont été suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort

impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre hommes et femmes (choix facultatif), Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG. Les émetteurs d'obligations souveraines sont contrôlés en ce qui concerne les violations sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de gaz à effet de serre.

En 2023, nous sommes passés d'Impact Cubed en 2022 à MSCI en tant que fournisseur de données pour le suivi des PAI, car cette société offrait plus de transparence et une plus grande flexibilité pour construire nos propres outils à partir des données brutes fournies par MSCI. Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2023, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties du portefeuille composées d'obligations d'entreprise :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Compartiment	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	136290.35	80%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	10047.69	80%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	663507.56	80%
Total des GES	Total des émissions de GES	803637.71	80%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	1039.36	80%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	1066.65	89%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	23%	89%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	71%	65%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	1.06	70%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE A	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	70%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE B	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	1.65	70%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE C	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	0.88	70%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	4.02	70%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	1.47	70%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.00	70%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.00	70%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE H	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	1.00	70%
Consommation d'énergie Intensité - Secteur L de la	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE	1.11	70%

NACE	(activités immobilières)		
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	1%	79%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	0%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	1.95	37%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	1%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	91%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de réclamation. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.19	79%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	14%	23%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	37%	79%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	79%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	78.01	56%
Intensité des gaz à effet de serre (souverains et supranationaux)	Intensité des GES des pays bénéficiaires (tonnes d'émissions de CO2e par million d'euros du PIB du pays)	359.47	73%
Violations sociales (souveraines et supranationales)	Nombre de pays bénéficiaires d'investissements soumis à des violations sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), conformément aux traités et conventions internationaux, aux principes des Nations unies et, le cas échéant, à la législation nationale.	0.50	73%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le Compartiment effectue des investissements durables dans le cadre desquels un minimum de 10 % des actifs nets du Compartiment sont investis dans l'utilisation de produits obligataires tels que des obligations vertes, sociales ou durables d'entreprises ou souveraines et des investissements dans des obligations liées à la durabilité ou dans des obligations de sociétés qui sont alignées sur les Objectifs de développement durable (ODD) pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 3 % des actifs nets du Compartiment.

Le Compartiment adopte une approche holistique pour évaluer les obligations durables, y compris les obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité. Outre l'évaluation du profil ESG et de la stratégie de durabilité de l'émetteur de l'obligation par le biais de l'ESG, une obligation durable doit s'aligner sur certains critères spécifiques pour être catégorisée comme un " investissement durable " dans le cadre de la SFDR. Ces critères peuvent inclure, sans s'y limiter, l'évaluation des références en

matière de durabilité de l'émetteur, la conformité à des normes ou certifications internationalement reconnues (telles que les principes ou lignes directrices de l'International Capital Markets Association, ou le Climate Bonds Standards or Certification Scheme) et l'augmentation des pénalités en cas de non-respect des objectifs de durabilité. Le Compartiment peut toujours investir dans des obligations d'utilisation du produit ou des obligations liées à la durabilité qui ne répondent pas aux attentes susmentionnées en matière de durabilité, mais ces instruments ne seront pas pris en compte dans le calcul de la proportion minimale d'investissement durable.

Comme indiqué ci-dessus, l'alignement est défini pour chaque investissement/entreprise détenue en atteignant au moins l'un des trois seuils suivants :

- a) **Produits et services** : tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- b) **Dépenses d'investissement** : investir au moins 30 % de leurs dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- c) **Opérations** :
 - i. l'entreprise obtient un statut "aligné" pour l'alignement opérationnel d'au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise bénéficiaire de l'investissement des politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut "aligné" représente un score d'alignement opérationnel de ≥ 2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
 - ii. l'entreprise n'obtient pas le statut "mal aligné" en matière d'alignement opérationnel pour un quelconque ODD. Une entreprise est considérée comme "mal alignée" lorsque son score est ≤ -2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise à l'égard de l'activité contributive.

En 2024, le Compartiment avait 30,4 % des actifs nets du portefeuille investis dans des investissements durables selon notre définition mentionnée ci-dessus, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres. Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 14,5 % et 15,9 % des actifs nets du Compartiment. La proportion d'obligations vertes, sociales ou liées au développement durable était de 9,2 % en moyenne, calculée sur la base des données de la fin des quatre trimestres.

● ***Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?***

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne nuisent pas de manière significative à un objectif d'investissement durable environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :

i) **Exclusion à l'échelle de l'entreprise** : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) Screening négatif spécifique au Compartiment : Les positions de portefeuille à revenu fixe ayant une note START globale de " D " ou " E " (note de " E " à " A ") sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note START de E (note de "E" à "A") sur les piliers environnementaux ou sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note MSCI globale de " CCC " ou " B " (note de " C " à " AAA ") sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées " CCC " ou " B " sur la base de la notation globale MSCI (de " E " à " A ") peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est supérieure ou égale à " C ".

2) Gestion active : Les engagements des entreprises liés à l'ESG contribuant à une meilleure prise de conscience ou à l'amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) le niveau d'engagement actif et les politiques de vote, (b) le nombre d'engagements et (c) la participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Conformément à l'approche définie par Carmignac, les indicateurs Principales incidences négatives ont fait l'objet d'un suivi trimestriel. Les impacts négatifs sont identifiés en fonction de leur degré de gravité. Après une discussion interne, un plan d'action est établi, assorti d'un calendrier d'exécution. Dans ce cas, l'engagement de la société est inclus dans le plan d'engagement trimestriel de Carmignac, conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Un désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans le cadre de la politique susmentionnée.

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

Carmignac a appliqué un processus de screening controversé sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous ses investissements dans l'ensemble des Compartiments.

Carmignac a agi conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, afin d'évaluer les normes des entreprises, y compris, mais sans s'y limiter, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques courantes liées au climat.

Ce Compartiment a appliqué un processus de screening des controverses pour l'ensemble de ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes en matière d'environnement, de droits de l'homme et de droit international du travail, pour ne citer que les principales infractions, sont exclues. Ce processus de screening se base sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Il est communément appelé " norms-based screening " et intègre un screening restrictif contrôlé et mesuré par le biais du système ESG propriétaire de Carmignac, START. Un scoring et une recherche de controverses sur les entreprises sont appliqués en utilisant les données extraites d'ISS ESG comme base de données de recherche.

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe de "ne pas causer de préjudice significatif" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?



Carmignac s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de la SFDR niveau II 2019/2088, qui prévoit le suivi de 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et de 2 indicateurs facultatifs, afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau, Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG. En outre, et le cas échéant, les indicateurs des obligations souveraines, la violence sociale et l'intensité des émissions de gaz à effet de serre peuvent également être contrôlés.

Dans le cadre de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données tiers, MSCI, nous permet de suivre l'impact de nos fonds pour chaque PAI.

Les valeurs du PAI du fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds est inférieur au PAI de référence d'un certain seuil, nous recherchons les émetteurs qui contribuent le plus à la sous-performance du PAI en question. Ces sociétés sont considérées comme des valeurs aberrantes.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact. Dans le cadre de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises dont la performance est inférieure à celle de l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données MSCI nous permet de suivre l'impact de nos fonds pour chaque indicateur PAI.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact. Nous avons identifié que TotalEnergies était l'un des principaux contributeurs à la sous-performance de Carmignac Sécurité Portfolio pour l'empreinte carbone en 2023. Par conséquent, nous nous sommes engagés auprès de TotalEnergies en 2024. Les sujets abordés comprenaient leur stratégie de transition et le CAPEX mis de côté pour le développement des énergies renouvelables.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Veuillez trouver ci-dessous la moyenne des meilleurs investissements sur la base des données de fin de 12 mois pour 2024, pour la section des taux du portefeuille :

Investissements plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
États-Unis 0,12 % 15/04/2026		4.70%	États-Unis
Espagne 0,65% 30/11/2027		4.23%	Espagne
Vendome Funding CLO 2020-1 Dac		4.15%	Irlande
Repsol International Finance 22/12/2026	Energie	3.41%	Espagne
Cairn CLO Xv Dac		3.30%	Irlande
Eni Tv 13/10/2025	Energie	3.22%	Italie
Repsol International Finance 11/03/2026	Energie	3.07%	Espagne
Italie 4,81% 15/04/2025		2.89%	Italie
Bp Capital Markets 22/03/2026	Energie	2.75%	États-Unis
Amco - Asset Management Co 4,38% 27/02/2026	Finance	2.71%	Italie
Totalenergies 25/10/2027	Energie	2.54%	France
Bp Capital Markets 22/03/2029	Energie	2.42%	États-Unis
Pershing Square Holdings Ltd/Fund 1,38% 01/08/2027	Finance	1.83%	États-Unis
Enel 08/06/2027	Utilitaires	1.83%	Italie
Harbour Energie 0,84% 25/06/2025	Energie	1.78%	Royaume-Uni

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024

Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

En 2024, le Compartiment avait 30,4 % des actifs nets du portefeuille investis dans des investissements durables selon notre définition mentionnée ci-dessus, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

● Quelle était la répartition des actifs ?

Une proportion minimale de 90% des investissements de ce Compartiment est utilisée pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2024, 97,2% des émetteurs ont été couverts par l'analyse ESG donc 97,2% des émetteurs sont alignés sur ces caractéristiques E/S, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

Le Compartiment effectue des investissements durables en investissant au moins 10 % de ses actifs nets dans des actions de sociétés considérées comme alignées sur les objectifs de développement durable des Nations Unies (" les ODD "), mentionnés ci-dessus. En 2024, ce screening positif a été appliqué et 30,4 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des actions de sociétés alignées positivement sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies.

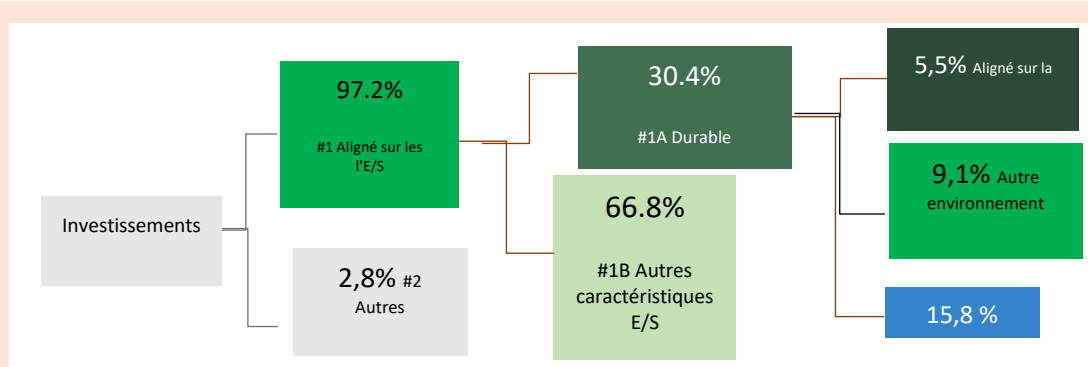
Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 3 % des actifs nets du Compartiment. En 2024, 14,5 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables avec des objectifs environnementaux, et 15,8 % dans des investissements durables avec des objectifs sociaux.

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence qui est :

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent à la meilleure performance.



#1 Aligné sur les caractéristiques E/S comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2Autres comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvre les investissements durables d'un point de vue environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les #2 Autres investissements (en plus des liquidités et des produits dérivés qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant) comprennent des investissements en obligations d'entreprise ou en obligations souveraines qui sont effectués en stricte conformité avec la stratégie d'investissement du Compartiment.

Tous ces investissements font l'objet d'une analyse ESG (notamment via notre modèle propriétaire Sovereign ESG pour les obligations souveraines) et, pour les obligations d'entreprises, sont soumis à un examen des garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds. En 2024, cette proportion est de 2,8 % de l'actif net du fonds, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Veuillez trouver ci-dessous la moyenne des principaux secteurs sur la base des données de fin de 12 mois pour 2024 du portefeuille :

Les grands secteurs économiques	% Actifs
Finance	29.73%
Energie	13.03%
Pétrole, gaz et combustibles	8.96%
consommables	
Équipements et services	4.06%
énergétiques	
Utilitaires	5.05%
Consommation Discrétionnaire	4.93%
Industrie	4.17%
Immobilier	3.16%
Communication	2.31%
Matériaux	1.73%
Santé	1.09%
Biens de Consommation de Base	0.87%
Technologies de l'Information	0.76%

33,16 % du Compartiment sont investis dans d'autres instruments, tels que la dette souveraine, les liquidités, etc.

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE

Au 31 décembre 2024, 5,5 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxonomie de l'UE.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxonomie de l'UE ?¹**

☐

Oui :

☐

Dans le gaz

☐

Dans l'Energie
nucléaire

☒

Non :

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères des activités économiques durables au sens de la taxonomie de l'UE.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en part active :

- **le chiffre d'affaires** reflétant la part des recettes provenant des activités vertes des entreprises bénéficiaires d'investissements
- **les dépenses d'investissement** (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- **les dépenses opérationnelles** (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.



Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE

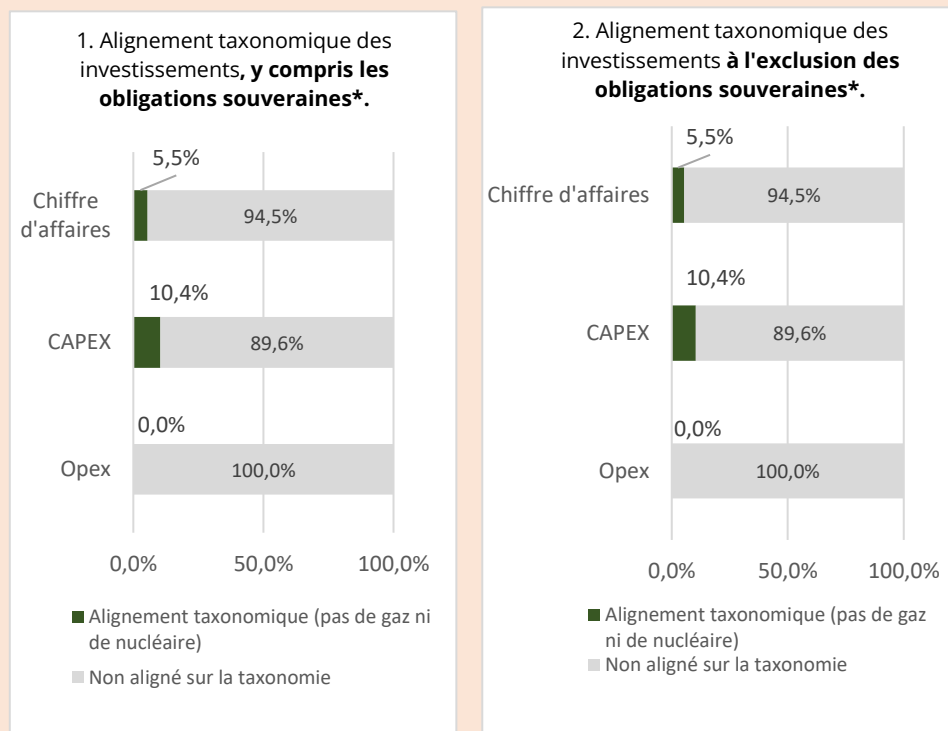
En 2024, 9,1 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements durables dont les objectifs environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.



Quelle est la part des investissements socialement durables ?

En 2024, 15,9 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements durables avec des objectifs sociaux, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement de la taxonomie des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement de la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement de la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La partie restante du portefeuille (en dehors de la proportion minimale de 90%) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales mais n'est pas systématiquement couverte par l'analyse ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres non cotés ou ayant fait l'objet d'une introduction en bourse, dont l'analyse ESG peut être réalisée après l'acquisition dudit instrument financier par le compartiment, des liquidités à des fins de gestion de la liquidité ainsi que des produits dérivés.

Au niveau de l'émetteur (obligations d'entreprises), les actifs non durables sont examinés pour vérifier qu'ils respectent les normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes du travail et de lutte contre la corruption, par le biais d'un screening controversé ("basé sur les normes"). Les investissements sont soumis à un screening de garanties minimales pour s'assurer que leurs activités commerciales sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance sont intégrées dans les instruments synthétiques par le biais du cadre des produits dérivés détaillé ci-dessous. L'approche dépendra du type d'instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivés à nom unique ou dérivés sur indice.

à nom unique

Les produits dérivés présentant une exposition courte à un seul titre sous-jacent ne font pas l'objet de vérifications supplémentaires liées à l'ESG. L'émetteur sous-jacent peut être présent dans les listes d'exclusion du Compartiment au motif que le fait de signaler un manque de confiance dans une entreprise présentant de mauvaises caractéristiques ESG en vendant à découvert leur(s) titre(s) est considéré comme raisonnable dans la poursuite de l'équilibre des objectifs d'investissement des actionnaires. Ces produits dérivés ne font pas l'objet d'une notation START.

Les instruments dérivés présentant une exposition longue à une seule société ou émetteur sous-jacent sont soumis à la même politique d'intégration ESG que les positions longues physiques en actions et/ou en dette d'entreprise, selon le cas. Ces instruments doivent satisfaire aux mêmes critères d'intégration ESG, tels que décrits dans la présente annexe.

Dérivés sur indices

Les produits dérivés sur indices, qu'ils soient exposés à long ou à court terme, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires afin de s'assurer qu'ils conviennent au Compartiment, en fonction de leur objectif.

- Objectifs de couverture et de gestion efficace du portefeuille : les dérivés sur indices achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG.
- Exposition : un instrument dérivé sur indice peut être acheté par le Compartiment à des fins d'exposition dans la mesure où il répond aux caractéristiques suivantes, s'il doit être détenu pendant plus d'un mois :
 - o Indice concentré (5 composants ou moins dans l'indice sous-jacent) : L'indice ne doit avoir aucun de ses composants dans la liste d'exclusion du Compartiment.
 - o Indice large (plus de 5 composants) : l'indice doit être composé en grande majorité (>80% d'exposition) de sociétés qui ne figurent pas sur la liste d'exclusion du Compartiment.

En outre, la note ESG moyenne pondérée de l'indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou à C (START), et la couverture ESG de l'indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90 %.

En 2024, aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.

L'indicateur de référence du Compartiment reste hors du champ d'application de ce cadre de dérivés sur indices, et n'est pas considéré à des fins ESG.

Le Compartiment applique un calcul de compensation (compensation d'une position longue avec une position courte équivalente de l'émetteur à l'aide d'instruments dérivés) afin de mesurer les effets négatifs.

100 % des actifs du compartiment (hors liquidités et produits dérivés) appliquent des screenings et exclusions sectoriels et normatifs négatifs assurant des garanties minimales en matière environnementale et sociale.

En outre, l'absence de préjudice significatif, le processus d'exclusion et les impacts négatifs sont contrôlés pour tous les actifs des compartiments.

Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence

Les actions listées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2024 afin de soutenir notre processus d'investissement global dans le respect des caractéristiques environnementales / sociales :

Intégration de l'ESG

En 2024, nous avons introduit un nouveau cadre, pour des fonds sélectionnés uniquement, afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Des objectifs climatiques de portefeuille ont été fixés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % en 2030, de 70 % en 2040 et atteindre le zéro net en 2050. L'année de référence pour les objectifs climatiques du portefeuille est 2018.

En 2024, nous avons également amélioré notre processus de réduction de l'univers en repondérant chaque émetteur de l'univers initial du fonds. L'univers d'investissement est repondéré afin d'éliminer les biais de capitalisation boursière, géographiques et sectoriels qui pourraient entraîner des différences significatives entre la composition de ces indices et celle du portefeuille du Compartiment.

En 2024, nous avons également formalisé notre processus d'intégration ESG pour les instruments CLO ("collateralised loan obligation"). L'analyse ESG est réalisée pour une part significative des nouveaux instruments CLO. L'analyse adhoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est réalisée par le gestionnaire de portefeuille. Les fonds utilisant ce cadre ne peuvent pas investir dans les instruments les moins bien notés.

Nous avons développé et lancé une approche holistique de l'évaluation des obligations durables, qui comprennent les obligations liées à l'utilisation des produits (vertes, sociales, durables) et les obligations liées à la durabilité. Ces obligations ne sont plus considérées comme des investissements durables par défaut, mais doivent plutôt faire l'objet d'une analyse approfondie sur la base de critères spécifiques.

Nous avons établi un nouveau cadre pour intégrer l'analyse ESG dans les expositions aux produits dérivés dans l'ensemble de nos fonds. Les émetteurs sous-jacents des produits dérivés à nom unique et des produits dérivés indiciels détenus à des fins d'exposition font désormais l'objet d'une analyse ESG. Les produits dérivés à nom unique détenus à des fins d'exposition sont désormais soumis aux mêmes critères d'intégration ESG que les positions longues. En outre, des critères d'intégration ESG ont été élaborés, comme décrit dans le document ci-dessus, pour les dérivés sur indices. Les produits dérivés détenus à des fins de couverture ou de gestion efficace de portefeuille peuvent toujours être détenus dans le portefeuille sans faire l'objet d'une analyse ESG. La politique a été élaborée et mise en œuvre par l'équipe des spécialistes de l'investissement durable et est supervisée par la fonction Risque de l'entreprise.

Tout au long de l'année 2024, nous avons amélioré notre modèle souverain ESG afin d'intégrer d'autres indicateurs clés de performance E/S/G dans notre analyse. . Ce nouveau modèle devrait être lancé au premier trimestre 2025.

Transparence

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site web de Carmignac : https://www.carmignac.fr/en_GB/sustainable-investment/overview.

Dans notre rapport TCFD 2024, nous avons introduit une divulgation de la valeur à risque (VaR) climatique dans nos rapports. La divulgation de la VAR climatique quantifie la valeur économique qui serait potentiellement à risque selon différents scénarios climatiques. La divulgation de la VaR climatique est disponible dans le cadre de notre rapport TCFD plus complet et peut être consultée à l'adresse https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf.

Carmignac reconnaît qu'il est aussi important de " joindre le geste à la parole " que de " parler de la parole " ; c'est pourquoi nous avons publié notre politique de responsabilité sociale des entreprises (RSE) en 2024. Notre approche de la RSE repose sur cinq piliers clés : notre empreinte environnementale opérationnelle, la promotion d'une main-d'œuvre engagée et d'un environnement inclusif, notre engagement sociétal, notre engagement en faveur des arts par le biais de la Fondation Carmignac et notre conduite responsable des affaires. Notre politique de RSE est accessible à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/CSR_FR_en.pdf

En 2024, nous avons également réorganisé notre politique d'exclusion afin d'accroître la transparence pour nos investisseurs. La politique comprend désormais la justification de chaque exclusion, le seuil de revenu utilisé pour ces exclusions ainsi qu'un tableau détaillant les fonds concernés par les critères d'exclusion. En outre, nous avons amélioré la politique afin de clarifier davantage notre intégration des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans nos processus de suivi des controverses. Notre politique d'exclusion peut être consultée à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

L'intendance

Objectif de 100 % des votes : en 2024, nous avons réussi à participer à 98,15 % (95 % en 2023) de tous les votes possibles à l'assemblée générale annuelle au niveau de Carmignac.

Code de bonne gestion : Nous avons une nouvelle fois été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en respectant tous les principes, tels qu'ils sont formalisés dans notre Stewardship Report annuel :

Consultations réglementaires : Nous avons participé à des tables rondes sectorielles sur les questions ESG auxquelles sont confrontés notre industrie, nos produits et le secteur dans son ensemble, et avons en outre contribué aux consultations et discussions suscitées par nos régulateurs, notamment, au niveau de l'UE, la FCA britannique et l'AMF française, soit directement, soit par l'intermédiaire des groupes de travail de nos associations de fonds tels que AI UK, Alfi Luxembourg et AFG, France

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit à la gestion la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent le plus efficacement influencer les entreprises investies sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et, en fin de compte, contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre participation à Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. En 2024, nous avons rejoint l'initiative d'engagements collaboratifs avec Nature 100+, sur des sujets liés à la biodiversité. Nous avons également rejoint la coalition d'impact collectif WBA sur l'IA éthique.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est entretenu par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et l'équipe ESG. Nous pensons que notre engagement permet de mieux comprendre comment les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent significativement leur profil ESG tout en assurant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'une des cinq considérations suivantes 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac Portfolio peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela permet d'influencer les actions et la gouvernance des entreprises détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentielle ou confirmée, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2024, Nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine sur des sujets spécifiques à l'ESG au niveau de Carmignac, et avec 11 entreprises de ce Compartiment particulier comme Accor décrit ci-dessous.

En 2024, nous nous sommes engagés avec Accor SA. Conformément à notre politique d'engagement, le taux élevé de rotation du personnel d'Accor SA est à l'origine de cet engagement. Carmignac a demandé à l'entreprise d'élargir le champ des données communiquées sur les questions de santé et de sécurité, la rotation du personnel et les accidents mortels dans les hôtels gérés.

La direction n'a pas jugé les chiffres de rotation élevés préoccupants, car ils sont conformes aux moyennes du secteur et la plupart du personnel est recruté par l'intermédiaire des hôtels gérés et franchisés. Toutefois, la direction a reconnu que ce problème pouvait poser un risque de réputation, étant donné que les franchisés et les hôtels gérés utilisent la marque de l'entreprise. La direction a présenté certaines mesures prises pour former et fidéliser les employés.

En réponse à la demande de Carmignac de divulguer des informations supplémentaires sur la santé et la sécurité, la direction a indiqué qu'elle envisagerait de modifier les indicateurs clés de performance.

Carmignac s'est en outre engagé à échanger des informations concernant l'obligation liée au développement durable que Carmignac détient dans un certain nombre de portefeuilles. Cette conversation nous a permis d'obtenir plus d'informations sur les progrès réalisés par la Société pour atteindre les objectifs de l'obligation liée au développement durable, et nous a permis de donner notre avis sur la manière dont la Société communique les données relatives à ses performances par rapport à ces objectifs.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général de marché ?

Sans objet

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité permettant de déterminer l'alignement du référentiel sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Sans objet

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?*

Sans objet

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, qui établit une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les objectifs durables de ce produit financier sont atteints.

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : CARMIGNAC PORTFOLIO FLEXIBLE BOND Identifiant de l'entité légale :

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Elle a réalisé des **investissements durables avec un objectif environnemental** : ____%



dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



Elle a réalisé des **investissements durables avec un objectif social** : ____%



2. Il **promeut les caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif de réaliser un investissement durable, il représente une proportion de _ % % d'investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



avec un objectif social



Elle a promu les caractéristiques de l'E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Le Compartiment a promu les caractéristiques environnementales et sociales en appliquant les meilleures approches de l'univers et les meilleurs efforts pour investir de manière durable : 1) Intégration ESG, 2) Screening négatif, 3) Gérance active pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, 4) Suivi des principaux impacts négatifs.

Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifiée au cours de l'année.

● **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable) est appliquée à plus de 90% des émetteurs. En 2024, le taux de couverture de l'analyse ESG est de 98,8% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

2) Montant dont l'univers des obligations d'entreprise est réduit (minimum 20 %) :

i) À l'échelle de l'entreprise : Un screening négatif et des exclusions d'activités et de pratiques non durables ont été identifiés à l'aide d'une approche fondée sur des normes et des règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) Spécifique au fonds : Les entreprises ayant une note START globale de "D" ou "E" (note de "E" à "A") ont été exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note START de E (note de "E" à "A") sur les piliers environnementaux ou sociaux ont été exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note MSCI globale de " CCC " ou " B " (note de " C " à " AAA ") ont été a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées " CCC " ou " B " sur la base de la notation globale MSCI (de " E " à " A ") peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est supérieure ou égale à " C ".

Avant de réduire l'univers d'investissement comme décrit ci-dessus, les univers d'investissement en actions et/ou en obligations d'entreprise, selon le cas, ont été repondérés afin d'éliminer tout biais qui aurait pu entraîner des différences significatives entre la composition des indices constituant ces univers et celle du portefeuille du Compartiment. Chaque émetteur a été repondéré en fonction des pondérations historiques du fonds par secteur, région (marchés émergents/marchés développés) et capitalisation boursière (petite/moyenne/grande), en prévoyant une marge de +/-5% pour chaque caractéristique distincte. Les pondérations utilisées ont été calculées chaque année, mais les constituants de l'univers et les données ESG utilisées pour réduire l'univers ont été rafraîchis chaque trimestre. La repondération a été effectuée en utilisant les pondérations historiques du fonds sur l'horizon d'investissement recommandé, en tenant compte des rotations sectorielles, géographiques et de capitalisation.

En 2024, l'univers des obligations d'entreprises a été réduit de 20,6 % du portefeuille, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

3) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2024, nous avons mené 70 engagements auprès de 54 entreprises au niveau de Carmignac, et de 8 entreprises au niveau de Carmignac Portfolio Flexible Bond.

4) Principales incidences négatives : ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des Normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR de niveau II 2019/2088 relative aux Principales incidences négatives, selon laquelle 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe Investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) font l'objet d'un suivi afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et

production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (choix facultatif). Les émetteurs d'obligations souveraines ont été contrôlés pour les violations sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de gaz à effet de serre.

Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2024, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Compartiment	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	82996.84	72.17%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	9455.58	72.17%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	529068.75	72.53%
Total des GES	Total des émissions de GES	601402.09	72.17%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	775.27	72.17%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	1301.56	80.11%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.12	80.11%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	0.66	65.86%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	0.55	69.63%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEA	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	69.63%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEB	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	1.29	69.63%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEC	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	1.19	69.63%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	1.81	69.63%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	0.00	69.63%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.15	69.63%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.17	69.63%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEH	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	3.09	69.63%
Intensité de la	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de	0.59	69.63%

consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)		
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	0.04	75.36%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	0.00%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	1.66	62.70%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	2.07%
Violations de la convention- cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	82.10%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention- cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de réclamation. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	71.76%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	0.14	48.46%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	0.36	77.24%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	78.94%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	105.27	49.01%
Intensité des gaz à effet de serre (souverains et supranationaux)	Intensité des GES des pays bénéficiaires (tonnes d'émissions de CO2e par millions d'euros du PIB du pays)	344.86	88.72%
Violations sociales (souveraines et supranationales)	Nombre de pays bénéficiaires d'investissements soumis à des violations sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), conformément aux traités et conventions internationaux, aux principes des Nations unies et, le cas échéant, à la législation nationale.	0.75	88.72%

● ...et par rapport aux périodes précédentes

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable) est appliquée à plus de 90% des émetteurs. En 2023, le taux de couverture de l'analyse ESG s'élève à 98,6% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

2) Montant dont l'univers des obligations d'entreprise est réduit (minimum 20 %) :

i) À l'échelle de l'entreprise : Un screening négatif et des exclusions d'activités et de pratiques non durables ont été identifiés à l'aide d'une approche fondée sur des normes et des règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail

(OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) spécifiques à un fonds : Les sociétés ayant une note MSCI inférieure à 2,5 (note de " 0 " à " 10 ") sur les piliers environnementaux ou sociaux, ou ayant une note MSCI globale de " CCC " ou " B " (note de " CCC " à " AAA ") ont été a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées "C" et plus sur le START (notation de "E" à "A") ont été réintégrées dans l'univers d'investissement du Compartiment après une analyse ad hoc qui peut impliquer un engagement avec la société.

En 2023, l'univers des obligations d'entreprises a été réduit de 20,2 % du portefeuille, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

3) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2023, nous nous sommes engagés auprès de 60 entreprises au niveau de Carmignac, et de 7 entreprises au niveau de Carmignac Portfolio Flexible Bond.

4) Principales incidences négatives : ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des Normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR de niveau II 2019/2088 relative aux Principales incidences négatives, selon laquelle 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe Investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) font l'objet d'un suivi afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (choix facultatif). Les émetteurs d'obligations souveraines ont été contrôlés pour les violations sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de gaz à effet de serre.

En 2023, nous sommes passés d'Impact Cubed en 2022 à MSCI en tant que fournisseur de données pour le suivi des PAI, parce qu'il offrait plus de transparence et une plus grande flexibilité pour construire nos propres outils en utilisant les données brutes fournies par MSCI. Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2023, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Compartiment	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	100335.42	67%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	9049.99	67%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	445740.83	67%
Total des GES	Total des émissions de GES	554499.78	67%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	835.97	67%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	1385.61	81%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	15%	81%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	68%	57%

Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	1.11	65%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEA	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	65%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEB	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	2.48	65%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEC	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	1.52	65%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	5.54	65%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	0.00	65%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.18	65%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.03	65%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEH	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	2.74	65%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	0.54	65%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	0%	73%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	0%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	4.06	18%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	1%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	83%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de règlement des griefs. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.23	73%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	20%	18%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	37%	73%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans	0.00	74%

	la fabrication ou la vente d'armes controversées		
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	64.92	48%
Intensité des gaz à effet de serre (souverains et supranationaux)	Intensité des GES des pays bénéficiaires (tonnes d'émissions de CO2e par millions d'euros du PIB du pays)	421.50	89%
Violations sociales (souveraines et supranationales)	Nombre de pays bénéficiaires d'investissements soumis à des violations sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), conformément aux traités et conventions internationaux, aux principes des Nations unies et, le cas échéant, à la législation nationale.	0.25	89%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Bien que le Compartiment ne s'engage pas à respecter un pourcentage minimum d'investissements durables, il peut être exposé de manière accessoire aux investissements durables tels que définis par le Cadre de Carmignac pour les objectifs de développement durable (SDG) ou par le biais de la dette durable telle que définie par les obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité dans les obligations d'entreprises ou souveraines.

● **Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?**

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne nuisent pas de manière significative à un objectif d'investissement durable environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :

i) À l'échelle de l'entreprise : Un screening négatif et des exclusions d'activités et de pratiques non durables ont été identifiés à l'aide d'une approche fondée sur des normes et des règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) Spécifique au fonds : Les entreprises ayant une note START globale de "D" ou "E" (note de "E" à "A") ont été exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note START de E (note de "E" à "A") sur les piliers environnementaux ou sociaux ont été exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note MSCI globale de " CCC " ou " B " (note de " C " à " AAA ") ont été a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées " CCC " ou " B " sur la base de la notation globale MSCI (de " E " à " A ") peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est supérieure ou égale à " C ".

Avant de réduire l'univers d'investissement comme décrit ci-dessus, les univers d'investissement en actions et/ou en obligations d'entreprise, selon le cas, ont été repondérés afin d'éliminer tout biais qui aurait pu entraîner des différences significatives entre la composition des indices constituant ces univers et celle du portefeuille du Compartiment. Chaque émetteur a été repondéré en fonction des pondérations historiques du fonds par secteur, région (marchés émergents/marchés développés) et capitalisation boursière (petite/moyenne/grande), en prévoyant une marge de +/-5% pour chaque caractéristique distincte. Les pondérations utilisées ont été calculées chaque année, mais les constituants de l'univers et les données ESG utilisées pour réduire l'univers ont été rafraîchis

chaque trimestre. La pondération a été effectuée en utilisant les pondérations historiques du fonds sur l'horizon d'investissement recommandé, en tenant compte des rotations sectorielles, géographiques et de capitalisation.

2) Gestion active : Les engagements des entreprises liés à l'ESG contribuant à une meilleure prise de conscience ou à l'amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, et (c) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Les Principales incidences négatives ont fait l'objet d'un suivi trimestriel. Les impacts négatifs aberrants sont identifiés en fonction de leur degré de gravité. Après discussion avec l'équipe d'investissement, un plan d'action a été établi, assorti d'un calendrier d'exécution. Le dialogue avec l'entreprise est généralement la voie privilégiée pour influencer l'atténuation des impacts négatifs par l'entreprise, auquel cas l'engagement de l'entreprise est inclus dans le plan d'engagement trimestriel conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Un désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans le cadre de cette politique.

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

Carmignac a appliqué un processus de screening controversé sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous ses investissements dans l'ensemble des Compartiments.

Carmignac a agi conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP), à la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales afin d'évaluer les normes des entreprises, y compris, mais sans s'y limiter, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques normales liées au climat.

Ce Compartiment a appliqué un processus de screening des controverses pour l'ensemble de ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes en matière d'environnement, de droits de l'homme et de droit international du travail, pour ne citer que les principales infractions, sont exclues. Ce processus de screening se base sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Il est communément appelé " norms-based screening " et intègre un screening restrictif contrôlé et mesuré par le biais du système ESG propriétaire de Carmignac, START. Un scoring et une recherche de controverses sur les entreprises sont appliqués en utilisant les données extraites d'ISS ESG comme base de données de recherche.

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe de "ne pas causer de préjudice significatif" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?



Carmignac s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de la SFDR niveau II 2019/2088, qui prévoit le suivi de 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et de 2 indicateurs facultatifs afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau, Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non corrigé entre hommes et femmes, diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif du PDG. En outre, et le cas échéant, les indicateurs des obligations souveraines, la violence sociale et l'intensité des émissions de gaz à effet de serre peuvent également être contrôlés.

Dans le cadre de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données MSCI nous permet de suivre l'impact de nos fonds pour chaque PAI.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact. Nous avons identifié que Petroleos Mexicanos (Pemex) était l'un des principaux contributeurs à la sous-performance du Carmignac Portfolio Flexible Bond pour l'intensité en GES en 2023. Par conséquent, nous nous sommes engagés auprès de Pemex en 2024 dans le cadre de notre travail en tant que coresponsable du groupe Mesures relatives contre les changements climatiques (CA) 100. Après quatre années d'engagement avec Pemex, Carmignac a établi un dialogue solide avec Pemex et la société répond de manière constructive aux préoccupations soulevées par le groupe CA 100. Après avoir réussi à encourager l'entreprise à créer son premier comité de développement durable en 2023, Pemex a approuvé et publié son premier plan de développement durable, avec la contribution des investisseurs principaux du groupe CA 100. En réponse aux demandes de Carmignac et du groupe CA 100, le plan de développement durable comprend des informations clés telles que les objectifs quantifiés d'émissions de gaz à effet de serre et les implications CAPEX correspondantes, ainsi qu'un plan d'action sur les émissions de méthane. En outre, Pemex s'est engagée à aligner ses informations sur les normes S1 et

S2 de l'ISSB, ce qui rendra le plan de développement durable conforme aux exigences de la TCFD. Un rapport sur les risques liés au changement climatique conforme à la TCFD a également été publié.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Veuillez trouver ci-dessous la moyenne des meilleurs investissements sur la base des données de fin de 12 mois pour 2024, pour la section obligataire du portfolio :

Investissements plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
ÉTATS-UNIS 0,12% 15/04/2026	Obligations souveraines	3.03%	États-Unis
ENI TV 13/07/2029	Energie	1.34%	Italie
ITALIE 1,60% 28/06/2030	Obligations souveraines	1.28%	Italie
AMCO - ASSET MANAGEMENT CO 1,38% 27/01/2025	Finance	1.06%	Italie
ITALIE 2,00% 14/03/2028	Obligations souveraines	1.00%	Italie
COMMERZBANK 09/10/2027	Finance	0.95%	Allemagne
ALLWYN INTERNATIONAL AS 3,88% 20/02/2025	Consommateur	0.92%	République tchèque
ABN AMRO BANK 22/09/2025	Discrétionnaire		
ROUMANIE 4,62% 03/04/2049	Finance	0.91%	Pays-Bas
BARCLAYS 15/12/2025	Obligations souveraines	0.90%	Roumanie
PORTUGAL 1,14% 04/12/2034	Finance	0.88%	Royaume-Uni
ISRAËL 5,38% 12/03/2029	Obligations souveraines	0.84%	Portugal
PERSHING SQUARE HOLDINGS LTD/FUND 3,25% 01/07/2031	Obligations souveraines	0.84%	Israël
LETTONIE 3,88% 12/07/2033	Finance	0.82%	États-Unis
RAIFFEISEN BANK INTERNATIONAL 15/06/2025	Obligations souveraines	0.81%	Lettonie
	Finance	0.79%	Autriche

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024

Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

Si l'on utilise les cadres SDG et dette durable de Carmignac, la proportion d'investissements durables en 2024 est de 25,9%, dont 24,1% sont considérés comme des investissements durables selon le cadre SDG et 6,0% selon le cadre dette durable (moyenne des données des 4 trimestres de fin d'année). De plus amples informations sur les cadres ESG et dette durable de Carmignac sont disponibles dans la politique d'intégration ESG de Carmignac à l'adresse https://carmidoc.carmignac.com/SRIIP_FR_en.pdf.

Quelle était la répartition des actifs ?

Une proportion minimale de 90% des investissements de ce Compartiment est utilisée pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2024, 98,8% des émetteurs ont été couverts par l'analyse ESG donc 98,8% des émetteurs sont alignés sur ces caractéristiques E/S, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

Les #2 Autres investissements (en plus des liquidités et des produits dérivés qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant) étaient des obligations d'entreprise ou des obligations souveraines qui n'ont pas été classées comme des investissements durables. Il s'agit d'investissements strictement conformes à la stratégie d'investissement du Compartiment et visant à mettre en œuvre cette stratégie. Tous ces investissements ont fait l'objet d'une analyse ESG (y compris par le biais de notre modèle souverain propriétaire ESG pour les obligations souveraines) et, pour les actions et les obligations d'entreprise, ont été soumis à un screening de garanties minimales afin de s'assurer que

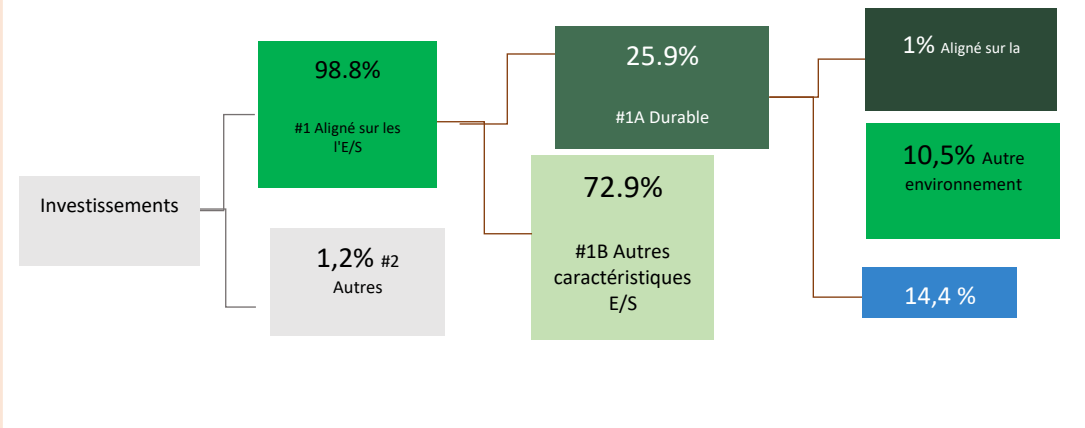
La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence qui est :

leurs activités commerciales étaient alignées sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ces instruments n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions à faible émission de carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.



#1 Aligné sur les caractéristiques E/S comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2Autres comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvre les investissements durables d'un point de vue environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veuillez trouver ci-dessous la moyenne des principaux secteurs sur la base des données de fin de 12 mois pour 2024 pour la section actions du portefeuille :

Les grands secteurs économiques	% Actifs
Obligations souveraines	34.31%
Finance	33.08%
Energie	8.30%
Consommation Discrétionnaire	4.52%
Santé	4.02%
Industrie	3.29%
Energie	3.20%
Immobilier	2.52%
Utilitaires	2.51%
Biens de Consommation de Base	1.77%
Communication	1.32%
Technologies de l'Information	1.14%
Matériaux	0.01%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE

Le Compartiment n'a pas d'objectif d'alignement sur la taxonomie de l'UE. Au 31/12/2024, l'alignement sur la taxonomie de l'UE est de 1 %.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxonomie de l'UE ?¹

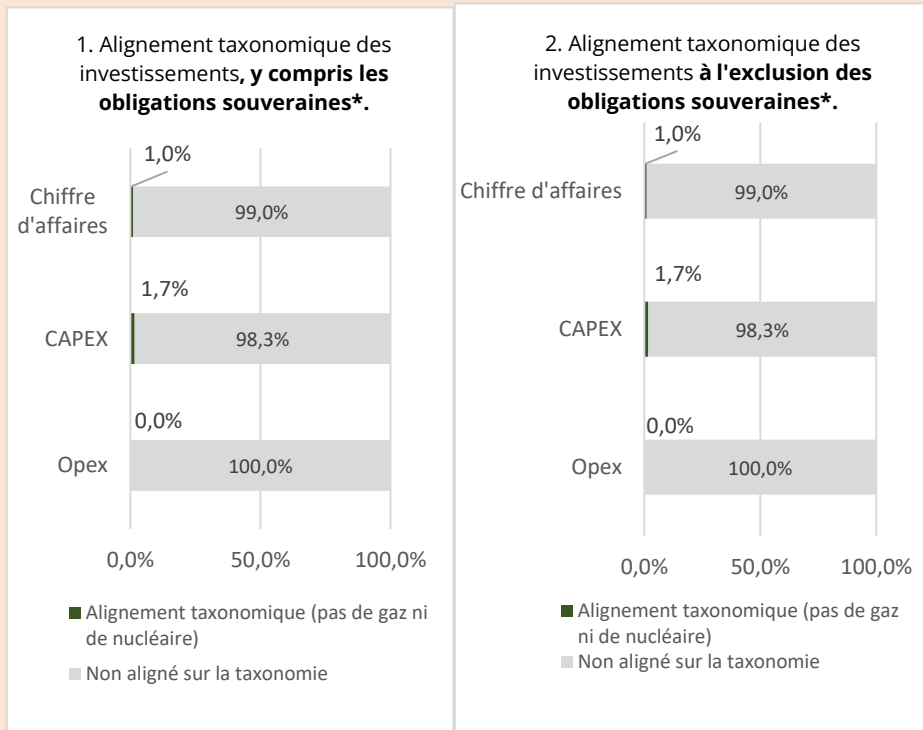
☐ Oui :

☐ Dans le gaz

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non :

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement de la taxonomie des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement de la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement de la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères des activités économiques durables au sens de la taxonomie de l'UE.



Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en part active :

- **le chiffre d'affaires** reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises bénéficiaires d'investissements
- **les dépenses d'investissement (CapEx)** qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- **les dépenses opérationnelles (OpEx)** reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

- **Quelle a été la part active des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

En 2023, le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE était de 0,66 %.



- Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE**

Non applicable



- Quelle est la part des investissements socialement durables ?**

Non applicable



- Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

La partie restante du portefeuille (en dehors de la proportion minimale de 90%) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales mais n'est pas systématiquement couverte par l'analyse ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres non cotés ou ayant fait l'objet d'une introduction en bourse, dont l'analyse ESG peut être réalisée après l'acquisition dudit instrument financier par le compartiment. Les liquidités (et équivalents de liquidités), ainsi que les produits dérivés (utilisés à des fins de couverture) sont également inclus dans le poste "#2 Autres".

Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance ont été intégrées dans les instruments synthétiques par le biais du cadre des produits dérivés décrit ci-dessous. L'approche dépendait du type d'instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivés à nom unique ou dérivés sur indice.

à nom unique

Le Compartiment peut conclure des instruments dérivés avec une exposition courte à un seul titre sous-jacent ("single name") uniquement à des fins de couverture, c'est-à-dire pour couvrir l'exposition longue sur la même société ou le même émetteur. Les positions courtes nettes, c'est-à-dire les situations où l'exposition courte sur la société ou l'émetteur sous-jacent est supérieure à l'exposition longue du Compartiment sur cette même société ou émetteur, sont interdites. L'utilisation d'instruments dérivés à découvert à des fins autres que de couverture est interdite.

Les instruments dérivés présentant une exposition longue à une seule société ou émetteur sous-jacent sont soumis à la même politique d'intégration ESG que les positions longues physiques en actions et/ou en dette d'entreprise, selon le cas. Ces instruments doivent satisfaire aux mêmes critères d'intégration ESG, tels que décrits dans la présente annexe.

indices

Les produits dérivés sur indices, qu'ils soient exposés à long ou à court terme, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires afin de s'assurer qu'ils conviennent au Compartiment, en fonction de leur objectif.

- Objectifs de couverture et de gestion efficace du portefeuille : les dérivés sur indices achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG.
- Objectifs d'exposition : un instrument dérivé sur indice peut être acheté par le Compartiment à des fins d'exposition dans la mesure où il répond aux caractéristiques suivantes, s'il doit être détenu pendant plus d'un mois :
 - Indice concentré (5 composants ou moins dans l'indice sous-jacent) : L'indice ne doit avoir aucun de ses composants dans la liste d'exclusion du Compartiment.
 - Indice large (plus de 5 composants) : l'indice doit être composé en grande majorité (>80% d'exposition) de sociétés qui ne figurent pas sur la liste d'exclusion du Compartiment.

En outre, la notation ESG moyenne pondérée de l'indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou à C (START), et la couverture ESG de l'indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90 %. L'indicateur de référence du Compartiment reste hors du champ d'application de ce cadre de dérivés sur indices et n'est pas pris en compte à des fins ESG. Le Compartiment applique un calcul de compensation (compensation d'une position longue avec une position courte équivalente de l'émetteur à l'aide d'instruments dérivés) afin de mesurer les impacts négatifs.

100 % des actifs en fonds propres font l'objet d'un screening et d'exclusions sectorielles et normatives négatives garantissant un minimum de garanties environnementales et sociales.

En outre, l'absence de préjudice significatif, le processus d'exclusion et les impacts négatifs sont contrôlés pour tous les actifs des compartiments.

En 2024, aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales du compartiment.

Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence

Les actions listées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2024 afin de soutenir notre processus d'investissement global dans le respect des caractéristiques environnementales / sociales :

Intégration de l'ESG

En 2024, nous avons introduit un nouveau cadre, pour des fonds sélectionnés uniquement, afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Des objectifs climatiques de portefeuille ont été fixés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % en 2030, de 70 % en 2040 et atteindre le zéro net en 2050. L'année de référence pour les objectifs climatiques du portefeuille est 2018.

En 2024, nous avons également amélioré notre processus de réduction de l'univers en répondant chaque émetteur de l'univers initial du fonds. L'univers d'investissement est repondéré afin d'éliminer les biais de capitalisation boursière, géographiques et sectoriels qui pourraient entraîner des différences significatives entre la composition de ces indices et celle du portefeuille du Compartiment.

En 2024, nous avons également formalisé notre processus d'intégration ESG pour les instruments CLO ("collateralised loan obligation"). L'analyse ESG est réalisée pour une part significative des nouveaux instruments CLO. L'analyse adhoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est réalisée par le gestionnaire de portefeuille. Les fonds utilisant ce cadre ne peuvent pas investir dans les instruments les moins bien notés.

Nous avons développé et lancé une approche holistique de l'évaluation des obligations durables qui comprennent les obligations à usage de produits (vertes, sociales, durables) et les obligations liées à la durabilité. Ces obligations ne sont plus considérées comme des investissements durables par défaut, mais doivent plutôt faire l'objet d'une analyse approfondie sur la base de critères spécifiques.

Nous avons établi un nouveau cadre pour intégrer l'analyse ESG dans les expositions aux produits dérivés dans l'ensemble de nos fonds. Les émetteurs sous-jacents des produits dérivés à nom unique

et des produits dérivés indicieux détenus à des fins d'exposition font désormais l'objet d'une analyse ESG. Les produits dérivés à nom unique détenus à des fins d'exposition sont désormais soumis aux mêmes critères d'intégration ESG que les positions longues. En outre, des critères d'intégration ESG ont été élaborés, comme décrit dans le document ci-dessus, pour les dérivés sur indices. Les produits dérivés détenus à des fins de couverture ou de gestion efficace de portefeuille peuvent toujours être détenus dans le portefeuille sans faire l'objet d'une analyse ESG. La politique a été élaborée et mise en œuvre par l'équipe des spécialistes de l'investissement durable et est supervisée par la fonction risque de l'entreprise.

Tout au long de l'année 2024, nous avons amélioré notre modèle souverain ESG afin d'intégrer des KPI E/S/G supplémentaires dans notre analyse. Ce nouveau modèle devrait être lancé au premier trimestre 2025.

Transparence

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site web de Carmignac : https://www.carmignac.fr/en_GB/sustainable-investment/overview.

Dans notre rapport TCFD 2024, nous avons introduit une divulgation de la valeur à risque (VaR) climatique dans nos rapports. La divulgation de la VAR climatique quantifie la valeur économique qui serait potentiellement à risque selon différents scénarios climatiques. La divulgation de la VaR climatique est disponible dans le cadre de notre rapport TCFD plus complet et peut être consultée à l'adresse https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf.

Carmignac reconnaît qu'il est aussi important de " joindre le geste à la parole " que de " parler de la parole " ; c'est pourquoi nous avons publié notre politique de responsabilité sociale des entreprises (RSE) en 2024. Notre approche de la RSE repose sur cinq piliers clés : notre empreinte environnementale opérationnelle, la promotion d'une main-d'œuvre engagée et d'un environnement inclusif, notre engagement sociétal, notre engagement en faveur des arts par le biais de la Fondation Carmignac et notre conduite responsable des affaires. Notre politique de RSE est accessible à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/CSR_FR_en.pdf

En 2024, nous avons également remanié notre politique d'exclusion afin d'accroître la transparence pour nos investisseurs. La politique comprend désormais la justification de chaque exclusion, le seuil de revenu utilisé pour ces exclusions ainsi qu'un tableau détaillant les fonds concernés par les critères d'exclusion. En outre, nous avons amélioré la politique afin de clarifier davantage notre intégration des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme () dans nos processus de suivi des controverses. Notre politique d'exclusion peut être consultée à l'adresse suivante :

L'intendance

Objectif de 100 % des votes : en 2024, nous avons réussi à participer à 98,15 % (95 % en 2023) de tous les votes possibles à l'assemblée générale annuelle au niveau de Carmignac.

Code de bonne gestion : Nous avons une nouvelle fois été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en respectant tous les principes, tels qu'ils sont formalisés dans notre Stewardship Report annuel :

Consultations réglementaires : Nous avons pris part à des tables rondes sectorielles sur les questions ESG auxquelles notre industrie, nos produits et le secteur dans son ensemble sont confrontés, et avons en outre contribué aux consultations et discussions suscitées par nos régulateurs, notamment au niveau de l'UE, la FCA britannique et l'AMF française, soit directement, soit par l'intermédiaire des groupes de travail de nos associations de fonds tels que AI UK, Alfi Luxembourg et AFG, France.

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit à la gestion la plus influente et la plus efficace. C'est en

unissant leurs forces que les investisseurs peuvent le plus efficacement influencer les entreprises investies sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et, en fin de compte, contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre participation à Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. En 2024, nous avons rejoint l'initiative d'engagements collaboratifs avec Nature 100+, sur des sujets liés à la biodiversité. Nous avons également rejoint la coalition d'impact collectif WBA sur l'IA éthique.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est entretenu par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et l'équipe ESG. Nous pensons que notre engagement permet de mieux comprendre comment les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent significativement leur profil ESG tout en assurant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'une des cinq considérations suivantes 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac Portfolio peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela permet d'influencer les actions et la gouvernance des entreprises détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentielle ou confirmée, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2024, Nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine sur des sujets spécifiques à l'ESG au niveau de Carmignac, et avec 8 entreprises dans ce Compartiment particulier comme Accor décrit ci-dessous.

En 2024, nous nous sommes engagés auprès de Pemex, la société pétrolière publique mexicaine, dans le cadre de notre travail en tant que coresponsable du groupe Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (CA) 100. Après avoir réussi à encourager l'entreprise à créer son premier comité de développement durable en 2023, Pemex a approuvé et publié son premier plan de développement durable, avec la contribution d'investisseurs principaux dans le cadre du groupe CA 100.

En réponse aux demandes de Carmignac et du groupe CA 100, le plan de développement durable comprend des informations clés telles que les objectifs quantifiés en matière d'émissions de gaz à effet de serre et les implications en termes de dépenses d'investissement, ainsi qu'un plan d'action sur les émissions de méthane.

En outre, Pemex s'est engagée à aligner ses informations sur les normes S1 et S2 de l'ISSB, ce qui rendra le plan de développement durable conforme aux exigences de la TCFD. Un rapport sur les risques liés au changement climatique conforme à la TCFD a également été publié.

Après quatre années d'engagement avec Pemex, Carmignac a établi un dialogue solide avec Pemex et la société répond de manière constructive aux préoccupations soulevées par le groupe CA 100.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général de marché ?

Sans objet

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité permettant de déterminer l'alignement du référentiel sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
Sans objet
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
Sans objet
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?***
Sans objet

L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, qui établit une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les objectifs durables de ce produit financier sont atteints.

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : CARMIGNAC PORTFOLIO GLOBAL BOND

Identifiant de l'entité légale :

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : ____%



dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social : ____%



2. Il promeut les caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif de réaliser un investissement durable, il représente une proportion de _ % des investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



avec un objectif social



Elle a promu les caractéristiques de l'E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Le Compartiment a promu les caractéristiques environnementales et sociales en appliquant les meilleures approches de l'univers et les meilleurs efforts pour investir de manière durable : 1) Intégration ESG, 2) Screening négatif, 3) Gérance active pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, 4) Suivi des principaux impacts négatifs.

Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifiée au cours de l'année.

● **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable) est appliquée à plus de 90 % des émetteurs. En 2024, le taux de couverture de l'analyse ESG est de 97,2 % des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

2 Montant de l'univers des obligations d'entreprise réduit de (minimum 20%) :

i) À l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) Spécifique au fonds : Les entreprises ayant une note START globale de "D" ou "E" (note de "E" à "A") sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note START de E (note de "E" à "A") sur les piliers environnementaux ou sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note MSCI globale de " CCC " ou " B " (note de " C " à " AAA ") sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées " CCC " ou " B " sur la base de la notation globale MSCI (de " E " à " A ") peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est supérieure ou égale à C.

En 2024, l'univers des obligations d'entreprise a été réduit de 21. 5 % du portefeuille, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

3) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2024, nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine au niveau de Carmignac, et 7 entreprises au niveau du Compartiment. Au niveau du Compartiment, nous avons voté pour 100% des assemblées où nous avons des droits d'actionnaire ou d'obligataire à exercer.

4) Principaux impacts négatifs : En outre, le Compartiment a appliqué l'annexe 1 des Normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR niveau II 2019/2088, selon laquelle 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs ont été contrôlés pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre hommes et femmes (choix facultatif), Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG. Les émetteurs d'obligations souveraines sont contrôlés en ce qui concerne les violations sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de gaz à effet de serre.

Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2024, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Compartiment	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	45871.83	60.15%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	3727.30	60.15%
Champ d'application 3 des GES	Émissions de GES du champ d'application 3	344320.60	60.48%
Total des GES	Total des émissions de GES	389628.58	60.15%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	1736.98	60.15%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	2535.48	78.87%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.29	78.87%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	0.75	67.82%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	1.07	70.86%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE A	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	70.86%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE B	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	1.79	70.86%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE C	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	1.38	70.86%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	1.08	70.86%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	0.00	70.86%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.00	70.86%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.00	70.86%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE H	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	3.30	70.86%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	0.62	70.86%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	0.15	73.99%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	0.00%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	1.38	54.63%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	2.74%

Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	80.73%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de réclamation. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	71.85%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	0.12	51.96%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	0.33	75.93%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	80.11%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	119.82	33.58%
Intensité des gaz à effet de serre (souverains et supranationaux)	Intensité des GES des pays bénéficiaires (tonnes d'émissions de CO2e par million d'euros du PIB du pays)	496.37	99.06%
Violations sociales (souveraines et supranationales)	Nombre de pays bénéficiaires d'investissements soumis à des violations sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), conformément aux traités et conventions internationaux, aux principes des Nations unies et, le cas échéant, à la législation nationale.	1.00	99.06%

● ...et par rapport aux périodes précédentes

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable) est appliquée à plus de 90% des émetteurs. En 2023, le taux de couverture de l'analyse ESG s'élève à 97,5% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

2 Montant de l'univers des obligations d'entreprise réduit de (minimum 20%) :

i) À l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) spécifiques à un fonds : Les sociétés dont la note MSCI est inférieure à 2,5 (note de " 0 " à " 10 ") pour les piliers environnementaux ou sociaux, ou dont la note MSCI globale est " CCC " ou " B " (note de " CCC " à " AAA ") sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées "C" et plus sur le START (notation de "E" à "A") sont réintégrées dans l'univers d'investissement du Compartiment après une analyse ad hoc qui peut impliquer un engagement avec la société.

En 2023, l'univers des obligations d'entreprises a été réduit de 20,2 % du portefeuille, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

3) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2023, nous nous sommes engagés auprès de 60 sociétés au niveau de Carmignac et de 6 sociétés au niveau du Compartiment. Au niveau du Compartiment, nous avons voté pour 100% des assemblées où nous avons des droits d'actionnaire ou d'obligataire à exercer.

4) Principaux impacts négatifs : En outre, le Compartiment a appliqué l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR niveau II 2019/2088, selon laquelle 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs ont été contrôlés pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre hommes et femmes (choix facultatif), Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG. Les émetteurs d'obligations souveraines sont contrôlés en ce qui concerne les violations sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de gaz à effet de serre.

En 2023, nous avons choisi MSCI comme fournisseur de données pour suivre les PAI d'Impact Cubed en 2022, parce qu'il offrait plus de transparence et une plus grande flexibilité pour construire nos propres outils en utilisant les données brutes fournies par MSCI.

Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2023, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Compartiment	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	40549.64	50%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	2924.38	50%
Champ d'application 3 des GES	Émissions de GES du champ d'application 3	218452.44	50%
Total des GES	Total des émissions de GES	259987.73	50%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	1654.11	50%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	2586.46	77%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	25%	77%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables , exprimée en pourcentage	77%	58%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	1.74	67%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE A	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	67%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE B	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	2.42	67%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE C	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	1.82	67%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	5.18	67%

Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	0.00	67%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.00	67%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.00	67%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEH	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	5.09	67%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	0.71	67%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	0%	71%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	0%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	2.12	22%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	1%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	80%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de règlement des griefs. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.30	71%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	13%	13%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	37%	70%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	72%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	163.76	37%
Intensité des gaz à effet de serre (souverains et supranationaux)	Intensité des GES des pays bénéficiaires (tonnes d'émissions de CO2e par million d'euros du PIB du pays)	496.29	99%
Violations sociales (souveraines et supranationales)	Nombre de pays bénéficiaires d'investissements soumis à des violations sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), conformément aux traités et conventions internationaux, aux principes des Nations unies et, le cas échéant, à la législation nationale.	0.00	99%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Bien que le Compartiment ne soit pas soumis à un pourcentage minimum d'investissements durables, il peut effectuer des investissements durables qui recherchent des avantages environnementaux et sociaux tels que l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et le bien-être social, en investissant dans des obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité dans des obligations d'entreprises ou souveraines.

Les principales incidences négatives

sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne nuisent pas de manière significative à un objectif d'investissement durable environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :

i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) Screening négatif spécifique au Compartiment : Les sociétés ayant une note START globale de "D" ou "E" (note de "E" à "A") ont été exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note START de E (note de "E" à "A") sur les piliers environnementaux ou sociaux ont été exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note MSCI globale de "CCC" ou "B" (note de "C" à "AAA") ont été a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées "CCC" ou "B" sur la base de la notation globale MSCI (de "E" à "A") peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est supérieure ou égale à "C".

2) Gestion active : Les engagements des entreprises liés à l'ESG contribuant à une meilleure prise de conscience ou à l'amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Conformément à l'approche définie par Carmignac, les indicateurs Principales incidences négatives ont fait l'objet d'un suivi trimestriel. Les impacts négatifs sont identifiés en fonction de leur degré de gravité. Après une discussion interne, un plan d'action est établi, assorti d'un calendrier d'exécution. Dans ce cas, l'engagement de la société est inclus dans le plan d'engagement trimestriel de Carmignac, conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Un désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans le cadre de la politique susmentionnée.

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :



Carmignac applique un processus de screening controversé sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous ses investissements dans l'ensemble des Compartiments.

Carmignac agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales afin d'évaluer les normes des entreprises, y compris, mais sans s'y limiter, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques normales liées au climat.

Ce Compartiment a appliqué un processus de screening des controverses pour l'ensemble de ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes en matière d'environnement, de droits de l'homme et de droit international du travail (), pour ne citer que les principales infractions, sont exclues. Ce processus de screening se base sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Il est communément appelé " norms-based screening " et intègre un screening restrictif contrôlé et mesuré par le système ESG propriétaire de Carmignac, START. Un scoring et une recherche de controverses sur les entreprises sont appliqués en utilisant les données extraites d'ISS ESG comme base de données de recherche.

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe de "ne pas causer de préjudice significatif" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de la SFDR niveau II 2019/2088, qui prévoit le suivi de 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et de 2 indicateurs facultatifs, afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau, Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non corrigé entre hommes et femmes, diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, exposition à des armes controversées, ratio de

rémunération excessif du PDG. En outre, et le cas échéant, les indicateurs des obligations souveraines, la violence sociale et l'intensité des émissions de gaz à effet de serre peuvent également être contrôlés.

Dans le cadre de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données tiers, MSCI, nous permet de suivre l'impact de nos fonds pour chaque PAI.

Les valeurs du PAI du fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds est inférieur au PAI de référence d'un certain seuil, nous recherchons les émetteurs qui contribuent le plus à la sous-performance du PAI en question. Ces sociétés sont considérées comme des valeurs aberrantes.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact.

Nous avons identifié que Petroleos Mexicanos (Pemex) était l'un des principaux contributeurs à la sous-performance du Carmignac Portfolio Global Bond pour l'intensité des GES en 2023. Par conséquent, nous nous sommes engagés avec Pemex en 2024 dans le cadre de notre travail en tant que coresponsable du groupe Mesures relatives contre les changements climatiques (CA) 100. Après quatre années d'engagement avec Pemex, Carmignac a établi un dialogue solide avec Pemex et la société répond de manière constructive aux préoccupations soulevées par le groupe CA 100. Après avoir réussi à encourager l'entreprise à créer son premier comité de développement durable en 2023, Pemex a approuvé et publié son premier plan de développement durable, avec la contribution d'investisseurs principaux dans le cadre du groupe CA 100.

En réponse aux demandes de Carmignac et du groupe CA 100, le plan de développement durable comprend des informations clés telles que les objectifs quantifiés en matière d'émissions de gaz à effet de serre et les implications CAPEX correspondantes, ainsi qu'un plan d'action sur les émissions de méthane. En outre, Pemex s'est engagée à aligner ses informations sur les normes S1 et S2 de l'ISSB, ce qui rendra le plan de développement durable conforme aux exigences de la TCFD. Un rapport sur les risques liés au changement climatique conforme à la TCFD a également été publié.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Vous trouverez ci-dessous la moyenne des meilleurs investissements basée sur les données de fin de 12 mois pour 2024 pour la section obligations du portefeuille :

Investissements plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
ÉTATS-UNIS 0,12% 15/04/2026	Obligation souveraine	6.57%	États-Unis
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE 6,88% 29/01/2026	Obligation souveraine	3.92%	République dominicaine
MEXIQUE 8,50% 01/03/2029	Obligation souveraine	3.40%	Mexique
ÉTATS-UNIS 1,38% 15/07/2033	Obligation souveraine	3.26%	États-Unis
JAPON 1,30% 20/03/2063	Obligation souveraine	2.75%	Japon
ITALIE 3,40% 28/03/2025	Obligation souveraine	2.40%	Italie
ÉTATS-UNIS 1,12% 15/01/2033	Obligation souveraine	2.17%	États-Unis
ÉTATS-UNIS 2,38% 15/10/2028	Obligation souveraine	1.77%	États-Unis
ITALIE 0,35% 01/02/2025	Obligation souveraine	1.75%	Italie
ÉTATS-UNIS 4,38% 31/08/2028	Obligation souveraine	1.63%	États-Unis
POLOGNE 2,00% 25/08/2036	Obligation souveraine	1.62%	Pologne
CÔTE D'IVOIRE 4,88% 30/01/2032	Obligation souveraine	1.49%	Côte d'Ivoire
ÉTATS-UNIS 1,50% 15/02/2053	Obligation souveraine	1.40%	États-Unis
PETROLEOS MEXICANOS 6,50% 13/03/2027	Energie	1.26%	Mexique
MEXICO 8,00% 24/05/2035	Obligation souveraine	1.22%	Mexique

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024

Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est :

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

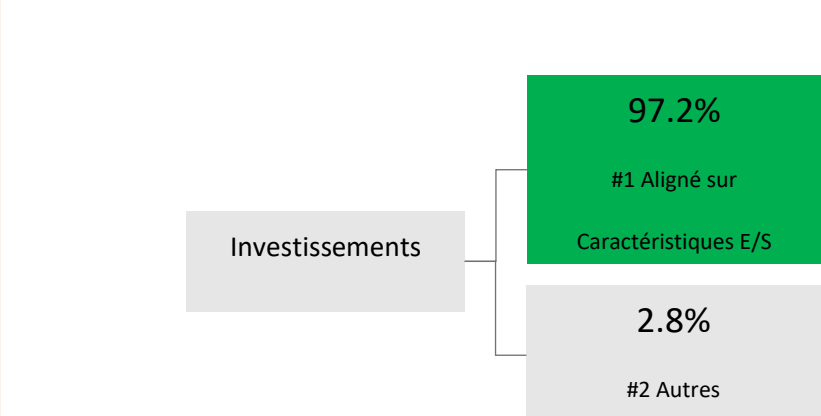
Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions à faible émission de carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

Mesurée à l'aide du cadre de la dette durable de Carmignac, la proportion d'investissements durables en 2024 était de 1,4% (moyenne des données de 4 trimestres). De plus amples informations sur le cadre de la dette durable de Carmignac sont disponibles dans la politique d'intégration ESG de Carmignac à l'adresse https://carmidoc.carmignac.com/SRIIP_FR_en.pdf.

● **Quelle était la répartition des actifs ?**

Une proportion minimale de 90 % des investissements de ce Compartiment est utilisée pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2024, 97,2 % des émetteurs ont été couverts par l'analyse ESG donc 97,2 % des émetteurs sont alignés sur ces caractéristiques E/S, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

Les #2 Autres investissements (en plus des liquidités et des produits dérivés qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant) étaient des obligations d'entreprise ou des obligations souveraines qui n'ont pas été classées comme des investissements durables. Il s'agit d'investissements strictement conformes à la stratégie d'investissement du Compartiment et visant à mettre en œuvre cette stratégie. Tous ces investissements ont fait l'objet d'une analyse ESG (y compris par le biais de notre modèle souverain propriétaire ESG pour les obligations souveraines) et, pour les actions et les obligations d'entreprise, ont été soumis à un screening de garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales étaient alignées sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ces instruments n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.



- #1 Aligné sur les caractéristiques E/S** comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
- #2Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvre les investissements durables d'un point de vue environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Veuillez trouver ci-dessous la moyenne des principaux secteurs du portefeuille sur la base des données de fin de 12 mois pour 2024 :

Les grands secteurs économiques	% Actifs
Obligations souveraines	67.41%
Energie Pétrole, gaz et combustibles consommables	10.75%
Finance	9.24%
Équipements et services énergétiques	4.78%
Consommation Discrétionnaire	2.00%
Matériaux	1.87%
Immobilier	1.81%
Industrie	0.93%
Biens de Consommation de Base	0.52%
Communication	0.37%
Utilitaires	0.22%
Santé	0.10%

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE

Sans objet

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxonomie de l'UE ?¹**

☐

Oui :

☐

Dans le gaz

☐

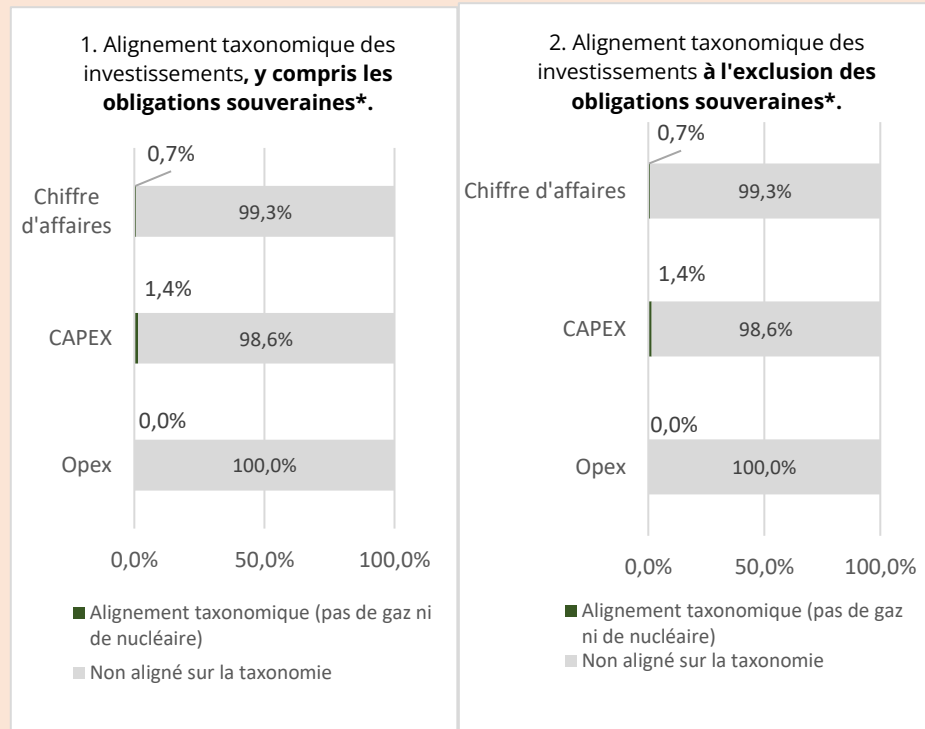
Dans l'Energie nucléaire

☒

Non :

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement de la taxonomie des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement de la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement de la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

 sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères des activités économiques durables au sens de la taxonomie de l'UE.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en part active :

- **le chiffre d'affaires** reflétant la part des recettes provenant des activités vertes des entreprises bénéficiaires d'investissements
- **les dépenses d'investissement** (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- **les dépenses opérationnelles** (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

● **Quelle a été la part active des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE en 2023 était de 0,01 %.



Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE

Sans objet



Quelle est la part des investissements socialement durables ?

Sans objet



Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La partie restante du portefeuille (en dehors de la proportion minimale de 90 %) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'est pas systématiquement couverte par l'analyse ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres non cotés ou des titres ayant fait l'objet d'une première offre publique, dont l'analyse ESG peut être réalisée après l'acquisition dudit instrument financier par le Compartiment. Les liquidités (et les équivalents de liquidités), ainsi que les produits dérivés (utilisés à des fins de couverture) ont également été inclus dans le poste " #2 Autres ".

100 % des actifs d'obligations d'entreprises ont fait l'objet d'un screening sectoriel négatif et d'exclusions fondées sur des normes garantissant des garanties minimales en matière environnementale et sociale.

Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance ont été intégrées dans les instruments synthétiques par le biais du cadre des produits dérivés décrit ci-dessous. L'approche dépendait du type d'instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivés à nom unique ou dérivés sur indice.

à nom unique

Le Compartiment peut conclure des instruments dérivés avec une exposition courte à un seul titre sous-jacent (" single name ") uniquement à des fins de couverture, c'est-à-dire pour couvrir l'exposition longue sur la même société ou le même émetteur. Les positions courtes nettes, c'est-à-dire les situations où l'exposition courte sur la société ou l'émetteur sous-jacent est supérieure à l'exposition longue du Compartiment sur cette même société ou émetteur, sont interdites. L'utilisation d'instruments dérivés à découvert à des fins autres que de couverture est interdite.

Les instruments dérivés présentant une exposition longue à une seule société ou émetteur sous-jacent sont soumis à la même politique d'intégration ESG que les positions longues physiques en actions et/ou en dette d'entreprise, selon le cas. Ces instruments doivent satisfaire aux mêmes critères d'intégration ESG, tels que décrits dans la présente annexe.

indices

Les produits dérivés sur indices, qu'ils soient exposés à long ou à court terme, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires afin de s'assurer qu'ils conviennent au Compartiment, en fonction de leur objectif.

- Objectifs de couverture et de gestion efficace du portefeuille : les dérivés sur indices achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG.
- Objectifs d'exposition : un instrument dérivé sur indice peut être acheté par le Compartiment à des fins d'exposition dans la mesure où il répond aux caractéristiques suivantes, s'il doit être détenu pendant plus d'un mois :
 - Indice concentré (5 composants ou moins dans l'indice sous-jacent) : L'indice ne doit avoir aucun de ses composants dans la liste d'exclusion du Compartiment.
 - Indice large (plus de 5 composants) : l'indice doit être composé en grande majorité (>80% d'exposition) de sociétés qui ne figurent pas sur la liste d'exclusion du Compartiment.

En outre, la notation ESG moyenne pondérée de l'indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou à C (START), et la couverture ESG de l'indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90 %. L'indicateur de référence du Compartiment reste hors du champ d'application de ce cadre de dérivés sur indices et n'est pas pris en compte à des fins ESG. Le Compartiment applique un calcul de compensation (compensation d'une position longue avec une position courte équivalente de l'émetteur à l'aide d'instruments dérivés) afin de mesurer les impacts négatifs.

100 % des actifs en fonds propres font l'objet d'un screening et d'exclusions sectorielles et normatives négatives garantissant un minimum de garanties environnementales et sociales.

En outre, l'absence de préjudice significatif, le processus d'exclusion et les impacts négatifs sont contrôlés pour tous les actifs des compartiments.

Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence

Les actions listées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2024 afin de soutenir notre processus d'investissement global dans le respect des caractéristiques environnementales / sociales :

Intégration de l'ESG

En 2024, nous avons introduit un nouveau cadre, pour certains fonds uniquement, afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Des objectifs climatiques de portefeuille ont été fixés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % en 2030, de 70 % en 2040 et atteindre le niveau zéro net d'ici 2050. L'année de référence pour les objectifs climatiques du portefeuille est 2018.

En 2024, nous avons également amélioré notre processus de réduction de l'univers en répondant à chaque émetteur de l'univers initial du fonds. L'univers d'investissement est repondéré afin d'éliminer les biais de capitalisation boursière, géographiques et sectoriels qui pourraient entraîner des différences significatives entre la composition de ces indices et celle du portefeuille du Compartiment.

En 2024, nous avons également formalisé notre processus d'intégration ESG pour les instruments CLO ("collateralised loan obligation"). L'analyse ESG est réalisée pour une part significative des nouveaux instruments CLO. L'analyse ad hoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est réalisée par le gestionnaire de portefeuille. Les fonds utilisant ce cadre ne peuvent pas investir dans les instruments les moins bien notés.

Nous avons développé et lancé une approche holistique de l'évaluation des obligations durables qui comprennent les obligations d'utilisation des produits (vertes, sociales, durables) et les obligations liées à la durabilité. Ces obligations ne sont plus considérées comme des investissements durables par défaut, mais doivent plutôt faire l'objet d'une analyse approfondie sur la base de critères spécifiques.

Nous avons établi un nouveau cadre pour intégrer l'analyse ESG dans les expositions aux produits dérivés dans l'ensemble de nos fonds. Les émetteurs sous-jacents des produits dérivés à nom unique et des produits dérivés indiciaires détenus à des fins d'exposition font désormais l'objet d'une analyse ESG. Les produits dérivés à nom unique détenus à des fins d'exposition sont désormais soumis aux mêmes critères d'intégration ESG que les positions longues. En outre, des critères d'intégration ESG ont été élaborés, comme décrit dans le document ci-dessus, pour les dérivés sur indices. Les produits dérivés détenus à des fins de couverture ou de gestion efficace de portefeuille peuvent toujours être détenus dans le portefeuille sans faire l'objet d'une analyse ESG. La politique a été élaborée et mise en œuvre par l'équipe des spécialistes de l'investissement durable et est supervisée par la fonction risque de l'entreprise.

Tout au long de l'année 2024, nous avons amélioré notre modèle souverain ESG afin d'intégrer des KPI E/S/G supplémentaires dans notre analyse. Ce nouveau modèle devrait être lancé au premier trimestre 2025.

Transparence

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site web de Carmignac : https://www.carmignac.fr/en_GB/sustainable-investment/overview.

Dans notre rapport TCFD 2024, nous avons introduit une divulgation de la valeur à risque (VaR) climatique dans nos rapports. La divulgation de la VAR climatique quantifie la valeur économique qui

serait potentiellement à risque selon différents scénarios climatiques. La divulgation de la VaR climatique est disponible dans le cadre de notre rapport TCFD plus complet et peut être consultée à l'adresse https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf.

Carmignac reconnaît qu'il est aussi important de " joindre le geste à la parole " que de " parler de la parole " ; c'est pourquoi nous avons publié notre politique de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) en 2024. Notre approche de la RSE repose sur cinq piliers : notre empreinte environnementale opérationnelle, la promotion d'une main-d'œuvre engagée et d'un environnement inclusif, notre engagement sociétal, notre engagement en faveur des arts par le biais de la Fondation Carmignac et notre conduite responsable des affaires. Notre politique de RSE est accessible à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/CSR_FR_en.pdf

En 2024, nous avons également remanié notre politique d'exclusion afin d'accroître la transparence pour nos investisseurs. La politique comprend désormais la justification de chaque exclusion, le seuil de revenu utilisé pour ces exclusions ainsi qu'un tableau détaillant les fonds concernés par les critères d'exclusion. En outre, nous avons amélioré la politique afin de clarifier davantage notre intégration des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans nos processus de suivi des controverses. Notre politique d'exclusion peut être consultée à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

L'intendance

Objectif de 100 % des votes : en 2024, nous avons réussi à participer à 98,15 % (95 % en 2023) de tous les votes possibles à l'assemblée générale annuelle au niveau de Carmignac.

Code de bonne gestion : Nous avons une fois de plus été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en respectant tous les principes, tels qu'ils sont formalisés dans notre Stewardship Report annuel :

Consultations réglementaires : Nous avons pris part à des tables rondes sectorielles sur les questions ESG auxquelles notre industrie, nos produits et le secteur dans son ensemble sont confrontés, et avons en outre contribué aux consultations et discussions suscitées par nos régulateurs, notamment au niveau de l'UE, la FCA britannique et l'AMF française, soit directement, soit par l'intermédiaire des groupes de travail de nos associations de fonds tels que AI UK, Alfi Luxembourg et AFG, France.

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit à la gestion la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent le plus efficacement influencer les entreprises investies sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre participation à Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. En 2024, nous avons rejoint l'initiative d'engagements collaboratifs avec Nature 100+, sur des sujets liés à la biodiversité. Nous avons également rejoint la coalition d'impact collectif WBA sur l'IA éthique.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est entretenu par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et l'équipe ESG. Nous pensons que notre engagement permet de mieux comprendre comment les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent significativement leur profil ESG tout en assurant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'une des cinq considérations suivantes 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac Portfolio peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela permet d'influencer les actions et la gouvernance des entreprises détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentielle ou confirmée, Carmignac a mis en place

et tient à jour des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2024, Nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine sur des sujets spécifiques à l'ESG au niveau de Carmignac, et avec 7 entreprises de ce Compartiment particulier comme Accor décrit ci-dessous.

En 2024, nous nous sommes engagés avec Accor SA. Conformément à notre politique d'engagement, le taux élevé de rotation du personnel d'Accor SA est à l'origine de cet engagement. Carmignac a demandé à l'entreprise d'élargir le champ des données communiquées sur les questions de santé et de sécurité, la rotation du personnel et les accidents mortels dans les hôtels gérés.

La direction n'a pas jugé les chiffres de rotation élevés préoccupants, car ils sont conformes aux moyennes du secteur et la plupart du personnel est recruté par l'intermédiaire des hôtels gérés et franchisés. Toutefois, la direction a reconnu que ce problème pouvait poser un risque de réputation, étant donné que les franchisés et les hôtels gérés utilisent la marque de l'entreprise. La direction a présenté certaines mesures qu'elle a prises pour former et fidéliser les employés.

En réponse à la demande de Carmignac de divulguer des informations supplémentaires sur la santé et la sécurité, la direction a indiqué qu'elle envisagerait de modifier les indicateurs clés de performance. Carmignac s'est en outre engagé à échanger des informations concernant l'obligation liée au développement durable que Carmignac détient dans un certain nombre de portefeuilles. Cette conversation nous a permis d'obtenir plus d'informations sur les progrès réalisés par la Société pour atteindre les objectifs de l'obligation liée au développement durable, et nous a permis de donner notre avis sur la manière dont la Société communique les données relatives à ses performances par rapport à ces objectifs.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général de marché ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité permettant de déterminer l'alignement du référentiel sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?***

Sans objet

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, qui établit une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : Carmignac Portfolio EM Debt
Identifiant de l'entité légale : 549300SMTV5OQRJOAU34

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : ____%



dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social : ____%



2. Il promeut les caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il représente une proportion de 15 des investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



avec un objectif social



Elle a promu les caractéristiques de l'E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Le Compartiment promeut les caractéristiques environnementales et sociales en appliquant une approche optimale pour investir de manière durable : 1) Intégration ESG, 2) Screening négatif, 4) Gérance active pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, 5) Suivi des principaux impacts négatifs.

Il est important de noter que le pilier de screening positif comprend un minimum de 10 % d'actifs nets qui sont considérés comme des investissements durables, définis comme suit :

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les objectifs durables de ce produit financier sont atteints.

1) Investissements dans des émetteurs de dette souveraine ou quasi souveraine des marchés émergents qui reflètent des caractéristiques liées à l'ESG fortes ou en amélioration dans le quartile supérieur de la distribution des scores de durabilité ($\geq 3,4/5$) selon notre système de notation ESG propriétaire. Pour ce calcul, le Compartiment utilise un système de notation ESG propriétaire qui fait appel à des facteurs spécifiques liés à l'ESG et qui est appliqué principalement aux pays émergents pour évaluer les caractéristiques ESG des émetteurs souverains et quasi-souverains dans l'univers d'investissement du Compartiment. Le score agrégé prend en compte plusieurs objectifs durables au niveau de la mise en œuvre de la politique de l'État souverain, par exemple la part des énergies renouvelables, l'indice de Gini, le niveau d'éducation. Ces objectifs sont notés de 1 à 5, 1 étant le score le plus bas, 5 le score le plus élevé et 3 le point neutre ;

OU 2) Investissements dans des obligations d'utilisation du produit telles que des obligations vertes, sociales ou durables d'entreprises, souveraines, quasi-souveraines et d'agences, et investissements dans des obligations liées au développement durable.

Le Compartiment n'a pas désigné d'indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

● **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de Suivi et d'Analyse d'une Trajectoire Responsable) est appliquée à plus de 90% des émetteurs. En 2024, le taux de couverture de l'analyse ESG est de 92,6% des émetteurs.

2) Le montant de la réduction de l'univers (minimum 20%) : L'univers initial pour la réduction de l'univers

L'objectif est l'indice ICE BofA Emerging Markets Corporate Bond (EMCB). Cet univers est réduit d'un minimum de 20 % par l'application des filtres décrits ci-dessous.

i) À l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont

identifiés à l'aide d'une approche fondée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a)

controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) Spécifique au Compartiment : Les positions du portefeuille de titres à revenu fixe dont la note globale START est " D " ou " E " (note allant de " E " à " A ") sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note START de E (note de "E" à "A") sur les piliers environnementaux ou sociaux sont exclues de la liste.

l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note MSCI globale de " CCC " ou " B ".

(notation de "C" à "AAA") sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment.

Les sociétés notées " CCC " ou " B " dans la notation globale de MSCI (de " E " à " A ") peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est égale ou supérieure à " C ".

Avant de réduire l'univers d'investissement comme décrit ci-dessus, les univers des actions et des obligations d'entreprise, le cas échéant, sont repondérés afin d'éliminer tout biais qui pourrait entraîner des différences significatives entre la composition des indices composant ces univers et celle du portefeuille du fonds. Chaque émetteur est repondéré en fonction des pondérations historiques du fonds par secteur, région (marchés émergents/marchés développés) et capitalisation boursière

(petite/moyenne/grande), en prévoyant une marge de +/-5% pour chaque caractéristique distincte. Les pondérations utilisées sont calculées annuellement, cependant les constituants de l'univers et les données ESG utilisées pour réduire l'univers sont rafraîchis tous les trimestres. La repondération est effectuée en utilisant les pondérations historiques du fonds au cours des cinq dernières années, en tenant compte des rotations sectorielles, géographiques et de capitalisation. Le processus de réduction de l'univers et l'univers de départ s'appliquent uniquement à la dette d'entreprise, à l'exclusion des émetteurs souverains et des émissions quasi souveraines.

En 2024, l'univers des obligations d'entreprises a été réduit de 21,9 % du portefeuille, en moyenne, sur la base d'une moyenne à la fin de chaque trimestre.

3) Screening positif : Screening positif : au moins 60% des actifs nets des Compartiments sont investis dans des obligations souveraines et de la dette quasi-souveraine des marchés émergents conformément aux règles de composition durable du portefeuille suivantes :

- 60% ont un score de durabilité de 3/5 ou plus dans notre système de notation exclusif
- 90 % ont un score de durabilité de 2,6/5 ou plus dans notre système de notation exclusif.
- La note moyenne de durabilité pondérée en fonction de l'exposition est supérieure à 3/5 de la contribution combinée de tous les types d'obligations durables susmentionnées.

En outre, pour maintenir le minimum de 10 % des actifs nets, le Compartiment investira dans l'un ou l'autre des deux types d'investissements durables susmentionnés, ou dans les deux.

Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 1 % de l'actif net du Compartiment.

En 2024, 15,0 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements durables, en moyenne, sur la base d'une moyenne à la fin de chaque trimestre. Les niveaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 7,6 % et 7,4 % des actifs nets du Compartiment en 2024, en moyenne, sur la base d'une moyenne à la fin de chaque trimestre. En 2024, 64,5 % d'entre eux ont obtenu une note de durabilité de 3/5 et 95,7 % une note de durabilité de 2,6/5, en moyenne, sur la base d'une moyenne à la fin de chaque trimestre. La proportion d'obligations vertes, sociales ou liées à la durabilité était de 4,0 % en moyenne, calculée sur la base des données de la fin de quatre trimestres.

4) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2024, nous avons mené 70 engagements auprès de 54 entreprises et d'une entité souveraine au niveau de Carmignac, et de 3 entreprises au niveau de Carmignac Portfolio Emergents.

5) Principales incidences négatives : ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des Normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR de niveau II 2019/2088 relative aux Principales incidences négatives, selon laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe Investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) font l'objet d'un suivi afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (choix facultatif). Les émetteurs d'obligations souveraines sont

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

contrôlés en ce qui concerne les violations sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de gaz à effet de serre.

Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2024, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Compartiment	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	7,680.94	57.50%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	586.97	57.50%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	49,143.29	58.78%
Total des GES	Total des émissions de GES	55,886.70	57.50%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	1,017.71	57.50%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	2,207.77	77.13%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	33%	77.13%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	81%	71.47%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	0.75	76.85%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEA	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0	76.85%
Consommation d'énergie Intensité - Secteur NACEB	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	1.61	76.85%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEC	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	0.14	76.85%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	0	76.85%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	0	76.85%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0	76.85%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0	76.85%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEH	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	0	76.85%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	0	76.85%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	25%	78.12%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0	0.00%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	0.23	54.80%

Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	1.89%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0	81.03%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de réclamation. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.01	77.13%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	14%	62.17%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	28%	77.25%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0	79.12%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	73.52	18.63%
Intensité des gaz à effet de serre (souverains et supranationaux)	Intensité des GES des pays bénéficiaires (tonnes d'émissions de CO2e par million d'euros du PIB du pays)	759.27	96.88%
Violations sociales (souveraines et supranationales)	Nombre de pays bénéficiaires d'investissements soumis à des violations sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), conformément aux traités et conventions internationaux, aux principes des Nations unies et, le cas échéant, à la législation nationale.	1.00	96.88%

● ...et par rapport aux périodes précédentes

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de Suivi et d'Analyse d'une Trajectoire Responsable) est appliquée à plus de 90% des émetteurs. En 2023, le taux de couverture de l'analyse ESG s'élève à 92,6% des émetteurs.

2) Montant dont l'univers des obligations d'entreprise est réduit (minimum 20 %) :

i) À l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) spécifiques à un fonds : Les positions de portefeuille à revenu fixe dont la note MSCI est inférieure à 1,4 (note de " 0 " à " 10 ") sur les piliers environnementaux ou sociaux, ou dont la note MSCI globale est " CCC " ou " B " (note de " CCC " à " AAA ") sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées "C" et plus sur le START (notation de "E" à "A") sont réintégrées dans l'univers d'investissement du Compartiment après une analyse ad hoc qui peut impliquer un engagement avec la société.

En 2023, l'univers des obligations d'entreprises a été réduit de 23,7 % du portefeuille, en moyenne, sur la base d'une moyenne à la fin de chaque trimestre.

3) Screening positif : au moins 60 % des actifs nets des Compartiments sont investis dans des obligations souveraines et quasi-souveraines des marchés émergents, conformément aux règles de composition durable du portefeuille suivantes :

- o 60% ont un score de durabilité de 3/5 ou plus dans notre système de notation exclusif
- o 90 % ont un score de durabilité de 2,6/5 ou plus dans notre système de notation exclusif.
- o La note moyenne de durabilité pondérée en fonction de l'exposition est supérieure à 3/5 de la contribution combinée de tous les types d'obligations durables susmentionnées.
- o En outre, pour maintenir le minimum de 10 % des actifs nets, le Compartiment investira dans l'un ou l'autre des deux types d'investissements durables, ou dans les deux à la fois :
 - 1) Investissements dans des émetteurs de dette souveraine ou quasi souveraine des marchés émergents qui reflètent des caractéristiques liées à l'ESG fortes ou en amélioration dans le quartile supérieur de la distribution des scores de durabilité ($\geq 3,4/5$) selon notre système de notation ESG propriétaire. Pour ce calcul, le Compartiment utilise un système de notation ESG propriétaire qui fait appel à des facteurs spécifiques liés à l'ESG et qui est appliqué principalement aux pays émergents pour évaluer les caractéristiques ESG des émetteurs souverains et quasi-souverains dans l'univers d'investissement du Compartiment. Le score agrégé prend en compte plusieurs objectifs durables au niveau de la mise en œuvre de la politique de l'État souverain, par exemple la part des énergies renouvelables, l'indice de Gini, le niveau d'éducation. Ils sont notés de 1 à 5, 1 étant le score le plus bas, 5 le score le plus élevé et 3 le point neutre ; OU
 - 2) Investissements dans des obligations d'utilisation du produit telles que des obligations vertes, sociales ou durables d'entreprises, souveraines, quasi-souveraines et d'agences, et investissements dans des obligations liées au développement durable.

En 2023, 15,5 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements durables, en moyenne, sur la base d'une moyenne à la fin de chaque trimestre. Les niveaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 10,0 % et 5,5 % des actifs nets du Compartiment en 2023, en moyenne, sur la base d'une moyenne à la fin de chaque trimestre. En 2023, 73,6 % ont une note de durabilité de 3/5 et 96,3 % ont une note de durabilité de 2,6/5, en moyenne, sur la base d'une moyenne à la fin de chaque trimestre.

4) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, et (c) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2023, nous nous sommes engagés auprès de 60 entreprises au niveau de Carmignac, et de 3 entreprises au niveau de Carmignac Portfolio Emergents Debt.

5) Principales incidences négatives : ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des Normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR de niveau II 2019/2088 relative aux Principales incidences négatives, selon laquelle 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe Investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) font l'objet d'un suivi afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des GES (entreprises détenues), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio de déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (choix facultatif). Les émetteurs d'obligations souveraines ont été contrôlés pour les violations sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de gaz à effet de serre. Enfin, et le cas échéant, les indicateurs des obligations souveraines : violence sociale et intensité des GES sont contrôlés.

En 2023, nous sommes passés d'Impact Cubed en 2022 à MSCI comme fournisseur de données pour le suivi des PAI, car cette société offrait plus de transparence et une plus grande flexibilité pour construire nos propres outils à partir des données brutes fournies par MSCI. Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2023, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Compartiment	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	8928.20	49%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	1866.41	49%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	84529.23	49%
Total des GES	Total des émissions de GES	95078.93	49%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	448.65	49%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	1003.74	78%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	11%	78%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	64%	70%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	0.49	70%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE A	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	70%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE B	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	1.61	70%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE C	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	0.22	70%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	4.47	70%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	0.00	70%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.18	70%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.06	70%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE H	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	2.47	70%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	2.96	70%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	0%	78%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.50	0%

Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	52.61	4%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	0%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ()	0.00	79%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de réclamation. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.35	78%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	11%	3%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	37%	78%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	78%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	417.79	24%
Intensité des gaz à effet de serre (souverains et supranationaux)	Intensité des GES des pays bénéficiaires (tonnes d'émissions de CO2e par million d'euros du PIB du pays)	451.60	88%
Violations sociales (souveraines et supranationales)	Nombre de pays bénéficiaires d'investissements soumis à des violations sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), conformément aux traités et conventions internationaux, aux principes des Nations unies et, le cas échéant, à la législation nationale.	1.00	88%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le Compartiment a réalisé des investissements durables en investissant un minimum de 10 % de ses actifs nets soit : 1) dans des émetteurs de dette souveraine ou quasi-souveraine des marchés émergents qui reflètent des caractéristiques liées à l'ESG fortes ou en amélioration dans le quartile supérieur de la distribution des scores de durabilité ($\geq 3,4/5$) en utilisant notre système de notation ESG propriétaire, OU 2) dans des obligations d'entreprise, souveraines ou quasi-souveraines vertes, sociales, durables et liées à la durabilité.

Le Compartiment adopte une approche holistique pour évaluer les obligations durables, y compris les obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité. Outre l'évaluation du profil ESG et de la stratégie de durabilité de l'émetteur de l'obligation par le biais de l'ESG, une obligation durable doit s'aligner sur certains critères spécifiques pour être catégorisée comme un " investissement durable " dans le cadre de la SFDR. Ces critères peuvent inclure, sans s'y limiter, l'évaluation des références en matière de durabilité de l'émetteur, la conformité à des normes ou certifications internationalement reconnues (telles que les principes ou lignes directrices de l'International Capital Markets Association, ou le Climate Bonds Standards or Certification Scheme) et l'augmentation des pénalités en cas de non-respect des objectifs de durabilité. Le Compartiment peut toujours investir dans des obligations

d'utilisation du produit ou des obligations liées à la durabilité qui ne répondent pas aux attentes susmentionnées en matière de durabilité, mais ces instruments ne seront pas pris en compte dans le calcul de la proportion minimale d'investissement durable.

Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 1 % de l'actif net du Compartiment.

En 2024, 15 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements durables, en moyenne, sur la base d'une moyenne à la fin de chaque trimestre. Les niveaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 7,6 % et 7,4 % des actifs nets du Compartiment en 2024, en moyenne, sur la base d'une moyenne à la fin de chaque trimestre. En 2024, 64,5 % des investissements ont obtenu une note de durabilité de 3/5 et 95,7 % une note de durabilité de 2,6/5, en moyenne, sur la base d'une moyenne à la fin de chaque trimestre.

● ***Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?***

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne nuisent pas de manière significative à un objectif d'investissement durable environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :

i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) Screening négatif spécifique au Compartiment : Les positions de portefeuille à revenu fixe ayant une note START globale de " D " ou " E " (note de " E " à " A ") sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note START de E (note de "E" à "A") sur les piliers environnementaux ou sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note MSCI globale de " CCC " ou " B " (note de " C " à " AAA ") sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées " CCC " ou " B " sur la base de la notation globale MSCI (de " E " à " A ") peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est supérieure ou égale à " C ".

2) Gestion active : Les engagements des entreprises liés à l'ESG contribuant à une meilleure prise de conscience ou à l'amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Les Principales incidences négatives ont fait l'objet d'un suivi trimestriel. Les impacts négatifs aberrants sont identifiés en fonction de leur degré de gravité. Après discussion avec l'équipe d'investissement, un plan d'action a été établi, assorti d'un calendrier d'exécution. Le dialogue avec l'entreprise est généralement la voie privilégiée pour influencer l'atténuation des impacts négatifs par l'entreprise, auquel cas l'engagement de l'entreprise est inclus dans le plan d'engagement trimestriel conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Un désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans le cadre de cette politique.

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

Carmignac a appliqué un processus de screening controversé sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous ses investissements dans l'ensemble des Compartiments.

Carmignac a agi conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP), à la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales afin d'évaluer les normes des entreprises, y compris, mais sans s'y limiter, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques normales liées au climat.

Ce Compartiment a appliqué un processus de screening des controverses pour l'ensemble de ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes en matière d'environnement, de droits de l'homme et de droit international du travail, pour ne citer que les principales infractions, sont exclues. Ce processus de screening se base sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Il est communément appelé " norms-based screening " et intègre un screening restrictif contrôlé et mesuré par le biais du système ESG propriétaire de Carmignac, START. Un scoring et une recherche de controverses sur les entreprises sont appliqués en utilisant les données extraites d'ISS ESG comme base de données de recherche.



La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe de "ne pas causer de préjudice significatif" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de la SFDR niveau II 2019/2088, qui prévoit le suivi de 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et de 2 indicateurs facultatifs, afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau,

Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non corrigé entre hommes et femmes, diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif du PDG. En outre, et le cas échéant, les indicateurs des obligations souveraines, la violence sociale et l'intensité des émissions de gaz à effet de serre peuvent également être contrôlés.

Dans le cadre de notre stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données MSCI nous permet de suivre l'impact de nos fonds pour chaque PAI.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact. Nous avons identifié que Petroleos Mexicanos (Pemex) était l'un des principaux contributeurs à la sous-performance du Carmignac Portfolio EM Debt en matière d'intensité des GES en 2023. Par conséquent, nous nous sommes engagés avec Pemex en 2024 dans le cadre de notre travail en tant que coresponsable du groupe Mesures relatives contre les changements climatiques (CA) 100. Après quatre années d'engagement avec Pemex, Carmignac a établi un dialogue solide avec Pemex et la société répond de manière constructive aux préoccupations soulevées par le groupe CA 100. Après avoir réussi à encourager l'entreprise à créer son premier comité de développement durable en 2023, Pemex a approuvé et publié son premier plan de développement durable, avec la contribution d'investisseurs principaux dans le cadre du groupe CA 100.

En réponse aux demandes de Carmignac et du groupe CA 100, le plan de développement durable comprend des informations clés telles que les objectifs quantifiés en matière d'émissions de gaz à effet de serre et les implications CAPEX correspondantes, ainsi qu'un plan d'action sur les émissions de méthane. En outre, Pemex s'est engagée à aligner ses informations sur les normes S1 et S2 de l'ISSB, ce qui rendra le plan de développement durable conforme aux exigences de la TCFD. Un rapport sur les risques liés au changement climatique conforme à la TCFD a également été publié.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Veuillez trouver ci-dessous la moyenne des meilleurs investissements sur la base des données de fin de 12 mois pour 2024, pour la section actions du portefeuille :

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence qui est :

Investissements plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
AFRIQUE DU SUD 8,00% 31/01/2030	Souverain	3.97%	Afrique du Sud
PETROLEOS MEXICANOS 6,95% 28/07/2059	Energie	2.13%	Mexique
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE 6,88% 29/01/2026	Souverain	2.10%	République dominicaine
PETROLEOS MEXICANOS 4,88% 21/02/2028	Energie	2.00%	Mexique
EGYPTE 7,50% 16/02/2061	Souverain	1.95%	Égypte
POLOGNE 2,00% 25/08/2036	Souverain	1.93%	Pologne
INDONÉSIE 7,50 % 15/08/2032	Souverain	1.92%	Indonésie
PETROLEOS MEXICANOS 4,75% 26/02/2029	Energie	1.71%	Mexique
CÔTE D'IVOIRE 6,88% 17/10/2040	Souverain	1.64%	Côte d'Ivoire
COLOMBIE 4,12 % 15/11/2050	Souverain	1.61%	Colombie
ASIAN INFRASTRUCTURE INVESTMENT BANK/THE 4,00% 18/01/2028	Finance	1.59%	N/A
NAMIBIE 5,25% 29/10/2025	Souverain	1.59%	Namibie
OTP BANK NYRT 15/02/2028	Finance	1.56%	Hongrie
MEXIQUE 8,50% 01/03/2029	Souverain	1.55%	Mexique
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE 1,95% 30/07/2037	Souverain	1.54%	République tchèque

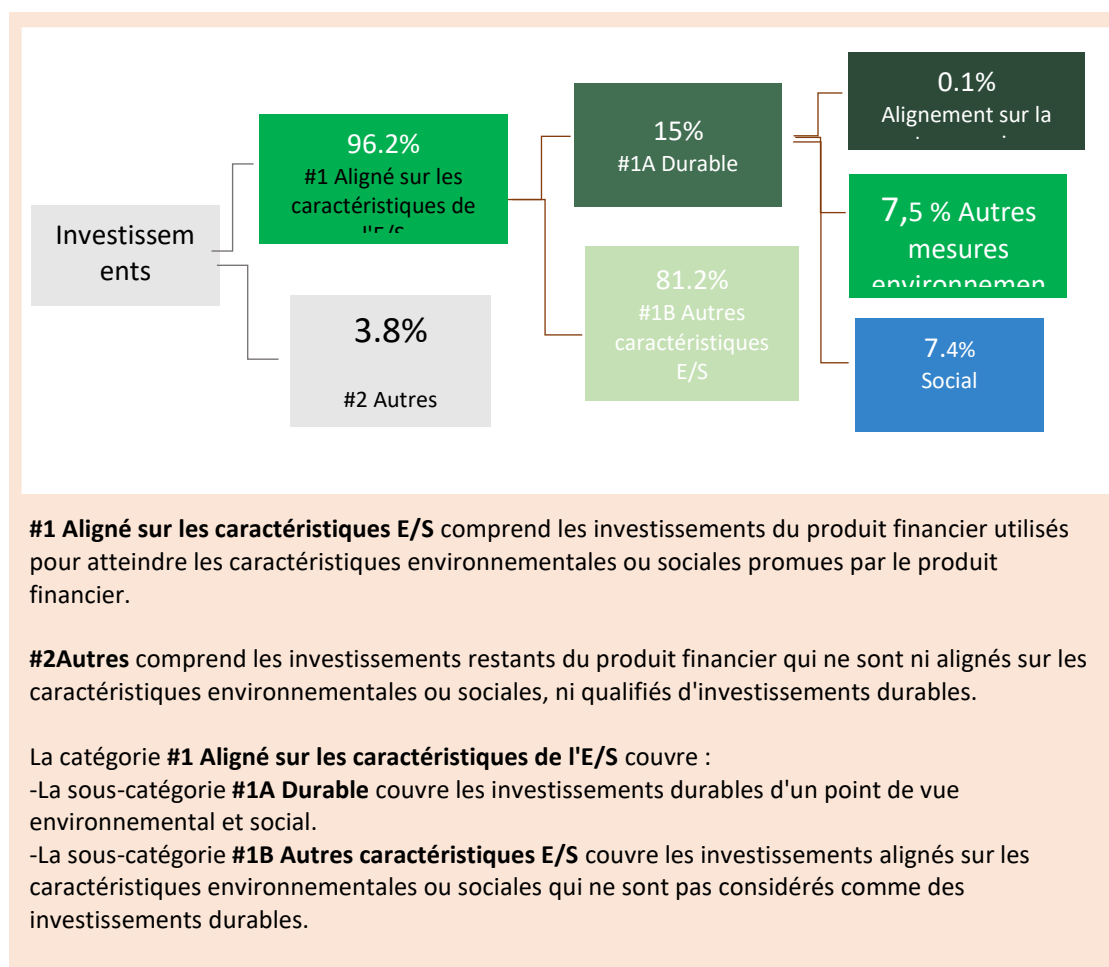
Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024

Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

En 2024, le Compartiment disposait de 15 % de l'actif net du portefeuille investis dans des investissements durables, conformément à notre définition mentionnée ci-dessus, en moyenne, sur la base d'une moyenne à la fin de chaque trimestre.

● **Quelle était la répartition des actifs ?**

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Une proportion minimale de 90% des investissements de ce Compartiment est utilisée pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2024, 96,2% des émetteurs ont été couverts par l'analyse ESG donc 96,2% des émetteurs sont alignés sur ces caractéristiques E/S, en moyenne, sur la base d'une moyenne à la fin de chaque trimestre.

En outre, en 2024, 15 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements durables tels que définis précédemment, en moyenne, sur la base d'une moyenne à la fin de chaque trimestre.

Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 1 % des actifs nets du Compartiment. En 2024, 7,6 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements durables avec des objectifs environnementaux, et 7,4 % dans des investissements durables avec des objectifs sociaux, en moyenne, sur la base d'une moyenne à la fin de chaque trimestre.

Les **#2 Autres** investissements (en plus des liquidités et des produits dérivés qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant) étaient des obligations d'entreprise ou des obligations souveraines qui n'ont pas été classées comme des investissements durables. Il s'agit d'investissements strictement conformes à la stratégie d'investissement du Compartiment et visant à mettre en œuvre cette stratégie. Tous ces investissements ont fait l'objet d'une analyse ESG (y compris au moyen de notre modèle souverain propriétaire ESG pour les obligations souveraines) et, pour les actions et les

critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent à la meilleure performance.

obligations d'entreprise, ont été soumis à un screening de garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales étaient conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ces instruments n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Vous trouverez ci-dessous la moyenne des principaux secteurs sur la base des données de fin de 12 mois pour 2023, pour la section obligations d'entreprises du portefeuille :

Les grands secteurs économiques	% Actifs
Obligations souveraines	71.25%
Finance	14.01%
Energie	6.43%
Energie	5.74%
Consommation Discrétionnaire	1.12%
Industrie	0.58%
Communication	0.38%
Utilitaires	0.28%
Matériaux	0.14%
Technologies de l'Information	0.07%

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en part active :

- **le chiffre d'affaires** reflétant la part des recettes provenant des activités vertes des entreprises bénéficiaires d'investissements
- **les dépenses d'investissement** (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- **les dépenses opérationnelles** (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE

Au 31 décembre 2024, 0,1 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxonomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxonomie de l'UE ?¹

☐ Oui :

☐ Dans le gaz

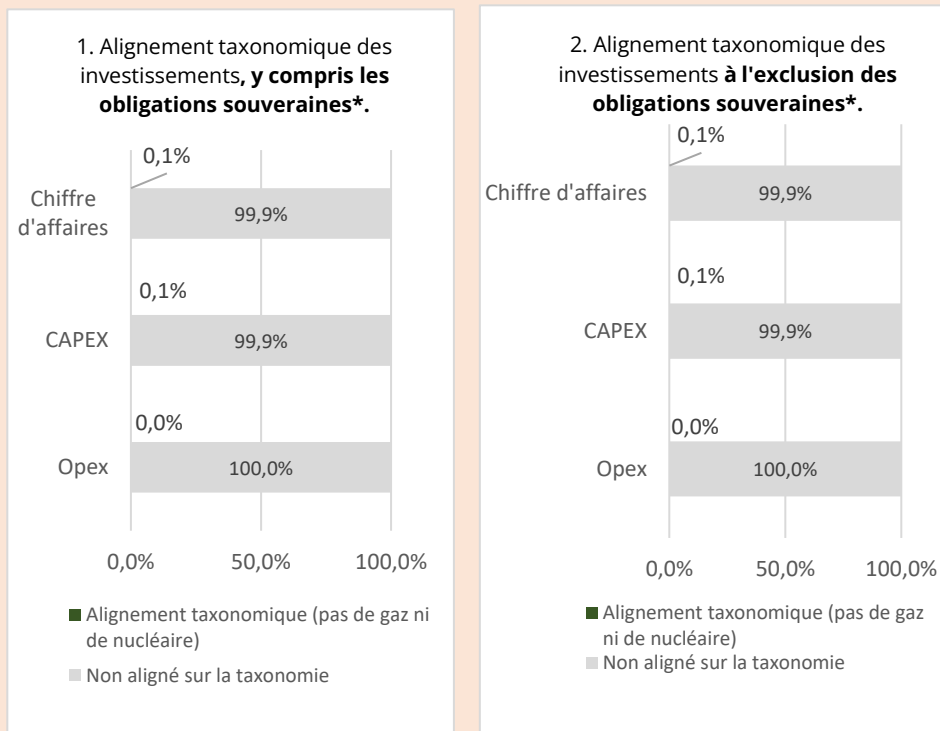
☐ Dans l'Energie nucléaire

☒ Non :

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

 sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères des activités économiques durables au sens de la taxonomie de l'UE.

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement de la taxonomie des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement de la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement de la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle a été la part active des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 29/12/2023, 0 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxonomie de l'UE.



- **Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE**

En 2024, 7,5 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements durables dont les objectifs environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE, en moyenne, sur la base d'une moyenne à la fin de chaque trimestre.



- **Quelle est la part des investissements socialement durables ?**

En 2024, 7,4 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements durables avec des objectifs sociaux, en moyenne, sur la base d'une moyenne à la fin de chaque trimestre.



Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La partie restante du portefeuille (en dehors de la proportion minimale de 90%) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales mais n'est pas systématiquement couverte par l'analyse ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres non cotés ou ayant fait l'objet d'une introduction en bourse, dont l'analyse ESG peut être réalisée après l'acquisition dudit instrument financier par le compartiment. Les liquidités (et équivalents de liquidités), ainsi que les produits dérivés (utilisés soit à des fins de couverture) sont également inclus dans le poste "#2 Autres".

Au niveau de l'émetteur (pour les actions et les obligations d'entreprises), les actifs non durables sont examinés pour vérifier qu'ils respectent les normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes du travail et de lutte contre la corruption, par le biais d'un screening controversé ("basé sur les normes"). Les investissements sont soumis à un screening de garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance ont été intégrées dans les instruments synthétiques par le biais du cadre des produits dérivés décrit ci-dessous. L'approche dépendait du type d'instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivés à nom unique ou dérivés sur indice.

à nom unique

Le Compartiment peut conclure des instruments dérivés avec une exposition courte à un seul titre sous-jacent ("single name") uniquement à des fins de couverture, c'est-à-dire pour couvrir l'exposition longue sur la même société ou le même émetteur. Les positions courtes nettes, c'est-à-dire les situations où l'exposition courte sur la société ou l'émetteur sous-jacent est supérieure à l'exposition longue du Compartiment sur cette même société ou émetteur, sont interdites. L'utilisation d'instruments dérivés à découvert à des fins autres que de couverture est interdite.

Les instruments dérivés présentant une exposition longue à une seule société ou émetteur sous-jacent sont soumis à la même politique d'intégration ESG que les positions longues physiques en actions et/ou en dette d'entreprise, selon le cas. Ces instruments doivent satisfaire aux mêmes critères d'intégration ESG, tels que décrits dans la présente annexe.

indices

Les produits dérivés sur indices, qu'ils soient exposés à long ou à court terme, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires afin de s'assurer qu'ils conviennent au Compartiment, en fonction de leur objectif.

- Objectifs de couverture et de gestion efficace du portefeuille : les dérivés sur indices achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG.
- Objectifs d'exposition : un instrument dérivé sur indice peut être acheté par le Compartiment à des fins d'exposition dans la mesure où il répond aux caractéristiques suivantes, s'il doit être détenu pendant plus d'un mois :
 - Indice concentré (5 composants ou moins dans l'indice sous-jacent) : L'indice ne doit avoir aucun de ses composants dans la liste d'exclusion du Compartiment.
 - Indice large (plus de 5 composants) : l'indice doit être composé en grande majorité (>80% d'exposition) de sociétés qui ne figurent pas sur la liste d'exclusion du Compartiment.

En outre, la notation ESG moyenne pondérée de l'indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou à C (START), et la couverture ESG de l'indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90 %. L'indicateur de référence du Compartiment reste hors du champ d'application de ce cadre de dérivés sur indices et n'est pas pris en compte à des fins ESG. Le Compartiment applique un calcul de compensation (compensation d'une position longue avec une position courte équivalente de l'émetteur à l'aide d'instruments dérivés) afin de mesurer les impacts négatifs.

100 % des actifs en fonds propres font l'objet d'un screening et d'exclusions sectorielles et normatives négatives garantissant un minimum de garanties environnementales et sociales.

En outre, l'absence de préjudice significatif, le processus d'exclusion et les impacts négatifs sont contrôlés pour tous les actifs des compartiments.

Aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques E&S promues par le Compartiment.

Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence

Les actions listées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2024 afin de soutenir notre processus d'investissement global dans le respect des caractéristiques environnementales / sociales :

Intégration de l'ESG

En 2024, nous avons introduit un nouveau cadre, pour des fonds sélectionnés uniquement, afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Des objectifs climatiques de portefeuille ont été fixés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % en 2030, de 70 % en 2040 et atteindre le zéro net en 2050. L'année de référence pour les objectifs climatiques du portefeuille est 2018.

En 2024, nous avons également amélioré notre processus de réduction de l'univers en repondérant chaque émetteur de l'univers initial du fonds. L'univers d'investissement est repondéré afin d'éliminer les biais de capitalisation boursière, géographiques et sectoriels qui pourraient entraîner des différences significatives entre la composition de ces indices et celle du portefeuille du Compartiment.

En 2024, nous avons également formalisé notre processus d'intégration ESG pour les instruments CLO ("collateralised loan obligation"). L'analyse ESG est réalisée pour une part significative des nouveaux instruments CLO. L'analyse ad hoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est réalisée par le gestionnaire de portefeuille. Les fonds utilisant ce cadre ne peuvent pas investir dans les instruments les moins bien notés.

Nous avons développé et lancé une approche holistique de l'évaluation des obligations durables qui comprennent les obligations d'utilisation des produits (vertes, sociales, durables) et les obligations liées à la durabilité. Ces obligations ne sont plus considérées comme des investissements durables par défaut, mais doivent plutôt faire l'objet d'une analyse approfondie sur la base de critères spécifiques.

Nous avons établi un nouveau cadre pour intégrer l'analyse ESG dans les expositions aux produits dérivés dans l'ensemble de nos fonds. Les émetteurs sous-jacents des produits dérivés à nom unique et des produits dérivés indiciaires détenus à des fins d'exposition font désormais l'objet d'une analyse ESG. Les produits dérivés à nom unique détenus à des fins d'exposition sont désormais soumis aux mêmes critères d'intégration ESG que les positions longues. En outre, des critères d'intégration ESG ont été élaborés, comme décrit dans le document ci-dessus, pour les dérivés sur indices. Les produits dérivés détenus à des fins de couverture ou de gestion efficace de portefeuille peuvent toujours être détenus dans le portefeuille sans faire l'objet d'une analyse ESG. La politique a été élaborée et mise en œuvre par l'équipe des spécialistes de l'investissement durable et est supervisée par la fonction risque de l'entreprise.

Tout au long de l'année 2024, nous avons amélioré notre modèle souverain ESG afin d'intégrer des KPI E/S/G supplémentaires dans notre analyse. Ce nouveau modèle devrait être lancé au premier trimestre 2025.

Transparence

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site web de Carmignac : https://www.carmignac.fr/en_GB/sustainable-investment/overview.

Dans notre rapport TCFD 2024, nous avons introduit une divulgation de la valeur à risque (VaR) climatique dans nos rapports. La divulgation de la VAR climatique quantifie la valeur économique qui serait potentiellement à risque selon différents scénarios climatiques. La divulgation de la VaR climatique est disponible dans le cadre de notre rapport TCFD plus complet et peut être consultée à l'adresse https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf.

Carmignac reconnaît qu'il est aussi important de " joindre le geste à la parole " que de " parler de la parole " ; c'est pourquoi nous avons publié notre politique de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) en 2024. Notre approche de la RSE repose sur cinq piliers clés : notre empreinte environnementale opérationnelle, la promotion d'une main-d'œuvre engagée et d'un environnement inclusif, notre engagement sociétal, notre engagement en faveur des arts par le biais de la Fondation Carmignac et notre conduite responsable des affaires. Notre politique de RSE est accessible à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/CSR_FR_en.pdf

En 2024, nous avons également réorganisé notre politique d'exclusion afin d'accroître la transparence pour nos investisseurs. La politique comprend désormais la justification de chaque exclusion, le seuil de revenu utilisé pour ces exclusions ainsi qu'un tableau détaillant les fonds concernés par les critères d'exclusion. En outre, nous avons amélioré la politique afin de clarifier davantage notre intégration des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans nos processus de suivi des controverses. Notre politique d'exclusion peut être consultée à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

L'intendance

Objectif de 100 % des votes : en 2024, nous avons réussi à participer à 98,15 % (95 % en 2023) de tous les votes possibles à l'assemblée générale annuelle au niveau de Carmignac.

Code de bonne gestion : Nous avons une nouvelle fois été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en respectant tous les principes, tels qu'ils sont formalisés dans notre Stewardship Report annuel : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf.

Consultations réglementaires : Nous avons pris part à des tables rondes sectorielles sur les questions ESG auxquelles notre industrie, nos produits et le secteur dans son ensemble sont confrontés, et avons en outre contribué aux consultations et discussions suscitées par nos régulateurs, notamment au niveau de l'UE, la FCA britannique et l'AMF française, soit directement, soit par l'intermédiaire des groupes de travail de nos associations de fonds tels que AI UK, Alfi Luxembourg et AFG, France.

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit à la gestion la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent le plus efficacement influencer les entreprises investies sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre participation à Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. En 2024, nous avons rejoint l'initiative d'engagements collaboratifs avec Nature 100+, sur des sujets liés à la biodiversité. Nous avons également rejoint la coalition d'impact collectif WBA sur l'IA éthique.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est entretenu par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et l'équipe ESG. Nous pensons que notre engagement permet de mieux comprendre comment les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent significativement leur profil ESG tout en assurant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'une des cinq considérations suivantes 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac Portfolio peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela permet d'influencer les actions et la gouvernance des entreprises détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentielle ou confirmée, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web. En 2024, nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, et avec 3 entreprises au niveau de ce fonds. En 2024, nous nous sommes engagés auprès de Pemex, la société pétrolière publique mexicaine, dans le cadre de notre travail en tant que coresponsable du groupe Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (CA) 100. Après avoir réussi à encourager l'entreprise à créer son premier comité de développement durable en 2023, Pemex a approuvé et publié son premier plan de développement durable, avec la contribution des investisseurs principaux dans le cadre du groupe CA 100.

En réponse aux demandes de Carmignac et du groupe CA 100, le plan de développement durable comprend des informations clés telles que les objectifs quantifiés en matière d'émissions de gaz à effet de serre et les implications en termes de dépenses d'investissement, ainsi qu'un plan d'action sur les émissions de méthane.

En outre, Pemex s'est engagée à aligner ses informations sur les normes S1 et S2 de l'ISSB, ce qui rendra le plan de développement durable conforme aux exigences de la TCFD. Un rapport sur les risques liés au changement climatique conforme à la TCFD a également été publié.

Après quatre années d'engagement avec Pemex, Carmignac a établi un dialogue solide avec Pemex et la société répond de manière constructive aux préoccupations soulevées par le groupe CA 100.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général de marché ?

Sans objet

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité permettant de déterminer l'alignement du référentiel sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Sans objet

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?*

Sans objet

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, qui établit une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les objectifs durables de ce produit financier sont atteints.

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : CARMIGNAC PORTFOLIO PATRIMOINE
Identifiant de l'entité légale : 549300J21XEI5I1G8W89

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Elle a réalisé des **investissements durables avec un objectif environnemental** : ____%



dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



Elle a réalisé des **investissements durables avec un objectif social** : ____%



2. Il promeut les caractéristiques **environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif de réaliser un investissement durable, il représente 36,1 des investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



avec un objectif social



Elle a promu les caractéristiques de l'E/S, mais n'a pas réalisé d'**investissements durables**.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Le Compartiment a promu les caractéristiques environnementales et sociales en appliquant une approche "best-in-universe" pour investir de manière durable : 1) Intégration ESG, 2) Screening négatif, 3) Screening positif appliquant une approche d'alignement sur les ODD de l'ONU, 4) Gérance active pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, 5) Suivi des principaux impacts négatifs.

Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifiée au cours de l'année.



Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?



Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de Suivi et d'Analyse d'une Trajectoire Responsable) est appliquée à au moins 90% des émetteurs. En 2024, le taux de couverture de l'analyse ESG est de 99,2% des émetteurs (hors trésorerie et dérivés), en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les objectifs durables de ce produit financier sont atteints.

2)) Montant dont l'univers est réduit (minimum 20 % pour la section actions et obligations d'entreprises du portefeuille) :

i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) Screening négatif spécifique au fonds : Les positions du portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprise ayant une note START globale de " D " ou " E " (note allant de " E " à " A ") sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note START de E (note de "E" à "A") sur les piliers environnementaux ou sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note MSCI globale de " CCC " ou " B " (note de " C " à " AAA ") sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées " CCC " ou " B " sur la base de la notation globale MSCI (de " E " à " A ") peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est supérieure ou égale à " C ".

En 2024, l'univers a été réduit de 22,2 % (pour la partie actions) et de 21,3 % (pour la partie obligations) du portefeuille, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

3) Screening positif (investissements durables) : le Compartiment effectue des investissements durables dans le cadre desquels un minimum de 10 % des actifs nets du Compartiment sont investis dans des actions de sociétés considérées comme alignées sur les objectifs de développement durable pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 3 % des actifs nets du Compartiment.

L'alignement est défini pour chaque investissement / entreprise bénéficiaire en atteignant au moins l'un des trois seuils suivants :

- a) **Produits et services** : tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- b) **Dépenses d'investissement** : investir au moins 30 % de leurs dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- c) **Opérations** :
 - i. l'entreprise obtient un statut "aligné" pour l'alignement opérationnel d'au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise bénéficiaire de l'investissement des politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut "aligné" représente un score d'alignement opérationnel de ≥ 2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
 - ii. l'entreprise n'obtient pas le statut "mal aligné" en matière d'alignement opérationnel pour un quelconque ODD. Une entreprise est considérée comme "mal

alignée" lorsque son score est de ≤ -2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise à l'égard de l'activité contributive. Pour de plus amples informations sur les objectifs de développement durable des Nations unies, veuillez consulter le site <https://sdgs.un.org/goals>.

En 2024, 36,1 % des actifs nets du Compartiment ont été investis conformément à ce screening positif, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres. Les niveaux d'investissement durable avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 17,5 % et 18,6 % des actifs nets du Compartiment, en moyenne, sur la base des données de la période de quatre trimestres.

4) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises ont été mesurés à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires).

En 2024, nous avons mené 70 engagements auprès de 54 entreprises et d'une entité souveraine au niveau de Carmignac, et de 22 entreprises au niveau du Compartiment. Au niveau du compartiment, nous avons voté pour 97,37 % des assemblées où nous avons des droits d'actionnaire ou d'obligataire à exercer.

5) Principaux impacts négatifs : En outre, ce Compartiment s'engage à appliquer les normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 de la SFDR, annexe 1 relative aux Principales incidences négatives, en vertu desquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe d'investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (choix facultatif). Les émetteurs d'obligations souveraines sont contrôlés en ce qui concerne les violations sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de gaz à effet de serre.

Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2023, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Compartiment	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	34,065.46	90.78%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	7,483.50	90.78%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	404,745.02	90.89%
Total des GES	Total des émissions de GES	433,819.37	90.45%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	485.34	90.45%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	1,080.08	94.88%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	12%	94.88%
Consommation et production	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la	63%	87.94%

d'énergie non renouvelable	production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.		
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	0.32	91.06%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEA	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	-	91.06%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEB	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	1.01	91.06%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEC	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	0.22	91.06%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	1.57	91.06%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	-	91.06%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.00	91.06%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de recettes des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules à moteur et de motocycles)	0.07	91.06%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEH	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	2.05	91.06%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	1.01	91.06%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	12%	93.87%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	0.78%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	19.22	82.79%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	12.60%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	-	95.94%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de réclamation. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	91.56%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	12%	69.69%

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les objectifs durables de ce produit financier sont atteints.

Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	35%	94.47%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	-	95.26%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	165.11	69.04%
Intensité des gaz à effet de serre (souverains et supranationaux)	Intensité des GES des pays bénéficiaires (tonnes d'émissions de CO2e par million d'euros du PIB du pays)	266.65	100.00%
Violations sociales (souveraines et supranationales)	Nombre de pays bénéficiaires d'investissements soumis à des violations sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), conformément aux traités et conventions internationaux, aux principes des Nations unies et, le cas échéant, à la législation nationale.	0.50	100.00%

● ...et par rapport aux périodes précédentes

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable) est appliquée à au moins 90% des émetteurs. En 2023, le taux de couverture de l'analyse ESG est de 100% des émetteurs (hors trésorerie et dérivés), en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

2)) Montant dont l'univers est réduit (minimum 20 % pour la section actions et obligations d'entreprises du portfolio) :

i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) Screening négatif spécifique au fonds : Les positions en actions dont la note MSCI est inférieure à 1,4 (note de " 0 " à " 10 ") sur les piliers environnementaux ou sociaux et les positions en titres à revenu fixe dont la note MSCI est inférieure à 2,5 (note de " 0 " à " 10 ") sur les piliers environnementaux ou sociaux, ou dont la note MSCI globale est " CCC " ou " B " (note de " CCC " à " AAA ") sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées "C" et plus sur le START (notation de "E" à "A") sont réintégrées dans l'univers d'investissement du Compartiment après une analyse ad hoc qui peut impliquer un engagement avec la société.

En 2023, l'univers a été réduit de 20,7 % (pour la partie actions) et de 20,2 % (pour la partie obligations) du portefeuille, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

3) Screening positif (investissements durables) : le Compartiment effectue des investissements durables dans le cadre desquels un minimum de 10 % des actifs nets du Compartiment sont investis dans des actions de sociétés considérées comme alignées sur les objectifs de développement durable pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 3 % des actifs nets du Compartiment.

L'alignement est défini pour chaque investissement / entreprise bénéficiaire en atteignant au moins l'un des trois seuils suivants :

- d) **Produits et services** : tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- e) **Dépenses d'investissement** : investir au moins 30 % de leurs dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- f) **Opérations** :
 - iii. l'entreprise obtient un statut "aligné" pour l'alignement opérationnel d'au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise bénéficiaire de l'investissement des politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut "aligné" représente un score d'alignement opérationnel de ≥ 2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
 - iv. l'entreprise n'obtient pas le statut "mal aligné" en matière d'alignement opérationnel pour un quelconque ODD. Une entreprise est considérée comme "mal alignée" lorsque son score est ≤ -2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise à l'égard de l'activité contributive. Pour de plus amples informations sur les objectifs de développement durable des Nations unies, veuillez consulter le site <https://sdgs.un.org/goals>.

En 2023, 25,8 % des actifs nets du Compartiment ont été investis conformément à ce screening positif, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres. Les niveaux d'investissement durable avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 10,1 % et 15,7 % de l'actif net du Compartiment, en moyenne, sur la base des données de la période de quatre trimestres. Notre définition de l'investissement durable a changé en juillet 2023 pour intégrer l'alignement des ODD sur les opérations et un changement du seuil d'alignement des dépenses d'investissement, qui est passé de 30 % à 50 %. Par conséquent, le pourcentage moyen d'investissements durables indiqué ci-dessus reflète la définition de l'investissement durable en place à ce moment-là : en utilisant l'ancien cadre SDG pour les T1 et T2 et le cadre SDG actuel pour les T3 et T4 2023 respectivement.

4) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises ont été mesurés à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires).

En 2023, nous nous sommes engagés auprès de 60 sociétés au niveau de Carmignac et de 22 sociétés au niveau du Compartiment. Au niveau du Compartiment, nous avons voté pour 98,2 % des assemblées pour lesquelles nous avons des droits d'actionnaire ou d'obligataire à exercer .

5) Principaux impacts négatifs : En outre, ce Compartiment s'engage à appliquer les normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 de la SFDR, annexe 1 relative aux Principales incidences négatives, en vertu desquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe d'investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du

Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (choix facultatif). Les émetteurs d'obligations souveraines sont contrôlés en ce qui concerne les violations sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de gaz à effet de serre.

En 2023, nous sommes passés d'Impact Cubed en 2022 à MSCI comme fournisseur de données pour le suivi des PAI, car cette société offrait plus de transparence et une plus grande flexibilité pour construire nos propres outils à partir des données brutes fournies par MSCI. Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2023, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Compartiment	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	53153.51	90.79%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	9810.01	90.79%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	423518.03	90.79%
Total des GES	Total des émissions de GES	486016.65	90.27%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	578.20	90.27%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	1240.96	95.96%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	15%	95.96%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	65%	79.27%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	0.61	87.01%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEA	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	87.01%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEB	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	1.58	87.01%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEC	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	0.21	87.01%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	4.83	87.01%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	0.00	87.01%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.00	87.01%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.07	87.01%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEH	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	2.14	87.01%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	0.81	87.01%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues	0%	93.45%

	ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.		
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	0.22%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	89.53	33.18%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	7.02%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	98.15%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de réclamation. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.32	93.22%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	11%	29.48%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	37%	93.90%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	93.55%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	286.47	64.62%
Intensité des gaz à effet de serre (souverains et supranationaux)	Intensité des GES des pays bénéficiaires (tonnes d'émissions de CO2e par million d'euros du PIB du pays)	316.92	98.79%
Violations sociales (souveraines et supranationales)	Nombre de pays bénéficiaires d'investissements soumis à des violations sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), conformément aux traités et conventions internationaux, aux principes des Nations unies et, le cas échéant, à la législation nationale.	0.50	98.79%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le Compartiment effectue des investissements durables en investissant au moins 50 % de ses actifs nets dans des actions de sociétés alignées sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 5 % et 15 % des actifs nets du Compartiment.

Comme indiqué ci-dessus, l'alignement est défini pour chaque investissement/entreprise détenue en atteignant au moins l'un des trois seuils suivants :

- a) **Produits et services** : tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation

et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.

- b) **Dépenses d'investissement** : investir au moins 30 % de leurs dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- c) **Opérations** :
- i. l'entreprise obtient un statut "aligné" pour l'alignement opérationnel d'au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise bénéficiaire de l'investissement des politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut "aligné" représente un score d'alignement opérationnel de ≥ 2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
 - ii. l'entreprise n'obtient pas le statut "mal aligné" en matière d'alignement opérationnel pour un quelconque ODD. Une entreprise est considérée comme "mal alignée" lorsque son score est ≤ -2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise à l'égard de l'activité contributive.

Au 31/12/2024, le Compartiment avait 36,1 % des actifs nets du portefeuille investis dans des investissements durables selon notre définition mentionnée ci-dessus en moyenne sur la base des données de fin de trimestre . Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 17,5 % et 18,6 % des actifs nets du Compartiment en moyenne sur la base des données de fin de trimestre

● **Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?**

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne nuisent pas de manière significative à un objectif d'investissement durable environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :

i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) Screening négatif spécifique au Compartiment Les positions du portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprise ayant une note START globale de " D " ou " E " (note allant de " E " à " A ") sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note START de E (note de "E" à "A") sur les piliers environnementaux ou sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note MSCI globale de " CCC " ou " B " (note de " C " à " AAA ") sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées " CCC " ou " B " sur la base de la notation globale MSCI (de " E " à " A ") peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est supérieure ou égale à " C ".

2) Gestion active : Les engagements des entreprises liés à l'ESG contribuant à une meilleure prise de conscience ou à l'amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Conformément à l'approche définie par Carmignac, les indicateurs Principales incidences négatives ont fait l'objet d'un suivi trimestriel. Les impacts négatifs sont identifiés en fonction de leur degré de gravité. Après une discussion interne, un plan d'action est établi, assorti d'un calendrier d'exécution. Dans ce cas, l'engagement de la société est inclus dans le plan d'engagement trimestriel de Carmignac, conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Un désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans le cadre de la politique susmentionnée.

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

Carmignac a appliqué un processus de screening controversé sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous ses investissements dans l'ensemble des Compartiments.

Carmignac agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGPs), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales afin d'évaluer les normes des entreprises, y compris, mais sans s'y limiter, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques normales liées au climat.

Ce Compartiment a appliqué un processus de screening des controverses pour l'ensemble de ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes en matière d'environnement, de droits de l'homme et de droit international du travail, pour ne citer que les principales infractions, sont exclues. Ce processus de screening se base sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Il est communément appelé " norms-based screening " et intègre un screening restrictif contrôlé et mesuré par le biais du système ESG propriétaire de Carmignac, START. Un scoring et une recherche de controverses sur les entreprises sont appliqués en utilisant les données extraites d'ISS ESG comme base de données de recherche.

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe de "ne pas causer de préjudice significatif" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de la SFDR niveau II 2019/2088, qui prévoit le suivi de 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et de 2 indicateurs facultatifs, afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau, Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non corrigé entre hommes et femmes, diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif du PDG. En outre, et le cas échéant, les indicateurs des obligations souveraines, la violence sociale et l'intensité des émissions de gaz à effet de serre peuvent également être contrôlés.

Dans le cadre de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données tiers, MSCI, nous permet de suivre l'impact de nos fonds pour chaque PAI.

Les valeurs du PAI du fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds est inférieur au PAI de référence d'un certain seuil, nous recherchons les émetteurs qui contribuent le plus à la sous-performance du PAI en question. Ces sociétés sont considérées comme des valeurs aberrantes.



L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact. Nous avons identifié que Petroleos Mexicanos (Pemex) était l'un des principaux contributeurs à la sous-performance du Carmignac Portfolio Patrimoine pour l'intensité en GES en 2023. Par conséquent, nous nous sommes engagés avec Pemex en 2024 dans le cadre de notre travail en tant que coresponsable du groupe Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (CA) 100. Après quatre années d'engagement avec Pemex, Carmignac a établi un dialogue solide avec Pemex et la société répond de manière constructive aux préoccupations soulevées par le groupe CA 100. Après avoir réussi à encourager l'entreprise à créer son premier comité de développement durable en 2023, Pemex a approuvé et publié son premier plan de développement durable, avec la contribution d'investisseurs principaux dans le cadre du groupe CA 100.

En réponse aux demandes de Carmignac et du groupe CA 100, le plan de développement durable comprend des informations clés telles que les objectifs quantifiés en matière d'émissions de gaz à effet de serre et les implications CAPEX correspondantes, ainsi qu'un plan d'action sur les émissions de méthane. En outre, Pemex s'est engagée à aligner ses informations sur les normes S1 et S2 de l'ISSB, ce qui rendra le plan de développement durable conforme aux exigences de la TCFD. Un rapport sur les risques liés au changement climatique conforme à la TCFD a également été publié.

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Veuillez trouver ci-dessous la moyenne des meilleurs investissements sur la base des données de fin de 12 mois pour 2024, pour les sections actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Investissements plus importants (capitaux propres)	Secteur	% Actifs	Pays
SEMI-CONDUCTEURS DE TAIWAN	Technologies de l'Information	3.08%	Taiwan
AMAZON.COM INC	Consommation Discrétionnaire	2.72%	États-Unis
NOVO NORDISK A/S	Santé	2.06%	Danemark
MICROSOFT CORP	Technologies de l'Information	1.68%	États-Unis
UBS AG	Finance	1.67%	Suisse
ALPHABET INC	Communication	1.60%	États-Unis
SCHLUMBERGER	Energie	1.53%	États-Unis
NVIDIA CORP	Technologies de l'Information	1.53%	États-Unis
HERMES INTERNATIONAL	Consommation Discrétionnaire	1.36%	France
FACEBOOK INC	Communication	1.15%	États-Unis
ITAU UNIBANCO HOLDING SA	Finance	1.09%	Brésil
KOTAK MAHINDRA BANK LTD	Finance	1.06%	Inde
ÉCHANGE INTERCONTINENTAL	Finance	0.99%	États-Unis
SAMSUNG ELECTRONICS	Technologies de l'Information	0.99%	Corée du Sud
S&P GLOBAL INC	Finance	0.97%	États-Unis

Investissements plus importants (taux)	Secteur	% Actifs	Pays
ITALIE 2,00% 14/03/2028	Obligations souveraines	4.28%	Italie
OTP BANK NYRT 05/10/2026	Finance	2.53%	Hongrie
CITADEL FINANCE 3,38% 09/02/2026	Finance	2.09%	États-Unis
ENI TV 13/07/2029	Energie	1.30%	Italie
PETROLEOS MEXICANOS 3,75% 16/04/2026	Energie	1.12%	Mexique
RAIFFEISEN BANK INTERNATIONAL 15/06/2026	Finance	1.10%	Autriche
ITALIE 1,60% 22/11/2028	Obligations souveraines	0.89%	Italie
ITALIE 1,60% 28/06/2030	Obligations souveraines	0.74%	Italie
ROUMANIE 4,62% 03/04/2049	Obligations souveraines	0.62%	Roumanie
BNP PARIBAS 11/06/2030	Finance	0.51%	France
PETROLEOS MEXICANOS 4,88% 21/02/2028	Energie	0.44%	Mexique
ITALIE 0,50 % 01/02/2026	Obligations souveraines	0.43%	Italie
FRANCE 0,10% 01/03/2029	Finance	0.43%	France
ÉTATS-UNIS 0,12% 15/04/2026	Obligations souveraines	0.42%	États-Unis
ITALIE 3,50 % 15/01/2026	Obligations souveraines	0.37%	Italie

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024

Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

En 2024, le Compartiment avait 36,1 % des actifs nets du portefeuille investis dans des investissements durables selon notre définition mentionnée ci-dessus, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

● **Quelle était la répartition des actifs ?**

Une proportion minimale de 90% des investissements de ce Compartiment est utilisée pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2024, 99,9% des émetteurs ont été couverts par l'analyse ESG donc 99,9% des émetteurs ont été alignés sur ces caractéristiques E/S, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

Proportion minimale d'investissements durables :

Le Compartiment effectue des investissements durables en investissant au moins 10 % de ses actifs nets dans des actions considérées comme alignées sur les objectifs de développement durable des Nations Unies (" les ODD "). En 2024, ce screening positif a été appliqué et 36,1 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des parts de sociétés en relation avec des activités commerciales qui s'alignent positivement sur l'un des 17 Objectifs de développement durable des Nations Unies.

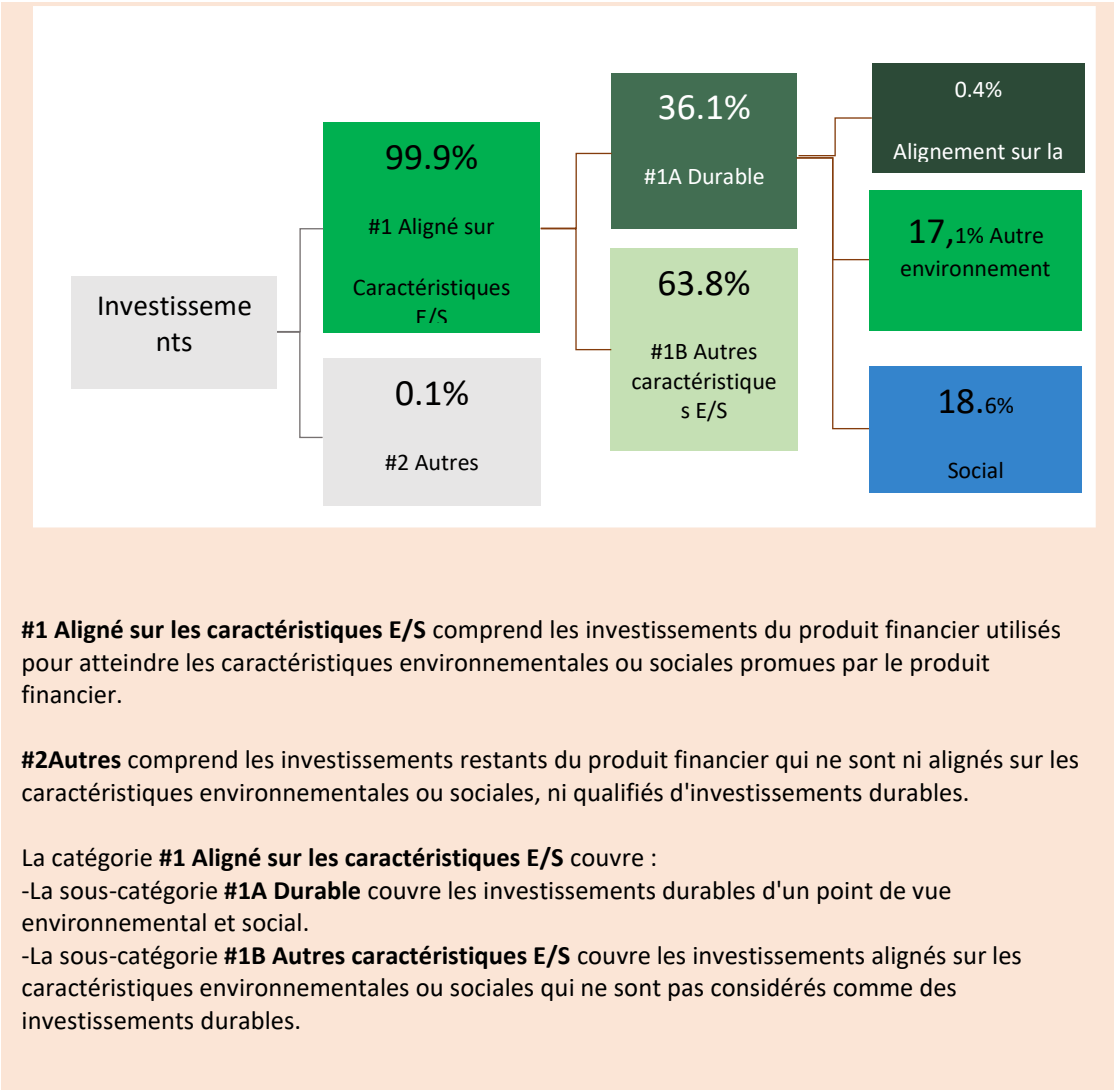
Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 3 % des actifs nets du Compartiment. En 2024, 17,5 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables avec des objectifs environnementaux, et 18,6 % dans des investissements durables avec des objectifs sociaux.

Les **#2 Autres investissements** (en plus des liquidités et des produits dérivés qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant) sont des actions, des obligations d'entreprise ou des obligations souveraines qui ne sont pas utilisées pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment. Il s'agit d'investissements strictement conformes à la stratégie d'investissement du Compartiment et visant à mettre en œuvre cette stratégie. Tous ces investissements sont effectués sous réserve d'une analyse ESG (y compris par le biais de notre modèle souverain propriétaire ESG pour les obligations souveraines) et, pour les actions et les obligations d'entreprise, sont soumis à un screening de garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales sont alignées sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. En 2024, cette proportion est de 0,1 % de l'actif net du Fonds.

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent à la meilleure performance.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Veuillez trouver ci-dessous la moyenne des principaux secteurs sur la base des données de fin de 12 mois pour 2024 pour la section actions du portefeuille :

Grands secteurs économiques (fonds propres)	% Actifs
Technologies de l'Information	12.62%
Santé	9.41%
Finance	6.46%
Consommation	5.26%
Discrétionnaire	
Industrie	3.98%
Communication	3.51%
Matériaux	2.51%
Energie	1.73%
Biens de Consommation de Base	0.66%

Veuillez trouver ci-dessous les top secteurs moyens basés sur les données de fin de 12 mois pour 2024 pour la section obligations corporees du portfolio :

Secteurs économiques plus importants (taux)	% Actifs
Obligations souveraines	24.89%
Finance	12.87%
Energie	4.95%
Energie	4.22%
Consommation Discrétionnaire	2.01%
Immobilier	1.36%
Communication	1.17%
Utilitaires	0.87%
Industrie	0.76%
Biens de Consommation de Base	0.25%
Santé	0.21%
Technologies de l'Information	0.05%

Le reste du portefeuille est constitué de produits dérivés et de paniers, soit au total 0,23 % du portefeuille.

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE

Au 29 décembre 2024, 0,4 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxonomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxonomie de l'UE ?¹

☐ Oui :

☐ Dans le gaz

☐ Dans l'Energie nucléaire

☒ Non :

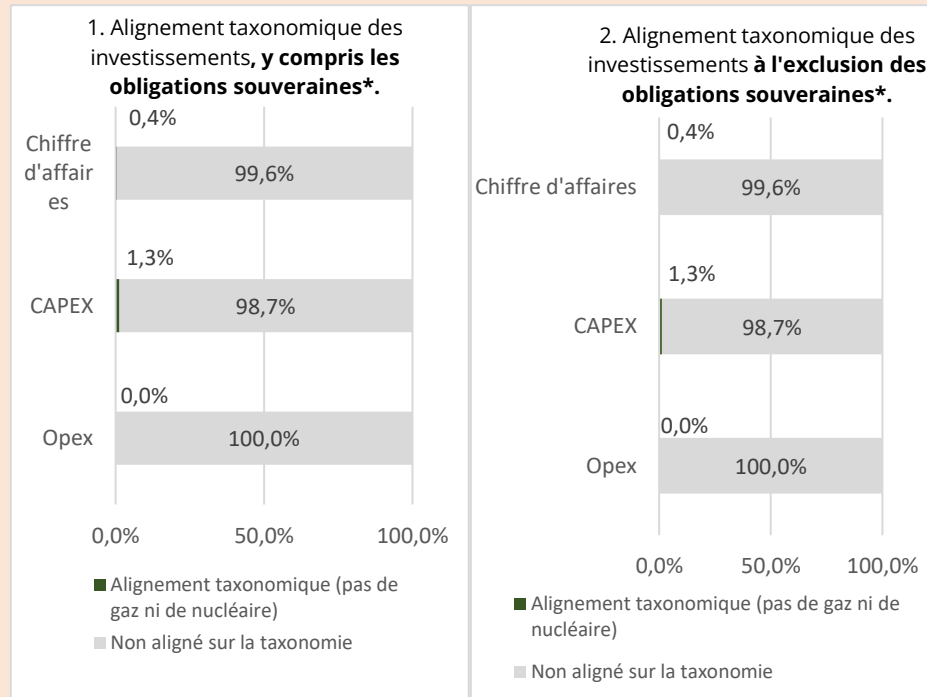
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent à la meilleure performance.

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement de la taxonomie des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement de la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement de la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

 sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères des activités économiques durables au sens de la taxonomie de l'UE.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en part active :

- **le chiffre d'affaires** reflétant la part des recettes provenant des activités vertes des entreprises bénéficiaires d'investissements
- **les dépenses d'investissement** (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- **les dépenses opérationnelles** (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

● **Quelle a été la part active des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

2023, le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE était de 0,42 %.



Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE

En 2024, 17,1 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements durables dont les objectifs environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.



Quelle est la part des investissements socialement durables ?

En 2024, 18,6 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements durables avec des objectifs sociaux, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.



Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La partie restante du portefeuille (en dehors de la proportion minimale de 90%) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales mais n'est pas systématiquement couverte par l'analyse ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres non cotés ou ayant fait l'objet d'une introduction en bourse, dont l'analyse ESG peut être réalisée après l'acquisition dudit instrument financier par le compartiment. Les liquidités (et équivalents de liquidités), ainsi que les produits dérivés (utilisés soit à des fins de couverture) sont également inclus dans le poste "#2 Autres".

En outre, l'absence de préjudice significatif, le processus d'exclusion et les impacts négatifs sont contrôlés pour tous les actifs des compartiments.

Au niveau de l'émetteur (pour les actions et les obligations d'entreprise), les actifs non durables sont examinés pour vérifier qu'ils respectent les normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes du travail et de lutte contre la corruption, par le biais d'un screening controversé ("fondé sur les normes"). Les investissements sont soumis à un screening de garanties minimales pour s'assurer que leurs activités commerciales sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance sont intégrées dans les instruments synthétiques par le biais du cadre des instruments dérivés détaillé ci-dessous. L'approche dépendra du type d'instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivés à nom unique ou dérivés indiciaires.

Dérivés à nom unique

Les produits dérivés présentant une exposition courte à un seul titre sous-jacent ne font pas l'objet de vérifications supplémentaires liées à l'ESG. L'émetteur sous-jacent peut être présent dans les listes d'exclusion du Compartiment au motif que le fait de signaler un manque de confiance dans une entreprise présentant de mauvaises caractéristiques ESG en vendant à découvert leur(s) titre(s) est considéré comme raisonnable dans la poursuite de l'équilibre des objectifs d'investissement des actionnaires. Ces produits dérivés ne font pas l'objet d'une notation START.

Les instruments dérivés présentant une exposition longue à une seule société ou émetteur sous-jacent sont soumis à la même politique d'intégration ESG que les positions longues physiques en actions et/ou en dette d'entreprise, selon le cas. Ces instruments doivent satisfaire aux mêmes critères d'intégration ESG, tels que décrits dans la présente annexe.

Dérivés sur indices

Les produits dérivés sur indices, qu'ils soient exposés à long ou à court terme, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires afin de s'assurer qu'ils conviennent au Compartiment, en fonction de leur objectif.

- à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille :
 - les dérivés sur indices achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG.
- Exposition : le Compartiment peut acheter un instrument dérivé sur indice à des fins d'exposition dans la mesure où il répond aux caractéristiques suivantes, s'il doit être détenu pendant plus d'un mois
 - o Indice concentré (5 composants ou moins dans l'indice sous-jacent) : L'indice ne doit avoir aucun de ses composants dans la liste d'exclusion du Compartiment.

o Indice large (plus de 5 composants) : l'indice doit être composé en grande majorité (>80% d'exposition) de sociétés qui ne figurent pas sur la liste d'exclusion du Compartiment.

En outre, la note ESG moyenne pondérée de l'indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou à C (START), et la couverture ESG de l'indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90 %. L'indicateur de référence du Compartiment reste hors du champ d'application de ce cadre de dérivés indiciels et n'est pas considéré à des fins ESG. Le Compartiment applique un calcul de compensation (compensation d'une position longue avec une position courte équivalente de l'émetteur à l'aide de dérivés) dans le but de mesurer les impacts négatifs. 100 % des actifs du compartiment (à l'exclusion des liquidités et des dérivés) appliquent des screenings et exclusions sectoriels et normatifs négatifs garantissant des garanties environnementales et sociales minimales.

En outre, l'absence de préjudice significatif, le processus d'exclusion et les impacts négatifs sont contrôlés pour tous les actifs des compartiments.

En 2024, aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.

Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence

Les actions listées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2024 afin de soutenir notre processus d'investissement global dans le respect des caractéristiques environnementales / sociales :

Intégration de l'ESG

En 2024, nous avons introduit un nouveau cadre, pour des fonds sélectionnés uniquement, afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Des objectifs climatiques de portefeuille ont été fixés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % en 2030, de 70 % en 2040 et atteindre le zéro net en 2050. L'année de référence pour les objectifs climatiques du portefeuille est 2018.

En 2024, nous avons également amélioré notre processus de réduction de l'univers en repondérant chaque émetteur de l'univers initial du fonds. L'univers d'investissement est repondéré afin d'éliminer les biais de capitalisation boursière, géographiques et sectoriels qui pourraient entraîner des différences significatives entre la composition de ces indices et celle du portefeuille du Compartiment.

En 2024, nous avons également formalisé notre processus d'intégration ESG pour les instruments CLO ("collateralised loan obligation"). L'analyse ESG est réalisée pour une part significative des nouveaux instruments CLO. L'analyse adhoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est réalisée par le gestionnaire de portefeuille. Les fonds utilisant ce cadre ne peuvent pas investir dans les instruments les moins bien notés.

Nous avons développé et lancé une approche holistique de l'évaluation des obligations durables qui comprennent les obligations à usage de produits (vertes, sociales, durables) et les obligations liées à la durabilité. Ces obligations ne sont plus considérées comme des investissements durables par défaut, mais doivent plutôt faire l'objet d'une analyse approfondie sur la base de critères spécifiques.

Nous avons établi un nouveau cadre pour intégrer l'analyse ESG dans les expositions aux produits dérivés dans l'ensemble de nos fonds. Les émetteurs sous-jacents des produits dérivés à nom unique et des produits dérivés indiciels détenus à des fins d'exposition font désormais l'objet d'une analyse ESG. Les produits dérivés à nom unique détenus à des fins d'exposition sont désormais soumis aux mêmes critères d'intégration ESG que les positions longues. En outre, des critères d'intégration ESG ont été élaborés, comme décrit dans le document ci-dessus, pour les dérivés sur indices. Les produits dérivés détenus à des fins de couverture ou de gestion efficace de portefeuille peuvent toujours être détenus dans le portefeuille sans faire l'objet d'une analyse ESG. La politique a été élaborée et mise en œuvre par l'équipe des spécialistes de l'investissement durable et est supervisée par la fonction Risque de l'entreprise.

Tout au long de l'année 2024, nous avons amélioré notre modèle souverain ESG afin d'intégrer des KPI E/S/G supplémentaires dans notre analyse. Ce nouveau modèle devrait être lancé au premier trimestre 2025.

Transparence

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site web de Carmignac : https://www.carmignac.fr/en_GB/sustainable-investment/overview.

Dans notre rapport TCFD 2024, nous avons introduit une divulgation de la valeur à risque (VaR) climatique dans nos rapports. La divulgation de la VAR climatique quantifie la valeur économique qui serait potentiellement à risque selon différents scénarios climatiques. La divulgation de la VaR climatique est disponible dans le cadre de notre rapport TCFD plus complet et peut être consultée à l'adresse https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf.

Carmignac reconnaît qu'il est aussi important de " joindre le geste à la parole " que de " parler de la parole " ; c'est pourquoi nous avons publié notre politique de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) en 2024. Notre approche de la RSE repose sur cinq piliers clés : notre empreinte environnementale opérationnelle, la promotion d'une main-d'œuvre engagée et d'un environnement inclusif, notre engagement sociétal, notre engagement en faveur des arts par le biais de la Fondation Carmignac et notre conduite responsable des affaires. Notre politique de RSE est accessible à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/CSR_FR_en.pdf

En 2024, nous avons également réorganisé notre politique d'exclusion afin d'accroître la transparence pour nos investisseurs. La politique comprend désormais la justification de chaque exclusion, le seuil de revenu utilisé pour ces exclusions ainsi qu'un tableau détaillant les fonds concernés par les critères d'exclusion. En outre, nous avons amélioré la politique afin de clarifier davantage notre intégration des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans nos processus de suivi des controverses. Notre politique d'exclusion peut être consultée à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

L'intendance

Objectif de 100 % des votes : en 2024, nous avons réussi à participer à 98,15 % (95 % en 2023) de tous les votes possibles à l'assemblée générale annuelle au niveau de Carmignac

Code de bonne gestion : Nous avons une fois de plus été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en respectant tous les principes, tels qu'ils sont formalisés dans notre Stewardship Report annuel : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf.

Consultations réglementaires : Nous avons pris part à des tables rondes sectorielles sur les questions ESG auxquelles notre industrie, nos produits et le secteur dans son ensemble sont confrontés, et avons en outre contribué aux consultations et discussions suscitées par nos régulateurs, notamment au niveau de l'UE, la FCA britannique et l'AMF française, soit directement, soit par l'intermédiaire des groupes de travail de nos associations de fonds tels que AI UK, Alfi Luxembourg et AFG, France.

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit à la gestion la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent le plus efficacement influencer les entreprises investies sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre participation à Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. En 2024, nous avons rejoint l'initiative d'engagements collaboratifs avec Nature 100+, sur des sujets liés à la biodiversité. Nous avons également rejoint la coalition d'impact collectif WBA sur l'IA éthique.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est entretenu par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et l'équipe ESG. Nous pensons que notre engagement permet de mieux comprendre comment les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent significativement leur profil ESG tout en assurant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'une des cinq considérations suivantes 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac Portfolio peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela permet d'influencer les actions et la gouvernance des entreprises détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentielle ou confirmée, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2024, nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine sur des sujets spécifiques à l'ESG au niveau de Carmignac, et avec 22 entreprises dans ce Compartiment en particulier.

Par exemple, en 2024, nous nous sommes engagés avec Accor SA. Conformément à notre politique d'engagement, le taux élevé de rotation du personnel d'Accor SA est à l'origine de cet engagement. Carmignac a demandé à l'entreprise d'élargir le champ des données communiquées sur les questions de santé et de sécurité, la rotation du personnel et les accidents mortels dans les hôtels gérés.

La direction n'a pas jugé les chiffres de rotation élevés préoccupants, car ils sont conformes aux moyennes du secteur et la plupart des employés sont recrutés par l'intermédiaire d'hôtels gérés et franchisés. Toutefois, la direction a reconnu que ce problème pouvait poser un risque de réputation, étant donné que les franchisés et les hôtels gérés utilisent la marque de l'entreprise. La direction a présenté certaines mesures qu'elle a prises pour former et fidéliser les employés.

En réponse à la demande de Carmignac de divulguer des informations supplémentaires sur la santé et la sécurité, la direction a indiqué qu'elle envisagerait de modifier les indicateurs clés de performance. Carmignac s'est en outre engagé à échanger des informations concernant l'obligation liée au développement durable que Carmignac détient dans un certain nombre de portefeuilles. Cette conversation nous a permis d'obtenir plus d'informations sur les progrès réalisés par la Société pour atteindre les objectifs de l'obligation liée au développement durable, et nous a permis de donner notre avis sur la manière dont la Société communique les données relatives à ses performances par rapport à ces objectifs.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général de marché ?

Sans objet

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité permettant de déterminer l'alignement du référentiel sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Sans objet

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?*
Sans objet

L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, qui établit une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les objectifs durables de ce produit financier sont atteints.

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : Carmignac Portfolio Patrimoine Europe Identificateur de l'entité juridique : 549300RXB1M2U1XEC704

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : ____%



dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social : ____%



2. Il promeut les caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif de réaliser un investissement durable, il représente 33,3 des investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



avec un objectif social



Elle a promu les caractéristiques de l'E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Le Compartiment a promu les caractéristiques environnementales et sociales en appliquant une approche best-in-universe pour investir de manière durable : 1) Intégration ESG, 2) Screening négatif, 3) Screening positif appliquant une approche d'alignement sur les ODD de l'ONU, 4) Gérance active pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, 5) Objectif d'intensité carbone faible, 6) Suivi des principaux impacts négatifs.

Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifiée au cours de l'année.

● Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable) est appliquée à au moins 90% des émetteurs. En 2024, le taux de couverture de l'analyse ESG est de 96,3% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

2) Le montant dont l'univers est réduit (minimum 25 % pour la section actions et obligations d'entreprises du portefeuille) :

i) À l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) Fonds spécifiques : Les activités étendues ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent le pétrole et le gaz, les armes, les jeux d'argent, l'alcool, la production d'électricité et l'extraction de charbon thermique.

Les positions de portefeuille à revenu fixe assorties d'une note START globale de " D " ou " E " (note allant de " E " à " A ") sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note START de E (note de "E" à "A") sur les piliers environnementaux ou sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note MSCI globale de " CCC " ou " B " (note de " C " à " AAA ") sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées " CCC " ou " B " sur la base de la notation globale MSCI (de " E " à " A ") peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est supérieure ou égale à C.

Les positions du portefeuille d'actions ayant une note globale START de " D " ou " E " (note allant de " E " à " A ") sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note MSCI globale de " CCC " (note de " C " à " AAA ") sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés dont l'intensité en CO2 est supérieure à 500 tCO2/mEUR de revenus sont exclues. L'univers est encore réduit par le nombre de sociétés considérées comme non alignées selon notre évaluation de l'alignement sur les ODD, comme décrit ci-dessus.

En 2024, l'univers a été réduit de 27,8 % (pour la partie actions) et de 25,1 % (pour la partie obligations d'entreprises) du portefeuille, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

3) Screening positif : le Compartiment effectue des investissements durables en investissant au moins 10 % de ses actifs nets dans des actions de sociétés considérées comme alignées sur les objectifs de développement durable pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 3 % des actifs nets du Compartiment.

L'alignement est défini pour chaque investissement / entreprise bénéficiaire en atteignant au moins l'un des trois seuils suivants :

- a) **Produits et services :** tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- b) **Dépenses d'investissement :** investir au moins 30 % de leurs dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre

et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.

c) **Opérations :**

- i. l'entreprise obtient un statut "aligné" pour l'alignement opérationnel d'au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise bénéficiaire de l'investissement des politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut "aligné" représente un score d'alignement opérationnel de ≥ 2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
- ii. l'entreprise n'obtient pas le statut "mal aligné" en matière d'alignement opérationnel pour un quelconque ODD. Une entreprise est considérée comme "mal alignée" lorsque son score est ≤ -2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise à l'égard de l'activité contributive. Pour de plus amples informations sur les objectifs de développement durable des Nations unies, veuillez consulter le site <https://sdgs.un.org/goals>.

En 2024, 33,3 % des actifs nets du Compartiment ont été investis conformément à ce screening positif, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres. Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 10,2 % et 23,1 % des actifs nets du Compartiment, en moyenne, sur la base des données de la période de quatre trimestres.

4) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises ont été mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2024, nous avons mené 70 engagements auprès de 54 entreprises et 1 entité souveraine au niveau Carmignac Patrimoine, et 15 entreprises au niveau Carmignac Portfolio Patrimoine Europe. Au niveau du Compartiment, nous avons voté pour 100% des assemblées où nous avons des droits d'actionnaire ou d'obligataire à exercer.

5) Objectif d'intensité de carbone faible : Le Compartiment a visé dans la partie actions et obligations d'entreprises du portefeuille des émissions de carbone inférieures de 30% à celles de son indicateur composite de référence désigné (STOXX 600 Europe, dividendes nets réinvestis, et ICE BofA All Maturity All Euro Government, à l'exclusion de l'ESTR capitalisé), indice général de marché, mesuré mensuellement par l'intensité carbone (tCO₂/revenu mUSD converti en euros ; agrégé au niveau du portefeuille (scope 1 et 2 du GHG Protocol). En 2024, les émissions de dioxyde de carbone du portefeuille Carmignac Portfolio Patrimoine Europe sont inférieures de 75,6% à celles de sa référence, en moyenne, sur la base des données de 4 trimestres finaux. A partir du 01/01/2025, l'indicateur composite de référence STOXX 600 Europe sera remplacé par MSCI Europe NR.

6) Principales incidences négatives : ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des Normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR de niveau II 2019/2088 relative aux Principales incidences négatives, selon laquelle 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe Investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) font l'objet d'un suivi afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (choix facultatif). Les émetteurs d'obligations souveraines sont

contrôlés en ce qui concerne les violations sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de gaz à effet de serre.

Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2024, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Compartiment	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	2156.39	88.21%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	1068.15	88.21%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	25759.26	88.21%
Total des GES	Total des émissions de GES	28510.70	88.21%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	95.23	88.21%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	497.06	93.29%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.01	93.29%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	0.47	85.43%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	0.22	88.54%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEA	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	88.54%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEB	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	0.00	88.54%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEC	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	0.20	88.54%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	1.49	88.54%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	0.69	88.54%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.04	88.54%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.00	88.54%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEH	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	1.88	88.54%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	0.73	88.54%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	0.04	90.48%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	0.00%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises	0.18	82.14%

	bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée		
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	3.44%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	94.39%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de réclamation. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	89.24%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	0.15	62.85%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	0.40	90.98%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	91.52%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	93.18	71.90%
Intensité des gaz à effet de serre (souverains et supranationaux)	) Intensité des GES des pays bénéficiaires (tonnes d'émissions de CO2e par million d'euros du PIB du pays)	161.49	29.95%
Violations sociales (souveraines et supranationales)	Nombre de pays bénéficiaires d'investissements soumis à des violations sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), conformément aux traités et conventions internationaux, aux principes des Nations unies et, le cas échéant, à la législation nationale.	0.00	29.95%

● ...et par rapport aux périodes précédentes

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable) est appliquée à au moins 90% des émetteurs. En 2023, le taux de couverture de l'analyse ESG s'élève à 95,8% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

2) Le montant dont l'univers est réduit (minimum 20 % pour la section actions et obligations d'entreprises du portefeuille) :

i) À l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) Fonds spécifiques : Les activités étendues ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent le pétrole et le gaz, les armes, les jeux d'argent, l'alcool, la production d'électricité et l'extraction de charbon thermique.

- Les positions de portefeuille à revenu fixe ayant une note MSCI inférieure à 2 (note de " 0 " à " 10 ") sur les piliers environnementaux ou sociaux ou ayant une note MSCI globale de " CCC " ou " B " (note de " CCC " à " AAA ") sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées "C" ou plus sur le START (notation de "E" à "A") sont réintégrées dans l'univers d'investissement du Compartiment après une analyse ad hoc qui peut impliquer un engagement avec la société.
- Les positions du portefeuille d'actions dont la note ESG de MSCI est " CCC " (note allant de " CCC " à " AAA ") sont exclues. En outre, les entreprises dont l'intensité en CO2 est supérieure à 500 tCO2/mEUR de chiffre d'affaires sont également exclues. Les sociétés ayant une note MSCI globale de " B " ou " BB " (note de " CCC " à " AAA ") sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment, mais sont réintégrées dans l'univers d'investissement du Compartiment si elles sont alignées selon notre évaluation de l'alignement sur les ODD, comme décrit ci-dessus.

En 2023, l'univers a été réduit de 22,3 % (pour la partie actions) et de 26,2 % (pour la partie obligations d'entreprises) du portefeuille, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

3) Screening positif : le Compartiment effectue des investissements durables en investissant au moins 10 % de ses actifs nets dans des actions de sociétés considérées comme alignées sur les objectifs de développement durable pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 3 % des actifs nets du Compartiment.

L'alignement est défini pour chaque investissement / entreprise bénéficiaire en atteignant au moins l'un des trois seuils suivants :

- d) **Produits et services :** tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- e) **Dépenses d'investissement :** investir au moins 30 % de leurs dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- f) **Opérations :**
 - iii. l'entreprise obtient un statut "aligné" pour l'alignement opérationnel d'au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise bénéficiaire de l'investissement des politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut "aligné" représente un score d'alignement opérationnel de ≥ 2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
 - iv. l'entreprise n'obtient pas le statut "mal aligné" en matière d'alignement opérationnel pour un quelconque ODD. Une entreprise est considérée comme "mal alignée" lorsque son score est ≤ -2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise à l'égard de l'activité contributive. Pour de plus amples informations sur les objectifs de développement durable des Nations unies, veuillez consulter le site <https://sdgs.un.org/goals>.

En 2023, 34,6 % des actifs nets du Compartiment ont été investis conformément à ce screening positif, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres. Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 9,4 % et 25,2 % de l'actif net du compartiment, en moyenne, sur la base des données de la période de quatre trimestres. Notre définition de l'investissement durable a changé en juillet 2023 pour intégrer l'alignement des SDG sur les opérations et un changement du seuil d'alignement des dépenses

d'investissement, qui est passé de 30 % à 50 %. Par conséquent, le pourcentage moyen d'investissements durables indiqué ci-dessus reflète la définition de l'investissement durable en place à ce moment-là : en utilisant l'ancien cadre SDG pour les T1 et T2 et le cadre SDG actuel pour les T3 et T4 2023 respectivement .

4) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises ont été mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2023, nous nous sommes engagés auprès de 60 sociétés au niveau de Carmignac Patrimoine, et de 9 sociétés au niveau de Carmignac Portfolio Patrimoine Europe. Au niveau du Compartiment, nous avons voté pour 100% des assemblées pour lesquelles nous avons des droits d'actionnaire ou d'obligataire à exercer. Au niveau du Compartiment, nous avons voté pour 94,7% des assemblées où nous avons des droits d'actionnaire ou d'obligataire à exercer.

5) Objectif d'intensité de carbone faible : Le Compartiment a visé dans la partie actions et obligations d'entreprises du portefeuille des émissions de carbone inférieures de 30% à celles de son indicateur composite de référence désigné (STOXX 600 Europe, dividendes nets réinvestis, et ICE BofA All Maturity All Euro Government, à l'exclusion de l'ESTR capitalisé), indice général de marché, mesuré mensuellement par l'intensité carbone (tCO₂/ revenu mUSD converti en euros ; agrégé au niveau du portefeuille (scope 1 et 2 du GHG Protocol). En 2023, les émissions de dioxyde de carbone du portefeuille Carmignac Portfolio Patrimoine Europe sont inférieures de 72,4 % à celles de sa référence, en moyenne, sur la base des données des 4 trimestres terminés.

6) Principales incidences négatives : ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des Normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR de niveau II 2019/2088 relative aux Principales incidences négatives, selon laquelle 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe Investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) font l'objet d'un suivi afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (choix facultatif). Les émetteurs d'obligations souveraines sont contrôlés en ce qui concerne les violations sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de gaz à effet de serre.

En 2023, nous sommes passés d'Impact Cubed en 2022 à MSCI comme fournisseur de données pour le suivi des PAI, car cette société offrait plus de transparence et une plus grande flexibilité pour construire nos propres outils à partir des données brutes fournies par MSCI. Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2023, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Compartiment	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	879.28	88%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	1157.38	88%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	28384.44	87%
Total des GES	Total des émissions de GES	30341.91	87%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	98.05	87%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	432.22	96%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	2%	96%

Énergie non renouvelable consommation et production	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises détenues par provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	56%	70%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	0.12	79%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEA	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	79%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEB	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	0.00	79%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEC	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	0.10	79%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	0.92	79%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	0.00	79%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.00	79%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.00	79%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEH	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	0.00	79%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	0.71	79%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	0%	90%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	0%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	0.38	31%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	2%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	96%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de réclamation. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.29	90%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires	18%	20%

	d'investissements		
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	41%	89%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	90%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	540.77	61%
Intensité des gaz à effet de serre (souverains et supranationaux)	) Intensité des GES des pays bénéficiaires (tonnes d'émissions de CO2e par million d'euros du PIB du pays)	311.55	72%
Violations sociales (souveraines et supranationales)	Nombre de pays bénéficiaires d'investissements soumis à des violations sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), conformément aux traités et conventions internationaux, aux principes des Nations unies et, le cas échéant, à la législation nationale.	0.00	72%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le Compartiment effectue des investissements durables en investissant au moins 10 % de ses actifs nets dans des actions de sociétés qui s'alignent sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 3 % des actifs nets du Compartiment.

Comme indiqué ci-dessus, l'alignement est défini pour chaque investissement/entreprise détenue en atteignant au moins l'un des trois seuils suivants :

- a) **Produits et services** : tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- b) **Dépenses d'investissement** : investir au moins 30 % de leurs dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- c) **Opérations** :
 - i. l'entreprise obtient un statut "aligné" pour l'alignement opérationnel d'au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise bénéficiaire de l'investissement des politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut "aligné" représente un score d'alignement opérationnel de ≥ 2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
 - ii. l'entreprise n'obtient pas le statut "mal aligné" en matière d'alignement opérationnel pour un quelconque ODD. Une entreprise est considérée comme "mal alignée" lorsque son score est ≤ -2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise à l'égard de l'activité contributive.

Afin de déterminer quelles entreprises sont alignées, nous avons identifié un système solide de classification des entreprises et cartographié 1700 activités commerciales différentes. En outre, nous avons utilisé le SDG Compass, une ressource créée par la GRI, le Pacte mondial des Nations unies et le World Business Council for Sustainable Development, pour identifier les activités commerciales

contribuant à chaque SDG. En outre, nous avons créé les " thèmes investissables " de Carmignac sur la base des activités commerciales. Sur la base de ces thèmes, nous avons filtré chaque activité commerciale dans le système de classification, en alignant les activités commerciales appropriées sur les " thèmes investissables " de Carmignac et en utilisant les cibles des ODD pour vérifier leur pertinence.

En 2024, le Compartiment avait 33,3 % des actifs nets du portefeuille investis dans des investissements durables selon notre définition mentionnée ci-dessus, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres. Les niveaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 10,2 % et 23,1 % des actifs nets du Compartiment en moyenne, sur la base des données de quatre trimestres.

● ***Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?***

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne nuisent pas de manière significative à un objectif d'investissement durable environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :

i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche fondée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du pacte mondial des Nations unies , (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) Screening négatif spécifique au fonds : Les activités étendues ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent le pétrole et le gaz, les armes, les jeux d'argent, l'alcool, la production d'électricité et l'extraction de charbon thermique. Les positions du portefeuille de titres à revenu fixe ayant une note START globale de " D " ou " E " (note de " E " à " A ") sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note START de E (note de "E" à "A") sur les piliers environnementaux ou sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note MSCI globale de " CCC " ou " B " (note de " C " à " AAA ") sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées " CCC " ou " B " sur la base de la notation globale MSCI (de " E " à " A ") peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est supérieure ou égale à " C ".

Les positions du portefeuille d'actions ayant une note globale START de " D " ou " E " (note allant de " E " à " A ") sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note MSCI globale de " CCC " (note de " C " à " AAA ") sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés dont l'intensité en CO2 est supérieure à 500 tCO2/mEUR de revenus sont exclues. L'univers est encore réduit par le nombre de sociétés considérées comme non alignées selon notre évaluation de l'alignement sur les ODD, comme décrit ci-dessus.

2) Gestion active : Les engagements des entreprises liés à l'ESG contribuant à une meilleure prise de conscience ou à l'amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Conformément à l'approche définie par Carmignac, les indicateurs Principales incidences négatives ont fait l'objet d'un suivi trimestriel. Les impacts négatifs sont identifiés en fonction de leur degré de gravité. Après discussion interne, un plan d'action est établi, assorti d'un calendrier d'exécution. Le

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

dialogue avec la société est généralement la voie privilégiée pour influencer l'atténuation des impacts négatifs par la société, auquel cas l'engagement de la société est inclus dans le plan d'engagement trimestriel de Carmignac, conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Un désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans le cadre de la politique susmentionnée.

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

Carmignac a appliqué un processus de screening controversé sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous ses investissements dans l'ensemble des Compartiments.

Carmignac a agi conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP), à la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales afin d'évaluer les normes des entreprises, y compris, mais sans s'y limiter, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques normales liées au climat.

Ce Compartiment a appliqué un processus de screening des controverses pour l'ensemble de ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes en matière d'environnement, de droits de l'homme et de droit international du travail, pour ne citer que les principales infractions, sont exclues. Ce processus de screening se base sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Il est communément appelé " norms-based screening " et intègre un screening restrictif contrôlé et mesuré par le biais du système ESG propriétaire de Carmignac, START. Un scoring et une recherche de controverses sur les entreprises sont appliqués en utilisant les données extraites d'ISS ESG comme base de données de recherche.



La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe de "ne pas causer de préjudice significatif" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de la SFDR niveau II 2019/2088, qui prévoit le suivi de 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et de 2 indicateurs facultatifs, afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à

ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau, Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non corrigé entre hommes et femmes, diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif du PDG. En outre, et le cas échéant, les indicateurs des obligations souveraines, la violence sociale et l'intensité des émissions de gaz à effet de serre peuvent également être contrôlés.

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Dans le cadre de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données tiers, MSCI, nous permet de suivre l'impact de nos fonds pour chaque PAI.

Les valeurs du PAI du fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds est inférieur au PAI de référence d'un certain seuil, nous recherchons les émetteurs qui contribuent le plus à la sous-performance du PAI en question. Ces sociétés sont considérées comme des valeurs aberrantes.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact.



Nous avons identifié que Carmignac Portfolio Patrimoine Europe était l'un des principaux contributeurs à la sous-performance du ratio de rémunération excessive des PDG en 2023. Par conséquent, nous avons pris contact avec Essilor Luxottica en 2024. Au cours de cet engagement, avec le président du comité de nomination et de rémunération, nous avons fourni des commentaires sur la nouvelle politique de rémunération et nous les avons informés de nos attentes sur la fixation d'objectifs ambitieux dans le cadre de la composante variable de la rémunération, y compris sur les métriques ESG. Nous avons noté avec satisfaction l'introduction du principe du prorata en cas de départ forcé ou de retraite, conformément à notre engagement antérieur avec l'entreprise. D'autres sujets ont été abordés, notamment la planification de la succession et la composition du conseil d'administration.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Veuillez trouver ci-dessous la moyenne des meilleurs investissements sur la base des données de fin de 12 mois pour 2024, pour les sections actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Investissements plus importants (capitaux propres)	Secteur	% Actifs	Pays
ITALIE 2,80% 20/02/2026	Utilitaires	3.72%	Italie
NOVO NORDISK A/S	Santé	2.95%	Danemark
SAP AG	Technologies de l'Information	2.69%	Allemagne
VIA DES POINTS DE VENTE 1,75 % 15/08/2028	Immobilier	2.16%	Pays-Bas
ALLEMAGNE 1,00% 15/08/2024	N/A	2.12%	Allemagne
L'OREAL SA	Biens de Consommation de Base	1.98%	France
ASML HOLDING NV	Technologies de l'Information	1.93%	Pays-Bas
BNP PARIBAS 11/06/2030	Finance	1.89%	France
ARGENX SE	Santé	1.69%	Pays-Bas
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	1.69%	France
UNICREDIT 17/01/2028	Finance	1.67%	Italie
DEUTSCHE BOERSE AG	Finance	1.62%	Allemagne
ALLEMAGNE 0,50 % 15/02/2025	N/A	1.56%	Allemagne
SAN MARINO 6,50% 19/01/2027	N/A	1.49%	Saint-Marin
BEIERSDORF AG	Biens de Consommation de Base	1.43%	Allemagne

Investissements plus importants (taux)	Secteur	% Actifs	Pays
GROUPE NATWEST 28/11/2028	Finance	1.01%	Royaume-Uni
CAIXABANK 23/03/2026	Finance	1.06%	Espagne
GROUPE NATWEST 14/06/2027	Finance	1.08%	Royaume-Uni
TIKEHAU CLO IX DAC	Obligations souveraines	1.17%	Irlande
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA 15/06/2028	Finance	1.18%	Espagne
AMCO - ASSET MANAGEMENT CO 4,62% 06/01/2027	Finance	1.31%	Italie
ITALIE 5,25% 14/08/2025	Obligations souveraines	1.43%	Italie
BPCE 4,50% 13/01/2033	Finance	1.43%	France
SAN MARINO 6,50% 19/01/2027	Obligations souveraines	1.49%	Saint-Marin
ALLEMAGNE 0,50 % 15/02/2025	Obligations souveraines	1.56%	Allemagne
UNICREDIT 17/01/2028	Finance	1.67%	Italie
BNP PARIBAS 11/06/2030	Finance	1.89%	France
ALLEMAGNE 1,00% 15/08/2024	Obligations souveraines	2.12%	Allemagne
VIA DES POINTS DE VENTE 1,75 % 15/08/2028	Immobilier	2.16%	Pays-Bas
ITALIE 2,80% 20/02/2026	Utilitaires	3.72%	Italie

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024

Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

En 2024, le Compartiment avait 33,3 % des actifs nets du portefeuille investis dans des investissements durables selon notre définition mentionnée ci-dessus, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

● Quelle était la répartition des actifs ?

Une proportion minimale de 90% des investissements de ce Compartiment est utilisée pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2024, 96,3% des émetteurs ont été couverts par l'analyse ESG donc 96,3% des émetteurs ont été alignés sur ces caractéristiques E/S, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

Le Compartiment effectue des investissements durables en investissant au moins 10 % de ses actifs nets dans des actions de sociétés considérées comme alignées sur les objectifs de développement durable des Nations Unies (" les ODD "), mentionnés ci-dessus. En 2024, ce screening positif a été appliqué sur et 33,3 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des actions de sociétés alignées positivement sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies.

En outre, les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 1 % et 3 % des actifs nets du Compartiment, en moyenne, sur la base des données de quatre trimestres. En 2024, 10,2 % des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables avec des objectifs environnementaux, et 23,1 % dans des investissements durables avec des objectifs sociaux, en moyenne, sur la base des données de quatre trimestres

Les #2 Autres investissements (en plus des liquidités et des produits dérivés pouvant être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant) étaient des actions, des obligations d'entreprise ou des obligations souveraines qui n'étaient pas classées comme des investissements durables. Il s'agit d'investissements strictement conformes à la stratégie d'investissement du Compartiment et visant à mettre en œuvre cette stratégie. Tous ces investissements ont fait l'objet d'une analyse ESG (y compris par le biais de notre modèle souverain propriétaire ESG pour les obligations souveraines) et, pour les actions et les obligations d'entreprise, ont été soumis à un screening de garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales étaient alignées sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux

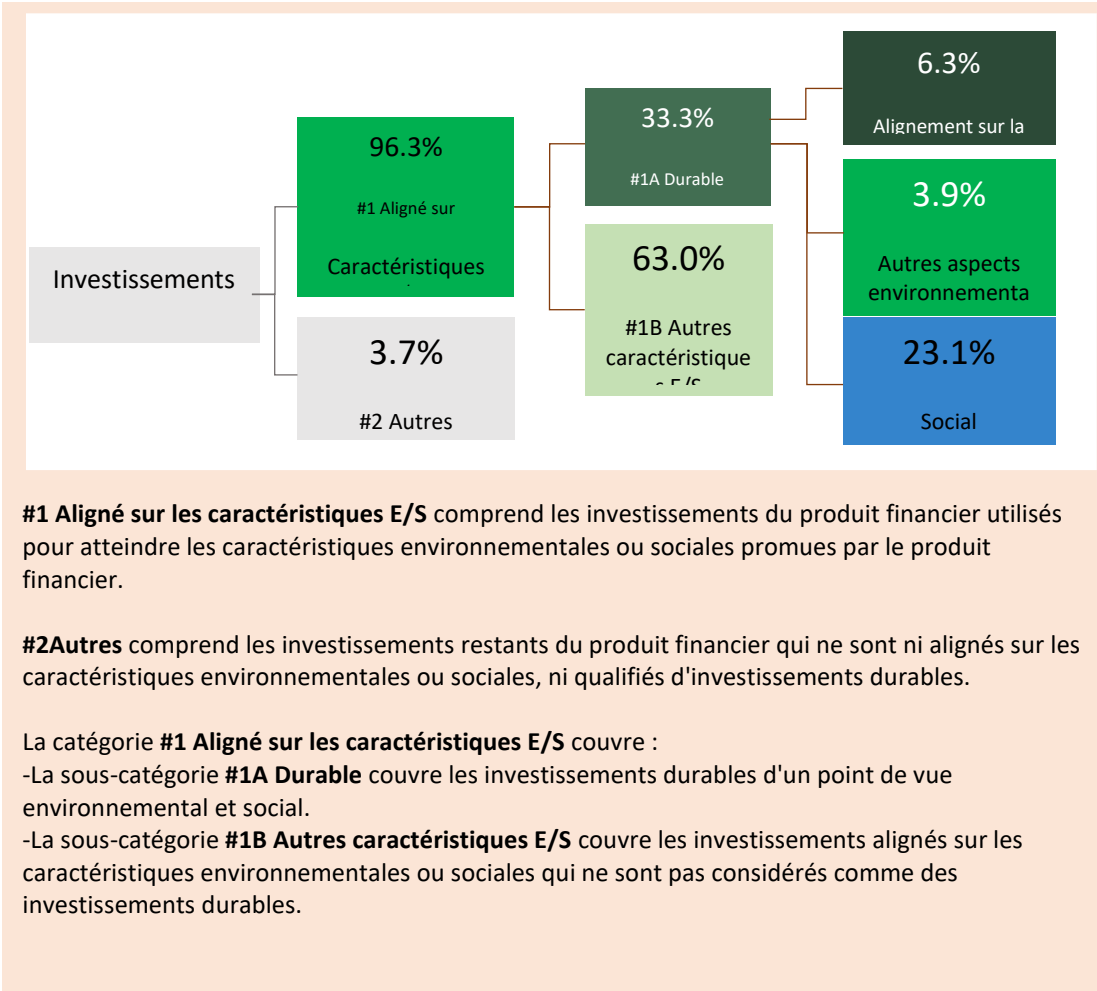
La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence qui est :

droits de l'homme. Ces instruments n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent à la meilleure performance.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veuillez trouver ci-dessous la moyenne des principaux secteurs sur la base des données de fin de 12 mois pour 2024 pour la section actions du portefeuille :

Les grands secteurs économiques	% Actifs
Consommation Discrétionnaire	2.68%
Biens de Consommation de Base	3.80%
Finance	3.53%
Santé	14.68%
Industrie	4.78%
Technologies de l'Information	7.38%
Matériaux	0.76%
Utilitaires	0.23%

Veillez trouver ci-dessous la moyenne des principaux secteurs basée sur les données de fin de 12 mois pour 2024 pour la section des obligations d'entreprises du portefeuille :

Les grands secteurs économiques	% Actifs
NULL	17.06%
Consommation Discrétionnaire	5.69%
Biens de Consommation de Base	1.27%
Finance	22.96%
Santé	0.69%
Industrie	2.92%
Technologies de l'Information	0.16%
Matériaux	0.81%
Immobilier	3.53%
Utilitaires	6.85%

Le reste du portefeuille est composé de produits dérivés et de paniers, à hauteur de 0,21 %.

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE

En 2024, 6,3 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxonomie de l'UE.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxonomie de l'UE ?¹

☐

Oui :

☐

Dans le gaz

☐

Dans l'Energie
nucléaire



Non :

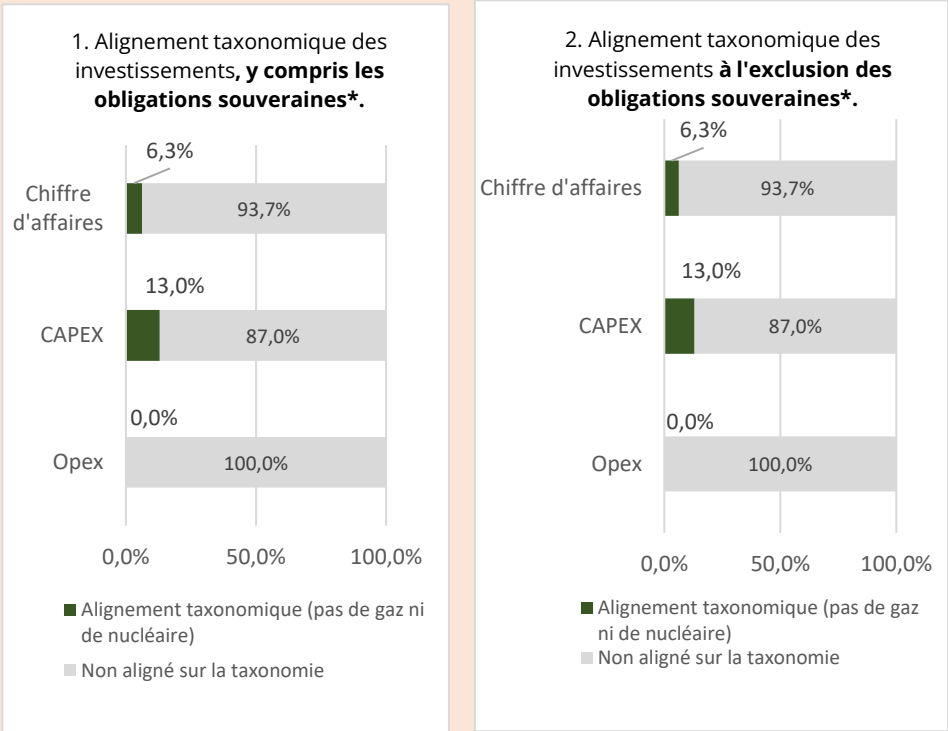
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

 sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères des activités économiques durables au sens de la taxonomie de l'UE.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en part active :

- **le chiffre d'affaires** reflétant la part des recettes provenant des activités vertes des entreprises bénéficiaires d'investissements
- **les dépenses d'investissement** (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- **les dépenses opérationnelles** (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement de la taxonomie des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement de la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement de la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle a été la part active des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

En 2023, le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE était de 0,8 %.



Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE

En 2024, 3,9 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements durables dont les objectifs environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.



Quelle est la part des investissements socialement durables ?

En 2024, 23,1 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements durables avec des objectifs sociaux, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.



Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Outre les investissements durables, le Compartiment peut investir dans des liquidités à des fins de gestion des liquidités et dans des produits dérivés à des fins de couverture. Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans l'exposition synthétique ont été intégrées par le biais du cadre des produits dérivés détaillé ci-dessous. L'approche dépendra du type d'instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivé à nom unique ou dérivé indiciel.

Dérivés à nom unique

Le Compartiment peut conclure des instruments dérivés avec une exposition courte à une seule action sous-jacente ("single name") uniquement à des fins de couverture, c'est-à-dire pour couvrir l'exposition longue sur ce même émetteur. Les positions courtes nettes, c'est-à-dire les situations où l'exposition courte sur l'émetteur sous-jacent est supérieure à l'exposition longue du Compartiment sur ce même émetteur, sont interdites.

L'utilisation de produits dérivés à découvert à des fins autres que de couverture est interdite.

Dérivés sur indice Les dérivés sur indice achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG. L'indicateur de référence du Compartiment reste hors du champ d'application de ce cadre de dérivés sur indice et n'est pas pris en compte à des fins ESG.

Les investissements figurant sous la rubrique "#2 Non durable" respectent notre cadre de screening négatif à l'échelle de l'entreprise pour les sauvegardes minimales.

En 2024, aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.

Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence

Les actions listées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2024 afin de soutenir notre processus d'investissement global dans le respect des caractéristiques environnementales / sociales :

Intégration de l'ESG

En 2024, nous avons introduit un nouveau cadre, pour des fonds sélectionnés uniquement, afin de répondre aux objectifs de l'Accord de Paris. Des objectifs climatiques de portefeuille ont été fixés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % sur 2030, de 70 % d'ici 2040 et atteindre le zéro net d'ici 2050. L'année de référence pour les objectifs climatiques du portefeuille est 2018.

En 2024, nous avons également amélioré notre processus de réduction de l'univers en repondérant chaque émetteur dans l'univers initial du fonds. L'univers d'investissement est repondéré afin d'éliminer les biais de capitalisation boursière, géographiques et sectoriels qui pourraient entraîner des différences significatives entre la composition de ces indices et celle du portefeuille du Compartiment.

En 2024, nous avons également formalisé notre processus d'intégration ESG pour les instruments CLO ("collateralised loan obligation"). L'analyse ESG est réalisée pour une part significative des nouveaux instruments CLO. Une analyse adhoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est réalisée par le gestionnaire de portefeuille. Les fonds utilisant ce cadre ne peuvent pas investir dans les instruments les moins bien notés.

Nous avons développé et lancé une approche holistique de l'évaluation des obligations durables qui comprennent les obligations d'utilisation des produits (vertes, sociales, durables) et les obligations liées à la durabilité. Ces obligations ne sont plus considérées comme des investissements durables par défaut, mais doivent plutôt faire l'objet d'une analyse approfondie sur la base de critères spécifiques.

Nous avons établi un nouveau cadre pour intégrer l'analyse ESG dans les expositions aux produits dérivés dans l'ensemble de nos fonds. Les émetteurs sous-jacents des produits dérivés à nom unique et des produits dérivés indiciaires détenus à des fins d'exposition font désormais l'objet d'une analyse ESG. Les produits dérivés à nom unique détenus à des fins d'exposition sont désormais soumis aux mêmes critères d'intégration ESG que les positions longues. En outre, des critères d'intégration ESG ont été élaborés, comme décrit dans le document ci-dessus, pour les dérivés sur indices. Les produits dérivés détenus à des fins de couverture ou de gestion efficace de portefeuille peuvent toujours être détenus dans le portefeuille sans faire l'objet d'une analyse ESG. La politique a été élaborée et mise en œuvre par l'équipe des spécialistes de l'investissement durable et est supervisée par la fonction risque de l'entreprise.

Tout au long de l'année 2024, nous avons amélioré notre modèle souverain ESG afin d'intégrer des KPI E/S/G supplémentaires dans notre analyse. Ce nouveau modèle devrait être lancé au premier trimestre 2025.

Transparence

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site web de Carmignac : https://www.carmignac.fr/en_GB/sustainable-investment/overview.

Dans notre rapport TCFD 2024, nous avons introduit une divulgation de la valeur à risque (VaR) climatique dans nos rapports. La divulgation de la VAR climatique quantifie la valeur économique qui serait potentiellement à risque selon différents scénarios climatiques. La divulgation de la VaR climatique est disponible dans le cadre de notre rapport TCFD plus complet et peut être consultée à l'adresse https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf.

Carmignac reconnaît qu'il est aussi important de " joindre le geste à la parole " que de " parler de la parole " ; c'est pourquoi nous avons publié notre politique de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) en 2024. Notre approche de la RSE repose sur cinq piliers clés : notre empreinte environnementale opérationnelle, la promotion d'une main-d'œuvre engagée et d'un environnement inclusif, notre engagement sociétal, notre engagement en faveur des arts par le biais de la Fondation Carmignac et notre conduite responsable des affaires. Notre politique de RSE est accessible à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/CSR_FR_en.pdf

En 2024, nous avons également réorganisé notre politique d'exclusion afin d'accroître la transparence pour nos investisseurs. La politique comprend désormais la justification de chaque exclusion, le seuil de revenu utilisé pour ces exclusions ainsi qu'un tableau détaillant les fonds concernés par les critères d'exclusion. En outre, nous avons amélioré la politique afin de clarifier davantage notre intégration des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans nos processus de suivi des controverses. Notre politique d'exclusion peut être consultée à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

L'intendance

Objectif de 100 % des votes : en 2024, nous avons réussi à participer à 98,15 % (95 % en 2023) de tous les votes possibles à l'assemblée générale annuelle au niveau de Carmignac.

Code de bonne gestion : Nous avons une nouvelle fois été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en respectant tous les principes, tels qu'ils sont formalisés dans notre Stewardship Report annuel :

Consultations réglementaires : Nous avons pris part à des tables rondes sectorielles sur les questions ESG auxquelles notre industrie, nos produits et le secteur dans son ensemble sont confrontés, et avons en outre contribué aux consultations et discussions suscitées par nos régulateurs, notamment au niveau de l'UE, la FCA britannique et l'AMF française, soit directement, soit par l'intermédiaire des groupes de travail de nos associations de fonds tels que AI UK, Alfi Luxembourg et AFG, France.

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit à la gestion la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent le plus efficacement influencer les entreprises investies sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre participation à Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. En 2024, nous avons rejoint l'initiative d'engagements collaboratifs avec Nature 100+, sur des sujets liés à la biodiversité. Nous avons également rejoint la coalition d'impact collectif WBA sur l'IA éthique.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est entretenu par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et l'équipe ESG. Nous pensons que notre engagement permet de mieux comprendre comment les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent significativement leur profil ESG tout en assurant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'une des cinq considérations suivantes 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac Portfolio peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela permet d'influencer les actions et la gouvernance des entreprises détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentielle ou confirmée, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2024, nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, et avec 15 entreprises dans ce fonds particulier. En 2024, nous nous sommes engagés avec Edenred SE en réponse à des controverses antitrust et de truquage des enchères qui avaient émergé. Ces controverses concernaient des événements survenus au cours de la période 2019-2022. Edenred SE a confirmé que le passage de solutions papier à des solutions numériques devait permettre d'éviter que ces problèmes ne se reproduisent. En outre, leur processus d'appel d'offres devait être amélioré avec l'aide d'un tiers externe, mais ce projet n'était pas encore terminé. Carmignac a salué l'engagement de la société à résoudre ce problème, mais a estimé que les changements pourraient être difficiles à mettre en œuvre compte tenu de leur modèle d'entreprise décentralisé.

À la suite de l'engagement avec l'entreprise, nous avons modifié notre notation ESG START sous le pilier de la gouvernance de B à C pour refléter les controverses auxquelles l'entreprise a été confrontée et le fait que la refonte de la procédure d'appel d'offres n'a pas encore été finalisée. Nous continuerons à surveiller l'entreprise et à nous engager si nécessaire.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général de marché ?**

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité permettant de déterminer l'alignement du référentiel sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?***

Sans objet

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, qui établit une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les objectifs durables de ce produit financier sont atteints.

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : Carmignac Portfolio Emergents PATRIMOINE
Identifiant de l'entité légale : 5493009DHKYYWDKLT418

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : ____%



dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social : ____%



2. Il promeut les caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il représente une proportion de 37,0 des investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



avec un objectif social



Elle a promu les caractéristiques de l'E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Le Compartiment a promu les caractéristiques environnementales et sociales en appliquant les approches best-in-universe et best-efforts pour investir de manière durable : 1) intégration ESG, 2) screening négatif, 3) screening positif appliquant une approche d'alignement sur les ODD de l'ONU, 4) gestion active pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, 5) suivi des principaux impacts négatifs.

Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifiée au cours de l'année.

● Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) **Le taux de couverture de l'analyse ESG** : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable) a été appliquée à plus de 90% des émetteurs. En 2024, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 98,3% Wof émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

2) **Montant de la réduction de l'univers** (au minimum 20 % de la section actions et obligations d'entreprise du portefeuille) :

i) **À l'échelle de l'entreprise** : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) **Fonds spécifiques** : Les activités étendues ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent le pétrole et le gaz, les armes, les jeux d'argent, l'alcool, la production d'électricité, l'extraction de charbon thermique, les sociétés impliquées dans l'élevage industriel, l'huile de palme et les sociétés figurant sur la liste de People for the Ethical Treatment of Animals (" PETA "). En outre, les obligations d'entreprises ayant une note START globale de " D " ou " E " (note de " E " à " A ") sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note START de E (note de "E" à "A") sur les piliers environnementaux ou sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note MSCI globale de " CCC " ou " B " (note de " C " à " AAA ") sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées " CCC " ou " B " dans la notation globale MSCI (de " E " à " A ") peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est supérieure ou égale à " C ". L'univers des actions est encore réduit par le nombre de sociétés considérées comme non alignées selon notre évaluation de l'alignement sur les ODD, comme décrit ci-dessous.

En 2024, l'univers a été réduit de 32,6 % (pour la section actions) et de 25,3 % (pour la section obligations d'entreprises) du portefeuille , en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

3) **Screening positif (investissements durables)** : Le Compartiment effectue des investissements durables en investissant au moins 10 % de ses actifs nets dans des actions de sociétés considérées comme alignées sur les objectifs de développement durable des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 3 % des actifs nets du Compartiment.

L'alignement est défini pour chaque investissement / entreprise bénéficiaire en atteignant au moins l'un des trois seuils suivants :

- a) **Produits et services** : l'entreprise tire au moins 50 % de ses revenus de biens et de services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- b) **Dépenses d'investissement** : l'entreprise investit au moins 30 % de ses dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- c) **Opérations** :
 - i. l'entreprise obtient un statut "aligné" pour l'alignement opérationnel d'au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise

bénéficiaire de l'investissement des politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut "aligné" représente un score d'alignement opérationnel de ≥ 2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et

- ii. l'entreprise n'obtient pas le statut "mal aligné" en matière d'alignement opérationnel pour un quelconque ODD. Une entreprise est considérée comme "mal alignée" lorsque son score est ≤ -2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

En 2024, 15,0 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements durables, en moyenne, sur la base d'une moyenne à la fin de chaque trimestre. Les niveaux d'investissements durables avec objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 7,6 % et 7,4 % des actifs nets du Compartiment en 2024, en moyenne, sur la base d'une moyenne à la fin de chaque trimestre. En 2024, 64,5 % ont obtenu une note de durabilité de 3/5 et 95,7 % une note de durabilité de 2,6/5, en moyenne, sur la base d'une moyenne à la fin de chaque trimestre. La proportion d'obligations vertes, sociales ou liées à la durabilité était de 1,7 % en moyenne, calculée sur la base des données de la fin de quatre trimestres.

4) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises ont été mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2024, nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine au niveau de Carmignac, et 8 entreprises au niveau du Compartiment. Au niveau du Compartiment, nous avons voté pour 100% des assemblées où nous avons des droits d'actionnaire ou d'obligataire à exercer.

5) Principales incidences négatives : le Compartiment a appliqué les normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 de la SFDR, annexe 1, selon lesquelles 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs ont été suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre hommes et femmes (choix facultatif), Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG. Les émetteurs d'obligations souveraines sont contrôlés en ce qui concerne les violations sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de gaz à effet de serre.

Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2024, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Compartiment	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	6,175.65	86.83%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	1,918.60	86.83%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	53,544.13	86.83%
Total des GES	Total des émissions de GES	60,456.60	86.83%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	404.64	86.83%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	1,120.42	94.71%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.15	94.71%
Consommation et	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la	0.82	90.96%

production d'énergie non renouvelable	production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.		
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	0.38	94.38%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur A de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	-	94.38%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur B de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	1.22	94.38%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur C de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	0.28	94.38%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	0.73	94.38%
Consommation d'énergie Intensité - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	0	94.38%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.02	94.38%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.05	94.38%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur H de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	0	94.38%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	0.69	94.38%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	0.20	94.49%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	0.87%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	0.39	83.28%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	21.68%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0	95.90%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de réclamation. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	94.65%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	0.08	61.78%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	0.23	94.71%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0	94.71%

Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	166.14	30.92%
Intensité des gaz à effet de serre (souverains et supranationaux)	) Intensité des GES des pays bénéficiaires (tonnes d'émissions de CO2e par million d'euros du PIB du pays)	751.74	96.41%
Violations sociales (souveraines et supranationales)	Nombre de pays bénéficiaires d'investissements soumis à des violations sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), conformément aux traités et conventions internationaux, aux principes des Nations unies et, le cas échéant, à la législation nationale.	0.75	96.41%

● **...et par rapport aux périodes précédentes**

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) **Le taux de couverture de l'analyse ESG** : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable) a été appliquée à plus de 90% des émetteurs. En 2023, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 97,9% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

2) **Montant de la réduction de l'univers** (au minimum 20 % de la section actions et obligations d'entreprise du portefeuille) :

i) À l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses par rapport aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, à la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et aux principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) Fonds spécifiques : Les activités étendues ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent le pétrole et le gaz, les armes, les jeux d'argent, l'alcool, la production d'électricité, l'extraction de charbon thermique, les sociétés impliquées dans l'élevage industriel et les sociétés figurant sur la liste de People for the Ethical Treatment of Animals ("PETA"). En outre, les obligations d'entreprise dont la note MSCI est inférieure à 1,4 (note de " 0 " à " 10 ") sur les piliers environnementaux ou sociaux ou dont la note MSCI globale est " CCC " ou " B " (note de " CCC " à " AAA ") sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées "C" ou plus sur le START (notation de "E" à "A") sont réintégrées dans l'univers d'investissement du Compartiment après une analyse ad hoc qui peut impliquer un engagement avec la société. L'univers d'investissement est encore réduit par le nombre de sociétés considérées comme non alignées selon notre évaluation de l'alignement sur les ODD, comme décrit ci-dessus.

En 2023, l'univers a été réduit de 52,0 % (pour la partie actions) et de 28,4 % (pour la partie obligations d'entreprises) du portefeuille, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

3) **Screening positif (investissements durables)** : Le Compartiment effectue des investissements durables en investissant au moins 10 % de ses actifs nets dans des actions de sociétés considérées comme alignées sur les objectifs de développement durable des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 3 % des actifs nets du Compartiment.

L'alignement est défini pour chaque investissement / entreprise bénéficiaire en atteignant au moins l'un des trois seuils suivants :

d) **Produits et services** : l'entreprise tire au moins 50 % de ses revenus de biens et de services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie,

Innovation et Infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.

e) **Dépenses d'investissement** : l'entreprise investit au moins 30 % de ses dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.

f) **Opérations** :

iii. l'entreprise obtient un statut "aligné" pour l'alignement opérationnel d'au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise bénéficiaire de l'investissement des politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut "aligné" représente un score d'alignement opérationnel de ≥ 2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et

iv. l'entreprise n'obtient pas le statut "mal aligné" en matière d'alignement opérationnel pour un quelconque ODD. Une entreprise est considérée comme "mal alignée" lorsque son score est ≤ -2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

En 2023, le portefeuille du Compartiment est investi à hauteur de 31,0 % dans des investissements durables, conformément à notre définition mentionnée ci-dessus, en moyenne, sur la base de données portant sur quatre trimestres. Les niveaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 14,5 % et 16,5 % de l'actif net du Compartiment, en moyenne, sur la base des données de la période de quatre trimestres. Notre définition de l'investissement durable a changé en juillet 2023 pour intégrer l'alignement des SDG sur les opérations et un changement du seuil d'alignement des capex, qui est passé de 30 % à 50 %. Par conséquent, le pourcentage moyen d'investissements durables indiqué ci-dessus reflète la définition de l'investissement durable en place à ce moment-là : en utilisant l'ancien cadre SDG pour les T1 et T2 et le cadre SDG actuel pour les T3 et T4 2023 respectivement.

4) **Gestion active** : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises ont été mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2023, nous nous sommes engagés auprès de 60 sociétés au niveau de Carmignac et de 7 sociétés au niveau du Compartiment. Au niveau du Compartiment, nous avons voté pour près de 100% des assemblées où nous avons des droits d'actionnaire ou d'obligataire à exercer.

5) **Principales incidences négatives** : le Compartiment a appliqué les normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 de la SFDR, annexe 1, selon lesquelles 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs ont été suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre hommes et femmes (choix facultatif), Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG. Les émetteurs d'obligations souveraines sont contrôlés en ce qui concerne les violations sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de gaz à effet de serre.

En 2023, nous sommes passés d'Impact Cubed en 2022 à MSCI comme fournisseur de données pour le suivi des PAI, car cette société offrait plus de transparence et une plus grande flexibilité pour

construire nos propres outils à partir des données brutes fournies par MSCI. Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2023, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Compartiment	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	9294.05	82%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	3014.03	82%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	44365.87	82%
Total des GES	Total des émissions de GES	56822.07	82%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	285.84	82%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	1591.20	95%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	19%	95%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	78%	76%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	1.14	79%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur A de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	79%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur B de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	2.13	79%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE C	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	0.70	79%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	4.38	79%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	0.00	79%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.01	79%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.01	79%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur H de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	0.02	79%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	0.31	79%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	0%	95%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	3%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	0.73	24%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	4%
Violations de la convention-	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été	0.00	95%

cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de réclamation. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.56	95%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	33%	4%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	23%	95%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	95%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	196.75	41%
Intensité des gaz à effet de serre (souverains et supranationaux)	Intensité des GES des pays bénéficiaires (tonnes d'émissions de CO2e par million d'euros du PIB du pays)	713.79	88%
Violations sociales (souveraines et supranationales)	Nombre de pays bénéficiaires d'investissements soumis à des violations sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), conformément aux traités et conventions internationaux, aux principes des Nations unies et, le cas échéant, à la législation nationale.	0.25	88%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le Compartiment effectue des investissements durables en investissant au moins 10 % de ses actifs nets dans des actions de sociétés qui s'alignent sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 3 % des actifs nets du Compartiment.

Comme indiqué ci-dessus, l'alignement est défini pour chaque investissement/entreprise détenue par l'atteinte d'au moins l'un des trois seuils suivants :

- a) **Produits et services** : tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- b) **Dépenses d'investissement** : investir au moins 30 % de leurs dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, Innovation et Infrastructures, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou.
- c) **Opérations** :
 - i. l'entreprise obtient un statut "aligné" pour l'alignement opérationnel d'au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise bénéficiaire de l'investissement des politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut "aligné" représente un score d'alignement opérationnel de ≥ 2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
 - ii. l'entreprise n'obtient pas le statut "mal aligné" en matière d'alignement opérationnel pour un quelconque ODD. Une entreprise est considérée comme "mal

alignée" lorsque son score est ≤ -2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise à l'égard de l'activité contributive.

En 2024, le Compartiment a 37,0 % du portefeuille investi dans des investissements durables selon notre définition mentionnée ci-dessus sur la base des données de fin de trimestre. Les niveaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 18,3 % et 18,7 % des actifs nets du Compartiment sur la base des données de fin de trimestre

● ***Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?***

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne nuisent pas de manière significative à un objectif d'investissement durable environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :

i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) Le screening négatif spécifique au fonds : Les activités étendues ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent le pétrole et le gaz, les armes, les jeux d'argent, l'alcool, la production d'électricité, l'extraction de charbon thermique, les sociétés impliquées dans l'élevage industriel, l'huile de palme et les sociétés figurant sur la liste de People for the Ethical Treatment of Animals ("PETA"). En outre, les obligations d'entreprises ayant une notation START globale de "D" ou "E" (notation de "E" à "A") sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note START de E (note de "E" à "A") sur les piliers environnementaux ou sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note MSCI globale de "CCC" ou "B" (note de "C" à "AAA") sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées "CCC" ou "B" dans la notation globale MSCI (de "E" à "A") peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est supérieure ou égale à C. L'univers d'investissement est encore réduit par le nombre de sociétés considérées comme non alignées selon notre évaluation de l'alignement sur les ODD, comme décrit ci-dessus.

2) Gestion active : Les engagements des entreprises liés à l'ESG contribuant à une meilleure prise de conscience ou à l'amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Conformément à l'approche définie par Carmignac, les indicateurs Principales incidences négatives ont fait l'objet d'un suivi trimestriel. Les impacts négatifs sont identifiés en fonction de leur degré de gravité. Après discussion interne, un plan d'action est établi, assorti d'un calendrier d'exécution. Dans ce cas, l'engagement de la société est inclus dans le plan d'engagement trimestriel de Carmignac, conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Un désinvestissement

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans le cadre de la politique susmentionnée.

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

Carmignac a appliqué un processus de screening controversé sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous ses investissements dans l'ensemble des Compartiments.

Carmignac a agi conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP), à la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales afin d'évaluer les normes des entreprises, y compris, mais sans s'y limiter, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques normales liées au climat.

Ce Compartiment a appliqué un processus de screening des controverses pour l'ensemble de ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes en matière d'environnement, de droits de l'homme et de droit international du travail, pour ne citer que les principales infractions, sont exclues. Ce processus de screening se base sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Il est communément appelé " norms-based screening " et intègre un screening restrictif contrôlé et mesuré par le biais du système ESG propriétaire de Carmignac, START. Un scoring et une recherche de controverses sur les entreprises sont appliqués en utilisant les données extraites d'ISS ESG comme base de données de recherche.



La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe de "ne pas causer de préjudice significatif" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR niveau II 2019/2088, qui prévoit le suivi de 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et de 2 indicateurs facultatifs afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises

investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau, Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non corrigé entre hommes et femmes, diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif du PDG. En outre, et le cas échéant, les indicateurs des obligations souveraines, la violence sociale et l'intensité des émissions de gaz à effet de serre peuvent également être contrôlés.

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence qui est :

Dans le cadre de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données tiers, MSCI, nous permet de suivre l'impact de nos fonds pour chaque PAI.

Les valeurs du PAI du fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds est inférieur au PAI de référence d'un certain seuil, nous recherchons les émetteurs qui contribuent le plus à la sous-performance du PAI en question. Ces sociétés sont considérées comme des valeurs aberrantes.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact. Nous avons identifié que Petroleos Mexicanos (Pemex) était l'un des principaux contributeurs à la sous-performance du Carmignac Portfolio Emergents en 2023. Par conséquent, nous nous sommes engagés auprès de Pemex en 2024 dans le cadre de notre travail en tant que coresponsable du groupe Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (CA) 100. Après quatre années d'engagement avec Pemex, Carmignac a établi un dialogue solide avec Pemex et la société répond de manière constructive aux préoccupations soulevées par le groupe CA 100. Après avoir réussi à encourager l'entreprise à créer son premier comité de développement durable en 2023, Pemex a approuvé et publié son premier plan de développement durable, avec la contribution d'investisseurs principaux dans le cadre du groupe CA 100.

En réponse aux demandes de Carmignac et du groupe CA 100, le plan de développement durable comprend des informations clés telles que les objectifs quantifiés en matière d'émissions de gaz à effet de serre et les implications CAPEX correspondantes, ainsi qu'un plan d'action sur les émissions de méthane. En outre, Pemex s'est engagée à aligner ses informations sur les normes S1 et S2 de l'ISSB, ce qui rendra le plan de développement durable conforme aux exigences de la TCFD. Un rapport sur les risques liés au changement climatique conforme à la TCFD a également été publié.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Veuillez trouver ci-dessous la moyenne des meilleurs investissements basée sur les données de fin de 12 mois pour 2024 pour les sections actions et obligations du portefeuille :

Investissements plus importants (capitaux propres)	Secteur	% Actifs	Pays
SEMI-CONDUCTEURS DE TAIWAN	Technologies de	6.02%	Taiwan
SAMSUNG ELECTRONICS	l'Information	4.70%	Corée du Sud
CENTRAIS ELETRICAS BRASILEIRAS SA	Technologies de	3.95%	Brésil
HYUNDAI MOTOR CO	l'Information	1.81%	Corée du Sud
GRUPO BANORTE	Utilitaires	1.70%	Mexique
VIPSHOP HOLDINGS LTD	Consommation	1.52%	Chine
KOTAK MAHINDRA BANK LTD	Discrétionnaire	1.50%	Inde
JD.COM INC	Finance	1.27%	Chine
LG CHEM LTD	Consommation	1.18%	Corée du Sud
EMBASSY OFFICE PARKS REIT	Discrétionnaire	1.16%	Inde
HONG KONG EXCHANGES & CLEARING LTD	Finance	1.05%	Hong Kong
DABUR INDE	Consommation	0.92%	Inde
ICICI LOMBARD GENERAL INSURANCE	Discrétionnaire	0.88%	Inde

MINISO GROUP HOLDING LTD	Matériaux	0.87%	Chine
DIDI GLOBAL INC	Immobilier	0.81%	Chine
	Finance		
	Biens de Consommation de Base		
	Finance		
	Consommation		
	Discrétionnaire		
	Industrie		

Investissements plus importants (taux)	Secteur	% Actifs	Pays
OTP BANK NYRT 15/02/2028	Finance	1.00%	Hongrie
CESKA SPORITELNA AS 14/11/2024	Finance	1.06%	République tchèque
INDONÉSIE 7,50 % 15/08/2032	Obligation souveraine	1.07%	Indonésie
OTP BANK NYRT 04/03/2025	Finance	1.09%	Hongrie
COLOMBIE 4,12% 15/11/2050	Obligation souveraine	1.14%	Colombie
ROUMANIE 2,88% 13/04/2042	Obligation souveraine	1.16%	Roumanie
JPMORGAN CHASE & CO 22/02/2032	Finance	1.26%	États-Unis
POLOGNE 1,25 % 25/10/2030	Obligation souveraine	1.27%	Pologne
HONGRIE 3,00% 21/08/2030	Obligation souveraine	1.28%	Hongrie
AFRIQUE DU SUD 8,50% 31/01/2037	Obligation souveraine	1.29%	Afrique du Sud
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE 1,95% 30/07/2037	Obligation souveraine	1.37%	République tchèque
POLOGNE 2,00% 25/08/2036	Obligation souveraine	2.10%	Pologne
AFRIQUE DU SUD 8,00 % 31/01/2030	Obligation souveraine	2.41%	Afrique du Sud
CÔTE D'IVOIRE 6,88% 17/10/2040	Obligation souveraine	2.57%	Côte d'Ivoire
PETROLEOS MEXICANOS 4,75% 26/02/2029	Energie	4.35%	Mexique

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024

Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

En 2024, le Compartiment avait 37,0 % de l'actif net du portefeuille investi dans des investissements durables selon notre définition mentionnée ci-dessus, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

● Quelle était la répartition des actifs ?

Une proportion minimale de 90% des investissements de ce Compartiment est utilisée pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2024, 98,3% des émetteurs ont été couverts par l'analyse ESG donc 100% des émetteurs ont été alignés sur ces caractéristiques E/S.

La proportion minimale d'investissements durables était de 10 %, une limite qui a été respectée. En 2024, le Compartiment avait 37,0 % du portefeuille investi dans des investissements durables, conformément à notre définition énoncée ci-dessus.

En outre, les niveaux minimums d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 1 % et 3 % des actifs nets du Compartiment. En 2024, 18,3 % des actifs nets du Compartiment sont investis dans des investissements durables avec des objectifs environnementaux, et 18,7 % dans des investissements durables avec des objectifs sociaux.

Les #2 Autres investissements (en plus des liquidités et des produits dérivés qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant) étaient des actions, des obligations d'entreprise ou des obligations souveraines qui ne sont pas classées comme des investissements durables. Il s'agit d'investissements strictement conformes à la stratégie d'investissement du Compartiment dans le but de mettre en œuvre la stratégie d'investissement du Compartiment. Tous ces investissements ont fait l'objet d'une analyse ESG (notamment par le biais de notre modèle souverain propriétaire ESG pour les obligations souveraines) et, pour les actions et les obligations d'entreprise, ont été soumis à un screening de garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales sont alignées sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ces instruments ne sont

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence qui est :

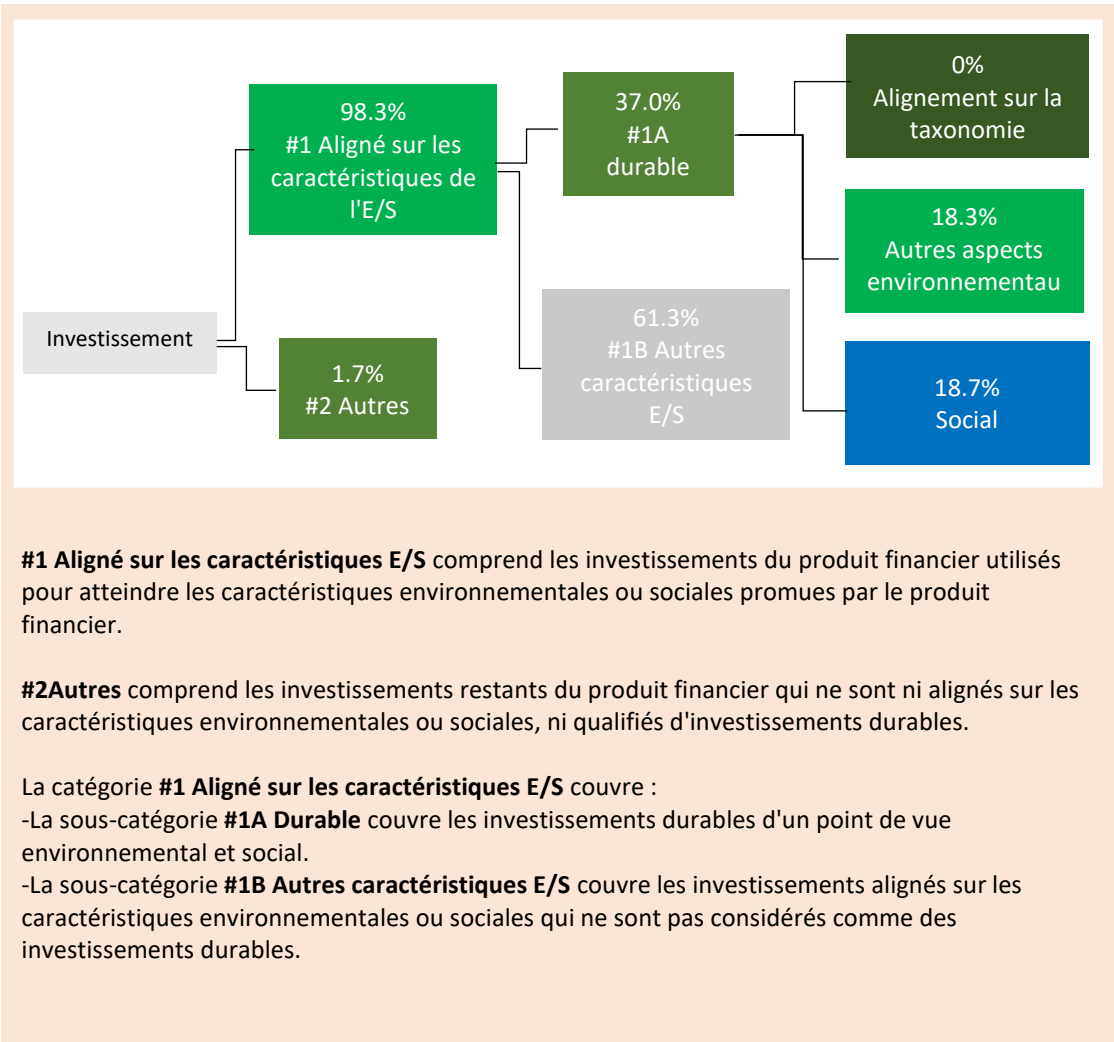
Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions à faible émission de carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

L'**allocation d'actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Vous trouverez ci-dessous la moyenne des principaux secteurs sur la base des données de fin de 12 mois pour 2024, pour les sections actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Grands secteurs économiques (fonds propres)	% Actifs
Technologies de l'Information	11.97%
Consommation Discrétionnaire	8.43%
Finance	6.14%
Utilitaires	4.19%
Immobilier	2.55%
Matériaux	1.25%
Biens de Consommation de Base	1.16%
Industrie	0.86%
Santé	0.86%
Communication	0.64%

Secteurs économiques plus importants (taux)	% Actifs
Obligations souveraines	42.17%
Énergie Équipements et services énergétiques	10.39%
Energie Pétrole, gaz et combustibles consommables	5.51%
Consommation Discrétionnaire	2.18%
Communication	0.85%
Industrie	0.34%
Matériaux	0.23%
Technologies de l'Information	0.16%
Utilitaires	0.15%
	0.11%

Le reste du portefeuille est composé de produits dérivés avec une exposition de -0,15 %.

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE

En 2024, 0 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxonomie de l'UE.



Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxonomie de l'UE ?¹

☐

Oui :

☐

Dans le gaz

☐

Dans l'Energie
nucléaire

☒

Non :

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



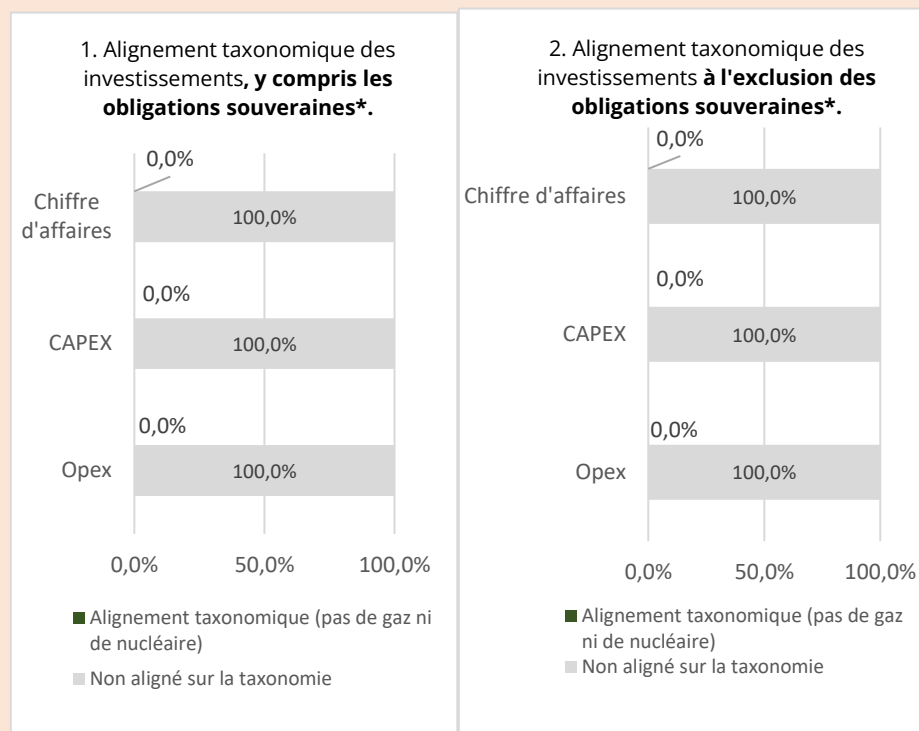
sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères des activités économiques durables au sens de la taxonomie de l'UE.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en part active :

- **le chiffre d'affaires** reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises bénéficiaires d'investissements
- **les dépenses d'investissement** (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- **les dépenses opérationnelles** (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.



Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement de la taxonomie des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement de la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement de la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle a été la part active des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

En 2023, 0,33 % des investissements étaient alignés sur la taxonomie de l'UE.

- **Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE**

En 2024, 18,3 % de l'actif net du portfolio a été investi dans des entreprises alignées sur des ODD à vocation environnementale, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.



Quelle est la part des investissements socialement durables ?

En 2024, 18,7 % de l'actif net du portefeuille a été investi dans des entreprises alignées sur des ODD à vocation sociale, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.



Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La partie restante du portefeuille (en dehors de la proportion minimale de 90%) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales mais n'est pas systématiquement couverte par l'analyse ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres non cotés ou ayant fait l'objet d'une introduction en bourse, dont l'analyse ESG peut être réalisée après l'acquisition dudit instrument financier par le compartiment.

Au niveau de l'émetteur (pour les actions et les obligations d'entreprise), tous les actifs sont examinés pour vérifier s'ils respectent les normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes de travail et de lutte contre la corruption, par le biais d'un screening controversé ("basé sur les normes"). Les investissements sont soumis à un screening de garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance ont été intégrées dans les instruments synthétiques par le biais du cadre des instruments dérivés décrit ci-dessous. L'approche dépendait du type d'instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivés à nom unique ou dérivés sur indice.

à nom unique

Le Compartiment peut conclure des instruments dérivés avec une exposition courte à un seul titre sous-jacent ("single name") uniquement à des fins de couverture, c'est-à-dire pour couvrir l'exposition longue sur la même société ou le même émetteur. Les positions courtes nettes, c'est-à-dire les situations où l'exposition courte sur la société ou l'émetteur sous-jacent est supérieure à l'exposition longue du Compartiment sur cette même société ou émetteur, sont interdites. L'utilisation d'instruments dérivés à découvert à des fins autres que de couverture est interdite.

Les instruments dérivés présentant une exposition longue à une seule société ou émetteur sous-jacent sont soumis à la même politique d'intégration ESG que les positions longues physiques en actions et/ou en dette d'entreprise, selon le cas. Ces instruments doivent satisfaire aux mêmes critères d'intégration ESG, tels que décrits dans la présente annexe.

indices

Les produits dérivés sur indices, qu'ils soient exposés à long ou à court terme, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires afin de s'assurer qu'ils conviennent au Compartiment, en fonction de leur objectif.

- Objectifs de couverture et de gestion efficace du portefeuille : les dérivés sur indices achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG.
- Objectifs d'exposition : un instrument dérivé sur indice peut être acheté par le Compartiment à des fins d'exposition dans la mesure où il répond aux caractéristiques suivantes, s'il doit être détenu pendant plus d'un mois :
 - Indice concentré (5 composants ou moins dans l'indice sous-jacent) : L'indice ne doit avoir aucun de ses composants dans la liste d'exclusion du Compartiment.

- Indice large (plus de 5 composants) : l'indice doit être composé en grande majorité (>80% d'exposition) de sociétés qui ne figurent pas sur la liste d'exclusion du Compartiment.

En outre, la notation ESG moyenne pondérée de l'indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou à C (START), et la couverture ESG de l'indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90 %. L'indicateur de référence du Compartiment reste hors du champ d'application de ce cadre de dérivés sur indices et n'est pas pris en compte à des fins ESG. Le Compartiment applique un calcul de compensation (compensation d'une position longue avec une position courte équivalente de l'émetteur à l'aide d'instruments dérivés) afin de mesurer les impacts négatifs.

En 2024, aucun produit dérivé n'a été utilisé pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.

Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence

Les actions listées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2024 afin de soutenir notre processus d'investissement global dans le respect des caractéristiques environnementales / sociales :

Intégration de l'ESG

En 2024, nous avons introduit un nouveau cadre, pour des fonds sélectionnés uniquement, afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Des objectifs climatiques de portefeuille ont été fixés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % en 2030, de 70 % en 2040 et atteindre le zéro net en 2050. L'année de référence pour les objectifs climatiques du portefeuille est 2018.

En 2024, nous avons également amélioré notre processus de réduction de l'univers en repondérant chaque émetteur de l'univers initial du fonds. L'univers d'investissement est repondéré afin d'éliminer les biais de capitalisation boursière, géographiques et sectoriels qui pourraient entraîner des différences significatives entre la composition de ces indices et celle du portefeuille du Compartiment.

En 2024, nous avons également formalisé notre processus d'intégration ESG pour les instruments CLO ("collateralised loan obligation"). L'analyse ESG est réalisée pour une part significative des nouveaux instruments CLO. L'analyse adhoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est réalisée par le gestionnaire de portefeuille. Les fonds utilisant ce cadre ne peuvent pas investir dans les instruments les moins bien notés.

Nous avons développé et lancé une approche holistique de l'évaluation des obligations durables qui comprennent les obligations d'utilisation des produits (vertes, sociales, durables) et les obligations liées à la durabilité. Ces obligations ne sont plus considérées comme des investissements durables par défaut, mais doivent plutôt faire l'objet d'une analyse approfondie sur la base de critères spécifiques.

Nous avons établi un nouveau cadre pour intégrer l'analyse ESG dans les expositions aux produits dérivés dans l'ensemble de nos fonds. Les émetteurs sous-jacents des produits dérivés à nom unique et des produits dérivés indiciaires détenus à des fins d'exposition font désormais l'objet d'une analyse ESG. Les produits dérivés à nom unique détenus à des fins d'exposition sont désormais soumis aux mêmes critères d'intégration ESG que les positions longues. En outre, des critères d'intégration ESG ont été élaborés, comme décrit dans le document ci-dessus, pour les dérivés sur indices. Les produits dérivés détenus à des fins de couverture ou de gestion efficace de portefeuille peuvent toujours être détenus dans le portefeuille sans faire l'objet d'une analyse ESG. La politique a été élaborée et mise en œuvre par l'équipe des spécialistes de l'investissement durable et est supervisée par la fonction Risque de l'entreprise.

Tout au long de l'année 2024, nous avons amélioré notre modèle souverain ESG afin d'intégrer des KPI E/S/G supplémentaires dans notre analyse. Ce nouveau modèle devrait être lancé au premier trimestre 2025.

Transparence

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site web de Carmignac : https://www.carmignac.fr/en_GB/sustainable-investment/overview.

Dans notre rapport TCFD 2024, nous avons introduit une divulgation de la valeur à risque (VaR) climatique dans nos rapports. La divulgation de la VAR climatique quantifie la valeur économique qui serait potentiellement à risque selon différents scénarios climatiques. La divulgation de la VaR climatique est disponible dans le cadre de notre rapport TCFD plus complet et peut être consultée à l'adresse https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf.

Carmignac reconnaît qu'il est aussi important de " joindre le geste à la parole " que de " parler de la parole " ; c'est pourquoi nous avons publié notre politique de responsabilité sociale des entreprises (RSE) en 2024. Notre approche de la RSE repose sur cinq piliers clés : notre empreinte environnementale opérationnelle, la promotion d'une main-d'œuvre engagée et d'un environnement inclusif, notre engagement sociétal, notre engagement en faveur des arts par le biais de la Fondation Carmignac et notre conduite responsable des affaires. Notre politique de RSE est accessible à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/CSR_FR_en.pdf

En 2024, nous avons également réorganisé notre politique d'exclusion afin d'accroître la transparence pour nos investisseurs. La politique comprend désormais la justification de chaque exclusion, le seuil de revenu utilisé pour ces exclusions ainsi qu'un tableau détaillant les fonds concernés par les critères d'exclusion. En outre, nous avons amélioré la politique afin de clarifier davantage notre intégration des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans nos processus de suivi des controverses. Notre politique d'exclusion peut être consultée à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

L'intendance

Objectif de 100 % des votes : en 2024, nous avons réussi à participer à 98,15 % (95 % en 2023) de tous les votes possibles à l'assemblée générale annuelle au niveau de Carmignac.

Code de bonne gestion : Nous avons une nouvelle fois été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en respectant tous les principes, tels qu'ils sont formalisés dans notre Stewardship Report annuel : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf.

Consultations réglementaires : Nous avons pris part à des tables rondes sectorielles sur les questions ESG auxquelles notre industrie, nos produits et le secteur dans son ensemble sont confrontés, et avons en outre contribué aux consultations et discussions suscitées par nos régulateurs, notamment au niveau de l'UE, la FCA britannique et l'AMF française, soit directement, soit par l'intermédiaire des groupes de travail de nos associations de fonds tels que AI UK, Alfi Luxembourg et AFG, France.

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit à la gestion la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent le plus efficacement influencer les entreprises investies sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre participation à Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. En 2024, nous avons rejoint l'initiative d'engagements collaboratifs avec Nature 100+, sur des sujets liés à la biodiversité. Nous avons également rejoint la coalition d'impact collectif WBA sur l'IA éthique.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est entretenu par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et l'équipe ESG. Nous pensons que notre engagement permet de mieux comprendre comment les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent significativement leur profil ESG tout en assurant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et

l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'une des cinq considérations suivantes 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé, ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac Portfolio peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela permet d'influencer les actions et la gouvernance des entreprises détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentielle ou confirmée, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2024, Nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, et avec 8 entreprises dans ce Compartiment en particulier.

En 2024, nous avons discuté avec Anta Sports de son approche en matière d'approvisionnement responsable en coton, car nous avons constaté que l'entreprise avait quitté l'initiative Better Cotton, et nous voulions savoir si elle continuerait à s'approvisionner en coton produit dans la région autonome du Xinjiang Uygur, au nord-ouest de la Chine. L'entreprise a expliqué qu'elle ne s'approvisionnait pas directement en coton, mais qu'elle passait par des fournisseurs de niveau 2 et 3. Elle reconnaît que les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement constituent un risque important pour l'entreprise et procède à une analyse ESG avant d'intégrer les fournisseurs, ainsi qu'à des audits de ces derniers. Elle a également coupé les liens avec des fournisseurs controversés qui ont été cités dans des rapports d'ONG. Depuis notre discussion, l'entreprise a amélioré ses rapports sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement et a publié une liste de fournisseurs sur son site web. Nous pensons donc que l'entreprise atténue le risque autant que possible.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général de marché ?

Sans objet

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité permettant de déterminer l'alignement du référentiel sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Sans objet

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?

Sans objet

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, qui établit une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : : CARMIGNAC PORTFOLIO ABSOLUTE RETURN EUROPE
Identifiant de l'entité légale :

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : ____%



dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social : ____%



2. Il promeut les caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif de réaliser un investissement durable, il représente une proportion de ____% des investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



avec un objectif social



Elle a promu les caractéristiques de l'E/S, mais n'a pas réalisé d' durables.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Le Compartiment a promu les caractéristiques environnementales et sociales en appliquant les meilleures approches dans l'univers et les meilleurs efforts pour investir de manière durable : 1) intégration ESG, 2) screening négatif, 3) gestion active pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales et 4) suivi des principaux impacts négatifs.

Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifiée au cours de l'année.

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les objectifs durables de ce produit financier sont atteints.

● **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de Suivi et d'Analyse d'une Trajectoire Responsable) a été appliquée à plus de 90% des émetteurs . En 2024, le taux de couverture de l'analyse ESG est de 100% des émetteurs au 31^{er} décembre 2024.

2) Le montant de l'univers des fonds propres est réduit de :

i) À l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) Fonds spécifiques : Les critères d'exclusion étendus ou plus stricts couvrent l'extraction de pétrole et de gaz, les sociétés impliquées dans les armes conventionnelles et les jeux d'argent. En outre, le Compartiment exclut les titres dont la note de gouvernance MSCI est inférieure à 3,4 (sur une échelle de 0 à 10). Si ces titres ont une note START de C ou plus (sur une échelle de A à E), ils peuvent être inclus dans le portefeuille une fois qu'une analyse ESG (qui peut impliquer un engagement avec l'émetteur) a été effectuée.

En 2024, l'univers d'investissement a été activement réduit.

3) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises ont été mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2024, nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine au niveau de Carmignac. Il n'y a pas eu d'engagement pour ce fonds spécifique en 2024 car il a été lancé le 31 décembre 2024.

4) Principales incidences négatives : ce Compartiment s'engage à appliquer l'annexe 1 des Normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR niveau II 2019/2088 relative aux Principales incidences négatives selon laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe Investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) seront suivis afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (choix facultatif).

Veuillez trouver ci-dessous les données PAI pour 2024 au 31/12/24. Le fonds ayant été lancé le 29^{er} novembre 2024, les données PAI ci-dessous n'ont pas été moyennées sur les données de fin de trimestre, mais représentent plutôt une mesure ponctuelle.

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Compartiment	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	721.91	0.94
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	487.05	0.94
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	13,240.54	0.94
Total des GES	Total des émissions de GES	14,387.47	0.94
Empreinte carbone	Empreinte carbone	335.17	0.94
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	763.44	0.97
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	-	0.97
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	0.56	0.94
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	0.30	0.91
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEA	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	-	0.91
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEB	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	1.27	0.91
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEC	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	0.50	0.91
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	-	0.91
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	-	0.91
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.88	0.91
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.08	0.91
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEH	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	0.07	0.91
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	0.81	0.91
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont une incidence négative sur ces zones.	0.11	0.94
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	0.02
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	0.26	0.92
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	0.07
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	-	0.98
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises	-	0.94

changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	multinationales, ou sans procédure de réclamation. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	0.14	0.75
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	0.39	0.97
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	-	0.98
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération totale annuelle de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	132.23	0.84

● ***...et par rapport aux périodes précédentes***

Non applicable car le compartiment a été lancé le 29^(ème) novembre

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

Bien que ce fonds n'ait pas pris d'engagements en matière d'investissements durables, il a été exposé de manière occasionnelle aux investissements durables tels que définis par le cadre des ODD de Carmignac. En 2024, ce fonds a atteint 45,1% d'investissements durables, au 31 décembre 2024. De plus amples informations sur le cadre ESG de Carmignac sont disponibles dans la politique d'intégration ESG de Carmignac .

● ***Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?***

Sans objet.

Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Sans objet.

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

Sans objet.



La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe de "ne pas causer de préjudice significatif" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer les normes techniques réglementaires (RTS) de la SFDR niveau II 2019/2088. Carmignac s'est engagé à appliquer les normes techniques réglementaires (RTS) de la SFDR niveau II 2019/2088, annexe 1, selon lesquelles 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs optionnels seront suivis afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau, Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non corrigé entre hommes et femmes, diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif du PDG. En outre, et le cas échéant, les indicateurs des obligations souveraines, la violence sociale et l'intensité des émissions de gaz à effet de serre peuvent également être contrôlés.

Les Principales incidences négatives font l'objet d'un suivi trimestriel. Les impacts négatifs aberrants sont identifiés en fonction de leur degré de gravité. Après discussion avec l'équipe d'investissement, un plan d'action est établi, avec un calendrier d'exécution. Le dialogue avec l'entreprise est généralement la voie privilégiée pour influencer l'atténuation des effets négatifs par l'entreprise. L'engagement avec les entreprises est suivi par l'équipe d'investissement et contrôlé trimestriellement pour s'assurer que des progrès sont réalisés. Un désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de la politique susmentionnée.

Afin d'atténuer les effets négatifs détectés, une évaluation plus poussée est réalisée afin d'identifier une stratégie d'engagement ou un désinvestissement potentiel de la société. Dans le cadre de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises dont la performance est inférieure à celle de l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données MSCI nous permet de suivre l'impact de nos fonds pour chaque indicateur PAI.



L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact. Aucune valeur aberrante n'a été relevée pour le Carmignac Portfolio Absolute Return Europe par rapport à son indice de référence en ce qui concerne les indicateurs PAI. Nous assurerons un suivi auprès des entreprises du portefeuille si/quand des valeurs aberrantes apparaissent.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Veuillez trouver ci-dessous la moyenne des principaux investissements au 31 décembrest2024, pour la section actions du portefeuille :

Investissements plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
DELIVERY HERO AG	Consommation Discrétionnaire	4.38%	Allemagne
FRESENIUS SE & CO KGAA	Santé	2.37%	Allemagne
DEUTSCHE TELEKOM	Communication	1.97%	Allemagne
SAP AG	Technologies de l'Information	1.92%	Allemagne
GROUPE GALDERMA AG	Santé	1.82%	Suisse
EURONEXT	Finance	1.79%	Pays-Bas
MICROSOFT CORP	Technologies de l'Information	1.60%	États-Unis
SAFRAN SA	Industrie	1.47%	France
INTESA SAN PAOLO	Finance	1.19%	Italie
FACEBOOK INC	Communication	1.15%	États-Unis
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	1.07%	France
ASR NEDERLAND	Finance	1.06%	Pays-Bas
DSV B	Industrie	1.04%	Danemark
SEMI-CONDUCTEURS DE TAIWAN	Technologies de l'Information	1.00%	Taiwan
SK HYNIX INC	Technologies de l'Information	0.99%	Corée du Sud

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024

Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

. Bien que ce fonds n'ait pas pris d'engagements en matière d'investissements durables, il a été exposé de manière occasionnelle aux investissements durables tels que définis par le cadre des ODD de Carmignac. En 2024, ce fonds a atteint 45,1 % d'investissements durables, au 31 décembre 2024. De plus amples informations sur le cadre ESG de Carmignac sont disponibles dans la politique d'intégration ESG de Carmignac https://carmidoc.carmignac.com/SRIIP_FR_en.pd.

● Quelle était la répartition des actifs ?

Une proportion minimale de 90% des investissements de ce Compartiment est utilisée pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2024, 100% des émetteurs ont été couverts par l'analyse ESG (hors Liquidité et produits dérivés).

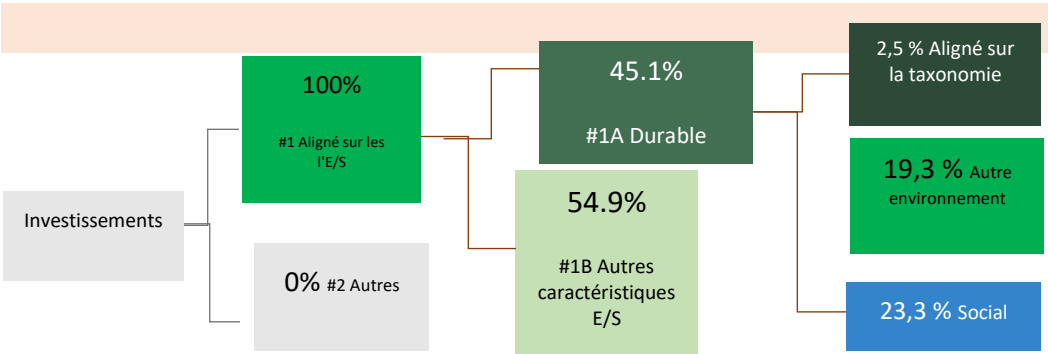
Le poste #2 Autres investissements correspond aux investissements non inclus dans la limite minimale de 90% mentionnée ci-dessus. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment et peuvent ne pas avoir été couverts par l'analyse ESG .

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence qui est :

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent à la meilleure performance.



#1 Aligné sur les caractéristiques E/S comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2Autres comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques de l'E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvre les investissements durables d'un point de vue environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Veuillez trouver ci-dessous la moyenne des principaux secteurs au 31 décembrest2024 pour la section actions du portefeuille :

Les grands secteurs économiques	% Actifs
Finance	43.99%
Industrie	31.06%
Santé	21.33%
Technologies de l'Information	20.91%
Communication	20.27%
Consommation Discrétionnaire	9.40%
Matériaux	8.07%
Immobilier	3.17%
Energie	1.43%
Équipements et services énergétiques	1.43%
Biens de Consommation de Base	-2.21%
Utilitaires	-3.26%

Le reste de l'allocation a été effectué en liquidités et en produits dérivés, avec une exposition négative de 54,15 %.

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE

Le Compartiment n'a pas d'objectif d'alignement sur la taxonomie de l'UE. Au 31/12/2024, l'alignement sur la taxonomie de l'UE est de 2,5 %.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxonomie de l'UE ?¹

☐

Oui :

☐

Dans le gaz

☐

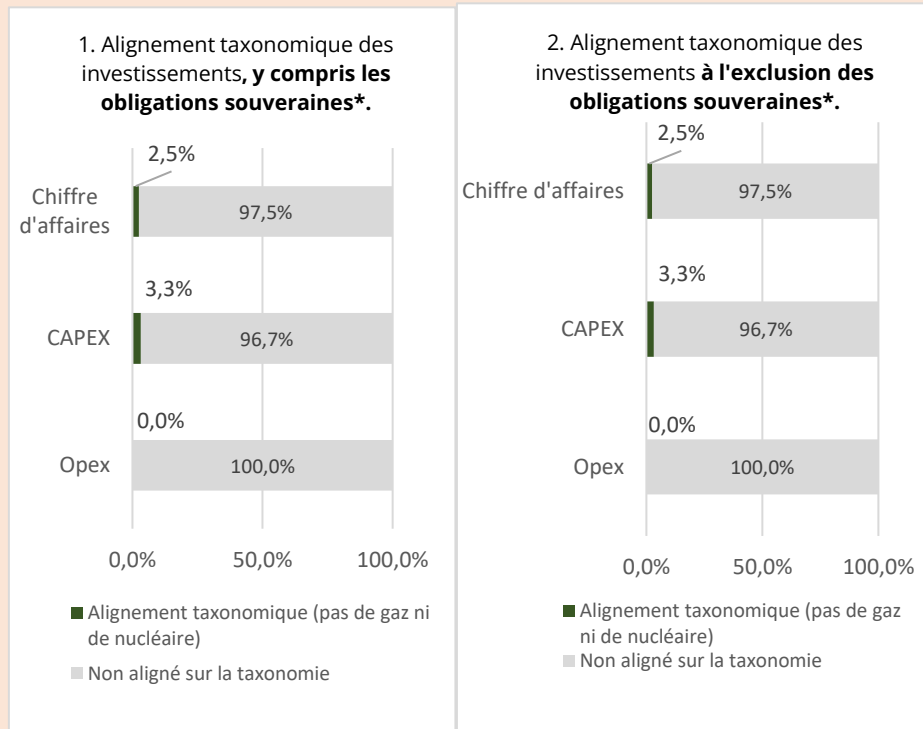
Dans l'Energie
nucléaire

☒

Non :

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement de la taxonomie des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement de la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement de la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères des activités économiques durables au sens de la taxonomie de l'UE.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en part active :

- **le chiffre d'affaires** reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises bénéficiaires d'investissements
- **les dépenses d'investissement** (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- **les dépenses opérationnelles** (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

● **Quelle a été la part active des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable car le compartiment a été lancé en 2024.



Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE

Non applicable



Quelle est la part des investissements socialement durables ?

Non applicable



Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La partie restante du portefeuille (en dehors de la proportion minimale de 90%) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'est pas systématiquement couverte par l'analyse ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres non cotés ou ayant fait l'objet d'une introduction en bourse, dont l'analyse ESG peut être réalisée après l'acquisition dudit instrument financier par le compartiment, des liquidités à des fins de gestion des liquidités et des produits dérivés. Le Compartiment peut également être investi dans des obligations d'entreprises à titre accessoire.

Au niveau de l'émetteur (pour les actions et les obligations d'entreprise), les actifs non durables sont examinés quant à leur respect des normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes de travail et de lutte contre la corruption, par le biais d'un screening controversé ("fondé sur les normes"). Les investissements sont soumis à un screening de garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance ont été intégrées dans les instruments synthétiques par le biais du cadre des produits dérivés décrit ci-dessous. L'approche dépendait du type d'instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivés à nom unique ou dérivés sur indice.

à nom unique

Le Compartiment peut conclure des instruments dérivés avec une exposition courte à un seul titre sous-jacent ("single name") uniquement à des fins de couverture, c'est-à-dire pour couvrir l'exposition longue sur la même société ou le même émetteur. Les positions courtes nettes, c'est-à-dire les situations où l'exposition courte sur la société ou l'émetteur sous-jacent est supérieure à l'exposition longue du Compartiment sur cette même société ou émetteur, sont interdites. L'utilisation d'instruments dérivés à découvert à des fins autres que de couverture est interdite.

Les instruments dérivés présentant une exposition longue à une seule société ou émetteur sous-jacent sont soumis à la même politique d'intégration ESG que les positions longues physiques en actions et/ou en dette d'entreprise, selon le cas. Ces instruments doivent satisfaire aux mêmes critères d'intégration ESG, tels que décrits dans la présente annexe.

indices

Les produits dérivés sur indices, qu'ils soient exposés à long ou à court terme, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires afin de s'assurer qu'ils conviennent au Compartiment, en fonction de leur objectif.

- Objectifs de couverture et de gestion efficace du portefeuille : les dérivés sur indices achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG.
- Objectifs d'exposition : un instrument dérivé sur indice peut être acheté par le Compartiment à des fins d'exposition dans la mesure où il répond aux caractéristiques suivantes, s'il doit être détenu pendant plus d'un mois :
 - Indice concentré (5 composants ou moins dans l'indice sous-jacent) : L'indice ne doit avoir aucun de ses composants dans la liste d'exclusion du Compartiment.
 - Indice large (plus de 5 composants) : l'indice doit être composé en grande majorité (>80% d'exposition) de sociétés qui ne figurent pas sur la liste d'exclusion du Compartiment.

En outre, la notation ESG moyenne pondérée de l'indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou à C (START), et la couverture ESG de l'indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90 %. L'indicateur de référence du Compartiment reste hors du champ d'application de ce cadre de dérivés sur indices et n'est pas pris en compte à des fins ESG. Le Compartiment applique un calcul de compensation (compensation d'une position longue avec une position courte équivalente de l'émetteur à l'aide d'instruments dérivés) afin de mesurer les impacts négatifs.

100 % des actifs en fonds propres font l'objet d'un screening et d'exclusions sectorielles et normatives négatives garantissant un minimum de garanties environnementales et sociales.

En outre, l'absence de préjudice significatif, le processus d'exclusion et les impacts négatifs sont contrôlés pour tous les actifs des compartiments.

En 2024, aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment.

Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence

Les actions listées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2024 afin de soutenir notre processus d'investissement global dans le respect des caractéristiques environnementales / sociales :

Intégration de l'ESG

En 2024, nous avons introduit un nouveau cadre, pour des fonds sélectionnés uniquement, afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Des objectifs climatiques de portefeuille ont été fixés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % en 2030, de 70 % en 2040 et atteindre le zéro net en 2050. L'année de référence pour les objectifs climatiques du portefeuille est 2018.

En 2024, nous avons également amélioré notre processus de réduction de l'univers en répondant à chaque émetteur de l'univers initial du fonds. L'univers d'investissement est repensé afin d'éliminer les biais de capitalisation boursière, géographiques et sectoriels qui pourraient entraîner des différences significatives entre la composition de ces indices et celle du portefeuille du Compartiment.

En 2024, nous avons également formalisé notre processus d'intégration ESG pour les instruments CLO ("collateralised loan obligation"). L'analyse ESG est réalisée pour une part significative des nouveaux instruments CLO. L'analyse ad hoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est réalisée par le gestionnaire de portefeuille. Les fonds utilisant ce cadre ne peuvent pas investir dans les instruments les moins bien notés.

Nous avons développé et lancé une approche holistique de l'évaluation des obligations durables, qui comprennent les obligations liées à l'utilisation des produits (vertes, sociales, durables) et les obligations liées à la durabilité. Ces obligations ne sont plus considérées comme des investissements durables par défaut, mais doivent plutôt faire l'objet d'une analyse approfondie sur la base de critères spécifiques.

Nous avons établi un nouveau cadre pour intégrer l'analyse ESG dans les expositions aux produits dérivés dans l'ensemble de nos fonds. Les émetteurs sous-jacents des produits dérivés à nom unique et des produits dérivés indiciaires détenus à des fins d'exposition font désormais l'objet d'une analyse ESG. Les produits dérivés à nom unique détenus à des fins d'exposition sont désormais soumis aux mêmes critères d'intégration ESG que les positions longues. En outre, des critères d'intégration ESG ont été élaborés, comme décrit dans le document ci-dessus, pour les dérivés sur indices. Les produits dérivés détenus à des fins de couverture ou de gestion efficace de portefeuille peuvent toujours être détenus dans le portefeuille sans faire l'objet d'une analyse ESG. La politique a été élaborée et mise en œuvre par l'équipe des spécialistes de l'investissement durable et est supervisée par la fonction Risque de l'entreprise.

Tout au long de l'année 2024, nous avons amélioré notre modèle souverain ESG afin d'intégrer des KPI E/S/G supplémentaires dans notre analyse. Ce nouveau modèle devrait être lancé au premier trimestre 2025.

Transparence

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site web de Carmignac : https://www.carmignac.fr/en_GB/sustainable-investment/overview.

Dans notre rapport TCFD 2024, nous avons introduit une divulgation de la valeur à risque (VaR) climatique dans nos rapports. La divulgation de la VAR climatique quantifie la valeur économique qui serait potentiellement à risque selon différents scénarios climatiques. La divulgation de la VaR climatique est disponible dans le cadre de notre rapport TCFD plus complet et peut être consultée à l'adresse https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf.

Carmignac reconnaît qu'il est aussi important de " joindre le geste à la parole " que de " parler de la parole " ; c'est pourquoi nous avons publié notre politique de responsabilité sociale des entreprises (RSE) en 2024. Notre approche de la RSE repose sur cinq piliers clés : notre empreinte environnementale opérationnelle, la promotion d'une main-d'œuvre engagée et d'un environnement inclusif, notre engagement sociétal, notre engagement en faveur des arts par le biais de la Fondation Carmignac et notre conduite responsable des affaires. Notre politique de RSE est accessible à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/CSR_FR_en.pdf

En 2024, nous avons également réorganisé notre politique d'exclusion afin d'accroître la transparence pour nos investisseurs. La politique comprend désormais la justification de chaque exclusion, le seuil de revenu utilisé pour ces exclusions ainsi qu'un tableau détaillant les fonds concernés par les critères d'exclusion. En outre, nous avons amélioré la politique afin de clarifier davantage notre intégration des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans nos processus de suivi des controverses. Notre politique d'exclusion peut être consultée à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

L'intendance

Objectif de 100 % des votes : nous avons réussi à participer à 98,15 % (95 % en 2023) au niveau de l'entreprise en 2024 de tous les votes possibles à l'assemblée générale annuelle.

Code de bonne gestion : Nous avons une nouvelle fois été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en respectant tous les principes, tels qu'ils sont formalisés dans notre Stewardship Report annuel :

Consultations réglementaires : Nous avons participé à des tables rondes sectorielles sur les questions ESG auxquelles sont confrontés notre industrie, nos produits et le secteur dans son ensemble, et avons en outre contribué aux consultations et discussions suscitées par nos régulateurs, notamment, au niveau de l'UE, la FCA britannique et l'AMF française, soit directement, soit par l'intermédiaire des groupes de travail de nos associations de fonds tels que AI UK, Alfi Luxembourg et AFG, France

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit à la gestion la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent le plus efficacement influencer les entreprises investies sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre participation à Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. En 2024, nous avons rejoint l'initiative d'engagements collaboratifs avec Nature 100+, sur des sujets liés à la biodiversité. Nous avons également rejoint la coalition d'impact collectif WBA sur l'IA éthique.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est entretenu par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et l'équipe ESG. Nous pensons que notre engagement permet de mieux comprendre comment les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent significativement leur profil ESG tout en assurant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'une des cinq considérations suivantes 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac Portfolio peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela permet d'influencer les actions et la gouvernance des

entreprises détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentielle ou confirmée, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2024, Nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général de marché ?

Sans objet

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité permettant de déterminer l'alignement du référentiel sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Sans objet

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?

Sans objet

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, qui établit une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : Carmignac Portfolio Long-Short European Equities
Identifiant de l'entité légale :

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non

☐ Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : ____%



dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social : ____%



2. Il promeut les caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif de réaliser un investissement durable, il représente une proportion de ____ % des investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



avec un objectif social



Elle a promu les caractéristiques de l'E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Le Compartiment a promu les caractéristiques environnementales et sociales en appliquant les meilleures approches dans l'univers et les meilleurs efforts pour investir de manière durable : 1) Intégration ESG, 2) Screening négatif, 3) Gérance active pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales 4). Objectif de faible intensité en carbone, 5) Suivi des principaux impacts négatifs.

Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifiée au cours de l'année.

● Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) **Le taux de couverture de l'analyse ESG** : L'intégration ESG par le biais de la notation ESG à l'aide de l'analyse ESG de White Creek Capital LLP (" White Creek "), qui comprend des notations ESG internes et externes, est appliquée à au moins 90 % du portefeuille d'actions longues. En 2024, le taux de couverture de l'analyse ESG est de 94% des émetteurs.

2) **Montant de la réduction de l'univers du portefeuille d'actions** : L'univers d'investissement initial aux fins de la réduction de l'univers est défini comme les actions européennes cotées dont la capitalisation boursière est supérieure à 250 millions d'euros, ce qui représente environ 2 000 à 2 500 actions.

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les objectifs durables de ce produit financier sont atteints.

i) Éthique : le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche fondée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes, (g) extraction de pétrole et de gaz, (h) armes et (i) jeux d'argent.

ii) Gouvernance et environnement : les positions longues en actions du Compartiment dont la note Integrum est inférieure à 2 (note de "0" à "4") sur le pilier de la gouvernance ou dont les émissions de carbone sont supérieures à 168 tCO₂/mEUR sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment.

iii) Réintégration : Les sociétés notées entre " A " et " C " selon le processus de notation ESG de White Creek (notation de " E " à " A ") peuvent être réintégrées dans l'univers d'investissement du Compartiment après une analyse ad hoc qui nécessite l'approbation du Comité des risques et peut impliquer un engagement avec la société.

Avant de réduire l'univers d'investissement comme décrit ci-dessus, les univers des actions et/ou des obligations d'entreprise, selon le cas, sont repondérés afin d'éliminer tout biais susceptible d'entraîner des différences significatives entre la composition de ces indices et celle du portefeuille du Compartiment. Chaque émetteur est repondéré en fonction des pondérations historiques du Compartiment par secteur, région (marchés émergents/marchés développés) et capitalisation boursière (petite/moyenne/grande), avec une marge de +/-5% pour chaque caractéristique distincte. Les pondérations utilisées sont calculées chaque année, mais les constituants de l'univers et les données ESG utilisées pour réduire l'univers sont rafraîchis chaque trimestre. La repondération est effectuée sur la base des pondérations historiques du Compartiment sur la période d'investissement recommandée, en tenant compte des rotations sectorielles, géographiques et de capitalisation.

En 2024, l'univers a été activement réduit .

3) **Gestion active** : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises ont été mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2024, White Creek s'est engagé 6 fois avec des entreprises au niveau du Compartiment.

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les objectifs durables de ce produit financier sont atteints.

4) **Objectifs de réduction des émissions de carbone** : Le Compartiment vise, dans la partie actions et obligations d'entreprise du portefeuille, des émissions de carbone inférieures de 30 % à son indicateur de référence composite désigné (75 % de l'indice MSCI Europe et 25 % de l'indice S&P 500), indice général du marché, mesuré mensuellement par l'intensité carbone (tCO₂/ mUSD revenu converti en euros ; agrégé au niveau du portefeuille (Scope 1 et 2 du GHG Protocol). En 2024, l'intensité carbone du Compartiment était inférieure de 43 % à celle de son indicateur composite de référence, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

5) Principaux impacts négatifs : En outre, le Compartiment a appliqué l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR de niveau II 2019/2088, selon laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs sont contrôlés pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre hommes et femmes (choix facultatif), Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (choix facultatif). En outre, et le cas échéant, les indicateurs des obligations souveraines, la violence sociale et l'intensité des émissions de gaz à effet de serre peuvent également être contrôlés.

Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2024, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Compartiment	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	1930.13	90%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	2683.59	90%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	56237.47	67%
Total des GES	Total des émissions de GES	60851.19	90%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	144.16	90%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	528.41	90%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.23%	95%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	41.35%	50%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	0	0%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur A de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.24	54%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur B de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	0	95%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur C de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	0	95%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	0.18	44%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution d'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	0	0%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0	95%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0	95%
Intensité de la	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre	0.00	12%

consommation d'énergie - Secteur H de la NACE	d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)		
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	0.00	94%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	0.03	94%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0%	95%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	194609.85	78%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	60.50	59%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0	0%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de réclamation. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	100%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	5%	95%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	10%	11%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	36%	95%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	1%	95%

● ...et par rapport aux périodes précédentes

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) **Le taux de couverture de l'analyse ESG** : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable) a été appliquée à plus de 90% des émetteurs. En 2023, le taux de couverture de l'analyse ESG est de 99,2% des émetteurs.

2) **Montant l'univers du portfolio actions est réduit de :**

i) À l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) spécifiques à un fonds : Les activités étendues ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent l'extraction de pétrole et de gaz, les armes et les jeux d'argent. Les positions longues en actions du Compartiment assorties d'une note MSCI inférieure à 3,4 (note de "0" à "10") sur le pilier de la gouvernance ou dont les émissions de carbone sont supérieures à 168

tCO2/mEUR sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées "C" et plus sur le START (note de "E" à "A") sont réintégrées dans l'univers d'investissement du Compartiment après une analyse ad hoc qui peut impliquer un engagement avec la société.

En 2023, l'univers a été activement réduit.

3) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises ont été mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2023, nous nous sommes engagés auprès de 60 entreprises au niveau de Carmignac et de 8 entreprises au niveau du Compartiment

4) Objectifs de réduction des émissions de carbone : Le Compartiment vise dans la partie actions et obligations d'entreprise du portefeuille à atteindre des émissions de carbone inférieures de 30 % à son indicateur de référence composite désigné (75 % indice MSCI Europe et 25 % indice S&P 500), indice général du marché, mesuré mensuellement par l'intensité carbone (tCO2/ mUSD revenu converti en euros ; agrégé au niveau du portefeuille (Scope 1 et 2 du GHG Protocol). En 2023, l'intensité carbone du Compartiment était inférieure de 68,2 % à celle de son indicateur composite de référence, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

5) Principaux impacts négatifs : En outre, le Compartiment a appliqué l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR de niveau II 2019/2088, selon laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs sont contrôlés pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre hommes et femmes (choix facultatif), Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (choix facultatif). En outre, et le cas échéant, les indicateurs des obligations souveraines : la violence sociale et l'intensité des émissions de gaz à effet de serre peuvent également être contrôlés.

En 2023, nous sommes passés d'Impact Cubed en 2022 à MSCI en tant que fournisseur de données pour le suivi des PAI, parce qu'il offrait plus de transparence et une plus grande flexibilité pour construire nos propres outils en utilisant les données brutes fournies par MSCI. Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2023, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Compartiment	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	4417.40	78%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	1970.85	78%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	46419.06	77%
Total des GES	Total des émissions de GES	52155.88	77%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	179.79	77%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	483.14	77%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	3%	77%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	52%	56%
Intensité de la	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre	0.25	63%

consommation d'énergie - Total	d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total		
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur A de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	63%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur B de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	0.00	63%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE C	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	0.35	63%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	1.86	63%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	0.00	63%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.00	63%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.04	63%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur H de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	1.09	63%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	0.00	63%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	0%	77%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	0%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	1.48	27%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	2%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	79%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de règlement des griefs. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.25	77%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	11%	25%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	38%	78%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	78%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	200.32	52%

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

N/A

- **Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?**

N/A

Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

N/A

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

N/A



La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe de "ne pas causer de préjudice significatif" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR niveau II 2019/2088, selon laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs seront suivis au niveau du portefeuille afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non corrigé

entre hommes et femmes, diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif du PDG (choix facultatif). Les Principales incidences négatives font l'objet d'un suivi trimestriel. Les impacts négatifs aberrants sont identifiés à l'adresse en fonction de leur degré de gravité. Après discussion avec l'équipe d'investissement, un plan d'action est établi, y compris un calendrier d'exécution. Le dialogue avec l'entreprise est généralement la voie privilégiée pour influencer l'atténuation des impacts négatifs par l'entreprise. L'engagement avec les entreprises est suivi par l'équipe d'investissement et contrôlé tous les trimestres pour s'assurer que des progrès sont réalisés. Un désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans le cadre de la politique susmentionnée. Afin d'atténuer les effets négatifs détectés, une évaluation plus poussée est réalisée pour identifier une stratégie d'engagement ou un désinvestissement potentiel de l'entreprise.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?



Veuillez trouver ci-dessous les top investissements moyens basés sur les données de fin de 12 mois pour 2024 pour le portfolio :

Investissements plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
PRADA SPA	Consommation Discrétionnaire	7.92%	Italie
SAP AG	Technologies de l'Information	7.18%	Allemagne
DEUTSCHE TELEKOM	Communication	4.72%	Allemagne
ASR NEDERLAND	Finance	4.43%	Pays-Bas
SK HYNIX INC	Technologies de l'Information	3.69%	Corée du Sud
NOVA LTD	Technologies de l'Information	3.43%	Israël
OSRAM LICHT AG	Industrie	3.31%	Allemagne
FRESENIUS SE & CO KGAA	Santé	3.12%	Allemagne
SCHIBSTED ASA	Communication	2.73%	Norvège
ALLEMAGNE 0,50 % 15/02/2025	Obligations souveraines	2.44%	Allemagne
NOVO NORDISK A/S	Santé	2.19%	Danemark
SEMI-CONDUCTEURS DE TAIWAN	Technologies de l'Information	1.98%	Tainwan
ADIDAS AG	Consommation Discrétionnaire	1.86%	Allemagne
ASML HOLDING NV	Technologies de l'Information	1.85%	Pays-Bas
ATLAS COPCO AB	Industrie	1.46%	Suède

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024

Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

Sans objet

Quelle était la répartition des actifs ?

Une proportion minimale de 90% des investissements de ce Compartiment est utilisée pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2024, 94% des émetteurs ont été couverts par l'analyse ESG (hors Liquidité et dérivés), en moyenne, sur la base des données de 4 trimestres ends.

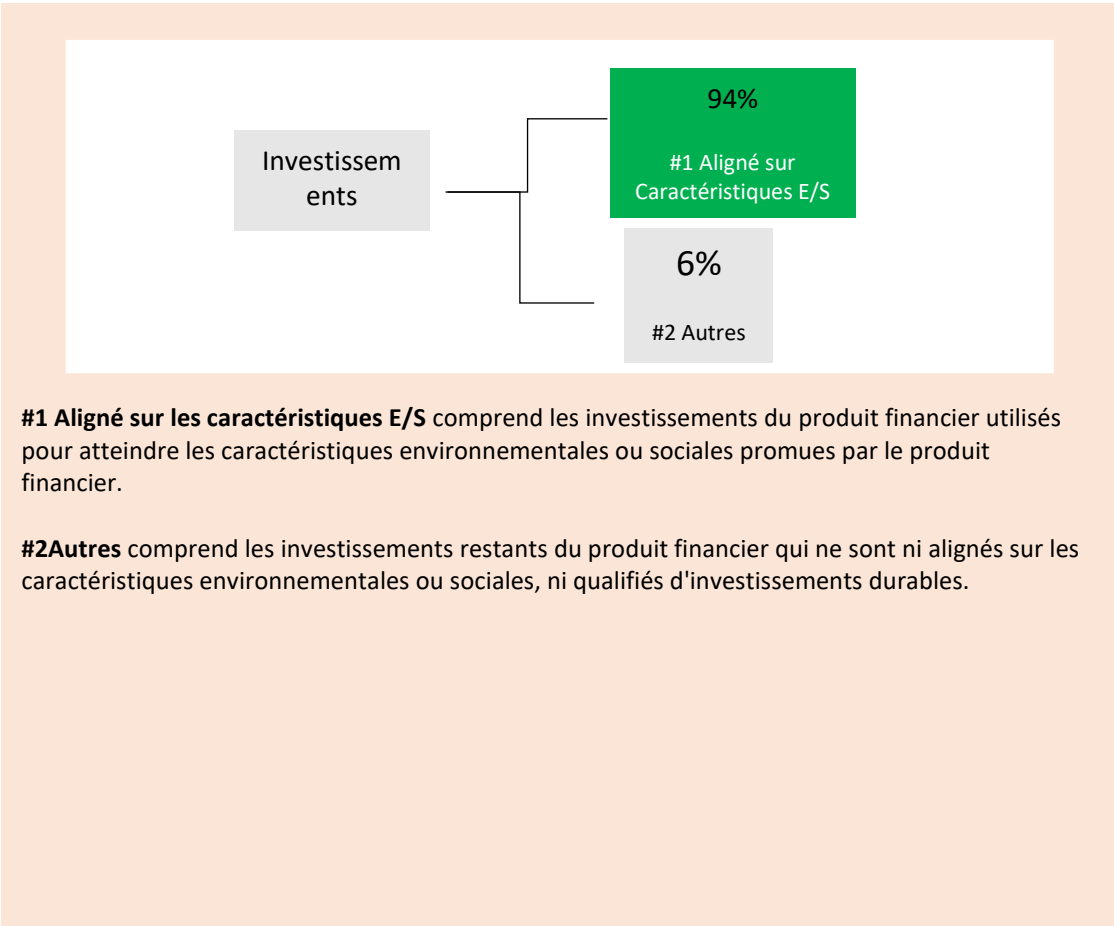
Le poste #2 Autres investissements correspond aux investissements qui ne sont pas inclus dans la limite minimale de 90% mentionnée ci-dessus. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment et peuvent ne pas avoir été couverts par l'analyse ESG.

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence qui est :

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent à la meilleure performance.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veuillez trouver ci-dessous les top secteurs moyens basés sur les données de fin de 12 mois pour 2024, pour le portfolio :

Les grands secteurs économiques	(% Exposition nette - moyenne)
Technologies de l'Information	65.68%
Communication	44.27%
Consommation Discrétionnaire	31.82%
Industrie	24.72%
Santé	18.07%
Finance	16.37%
Utilitaires	0.17%
Matériaux	0.14%
Immobilier	-2.88%
Biens de Consommation de Base	-4.57%

Le reste du portefeuille est composé de paniers et de produits dérivés avec une exposition de -93,79%.

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE

. En 2024, l'alignement sur la taxonomie de l'UE est de 0 %.

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxonomie de l'UE ?¹



Oui :



Dans le gaz

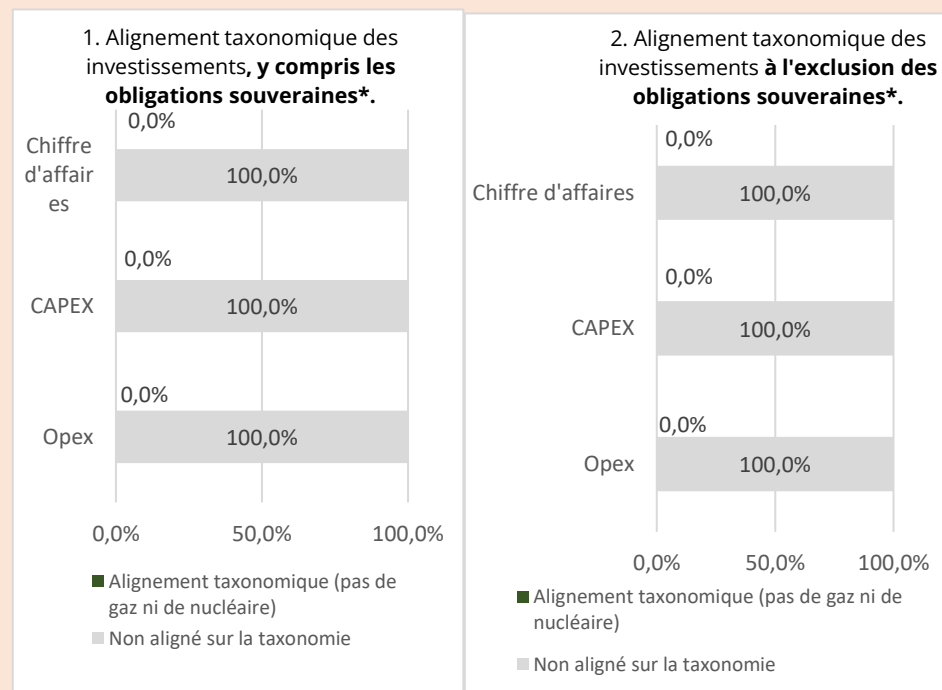


Dans l'énergie nucléaire



Non :

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement de la taxonomie des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement de la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement de la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle a été la part active des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

En 2023, le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE était de 0,44 %.



- Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE**

Sans objet



- Quelle est la part des investissements socialement durables ?**

Sans objet



- Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

La partie restante du portefeuille (en dehors de la proportion minimale de 90 %) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'est pas systématiquement couverte par l'analyse ESG. Ces actifs peuvent inclure des titres non cotés ou des titres ayant fait l'objet d'une première offre publique, dont l'analyse ESG peut être réalisée après l'acquisition dudit instrument financier par le Compartiment, des liquidités à des fins de gestion des liquidités ainsi que des produits dérivés.

Au niveau de l'émetteur (pour les actions et les obligations d'entreprise), tous les actifs sont examinés pour vérifier s'ils respectent les normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes de travail et de lutte contre la corruption, par le biais d'un screening controversé ("basé sur les normes"). Les investissements sont soumis à un screening de garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance sont intégrées dans les instruments synthétiques par le biais du cadre des instruments dérivés détaillé ci-dessous. L'approche dépendra du type d'instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivés à nom unique ou dérivés sur indice.

Dérivés à nom unique

Les produits dérivés présentant une exposition courte à un seul titre sous-jacent ne font l'objet d'aucune vérification supplémentaire liée à l'ESG. L'émetteur sous-jacent peut être présent dans les listes d'exclusion du Compartiment sur la base du fait que signaler un manque de confiance dans une entreprise présentant de mauvaises caractéristiques ESG en vendant à découvert leur(s) titre(s) est considéré comme raisonnable dans la poursuite de l'équilibre des objectifs d'investissement des actionnaires. Ces produits dérivés ne font pas l'objet d'une notation ESG de White Creek.

Les instruments dérivés présentant une exposition longue à une seule société ou émetteur sous-jacent sont soumis à la même politique d'intégration ESG que les positions longues physiques en actions

et/ou en dette d'entreprise, selon le cas. Ces instruments doivent satisfaire aux mêmes critères d'intégration ESG, tels que décrits dans la présente annexe.

Dérivés sur indices

Les produits dérivés sur indices, qu'ils soient exposés à long ou à court terme, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires afin de s'assurer qu'ils conviennent au Compartiment, en fonction de leur objectif.

- Objectifs de couverture et de gestion efficace du portefeuille : les dérivés sur indices achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG.
- Objectifs d'exposition : un instrument dérivé sur indice peut être acheté par le Compartiment à des fins d'exposition dans la mesure où il répond aux caractéristiques suivantes, s'il doit être détenu pendant plus d'un mois :
 - o Indice concentré (5 composants ou moins dans l'indice sous-jacent) : L'indice ne doit avoir aucun de ses composants dans la liste d'exclusion du Compartiment.
 - o Indice large (plus de 5 composants) : l'indice doit être composé en grande majorité (>80% d'exposition) de sociétés qui ne figurent pas sur la liste d'exclusion du Compartiment.

En outre, la note ESG moyenne pondérée de l'indice doit être supérieure à C (Integrum ESG et White Creek), et la couverture ESG de l'indice (Integrum ESG ou White Creek) doit être supérieure à 90 %.

L'indicateur de référence du Compartiment reste hors du champ d'application de ce cadre de dérivés sur indices, et n'est pas considéré à des fins ESG.

Le Compartiment applique un calcul de compensation (compensation d'une position longue avec une position courte équivalente de l'émetteur à l'aide d'instruments dérivés) afin de mesurer les effets négatifs.

100 % des actifs du compartiment (hors liquidités et produits dérivés) appliquent des screenings et exclusions sectoriels et normatifs négatifs assurant des garanties minimales en matière environnementale et sociale.

En outre, les principes d'absence de préjudice significatif, de processus d'exclusion et d'impact négatif sont contrôlés pour tous les actifs des compartiments.

En 2024, aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment.

Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence

Les actions listées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2024 afin de soutenir notre processus d'investissement global dans le respect des caractéristiques environnementales / sociales :

Intégration de l'ESG

En 2024, nous avons introduit un nouveau cadre, pour des fonds sélectionnés uniquement, afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Des objectifs climatiques de portefeuille ont été fixés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % en 2030, de 70 % en 2040 et atteindre le zéro net en 2050. L'année de référence pour les objectifs climatiques du portefeuille est 2018.

En 2024, nous avons également amélioré notre processus de réduction de l'univers en repondérant chaque émetteur de l'univers initial du fonds. L'univers d'investissement est repondéré afin d'éliminer les biais de capitalisation boursière, géographiques et sectoriels qui pourraient entraîner des différences significatives entre la composition de ces indices et celle du portefeuille du Compartiment.

En 2024, nous avons également formalisé notre processus d'intégration ESG pour les instruments CLO ("collateralised loan obligation"). L'analyse ESG est réalisée pour une part significative des nouveaux instruments CLO. L'analyse adhoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est réalisée par le gestionnaire de portefeuille. Les fonds utilisant ce cadre ne peuvent pas investir dans les instruments les moins bien notés.

Nous avons développé et lancé une approche holistique de l'évaluation des obligations durables qui comprennent les obligations d'utilisation des produits (vertes, sociales, durables) et les obligations liées à la durabilité. Ces obligations ne sont plus considérées comme des investissements durables par défaut, mais doivent plutôt faire l'objet d'une analyse approfondie sur la base de critères spécifiques.

Nous avons établi un nouveau cadre pour intégrer l'analyse ESG dans les expositions aux produits dérivés de tous nos fonds. Les émetteurs sous-jacents des produits dérivés à nom unique ainsi que des produits dérivés sur indices détenus à des fins d'exposition sur font désormais l'objet d'une analyse ESG. Les dérivés à nom unique détenus à des fins d'exposition sont désormais soumis aux mêmes critères d'intégration ESG que les positions longues. En outre, des critères d'intégration ESG ont été développés comme décrit dans le document ci-dessus pour les dérivés sur indices. Les produits dérivés détenus à des fins de couverture ou de gestion efficace de portefeuille peuvent toujours être détenus dans le portefeuille sans faire l'objet d'une analyse ESG. La politique a été élaborée et mise en œuvre par l'équipe des spécialistes de l'investissement durable et est supervisée par la fonction Risque de l'entreprise.

Tout au long de l'année 2024, nous avons amélioré notre modèle souverain ESG afin d'intégrer des KPI E/S/G supplémentaires dans notre analyse. Ce nouveau modèle devrait être lancé au premier trimestre 2025.

Transparence

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site web de Carmignac : https://www.carmignac.fr/en_GB/sustainable-investment/overview.

Dans notre rapport TCFD 2024, nous avons introduit une divulgation de la valeur à risque (VaR) climatique dans nos rapports. La divulgation de la VAR climatique quantifie la valeur économique qui serait potentiellement à risque selon différents scénarios climatiques. La divulgation de la VaR climatique est disponible dans le cadre de notre rapport TCFD plus complet et peut être consultée à l'adresse https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf.

Carmignac reconnaît qu'il est aussi important de "joindre le geste à la parole" que de "parler de la parole"; c'est pourquoi nous avons publié notre politique de responsabilité sociale des entreprises (RSE) en 2024. Notre approche de la RSE repose sur cinq piliers clés : notre empreinte environnementale opérationnelle, la promotion d'une main-d'œuvre engagée et d'un environnement inclusif, notre engagement sociétal, notre engagement en faveur des arts par le biais de la Fondation Carmignac et notre conduite responsable des affaires. Notre politique de RSE est accessible à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/CSR_FR_en.pdf

En 2024, nous avons également réorganisé notre politique d'exclusion afin d'accroître la transparence pour nos investisseurs. La politique comprend désormais la justification de chaque exclusion, le seuil de revenu utilisé pour ces exclusions ainsi qu'un tableau détaillant les fonds concernés par les critères d'exclusion. En outre, nous avons amélioré la politique afin de clarifier davantage notre intégration des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans nos processus de suivi des controverses. Notre politique d'exclusion peut être consultée à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

L'intendance

Objectif de 100 % des votes : en 2024, nous avons réussi à participer à 98,15 % (95 % en 2023) de tous les votes possibles à l'assemblée générale annuelle au niveau de Carmignac

Code de bonne gestion : Nous avons une fois de plus été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en respectant tous les principes, tels qu'ils sont formalisés dans notre Stewardship Report annuel : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf.

Consultations réglementaires : Nous avons pris part à des tables rondes sectorielles sur les questions ESG auxquelles notre industrie, nos produits et le secteur dans son ensemble sont confrontés, et avons en outre contribué aux consultations et discussions suscitées par nos régulateurs, notamment au niveau de l'UE, la FCA britannique et l'AMF française, soit directement, soit par l'intermédiaire des groupes de travail de nos associations de fonds tels que AI UK, Alfi Luxembourg et AFG, France.

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit à la gestion la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent le plus efficacement influencer les entreprises investies sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre participation à Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. En 2024, nous avons rejoint l'initiative d'engagements collaboratifs avec Nature 100+, sur des sujets liés à la biodiversité. Nous avons également rejoint la coalition d'impact collectif WBA sur l'IA éthique.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est entretenu par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et l'équipe ESG. Nous pensons que notre engagement permet de mieux comprendre comment les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent significativement leur profil ESG tout en assurant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'une des cinq considérations suivantes 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac Portfolio peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela permet d'influencer les actions et la gouvernance des entreprises détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentielle ou confirmée, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2024, Whitecreek s'est engagée 6 fois avec des entreprises de ce compartiment particulier.

Par exemple, en 2024, nous nous sommes engagés avec SAP. White Creek Capital est un investisseur en capital dans l'entreprise. Les détails de notre engagement avec SAP sont présentés ci-dessous :

Objectif de l'engagement

Dans le cadre de notre stratégie ESG et conformément à notre priorité en matière d'engagement, nous surveillons la gouvernance de cet Émetteur afin de garantir une gestion stable et qualifiée de l'entreprise.

L'émetteur est une participation importante dans nos portefeuilles.

Méthode d'engagement

Nous avons rencontré le directeur des relations avec les investisseurs de l'émetteur lors de la conférence européenne sur les TMT de la Deutsche Bank à Londres.

Résumé de l'engagement

Cette réunion nous a donné l'occasion d'exprimer nos préoccupations et de demander des précisions sur les départs récents et importants au sein du comité exécutif, notamment ceux de la responsable des ressources humaines (Sabina Bendiek), de la responsable du marketing (Julia White), du

responsable des recettes (Scott Russell) et du responsable de la technologie (Juergen Mueller). Nous avons discuté du contexte de chaque départ individuel et des plans de remplacement le cas échéant.

Résultats et prochaines étapes

Cette mission nous a permis de contrôler la gouvernance de l'émetteur compte tenu de l'importante rotation récente du conseil d'administration.

Nous sommes satisfaits des explications et du contexte fournis par l'émetteur pour chaque départ individuel, et nous saluons la politique de tolérance zéro de l'émetteur à l'égard des comportements inappropriés dans le cas du CTO.

Cependant, le départ du CTO sans qu'il soit remplacé mérite d'être surveillé, étant donné l'importance du rôle du CTO dans une entreprise technologique comme SAP. À titre intérimaire, le PDG assume la plupart des responsabilités du directeur technique dans le domaine de la technologie et de l'innovation, tandis que l'équipe chargée de la sécurité mondiale et de la conformité au cloud sera regroupée au sein d'une autre équipe. Dans le cadre de nos futurs engagements avec l'entreprise, nous continuerons à suivre les progrès de l'entreprise en vue d'une embauche permanente dans l'équipe de direction pour le domaine de la technologie et de l'innovation.

Cet engagement a contribué à notre évaluation de la performance ESG de l'émetteur.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général de marché ?

Sans objet

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité permettant de déterminer l'alignement du référentiel sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Sans objet

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?

Sans objet

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, qui établit une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les objectifs durables de ce produit financier sont atteints.

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : CARMIGNAC PORTFOLIO MERGER ARBITRAGE
Identifiant de l'entité légale : 54930003RTUAXTZ5JF31

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non

☐ Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : ____%

☐ dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE

☐ Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social : ____%

☐ 2. Il promeut les caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif de réaliser un investissement durable, il représente une proportion de ____% des investissements durables.

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE

☐ avec un objectif social

☒ Elle a promu les caractéristiques de l'E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Le Compartiment a promu les caractéristiques environnementales et sociales en appliquant les meilleures approches dans l'univers et les meilleurs efforts pour investir de manière durable : 1) intégration ESG, 2) screening négatif, 3) gestion active pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales et 4) suivi des principaux impacts négatifs.

Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifiée au cours de l'année.

● **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de Suivi et d'Analyse d'une Trajectoire Responsable) a été appliquée à plus de 90% des émetteurs . En 2024, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 98,6% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

2) Le montant de l'univers des fonds propres est réduit de :

i) À l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) Spécifique au fonds : Les sociétés ayant une note globale START de "D" ou "E" (note de "E" à "A") sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note globale MSCI de " CCC " ou " B " (note de " C " à " AAA ") sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées " CCC " ou " B " sur la base de la notation globale MSCI (de " E " à " A ") peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est supérieure ou égale à " C ".

En 2024, l'univers d'investissement a été activement réduit.

3) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises ont été mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2024, nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine au niveau de Carmignac. Au niveau du Compartiment, nous avons voté pour 98,63% des assemblées où nous avons des droits d'actionnaires à exercer.

4) Principales incidences négatives : ce Compartiment s'engage à appliquer l'annexe 1 des Normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR niveau II 2019/2088 relative aux Principales incidences négatives selon laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe Investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) seront suivis afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (choix facultatif).

Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2024, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Compartiment	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	1,240.69	91.98%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	503.70	91.98%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	22,958.11	91.94%
Total des GES	Total des émissions de GES	26,011.66	90.95%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	710.21	90.95%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	1,315.34	90.95%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	14%	90.95%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	87%	79.44%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	0.40	82.83%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEA	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	-	82.83%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEB	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	0.54	82.83%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEC	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	0.36	82.83%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	0.03	82.83%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	0.07	82.83%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.04	82.83%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.10	82.83%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEH	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	1.51	82.83%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	0.27	82.83%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont une incidence négative sur ces zones.	5%	96.07%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	1.35%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	1.11	67.44%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	14.13%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	98.57%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des	0.00	95.19%

cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de réclamation. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	18%	46.48%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	31%	94.65%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	- 0.00	95.67%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	112.05	56.87%

● ...et par rapport aux périodes précédentes

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable) a été appliquée à plus de 90% des émetteurs. En 2023, le taux de couverture de l'analyse ESG a été de 100% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 3 trimestres (le fonds ayant été lancé en avril 2023).

2) Le montant de l'univers des fonds propres est réduit de :

i) À l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) Spécifique à un fonds : Les sociétés dont la note MSCI est inférieure à 1,4 (note de " 0 " à " 10 ") pour les piliers environnementaux ou sociaux ou dont la note MSCI globale est " CCC ", " B " ou " BB " sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées "C" ou plus sur le START (notation de "E" à "A") sont réintégrées dans l'univers d'investissement du Compartiment après une analyse ad hoc qui peut impliquer un engagement avec la société.

En 2023, l'univers a été activement réduit.

3) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises ont été mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2023, nous nous sommes engagés auprès de 60 entreprises au niveau de Carmignac et d'une entreprise au niveau du Compartiment, dont Sanofi. Au niveau du Compartiment, nous avons voté pour 98,2% des assemblées où nous avons des droits d'actionnaires à exercer.

4) Principales incidences négatives : ce Compartiment s'engage à appliquer l'annexe 1 des Normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR niveau II 2019/2088 relative aux Principales incidences négatives, selon laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe Investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact

climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (choix facultatif).

Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2023, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Compartiment	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	2633.54	67%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	651.35	67%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	22323.95	65%
Total des GES	Total des émissions de GES	25370.20	65%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	642.72	65%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	1238.45	65%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	9%	65%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	88%	27%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	0.77	31%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEA	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.14	31%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEB	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	2.54	31%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEC	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	0.64	31%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	2.31	31%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	0.00	31%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.00	31%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.03	31%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEH	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	8.00	31%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	0.02	31%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	0%	68%

Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	0%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	0.30	3%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	3%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	69%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de réclamation. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	60%	64%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	16%	5%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	31%	68%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	68%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	131.96	41%

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

Bien que le Compartiment ne s'engage pas à un minimum d'investissements durables, il peut avoir eu une exposition accessoire à des investissements durables tels que définis par le cadre des ODD de Carmignac.

● ***Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?***

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne nuisent pas de manière significative à un objectif d'investissement durable environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :

i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) Screening négatif spécifique au Compartiment : Les sociétés ayant une note START globale de "D" ou "E" (note de "E" à "A") sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note globale MSCI de "CCC" ou "B" (note de "C" à "AAA") sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées "CCC" ou "B" sur la base de la notation globale MSCI (de "E" à "A") peuvent

réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est supérieure ou égale à C.

2) Gestion active : Les engagements des entreprises liés à l'ESG contribuant à une meilleure prise de conscience ou à l'amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Conformément à l'approche définie par Carmignac, les indicateurs Principales incidences négatives ont fait l'objet d'un suivi trimestriel. Les impacts négatifs sont identifiés en fonction de leur degré de gravité. Après une discussion interne, un plan d'action est établi, assorti d'un calendrier d'exécution. Dans ce cas, l'engagement de la société est inclus dans le plan d'engagement trimestriel de Carmignac, conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Un désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans le cadre de la politique susmentionnée.

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

Carmignac a appliqué un processus de screening controversé sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous ses investissements dans l'ensemble des Compartiments.

Carmignac a agi conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP), à la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales afin d'évaluer les normes des entreprises, y compris, mais sans s'y limiter, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques normales liées au climat.

Ce Compartiment a appliqué un processus de screening des controverses pour l'ensemble de ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes en matière d'environnement, de droits de l'homme et de droit international du travail, pour ne citer que les principales infractions, sont exclues. Ce processus de screening se base sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Il est communément appelé " norms-based screening " et intègre un screening restrictif contrôlé et mesuré par le biais du système ESG propriétaire de Carmignac, START. Un scoring et une recherche de controverses sur les entreprises sont appliqués en utilisant les données extraites d'ISS ESG comme base de données de recherche.

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe de "ne pas causer de préjudice significatif" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?



Carmignac s'est engagé à appliquer les normes techniques réglementaires (RTS) de la SFDR niveau II 2019/2088. Carmignac s'est engagé à appliquer les normes techniques réglementaires (RTS) de la SFDR niveau II 2019/2088, annexe 1, selon lesquelles 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs optionnels seront suivis afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau, Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non corrigé entre hommes et femmes, diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif du PDG. En outre, et le cas échéant, les indicateurs des obligations souveraines, la violence sociale et l'intensité des émissions de gaz à effet de serre peuvent également être contrôlés.

Dans le cadre de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données MSCI nous permet de suivre l'impact de nos fonds pour chaque PAI.

L'identification de valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact. Carmignac a procédé à une évaluation des risques associés aux valeurs aberrantes de l'indicateur PAI de Carmignac Portfolio Merger Arbitrage et, à l'issue de cette évaluation, les risques associés aux valeurs aberrantes de l'indicateur PAI ont été jugés faibles et pas assez importants pour que des mesures soient prises.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Veuillez trouver ci-dessous la moyenne des meilleurs investissements sur la base des données de fin de 12 mois pour 2024, pour la section actions du portefeuille :

Investissements plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
HESS CORP	Energie	2.75%	États-Unis
SHINKO ELECTRIC INDUSTRIES CO LTD	Technologies de l'Information	1.24%	Japon
EXXON MOBIL	Energie	1.15%	États-Unis
ANSYS	Technologies de l'Information	0.90%	États-Unis
AXONICS INC	Santé	0.86%	États-Unis
SOUTHWESTERN ENERGY CO	Energie	0.84%	États-Unis
CATALENT INC	Santé	0.74%	États-Unis
JUNIPER NETWORKS INC	Technologies de l'Information	0.67%	États-Unis
HASHICORP INC	Technologies de l'Information	0.61%	États-Unis
TRICON RESIDENTIAL INC	Immobilier	0.54%	Canada
DÉCOUVRIR LES SERVICES FINANCIERS	Finance	0.53%	États-Unis
ENCAVIS AG	Utilitaires	0.53%	Allemagne
OASIS PETROLEUM INC	Energie	0.51%	Canada
KINDRED GROUP PLC	Consommation Discrétionnaire	0.48%	Malte
NUVEI CORP	Finance	0.48%	Canada

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024

Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

Bien que ce fonds n'ait pas pris d'engagements en matière d'investissements durables, il a été exposé de manière occasionnelle à des investissements durables tels que définis par le cadre des ODD de Carmignac. En 2024, ce fonds a réalisé 26,3% d'investissements durables, sur la base de la moyenne des données de fin de 4 trimestres. De plus amples informations sur le cadre ESG de Carmignac sont disponibles dans la politique d'intégration ESG de Carmignac [à l'adresse https://carmidoc.carmignac.com/SRIIP_FR_en.pdf](https://carmidoc.carmignac.com/SRIIP_FR_en.pdf).

Quelle était la répartition des actifs ?

Une proportion minimale de 90% des investissements de ce Compartiment est utilisée pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2024, 98,6 % des émetteurs ont été couverts par l'analyse ESG (hors Liquidité et produits dérivés).

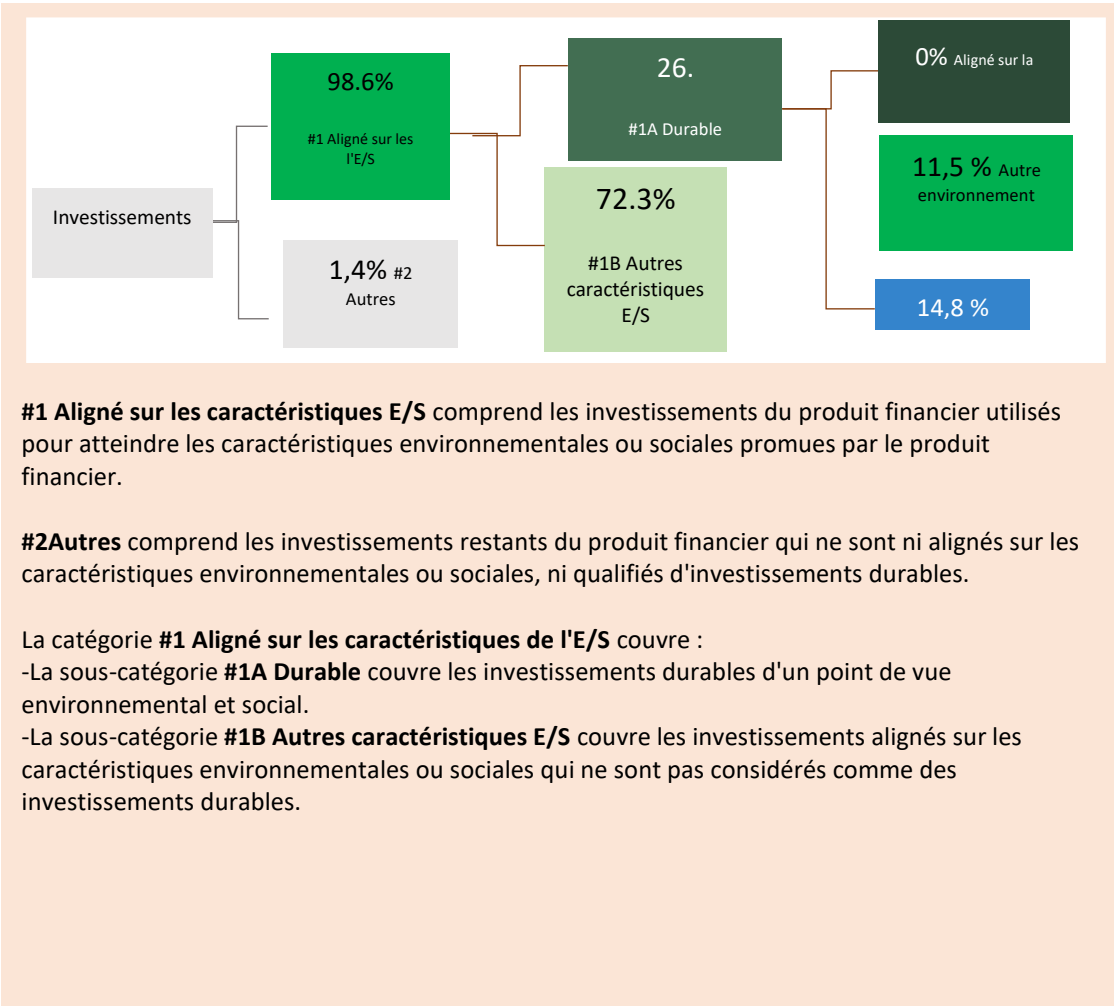
Le poste #2 Autres investissements correspond aux investissements qui ne sont pas inclus dans la limite minimale de 90% mentionnée ci-dessus. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment et peuvent ne pas avoir été couverts par l'analyse ESG.

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence qui est :

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent à la meilleure performance.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Veuillez trouver ci-dessous la moyenne des principaux secteurs sur la base des données de fin de 12 mois pour 2024 pour la section actions du portefeuille :

Les grands secteurs économiques	% Actifs
Obligations souveraines	37.08%
Finance	12.72%
Santé	11.95%
Utilitaires	6.87%
Energie Pétrole, gaz et combustibles consommables	6.70%
Technologies de l'Information	6.27%
Consommation Discrétionnaire	5.61%
Biens de Consommation de Base	4.87%
Industrie	3.90%
Communication	1.27%
Matériaux	1.01%
Équipements et services énergétiques	0.94%
Immobilier	0.83%

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE

Le pourcentage d'alignement sur la taxonomie de l'UE était de 0 %.

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxonomie de l'UE ?¹



Oui :



Dans le gaz

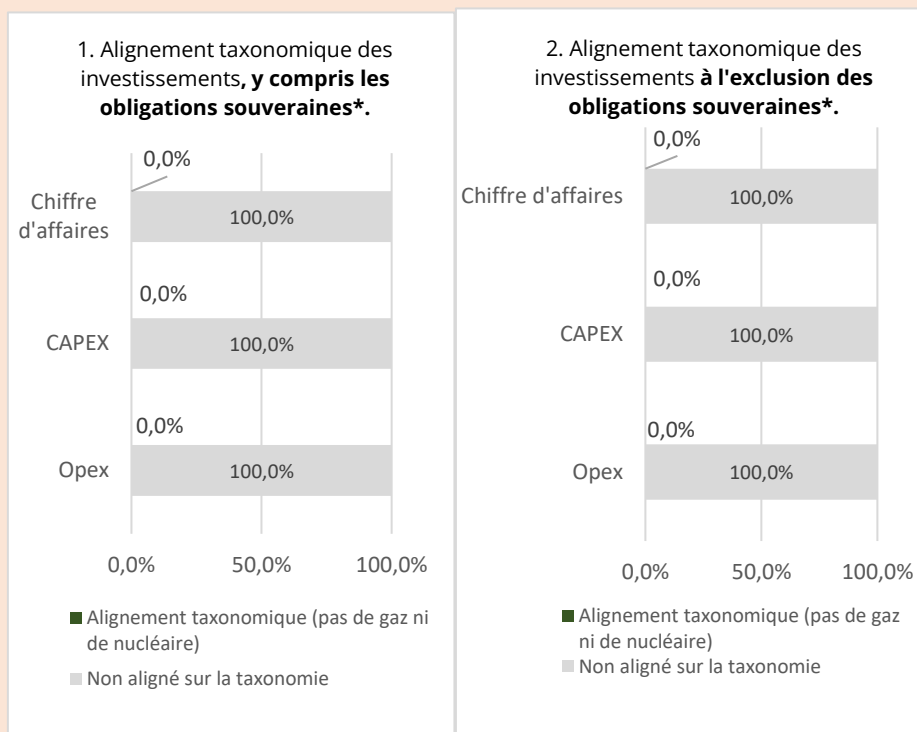


Dans l'Energie
nucléaire



Non :

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement de la taxonomie des obligations souveraines, le premier graphique montre l'alignement de la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement de la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



*** Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.**

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle a été la part active des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

En 2023, la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE, y compris les obligations souveraines, était de 0,01 %.



- **Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE**

Sans objet



- **Quelle est la part des investissements socialement durables ?**

Sans objet



- **Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

La partie restante du portefeuille (en dehors de la proportion minimale de 90 %) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'est pas systématiquement couverte par l'analyse ESG. Ces actifs peuvent inclure des titres non cotés ou des titres ayant fait l'objet d'une première offre publique, dont l'analyse ESG peut être réalisée après l'acquisition dudit instrument financier par le Compartiment. Les liquidités (et les équivalents de liquidités), ainsi que les produits dérivés (utilisés à des fins de couverture ou d'exposition) sont également inclus dans le poste " #2 Autres ".

Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance ont été intégrées dans les instruments synthétiques par le biais du cadre des instruments dérivés décrit ci-dessous. L'approche dépendait du type d'instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivés à nom unique ou dérivés sur indice.

à nom unique

Le Compartiment peut conclure des instruments dérivés avec une exposition courte à un seul titre sous-jacent (" single name ") uniquement à des fins de couverture, c'est-à-dire pour couvrir l'exposition longue sur la même société ou le même émetteur. Les positions courtes nettes, c'est-à-dire les situations où l'exposition courte sur la société ou l'émetteur sous-jacent est supérieure à l'exposition longue du Compartiment sur cette même société ou émetteur, sont interdites. L'utilisation d'instruments dérivés à découvert à des fins autres que de couverture est interdite.

Les instruments dérivés présentant une exposition longue à une seule société ou émetteur sous-jacent sont soumis à la même politique d'intégration ESG que les positions longues physiques en actions et/ou en dette d'entreprise, selon le cas. Ces instruments doivent satisfaire aux mêmes critères d'intégration ESG, tels que décrits dans la présente annexe.

indices

 sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères des activités économiques durables au sens de la taxonomie de l'UE.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en part active :

- **le chiffre d'affaires** reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises bénéficiaires d'investissements
- **les dépenses d'investissement** (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- **les dépenses opérationnelles** (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

Les produits dérivés sur indices, qu'ils soient exposés à long ou à court terme, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires afin de s'assurer qu'ils conviennent au Compartiment, en fonction de leur objectif.

- Objectifs de couverture et de gestion efficace du portefeuille : les dérivés sur indices achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG.
- Objectifs d'exposition : un instrument dérivé sur indice peut être acheté par le Compartiment à des fins d'exposition dans la mesure où il répond aux caractéristiques suivantes, s'il doit être détenu pendant plus d'un mois :
 - Indice concentré (5 composants ou moins dans l'indice sous-jacent) : L'indice ne doit avoir aucun de ses composants dans la liste d'exclusion du Compartiment.
 - Indice large (plus de 5 composants) : l'indice doit être composé en grande majorité (>80% d'exposition) de sociétés qui ne figurent pas sur la liste d'exclusion du Compartiment.

En outre, la notation ESG moyenne pondérée de l'indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou à C (START), et la couverture ESG de l'indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90 %. L'indicateur de référence du Compartiment reste hors du champ d'application de ce cadre de dérivés sur indices et n'est pas pris en compte à des fins ESG. Le Compartiment applique un calcul de compensation (compensation d'une position longue avec une position courte équivalente de l'émetteur à l'aide d'instruments dérivés) afin de mesurer les impacts négatifs.

100 % des actifs en fonds propres font l'objet d'un screening et d'exclusions sectorielles et normatives négatives garantissant un minimum de garanties environnementales et sociales.

En outre, l'absence de préjudice significatif, le processus d'exclusion et les impacts négatifs sont contrôlés pour tous les actifs des compartiments.

[En 2024, aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.](#)

Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence

Les actions listées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2024 afin de soutenir notre processus d'investissement global dans le respect des caractéristiques environnementales / sociales :

Intégration de l'ESG

En 2024, nous avons introduit un nouveau cadre, pour des fonds sélectionnés uniquement, afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Des objectifs climatiques de portefeuille ont été fixés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % en 2030, de 70 % en 2040 et atteindre le zéro net en 2050. L'année de référence pour les objectifs climatiques du portefeuille est 2018.

En 2024, nous avons également amélioré notre processus de réduction de l'univers en répondant à chaque émetteur de l'univers initial du fonds. L'univers d'investissement est repensé afin d'éliminer les biais de capitalisation boursière, géographiques et sectoriels qui pourraient entraîner des différences significatives entre la composition de ces indices et celle du portefeuille du Compartiment.

En 2024, nous avons également formalisé notre processus d'intégration ESG pour les instruments CLO ("collateralised loan obligation"). L'analyse ESG est réalisée pour une part significative des nouveaux instruments CLO. L'analyse ad hoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est réalisée par le gestionnaire de portefeuille. Les fonds utilisant ce cadre ne peuvent pas investir dans les instruments les moins bien notés.

Nous avons développé et lancé une approche holistique de l'évaluation des obligations durables qui comprennent les obligations d'utilisation des produits (vertes, sociales, durables) et les obligations liées à la durabilité. Ces obligations ne sont plus considérées comme des investissements durables par défaut, mais doivent plutôt faire l'objet d'une analyse approfondie sur la base de critères spécifiques.

Nous avons établi un nouveau cadre pour intégrer l'analyse ESG dans les expositions aux produits dérivés dans l'ensemble de nos fonds. Les émetteurs sous-jacents des produits dérivés à nom unique et des produits dérivés indiciels détenus à des fins d'exposition font désormais l'objet d'une analyse ESG. Les produits dérivés à nom unique détenus à des fins d'exposition sont désormais soumis aux mêmes critères d'intégration ESG que les positions longues. En outre, des critères d'intégration ESG ont été élaborés, comme décrit dans le document ci-dessus, pour les dérivés sur indices. Les produits dérivés détenus à des fins de couverture ou de gestion efficace de portefeuille peuvent toujours être détenus dans le portefeuille sans faire l'objet d'une analyse ESG. La politique a été élaborée et mise en œuvre par l'équipe des spécialistes de l'investissement durable et est supervisée par la fonction Risque de l'entreprise.

Tout au long de l'année 2024, nous avons amélioré notre modèle souverain ESG afin d'intégrer des KPI E/S/G supplémentaires dans notre analyse. Ce nouveau modèle devrait être lancé au premier trimestre 2025.

Transparence

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site web de Carmignac : https://www.carmignac.fr/en_GB/sustainable-investment/overview.

Dans notre rapport TCFD 2024, nous avons introduit une divulgation de la valeur à risque (VaR) climatique dans nos rapports. La divulgation de la VAR climatique quantifie la valeur économique qui serait potentiellement à risque selon différents scénarios climatiques. La divulgation de la VaR climatique est disponible dans le cadre de notre rapport TCFD plus complet et peut être consultée à l'adresse https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf.

Carmignac reconnaît qu'il est aussi important de " joindre le geste à la parole " que de " parler de la parole " ; c'est pourquoi nous avons publié notre politique de responsabilité sociale des entreprises (RSE) en 2024. Notre approche de la RSE repose sur cinq piliers clés : notre empreinte environnementale opérationnelle, la promotion d'une main-d'œuvre engagée et d'un environnement inclusif, notre engagement sociétal, notre engagement en faveur des arts par le biais de la Fondation Carmignac et notre conduite responsable des affaires. Notre politique de RSE est accessible à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/CSR_FR_en.pdf

En 2024, nous avons également réorganisé notre politique d'exclusion afin d'accroître la transparence pour nos investisseurs. La politique comprend désormais la justification de chaque exclusion, le seuil de revenu utilisé pour ces exclusions ainsi qu'un tableau détaillant les fonds concernés par les critères d'exclusion. En outre, nous avons amélioré la politique () afin de clarifier davantage notre intégration des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans nos processus de suivi des controverses. Notre politique d'exclusion est accessible à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

L'intendance

Objectif de 100 % des votes : en 2024, nous avons réussi à participer à 98,15 % (95 % en 2023) de tous les votes possibles à l'assemblée générale annuelle au niveau de Carmignac.

Code de bonne gestion : Nous avons une nouvelle fois été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en respectant tous les principes, tels qu'ils sont formalisés dans notre Stewardship Report annuel :

Consultations réglementaires : Nous avons pris part à des tables rondes sectorielles sur les questions ESG auxquelles notre industrie, nos produits et le secteur dans son ensemble sont confrontés, et avons en outre contribué aux consultations et discussions suscitées par nos régulateurs, notamment au niveau de l'UE, la FCA britannique et l'AMF française, soit directement, soit par l'intermédiaire des groupes de travail de nos associations de fonds tels que AI UK, Alfi Luxembourg et AFG, France.

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit à la gestion la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent le plus efficacement influencer les entreprises investies sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre participation à Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. En 2024, nous avons rejoint l'initiative d'engagements collaboratifs avec Nature 100+, sur des sujets liés à la biodiversité. Nous avons également rejoint la coalition d'impact collectif WBA sur l'IA éthique.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est entretenu par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et l'équipe ESG. Nous pensons que notre engagement permet de mieux comprendre comment les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent significativement leur profil ESG tout en assurant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'une des cinq considérations suivantes 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac Portfolio peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela permet d'influencer les actions et la gouvernance des entreprises détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentielle ou confirmée, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2024, nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général de marché ?

Sans objet

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité permettant de déterminer l'alignement du référentiel sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Sans objet

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?

Sans objet

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, qui établit une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus
Identifiant de l'entité légale : 54930003PDBNOZ0PML48

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non

☐ Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : ____%



dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social : ____%



2. Il promeut les caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif de réaliser un investissement durable, il représente une proportion de ____% des investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



avec un objectif social



Elle a promu les caractéristiques de l'E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Le Compartiment a promu les caractéristiques environnementales et sociales en appliquant les meilleures approches de l'univers et les meilleurs efforts pour investir de manière durable : 1) intégration ESG, 2) screening négatif, 3) gestion active pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales et 4) Suivi des principaux impacts négatifs.

Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifiée au cours de l'année.



Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les objectifs durables de ce produit financier sont atteints.

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de Suivi et d'Analyse d'une Trajectoire Responsable) est appliquée à au moins 90% des émetteurs. En 2024, le taux de couverture de l'analyse ESG est de 97,9% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

2) Le montant de la réduction de l'univers :

i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) Screening négatif spécifique au Compartiment : Les sociétés ayant une note START globale de "D" ou "E" (note de "E" à "A") sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note globale MSCI de " CCC " ou " B " (note de " C " à " AAA ") sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées " CCC " ou " B " sur la base de la notation globale MSCI (de " E " à " A ") peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est supérieure ou égale à C.

En 2024, l'univers a été réduit activement.

3) Gestion active : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises ont été mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2024, nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine au niveau de Carmignac. Au niveau du Compartiment, nous avons voté pour 98,77% des assemblées où nous avons des droits d'actionnaires à exercer.

4) Principales incidences négatives : ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des Normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR de niveau II 2019/2088 relative aux Principales incidences négatives, selon laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe Investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) font l'objet d'un suivi afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (choix facultatif). Les émetteurs d'obligations souveraines sont contrôlés en ce qui concerne les violations sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de gaz à effet de serre.

Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2024, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Compartiment	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	1961.72	89.05%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	1720.27	89.05%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	18063.75	88.88%
Total des GES	Total des émissions de GES	21922.54	87.61%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	242.42	87.61%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	542.44	87.61%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.02	87.61%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	0.86	74.65%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	0.35	78.45%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEA	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	78.45%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEB	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	0.59	78.45%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEC	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	0.37	78.45%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	0.03	78.45%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	0.14	78.45%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.04	78.45%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.10	78.45%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEH	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	1.40	78.45%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	0.27	78.45%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	0.05	94.00%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	1.47%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	1.71	67.84%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	5.90%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	98.31%
Processus de contrôle de la	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires sans	0.00	93.05%

conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de réclamation. / Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	0.17	44.91%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	0.32	92.59%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	93.69%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	110.06	60.58%

● **...et par rapport aux périodes précédentes**

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) **Le taux de couverture de l'analyse ESG** : L'intégration ESG par le biais d'un scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable) a été appliquée à plus de 90% des émetteurs. En 2023, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 99,6% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 3 trimestres (le fonds ayant été lancé en avril 2023).

2) **Le montant de l'univers des fonds propres est réduit de :**

i) **À l'échelle de l'entreprise** : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) **Spécifique à un fonds** : Les sociétés dont la note MSCI est inférieure à 1,4 (note de " 0 " à " 10 ") pour les piliers environnementaux ou sociaux ou dont la note MSCI globale est " CCC ", " B " ou " BB " sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées "C" ou plus sur le START (notation de "E" à "A") sont réintégrées dans l'univers d'investissement du Compartiment après une analyse ad hoc qui peut impliquer un engagement avec la société.

En 2023, l'univers a été réduit activement.

3) **Gestion active** : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises ont été mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2023, nous nous sommes engagés auprès de 60 entreprises au niveau de Carmignac et d'une entreprise au niveau du Compartiment Sanofi. Au niveau du Compartiment, nous avons voté pour 98,4% des assemblées où nous avons des droits d'actionnaires à exercer.

4) **Principales incidences négatives** : ce Compartiment s'engage à appliquer l'annexe 1 des Normes techniques réglementaires (RTS) du SFDR niveau II 2019/2088 relative aux Principales incidences négatives, selon laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe Investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies),

Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (choix facultatif).

Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2023, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Compartiment	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	3715.47	66%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	1087.83	66%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	14341.65	64%
Total des GES	Total des émissions de GES	18907.19	64%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	381.33	64%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	725.06	64%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	3%	64%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	81%	26%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	0.85	29%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEA	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.14	29%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEB	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	1.07	29%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEC	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	0.62	29%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	1.34	29%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution 'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	0.00	29%
Consommation d'énergie Intensité - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (construction)	0.00	29%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.03	29%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEH	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	8.00	29%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	0.02	29%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du	0%	66%

	point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont une incidence négative sur ces zones.		
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	0%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	0.39	5%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	4%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	68%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de réclamation. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	57%	61%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	16%	5%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	31%	67%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	67%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	121.37	35%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Bien que le Compartiment ne se soit pas engagé à respecter un pourcentage minimum d'investissements durables, il pourrait avoir eu une exposition accessoire à des investissements durables tels que définis par le cadre des ODD de Carmignac.

● **Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?**

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne nuisent pas de manière significative à un objectif d'investissement durable environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :

i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : Le screening négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche basée sur les normes et les règles internationales sur les points suivants : (a) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) entreprises de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissements pour adultes.

ii) Screening négatif spécifique au Compartiment : Les sociétés ayant une note START globale de "D" ou "E" (note de "E" à "A") sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note globale MSCI de "CCC" ou "B" (note de "C" à "AAA") sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées "CCC" ou "B" sur le site (notation globale MSCI allant de "E" à "A") peuvent

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est égale ou supérieure à C.

2) Gestion active : Les engagements des entreprises liés à l'ESG contribuant à une meilleure prise de conscience ou à l'amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Les Principales incidences négatives ont fait l'objet d'un suivi trimestriel. Les impacts négatifs aberrants ont été identifiés en fonction de leur degré de gravité. Après discussion avec l'équipe d'investissement, un plan d'action a été établi, assorti d'un calendrier d'exécution. Le dialogue avec l'entreprise est généralement la voie privilégiée pour influencer l'atténuation des impacts négatifs par l'entreprise, auquel cas l'engagement de l'entreprise est inclus dans le plan d'engagement trimestriel conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Un désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans le cadre de cette politique.

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

Carmignac a appliqué un processus de screening controversé sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous ses investissements dans l'ensemble des Compartiments.

Carmignac a agi conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP), à la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales afin d'évaluer les normes des entreprises, y compris, mais sans s'y limiter, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques normales liées au climat.

Ce Compartiment a appliqué un processus de screening des controverses pour l'ensemble de ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes en matière d'environnement, de droits de l'homme et de droit international du travail, pour ne citer que les principales infractions, sont exclues. Ce processus de screening se base sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Il est communément appelé " norms-based screening " et intègre un screening restrictif contrôlé et mesuré par le biais du système ESG propriétaire de Carmignac, START. Un scoring et une recherche de controverses sur les entreprises sont appliqués en utilisant les données extraites d'ISS ESG comme base de données de recherche.

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe de "ne pas causer de préjudice significatif" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de la SFDR niveau II 2019/2088, qui prévoit le suivi de 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et de 2 indicateurs facultatifs, afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau, Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non corrigé entre hommes et femmes, diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif du PDG. En outre, et le cas échéant, les indicateurs des obligations souveraines, la violence sociale et l'intensité des émissions de gaz à effet de serre peuvent également être contrôlés.

Dans le cadre de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données MSCI nous permet de suivre l'impact de nos fonds pour chaque PAI.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact. Carmignac a procédé à une évaluation des risques associés aux valeurs aberrantes identifiées de l'indicateur PAI de Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus et, à l'issue de cette évaluation, les risques associés aux valeurs aberrantes de l'indicateur PAI ont été jugés peu élevés et pas suffisamment importants pour justifier la prise de mesures.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Veuillez trouver ci-dessous la moyenne des meilleurs investissements sur la base des données de fin de 12 mois pour 2024, pour la section actions du portefeuille :

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence qui est :



L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Investissements plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
SHINKO ELECTRIC INDUSTRIES CO LTD	Technologies de l'Information	3.60%	Japon
CATALENT INC	Santé	3.12%	États-Unis
JUNIPER NETWORKS INC	Technologies de l'Information	3.03%	États-Unis
ANSYS	Technologies de l'Information	3.03%	États-Unis
HASHICORP INC	Technologies de l'Information	2.75%	États-Unis
DÉCOUVRIR LES SERVICES FINANCIERS	Finance	2.54%	États-Unis
ENCAVIS AG	Utilitaires	2.35%	Allemagne
ENSTAR GROUP LTD	Finance	1.92%	États-Unis
SALCEF GROUP SPA	Industrie	1.86%	Italie
NUVEI CORP	Finance	1.75%	Canada
KINDRED GROUP PLC	Consommation Discrétionnaire	1.67%	Malte
CEREVEL THERAPEUTICS HOLDINGS INC	Santé	1.55%	États-Unis
PERFICIENT INC	Technologies de l'Information	1.31%	États-Unis
PSC INSURANCE GROUP LTD	Finance	1.26%	Australie
ALTium LTD	Technologies de l'Information	1.19%	Australie

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024

Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

Bien que ce fonds n'ait pas pris d'engagements en matière d'investissements durables, il a été exposé de manière occasionnelle à des investissements durables tels que définis par le cadre des ODD de Carmignac. En 2024, ce fonds a atteint 58,5% d'investissements durables, sur la base de la moyenne des données de fin de 4 trimestres. De plus amples informations sur le cadre ESG de Carmignac sont disponibles dans la politique d'intégration ESG de Carmignac.

● **Quelle était la répartition des actifs ?**

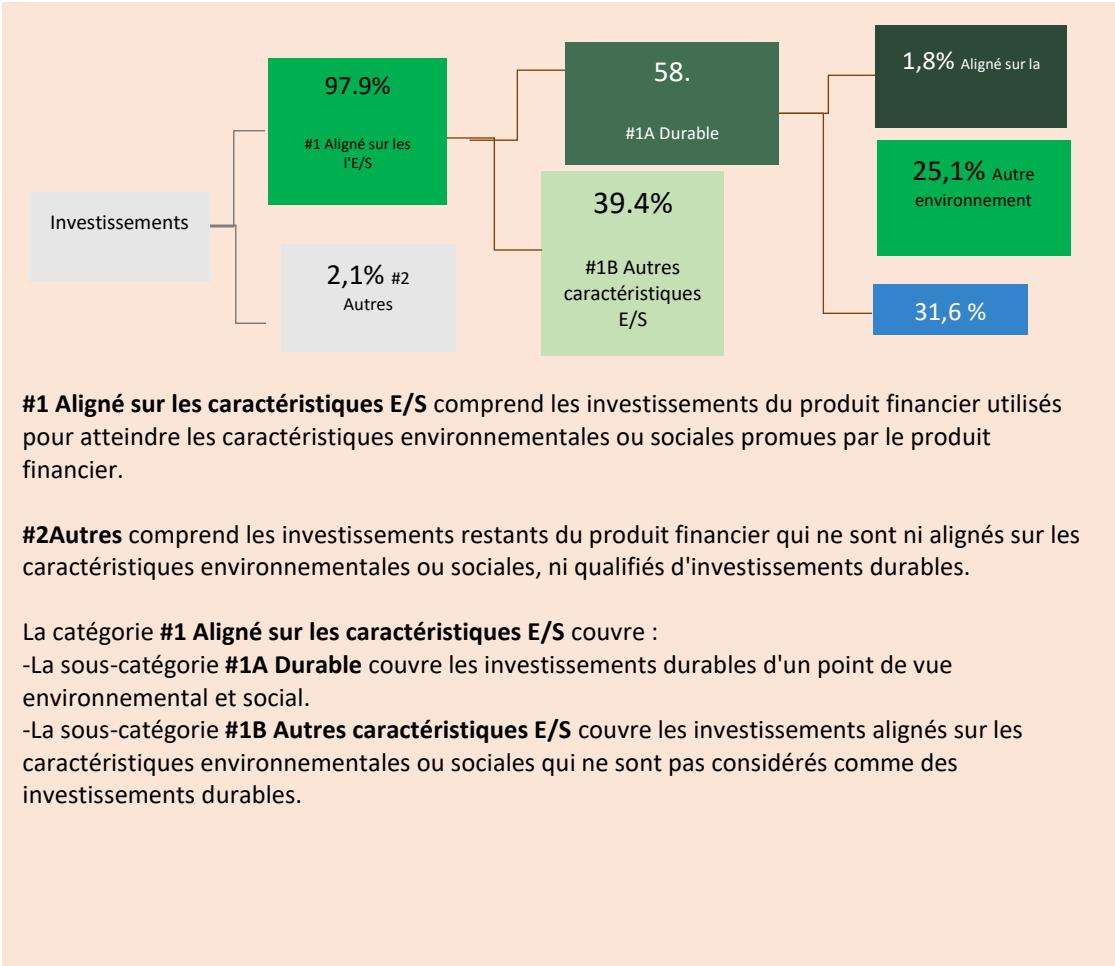
Une proportion minimale de 90% des investissements de ce Compartiment est utilisée pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2024, 97,9% des émetteurs ont été couverts par l'analyse ESG (hors Liquidité et dérivés), en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

Le poste #2 Autres investissements correspond aux investissements qui ne sont pas inclus dans la limite minimale de 90% mentionnée ci-dessus. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment et peuvent ne pas avoir

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions à faible émission de carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.



#1 Aligné sur les caractéristiques E/S comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2Autres comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvre les investissements durables d'un point de vue environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

été couverts par l'analyse ESG.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veuillez trouver ci-dessous la moyenne des principaux secteurs sur la base des données de fin de 12 mois pour 2024 pour la section actions du portefeuille :

Les grands secteurs économiques	% Actifs
Technologies de l'Information	21.28%
Santé	15.30%
Finance	13.67%
Industrie	10.96%
Obligations souveraines	9.86%
Consommation Discrétionnaire	6.41%
Utilitaires	6.18%
Biens de Consommation de Base	5.00%
Matériaux	4.10%
Équipements et services	3.31%
énergétiques	
Immobilier	1.65%
Energie Pétrole, gaz et combustibles consommables	1.28%
Communication	0.98%

Source : Carmignac, 31.12.2024 Carmignac, 31.12.2024



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE

La proportion d'alignement de la taxonomie était de 1,8 %.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxonomie de l'UE ?¹



Oui :



Dans le gaz

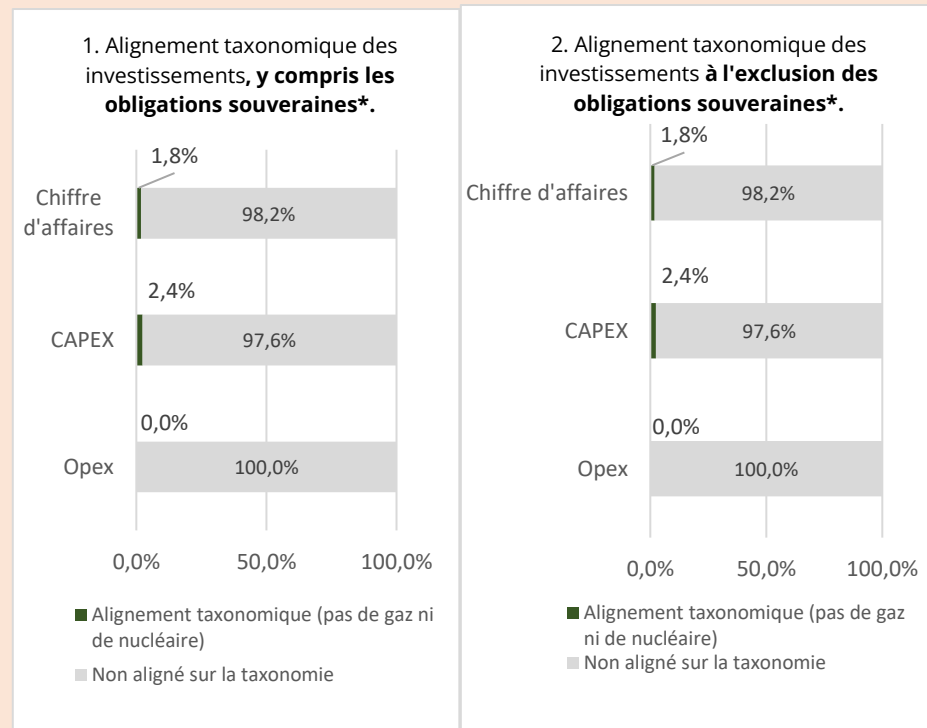


Dans l'énergie nucléaire



Non :

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement de la taxonomie des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement de la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement de la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle a été la part active des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

En 2023, le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE était de 0,97 %.



Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE

Non applicable



Quelle est la part des investissements socialement durables ?

Non applicable



Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La partie restante du portefeuille (en dehors de la proportion minimale de 90%) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales mais n'est pas systématiquement couverte par l'analyse ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres non cotés ou ayant fait l'objet d'une introduction en bourse, dont l'analyse ESG peut être réalisée après l'acquisition dudit instrument financier par le compartiment. Les liquidités (et équivalents de liquidités), ainsi que les produits dérivés (utilisés soit à des fins de couverture) sont également inclus dans le poste "#2 Autres".

Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance ont été intégrées dans les instruments synthétiques par le biais du cadre des produits dérivés décrit ci-dessous. L'approche dépendait du type d'instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivés à nom unique ou dérivés sur indice.

à nom unique

Le Compartiment peut conclure des instruments dérivés avec une exposition courte à un seul titre sous-jacent ("single name") uniquement à des fins de couverture, c'est-à-dire pour couvrir l'exposition longue sur la même société ou le même émetteur. Les positions courtes nettes, c'est-à-dire les situations où l'exposition courte sur la société ou l'émetteur sous-jacent est supérieure à l'exposition longue du Compartiment sur cette même société ou émetteur, sont interdites. L'utilisation d'instruments dérivés à découvert à des fins autres que de couverture est interdite.

Les instruments dérivés présentant une exposition longue à une seule société ou émetteur sous-jacent sont soumis à la même politique d'intégration ESG que les positions longues physiques en actions et/ou en dette d'entreprise, selon le cas. Ces instruments doivent satisfaire aux mêmes critères d'intégration ESG, tels que décrits dans la présente annexe.

indices

Les produits dérivés sur indice, qu'ils soient exposés à long ou à court terme, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires afin de s'assurer qu'ils conviennent au Compartiment, en fonction de leur objectif.

- Objectifs de couverture et de gestion efficace du portefeuille : les dérivés sur indices achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG.
- Objectifs d'exposition : un instrument dérivé sur indice peut être acheté par le Compartiment à des fins d'exposition dans la mesure où il répond aux caractéristiques suivantes, s'il doit être détenu pendant plus d'un mois :
 - Indice concentré (5 composants ou moins dans l'indice sous-jacent) : L'indice ne doit avoir aucun de ses composants dans la liste d'exclusion du Compartiment.
 - Indice large (plus de 5 composants) : l'indice doit être composé en grande majorité (>80% d'exposition) de sociétés qui ne figurent pas sur la liste d'exclusion du Compartiment.

En outre, la notation ESG moyenne pondérée de l'indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou à C (START), et la couverture ESG de l'indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90 %. L'indicateur de référence du Compartiment reste hors du champ d'application de ce cadre de dérivés sur indices et n'est pas pris en compte à des fins ESG. Le Compartiment applique un calcul de compensation (compensation d'une position longue avec une position courte équivalente de l'émetteur à l'aide d'instruments dérivés) afin de mesurer les impacts négatifs.

100 % des actifs en fonds propres font l'objet d'un screening et d'exclusions sectorielles et normatives négatives garantissant un minimum de garanties environnementales et sociales.

En outre, l'absence de préjudice significatif, le processus d'exclusion et les impacts négatifs sont contrôlés pour tous les actifs des compartiments.

Au niveau de l'émetteur (pour les actions et les obligations d'entreprise), les actifs non durables sont examinés pour vérifier qu'ils respectent les normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes du travail et de lutte contre la corruption, par le biais d'un screening controversé ("fondé sur les normes"). Les investissements sont soumis à un screening de garanties minimales pour s'assurer que leurs activités commerciales sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

[En 2024, aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.](#)

Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence

Les actions listées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2024 afin de soutenir notre processus d'investissement global dans le respect des caractéristiques environnementales / sociales :

Intégration de l'ESG

En 2024, nous avons introduit un nouveau cadre, pour des fonds sélectionnés uniquement, afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Des objectifs climatiques de portefeuille ont été fixés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % en 2030, de 70 % en 2040 et atteindre le zéro net en 2050. L'année de référence pour les objectifs climatiques du portefeuille est 2018.

En 2024, nous avons également amélioré notre processus de réduction de l'univers en repondérant chaque émetteur de l'univers initial du fonds. L'univers d'investissement est repondéré afin d'éliminer les biais de capitalisation boursière, géographiques et sectoriels qui pourraient entraîner des différences significatives entre la composition de ces indices et celle du portefeuille du Compartiment.

En 2024, nous avons également formalisé notre processus d'intégration ESG pour les instruments CLO ("collateralised loan obligation"). L'analyse ESG est réalisée pour une part significative des nouveaux instruments CLO. L'analyse adhoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est réalisée par le gestionnaire de portefeuille. Les fonds utilisant ce cadre ne peuvent pas investir dans les instruments les moins bien notés.

Nous avons développé et lancé une approche holistique de l'évaluation des obligations durables qui comprennent les obligations d'utilisation des produits (vertes, sociales, durables) et les obligations liées à la durabilité. Ces obligations ne sont plus considérées comme des investissements durables par défaut, mais doivent plutôt faire l'objet d'une analyse approfondie sur la base de critères spécifiques.

Nous avons établi un nouveau cadre pour intégrer l'analyse ESG dans les expositions aux produits dérivés dans l'ensemble de nos fonds. Les émetteurs sous-jacents des produits dérivés à nom unique et des produits dérivés indiciaires détenus à des fins d'exposition font désormais l'objet d'une analyse ESG. Les produits dérivés à nom unique détenus à des fins d'exposition sont désormais soumis aux mêmes critères d'intégration ESG que les positions longues. En outre, des critères d'intégration ESG ont été élaborés, comme décrit dans le document ci-dessus, pour les dérivés sur indices. Les produits dérivés détenus à des fins de couverture ou de gestion efficace de portefeuille peuvent toujours être détenus dans le portefeuille sans faire l'objet d'une analyse ESG. La politique a été élaborée et mise en œuvre par l'équipe des spécialistes de l'investissement durable et est supervisée par la fonction risque de l'entreprise.

Tout au long de l'année 2024, nous avons amélioré notre modèle souverain ESG afin d'intégrer des KPI E/S/G supplémentaires dans notre analyse. Ce nouveau modèle devrait être lancé au premier trimestre 2025.

Transparence

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site web de Carmignac : https://www.carmignac.fr/en_GB/sustainable-investment/overview.

Dans notre rapport TCFD 2024, nous avons introduit une divulgation de la valeur à risque (VaR) climatique dans nos rapports. La divulgation de la VAR climatique quantifie la valeur économique qui serait potentiellement à risque selon différents scénarios climatiques. La divulgation de la VaR climatique est disponible dans le cadre de notre rapport TCFD plus complet et peut être consultée à l'adresse https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf.

Carmignac reconnaît qu'il est aussi important de " joindre le geste à la parole " que de " parler de la parole " ; c'est pourquoi nous avons publié notre politique de responsabilité sociale des entreprises (RSE) en 2024. Notre approche de la RSE repose sur cinq piliers clés : notre empreinte environnementale opérationnelle, la promotion d'une main-d'œuvre engagée et d'un environnement inclusif, notre engagement sociétal, notre engagement en faveur des arts par le biais de la Fondation Carmignac et notre conduite responsable des affaires. Notre politique de RSE peut être consultée à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/CSR_FR_en.pdf.

En 2024, nous avons également remanié notre politique d'exclusion afin d'accroître la transparence pour nos investisseurs. La politique comprend désormais la justification de chaque exclusion, le seuil de revenu utilisé pour ces exclusions ainsi qu'un tableau détaillant les fonds concernés par les critères d'exclusion. En outre, nous avons amélioré la politique afin de clarifier davantage notre intégration des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans nos processus de suivi des controverses. Notre politique d'exclusion peut être consultée à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

L'intendance

Objectif de 100 % des votes : en 2024, nous avons réussi à participer à 98,15 % (95 % en 2023) de tous les votes possibles à l'assemblée générale annuelle au niveau de Carmignac.

Code de bonne gestion : Nous avons une nouvelle fois été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en respectant tous les principes, tels qu'ils sont formalisés dans notre Stewardship Report annuel :

Consultations réglementaires : Nous avons pris part à des tables rondes sectorielles sur les questions ESG auxquelles notre industrie, nos produits et le secteur dans son ensemble sont confrontés, et avons en outre contribué aux consultations et discussions suscitées par nos régulateurs, notamment au niveau de l'UE, la FCA britannique et l'AMF française, soit directement, soit par l'intermédiaire des groupes de travail de nos associations de fonds tels que AI UK, Alfi Luxembourg et AFG, France.

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit à la gestion la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent le plus efficacement influencer les entreprises investies sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et, en fin de compte, contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre participation à Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. En 2024, nous avons rejoint l'initiative d'engagements collaboratifs avec Nature 100+, sur des sujets liés à la biodiversité. Nous avons également rejoint la coalition d'impact collectif WBA sur l'IA éthique.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est entretenu par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et l'équipe ESG. Nous pensons que notre engagement permet de mieux comprendre comment les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent significativement leur profil ESG tout en assurant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'une des cinq considérations suivantes 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac Portfolio peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela permet d'influencer les actions et la gouvernance des entreprises détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentielle ou confirmée, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2024, nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général de marché ?

Sans objet

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité permettant de déterminer l'alignement du référentiel sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Sans objet

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?***

Sans objet

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : Carmignac Alts ICAV European Long Short
Identifiant de l'entité légale : 549300IFIQ8HP02YFQ06

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

1. Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Elle a réalisé un minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental : ____%



dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



Elle a réalisé un minimum d'investissements durables avec un objectif social : ____%



2. Il promeut les caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il présentera une proportion minimale de _ % d'investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE



avec un objectif social



Elle a promu les caractéristiques de l'E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, qui établit une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les objectifs durables de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Le Compartiment a promu les caractéristiques environnementales et sociales en appliquant les meilleures approches dans l'univers et les meilleurs efforts pour investir de manière durable : 1) Intégration ESG, 2) Screening négatif, 3) Gérance active 4) Objectif de faible intensité carbone 5) Suivi des principes d'impact négatif.

À la fin du premier trimestre 2024, il a été identifié que le portefeuille avait dépassé son objectif carbone. Des transactions ont été effectuées pour le ramener sous l'objectif et des améliorations de

contrôle ont été apportées pour mettre en place des contrôles avant les transactions. Au deuxième trimestre, pendant la période de mise en œuvre des améliorations des contrôles, nous nous sommes assurés que le fonds était en dessous de l'objectif grâce à des contrôles manuels à intervalles réguliers, avant de nous appuyer sur les contrôles automatisés avant négociation au troisième trimestre. Malheureusement, au troisième trimestre 2024, il s'est avéré que ces contrôles n'avaient pas été mis en œuvre de manière efficace et que le fonds avait une fois de plus dépassé son objectif. La cause première du problème était qu'un indice de référence incorrect avait été utilisé dans le système de gestion des risques pour fixer le seuil. À la suite de la liquidation du fonds, celui-ci n'a plus dépassé son objectif. Du point de vue des contrôles, le problème de l'indice de référence a été rectifié et testé pour garantir l'efficacité de la règle.

● **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Ce Compartiment utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment :

- 1) **Le taux de couverture de l'analyse ESG** : L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de Suivi et d'Analyse d'une Trajectoire Responsable) est appliquée à au moins 90% du portefeuille actions longues. En 2024, le taux de couverture de l'analyse ESG est de 97,4% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 3 trimestres jusqu'en septembre 2024.
- 2) **Le montant de l'univers est réduit de** : Le screening négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables reflétées dans les faibles scores ESG de START, MSCI et/ou ISS et la recherche sont effectués sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques nuisibles à la société et à l'environnement, (b) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises et les principes du Global compact des Nations Unies, (c) armes controversées (d) activités d'extraction du charbon, (e) compagnies d'électricité qui n'ont pas mis en place d'objectifs d'alignement sur Paris, (f) sociétés impliquées dans la production de tabac, (g) sociétés impliquées dans les divertissements pour adultes. En outre, le Compartiment applique également des exclusions liées aux industries du jeu et des armes conventionnelles ainsi qu'aux extracteurs de pétrole et de gaz, aux entreprises ayant de faibles scores de Gouvernance et enfin aux entreprises ayant de fortes émissions de carbone mesurées par l'intensité carbone par rapport à la moyenne de l'indicateur de référence ESG. En 2024, l'univers a été activement réduit de 11,9 % en moyenne, sur la base des données de trois trimestres jusqu'en septembre 2024.
- 3) **Objectif de faible intensité carbone** : le Fonds vise des émissions de carbone inférieures de 30 % à celles de son indicateur de référence (75 % indice MSCI Europe et 25 % indice S&P 500), mesurées mensuellement par l'intensité carbone (tCO₂/ mUSD revenu converti en euros ; agrégé au niveau du portefeuille (Scope 1 et 2 du GHG Protocol)). En 2023, les émissions de carbone du fonds Carmignac Alts ICAV European Long Short sont inférieures de 36,1% à celles de son indice de référence, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.
- 4) **Gestion active** : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2024, Nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine sur des sujets spécifiques à l'ESG au niveau de Carmignac, et avec 18 entreprises au niveau de Carmignac Alts ICAV European Long Short.
- 5) **Suivi des principaux impacts négatifs** : En outre, ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des Normes techniques réglementaires (RTS) de la SFDR de niveau II 2019/2088, selon laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (décidés par l'équipe SI en fonction de leur pertinence et de leur couverture) seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la

consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes (choix facultatif), Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG.

Vous trouverez ci-dessous la performance des principaux indicateurs incidences négatives pour l'année 2024, sur la base de la moyenne des données de 3 trimestres jusqu'en septembre 2024, pour le portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Compartiment	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	1,691.63	96.41%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	614.93	96.41%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	16,459.68	96.41%
Total des GES	Total des émissions de GES	18,719.84	96.41%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	312.33	96.41%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	704.74	96.41%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	6%	96.41%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	59%	84.55%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	0.47	93.79%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE A	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	-	93.79%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE B	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	0.85	93.79%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE C	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)	0.40	93.79%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	0.54	93.79%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution l'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	-	93.79%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.54	93.79%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.07	93.79%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE H	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	1.28	93.79%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de Chiffre d'affaires des sociétés émettrices - Secteur L de la NACE (activités immobilières)	0.85	93.79%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de	12%	95.54%

	ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.		
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.01	2.07%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	0.74	81.87%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	7.29%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	-	96.41%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de réclamation. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.01	96.41%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	12%	54.04%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	40%	96.41%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	-	96.41%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	127.18	82.26%

● ...et par rapport aux périodes précédentes

Ce Compartiment utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment :

- 1) Le taux de couverture de l'analyse ESG :** L'intégration ESG par le biais du scoring ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac " START " (Système de Suivi et d'Analyse d'une Trajectoire Responsable) est appliquée à au moins 90% du portefeuille actions longues. En 2023, le taux de couverture de l'analyse ESG est de 100% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.
- 2) Le montant de l'univers est réduit de :** Le screening négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables reflétées dans les faibles scores ESG de START, MSCI et/ou ISS et la recherche sont effectués sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques nuisibles à la société et à l'environnement, (b) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises et les principes du Global compact de l'ONU, (c) armes controversées (d) activités d'extraction du charbon, (e) compagnies d'électricité qui n'ont pas mis en place d'objectifs d'alignement sur Paris, (f) sociétés impliquées dans la production de tabac, (g) sociétés impliquées dans les divertissements pour adultes. En outre, le Compartiment applique également des exclusions liées aux industries du jeu et des armes conventionnelles ainsi qu'aux extracteurs de pétrole et de gaz, aux entreprises ayant un faible score de Gouvernance et enfin aux entreprises ayant des émissions de carbone élevées mesurées par l'intensité carbone par rapport à la moyenne de l'indicateur de référence ESG. En 2023, l'univers a été activement réduit, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

- 3) **Objectif de faible intensité carbone** : Le Fonds vise des émissions de carbone inférieures de 30 % à celles de son indicateur de référence (75 % indice MSCI Europe et 25 % indice S&P 500), mesurées mensuellement par l'intensité carbone (tCO2/ mUSD revenu converti en euros ; agrégé au niveau du portefeuille (Scope 1 et 2 du GHG Protocol)). En 2023, les émissions de carbone du fonds Carmignac Alts ICAV European Long Short sont inférieures de 36,1% à celles de son indice de référence, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.
- 4) **Gestion active** : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2023, nous nous sommes engagés auprès de 60 sociétés au niveau de Carmignac et de 13 sociétés au niveau de Carmignac Alts ICAV European Long Short.
- 5) **Suivi des principaux impacts négatifs** : En outre, ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des Normes techniques réglementaires (RTS) de la SFDR de niveau II 2019/2088, selon laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (décidés par l'équipe SI en fonction de leur pertinence et de leur couverture) seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau (choix optionnel), Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes (choix facultatif), Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, Exposition à des armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG.

En 2023, nous sommes passés d'Impact Cubed en 2022 à MSCI comme fournisseur de données pour le suivi des PAI, car cette société offrait plus de transparence et une plus grande flexibilité pour construire nos propres outils à partir des données brutes fournies par MSCI. Vous trouverez ci-dessous la performance des Principales incidences négatives pour l'année 2023, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Compartiment	Couverture
GES Champ d'application 1	Champ d'application 1 Émissions de GES	49363.19	88%
GES Champ d'application 2	Émissions de GES du champ d'application 2	389.92	88%
Champ d'application 3 des GES	À partir du 1er janvier 2023, les émissions de GES du champ d'application 3	10355.88	85%
Total des GES	Total des émissions de GES	12096.87	85%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	281.29	85%
Intensité des GES	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires	632.46	85%
Exposition aux combustibles fossiles	Part active des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	3%	85%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage.	62%	35%
Intensité de la consommation d'énergie - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Total	0.51	39%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEA	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	39%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACEB	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur B de la NACE (industries extractives)	0.00	39%
Intensité de la	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre	0.57	39%

consommation d'énergie - Secteur NACE C	d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur C de la NACE (Industrie manufacturière)		
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur D de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur D de la NACE (fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	2.07	39%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur E de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues - Secteur NACE E (Production et distribution d'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution)	0.00	39%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur F de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur F de la NACE (Construction)	0.00	39%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur G de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur G de la NACE (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.13	39%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur H de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires - Secteur H de la NACE (Transport et stockage)	2.56	39%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur L de la NACE	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés émettrices - secteur L de la NACE (activités immobilières)	0.21	39%
Biodiversité	Part active des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	1%	88%
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	0.50	0%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	1.22	7%
Utilisation de l'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises bénéficiaires (en mètres cubes) par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires	0.00	5%
Violations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00	90%
Processus de contrôle de la conformité à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'OCDE	Part des investissements dans des entreprises sans politique de contrôle du respect des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou sans procédure de règlement des griefs. /Mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.25	82%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	9%	7%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements	40%	89%
Armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	90%
Ratio de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	206.18	46%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Non applicable

- **Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?**

Sans objet.

Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Conformément à l'approche définie par Carmignac, les indicateurs des Principales incidences négatives ont fait l'objet d'un suivi trimestriel. Les impacts négatifs sont identifiés en fonction de leur degré de gravité. Après discussion interne, un plan d'action est établi, assorti d'un calendrier d'exécution. Le dialogue avec la société est généralement la voie privilégiée pour influencer l'atténuation des impacts négatifs par la société, auquel cas l'engagement de la société est inclus dans le plan d'engagement trimestriel de Carmignac, conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Un désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans le cadre de la politique susmentionnée.

Dans le cadre de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données tiers, MSCI, nous permet de suivre l'impact de nos fonds pour chaque PAI. Les valeurs PAI du fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds est inférieur au PAI de référence à partir d'un certain seuil, nous recherchons les émetteurs qui contribuent le plus à la sous-performance du PAI en question. Ces entreprises sont considérées comme des valeurs aberrantes. Nous avons identifié que Ryanair était l'un des principaux contributeurs à la sous-performance de Carmignac Alts ICAV - European Long Short pour l'intensité de la consommation de carbone en 2023. Par conséquent, nous avons cédé la participation en raison du dépassement des paramètres d'intensité de la consommation de carbone du fonds.

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Carmignac a appliqué un processus de screening controversé sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous ses investissements dans l'ensemble des Compartiments.

Carmignac a agi conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, afin d'évaluer les normes des entreprises, y compris, mais sans s'y limiter, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques courantes liées au climat.

Ce Compartiment a appliqué un processus de screening des controverses pour l'ensemble de ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes en matière d'environnement, de droits de l'homme et de droit international du travail, pour ne citer que les principales infractions, sont exclues. Ce processus de screening se base sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Il est communément appelé " norms-based screening " et intègre un screening restrictif contrôlé et mesuré par le biais du système ESG propriétaire de Carmignac, START. Un scoring et une recherche de controverses sur les entreprises sont appliqués en utilisant les données extraites d'ISS ESG comme base de données de recherche.

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe de "ne pas causer de préjudice significatif" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de la SFDR niveau II 2019/2088, qui prévoit le suivi de 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et de 2 indicateurs facultatifs, afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, Empreinte carbone, Intensité des GES (entreprises investies), Exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, Consommation et production d'énergie non renouvelable, Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, Émissions dans l'eau, Ratio de déchets dangereux, Utilisation et recyclage de l'eau, Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non corrigé entre hommes et femmes, diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif du PDG. En outre, et le cas échéant, les indicateurs des obligations souveraines, la violence sociale et l'intensité des émissions de gaz à effet de serre peuvent également être contrôlés.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Vous trouverez ci-dessous la moyenne des meilleurs investissements du portefeuille, sur la base des données de fin de mois jusqu'en septembre 2024 pour l'année 2024.

Investissements plus importants	Secteur	% Actifs
NOVO NORDISK A/S	Santé	2.32%
MICROSOFT CORP	Technologies de l'Information	2.19%
AMAZON.COM INC	Consommation Discrétionnaire	2.11%
DEUTSCHE TELEKOM	Communication	2.07%
ASML HOLDING NV	Technologies de l'Information	1.90%
SAP AG	Technologies de l'Information	1.83%
FACEBOOK INC	Communication	1.74%
FRESENIUS SE & CO KGAA	Santé	1.20%
GROUPE AIRBUS	Industrie	1.17%
SEMI-CONDUCTEURS DE TAIWAN	Technologies de l'Information	1.16%
ASR NEDERLAND	Finance	1.13%
PRADA SPA	Consommation Discrétionnaire	1.10%
UNICREDIT	Finance	1.08%
E.ON SE	Utilitaires	1.08%
PANDORA A/S	Consommation Discrétionnaire	0.99%

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en part active :

- **le chiffre d'affaires** reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises bénéficiaires d'investissements
- **les dépenses d'investissement** (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- **les dépenses opérationnelles** (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

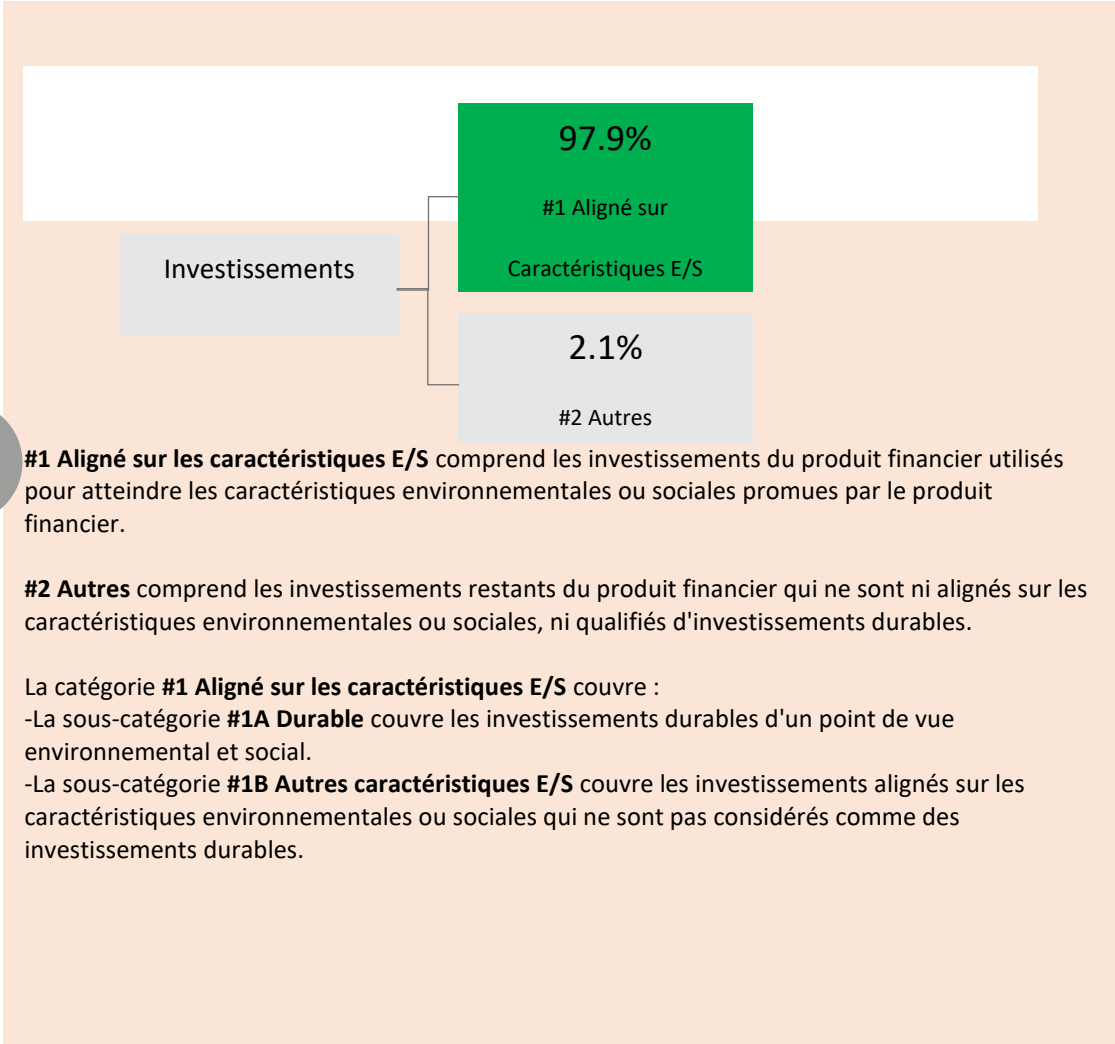


Source : Carmignac, 30.09.2024 Carmignac, 30.09.2024

Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

Sans objet.

Quelle était la répartition des actifs ?



Une proportion minimale de 90% des investissements de ce Compartiment est utilisée pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2024, 97,9% des émetteurs ont été couverts par l'analyse ESG donc 97,9% des émetteurs sont alignés sur ces caractéristiques E/S, en moyenne, sur la base des données de fin de 3 trimestres jusqu'en septembre 2024.

Les #2 Autres investissements (en plus des liquidités et des produits dérivés qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant) comprennent des investissements en actions, en obligations d'entreprise ou en obligations souveraines qui sont effectués en stricte conformité avec la stratégie d'investissement du Compartiment et qui ont pour but de mettre en œuvre la stratégie d'investissement du Compartiment. Ils peuvent ne pas avoir été couverts par l'analyse ESG.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en part active :

- **le chiffre d'affaires** reflétant la part des recettes provenant des activités vertes des entreprises bénéficiaires d'investissements
- **les dépenses d'investissement** (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- **les dépenses opérationnelles** (OpEx) reflétant les activités opérationnelles

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Vous trouverez ci-dessous l'exposition nette moyenne aux principaux secteurs du portefeuille, sur la base des données de fin de mois jusqu'en septembre, pour l'année 2024

Les grands secteurs économiques	% Actifs
Technologies de l'Information	15.28%
Consommation Discrétionnaire	14.46%
Industrie	10.19%
Finance	9.55%
Communication	9.00%
Santé	7.59%
Matériaux	4.60%
Biens de Consommation de Base	3.78%
Utilitaires	2.35%
Immobilier	1.74%
Energie	1.58%
Équipements et services énergétiques	1.48%
Pétrole, gaz et combustibles consommables	0.10%

Source : Carmignac, 30.09.2024 Carmignac, 30.09.2024

Le reste de l'allocation a été effectué en liquidités et en produits dérivés, avec une exposition négative de -0,19 %.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

En 2024, l'alignement sur la taxonomie de l'UE est de 2,2 %.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxonomie de l'UE ?¹

☐ Oui :

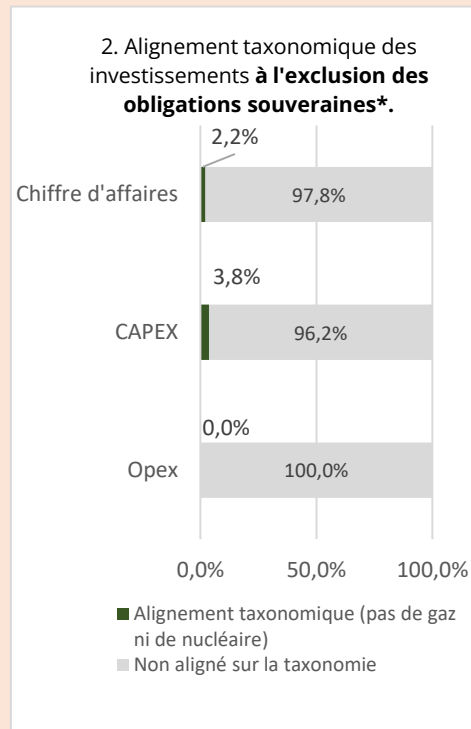
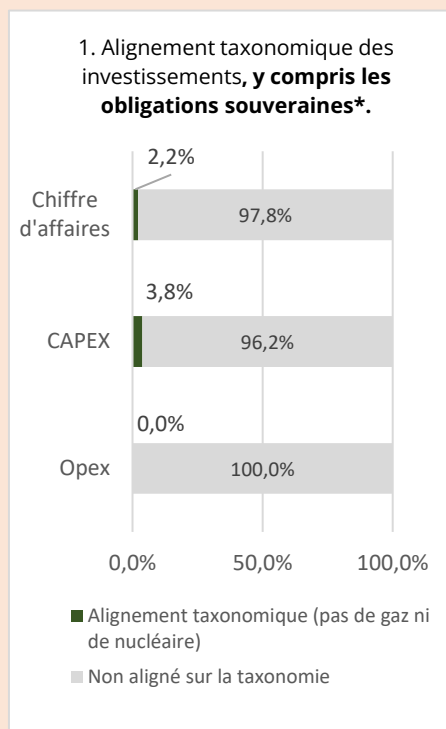
☐ Dans le gaz

☐ Dans l'Energie

☒ Non :

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement de la taxonomie des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement de la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement de la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions à faible émission de carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.



- Quelle a été la part active des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?

Sans objet

- Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?

En 2023, 1,15 % du fonds était aligné sur la taxonomie de l'UE.

Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE ?

Sans objet

Quelle est la part minimale d'investissements socialement durables ?

Sans objet

Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La partie restante du portefeuille (en dehors de la proportion minimale de 90%) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales mais n'est pas systématiquement couverte par l'analyse ESG. Ces actifs peuvent comprendre des instruments dérivés ou des titres ayant fait l'objet d'une introduction en bourse, dont l'analyse ESG peut être réalisée après l'acquisition dudit instrument financier par le compartiment.

Au niveau de l'émetteur (pour les actions et les obligations d'entreprise), les actifs non durables sont examinés pour vérifier qu'ils respectent les normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes du travail et de lutte contre la corruption, au moyen d'un screening controversé ("fondé sur les normes"). Les investissements sont soumis à un screening de garanties minimales pour s'assurer que leurs activités commerciales sont alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions listées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2024 afin de soutenir notre processus d'investissement global dans le respect des caractéristiques environnementales / sociales :

Intégration de l'ESG

En 2024, nous avons introduit un nouveau cadre, pour des fonds sélectionnés uniquement, afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Des objectifs climatiques de portefeuille ont été fixés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % en 2030, de 70 % en 2040 et atteindre le zéro net en 2050. L'année de référence pour les objectifs climatiques du portefeuille est 2018.

En 2024, nous avons également amélioré notre processus de réduction de l'univers en repondérant chaque émetteur de l'univers initial du fonds. L'univers d'investissement est repondéré afin d'éliminer les biais de capitalisation boursière, géographiques et sectoriels qui pourraient entraîner des différences significatives entre la composition de ces indices et celle du portefeuille du Compartiment.

En 2024, nous avons également formalisé notre processus d'intégration ESG pour les instruments CLO ("collateralised loan obligation"). L'analyse ESG est réalisée pour une part significative des nouveaux instruments CLO. L'analyse adhoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est réalisée par le gestionnaire de portefeuille. Les fonds utilisant ce cadre ne peuvent pas investir dans les instruments les moins bien notés.

Nous avons développé et lancé une approche holistique de l'évaluation des obligations durables, qui comprennent les obligations liées à l'utilisation des produits (vertes, sociales, durables) et les obligations liées à la durabilité. Ces obligations ne sont plus considérées comme des investissements durables par défaut, mais doivent plutôt faire l'objet d'une analyse approfondie sur la base de critères spécifiques.

Nous avons établi un nouveau cadre pour intégrer l'analyse ESG dans les expositions aux produits dérivés dans l'ensemble de nos fonds. Les émetteurs sous-jacents des produits dérivés à nom unique et des produits dérivés indiciaires détenus à des fins d'exposition font désormais l'objet d'une analyse ESG. Les produits dérivés à nom unique détenus à des fins d'exposition sont désormais soumis aux mêmes critères d'intégration ESG que les positions longues. En outre, des critères d'intégration ESG ont été élaborés, comme décrit dans le document ci-dessus, pour les dérivés sur indices. Les produits dérivés détenus à des fins de couverture ou de gestion efficace de portefeuille peuvent toujours être détenus dans le portefeuille sans faire l'objet d'une analyse ESG. La politique a été élaborée et mise en œuvre par l'équipe des spécialistes de l'investissement durable et est supervisée par la fonction Risque de l'entreprise.

Tout au long de l'année 2024, nous avons amélioré notre modèle souverain ESG afin d'intégrer d'autres indicateurs clés de performance E/S/G dans notre analyse. Ce nouveau modèle devrait être lancé au premier trimestre 2025.

Transparence

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site web de Carmignac : https://www.carmignac.fr/en_GB/sustainable-investment/overview.

Dans notre rapport TCFD 2024, nous avons introduit une divulgation de la valeur à risque (VaR) climatique dans nos rapports. La divulgation de la VAR climatique quantifie la valeur économique qui serait potentiellement à risque selon différents scénarios climatiques. La divulgation de la VaR climatique est disponible dans le cadre de notre rapport TCFD plus complet et peut être consultée à l'adresse https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf.

Carmignac reconnaît qu'il est aussi important de " joindre le geste à la parole " que de " parler de la parole " ; c'est pourquoi nous avons publié notre politique de responsabilité sociale des entreprises (RSE) en 2024. Notre approche de la RSE repose sur cinq piliers clés : notre empreinte environnementale opérationnelle, la promotion d'une main-d'œuvre engagée et d'un environnement inclusif, notre engagement sociétal, notre engagement en faveur des arts par le biais de la Fondation Carmignac et notre conduite responsable des affaires. Notre politique de RSE est accessible à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/CSR_FR_en.pdf

En 2024, nous avons également remanié notre politique d'exclusion afin d'accroître la transparence pour nos investisseurs. La politique comprend désormais la justification de chaque exclusion, le seuil de revenu utilisé pour ces exclusions ainsi qu'un tableau détaillant les fonds concernés par les critères d'exclusion. En outre, nous avons amélioré la politique afin de clarifier davantage notre intégration des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans nos processus de suivi des controverses. Notre politique d'exclusion peut être consultée à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

L'intendance

Objectif de 100 % des votes : nous avons réussi à participer à 98,15 % (95 % en 2023) au niveau de l'entreprise en 2024 de tous les votes possibles à l'assemblée générale annuelle.

Code de bonne gestion : Nous avons une nouvelle fois été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en respectant tous les principes, tels qu'ils sont formalisés dans notre Stewardship Report annuel :

Consultations réglementaires : Nous avons participé à des tables rondes sectorielles sur les questions ESG auxquelles sont confrontés notre industrie, nos produits et le secteur dans son ensemble, et avons en outre contribué aux consultations et discussions suscitées par nos régulateurs, notamment, au niveau de l'UE, la FCA britannique et l'AMF française, soit directement, soit par l'intermédiaire des groupes de travail de nos associations de fonds tels que AI UK, Alfi Luxembourg et AFG, France

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit à la gestion la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent le plus efficacement influencer les entreprises investies sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre participation à Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. En 2024, nous avons rejoint l'initiative d'engagements collaboratifs avec Nature 100+, sur des sujets liés à la biodiversité. Nous avons également rejoint la coalition d'impact collectif WBA sur l'IA éthique.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le dialogue est entretenu par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et l'équipe ESG. Nous pensons que notre engagement permet de mieux comprendre comment les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent significativement leur profil ESG tout en assurant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'une des cinq considérations suivantes 1) les

risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac Portfolio peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela permet d'influencer les actions et la gouvernance des entreprises détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentielle ou confirmée, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site web.

En 2024, Nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine sur des sujets spécifiques à l'ESG au niveau de Carmignac, et avec 18 entreprises de ce Compartiment en particulier, comme Amazon le décrit ci-dessous.

En 2024, nous avons poursuivi notre engagement auprès d'Amazon. L'entreprise est exposée à un certain nombre de controverses et de risques ESG. Nous avons demandé à l'entreprise de divulguer les résultats de l'enquête sur la rotation et la satisfaction des employés, le taux de précision de ses outils d'IA, et de maintenir son engagement "net zéro" en dépit de l'augmentation de la demande d'électricité liée à la croissance des centres de données. L'entreprise a progressé dans la divulgation de ses outils d'IA, mais nous notons qu'une plus grande transparence serait préférable sur le site. Nous avons demandé à l'entreprise de maintenir les objectifs initiaux qu'elle s'est fixés en matière de GES, et elle a fait remarquer que les énergies renouvelables continuent d'être un élément essentiel de sa stratégie énergétique, sans mettre l'accent sur le nucléaire. L'entreprise fournit un niveau raisonnable de rapports ESG. Toutefois, en l'absence de contexte, les données fournies ne nous permettent pas toujours d'évaluer les résultats des initiatives qu'elle entreprend. Nous avons demandé à l'entreprise d'améliorer ses rapports sur la satisfaction des employés, la rotation du personnel, les niveaux de précision des outils d'intelligence artificielle et les objectifs en matière de véhicules électriques. Nous poursuivrons notre dialogue avec l'entreprise.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

● ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général de marché ?***

Sans objet

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité permettant de déterminer l'alignement du référentiel sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Sans objet

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?***

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.